

Sommaire

Exposé des motifs du Conseil d'Etat à l'appui du budget 2009	3
1. Un budget sous contraintes.....	5
2. Le concept de "budget 2008 révisé".....	11
3. La conjoncture en Suisse et à Genève	17
4. Progression modérée des recettes fiscales	23
5. Niveau élevé des investissements	31
6. Croissance des charges plafonnée à 2 %.....	39
7. Fondation de valorisation des actifs BCGe	47
8. Les priorités pour 2009.....	51
Projet de loi établissant le budget administratif pour l'année 2009.....	59
Projet de budget administratif 2009	64
États financiers selon les normes IPSAS	65
Tableaux	
Classification par nature et par département des charges de fonctionnement.....	91
Classification par nature et par département des revenus de fonctionnement.....	93
Comparaison par nature des charges de fonctionnement 2007-2009.....	95
Comparaison par nature des revenus de fonctionnement 2007-2009.....	97
Subventions accordées de 2007 à 2009 :	
Indemnités accordées (par département et par service).....	99
Aides financières accordées (par département et par service).....	103
Allocations accordées à des personnes physiques (par département et par service).....	112
Subventions non soumises à la LIAF accordées (par département et par service).....	115
Détail des subventions n'ayant pas de ligne propre.....	119
Évolution du nombre de postes budgétés	123
Impôts de 2002 à 2009.....	124
Budget de fonctionnement	125
Consolidation Etat	127
01. Chancellerie d'Etat.....	129
02. Finances	147
03. Instruction publique.....	171
04. Institutions.....	205
05. Constructions et technologies de l'information.....	255
06. Territoire.....	303
07. Solidarité et emploi	335
08. Économie et santé	361
11. Grand Conseil.....	397
12. Cour des Comptes.....	405
13. Constituante.....	411
14. Pouvoir judiciaire	417
Budget d'investissements	427
01. Chancellerie d'Etat.....	429
02. Finances	431
03. Instruction publique.....	436
04. Institutions.....	450
05. Constructions et technologies de l'information.....	456
06. Territoire.....	498
07. Solidarité et emploi	509
08. Économie et santé	512
11. Grand Conseil.....	521
12. Cour des Comptes.....	523
13. Constituante.....	524
14. Pouvoir judiciaire	526



**Projet de budget 2009
de la République
et canton de Genève**

Exposé des motifs du Conseil d'Etat

Un budget sous contraintes

Mesdames et Messieurs les députés,

Le budget 2009 repose sur l'appréciation globale que fait le Conseil d'Etat de la situation présente de notre canton et de son avenir dans le cadre de l'agglomération transfrontalière.

Chacun a encore à l'esprit les déboires subis par notre canton durant les années 1990. L'économie a alors connu une véritable crise structurelle, allant bien au-delà des aléas conjoncturels qui, par essence, se traduisent pas des périodes où la croissance affiche plus ou moins de vigueur. Rien de tel durant la précédente décennie, marquée entre autres par la crise immobilière, des fusions et rationalisations dans le domaine bancaire, la disparition de certains secteurs industriels et l'effondrement du secteur de la construction.

Notre canton a surmonté cette crise structurelle et, dès 1998, l'économie genevoise a montré les signes d'une belle santé retrouvée. Cet essor a été, il est vrai, provisoirement brisé par une conjonction de facteurs négatifs au niveau international (crise financière, guerre en Irak, SRAS, etc.). Mais il a repris dès 2004 de façon impressionnante, pour se poursuivre finalement jusqu'à la fin du premier semestre 2008, l'année qui a suivi l'éclatement de la crise financière des *subprimes*.

Notre Conseil est très conscient du fait que le second semestre 2008, comme, vraisemblablement, les années 2009 et 2010, se traduiront par une croissance nettement ralentie. Mais la robustesse de l'économie suisse et, en particulier, celle de l'économie genevoise démontre que sur un plan structurel, le potentiel reste considérable. Les secteurs moteurs de notre économie se sont consolidés et redéployés : l'horlogerie a conquis les marchés des pays émergents et battu cette année encore de nombreux records; les activités de niche des sociétés pharmaceutiques ont un bel avenir devant elles. Moins connue mais non moins importante est la place centrale prise par Genève dans le commerce des matières premières, qui fait de notre cité l'une des capitales mondiales du négoce. Cette activité a entraîné un très fort développement de l'activité bancaire en lien avec le financement des opérations de négoce. Genève, enfin, reste un haut lieu de la gestion de fortune, et rien n'indique un déclin de cette activité dans un proche avenir.

Les pouvoirs publics doivent garantir les conditions-cadres nécessaires à un développement harmonieux du canton et de l'agglomération transfrontalière. Or, force est de constater que, dans certains domaines, l'Etat a pris du retard sur le développement organique de Genève. C'est notamment le cas dans le domaine des transports et des bâtiments scolaires. Il convient de combler rapidement ce retard.

Plus généralement, le Conseil d'Etat tient à réaffirmer l'importance de certaines conditions-cadres pour le maintien et le développement d'une économie haut de gamme, assurant à la majorité des résidents un niveau de vie confortable. Sans les accords de libre-circulation avec l'Union européenne, jamais notre économie n'aurait pu réaliser les performances remarquables qui ont été les siennes ces dernières années. C'est dire l'importance des votations qui auront lieu en 2009.

Une économie comme la nôtre ne saurait non plus se passer d'un système scolaire performant - de l'école obligatoire jusqu'aux instituts universitaires les plus pointus, en passant par la formation professionnelle duale. Le développement permanent de ce système constitue aussi la meilleure manière de lutter au niveau

cantonal contre la croissance malheureuse des inégalités, et de conserver - sinon rétablir - la cohésion sociale.

D'autres prestations publiques jouent un rôle évident dans l'attractivité de Genève. Il en est ainsi de la qualité du réseau de soins, qui permet à tout résident, riche ou pauvre, d'avoir accès à des techniques de pointe dans le domaine médical. Enfin, chacun sait que la qualité de la vie qu'offre notre canton par rapport à des métropoles d'une toute autre dimension demeure un atout de taille pour la localisation de sociétés internationales dans notre canton.

Le Conseil d'Etat a également été attentif à la hausse très forte du prix de l'énergie. Il constate que, chaque fois que la croissance économique est vigoureuse dans les pays de l'OCDE, le prix du pétrole augmente de façon spectaculaire. Que ce soit pour des raisons environnementales ou économiques, nous ne pouvons plus ignorer que la croissance doit s'accompagner d'une forte réduction de la consommation d'énergie par habitant. Dans trente ans, celle-ci devra être deux fois moindre qu'aujourd'hui. Nous devons prendre aujourd'hui le virage vers la société à 2000 watts, parce que cette évolution prendra du temps. et que le temps perdu ne se rattrape jamais.

Tels sont les éléments globaux d'analyse sur lequel se fondent certains choix et prises de risques - mesurées, tout de même - que contient ce budget.

Nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de lui faire bon accueil.

Contraintes et priorités du projet de budget

Le projet de budget 2009 qui vous est présenté par le Conseil d'Etat a été établi sous quatre fortes contraintes:

- Le **ralentissement de la croissance**, prédit par l'ensemble des organismes officiels et des instituts conjoncturels. Le taux de croissance du PIB suisse devrait être de l'ordre de 1,2%, à comparer avec les 3,1% de 2007 ou les 1,8% de 2008. Ce ralentissement a évidemment un impact direct sur les estimations des recettes fiscales.
- L'adaptation au renchérissement des déductions et des montants déterminants pour le calcul du rabais d'impôt pour les personnes physiques, qui s'effectue tous les quatre ans, et qui a pour les prévisions 2009 un impact sérieux, du fait d'une inflation plus forte que de coutume depuis la dernière indexation.
- La **baisse de recettes fiscales de 30 millions de francs**, découlant de la mise en œuvre au niveau cantonal des dispositions votées par le peuple suisse (avec l'appui du peuple genevois), réduisant l'imposition du dividende pour les investisseurs détenant au moins 10% des actions d'une entreprise (*votation du 24 février 2008*).
- L'impact sur la masse salariale d'une **inflation évaluée à 2,5%**, à laquelle s'ajoutent les effets de la décision d'introduire le **nouveau système de rémunération** et ceux de l'obligation de **verser de l'annuité du personnel administratif et technique le 1^{er} janvier**, date prévue par la loi, et non plus au 1^{er} juillet, comme ce fut le cas de 2006 à 2008.

Malgré ces contraintes, le Conseil d'Etat a le plaisir de vous présenter un projet de budget qui répond strictement aux critères que notre gouvernement s'est fixés:

- Le projet de budget prévoit un **niveau élevé des investissements**, afin de permettre la réalisation rapide des différents projets de lois votés par le parlement, et accompagner le développement de l'économie genevoise, dans des domaines clé, comme les transports, la formation ou la santé.
- Au chapitre du fonctionnement, il prévoit un **excédent de revenus de 68,1 millions de francs**. On rappellera à cet égard que les budgets sont difficilement comparables aux comptes, ces derniers intégrant des **correctifs sur les estimations des exercices antérieurs**, que le budget, par définition, n'inclut pas. Pour les exercices 2007 et 2008, ces correctifs s'élevaient à chaque fois à plus de 300 millions de francs. Il est probable que l'exercice 2009 bénéficiera encore d'un correctif positif, qui sera toutefois inférieur à ceux des années précédentes.
- Malgré l'inflation prévue, le projet de budget prévoit une **progression des charges de 1,99%** par rapport au budget 2008 révisé, respectant ainsi la stratégie définie par le Conseil d'Etat en début de législature, qui situe le plafond de l'augmentation des charges à 2% lorsque le dernier compte connu présente un excédent de revenus de fonctionnement permettant l'autofinancement des investissements. Les comptes 2006 et 2007 répondent à cette exigence et, en l'état actuel de nos informations, il devrait en être de même pour 2008. En 2009, l'ensemble des départements respecteront par ailleurs de manière conséquente les engagements pris en début de législature en matière d'évolution des dépenses et de maîtrise des effectifs de la fonction publique.
- Le respect du plafond de croissance des charges s'accompagne d'une **poursuite des réformes en cours**, qui ont toutes pour but d'améliorer l'efficacité des politiques publiques, la qualité du service aux usagers des services publics et des gains d'efficience dans la délivrance des prestations publiques.
- Enfin, et contrairement au budget 2008, le projet de budget 2009 intègre la quasi-totalité des modifications du mode de comptabilisation exigées par les **normes IPSAS**. Pour mémoire, l'adoption de ces normes se concrétise par une dégradation du résultat de fonctionnement de 183,7 millions de francs (*voir à ce propos les explications fournies par le Conseil d'Etat le 3 septembre dernier, dans le cadre de la présentation de la projection des comptes à fin 2008*).

Le concept de « budget 2008 révisé »

Lors de la présentation de la projection 2008, le 3 septembre dernier, le Conseil d'Etat a été amené à présenter un « budget 2008 révisé », qui n'est pas à confondre avec la projection 2008 proprement dite. Par budget 2008 révisé, le Conseil d'Etat entend le budget résultant de trois types de correctifs :

- a) les effets IPSAS sur les charges et revenus qui n'avaient pas encore pu être pris en compte lors du vote du budget;
- b) les effets sur les charge et les revenus consécutifs à la nouvelle évaluation des recettes fiscales;
- c) les effets sur les charges et les revenus résultant directement de la décision du Conseil d'Etat de faire passer le plafond de la croissance des charges de 1% à 2%, dès 2008 déjà, au vu des résultats remarquables de l'exercice 2007 (786 millions d'excédent de revenus).

Effet supplémentaire des normes IPSAS

Le budget 2008 incluait les **premières évaluations chiffrées** de l'impact de l'application des normes comptables IPSAS, soit 78,7 millions de charges et 16,6 millions de revenus supplémentaires, avec pour conséquence **une détérioration de 62,1 millions de francs** sur le compte de fonctionnement.

On rappellera que les effets des normes touchent à la présentation des états financiers et n'ont **pas de conséquences monétaires sur les dépenses et charges de l'Etat**. Ces normes doivent en revanche donner une image plus fidèle de la réalité économique.

Il s'agit par exemple de la valeur des actifs immobiliers de l'Etat, qui font l'objet d'une très importante réévaluation (11,2 milliards de francs, hors entités tierces rattachées à l'Etat), **ce qui a pour conséquence une augmentation des amortissements comptables auxquels l'Etat doit procéder**. Autre exemple, la mise à disposition de locaux par l'Etat à des établissements publics autonomes est comptabilisée sous forme de subventions non monétaires, compensées par un revenu non monétaire (locations-financement).

Il avait été précisé lors de la présentation du budget 2008 que la totalité des effets liés à l'application des normes IPSAS n'avaient pu être intégrés; il s'agit en particulier de la valeur des immeubles appartenant à l'Etat qui sont utilisés par les HUG et l'Université. Entre-temps, les travaux menés par le DCTI se sont poursuivis; ils auront des impacts importants sur les comptes et sont déjà pris en considération dans cette projection.

Ces différentes opérations liées à l'application des normes IPSAS et à la mise en œuvre de changements de méthodes d'évaluation pour les provisions aboutissent à un supplément de 263,2 millions de charges et 141,7 millions de revenus, **soit un effet négatif sur le revenu de 121,5 millions**.

L'impact connu à ce jour de l'introduction des normes IPSAS se solde donc par un accroissement de 342,0 millions de francs des charges et de 158,3 millions de francs des revenus, avec une détérioration du résultat de 183,7 millions.

Impact des nouvelles évaluations fiscales

Le compte 2007 a fait apparaître un écart de plus d'un milliard de francs entre les prévisions fiscales et le résultat des comptes. Si une certaine dose d'incertitude est inévitable pour les personnes morales, l'écart concernait cette fois tout autant les impôts sur les personnes physiques, réputés plus stables.

Cet écart est, certes, dû au fait que les prévisions des instituts conjoncturels étaient bien trop pessimistes. Mais d'autres facteurs, propres au système d'évaluation des recettes fiscales, étaient en cause. Ils tenaient en particulier à la méthode pour estimer l'impôt à la source pour l'année en cours, qui donnait des résultats complètement coupés de la réalité de la perception. Une série de petites améliorations ont été apportées, qui permettent d'espérer des prévisions un peu plus fiables.

L'avancement régulier de la taxation et les premières améliorations de la méthode d'estimation conduisent à une réévaluation des recettes d'environ 378 millions de francs avec, en contrepartie, une augmentation des versements aux communes frontalières de 6,8 millions par rapport à l'année en cours, ceci donc sans tenir compte donc des correctifs opérés sur les années antérieures et comptabilisés en 2008.

Impacts dus à des décisions politiques du Conseil d'Etat

Le résultat exceptionnel enregistré aux comptes de l'exercice 2007, faisant suite au bon résultat de l'année 2006, a conduit le Conseil d'Etat à **relever le plafond de la croissance des charges à 2%, contre 1% précédemment^[1]**. Ce nouveau plafond est conforme au principe énoncé dans l'introduction au premier plan de mesures du Conseil d'Etat, le 30 mars 2006, qui prévoit de plafonner l'augmentation des charges à 2% lorsque l'autofinancement des investissements est garanti. Le Conseil d'Etat a annoncé dans le cadre de la présentation des comptes que ce taux plafonné serait appliqué dès l'exercice 2008.

Les éléments pris en compte dans cette croissance des charges sont les suivants:

- a) Complément d'indexation des salaires de 0,9% (indexation conditionnée au résultat 2008), soit **27,4 millions de francs**.
- b) Coût de la mesure transitoire 2008 liée à l'introduction du 13^e salaire, soit **42 millions**.
- c) Demandes de dépassements de crédit décidées par le Conseil d'Etat - dont certaines déjà acceptés par la commission des finances - correspondant à des priorités clairement annoncées par le gouvernement, avec une répercussion nette sur le résultat de fonctionnement de **4,6 millions de francs** (9,7 millions de charges et 5,1 millions de revenus supplémentaires).

Ces dépassements de crédit adoptés par le Conseil d'Etat concernent en particulier:

- La mise à disposition de moyens supplémentaires dans le domaine de l'aménagement du territoire et aux études de mobilité qui lui sont liées. Ces moyens concernent au premier chef le projet Praille-Acacias-Vernets (PAV) du projet d'agglomération franco-valdo-genevois.
- Des dépenses supplémentaires concernant le dossier de l'amiante dans les bâtiments de l'Etat. Il s'agit de travaux d'expertise, de mesures d'accompagnement et des aspects sanitaires.

^[1] **Le calcul de la croissance des charges s'entend toujours hors Fondation de valorisation, effets IPSAS et impacts de la RPT.**

- La mise en œuvre de l'initiative populaire sur les chiens d'attaque et autres chiens dangereux récemment acceptées par le peuple genevois.
- L'augmentation des moyens à disposition du Service du commerce, pour lui permettre d'accomplir ses missions légales. Ces moyens supplémentaires sont compensés par une augmentation des émoluments.

Tous ces éléments identifiés permettent d'établir un **budget 2008 révisé**. La mise à jour des charges et revenus initialement votés pour le budget 2008 aboutit à un résultat de fonctionnement (hors Fondation de valorisation) de **201,7 millions de francs**.

Du budget au "budget révisé"

<i>Millions de francs</i>	Charges	Revenus	Résultat
Comptes 2007 votés	6'874,0	7'508,8	634,9
Budget 2008 voté	7'027,4	7'060,8	33,4
Nouveaux impacts liés aux normes IPSAS	263,2	141,7	- 121,5
Impacts liés aux méthodes d'évaluation fiscale	6,8	378,2	+ 371,4
Impacts liés à des décisions politiques	86,7	5,1	- 81,6
Budget 2008 révisé *	7'384,2	7'585,9	201,7

*N'inclut pas les opérations relatives à la Fondation de valorisation des actifs de la BCGE

La conjoncture en Suisse et à Genève

Chacun se rappelle que l'économie suisse, et genevoise en particulier, a connu une crise structurelle majeure pendant les années 1990, aggravée par une crise immobilière et financière. On se souvient aussi que Genève a retrouvé le chemin de la croissance en 1998, et de manière spectaculaire, avant qu'une série d'événements internationaux ne casse brutalement son essor en 2002 et 2003.

Depuis lors, l'économie suisse a poursuivi son redéploiement. Sa progression est régulière et d'un rythme supérieur aux pays de la zone euro. En 2004 et 2005, la variation du PIB en termes réels est de 2,5 %. Elle atteint 3,4% en 2006 et 3,3% en 2007.

Pour l'année 2008, on s'attend actuellement à une croissance comprise entre 1,8% et 2%, ce qui demeure pour la Suisse une performance très honorable. En effet, dans un contexte mondial morose et chahuté, où la crise financière des *subprimes* a eu un impact fort sur la croissance des pays de l'OCDE, le ralentissement constaté de l'économie suisse est encore modéré au début 2008 : + 3,0 % durant les trois premiers mois, + 2,3 % au deuxième trimestre.

Selon les indicateurs semestriels disponibles, l'économie genevoise fait preuve d'une résistance remarquable, et son fléchissement semble moins marqué qu'à l'échelon national.

Il n'en demeure pas moins que le ralentissement de l'économie mondiale ne restera vraisemblablement pas sans effet sur l'économie suisse. Les différents instituts conjoncturels prévoient actuellement une croissance comprise entre 1,3 et 1,8% pour 2009.

Le dynamisme de l'économie suisse au cours des cinq dernières années s'explique principalement par le développement des services financiers et des branches exportatrices, qui se sont adaptés aux conditions changeantes de l'économie mondiale, par une croissance soutenue des investissements en biens d'équipement, qui favorisent la modernisation et l'extension de l'appareil de production, par la libéralisation – l'ouverture – du marché du travail consécutivement à l'accord sur la libre circulation des personnes, qui a amélioré qualitativement et quantitativement l'offre de travail, et par un cours effectif du franc légèrement orienté à la baisse.

La crise des *subprimes* et son extension sur le marché financier concernent avant tout les activités bancaires situées à l'extérieur du pays, de sorte que le recul de la branche des services financiers est pour l'instant contenu (selon les chiffres entrant dans l'évolution du PIB, – 0,7 % en rythme annuel au deuxième trimestre 2008).

Si, malgré tout, le poids du secteur financier dans l'économie suisse constitue un facteur de risque plus important que dans d'autres pays, le redéploiement récent de l'économie suisse, ainsi que l'absence de bulle spéculative dans l'immobilier offrent des garanties de stabilité dans une phase d'évolution conjoncturelle négative.

Economie genevoise : bases plus solides

Traditionnellement considérée comme plus volatile que l'économie suisse, l'économie genevoise reste robuste dans cette phase de ralentissement. L'horlogerie et la chimie sont devenues les fleurons incontestés de l'industrie. Le commerce de gros, qui inclut la plupart des sièges d'entreprises multinationales, s'est renforcé, tout comme les activités financières qui se sont spécialisées et occupent, dans leur créneau respectif, les premières places du pays. Le secteur public international, qui constitue un puissant amortisseur conjoncturel, a encore gagné en importance. Les services aux entreprises ont pris de l'ampleur, tant par l'externalisation de certaines activités que par le développement de services à haute valeur ajoutée qui accompagnent les activités internationales de Genève, qu'elles soient publiques ou privées. Les secteurs dits de haute technologie et ceux à forte intensité de connaissances se sont développés.

L'économie genevoise semble s'être spécialisée dans des activités de « niches », moins exposées aux aléas de l'évolution de l'économie mondiale. Ses débouchés internationaux se sont également diversifiés, le poids de l'Asie s'accroissant au détriment de celui des Etats-Unis.

Dans le cadre de la présentation, le 3 septembre dernier, de la projection des comptes 2008, basée sur les résultats semestriels, nous avons déjà relevé un certain nombre d'indicateurs positifs que nous nous contentons de rappeler brièvement ici. La masse salariale du canton de Genève a progressé encore de 7,3 % en terme annuel au cours du premier semestre 2008; au deuxième trimestre, le ralentissement de sa croissance reste modéré. L'emploi progresse depuis quinze trimestres consécutifs à Genève et son augmentation atteint même, au deuxième trimestre 2008, une ampleur exceptionnelle (+ 4,1 %); à l'échelon national, sa hausse est nettement plus modérée (+ 2,4 %). Symétriquement, le chômage poursuit la baisse amorcée en 2005, mais avec un rythme qui tend à diminuer. Ainsi, sur le marché du travail, la situation est encore excellente.

Le commerce extérieur genevois reste florissant (+ 13,1 % au premier semestre), bénéficiant des exportations horlogères (46 % du total). C'est le commerce à destination de l'Asie, plus particulièrement de la Chine, qui soutient les exportations du canton. La croissance des exportations est actuellement plus marquée à Genève que dans l'ensemble du pays.

Dans les diverses branches qui font l'objet d'une observation conjoncturelle, la situation des affaires continue d'être bonne, mais en recul. L'essoufflement de la marche des affaires observée à l'échelon national depuis fin 2007 gagne maintenant l'industrie genevoise. La demande croît toujours, mais nettement moins vite que par le passé.

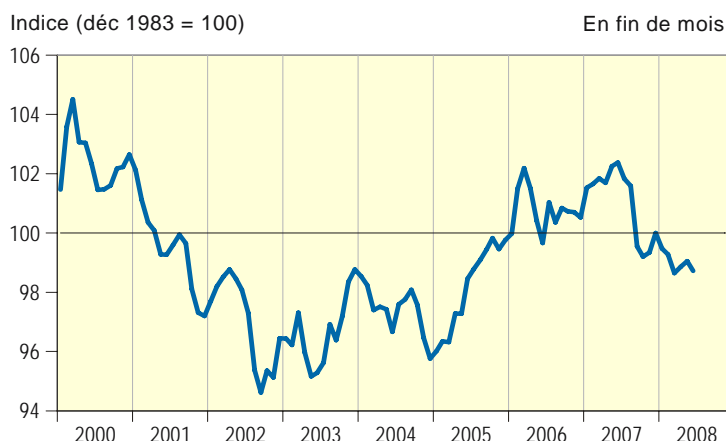
- Dans la construction, la situation des affaires s'améliore en 2008 par rapport aux années précédentes. Même moins favorable que lors des années précédentes, la marche des affaires des services immobiliers reste bonne.
- Dans le commerce de détail, le chiffre d'affaires est toujours en progression, en particulier dans les grands commerces, même si quelques signes de fléchissement sont maintenant perceptibles.
- Dans l'hôtellerie, les résultats record des années 2006 et 2007 ont encore été dépassés en début d'année. Le nombre de passagers de l'Aéroport international de Genève est en croissance continue depuis six ans et atteint des sommets au cours des deux derniers semestres.

A Genève, la hausse de l'indice des prix à la consommation atteint 3,2 % en glissement annuel à fin août (+ 0,0 % l'an dernier). Hors produits pétroliers, cette hausse est de 2,0 %. Contrairement à d'autres pays, les pressions inflationnistes restent donc faibles en Suisse, alors que les prix des produits pétroliers refluent.

Retournement en douceur

Le retournement conjoncturel s'opère, pour l'instant, à Genève, en douceur. Orienté à la baisse depuis mi-2007, l'indicateur synthétique avancé LEA-PICTET-OCSTAT (LPO) pour l'économie genevoise reflète le ralentissement de la croissance qui devrait se poursuivre au cours des prochains mois.

Indicateur avancé LEA-PICTET-OCSTAT de l'économie genevoise



Source : Laboratoire d'économie appliquée de l'Université de Genève

Fléchissement modéré de l'économie suisse

Tous les instituts de prévision économique prévoient un ralentissement de la croissance économique.

Les diverses prévisions émises pour la croissance du PIB suisse sont homogènes pour 2008, et plus dispersées pour 2009. En 2008, la hausse devrait être de l'ordre de 1,8 % à 2%, ce qui représente une baisse de plus de 40 % de la croissance par rapport à 2007. En 2009, la croissance devrait vraisemblablement être comprise entre 1,3% et 1,8%, soit la moitié moins qu'en 2007.

Selon les « tendances conjoncturelles et prévisions du Groupe d'experts de la Confédération », établies cet été et diffusées par le SECO, « *le refroidissement de la conjoncture suisse observé depuis le début de l'année va se poursuivre. La détérioration de la conjoncture internationale et l'instabilité sur les marchés financiers pourraient avoir des effets jusqu'en 2009. La croissance du PIB tombera à 1,9 % cette année et à 1,3 % en 2009. Le fort renchérissement intervenu suite à la hausse des prix des matières premières devrait nettement fléchir au cours de l'année prochaine* ». En effet, la hausse des prix à la consommation devrait baisser de 2,8 % en 2008 à 1,3 % en 2009.

A Genève, le Groupe de perspectives économiques, qui réunit des experts du secteur privé et du secteur public, retient les évolutions suivantes pour le PIB suisse : + 1,8 % en 2008 et + 1,2% en 2009. C'est sur cette base que sont estimées les recettes pour les impôts des personnes physiques au barème ordinaire.

Prévision de la variation du PIB suisse, en %

date de l'information en 2008	Organismes officiels			Instituts universitaires		Organismes privés		
	OCDE	SECO	GPE	KOF	CREA	BAK	PICTET	CS
	4 juin	23 juin	19 juin	2 septembre	5 mai	13 juin	8 juillet	5 juillet
2008	1,4	1,9	1,8	2,0	1,8	2,0	1,9	1,9
2009	1,8	1,3	1,2	1,8	2,0	1,6	1,0	1,6

OCDE Organisation de coopération et de développement économiques
 SECO Secrétariat à l'économie, Département fédéral de l'économie (DFE)
 GPE Groupe de perspectives économiques
 KOF Centre de recherches conjoncturelles de l'EPFZ
 CREA Centre de recherches économiques appliquées, Université de Lausanne
 BAK Recherches économiques Bâle SA
 PICTET Pictet et Cie, banquiers
 CS Crédit Suisse

Pour le canton de Genève, le Groupe de perspectives économiques table sur une solidité retrouvée de l'économie cantonale. Deux arguments fondent ce point de vue. *«Premièrement, grâce aux efforts de diversification de la structure économique, vu son positionnement en terme de pôle régional d'activités, l'économie genevoise est mieux armée pour affronter les chocs imposés par des facteurs exogènes. Deuxièmement, bien que conscient de la très forte contribution du secteur financier à l'essor conjoncturel récent, mais aussi inquiet au sujet des perspectives pour les mois à venir, le groupe estime que les évolutions récentes laissent néanmoins entrevoir des opportunités de croissance pour ce secteur, notamment dans le financement du négoce international. Cette appréciation est renforcée par une plus grande diversification des activités financières de la place genevoise ainsi que par son positionnement ».*

En matière de renchérissement, le Groupe d'experts de la Confédération prévoit une augmentation de l'indice suisse des prix à la consommation de 2,5 % en 2008 et de 1,3 % en 2009 ; le Groupe de perspectives économiques table sur une variation de l'indice genevois correspondant de 2,8 % pour 2008 et de 1,5 % pour 2009.

Progression modérée des recettes fiscales

L'évolution prévue de l'économie du canton ne se traduit pas de manière identique sur l'ensemble des recettes fiscales. En effet, elle est atténuée, pour les impôts des personnes physiques, par l'indexation des déductions et des montants déterminants pour le calcul du rabais d'impôt. Celle-ci a lieu tous les quatre ans et s'appliquera la prochaine fois en 2009.

En ce qui concerne l'impôt des personnes morales, la dégradation des marchés boursiers observée depuis plus d'une année appelle à la plus grande prudence. Il est rappelé que l'impôt sur les personnes morales fait l'objet de deux estimations par année, fondées sur un questionnaire rempli par des entreprises représentant un échantillon représentatif du tissu économique genevois. Le premier questionnaire est rempli au cours du mois de janvier, le second au mois d'octobre.

Comme les années précédentes, les recettes fiscales seront réévaluées et feront l'objet d'amendements du Conseil d'Etat, avant le vote final de la commission des finances.

Améliorer la fiabilité des prévisions budgétaires

Les comptes 2007 ont indiqué un très fort écart entre les prévisions fiscales et les estimations figurant dans les comptes. Cette sous-évaluation massive des recettes fiscales pose un problème politique réel qui n'a échappé ni au Conseil d'Etat, ni à la commission des finances du Grand Conseil.

Il convient de rappeler brièvement les facteurs qui sont à l'origine des erreurs de prévision. Le premier d'entre eux n'est pas imputable aux économètres de l'administration fiscale, puisqu'il s'agit de la **fiabilité très relative des prévisions** de la croissance économique. En effet, les prévisions de recettes de l'impôt sur les personnes physiques reposent largement sur l'application du taux de croissance du PIB suisse, corrigé par un multiplicateur qui intègre l'effet de la progressivité de l'impôt. Il convient de rappeler à cet égard que les prévisions des instituts conjoncturels pour l'année 2007 se sont avérées bien inférieures au taux de croissance réel de l'économie suisse.

Ce risque imputable aux prévisions des instituts et des organismes officiels ne peut pas être réduit. Il est inhérent à toute prédiction.

Un deuxième facteur de risque d'erreur tient à la **méthode utilisée à Genève**, qui consiste à inclure dans les comptes les recettes fiscales de l'année en cours sur une **base entièrement estimée**. Le principe d'échéance est ainsi parfaitement respecté, mais cette prouesse formelle a pour conséquence que les erreurs de prévision budgétaire tendent à se répéter d'année en année, avec des effets spectaculaires lorsque les erreurs vont toujours dans le même sens (ce qui est typiquement la situation observée entre 2005 et 2007). Les variations sont alors amplifiées par des correctifs sur les exercices antérieurs qui peuvent atteindre plusieurs centaines de millions de francs.

Il convient de se rappeler que lorsque les économètres de l'administration fiscale établissent leurs prévisions, ils ne disposent que d'une information réduite sur l'exercice antérieur - et nulle sur l'exercice en cours. Si l'on prend l'exemple du

projet de budget 2009, établi sur les données disponibles au 30 juin 2009, l'information pour les personnes physique se basait sur la situation suivante.

	% déclarations taxées	% du montant notifié
2006	97,4%	81,6%
2007	37,7%	17,6%
2008	0%	0%

Dans ces conditions, on comprendra que les prévisions puissent être entachées d'une forte marge d'erreur.

Cette marge d'erreur a encore été fortement amplifiée par l'importance croissante prise par l'impôt à la source dans le total de l'impôt sur les personnes physiques. Les travaux en cours des économètres et de l'office cantonal de la statistique ont montré que la progression des recettes fiscales des contribuables imposés au barème ordinaire était bien corrélée à la croissance du PIB suisse. En revanche, l'impôt à la source connaît un taux de croissance 2 à 4 fois supérieur, selon les années. On ne dispose donc pas, en l'état, du recul suffisant permettant d'en prévoir l'évolution, en raison de séries historiques de mauvaise qualité. On est par conséquent contraint de recourir à des hypothèses ad hoc, en vue de réduire le risque d'erreur.

Afin de diminuer cette marge d'erreur, plusieurs mesures ont été prises :

- 1) Mesure la plus évidente et la plus logique : corriger le projet de budget juste avant qu'il soit voté par le Grand Conseil, ce qui améliore fortement l'information disponible pour établir la prévision.
- 2) Réévaluer chaque mois les recettes fiscales, en fonction de l'information la plus récente, pour fausser le moins possible la planification quadriennale.
- 3) Accélérer le retour et la taxation des déclarations de très gros contribuables dont l'impact est souvent déterminant sur l'évolution des recettes fiscales, en se montrant au besoin plus ferme sur les délais de retour.
- 4) Estimer les déclarations manquantes concernant les exercices antérieurs pour les principaux contribuables, en leur appliquant les taux de croissance disponibles pour les contribuables du même type.
- 5) Pour l'impôt à la source, partir de l'hypothèse purement théorique d'un retour en quatre ans à un taux de croissance identique pour l'impôt à la source à celui prêté pour l'impôt au barème ordinaire (fin de « l'effet frontalier »). Pour le budget 2009, cela revient à diminuer le taux de croissance de l'impôt à la source observé en 2008 (données réelles et non estimées) de plus de 40%.

L'observateur averti aura noté que cette approche n'est pas satisfaisante sur le plan conceptuel. La logique voudrait que l'on applique un coefficient permettant de passer de la croissance du PIB au total des recettes fiscales des personnes physiques (qu'elles résultent d'une imposition à la source ou au barème ordinaire). Cette démarche se heurte toutefois à la très faible qualité des données de l'impôt à la source pour la période 2001-2005, entachées d'erreur de comptabilisation qui n'ont été corrigées qu'à l'automne 2005. Les économètres ont donc reçu mandat de présenter une nouvelle méthode d'évaluation pour les personnes physiques pour le budget 2010 seulement.

Croissance moins vigoureuse en 2009

Globalement, les recettes fiscales du projet de budget présentent une progression modérée par rapport au résultat des comptes 2007. Elles sont, en revanche, en nette augmentation par rapport au budget 2008 initial. Ces corrections imputables à l'exercice 2008 font partie du budget 2008 révisé. Des explications ont été fournies à ce sujet lors de la récente présentation du bouclage intermédiaire des comptes 2008 à fin juin et des projections à fin d'année (*information du Conseil d'Etat du 3 septembre dernier*).

Les hypothèses de croissance retenues pour 2009 par rapport aux dernières données disponibles pour 2008 (budget 2008 révisé) sont les suivantes :

- **Impôt sur le revenu des personnes (barème ordinaire)** - 2,8%
- **Impôt sur le revenu des personnes (source)** + 11,0%
- **Impôt sur la fortune** + 0,4%
- **Impôt sur les personnes morales** + 0,2%

Le département des finances table sur des recettes fiscales globales, périodiques et non-périodiques, de **5'667,2 millions** au projet de budget 2009 en augmentation de **311,2 millions (5,8%)** comparé au budget 2008, en diminution de **17,0 millions (-0,3%)** par rapport au budget 2008 révisé et en progression de **98,1 millions (1,8%)** par rapport aux comptes 2007. On rappellera toutefois que les montants figurant au budget ne sont jamais strictement comparables à ceux figurant aux comptes, ces derniers intégrant les correctifs sur les exercices antérieurs.

Impôts périodiques

- **Personnes physiques**

Le projet de budget fixe l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques à 3'832,8 millions, dépassant de 310,3 millions (8,8%) le budget 2008, inférieur de 12 millions (-0,3%) au budget 2008 révisé et en augmentation de 133,2 millions (3,6%) comparé aux comptes 2007.

Le taux de croissance entre l'année fiscale 2008 révisée et l'année fiscale 2009 est de **0,8%**, comme le montrent les tableaux ci-après¹. Ce taux très faible est imputable à l'indexation quadriennale des barèmes et des déductions, ainsi qu'à la baisse de l'impôt induite par l'imposition partielle des dividendes pour les investisseurs détenant plus de 10% du capital actions de l'entreprise.

Impôts courants par année fiscale actualisés à fin juin 2008

	2006	2007	2008	2009
Impôt sur le revenu et la fortune (PP IBO)	2'673.7	2'791.0	2'875.9	2'809.7
Taux de croissance		4.4%	3.0%	-2.3%
Impôt à la source	631.9	742.0	882.2	978.8
Taux de croissance		17.4%	18.9%	10.9%
Total PP	3'305.5	3'533.0	3'758.1	3'788.5
Taux de croissance		6.9%	6.4%	0.8%

¹ Les chiffres présentés dans ce tableau ne tiennent compte que de l'impôt courant, c'est-à-dire celui correspondant à une année fiscale donnée, à l'exclusion des correctifs liés à des années fiscales antérieures, des reliquats, des amendes et majorations et des prestations en capital. Ils ne sont de ce fait pas directement comparables aux autres chiffres apparaissant dans le texte.

Une partie importante de l'augmentation de la base d'estimation est imputable à l'impôt à la source. En effet, l'analyse de l'évolution de la perception de cet impôt sur la première moitié de l'année 2008 annonce un montant d'impôt considérablement plus élevé que celui qui était espéré dans le budget 2008. Cela se répercute en cascade également sur le montant de l'impôt à la source inscrit au projet de budget 2009. Cet élément représente à lui seul un **accroissement de 262,5 millions** par rapport au budget 2008.

(Les arrondis peuvent modifier les totaux)	COMPTE 2005	COMPTE 2006	COMPTE 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2008 révisé	PBUDGET 2009	ECARTS					
							PB09-B08 révisé		PB09-B08		PB09-C07	
							millions	%	millions	%	millions	%
Impôt courant sur le revenu et la fortune	2'429.2	2'512.1	2'693.9	2'718.4	2'875.9	2'809.7	-66.2	-2.3%	91.3	3.4%	115.8	4.3%
Impôt à la source	554.9	596.7	750.2	721.5	887.3	983.9	96.6	10.9%	262.4	36.4%	233.7	31.1%
Sous-total impôt courant	2'984.1	3'108.8	3'444.1	3'439.9	3'763.2	3'793.6	30.4	0.8%	353.7	10.3%	349.5	10.1%
Correctif des estimations	36.8	62.6	209.2								-209.2	///
Impôt sur prestation en capital	24.1	21.7	26.3	24.5	24.0	24.0	0.0	0.0%	-0.5	-2.0%	-2.3	-8.7%
Rectifications de taxations	-20.2	17.1	2.4	43.7	43.4	1.1	-42.3	-97.5%	-42.6	-97.5%	-1.3	-53.8%
Amendes et majorations	9.4	15.4	11.4	7.6	7.4	7.4	0.0	0.0%	-0.2	-2.6%	-4.0	-35.1%
Sous-total autres éléments	13.2	54.2	40.1	75.8	74.8	32.5	-42.3	-56.6%	-43.3	-57.1%	-7.6	-18.9%
Sous-total impôt PP avant écriture de régularisation	3'034.1	3'225.6	3'693.4	3'515.7	3'838.0	3'826.0	-12.0	-0.3%	310.3	8.8%	132.6	3.6%
Ecriture de régularisation reliquat	-139.5											
Taxe personnelle	6.0	6.4	6.2	6.8	6.8	6.8	0.0	0.0%	0.0	0.0%	0.6	9.6%
TOTAL IMPÔT PP	2'900.6	3'232.0	3'699.6	3'522.5	3'844.8	3'832.8	-12.0	-0.3%	310.3	8.8%	133.2	3.6%

/// : non significatif

- **Personnes morales - impôt sur le bénéfice et le capital**

L'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales s'élève à **1'260,2 millions** en augmentation de **9,5 millions (0,8%)** par rapport au budget 2008, de **0,2%** par rapport au budget 2008 révisé et en hausse de **14,1 millions (1,1%)** comparé aux comptes 2007. Il est rappelé que les estimations peuvent être modifiées de façon significative par le questionnaire aux entreprises d'octobre.

(Les arrondis peuvent modifier les totaux)	COMPTE 2005	COMPTE 2006	COMPTE 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2008 révisé	PBUDGET 2009	ECARTS					
							PB09-B08 révisé		PB09-B08		PB09-C07	
							millions	%	millions	%	millions	%
Impôt courant sur le bénéfice	786.1	910.8	932.0	1'022.2	995.3	995.3	0.0	0.0%	-26.9	-2.6%	63.4	6.8%
Impôt courant sur le capital	175.4	191.3	220.6	208.4	245.1	247.5	2.5	1.0%	39.1	18.8%	26.9	12.2%
Sous-total impôt courant	961.5	1'102.1	1'152.6	1'230.6	1'240.4	1'242.9	2.5	0.2%	12.2	1.0%	90.3	7.8%
Correctif des estimations	87.7	176.6	73.4								-73.4	///
Rectifications de taxations	-2.3	35.3	19.5	18.8	16.0	15.5	-0.5	-2.9%	-3.3	-17.5%	-4.0	-20.4%
Amendes et majorations	3.4	1.3	0.7	1.3	1.8	1.8	0.0	0.0%	0.5	38.5%	1.1	167.0%
Sous-total autres éléments	1.1	36.6	20.1	20.1	17.8	17.3	-0.5	-2.6%	-2.8	-13.9%	-2.8	-14.1%
Ecriture de régularisation reliquat	-14.2											
TOTAL IMPÔT PM	1'036.0	1'315.4	1'246.1	1'250.7	1'258.2	1'260.2	2.0	0.2%	9.5	0.8%	14.1	1.1%

/// : non significatif

Impôts non périodiques

- **Impôts liés au marché immobilier**

L'impôt sur le bénéfice et gains immobiliers (impôts spéciaux) et l'impôt sur les enregistrements, qui reflètent principalement le volume des affaires et des transactions, ont été fixés respectivement à **67,0** et **160,0 millions**, le premier restant stable par rapport au budget 2008 (mais très inférieur à la projection 2008) et le second en baisse de 18,0 millions (-10,1%) pour tenir compte d'une baisse dans la projection 2008.

L'impôt immobilier complémentaire ou impôt foncier, dont le montant est intimement lié à la valorisation du parc immobilier genevois, se fixe à **123,9 millions**, en progression de 8,9 millions (7,7%) par rapport au montant prévu budget 2008. Il recule de 20,1 millions (-14,0%) par rapport au résultat 2007. Rappelons à ce stade que le résultat 2007 était amplifié par des correctifs relatifs à des années antérieures.

Globalement, le projet de budget fixe le montant de ces trois impôts liés au marché immobilier à 350,9 millions contre 360,0 millions au budget 2008, soit une réduction de 9,1 millions de francs (-2,5%). Par rapport aux comptes 2007, la diminution est de 45,0 millions (-11,4%).

- **Impôt sur les successions**

L'impôt sur les successions, par essence impossible à prédire, a été fixé au niveau le plus bas enregistré depuis la suppression de l'impôt sur les successions à ligne directe, soit **95,0 millions**, en léger recul de 3,5 millions (-3,5%) par rapport au montant réalisé en 2007.

(Les arrondis peuvent modifier les totaux)	COMPTE	COMPTE	COMPTE	BUDGET	BUDGET	PROJET DE	ECARTS					
	2005	2006	2007	2008	2008 révisé	BUDGET	PB09-B08 révisé		PB09-B08		PB09-C07	
						2009	millions	%	millions	%	millions	%
Impôts fonciers	108.7	102.8	144.0	115.0	121.9	123.9	2.0	1.7%	8.9	7.7%	-20.1	-14.0%
Impôts spéciaux	46.5	70.8	67.5	67.0	95.4	67.0	-28.4	-29.8%	0.0	0.0%	-0.5	-0.8%
Produit de l'enregistrement et timbre	170.2	178.2	184.4	178.0	141.2	160.0	18.8	13.3%	-18.0	-10.1%	-24.4	-13.2%
Produit des successions	145.3	95.4	98.5	95.0	95.0	95.0	0.0	0.0%	0.0	0.0%	-3.5	-3.5%
Autres impôts cantonaux	115.8	119.8	129.1	127.8	127.8	128.3	0.5	0.4%	0.5	0.4%	-0.8	-0.6%
TOTAL AUTRES IMPÔTS	586.5	567.0	623.5	582.8	581.3	574.2	-7.0	-1.2%	-8.6	-1.5%	-49.2	-7.9%

Les autres impôts cantonaux, qui sont composés principalement de l'impôt auto, se maintiennent à peu près au même niveau que celui du budget 2008, augmentant de 0,5 million (0,4%).

Au total, l'ensemble des impôts non périodiques se monte à 574,2 millions en diminution de 8,6 millions (-1,5%) par rapport au budget 2008 et de 49,2 millions (-7,9%) comparé au résultat 2007.

Impôt fédéral direct

Dans le sillage des impôts cantonaux, la part cantonale (17%) de l'impôt fédéral direct s'établit à **348,2 millions**, en progression de **57,6 millions (19,8%)** par rapport au budget 2008 et en baisse de **38,7 millions (-10,0%)** comparé au résultat 2007. Cette baisse provient des correctifs importants enregistrés dans les comptes 2007, qui ne sont pas reconduits au projet de budget 2009.

Niveau élevé des investissements

Le projet de budget 2009 se caractérise par un niveau élevé d'investissements, confirmant ainsi la forte croissance amorcée depuis le début de la législature afin de réaliser les infrastructures nécessaires au développement de Genève et de sa région.

Tout en demeurant élevé, le niveau des investissements nets de l'Etat de Genève semble diminuer en 2009 par rapport au budget 2008. Cette apparente diminution doit cependant être relativisée, car elle est la conséquence de facteurs découlant de l'application des normes IPSAS et des transferts d'actifs.

Investissements nets comparables

Afin de permettre une comparaison du budget 2009 avec les deux années précédentes, l'augmentation des recettes des locations financement et la diminution des dépenses résultant de transferts sur le budget de fonctionnement ont été neutralisées. Par ailleurs, la réduction globale des investissements (RGI) 2008 a été révisée à 100 millions et les recettes des transferts d'actifs (AIG, TPG et SIG) réalisés en 2007 et 2008 ont été retirées.

En neutralisant ces effets particuliers, les investissements nets prévus en 2009, soit **611,6 millions**, sont quasiment au même niveau que ceux de 2008 et en progression de plus de 7% par rapport aux comptes 2007.

(En millions)	Comptes 2007 révisés			Budget 2008 révisé			Projet de budget 2009			PB2009 / B2008
	Dépenses	Recettes	Net	Dépenses	Recettes	Net	Dépenses	Recettes	Net	
Montants de base	624.3	238.9	385.4	825.34	571.79	253.55	787.39	179.07	608.31	
Transfert actif SIG					-432.55	432.55				
Transfert actif AIG et TPG	-27	-211.9	184.9							
Effets IPSAS				-16.35		-16.35			0.00	
Totaux ajustés	597.3	27	570.3	808.99	139.24	669.75	787.39	179.07	608.31	-61.44 -9.2%
RGI				-100.00		-100.00	-100.00		-100.00	
Location financement HUG + UNI					-50.64	50.64		-103.29	103.29	52.65 104.0%
INVESTISSEMENTS NETS	597.30	27.00	570.30	708.99	88.60	620.39	687.39	75.78	611.61	-8.78 -1.4%

Evolution importante des investissements « Nets-Nets »

Les investissements « Nets-Nets », dont l'objectif est d'évaluer l'impact des investissements actuels sur les futurs budgets de fonctionnement à travers l'effet des amortissements, sont en très forte progression. Cette différence est principalement due à l'impact bénéfique des transferts d'actifs effectués en 2007 et 2008 qui étaient générateurs de recettes importantes. Aucun transfert d'actifs n'étant prévu en 2009, le montant des investissements « Nets-Nets », soit **436 millions**, augmente donc de manière importante.

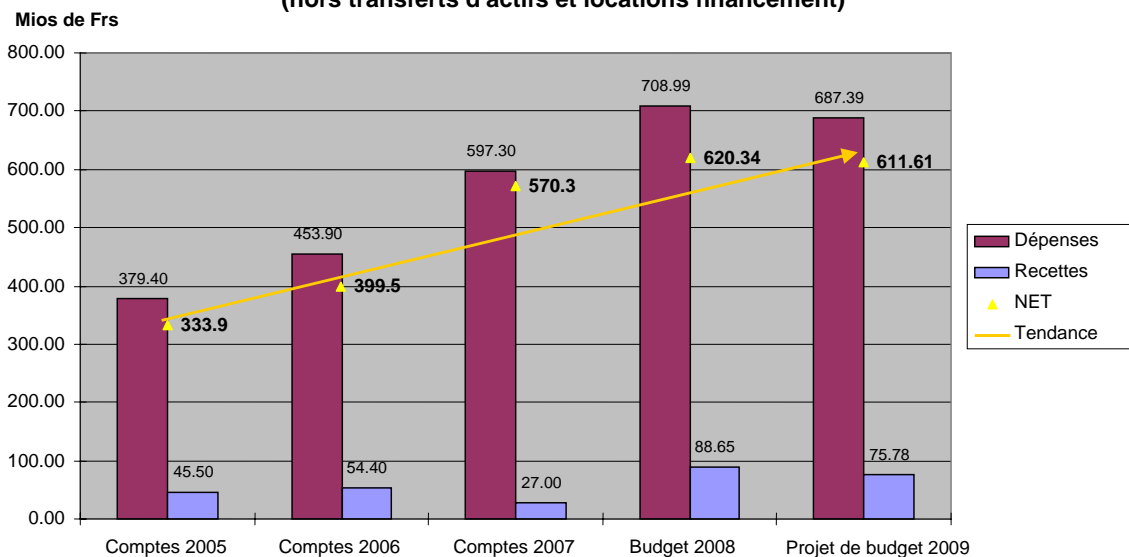
(En millions)	Comptes 2007	Budget 2008 révisé	Projet de budget 2009	Projet de budget 2009 / Budget 2008 révisé		Projet de budget 2009 / Comptes 2007	
Depenses (y.c. transferts d'actifs)	624.3	708.99	687.39	-21.6	-3.05%	63.09	10.11%
Depenses globales	624.3	825.34	787.39				
Réduction Globale (RGI)		-100	-100				
Effets IPSAS		-16.35					
Recettes (y.c. transferts d'actifs)	238.9	521.15	75.78	-445.37	-85.46%	-163.12	-68.28%
Recettes globales	238.9	571.79	179.07				
Locations Financement		-50.64	-103.29				
INVESTISSEMENTS NETS - Hors Loc. Fin.	385.4	187.84	611.61	423.77	225.60%	226.21	58.69%
Locations Financement		50.64	103.29				
INVESTISSEMENTS NETS - Avec Loc. Fin.	385.4	137.2	508.32	371.12	270.50%	122.92	31.89%
Investissements nets autofinancés	-57.9	-14.35	-13.5	0.85	-5.9%	44.4	-76.7%
Investissements nets non-amortis	-68.9	-64.57	-58.81	5.76	-8.9%	10.09	-14.6%
INVESTISSEMENTS NETS-NETS	258.6	58.28	436.01	377.73	648.13%	177.41	68.60%

Investissements en constante progression depuis 2005

Depuis 2005, le niveau des investissements nets a presque doublé. Cette croissance remarquable traduit la politique menée par le Conseil d'Etat qui vise à favoriser le développement de Genève et de sa région en investissant plus que par le passé dans les infrastructures collectives.

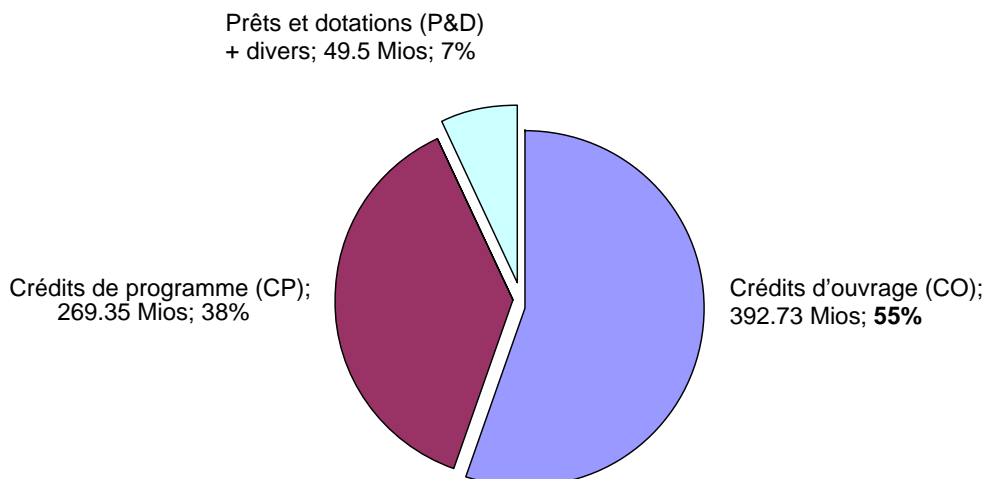
Evolutions des dépenses et recettes

(hors transferts d'actifs et locations financement)



Répartition favorable aux nouveaux investissements

La majeure partie des investissements est désormais consacrée à la réalisation des projets en cours (CO) et à la promotion des logements d'utilité publique (P&D). La part dévolue au renouvellement et au remplacement des actifs existants (CP) reste toutefois suffisante pour permettre le maintien en bon état du patrimoine de l'Etat.

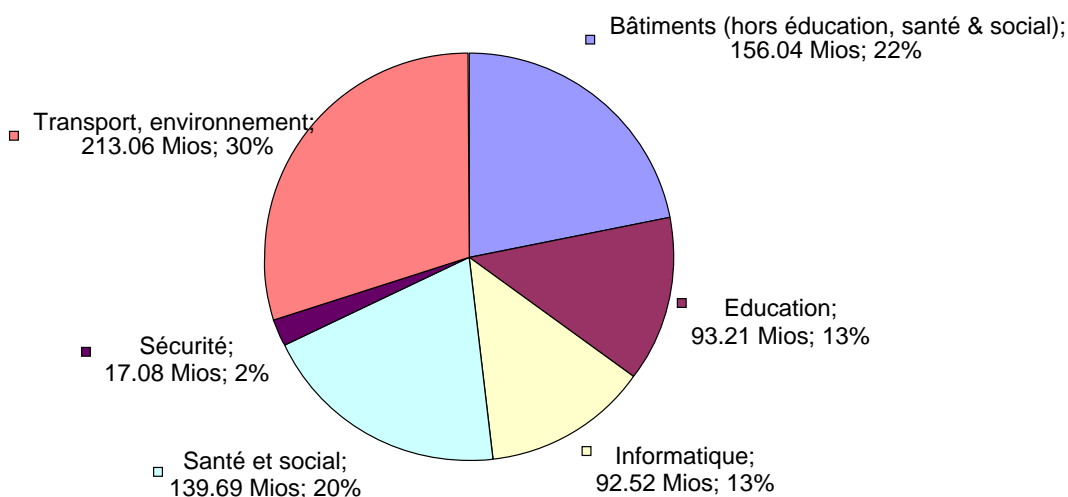


**Investissements nets (hors RGI de 100 millions)
= 711.61 millions**

Avec la mise en application du nouveau règlement des investissements, l'ancienne Loi Budgétaire Annuelle (LBA) a disparu dès 2008, au profit des crédits de Programme (CP), destinés au renouvellement et au remplacement du patrimoine existant. D'autre part, les Grands Travaux (GT) ont cédé leur place aux crédits d'ouvrage (CO) prévus pour la réalisation de nouveaux projets. Enfin, les prêts et dotations (P&D), qui constituent une troisième catégorie d'investissements, permettent à l'Etat de mettre à disposition d'institutions les capitaux nécessaires à l'accomplissement de leurs prestations d'intérêt public.

Répartition thématique des investissements

Toutes catégories confondues (CO, CP, P&D et divers), les investissements prévus en 2009 se répartissent comme suit :



**Investissements nets (hors RGI de 100 millions)
= 711.61 millions**

Les principaux projets prévus en 2009 (crédits d'ouvrage)

En matière d'investissements, une planification décennale a été engagée par le Conseil d'Etat, afin de piloter ceux-ci à moyen et long terme, en tenant compte des besoins actuels et futurs du canton.

Parmi ces investissements, citons l'ouverture du **chantier CEVA** qui devrait commencer au début 2009 après la décision attendue du Tribunal administratif fédéral d'avaliser la requête de levée d'effet suspensif déposée en juillet 2008 par les maîtres d'ouvrage. Cette requête est intervenue suite aux recours déposés contre la décision d'approbation des plans rendue par l'Office fédéral des transports le 5 mai 2008. Ces travaux consisteront, pour 2009, dans la préparation des zones de chantiers sur l'ensemble du tracé CEVA (Praille, Carouge-Bachet, Champel, les Eaux-Vives) et sur la liaison ferroviaire existante Eaux-Vives-frontière.

2009 sera marqué, également, par le démarrage de la réalisation du **tramway** Cornavin-Onex-Bernex (TCOB) et par la poursuite de celle du tramway Cornavin-Meyrin-CERN (TCMC) avec, notamment, la fin de la réalisation de la 2^{ème} étape Avanchets-Meyrin Cité et le développement du réseau des transports publics qui y est associé. Parallèlement, l'étude du tramway Genève-Grand-Saconnex sera lancée et celle du prolongement à travers Bernex du TCOB, finalisée.

Après l'ouverture du nouvel établissement de détention de la Brenaz en février 2008, la direction générale de l'office pénitentiaire poursuivra les réalisations en application de la **planification pénitentiaire** décidée par le Conseil d'Etat, par la construction d'un établissement d'exécution des mesures en milieu fermé dit «Curabilis». Ce projet devrait permettre de regrouper l'ensemble des structures offrant une prise en charge thérapeutique aux détenu-e-s, œuvrant ainsi à assurer des conditions d'incarcération acceptables dans le respect de la dignité humaine tout en répondant aux impératifs de sécurité.

Dans un autre domaine, l'année 2009 verra l'achèvement du processus de **refonte des applications informatiques de l'administration fiscale cantonale** grâce à la mise en œuvre d'un processus de taxation automatique et dans le cadre du projet d'administration en ligne. L'objectif à terme est d'offrir aux contribuables la possibilité de consulter leur compte fiscal et même de payer leurs impôts via l'internet.

Les 10 principaux chantiers en cours de réalisation représentent presque un tiers du total des investissements nets de l'Etat et plus de la moitié de l'enveloppe dévolue aux crédits d'ouvrage.

No loi	Objet	En Mios	%
150	TCMC	48.30	6.8%
8719	Liaison CEVA	35.00	4.9%
150	TCOB	30.00	4.2%
9422	HUG - Maternité - 3e étape - phases 3.1 + 3.2	27.50	3.9%
9015	Collège Sismondi	18.15	2.6%
9897	CO Drize - construction	18.00	2.5%
10188	Extension et nouvelles technologies de l'information (TIC)	12.92	1.8%
9522	Aire - travaux de renaturation	12.00	1.7%
10177	Administration en ligne	11.26	1.6%
En cours	EMS - construction de 3 EMS (5e PL)	10.30	1.4%
	Cumul (sur 711.61 millions nets hors RGI)	223.42	31.4%

Investissements des établissements publics autonomes

En marge de ce projet de budget, il vaut la peine de signaler les importants investissements structurels consentis de leur côté par les établissements publics autonomes contrôlés par l'Etat.

Ainsi, **l'Aéroport international de Genève** (AIG) prévoit d'investir 100 millions en 2009 (83 en 2008) pour poursuivre son extension et sa modernisation. L'extension du terminal et l'augmentation des capacités d'accueil et commerciales de l'AIG devraient être inaugurées à l'automne 2009. Il s'agit du plus important chantier de construction du canton.

Les **Ports francs** inaugureront de leur côté en 2009 un nouveau bâtiment administratif représentant 41 millions d'investissements.

Quant à **Palexpo** - qui connaîtra en 2009 son premier exercice annuel complet sous la nouvelle structure juridique (société anonyme) - des investissements de l'ordre de 100 millions sont prévus au cours des 5 à 10 prochaines années.

Tant l'AIG que Palexpo bénéficient, grâce aux réformes engagées ces trois dernières années, de sources de financement indépendantes et avantageuses, y compris avec des apports d'autres collectivités publiques comme le canton de Vaud.

Croissance des charges plafonnée à 2%

Toute la méthode du Conseil d'Etat repose sur la maîtrise des charges ordinaires de l'Etat, la réduction du déficit s'opérant par la différence entre la croissance des recettes et celles des dépenses. Cette approche était basée sur le fait que, sur la longue durée, la croissance des recettes observée entre 1991 et 2005 avait été légèrement supérieure à 3%.

L'application d'un plafond de croissance des charges de 2%, considéré comme un rythme de croisière lorsque l'excédent des revenus permet d'autofinancer les investissements, assure à moyen terme l'existence d'un excédent de l'ordre de 70 millions de francs supplémentaires par année.

Ce rythme de croisière doit impérativement être maintenu jusqu'à ce que le montant de la dette ne dépasse une année de revenus d'exploitation de l'Etat de Genève.

On se rappellera toutefois que la croissance économique vigoureuse observée en 2006 et 2007 - et très honorable en 2008 encore (à ce jour du moins) - a conduit à une augmentation des revenus dépassant largement les 3%. La forte croissance des recettes fiscales, en particulier, a permis un retour spectaculaire à l'équilibre dès 2006 déjà et a permis d'absorber la dégradation du résultat consécutive à la RPT et aux normes IPSAS (effets cumulés à ce jour : - 279,6 millions pour l'année 2008) et à envisager une baisse d'impôt consécutive en 2010.

Le fameux adage qui veut que « *ce qui est fait n'est plus à faire* » s'applique, hélas, aussi dans ce cas. En 2009 et 2010, il faut s'attendre à des taux de croissance des revenus de l'Etat très faibles, qui équilibreront la moyenne sur le moyen terme.

Si le potentiel cantonal de croissance économique permet au Conseil d'Etat de prendre un certain nombre de risques (augmentation spectaculaire du volume d'investissement, baisse d'impôt ciblée sur les familles et augmentation du plafond de la croissance des charges), ces risques doivent être strictement mesurés pour éviter que tout le travail d'assainissement des finances publiques réalisé soit anéanti en quelques années d'euphorie.

Le Conseil d'Etat s'est donc appliqué à contenir à 2% - 1,99% exactement - la croissance des charges entre le budget 2008 révisé et le budget 2009.

Si l'on compare les dépenses du budget 2009 avec celles observées dans les comptes 2006 et 2007, on constate quelques différences majeures. En 2006 et 2007, les allocations à des personnes physiques ont été un moteur de croissance des charges de l'Etat, alors que les dépenses de personnel (grâce à la réduction des postes administratifs et techniques, mais aussi à l'utilisation de quelques moyens palliatifs) et les dépenses générales ont connu une progression modeste.

Pour mémoire, sur les budgets 2006 à 2008 (budget voté et non budget révisé), les charges de personnel n'ont augmenté que de 0,5% en moyenne annuelle, malgré l'indexation partielle en 2006 et complète en 2007, malgré le versement de l'annuité décalée en 2006, 2007, 2008 et encore malgré l'introduction du principe d'engagement du personnel dans la classe de fonction.

Ces efforts ont permis au Conseil d'Etat de disposer de la marge de manœuvre nécessaire pour finaliser la négociation avec les organisations représentatives du

personnel concernant l'introduction progressive d'un treizième salaire, en lieu et place de la prime de fidélité.

Tendance inversée pour le budget 2009

Après plusieurs années de bonne conjoncture, avec à la clé un recul conséquent du nombre de chômeurs et de demandeurs d'emplois, les allocations à des tiers tendent à se stabiliser, alors que les charges de personnel et les dépenses générales connaissent une forte croissance (en tout 106 millions par rapport au budget 2008 révisé pour une marge disponible de 146 millions).

Charges de personnel (30): impact de l'indexation

En ce qui concerne les charges de personnel, elles croissent de **4,2% (82 millions) par rapport au budget 2008 révisé**, sous l'impact cumulé de :

- l'indexation (fixée à 2,5%)
- du nouveau système de rémunération (0,8%)
- de l'annuité pour le personnel, qui interviendra en janvier en non plus en juillet.

La hausse imputable aux mécanismes salariaux n'a, cette fois, pas pu être absorbée par la réduction des postes, d'autant plus que certains départements étaient en 2008 en avance sur leur plan de marche.

Pour l'année 2009, et concernant l'Etat proprement dit (« petit Etat »), **96,15 postes administratifs et techniques ont été supprimés**. Parallèlement, **63 postes ont été créés** dont 20,8 postes d'enseignants, 18 postes de policiers, 3 postes de juges et 21,2 postes administratifs pour le personnel administratif et technique.

Il convient par ailleurs de mentionner la disparition complète de la force de travail des emplois temporaires cantonaux (ETC) au sein de l'administration cantonale en 2009. En janvier 2008, ceux-ci étaient encore 444 au mois de janvier 2008 alors que l'on en comptait 1006 en janvier 2006.

Evolution des effectifs par départements en 2009

DEPARTEMENT	Internalisation Externalisation	Transferts internes Petit Etat	RPT IPSAS	Postes supprimés + Réallocations internes	Nouveaux postes accordés par CE	PB 2009
CHA					2.00	61.83
DF		-1.00		-6.65		762.00
DIP	10.85			-12.60	25.00	7'142.71
DI		-1.90		-53.20	18.00	2'692.73
DCTI		-0.35		-8.30	3.30	1'092.86
DT		3.25		-6.96	3.50	483.68
D.S.E		4.80		-5.94		683.66
D.E.S		-4.80		-2.50	8.20	224.23
SGC						21.97
PJ					3.00	441.42
Total	10.85	0.00	0.00	-96.15	63.00	13'607.09

Si l'on fait maintenant le bilan de l'évolution des postes sur l'ensemble de la législature, on constatera (en chiffres ronds) que sur les 313 postes dont la suppression a été demandée aux départements par le Conseil d'Etat, 273 auront été supprimés (objectif atteint à 87%). La suppression des postes aura permis la création de 229 postes sans augmentation de charges correspondante :

- **76 postes** pour le **corps enseignant** pour faire face notamment à l'augmentation des effectifs dans le post-obligatoire.
- **50 postes** pour assurer le bon fonctionnement du **pouvoir judiciaire** dont l'administration reposait encore largement sur les ETC en début de législature.
- **38 postes** nécessaires au fonctionnement de la **nouvelle structure pénitentiaire de la Brenaz**
- **18 postes de policiers**
- **2 postes** pour le service du **Grand Conseil**
- **45 postes** pour le **personnel administratif et technique** des départements, concernant principalement l'enseignement spécialisé, le projet Praille-Acacias-Vernets, le projet d'agglomération, et la réorganisation du service du commerce.

Evolution des effectifs par départements de 2006 à 2009

DEPARTEMENT	Internalisation Externalisation	Transferts internes Petit Etat	RPT IPSAS	Postes supprimés + Réallocations internes	Nouveaux postes accordés par CE	Total
CHA		1.00		-3.10	2.00	-0.10
DF		9.75		-40.80	-	-31.05
DIP	69.76	-109.50	8.56	-14.90	98.14	52.06
DI	0.00	-3.10	0.00	-68.15	61.08	-10.17
DCTI		3.75		-81.30	3.30	-74.25
DT	-12.57	-11.75		-28.30	3.50	-49.12
D.S.E		102.85	3.40	-21.08	-	85.17
D.E.S	-86.49	7.00		-15.40	9.20	-85.69
SGC					2.00	2.00
PJ					49.90	49.90
Total	-29.30	0.00	11.96	-273.03	229.12	-61.25

Globalement, les effectifs de l'Etat de Genève auront donc passé de 13'668 à 13'607 (-0,45%) entre 2005 et 2009, alors que pendant la même période la population genevoise a augmenté de quelque 2,8%. Cette croissance démographique a une répercussion directe sur les effectifs scolaires. De 2006 à 2009, le DIP a accueilli au niveau du post-obligatoire 1700 élèves supplémentaires (chiffres SRED printemps 2008) et a obtenu dans cette

même période 76 postes nouveaux d'enseignants pour y faire face, les autres postes alloués aux prestations délivrées pas le département l'ont été par réallocation.

Dans le même temps, les effectifs des subventionnés soumis aux règles salariales de l'Etat de Genève ont passé de 16'699 postes à 16'746, soit une augmentation de 47 postes imputables au HES, à l'Université et aux EMS, tandis que le secteur de la santé et l'Hospice général ont vu leurs effectifs légèrement diminuer.

Dépenses générales (31) : forte progression

L'augmentation des dépenses générales est plus forte encore, avec une croissance de **5,7% (24 millions)** par rapport au budget 2008 révisé.

Il s'agit essentiellement là d'un effet de « stop and go ». Constatant l'ampleur du non dépensé au cours de l'exercice 2007, le Conseil d'Etat avait décidé une coupe linéaire de 7,5% pour le budget 2008 (avec une exception pour l'entretien des bâtiments) pour hâter la consommation des reports budgétaires. L'effet de cette décision a encore été amplifié par les coupes effectuées sur le budget 2008 suite à la demande du parlement de trouver une nouvelle économie sur les charges de 25 millions.

On relèvera d'autre part que la croissance est très inégale d'un département à l'autre, ce qui confirme que cette hausse correspond bien à des besoins nouveaux, clairement identifiés.

Par rapport au budget 2008 voté, l'augmentation des dépenses générales est encore plus spectaculaire. Elle s'explique en très large partie par la requalification de dépenses qui étaient considérées comme des dépenses d'investissements avant l'entrée en vigueur des normes IPSAS, et qui sont aujourd'hui considérées comme des dépenses de fonctionnement. Il s'agit dans de nombreux cas de dépenses prévues dans des crédits d'investissement voté par le parlement avant l'entrée en vigueur des normes IPSAS.

La forte hausse enregistrée sur les charges de personnel et les dépenses générales est compensée par des diminutions de charges et une croissance plus faible sur d'autres lignes.

Intérêts passifs (32) : diminution conséquente

La baisse la plus spectaculaire est imputable à la nature « Intérêts passifs et frais d'emprunt », en baisse de **39 millions de francs (-11,1%)**. Cette baisse est la conséquence de la diminution de la dette (près de 2 milliards depuis le 31 décembre 2006), elle-même imputable à cinq facteurs :

- les bons résultats enregistrés en 2006, 2007 et 2008 ;
- l'effet de la gestion globale de la liquidité de l'Etat et des principaux subventionnés (« caisse centralisée ») ;
- la possibilité donnée au contribuable de payer l'impôt fédéral direct par acomptes mensuels, qui a reçu un très bon accueil du public ;
- l'effort entrepris depuis le début de la législature pour rattraper le retard pris dans la gestion du contentieux de l'administration fiscale, qui a des effets importants, non pas sur le résultat comptable, mais sur la trésorerie de l'Etat.

Les taux d'intérêt sont stabilisés en 2008 et le seront, vraisemblablement, en 2009.

Il est important de souligner que la baisse de la charge d'intérêts n'implique aucune prise de risque supplémentaire, ni par une utilisation plus forte des emprunts à court terme ou à taux variable, ni par l'utilisation d'instruments financiers plus ou moins spéculatifs.

La gestion de la dette durant l'année 2009 s'inscrira toujours dans la continuité des principes adoptés depuis 2003, soit :

- fixer la proportion maximale des emprunts à taux variable à 30%;
- fixer la proportion maximale des emprunts à court terme à 25%;
- maintenir la durée moyenne des emprunts dont l'échéance est supérieure à 1 année idéalement à 7 ans;
- planifier les remboursements d'emprunts pour un lissage de l'échéancier avec plafond annuel moyen.

Amortissements, provisions, irrécouvrables (33): stabilité retrouvée

Par rapport au budget 2008 révisé, qui intègre près de 92 millions imputables aux normes IPSAS et à des changements de méthodes d'évaluation pour les provisions, cette nature est stable avec une croissance d'un peu moins de 3 millions et demi de francs (0,57%). Par rapport au budget 2008, on notera une baisse de 8 millions pour les irrécouvrables de l'AFC, imputable au rattrapage effectué sur les créances contentieuses depuis maintenant trois ans.

Parts et contributions sans affectation (34): conséquence de la croissance de l'impôt à la source

Cette nature regroupe principalement les versements faits à la Confédération pour l'égalisation des ressources entre les cantons (RPT) et les versements aux communes frontalières des départements voisins, calculés en fonction de la masse salariale des salariés frontaliers imposés à la source.

L'augmentation raisonnable (13 millions soit 2,51%) observée pour le budget 2009 (par rapport au budget 2008 révisé) est imputable aux versements aux communes frontalières, alors que les versements à la Confédération restent stables, ce qui constitue une heureuse surprise.

Il faut toutefois s'attendre à une augmentation bien plus forte de ces versements au cours des prochaines années, le calcul du potentiel de ressources des cantons s'effectuant sur la moyenne des quatre exercices antérieurs. L'augmentation spectaculaire de l'impôt à la source prélevé sur les frontaliers depuis 2006 devrait donc entraîner une hausse régulière et conséquente des versements liés à la péréquation fédérale.

Dédommagement à des tiers (35) : effets de la baisse du chômage

Cette nature recouvre les dépenses consenties en faveur des mesures cantonales contre le chômage. La baisse de 5 millions (-3,54%) est la conséquence logique de la baisse du nombre de chômeurs et de demandeurs d'emploi au cours des dernières années. Cette baisse est liée à la bonne conjoncture que connaît notre canton depuis trois ans, mais également **aux conséquences positives de la nouvelle loi sur le chômage et de la réorganisation de l'Office cantonal de**

l'emploi. Au-delà des effets purement conjoncturels, la nouvelle loi devrait permettre à Genève de se rapprocher progressivement du taux de chômage suisse.

Subventions accordées (36) : croissance raisonnable

Par rapport au budget 2008 révisé, et compte tenu de la forte inflation observée en 2008 qui pèse également sur la masse salariale de subventionnés, l'augmentation **(69 millions, soit 2,05%)** prévue au budget 2009 est raisonnable, et même rassurante, comparé à ce qui avait été enregistré ces dernières années.

Cette augmentation raisonnable est la conséquence d'une relative stabilisation des allocations à des tiers consécutives la santé économique retrouvée de notre canton, mais également à la règle fixée par le Conseil d'Etat qui veut que l'indexation et les mécanismes salariaux ordinaires ne soient compensés aux organismes subventionnés qu'à hauteur du taux de subventionnement de l'institution.

Enfin, le résultat est encore amélioré par la disparition des 42 millions hors LIAF (loi sur les indemnités et les aides financières) occasionnés en 2008 par le régime transitoire pour certaines dépenses prises en charge par l'AI avant l'entrée en vigueur de la RPT.

Signalons enfin que la croissance spectaculaire observée entre le budget 2008 voté et le budget 2009 (près de 8%) est largement imputable aux **effets des normes IPSAS (149 millions)** et concerne des subventions non monétaires. La mise à disposition d'immeubles pour les HUG et l'Université fait désormais l'objet d'un « loyer » (location-financement) non-monétaire compensé par une augmentation (non-monétaire également) de la subvention à proportion.

1. Les **allocations à des personnes physiques** sont en augmentation de **3,4% (37 millions)** par rapport au budget 2008 révisé, soit une progression nettement ralentie par rapport à l'exercice précédent. Les principales augmentations concernent les allocations familiales pour personnes non actives (6,1 millions), les prestations complémentaires AVS-AI (24,6 millions) et les subsides aux assurés à ressources modestes (12,4 millions).
2. Les **indemnités**, soit les tâches étatiques déléguées à des établissements publics autonomes ou à d'autres organismes subventionnés, connaissent une croissance de **3,3% (70 millions)**, ce qui est remarquable compte tenu de l'impact de l'indexation, du nouveau système de rémunération et des mécanismes salariaux sur la masse salariale de ces institutions. Les principales augmentations concernent les HUG (29,3 millions), l'Université (14,4 millions) et les TPG (4,5 millions) et les EPH.
3. Les **aides financières** augmentent pour leur part de **3,6%** soit une hausse d'un peu moins de **4 millions** de francs. Les principales augmentations concernent la culture (0,8 million), l'orientation et la formation professionnelle (0,7 million), l'aide au pays en voie de développement (1 million) et la prévention dans le domaine de la santé (0,4).

Fondation de valorisation des actifs de la BCGE

La Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève (BCGE) a été mise en liquidation par la loi 10202 modifiant la loi 8194, qui est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2008. L'année 2009 sera la dernière année d'activité de la Fondation, la loi ayant prévu que la liquidation soit terminée au plus tard le 31 décembre 2009. C'est donc la dernière fois qu'il en fait mention dans un projet de budget.

Pertes sur réalisation de biens immobiliers

Les pertes comptabilisées en charge par l'Etat totalisent 2,13 milliards de francs depuis le début de l'activité de la Fondation jusqu'au 31 décembre 2007. Les réductions de pertes et gains de revente comptabilisés en produit s'élèvent à 197,5 millions à la même date. Le marché immobilier est toujours favorable et porteur. Pour 2009, le budget des dernières pertes à comptabiliser est fixé à 77,4 millions de francs. Il est en baisse compte tenu de l'évolution rapide du désengagement 2008 et des bonnes perspectives relatives à la perte finale. Le budget des gains de revente à comptabiliser est fixé à 23 millions de francs.

Les pertes enregistrées dans les charges de l'Etat sont contrebalancées par des revenus d'un montant équivalent, correspondant à l'utilisation de la provision pour pertes constituée initialement à 2,7 milliards de francs dans les comptes 2000 et dissoute de 190,2 millions à fin 2005, de 80 millions à fin 2006 et de 80 millions à nouveau à fin 2007. Afin de poursuivre l'adaptation de la provision pour pertes au risque final qui s'améliore chaque année et qui est estimé actuellement à 2,05 milliards de francs (taux de perte moyen de 38 %), il est prévu de la dissoudre de 30 millions supplémentaires à fin 2008 et de 13,7 millions supplémentaires à fin 2009, puisque l'Etat anticipe un **ultime abaissement du risque final à un montant avoisinant 2 milliards de francs**.

Le budget prévoit en outre une modeste dotation de 2,3 millions de francs relative aux calculs d'actualisation de la provision pour pertes, imposés par les normes IPSAS.

Avances à la Fondation remboursables par la BCGE

L'Etat avance chaque année les fonds nécessaires au bon fonctionnement de la Fondation, conformément aux dispositions légales. A fin 2007, le montant total des avances déjà effectuées par l'Etat était de 351,5 millions de francs. Auparavant activées au bilan, les avances annuelles sont dès 2008 passées directement dans les charges de l'Etat, pour un montant estimé à 18,3 millions en 2009.

De même, les remboursements d'avances effectués par la BCGE sur son résultat annuel, calculés selon l'accord de remboursement correspondant à une attribution spéciale de 20% du total des dividendes - ordinaire et supplémentaire - distribués, sont passés en produit de l'Etat dès 2008. Le produit attendu pour 2009 est de 10 millions de francs.

En application de cet accord, la BCGE a versé à l'Etat de Genève en 2007 la part prévue de 20% sur l'ensemble des dividendes versés sur le résultat 2006, soit 3,6 millions de francs et 4,3 millions en 2008 sur la base des dividendes versés par la BCGE sur son résultat net 2007.

Il est à relever que l'Etat va renégocier avec la BCGE le système mis en place en 2005, qui s'avère être insatisfaisant quant au terme du remboursement des avances, au regard de la capacité bénéficiaire croissante de la banque.

Les priorités pour 2009

Le mouvement de réforme engagé dès 2006 se poursuit durant cette dernière année de la législature, dans la lignée des objectifs fixés par le discours de Saint-Pierre. L'assainissement des finances publiques permet aujourd'hui à l'Etat de Genève de retrouver une marge de liberté pour innover, de reconquérir des espaces de liberté pour agir, et de mettre en place des conditions-cadres favorables à la création et à l'innovation. Les priorités des départements pour l'année 2009 traduisent une volonté commune de consolider l'important travail qui s'est engagé pour accroître l'efficacité et l'efficience du service public, ainsi que pour améliorer les conditions nécessaires à la prospérité durable de notre canton.

Chancellerie d'Etat

- **Renforcer la Genève internationale en ancrant Telecom World**

Après un passage à Hong Kong en 2006, ITU Telecom World revient à Genève, du 5 au 9 octobre 2009. Le retour de cette manifestation sans équivalent (1000 exposants, 50 chefs d'Etat et de nombreux ministres y sont attendus) témoigne de la vitalité du secteur genevois des congrès.

L'enjeu de cette édition est essentiel, car la fidélisation d'ITU Telecom à Genève dépend de sa réussite et du succès du nouveau concept d'accueil développé par la Chancellerie en lien avec Geneva Palexpo et le Bureau des congrès de Genève-Tourisme. ITU Telecom World est à la fois une exposition professionnelle, un forum, un sommet intergouvernemental et une rencontre de suivi du Sommet mondial de la société de l'information (SMSI).

Cet événement est aussi lié à la coopération au développement et notamment aux Objectifs du Millénaire des Nations Unies, puisque les bénéfices qu'il dégage pour l'Union internationale des Télécommunications (UIT) sont réinvestis dans des projets d'accès aux télécommunications dans les pays du Sud.

Ainsi, cette manifestation hors du commun bénéficie au canton, contribue à la réalisation des objectifs de l'ONU en matière de technologies de l'information et renforce le rôle de Genève comme plate-forme d'échanges et de dialogue.

Département des finances

- **Alléger la charge fiscale des familles et de la classe moyenne**

Le Conseil d'Etat déposera cet automne un projet de loi visant principalement à rendre plus équitable l'imposition des couples mariés (*splitting* intégral) et à alléger la charge fiscale qui pèse sur la classe moyenne, et en particulier sur les familles avec enfants. Le projet réduit également les inégalités qu'engendre la fiscalité genevoise actuelle entre actifs et rentiers. Il corrige certaines dérives confiscatoires de l'imposition sur la fortune dans ses modalités actuelles. Le peuple devrait être appelé à se prononcer sur ce projet en juin 2009, pour une entrée en vigueur en 2010 pour l'impôt sur les revenus et 2011 pour l'impôt sur la fortune.

- **Réformer le système de rémunération et d'évaluation des fonctions**

Le nouveau système de rémunération, subordonné au vote prochain du projet de loi par le Grand Conseil, devra être mis en œuvre dès le début de l'année 2009. Ce nouveau système, résultant d'intenses négociations avec les associations représentatives du personnel, concerne tant l'administration cantonale que les

entités subventionnées et prévoit le remplacement de la prime de fidélité par un treizième salaire avec une réforme du système des annuités.

Au cours de l'automne 2008, le *REPER* (*répertoire des emplois de référence*) sera soumis à l'approbation du Conseil d'Etat. Le *REPER* permet de réduire drastiquement le nombre de nombres de fonctions au sein de l'Etat de Genève et parmi les institutions subventionnées soumises à la loi sur le traitement du personnel. Les 2500 fonctions actuelles seront classées en moins d'une centaine d'emplois de référence et moins de deux cents métiers.

Pour certains de ces emplois et métiers, une gradation en fonction des compétences effectives affinera le système, sur le modèle de ce qui est déjà pratiqué aujourd'hui pour les secrétaires, les comptables ou les taxateurs, par exemple (secrétaire 1, 2 et 3).

L'adoption du *REPER* donnera le signal de départ des travaux devant mener à un nouveau système d'évaluation des fonctions, qui adaptera le système actuel aux tendances lourdes de l'évolution observées au cours de la dernière décennie, tant au sein des collectivités publiques que des grandes entreprises.

- **Fusionner les caisses de pension publiques et assurer leur pérennité**

Le département des finances continuera à travailler sur le projet de fusion des caisses de pension publiques, préparé de concert avec les représentants employés et employeurs des caisses de pension existantes. L'objectif est d'aboutir à la présentation d'un projet de loi fixant l'organisation des nouvelles structures, et un plan commun de prévoyance pour les actuels assurés de la CIA et de la CEH. Le projet de loi fixera également les règles prévues par le projet des experts au plan fédéral, qui permet le maintien du système de financement mixte avec des cautèles qui évitent que, dans quelques décennies, l'Etat soit contraint de décaisser des milliards pour garantir la pérennité des prestations.

Département de l'instruction publique

- **Poursuivre le processus d'harmonisation**

Le Conseil d'Etat et le Grand Conseil défendent leur projet sur le cycle d'orientation consacrant le retour des sections et, surtout au niveau de la scolarité obligatoire, le vaste processus d'harmonisation autour de trois projets de loi :

- harmonisation suisse,
- harmonisation romande,
- harmonisation au niveau de la pédagogie spécialisée.

A noter que le DIP a commandé un audit en été 2008. Ce dernier vient compléter un travail de fond déjà entamé sur la réorganisation de l'enseignement spécialisé, qui verra son aboutissement avec le PL 9865 sur l'intégration des handicapés et des mineurs à besoins spéciaux, adopté par le gouvernement. Ce PL anticipe les dispositions légales et l'organisation à mettre en place pour le 1^{er} janvier 2011. Le projet de loi genevois a été adopté par la commission parlementaire chargée de son examen et sera inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine session du parlement. L'entrée en vigueur des dispositions légales signifiera donc un changement en profondeur de l'organisation, du fonctionnement et de l'interaction entre enseignement ordinaire, prise en charge des besoins spécifiques et enseignement spécialisé, dans une perspective d'intégration.

Ces processus exigent des standards d'éducation dans quatre domaines :

- l'école obligatoire à 4 ans,
- l'enseignement d'une deuxième langue étrangère dès la 5^{ème} primaire,
- un nouveau plan d'étude romand définissant les exigences dans l'ensemble des disciplines pour les enfants de 4 à 15 ans pour l'ensemble de la Suisse romande, accompagné de manuels communs d'enseignement et de test individuels de référence (épreuves inter-cantoniales),

- la formation des enseignants du primaire et du secondaire.

Ce mouvement engagé au niveau de l'école obligatoire s'accompagne de la réorganisation de la formation professionnelle par pôles, engagée en 2008, des nouvelles exigences d'obtention de la maturité gymnasiale et de la mise en place de la maturité spécialisée.

- **Etendre le réseau d'enseignement prioritaire**

Le développement du réseau d'enseignement prioritaire sera poursuivi aux niveaux de l'enseignement primaire et du cycle. Pour mémoire, le "REP" offre un soutien renforcé aux établissements scolaires intervenant dans les régions et quartiers en rupture de mixité sociale, et prévoit l'engagement des autorités communales et cantonales à accompagner ce projet.

- **Appliquer la loi sur l'Université et la convention d'objectifs**

La nouvelle loi sur l'Université (L 10103), adoptée en juin 2008 par le Grand Conseil, devrait entrer en vigueur au 1er janvier 2009. Le référendum contre la loi ayant abouti en date du 15 août, la votation populaire du 30 novembre décidera de son entrée en vigueur. La nouvelle loi sur l'Université nécessitera l'adoption de nouveaux règlements, notamment dans les domaines des finances et du personnel ainsi que de nouveaux Comités (orientation stratégique - audit - éthique et déontologie). L'unité de l'enseignement supérieur aura pour mission de travailler avec le rectorat à la mise en œuvre et au suivi de la convention d'objectifs de l'Université et à l'adaptation de la gouvernance et au suivi du développement de la HES-SO.

Département des institutions

- **Renforcer l'action de l'Etat en faveur des droits humains**

La visibilité de l'action en faveur des droits humains a été renforcée en 2008 par la création d'une direction générale des droits humains, regroupant les domaines de l'intégration des étrangères et étrangers, de la promotion de l'égalité entre hommes et femmes, de la prévention de la violence domestique et de la solidarité internationale. En 2009, les synergies entre les services de l'office seront développées et les politiques publiques dans les domaines concernés assurées de manière transversale, notamment dans le cadre de projets portant sur la prévention des mutilations génitales féminines, sur la prévention des mariages forcés et des crimes d'honneur et sur la traite des femmes, projet auquel la police collaborera également. Cette visibilité passera par des collaborations et liens plus serrés avec les ONG et la division IV - section des droits humains du département fédéral des affaires étrangères notamment.

- **Assurer une politique de sécurité efficace contribuant à renforcer le sentiment de sécurité des citoyennes et des citoyens**

Le taux de criminalité en Suisse a baissé, ces 25 dernières années, passant de 49,9 à 36,8 infractions au code pénal suisse par 1000 habitants entre 1982 et 2007. Malgré ces chiffres, issus des statistiques fédérales, cas échéant genevoises, le sentiment général de la population est que l'insécurité s'accroît. Pour répondre à cette préoccupation, le département mettra l'accent sur une action qui conjugue prévention et répression dans les domaines de compétence qui sont les siens, étant entendu que la précarisation sociale joue certainement un rôle non négligeable dans le sentiment d'insécurité. L'effectif de la gendarmerie sera augmenté pour assurer une présence accrue sur le terrain, faire face à l'augmentation des activités qui relèvent de sa compétence et renforcer les actions de proximité. L'adoption du projet de loi 10178 permettra de clarifier les missions des agents de sécurité municipaux (ASM) et d'aménager le cadre de leur collaboration avec la police cantonale et les autres services officiels, dans le but de

garantir la sécurité de tous et toutes et de développer encore davantage une politique de proximité et de prévention en accord avec les autorités communales concernées.

Département des constructions et des technologies de l'information

- **Développer le périmètre Praille - Acacias - Vernets (PAV)**

Suite à la reprise par le Conseil d'Etat, en décembre 2007, de la conduite du projet de développement La Praille-Acacias-Vernets (PAV), assumée jusque là par la Fondation des terrains industriels de Genève (FTI), de nouvelles conditions de mise en œuvre ont été définies. Celles-ci ont notamment permis, en 2008, le dépôt par le Conseil d'Etat d'un projet de résolution du Grand Conseil, destiné à définir les options essentielles d'aménagement du périmètre considéré. Pour 2009, l'objectif principal est le dépôt devant le Grand Conseil du projet de loi de déclassement de ce dernier, actuellement situé en zone industrielle et artisanale, qui sera accompagné d'un rapport du Conseil d'Etat au sujet de l'avancement des études thématiques (foncier, rôle du rail, sous-sol, eau, espaces publics et infrastructures routières etc.) et des études d'aménagement sectorielles indispensables à la poursuite des travaux, études qui portent en priorité sur les secteurs dits "Etoile", "Acacias" et "Grosselin". Engagées pour la plupart en 2008, ces études se poursuivront en 2009, sous la conduite du comité de pilotage politique du projet, avec la collaboration du collège d'experts constitué pour assister la direction de projet et en coordination avec les directions générales de l'Etat concernées, ainsi qu'avec les commissions consultatives compétentes.

- **Agrandir le parc de logements d'utilité publique (LUP)**

La Loi pour la construction de logements d'utilité publique, du 24 mai 2007 (LUP - I 4 06), vise la constitution d'ici 2017 d'un parc pérenne de logements d'utilité publique à hauteur de 15% du parc de logements locatifs. Pour atteindre cet objectif, un crédit d'investissement de 300 millions de francs sur dix ans a été voté. Si 2008 a vu les premiers nouveaux logements d'utilité publique mis en exploitation, la part du crédit utilisé en 2008 a surtout servi à l'acquisition par les Fondations immobilières de droit public (FIDP) de 806 logements détenus par la Fondation de valorisation des actifs de la BCGe (FVABCGe) ainsi que de 778 logements en mains des Rentes immobilières SA (RISA), via l'acquisition du capital action de cette dernière qui devra encore être recapitalisée. Par ailleurs, les premiers LUP construits (140 logements dans le quartier de la Tambourine, à Carouge), ont été inaugurés en septembre 2008. Au surplus, en 2009, la tranche annuelle devrait permettre prioritairement d'acquérir de nouveaux terrains et de doter les opérateurs publics en fonds propres pour de nouvelles opérations.

Département du territoire

- **Aménager l'avenir à l'échelle de l'agglomération**

La prise en compte de la dimension régionale de notre canton demeure essentielle dans le cadre de l'objectif consistant à pouvoir accueillir, dans le cadre d'un aménagement du territoire harmonieux, deux cent mille habitants et cent mille emplois supplémentaires dans la région d'ici une vingtaine d'années.

- a) Plusieurs plans localisés de quartiers dans les périmètres d'aménagement coordonné de Frontenex - Gradelle, des Vergers et de La Chapelle - Les Sciens sont prévus d'être adoptés en 2009; le secteur des Sciens fera en outre l'objet d'un déclassement complémentaire. Le potentiel total de ces plans d'affectation avoisine 2'500 logements.

- b) Les études d'aménagement des extensions urbaines de la Plaine de l'Aire et de Bernex-Est, qui s'inscrivent dans le plan directeur cantonal, seront poursuivies en 2009, simultanément à l'élaboration et à l'adoption des modifications de limites de zone et en coordination avec les (PACA). Potentiel de ces zones: plus de 4'000 logements, des activités et des équipements publics.
- c) En 2008, le Grand Conseil a approuvé le déclassement en zone de développement des Communaux d'Ambilly, alors que la commune de Thônex et le Conseil d'Etat ont adopté un plan directeur de quartier prévoyant la réalisation de 1'200 logements les 15 prochaines années. Un plan localisé de quartier sur la première pièce urbaine, sous forme de projet-test, devrait être adopté en 2009.
- d) Les projets de plus petite taille contribuent cependant de manière significative à l'accroissement de l'offre pour le logement, les activités et les équipements publics. Durant l'année 2008, en excluant les procédures relatives aux périmètres cités ci-dessus, une quinzaine de modifications de zones et une vingtaine de plans localisés de quartier, qui permettront notamment de construire environ 1'800 logements, auront été adoptés. L'effort sera poursuivi en 2009, avec la mise au point et l'approbation, pour une part substantielle de ces plans, d'une quarantaine de modifications de zones et d'une quarantaine également de plans localisés de quartier, d'un potentiel global supérieur à 6'000 logements.

- **Agir efficacement pour l'environnement et la qualité de l'air**

Genève a adopté début 2007 le principe de la "société à 2000 watts", puis le plan directeur de l'énergie 2005-2009, lequel matérialise cet engagement qui entre dans sa phase de concrétisation. Pour ce qui est de la qualité de l'air, le nouveau plan de mesures d'assainissement de l'air 2003-2010 introduit des mesures innovantes, parmi lesquelles figure en priorité l'introduction d'un périmètre de restriction du trafic motorisé au centre ville. Cette mesure nécessitera de conduire, en 2009, des études concernant à la fois les aspects juridiques, de gestion de la circulation, de l'impact financier sur la population et les entreprises concernées. Enfin, la mise en œuvre du Plan de gestion des déchets 2008-2012 doit permettre de recycler 50% des déchets urbains, 85% des déchets de chantier et 70% des déchets produits par l'Etat. De surcroît, il prévoit de valoriser 30% des matériaux d'excavation.

Département de la solidarité et de l'emploi

- **Accélérer le retour à l'emploi**

La nouvelle loi sur le chômage continuera de déployer ses effets en 2009. Elle agit en priorité sur la rapidité de la réponse institutionnelle au chômage et permet aux chercheurs d'emplois de reprendre pied plus tôt dans le marché du travail. En une année, la durée moyenne du chômage a déjà baissé de quelque 18%, et cette baisse doit se poursuivre en 2009. Le canton peut ainsi centrer ses efforts sur les chômeurs les plus fragilisés, grâce à l'amélioration du dispositif des allocations de retour en emploi, au développement des emplois de solidarité et à la mise à disposition de chômeurs de très longue durée de mesures novatrices (expérience Hestia).

- **Clarifier les rapports entre l'Etat et les EMS**

L'année 2009 devrait permettre, grâce au projet de révision de la loi sur les établissements médico-sociaux (EMS), de simplifier et clarifier les rapports et les flux financiers entre les EMS et l'Etat. On rendra à ce secteur la sérénité indispensable à sa mission d'encadrement de personnes âgées fortement dépendantes.

- **Lutter contre les effets de seuil et soutenir les familles**

La nouvelle loi sur les allocations familiales renforcera le soutien aux familles, en particulier à celles de trois enfants et plus. La réinsertion doit aussi être renforcée par un train de lois visant à réduire les effets de seuil, en matière de subsides pour les primes de l'assurance maladie et de calcul des seuils donnant droit à l'aide sociale. Ces deux nouvelles mesures supprimeront des effets pervers qui pénalisent aujourd'hui les ménages dépassant de justesse les seuils de revenus donnant droit à l'aide sociale. La baisse du nombre de dossiers à l'aide sociale depuis 2007 devrait ainsi pouvoir se confirmer dans la durée, attestant la capacité de réinsertion de notre canton.

Département de l'économie et de la santé

- **Consolider les instruments de promotion économique et renforcer la politique touristique cantonale**

La concrétisation en 2009 d'une promotion économique exogène commune à toute la Suisse occidentale pour la prospection d'entreprises à l'étranger, de même que le développement d'un guichet unique pour les entreprises à Genève, sont autant d'instruments indispensables pour offrir des conditions de développement durable et diversifié dont Genève peut être un centre névralgique.

Le tourisme est une branche économique d'importance pour Genève, par laquelle notre canton se donne les moyens de se profiler comme une destination de choix dans l'offre touristique mondiale, tant pour ce qui concerne le tourisme de villégiature, le tourisme d'affaires que l'éco-tourisme. En 2009, l'établissement d'un contrat de prestations, entre la Fondation pour le tourisme et Genève-Tourisme, permettra de piloter efficacement la politique touristique cantonale.

- **Améliorer la qualité et l'accès aux soins**

a) Par le déploiement du réseau communautaire d'informatique médicale (projet e-toile), qui vise une amélioration substantielle de la qualité et de l'accès aux soins. L'implication de partenaires privés de l'économie dans ce projet démontre la capacité d'entraînement de notre canton dans des projets qui touchent différents domaines d'activités que l'on pourrait, a priori, croire cloisonnés, mais qui sont, en réalité, interconnectés.

b) Par la collaboration renforcée en matière sanitaire entre les cantons de Vaud et Genève, qui ont signé en 2008 deux accords supplémentaires (relation financière inter-cantonale et possibilité d'opérer des patients genevois à Nyon dans le domaine de la chirurgie orthopédique), ou entre Genève et les régions françaises frontalières.

c) Par la mise en œuvre d'un réseau cantonal de soins, concrétisé par la loi sur le réseau de soins et le maintien à domicile (votée à l'unanimité du Grand Conseil). Ce réseau est l'expression d'une volonté d'efficacité maintes fois manifestée par la population. En 2009, il s'agira de mettre en place son application, en élaborant les outils communs à toutes les institutions du réseau de soins, l'organisation du dispositif et les procédures d'accès aux soins et d'orientation.

- **Simplifier les démarches administratives pour le commerce**

Le DES s'est engagé à simplifier le processus, les procédures et le dispositif législatif, afin de faciliter l'essor du commerce. Après avoir donné naissance au service du commerce - ce qui a sensiblement amélioré la qualité des prestations délivrées au public et aux professionnels, comme en témoigne d'ailleurs l'exercice réussi de l'Euro 2008 - il s'agit, dès 2009, de simplifier les taxes, et de revoir le carcan législatif (loi sur les taxis, loi-cadre sur le commerce, etc.).

PROJET DE LOI

Projet de loi établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'exercice 2009 (D 3 70)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu les articles 54, 56, 80, 81, 82, 83, 96, 97 et 117 de la constitution de la République et canton de Genève, du 24 mai 1847;
vu la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993,
décrète ce qui suit :

Chapitre I Contributions publiques

Art. 1 Perception des impôts

Le Conseil d'Etat perçoit les impôts conformément aux lois en vigueur.

Art. 2 Perception des centimes additionnels

Il est perçu en 2009, au profit de l'Etat, les centimes additionnels prévus au chapitre II de la présente loi.

Chapitre II Centimes additionnels

Art. 3 Personnes physiques

¹ Il est perçu 47,5 centimes, par franc et fraction de franc, sur le montant des impôts cantonaux sur le revenu et la fortune des personnes physiques.

² En application de la loi (sous réserve de son adoption) ouvrant un crédit quadriennal (2008-2011) de 453 073 647 F destiné à financer l'aide et les soins à domicile, il est perçu, en 2009, 1 centime additionnel supplémentaire, par franc et fraction de franc, sur le montant des impôts cantonaux sur le revenu et la fortune des personnes physiques.

Art. 4 Personnes morales

Il est perçu :

- a) 88,5 centimes, par franc et fraction de franc, sur le montant de l'impôt cantonal sur le bénéfice des personnes morales;
- b) 77,5 centimes, par franc et fraction de franc, sur le montant de l'impôt cantonal sur le capital des personnes morales;
- c) 1 centime additionnel, par franc et fraction de franc, sur le montant de l'impôt cantonal sur le bénéfice et le capital des personnes morales au titre de financement pour le capital de dotation de l'Etat de Genève en faveur de la Fondation pour la halle 6, conformément à la loi n° 8312, du 27 octobre 2000, converti en capital-actions de la société Palexpo SA, en vertu de la loi sur le Palais des expositions de Genève, du 16 novembre 2007.

Art. 5 Successions et enregistrement

Il est perçu :

- a) pour les successions ouvertes après le 31 décembre 2008, 110 centimes, par franc et fraction de franc, sur les droits prévus aux articles 19 à 21 de la loi sur les droits de succession, du 26 novembre 1960; les successions ouvertes avant le 1^{er} janvier 2009 restent soumises aux centimes additionnels prévus par la loi budgétaire de l'année du décès;
- b) 110 centimes, par franc et fraction de franc, sur les droits prévus dans la loi sur les droits d'enregistrement, du 9 octobre 1969, à l'exception des amendes. Les actes enregistrés avant le 1^{er} janvier 2009 restent soumis aux centimes additionnels prévus par la loi budgétaire de l'année de leur enregistrement.

Chapitre III Budget administratif

Art. 6 Budget administratif

Le budget administratif de l'Etat de Genève pour 2009 est annexé à la présente loi.

Art. 7 Fonctionnement

¹ Les charges s'élèvent à 7 629 089 997 F et les revenus à 7 697 237 202 F hors imputations internes et subventions redistribuées.

² L'excédent de revenus s'élève à 68 147 205 F et l'excédent de charges à 7 853 631 F avant dotations et dissolutions de provisions.

Art. 8 Investissements

¹ Les dépenses d'investissement sont arrêtées à 687 386 218 F et les recettes à 179 071 812 F.

² Les investissements nets s'élèvent à 508 314 406 F avec les locations financement et à 611 605 651 F hors locations financement.

Chapitre IV Dérogations

Art. 9 Cas d'urgence pour une dépense nouvelle

A titre exceptionnel, si des circonstances particulières empêchent absolument le Conseil d'Etat de consulter le Grand Conseil avant d'engager une dépense nouvelle, le gouvernement doit immédiatement, après avoir engagé la dépense, transmettre au Grand Conseil un projet de loi la sanctionnant.

Chapitre V Emprunts

Art. 10 Emprunts

¹ Pour assurer l'exécution du budget administratif, le Conseil d'Etat est autorisé à émettre des emprunts en 2009, au nom de l'Etat de Genève.

² Le Conseil d'Etat peut, en outre, renouveler en 2009 les emprunts venant à échéance ou remboursés par anticipation.

³ Le Conseil d'Etat peut, par ailleurs, effectuer les emprunts nécessaires à l'exécution de la loi n° 8194 du 19 mai 2000 relative à la Banque cantonale de Genève et à la Fondation de valorisation pour assurer les avances de trésorerie et les remboursements des pertes sur réalisations d'actifs.

Chapitre VI Garantie de l'Etat

Art. 11 Facturation

La rémunération des engagements de pied de bilan de l'Etat est fixée pour l'année 2009 à 0,125 % pour l'ensemble des entités concernées sous réserve du taux de la Banque cantonale de Genève et de la Fondation de valorisation fixé à 0,081%.

Le détail de la rémunération des engagements de pied du bilan de l'Etat est le suivant :

Transports publics genevois (TPG)	0,125%
Fondation de l'Ecole internationale de Genève	0,125%
Fondation pour l'étude des relations internationales et du développement (IHEID)	0,125%
Banque cantonale de Genève (BCGe)	0,081%
Fondation de valorisation	0,081%
Fondation Cité universitaire	0,125%
Haute école de travail social	0,125%
Fondation des parkings	0,125%
Fondation des parkings (Etoile)	0,125%
Fondation des parkings (Sous-Moulin)	0,125%
Fondation des parkings (Genève-Plage)	0,125%
Fondation des parkings (Alpes)	0,125%
Palexpo SA	0,125%
Fondation de l'expression associative	0,125%

La liste des engagements ci-dessus peut évoluer en cours d'exercice en fonction des engagements décidés par le Conseil d'Etat et/ou le Grand Conseil.

Chapitre VII Dispositions finales

Art. 12 Référendum

Selon les articles 53 et 54 de la Constitution de la République et canton de Genève, du 24 mai 1847, l'article 10 (emprunts) est soumis au délai référendaire de 40 jours.

Certifié conforme

Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

Projet de budget administratif 2009

en CHF

	<u>Projet de budget 2009</u>	<u>Budget 2008</u>	<u>Compte 2007</u>
Fonctionnement			
Revenus (Hors imputations internes et subventions à redistribuer)	7'697'237'202	7'202'837'346	7'719'208'861.86
Charges (Hors imputations internes et subventions à redistribuer)	7'629'089'997	7'150'253'717	6'933'126'089.03
Résultat net	68'147'205	52'583'629	786'082'772.83
Résultat net hors provisions	-7'853'631	-140'766'204	743'275'426.84
Investissement			
Recettes (Hors imputations internes)	179'071'812	571'836'954	238'925'316.90
Dépenses (Hors imputations internes)	687'386'218	625'339'090	624'345'403.29
Investissements nets	508'314'406	53'502'136	385'420'086.39

Etats financiers selon les normes IPSAS

États financiers

1. Tableaux financiers

1.1. Budget de fonctionnement ¹

Budget de fonctionnement		en millions de CHF						
	note	P-Budget 2009	Budget 2008 révisé	Budget 2008	Compte 2007	écart 2009 vs 2008 révisé	écart 2009 vs 2008	écart 2009 vs 2007
REVENUS								
Impôts	1	6'033.6	6'043.9	5'664.9	5'970.9	-10.3	368.7	62.8
Amendes, patentes et concessions	2	79.3	78.2	78.1	67.1	1.2	1.2	12.3
Revenus des biens du PA	3	303.0	288.8	220.3	194.7	14.3	82.7	108.4
Revenus provenant de contreprestations	4	306.0	322.0	312.8	401.0	-16.0	-6.9	-95.0
Subventions, dédommagements et transferts	5	547.5	515.6	495.8	459.8	31.9	51.7	87.7
Dissolution et utilisation de provisions	13	204.8	240.5	191.9	221.6	-35.7	12.9	-16.8
Produits différés de subventions d'investissements	6, 12	2.3	5.1	5.1		-2.8	-2.8	2.3
Autres revenus	7	7.9	7.7	7.7	5.2	0.2	0.2	2.7
Revenus Fondation de valorisation - actifs BCGe	16	124.1	142.0	142.0	210.4	-17.9	-17.9	-86.3
Attributions aux financements spéciaux		-	-	-	7.8	-	-	-7.8
Revenus d'exploitation		7'608.6	7'643.7	7'118.7	7'538.4	-35.1	489.9	70.3
CHARGES								
Charges de personnel	8	2'043.6	1'961.2	1'916.4	1'925.2	82.4	127.2	118.4
Dépenses générales	9	439.3	415.6	391.7	419.5	23.7	47.6	19.8
Subventions accordées	10	3'461.6	3'392.2	3'205.9	3'021.1	69.4	255.7	440.5
Charges de dédommagements et de transferts	11	670.6	663.3	656.5	398.0	7.3	14.1	272.6
Amortissements du PA	12	265.9	254.9	262.4	281.8	11.0	3.4	-16.0
Dotations à provisions	13	217.6	216.7	114.3	310.3	0.9	103.3	-92.7
Créances irrécouvrables		119.3	127.7	127.7	130.1	-8.4	-8.4	-10.8
Charges Fondation de valorisation - actifs BCGe	16	98.0	122.8	122.8	59.2	-24.8	-24.8	38.8
Prélèvements sur les financements spéciaux		-	-		24.9	-	-	-24.9
Charges d'exploitation		7'315.8	7'154.5	6'797.8	6'570.0	161.3	518.0	745.8
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		292.8	489.3	320.9	968.4	-196.4	-28.1	-675.5
Revenus financiers	14	88.6	84.1	84.1	180.8	4.5	4.5	-92.2
Charges financières	14	313.3	352.5	352.5	363.1	-39.2	-39.2	-49.8
RESULTAT NET		68.1	220.9	52.6	786.1	-152.8	15.6	-717.9

¹ Le compte 2007 n'est pas établi selon les nouvelles normes comptables (DiCo-GE) en vigueur à l'Etat de Genève dès le 1.1.2008. De ce fait, la comparabilité temporelle et par nature n'est pas systématiquement garantie.

1.2. Budget d'investissement ²

Budget d'investissement

en millions de CHF

	note	P-Budget 2009	Budget 2008 révisé	Budget 2008	Compte 2007	écart 2009 vs 2008 révisé	écart 2009 vs 2008	écart 2009 vs 2007
RECETTES								
Remboursements de créances ou des prêts	12	1.4	1.3	1.3	2.0	0.1	0.1	-0.6
Remboursements de location-financement	12	103.3	50.6	50.6		52.7	52.7	103.3
Ventes de participations						-	-	-
Subventions acquises	5, 12	71.9	74.8	74.8	25.0	-2.9	-2.9	46.9
Remboursements de subventions accordées		2.5				2.5	2.5	2.5
Transferts au patrimoine financier	12		12.5	445.1	211.9	-12.5	-445.1	-211.9
Recettes d'investissement	15	179.1	139.3	571.8	238.9	39.8	-392.8	-59.9
						0.0%		
DÉPENSES								
Créances et prêts	12	9.3	10.0	10.0	1.6	-0.7	-0.7	7.7
Opérations de location-financement						-	-	-
Participations	12	41.0	52.4	52.4	71.1	-11.4	-11.4	-30.1
Immobilisations corporelles	12	514.9	547.3	559.6	401.9	-32.4	-44.7	113.0
Immobilisations incorporelles	12	54.9	51.3	51.3	0.7	3.6	3.6	54.2
Subventions accordées	10, 12	167.3	148.0	152.0	149.0	19.3	15.3	18.3
Réduction linéaire	12	-100.0	-100.0	-200.0		-	100.0	-100.0
						-		
Dépenses d'investissement	15	687.4	709.0	625.3	624.3	-21.6	62.0	63.1
INVESTISSEMENTS NETS		-508.3	-569.7	-53.5	-385.3	61.4	-454.8	-123.0

² Le compte 2007 n'est pas établi selon les nouvelles normes comptables (DiCo-GE) en vigueur à l'Etat de Genève dès le 1.1.2008. De ce fait, la comparabilité temporelle et par nature n'est pas systématiquement garantie.

1.3. Tableau de variation des capitaux propres ³

Tableau de variation des capitaux propres

en millions de CHF

	<i>note</i>	Résultat reporté	Réserve des financements spéciaux	Réserve des fonds propres affectés	Total
VARIATION 2009					
Solde au 31 décembre 2009	17				
Résultat net de l'exercice		68.1			68.1
Financements spéciaux		0.5	-0.5		-
Fonds propres affectés		-20.9		20.9	-
VARIATION B2008 révisé					
Solde au 31 décembre 2008	17				
Résultat net de l'exercice		220.9			220.9
Financements spéciaux		1.8	-1.8		-
Fonds propres affectés		-10.6		10.6	-
Solde au 31 décembre 2007	17				
VARIATION B2008					
Solde au 31 décembre 2008	17				
Résultat net de l'exercice		52.6			52.6
Financements spéciaux		1.8	-1.8		-
Fonds propres affectés		-11.1		11.1	-
Solde au 31 décembre 2007	17				

³ Le tableau de variation des capitaux propres n'indique pas la fortune ou le découvert net au 31.12.2007 et 31.12.2008 ni l'état des réserves. Ces éléments seront fournis lors de l'établissement du bilan d'entrée selon les directives d'application des normes ISPAS.

2. Notes relatives aux états financiers

2.1. Généralités

a) Descriptif Etat de Genève

Le canton de Genève est un petit canton suisse de 282 km² (0.6% de la superficie de la Suisse), très densément peuplé et cosmopolite. Il abrite 445 306 habitants à fin 2006 (presque 6% de la population suisse). Près de 4 personnes sur 10 sont de nationalité étrangère. La croissance de la population active genevoise est forte depuis quelques années, du fait de flux migratoires importants affectant principalement les personnes en âge de travailler.

Le canton de Genève se fonde sur une économie riche et de plus en plus diversifiée. Il bénéficie d'un revenu cantonal par habitant supérieur d'environ 16% à la moyenne suisse (environ 63 000 CHF par habitant selon les chiffres provisoires pour l'année 2005). Le tissu économique du canton est fortement tertiairisé (84% de l'emploi local).

Institutionnellement, l'autorité législative est détenue par le Grand Conseil, composé de 100 députés élus pour un mandat de quatre ans par la population genevoise. Selon les principes politiques de la démocratie directe, la Constitution genevoise définit que toutes les lois adoptées par le Grand Conseil sont soumises soit au régime du référendum facultatif, soit à celui du référendum obligatoire. L'autorité exécutive est exercée par le Conseil d'Etat composé de sept magistrats élus tous les quatre ans par la population genevoise. Le Conseil d'Etat désigne l'un de ses membres à sa présidence pour une durée d'un an ainsi qu'un Chancelier d'Etat pour la durée d'une législature. L'autorité judiciaire est détenue par le Procureur général de la République et canton de Genève élu tous les quatre ans par la population genevoise.

Le canton de Genève possède quarante-cinq communes dont la plus importante est la Ville de Genève. Les communes genevoises sont autonomes institutionnellement, politiquement, financièrement et fiscalement.

b) Normes comptables

Les états financiers de l'Etat de Genève sont préparés pour la première fois dans le cadre de l'exercice 2008 conformément aux directives comptables édictées par le Conseil d'Etat (ci-après DiCo-GE) et basées sur les normes IPSAS (normes comptables internationales pour le secteur public édictées par l'IPSAS Board).

Les états financiers sont préparés selon le principe de la comptabilité d'exercice, à savoir lorsque les opérations se réalisent indépendamment du moment où un mouvement de trésorerie a lieu.

Les états financiers ont été préparés selon le principe des coûts historiques. Ainsi, la valeur attribuée aux postes des états financiers reflète les coûts à la date d'origine des opérations ou des faits visés, à l'exception de certains actifs et passifs évalués à la juste valeur.

Sauf indication contraire, l'ensemble des états financiers sont présentés en millions de francs suisses.

Dérogations

Dans le cadre de l'élaboration des DiCo-GE, il est apparu que certains principes figurant dans les normes IPSAS ne correspondaient pas à la présentation d'une image fidèle principalement pour des raisons d'inadéquation entre lesdites normes et les spécificités des collectivités publiques suisses. Ces dérogations ainsi que leurs motivations sont les suivantes :

- *Non retraitement des exercices antérieurs*

Lors d'un changement de méthode comptable ou lors de la correction d'une erreur significative sur les exercices antérieurs, les normes comptables internationales prescrivent de retraiter les années antérieures et de corriger le bilan d'entrée.

Le Conseil d'Etat estime qu'il n'est pas judicieux de retraiter des états financiers qui ont été formellement approuvés par le Grand Conseil et propose de faire figurer, dans la seule année en cours, dans une rubrique "éléments d'ajustement" du compte de fonctionnement, l'ensemble des effets relatifs aux années antérieures en dérogation avec les normes IPSAS.

A relever que dans les notes annexes aux états financiers, le retraitement des exercices antérieurs est réalisé ce qui permet d'appréhender les effets d'un changement de méthode comptable ou des corrections d'une erreur significative sur le résultat net.

- *Provisionnement des coûts de démantèlement*

Les normes comptables internationales IPSAS prévoient que les coûts anticipés de démantèlement des immobilisations corporelles soient inclus dans la valeur de l'actif lors de sa première valorisation, avec comme contrepartie l'inscription d'une provision au passif. Les coûts anticipés de démantèlement sont alors amortis dans le compte de fonctionnement sur la durée de vie de l'actif et parallèlement la provision est utilisée.

Le Conseil d'Etat déroge à la norme et traite les coûts de démantèlement comme des provisions constituées par des charges, selon les principes des normes comptables internationales IPSAS relatifs aux provisions et passifs éventuels. Il estime plus pertinent d'un point de vue de gestion, qu'un seul schéma comptable soit utilisé pour les constitutions, utilisations et dissolutions des provisions.

- *Information relative aux parties liées*

Les normes comptables internationales IPSAS prévoient de publier le montant global de la rémunération des membres proches de la famille des principaux dirigeants.

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de l'organisation, de la direction et du contrôle des activités de l'entité présentant les états financiers. Pour l'Etat de Genève, les principaux dirigeants comprennent : les conseillers d'Etat, le(la) chancelier(ère) d'Etat, le(la) procureur(e) général(e), les secrétaires généraux (y compris le(la) secrétaire général(e) du pouvoir judiciaire), le(la) sautier(ère) et les directeurs généraux.

L'Etat étant le principal employeur du canton et les procédures d'engagement ainsi que les salaires versés dans la fonction publique étant transparents, le Conseil d'Etat estime que cette information n'est pas pertinente pour le lecteur des états financiers.

Information sur la reconnaissance du découvert des caisses de prévoyance

Aucune norme comptable internationale IPSAS ne traite des caisses de pension.

Les normes d'information financière IFRS prévoient que le déficit technique des caisses de pension, évalué selon les principes des unités de crédits projetées, doit être entièrement provisionné dans les états financiers de l'entité-employeur.

Toutefois, ces normes ne sont pas entièrement satisfaisantes d'un point de vue conceptuel. Elles ne prennent pas en considération les spécificités des caisses de pension publiques suisses en capitalisation partielle avec garantie de l'Etat basée sur sa pérennité.

Elles ne sont pas non plus satisfaisantes du point de vue de l'information délivrée qui ne correspond pas à la réalité économique (et donc au principe de l'image fidèle) ni au principe de la pertinence selon lequel l'information délivrée doit faciliter les décisions des dirigeants. Le provisionnement de l'entier du déficit technique revient à surévaluer les risques de la collectivité octroyant sa garantie car les difficultés financières d'une caisse sont réelles lorsque le taux de capitalisation franchit un taux planché (différent de 100%) correspondant à l'objectif de couverture, fixé par les statuts en fonction de la législation (objectif de couverture).

Enfin, les normes comptables internationales IPSAS indiquent qu'en cas d'absence de norme ou de traitement comptable spécifique, ce sont avant tout les dispositions et commentaires traitant de questions similaires dans le cadre des mêmes normes IPSAS qui doivent s'appliquer.

Pour ces raisons, les DiCo-GE reconnaissent les engagements découlant de la garantie de l'Etat accordée aux caisses de pensions publiques selon les principes des normes comptables internationales IPSAS relatifs aux provisions et passifs éventuels. Selon ces principes, une provision doit être comptabilisée lorsqu'il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de ressources sera nécessaire. Si cela n'est pas le cas, l'engagement doit être indiqué en pied de bilan, comme actuellement dans la rubrique « passif éventuel ». Ces principes sont aussi ceux qui ont été retenus par les normes comptables suisses (Swiss GAAP RPC 16).

La nécessité d'une provision est affaire de jugement, sur la base des informations existantes relatives aux projections de santé financière des caisses de pension et de rapports d'experts indépendants. Ce jugement est fondé sur des critères objectifs et stables dans le temps. Dans tous les

cas, la baisse du degré de couverture d'une caisse publique en dessous de son objectif de couverture est une indication qu'une provision doit être comptabilisée.

Mise en œuvre différée de certaines DiCo-GE

L'information sectorielle ne peut pas être fournie dans le cadre des états financiers 2008 au moment de la présentation du budget 2008.

Pour des raisons de difficultés de mise en œuvre, les états financiers consolidés ne sont pas présentés. Il est envisagé de présenter pour la première fois des états financiers consolidés de l'Etat de Genève pour l'exercice comptable 2010.

Comparaison temporelle

Les états financiers du budget 2007 et du comptes 2006 sont établis selon les mêmes regroupements que le budget 2008 mais n'ont pas été retraités selon les DiCo-GE. Ils ne sont donc pas systématiquement comparables.

2.2. Principes et méthodes comptables

a) États financiers

Le bilan, le compte de fonctionnement, le compte d'investissement, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation des capitaux propres, les notes annexes et le rapport du réviseur présentés constituent les états financiers individuels de la République et canton de Genève.

Au niveau du budget, seuls le budget de fonctionnement, le budget d'investissement, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation des capitaux propres et les notes annexes sont présentés.

Budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement est composé des revenus et des charges.

Les revenus sont des entrées brutes d'avantages économiques ou de potentiel de service au cours de l'exercice lorsque ces entrées conduisent à une augmentation des fonds propres.

Les charges sont des diminutions d'avantages économiques ou de potentiel de service au cours de l'exercice sous forme de sortie ou de consommation d'actifs, ou de survenance de passifs qui ont pour résultat de diminuer les fonds propres.

Bilan (non présenté dans le cadre du budget)

Le bilan est composé des actifs et des passifs.

Les actifs sont des ressources contrôlées par une entité du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques ou un potentiel de service. Les actifs représentent ainsi la liste des moyens d'activités présents et leur valeur.

Les passifs sont des obligations actuelles de l'entité résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire pour l'entité par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques ou d'un potentiel de service. Les passifs établissent la liste des prétentions des ayants droit (propriétaires ou créanciers) sur les moyens d'activités non consommés qu'ils financent et leur valeur.

En tant que critère primaire d'ordonnement, sont présentés séparément les actifs courants et non courants ainsi que les passifs courants et non courants. En tant que critère secondaire d'ordonnement, les actifs courants et non courants sont présentés en fonction de leur ordre de disponibilité et les passifs courants et non courants en fonction de leur ordre d'exigibilité.

Budget d'investissement

Le budget d'investissement est un compte statistique reflétant les mouvements du patrimoine administratif, c'est-à-dire des actifs affectés de manière durable à l'exécution d'une tâche publique.

Le budget d'investissement est composé des recettes et des dépenses.

Les recettes d'investissement représentent soit le financement mis à disposition de l'Etat de Genève par un tiers dans le cadre de l'acquisition ou de la construction d'un actif du patrimoine administratif, soit le produit lié à l'aliénation d'un actif inscrit au patrimoine administratif lors de son transfert au patrimoine financier.

Les dépenses d'investissement correspondent aux dépenses induites par l'acquisition ou la construction d'une immobilisation corporelle, incorporelle, l'octroi d'une subvention à un tiers, d'un prêt ou d'un capital de dotation inscrits au patrimoine administratif.

Le budget d'investissement représente un outil de gestion de la répartition des compétences décisionnelles entre le Conseil d'Etat (pouvoir exécutif) et le Grand Conseil (pouvoir législatif). Il répond ainsi au droit budgétaire en vigueur.

Tableau de flux de trésorerie (non présenté dans le cadre du budget)

Classés selon les activités d'exploitation, d'investissement et de financement, le tableau de flux de trésorerie identifie les sources des entrées et sorties de trésorerie de l'exercice ainsi que le solde de trésorerie à la date de la clôture. Les intérêts financiers nets figurent dans les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation.

La méthode indirecte est utilisée pour établir le tableau de flux de trésorerie à l'exception des opérations liées à la Fondation de valorisation des actifs de la BCGe. Cette méthode consiste à ajuster le résultat net de l'exercice de toutes les opérations sans effet de trésorerie ainsi que de tout décalage ou régularisation d'entrées ou de sorties de trésorerie liées à l'exploitation. Pour les opérations liées à la Fondation de valorisation des actifs de la BCGe, le tableau de flux de trésorerie est établi selon la méthode directe en fonction des encaissements et décaissements réels.

Tableau de variation des capitaux propres

Le tableau de variation des capitaux propres illustre l'évolution des fonds propres de l'Etat de Genève. Il met en évidence les sources de l'augmentation ou de la diminution des fonds propres de l'Etat de Genève.

La variation totale des fonds propres découle du résultat net de l'exercice, des revenus et charges comptabilisées directement au titre de la variation des fonds propres en application des principes et méthodes comptables de l'Etat de Genève (DiCo-GE).

b) Revenus

D'une manière générale, les revenus sont reconnus lorsqu'il est probable que les avantages économiques associés reviendront à l'Etat de Genève et qu'ils peuvent être estimés avec fiabilité.

Les revenus fiscaux de l'exercice en cours sont reconnus par une estimation des impôts dus sur la base des revenus et de la fortune des contribuables durant l'exercice en cours. Lorsque les bordereaux d'impôts pour un exercice

sont notifiés, des différentiels d'estimation sont comptabilisés.

Les dons et fonds propres affectés à un but précis, de même que les subventions reçues, sont reconnus l'année où sont encourues les dépenses opérationnelles financées, ceci afin de respecter le principe de correspondance des charges et produits.

c) Prestations aux collaborateurs

Les prestations aux collaborateurs sont comptabilisées de façon à faire correspondre la comptabilisation des charges liées aux employés avec la période pendant laquelle l'Etat de Genève bénéficie du travail de ses employés.

Les vacances cumulables non prises en fin d'exercice, de même que les heures supplémentaires, font l'objet de provisions. Les engagements de retraite à la charge directe de l'Etat de Genève (pont AVS, pensions des conseillers d'Etat et des magistrats) sont également provisionnés sur la base d'expertises actuarielles, au fur et à mesure de l'avancement de carrière des collaborateurs. Les indemnités de fin de contrat de travail (Plend) sont enregistrées en charge lors de l'annonce du départ du collaborateur.

Les engagements de l'Etat de Genève envers les caisses de pension sont reconnus selon les règles prévues en matière de provisions et de passifs éventuels.

d) Subventions (indemnités et aides financières)

Subventions de fonctionnement

Les subventions de fonctionnement reçues sont comptabilisées en revenus sur une base systématique, sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser.

Les subventions de fonctionnement octroyées sont comptabilisées en charges sur une base systématique, sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser.

Les subventions non monétaires sont valorisées dans les états financiers, comme une charge de subvention, tandis qu'un revenu non monétaire est valorisé dans le même temps, comptabilisé en fonction de sa nature.

Subventions liées à des actifs (subventions d'investissement)

Les subventions reçues, liées à des actifs, sont comptabilisées comme des recettes d'investissement puis reconnues en actif négatif, dans une rubrique spécifique. Elles sont comptabilisées en produit différé dans le compte de fonctionnement, sur une base systématique correspondant à la durée d'utilité de l'actif subventionné.

Les subventions octroyées, liées à des actifs, qui correspondent à des aides financières sont comptabilisées en charge comme des subventions de fonctionnement.

Les subventions octroyées, liées à des actifs, qui correspondent à des indemnités sont comptabilisées comme des dépenses d'investissement puis reconnues à l'actif, dans une rubrique spécifique. Elles sont amorties sur

une base systématique correspondant à la durée d'utilité de l'actif subventionné.

e) Allocations à des personnes physiques

Les allocations aux personnes physiques sont comptabilisées dans les états financiers de l'Etat de Genève lorsque

- les conditions d'octroi sont remplies par le bénéficiaire,
- la prestation est due pour une période comprise dans l'exercice comptable concerné (principe d'engagement).

f) Immobilisations corporelles

Évaluation initiale

Principes généraux

Une immobilisation corporelle qui remplit les conditions pour une comptabilisation en tant qu'actif est comptabilisée à son coût d'acquisition. Le coût d'une immobilisation corporelle est le montant de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie payé ou la juste valeur de toute autre contrepartie donnée pour acquérir un actif au moment de son acquisition ou de sa construction.

Pour des raisons de matérialité, des seuils d'activations ont été définis en fonction des immobilisations considérées :

- | | |
|----------------------------|----------|
| • Bâtiments et génie civil | 20'000 F |
| • Équipements et mobiliers | 3'000 F |

L'Etat de Genève menant une politique d'emprunt globale sans lien avec ses immobilisations, les coûts d'emprunts en résultant ne sont pas activés.

Acquisition par voie d'échange

L'acquisition d'une immobilisation corporelle réalisée par voie d'échange est traitée comme une opération ordinaire de cession / acquisition. Ainsi, le bien remis donne lieu à une sortie d'actif à sa valeur comptable tandis que l'actif reçu est enregistré à sa juste valeur au jour de la transaction. Si la juste valeur des deux actifs échangés n'est pas équivalente, la plus ou moins-value induite est reconnue dans l'exercice au cours duquel la transaction a lieu.

Actifs d'héritage

Certains actifs sont considérés comme des biens du patrimoine historique, artistique ou culturel comme, par exemple, les monuments et bâtiments historiques, les sites archéologiques, les réserves naturelles ou les œuvres d'art. Ce type d'actifs possède les caractéristiques suivantes :

- Leur valeur en termes culturel, environnemental, éducatif et historique est peu susceptible d'être entièrement reflétée par une valeur financière basée uniquement sur un prix du marché ;
- Des engagements légaux peuvent imposer des restrictions à leur cession ou d'autres contraintes particulières (ex. mise à l'inventaire ou classement selon la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites - L 4 05 LPMNS) ;

- Ils sont souvent irremplaçables et leur valeur peut augmenter avec le temps même si leur état physique se détériore ; et
- Il peut être difficile d'estimer leur durée de vie qui, dans certains cas, atteint plusieurs centaines d'années.

Les bâtiments historiques sont valorisés au coût de reproduction dans les états financiers. Les frais d'entretien contribuant à maintenir le bien en bon état sont comptabilisés en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Évaluation postérieure

Après comptabilisation initiale en tant qu'actif, une immobilisation corporelle est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Amortissements

L'amortissement d'une immobilisation corporelle commence à sa mise en service, c'est-à-dire dès qu'il se trouve à l'endroit et dans l'état nécessaire pour pouvoir l'exploiter de la manière prévue. L'amortissement cesse lorsque l'actif est décomptabilisé. Le montant amortissable d'une immobilisation corporelle est réparti de façon systématique sur sa durée d'utilité. La dotation aux amortissements est comptabilisée en charge, sauf si elle est incluse dans le coût de fabrication d'un autre actif. Sauf cas particulier, aucune valeur résiduelle n'est prévue.

Les amortissements sont déterminés pour chaque composant ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'objet. Ils sont calculés de manière linéaire en fonction des longévités des immobilisations concernées qui tiennent compte des durées d'utilisation et de l'obsolescence technologique.

Les terrains ne sont pas amortis.

Dépenses postérieures

Les dépenses postérieures à l'acquisition d'un élément, qui a déjà été reconnu en tant qu'immobilisation corporelle, sont ajoutées à la valeur comptable de l'actif lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs ou un potentiel de service qui dépassent le niveau de performance le plus récemment mesuré pour cet actif, vont à l'Etat de Genève.

Dépréciation d'actifs

L'Etat de Genève apprécie à chaque date de clôture s'il existe un quelconque indice montrant qu'un de ses actifs pris individuellement a pu perdre de sa valeur. Il fait de même pour déterminer si une perte de valeur comptabilisée précédemment a diminué ou s'est éteinte.

S'il existe un indice montrant qu'un actif a pu perdre de sa valeur, la perte de valeur est déterminée en comparant la valeur comptable et la valeur recouvrable. Si cette dernière est inférieure à la valeur comptable, l'actif est déprécié. La valeur recouvrable est déterminée par comparaison entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente ou la valeur d'utilité. La valeur la plus élevée est prise en considération.

La détermination de la valeur d'utilité est différente selon que l'on a affaire à :

- Un actif générant des avantages économiques (des flux de trésorerie futurs) :

La valeur d'utilité est alors calculée en actualisant les estimations des entrées et sorties de trésoreries futures générées par l'utilisation continue de l'actif.

- Un actif ne générant pas d'avantages économiques mais un potentiel de service :

La valeur d'utilité est définie comme la valeur actuelle du potentiel de service de l'actif. Le choix de l'approche la plus appropriée pour déterminer la valeur d'utilité dépend notamment de la disponibilité des données et de la nature de la dépréciation. De manière générale le coût de remplacement net est utilisé.

Les immeubles du patrimoine historique, artistique ou culturel, faisant l'objet d'un traitement spécifique, ne sont pas soumis aux tests de dépréciation d'actifs.

Décomptabilisation

La plus ou moins-value résultant de la cession d'immobilisations corporelles est comptabilisé en charge ou revenu de l'exercice concerné et est commenté dans les notes annexes.

g) Immobilisations incorporelles

Évaluation initiale

Principes généraux

En l'absence de norme IPSAS spécifique traitant des immobilisations incorporelles non génératrice de trésorerie (mais générant un potentiel de service), les principes et méthodes des immobilisations corporelles ont été repris par analogie pour l'ensemble des immobilisations incorporelles.

Une immobilisation incorporelle est évaluée initialement au coût. Elle doit être identifiable, être contrôlée et générer des avantages économiques futurs ou du potentiel de service. Elle est comptabilisée si, et seulement si, les deux conditions cumulatives suivantes sont respectées :

- Il est probable que des avantages économiques futurs ou un potentiel de service attribuables à l'actif iront à l'Etat de Genève.
- Le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Lorsqu'une immobilisation incorporelle fait partie intégrante des installations, elle est traitée en tant qu'immobilisation corporelle.

Immobilisations incorporelles acquises séparément

L'immobilisation incorporelle est comptabilisée initialement à son coût, c'est-à-dire au prix d'achat (y compris les droits de douane et autres taxes non remboursables) et tout coût directement attribuable à la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue.

Immobilisations incorporelles générées en interne

Le coût d'une immobilisation incorporelle générée en interne comprend tous les coûts, directement attribuables nécessaires pour créer, produire et préparer l'immobilisation pour qu'elle puisse être exploitée de la manière prévue.

Deux phases sont identifiables lors de la comptabilisation d'immobilisations incorporelles générées en interne :

- Une phase de recherche ;
Aucune immobilisation incorporelle résultant de la recherche n'est activée. Les dépenses pour la recherche doivent être comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.
- Une phase de développement ;
Une immobilisation incorporelle résultant du développement est activée si, et seulement si, il est démontré cumulativement :
 - La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente.
 - L'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre.
 - La capacité à utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle.

- La façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques ou du potentiel de service futurs probables.
- La disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle.
- La capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les coûts de développement initialement constatés en charges ne sont pas immobilisés ultérieurement.

Évaluation postérieure

Après comptabilisation initiale en tant qu'actif, une immobilisation incorporelle est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Amortissements

L'amortissement d'une immobilisation incorporelle commence à sa mise en service, c'est-à-dire dès qu'il se trouve à l'endroit et dans l'état nécessaire pour pouvoir l'exploiter de la manière prévue. L'amortissement cesse lorsque l'actif est décomptabilisé. Le montant amortissable d'une immobilisation incorporelle est réparti de façon systématique sur sa durée d'utilité. La dotation aux amortissements est comptabilisée en charge, sauf si elle est incluse dans le coût de fabrication d'un autre actif. Sauf cas particulier, aucune valeur résiduelle n'est prévue.

Sauf exception, les amortissements sont calculés de manière linéaire sur 8 ans au maximum.

Dépenses postérieures

En général, la plupart des dépenses ultérieures maintiennent les avantages économiques futurs ou le potentiel de service incorporés dans une immobilisation incorporelle existante, plutôt que de satisfaire à la définition d'une immobilisation incorporelle et aux critères d'activation. Ces dépenses sont donc généralement comptabilisées en charges.

Dépréciation d'actifs

Les méthodes comptables sont identiques à celles prévues pour les immobilisations corporelles.

Décomptabilisation

La plus ou moins-value résultant de la cession d'immobilisations est comptabilisée en charge ou revenu de l'exercice concerné et est commentée dans les notes annexes.

h) Immeubles de placement

Évaluation initiale

Principes généraux

Un immeuble de placement doit être évalué initialement à son coût.

Si l'immeuble de placement est construit par l'entité, l'évaluation jusqu'à la date d'achèvement se fait selon les principes décrits pour les immobilisations corporelles. Si celui-ci est acheté par l'entité, le coût comprend son prix d'achat ainsi que toutes les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'immeuble de placement.

Les éléments principaux d'un immeuble de placement comme par exemple, les ascenseurs, la toiture ou encore la chaufferie ne sont pas comptabilisés distinctement mais font partie intégrante de la juste valeur de l'immeuble de placement.

Évaluation postérieure

Le modèle de la réévaluation est appliqué. Il prescrit qu'après comptabilisation initiale en tant qu'actif, un immeuble de placement est comptabilisé à sa juste valeur diminuée des coûts de la vente. Une plus ou moins-value résultant d'une variation de la juste valeur est comptabilisée en revenu ou charge dans le compte de fonctionnement dans la période au cours de laquelle elle se produit. Cette réévaluation intervient chaque année.

Amortissements

Il n'y a pas d'amortissement des immeubles de placement ces derniers étant réévalués annuellement.

Dépenses postérieures

Les dépenses ultérieures relatives à un immeuble de placement sont ajoutées à la valeur comptable de l'immeuble de placement lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs, au-delà du niveau de performance défini à l'origine de l'actuel immeuble de placement, vont à l'Etat de Genève. Dans ce cas de figure, peut être considéré par exemple les travaux de rénovation permettant d'amener l'immeuble de placement acquis à son état de fonctionnement.

Toutes les autres dépenses sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Dépréciation d'actifs

Il n'y a pas de dépréciation des immeubles de placement puisque ces derniers sont réévalués chaque année.

Décomptabilisation

Un immeuble de placement est décomptabilisé lors de sa sortie ou lorsque aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Les plus ou moins-values constatées lors de la sortie d'un immeuble de placement sont déterminées par différence entre le produit net de la sortie et la valeur comptable de l'actif. La différence est comptabilisée en revenu ou en charge de l'exercice.

i) Instruments financiers

Les créances et prêts, les autres immobilisations financières, les dettes fournisseurs, les autres engagements et les emprunts à court, moyen et long terme sont valorisés à leur juste valeur lors de leur acquisition, puis selon la méthode du coût amorti.

La trésorerie et équivalents de trésorerie, les titres et les participations sont enregistrés à leur coût, lors de leur acquisition, et, ensuite, évalués à leur juste valeur, lorsque celle-ci peut être déterminée. Les variations non réalisées de juste valeur sont comptabilisées dans les fonds propres, sauf s'il existe une indication objective de dépréciation d'un titre ou d'une participation. Dans ce cas, la dépréciation est comptabilisée dans le compte de fonctionnement.

Lorsque la juste valeur ne peut être déterminée, les titres et les participations restent enregistrés à leur coût initial, sauf lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation. Dans ce cas, la dépréciation est comptabilisée dans le compte de fonctionnement.

L'Etat de Genève utilise également des instruments financiers qui réduisent l'exposition aux fluctuations des taux d'intérêts et aux risques de change. Ces instruments sont initialement enregistrés à leur coût à la date de valeur et, ensuite, évalués à leur juste valeur.

La méthode du traitement des gains ou pertes résultant de cette évaluation dépend de la relation entre l'instrument financier (dérivé) et l'élément dont il couvre le risque. Lors de la conclusion du contrat, le dérivé est désigné comme :

- Instrument répondant aux critères de couverture des flux de trésorerie. Les changements de valeur sont enregistrés dans les fonds propres, dans le poste "Réserve de couverture".
- Instrument répondant aux critères de couverture de juste valeur. Les changements de valeur sont enregistrés dans le compte de fonctionnement, en compensation des variations de juste valeur de l'élément dont le risque est couvert.
- Instrument ne répondant pas aux critères de couverture au sens de la norme. Les changements de valeur sont enregistrés immédiatement dans le compte de fonctionnement.

Pendant la période en cours, tout montant payé ou reçu dans le cadre des titres et participations est constaté comme charge ou revenu de l'exercice concerné.

j) Provisions

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées lorsque :

- L'entité a une obligation actuelle générée par un événement passé.
- Il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.
- Une estimation fiable du montant de l'obligation peut être réalisée.

L'estimation du montant de l'obligation est basée sur des critères économiques appliqués d'une façon constante.

Provisions pour dépréciation d'actifs

Les provisions pour dépréciation d'actifs sont des corrections de valeur des actifs de l'entité. Elles sont comptabilisées en actifs négatifs au bilan.

Passifs éventuels

Les passifs éventuels sont reconnus dans les annexes aux états financiers lorsque :

- L'entité a une obligation potentielle, résultant d'un événement passé, et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous son contrôle, ou
- L'entité a une obligation actuelle résultant d'événements passés, mais qui n'est pas comptabilisée car il n'est pas probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation, ou le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

k) Fonds

Les fonds sont catégorisés en :

- Fonds alloués par des tiers avec conditions
- Fonds alloués par des tiers sans condition
- Fonds propres affectés
- Fonds propres libres

Les revenus des fonds alloués par des tiers avec conditions sont reconnus l'année où sont encourues les dépenses y relatives.

Les revenus des fonds alloués par des tiers sans condition sont reconnus lorsqu'il est probable que les avantages économiques associés reviendront à l'Etat de Genève et qu'ils peuvent être estimés avec fiabilité.

Les charges et revenus des fonds propres affectés sont reconnus selon les règles générales de la comptabilité d'exercice. Une réserve au sein des fonds propres est créée pour chaque fonds propre affecté et alimentée à hauteur du résultat du fonds durant l'exercice. Les financements spéciaux appartiennent à la catégorie des fonds propres affectés.

Les fonds propres libres font partie des fonds propres de l'Etat de Genève.

2.3. Annexes aux états financiers

1. Impôts

Les revenus d'impôts pour l'exercice sont les suivants :

	PB 2009	B 2008 révisé	B 2008	C2007	PB09 vs B08 révisé	PB09 vs B08	PB09 vs C07
1. Impôts sur les personnes physiques (PP)							
Impôts sur le revenu							
- Imposition au barème ordinaire	2'341.5	2'409.4	2'281.8	2'269.5	-67.9	59.7	72.0
- Imposition à la source	978.8	882.2	716.1	744.6	96.6	262.7	234.2
- Imposition sur les prestations en capital	29.1	29.1	29.9	31.2	-	-0.8	-2.1
Total estimations	3'349.4	3'320.7	3'027.8	3'045.3	28.7	321.7	304.1
Correctif des estimations des années précédentes				174.2	-	-	-174.2
Rectifications de taxations	1.7	33.2	33.5	1.5	-31.5	-31.8	0.2
Total impôts sur le revenu	3'351.1	3'353.9	3'061.3	3'221.0	-2.7	289.8	130.1
Impôt sur la fortune							
Estimation	468.2	466.5	436.6	424.4	1.7	31.5	43.8
Correctif des estimations des années précédentes				35.0	-	-	-35.0
Rectifications de taxations	-0.6	10.3	10.1	1.6	-10.9	-10.7	-2.2
Total impôts sur la fortune	467.6	476.7	446.8	461.0	-9.2	20.8	6.6
Amendes et majorations	7.4	7.4	7.6	11.4	-	-0.2	-4.0
Taxe personnelle	6.8	6.8	6.8	6.2	-	-	0.6
Total impôt personnes physiques	3'832.8	3'844.8	3'522.5	3'699.6	-12.0	310.4	133.3
2. Impôts sur les personnes morales							
Impôts sur le bénéfice							
Estimation	995.3	995.3	1'022.2	932.0	-	-26.9	63.4
Correctif des estimations des années précédentes				41.1	-	-	-41.1
Rectifications de taxations	14.6	14.6	17.7	19.5	0.0	-3.1	-4.9
Total impôts sur le bénéfice	1'009.9	1'009.9	1'040.0	992.6	0.0	-30.0	17.4
Impôts sur le capital							
Estimation	247.5	245.1	208.4	220.6	2.5	39.1	26.9
Correctif des estimations des années précédentes				32.3	-	-	-32.3
Rectifications de taxations	0.9	1.4	1.1	-0.0	-0.5	-0.2	0.9
Total impôts sur le capital	248.4	246.5	209.5	252.9	1.9	39.0	-4.4
Amendes et majorations	1.8	1.8	1.3	0.7	-	0.5	1.1
Total impôts personnes morales	1'260.1	1'258.2	1'250.7	1'246.1	1.9	9.5	14.1
3. Autres impôts cantonaux							
Impôts fonciers	123.9	121.9	115.0	144.0	2.0	8.9	-20.1
Impôts spéciaux	67.0	95.4	67.0	67.5	-28.4	-	-0.5
Produit de l'enregistrement et timbre	160.0	141.2	178.0	184.4	18.8	-18.0	-24.4
Produit des successions	95.0	95.0	95.0	98.5	-	-	-3.5
Autres impôts cantonaux (1)	128.3	128.6	127.8	129.1	-0.2	0.5	-0.8
Total autres impôts	574.2	582.0	582.8	623.5	-7.8	-8.6	-49.2
4. Autres revenus d'impôts							
Part cantonale à l'impôt fédéral direct	348.2	339.5	290.7	387.0	8.7	57.5	-38.7
Part cantonale à l'impôt anticipé	16.8	16.8	16.7	12.2	-0.0	0.0	4.5
Part cantonale à la taxe militaire	1.5	2.6	1.5	2.6	-1.1	-	-1.1
Total autres revenus d'impôts	366.5	358.9	308.9	401.7	7.6	57.5	-35.3
Total impôts	6'033.6	6'043.9	5'664.9	5'970.9	-10.3	368.7	62.9

(1) Les autres impôts comprennent les impôts sur les véhicules à moteurs, les impôts sur les bateaux, la taxe sur les compagnies d'assurance contre l'incendie, les impôts sur les casinos.

Au moment de l'établissement du budget aucune projection n'est effectuée en ce qui concerne les correctifs des estimations des années précédentes.

2. Amendes, patentes et concessions

Les amendes, patentes et concessions se décomposent de la manière suivante :

	PB 2009	B2008 révisé	B 2008	C 2007	PB09 vs B08 révisé	PB09 vs B08	PB09 vs C07
Amendes	61.0	60.0	60.0	54.4	1.0	1.0	6.6
Patentes	18.1	17.4	17.4	12.0	0.7	0.8	6.1
Concessions	0.2	0.8	0.8	0.7	-0.6	-0.6	-0.5
Total	79.3	78.2	78.1	67.1	1.2	1.2	12.3

Les amendes, patentes et concessions sont des revenus découlant de prestations sans contrepartie directe. Les patentes et concessions sont des revenus que l'Etat collecte sur des autorisations d'exercer et sur des redevances pour des utilisations du domaine public.

3. Revenus des biens du PA

Les revenus des biens du patrimoine administratif pour l'exercice sont les suivants :

	PB 2009	B 2008 révisé	B 2008	C 2007	PB09 vs B08 révisé	PB09 vs B08	B08 vs C07
Part cantonale au bénéfice de la BNS	97.0	97.0	97.0	65.1	-0.0	-0.0	31.9
Intérêts sur prêts	79.5	80.3	30.9	1.5	-0.9	48.6	78.0
Participations	48.8	44.8	44.8	51.5	4.0	4.0	-2.7
Immeubles	77.8	66.6	47.7	76.6	11.2	30.2	1.2
Total revenus des biens du PA	303.0	288.8	220.3	194.7	14.3	82.7	108.4

Les revenus des immeubles comprennent des redevances de droits de superficie et d'utilisation du domaine public, des produits de location et des produits de parcomètres.

4. Revenus provenant de contreprestations

Les revenus provenant de contreprestations pour l'exercice sont les suivants :

	PB 2009	B2008 révisé	B 2008	C 2007	PB09 vs B08 révisé	PB09 vs B08	PB09 vs C07
Emoluments	145.1	142.9	141.0	146.1	2.1	4.1	-1.0
Dédommagements de tiers	119.1	135.0	127.8	131.2	-15.9	-8.7	-12.0
Redevances d'utilisation et prestations de service	25.7	27.1	27.0	107.0	-1.4	-1.4	-81.3
Autres revenus provenant de contreprestations	16.1	17.0	17.0	16.7	-0.9	-0.9	-0.6
Total revenus provenant de contreprestations	306.0	322.0	312.8	401.0	-16.0	-6.9	-95.0

Les dédommagements de tiers comprennent des cotisations des prestations complémentaires en cas de maladie, d'accident ou de grossesse (PCM) perçues par les caisses de chômage, des indemnités de l'assurance accident et militaire, ainsi que des remboursements de prestations, d'affranchissements et de frais de poursuites. Quant aux autres revenus, ils sont composés de pensions d'établissements spécialisés, écolages, ventes de marchandises et remboursements de frais administratifs.

5. Subventions, dédommagements et transferts

Les subventions suivantes ont été reçues pendant l'exercice.

	Subv. de fonctionnement							Subv. d'investissement						
	PB 2009	B 2008 révisé	B 2008	C 2007	PB09 vs B08 révisé	PB09 vs B08	PB09 vs C07	PB 2009	B 2008 révisé	B 2008	C 2007	PB09 vs B08 révisé	PB09 vs B08	PB09 vs C07
Subventions acquises														
Confédération	242.6	232.7	232.7	191.6	9.9	9.9	51.1	71.0	70.3	70.3	18.7	0.7	0.7	52.3
Communes	-	0.1	0.1	0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-	3.7	3.7	0.2	-3.7	-3.7	-0.2
Autres	27.0	25.9	8.9	15.8	1.1	18.1	11.2	0.9	0.7	0.7	6.0	0.2	0.2	-5.2
Sous-total subventions acquises	269.6	258.7	241.7	207.5	10.9	27.9	62.1	71.9	74.8	74.8	25.0	-2.9	-2.9	46.9
Versements du fonds de péréquation	-	-	-	36.3	-	-	-36.3							
Revenus de la péréquation financière (RPT)	113.9	100.1	100.1	-	13.8	13.8	113.9							
Part des communes à la compensation financière en faveur des communes françaises	-	-	-	59.3	-	-	-59.3							
Dédommagements de collectivités publiques - Confédération	79.0	76.7	73.9	71.3	2.3	5.1	7.6							
Dédommagements de collectivités publiques - Communes	78.2	72.7	72.7	78.7	5.5	5.5	-0.5							
Dédommagements de collectivités publiques - Autres	6.7	7.3	7.3	6.6	-0.6	-0.6	0.1							
Total subventions, dédommagements et transferts	547.5	515.6	495.8	459.8	31.9	51.7	87.7							

Les revenus de la péréquation financière intercantonale proviennent de la compensation pour charges excessives liées à la structure socio-démographique du canton.

Il est à relever que la « part des communes genevoises pour la compensation financière en faveur des communes françaises » disparaît des revenus et des charges 2008 puisqu'il s'agit d'un prélèvement pour le compte d'un tiers. Il s'agit là d'un important changement de pratique qui réduit la comparabilité temporelle.

6. Produits différés de subventions d'investissements

Les subventions d'investissements reçues sont comptabilisées en actif négatif et génèrent un produit différé découlant de leur utilisation. Ce produit différé est calculé en fonction de la durée d'utilité de l'immobilisation que la subvention d'investissement a financée. Les amortissements sont budgétisés sur la valeur brute des immobilisations et le produit différé est reconnu en revenu.

7. Autres revenus

Au total, les autres revenus pour l'exercice sont les suivants :

	PB 2009	B 2008 révisé	B 2008	C 2007	PB09 vs B08 révisé	PB09 vs B08	PB09 vs C07
Fonds alloués par des tiers	3.1	2.6	2.6	-	0.6	0.6	3.1
Autres revenus	4.8	5.2	5.2	5.2	-0.4	-0.4	-0.4
Total des autres revenus	7.9	7.7	7.7	5.2	0.2	0.2	2.7

8. Charges de personnel

	PB 2009	B 2008 révisé base B2007	B 2008	C 2007	PB09 vs B08 révisé	PB09 vs B08	PB09 vs C07
Mécanismes salariaux							
Indexation ¹	0.9 % indexation complémentaire 08 2.5% indexation 09	1.4% soit 0.5% budget voté + 0.9% indexation complémentaire	0.50%				
Allocation unique de vie chère ²	0.50%	0.40%	0.40%				
Progression de la prime de fidélité ³	oui	oui	oui				
mesures 13èmes	oui	complément pf pour tx < 40%					
Annuité ⁴	oui	annuité décalée	annuité décalée				
Charges de personnel							
Traitements	2'005.7	1'914.4	1'869.6	1'869.8	91.3	136.1	135.8
Plend, retraités	39.8	36.7	36.7	47.2	3.1	3.1	-7.4
Formation	7.7	6.8	6.8	5.2	0.9	0.9	2.5
Autres	-9.6	3.4	3.4	3.0	-13.0	-13.0	-12.6
Total	2'043.6	1'961.2	1'916.4	1'925.2	82.4	127.2	118.4

Les mécanismes salariaux sont calculés sur les traitements.

¹ **Indexation** : adaptation des traitements proportionnelle à l'évolution de l'indice genevois des prix à la consommation. (Cette adaptation impacte la grille salariale)

² **Allocation unique de vie chère** : montant versé et destiné aux employés se situant dans les 1 à 13 de l'échelle des traitements mais dont le traitement n'excède pas CHF 73'000.-. (Cette compensation n'impacte pas la grille salariale).

³ **Prime de fidélité** : élément des mécanismes salariaux de l'Etat qui récompense la fidélité des employés.

⁴ **Annuité** : élément des mécanismes salariaux de l'Etat qui prend en considération l'expérience précédant l'engagement et l'expérience acquise tout au long de la carrière des employés.

9. Dépenses générales

Les dépenses générales se décomposent comme suit :

	PB 2009	B 2008 révisé	B 2008	C 2007	PB09 vs B08 révisé	PB09 vs B08	PB09 vs C07
Fluides (eau, énergie, combustibles)	45.1	37.8	37.8	36.2	7.3	7.3	9.0
Loyers	54.1	58.7	58.7	56.1	-4.6	-4.6	-2.0
Mandats	182.3	170.5	159.1	146.9	11.8	23.2	35.4
Entretien	89.1	79.4	75.4	123.7	9.6	13.7	-34.6
Autres	68.7	69.2	60.8	56.6	-0.5	7.9	12.1
Total dépenses générales	439.3	415.6	391.7	419.5	23.7	47.6	19.8

10. Subventions accordées

Les subventions de fonctionnement sont présentées selon les catégories de la loi sur les indemnités et les aides financières (par type de subvention) ou selon les politiques publiques (par prestation).

A relever que le terme « monétaire » indique si l'opération donne lieu à un flux de trésorerie. Il ne correspond donc pas systématiquement à un encaissement ou décaissement dans l'exercice en application du principe de comptabilité d'exercice.

	Subv. de fonctionnement													
	monétaires						non monétaires							
	PB 2009	B 2008 révisé	B 2008	C 2007	PB09 vs B08 révisé	PB09 vs B08	PB09 vs C07	PB 2009	B 2008 révisé	B 2008	C 2007	PB09 vs B08 révisé	PB09 vs B08	PB09 vs C07
Indemnités	1'965.3	1'895.4	1'858.4	1'723.0	69.9	106.9	242.3	228.9	228.6	111.7	12.9	0.2	117.2	215.9
Aides financières	104.8	100.2	96.4	100.2	4.7	8.4	4.7	6.7	6.6	3.5	1.0	0.1	3.2	5.8
Allocations accordées à des tiers	1'135.6	1'098.3	1'091.4	978.4	37.3	44.2	157.2	0.1	0.1	0.1	-	0.0	0.0	0.1
Non soumises à la LIAF	18.3	61.2	44.2	205.7	-42.9	-25.9	-187.4	1.9	1.9	0.2	-	0.0	1.8	1.9
	3'224.0	3'155.0	3'090.4	3'007.3	69.0	133.6	216.8	237.6	237.2	115.5	13.9	0.4	122.2	223.7

	Subv. de fonctionnement						
	PB 2009	B 2008 révisé	B 2008	C 2007	PB09 vs B08 révisé	PB09 vs B08	PB09 vs C07
Subventions monétaires	3'224.0	3'155.0	3'090.4	3'007.3	69.0	133.6	216.8
Subventions non monétaires	237.6	237.2	115.5	13.9	0.4	122.2	223.7
Total subventions accordées	3'461.6	3'392.2	3'205.9	3'021.1	69.4	255.7	440.5

	Subv. d'investissement						
	PB 2009	B 2008 révisé	B 2008	C 2007	PB09 vs B08 révisé	PB09 vs B08	PB09 vs C07
Indemnités	132.3	125.0	125.0	88.0	7.3	7.3	44.3
Aides financières	-	-	-	-	-	-	-
Allocations accordées à des tiers	-	-	4.0	4.1	-	-4.0	-4.1
Non soumises à la LIAF	35.0	23.0	23.0	56.9	12.0	12.0	-21.9
	167.3	148.0	152.0	149.0	19.3	15.3	18.3

Aux termes de l'article 2 de la loi sur les indemnités et aides financières (LIAF), l'**aide financière** est un avantage pécuniaire ou monnayable accordé à des bénéficiaires étrangers à l'administration cantonale afin de permettre la réalisation des tâches d'intérêt public que ceux-ci se sont librement décidés d'assumer. Depuis l'introduction des normes IPSAS, les subventions d'investissements qui ont un caractère d'aide financière ne sont plus activées et sont enregistrées au budget de fonctionnement.

L'**indemnité** consiste en une prestation financière ou monnayable accordée à des tiers étrangers à l'administration cantonale pour compenser des charges financières découlant de tâches prescrites ou déléguées par le droit cantonal et qu'ils assument (financement de tâches déléguées).

Quant à l'**allocation accordée à des tiers**, elle est définie aux articles 35 et 36 de la LGAF et recouvre, notamment, toutes les prestations accordées à une personne physique.

	Subv. de fonctionnement													
	monétaires						non monétaires							
	PB 2009	B 2008 révisé	B 2008	C 2007	PB09 vs B08 révisé	PB09 vs B08	PB09 vs C07	PB 2009	B 2008 révisé	B 2008	C 2007	PB09 vs B08 révisé	PB09 vs B08	PB09 vs C07
Administration générale	16.9	17.9	17.8	15.3	-1.0	-0.9	1.5	3.1	3.0	0.8	-	0.1	2.3	3.1
Ordre public et sécurité, défense	16.5	15.9	15.6	14.3	0.6	0.8	2.2	0.2	0.1	0.1	-	0.1	0.1	0.2
Formation	553.6	540.5	530.6	513.6	13.1	22.9	40.0	99.2	98.0	73.4	-	1.3	25.8	99.2
Culture, sport et loisirs, église	55.6	53.7	51.4	55.0	1.9	4.2	0.7	4.0	4.0	1.4	1.0	-0.0	2.6	3.0
Santé	954.1	920.1	901.0	869.7	34.1	53.1	84.5	101.8	104.1	24.7	3.7	-2.4	77.1	98.1
Sécurité sociale	1'422.4	1'403.3	1'392.3	1'368.2	19.1	30.1	54.2	16.1	14.3	12.8	9.2	1.8	3.3	6.9
Trafic	170.3	165.7	165.7	154.8	4.5	4.5	15.4	12.0	12.4	1.0	-	-0.5	11.0	12.0
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	12.2	16.2	11.2	2.0	-4.0	1.1	10.2	-	-	-	-	-	-	-
Economie nationale	22.4	21.8	21.8	14.4	0.7	0.7	8.1	1.2	1.2	1.2	-	0.1	0.1	1.2
Finances et impôts	-	-	-17.0	-	-	17.0	-	-	-	-	-	-	-	-
Total subventions accordées	3'224.0	3'155.0	3'090.4	3'007.3	69.0	133.6	216.8	237.6	237.2	115.5	13.9	0.4	122.2	223.7

	Subv. de fonctionnement						
	PB 2009	B 2008 révisé	B 2008	C 2007	PB09 vs B08 révisé	PB09 vs B08	PB09 vs C07
Subventions monétaires	3'224.0	3'155.0	3'090.4	3'007.3	69.0	133.6	216.8
Subventions non monétaires	237.6	237.2	115.5	13.9	0.4	122.2	223.7
Total subventions accordées	3'461.6	3'392.2	3'205.9	3'021.1	69.4	255.7	440.5

Les subventions d'investissement sont présentées selon les grandes catégories fonctionnelles :

	Subv. d'investissement						
	PB 2009	B 2008 révisé	B 2008	C 2007	PB09 vs B08 révisé	PB09 vs B08	PB09 vs C07
Administration générale	3.5	1.0	1.0	-	2.5	2.5	3.5
Ordre public et sécurité, défense	-	-	-	-	-	-	-
Formation	20.6	18.2	18.2	2.3	2.4	2.4	18.3
Culture, sport et loisirs, église	-	1.0	1.0	-	-1.0	-1.0	-
Santé	62.4	72.2	72.2	48.8	-9.8	-9.8	13.6
Sécurité sociale	42.3	34.5	38.5	39.5	7.7	3.7	2.8
Trafic	37.2	20.7	20.7	56.5	16.5	16.5	-19.4
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1.3	0.3	0.3	-	1.0	1.0	1.3
Economie nationale	-	-	-	0.3	-	-	-0.3
Finances et impôts	-	-	-	-	-	-	-
Non Affectés	-	-	-	1.5	-	-	-1.5
Total subventions accordées	167.3	148.0	152.0	149.0	19.3	15.3	18.3

11. Charges de dédommagements et de transferts

Les charges de dédommagements et de transferts comprennent les parts et contributions sans affectation et les dédommagements à des tiers. Dans les autres dédommagements sont, entre autres, compris les frais de pension des détenus genevois hors canton, l'écolage pour cours hors canton, la part de l'Etat à l'entretien et à la construction du réseau routier de la ville de Genève et les indemnités aux CFF pour les trains régionaux.

	PB 2009	B 2008 révisé	B 2008	C 2007	PB09 vs B08 révisé	PB09 vs B08	PB09 vs C07
Compensation financière aux communes françaises	131.3	127.0	120.2	177.9	4.3	11.1	-46.6
Autres parts et contributions sans affectation	390.2	381.7	381.7	63.5	8.4	8.4	326.7
Mesures cantonales contre le chômage	102.9	108.3	108.3	115.3	-5.4	-5.4	-12.5
Autres dédommagements à des tiers	46.3	46.3	46.3	41.2	-0.1	-0.1	5.1
Total charges de dédommagements et de transferts	670.6	663.3	656.5	398.0	7.3	14.1	272.6

Il est à relever que la « compensation financière aux communes françaises » enregistre la part assumée par l'Etat. Il s'agit d'une rupture dans la pratique puisque pour les années 2006 et 2007, cette rubrique enregistrait toute la rétrocession réalisée vers les communes françaises, y compris celle assumée par les communes genevoises. Ce changement de pratique réduit la comparabilité temporelle.

12. Patrimoine administratif

Le patrimoine administratif comprend les actifs affectés de manière durable à l'exécution d'une tâche publique. Ses variations sont en partie reflétées dans le cadre du compte d'investissement (dépenses et recettes).

De manière complète les actifs figurant au patrimoine administratif varient comme suit.

	Créances de location- financement	Participations	Autres actifs financiers	Immobilisations corporelles					Immobilisations incorporelles	Subventions d'investissements reçues	Subventions d'investissements accordées	Total
				Génie civil	Bâtiments	Équipement	Autres	TOTAL				
Total des mouvements du patrimoine administratif	103.3	-41.0	-7.9	-163.8	-82.1	-18.4	-16.8	-281.1	-53.7	69.5	-133.9	-244.8
Investissements nets (1)	103.3	-41.0	-7.9	-205.4	-200.7	-91.2	-17.5	-514.9	-54.9	71.9	-164.8	-508.3
Dépenses		41.0	9.3	205.4	200.7	91.2	17.5	514.9	54.9		167.3	787.4
Réduction linéaire												-100.0
Recettes								-				-
Transfert d'actifs												
Autres	103.3		1.4							71.9	2.5	179.1
Amortissements nets	-	-	-	-41.6	-118.6	-72.8	-0.8	-233.8	-1.2	2.3	-30.8	-263.5
Amortissements		0.0	0.0	41.6	118.6	72.8	0.8	233.8	1.2		30.8	265.9
Produits différés										2.3		2.3

(1) - : augmentation des investissements ; + diminution des investissements

13. Provisions

Les variations de provisions sont les suivantes :

	Dotation de provision	Utilisation de provision	Dissolution de provision
Provisions pour risques et charges			
Rattrapage CIA - CEH			
Pensions à charge de l'Etat	30.2	21.3	
Heures supplémentaires	0.3		
Vacances non prises	0.8		
Provision "pont AVS" enseignants du primaire	3.1	1.5	
Heures supplémentaires de la Police & Prison			
Assainissement des sites contaminés		4.0	
Liaison CEVA (RPLP)			
Arriérés paiements "part cantonale AI" (RPT)			
Prestations complémentaires AVS-AI	33.7	21.9	
Subsides d'assurance maladie	41.4	38.2	
<i>Sous.total</i>	<i>109.5</i>	<i>86.8</i>	
Autres provisions	0.4	0.3	0.3
Total	109.8	87.2	0.3
Provisions pour dépréciation d'actifs			
Débiteurs douteux AFC	99.3	111.8	
Débiteurs douteux SPC	3.0	2.2	
Débiteurs douteux SCARPA	4.0	2.5	
Autres provisions	1.5	0.4	0.5
Total	107.8	116.9	0.5
Total provisions (hors Fondation de valorisation)	217.6	204.1	0.7

Pensions à charge de l'Etat

Les engagements liés à des pensions payées directement par l'Etat sont provisionnés. Il s'agit de la caisse de prévoyance des magistrats du pouvoir judiciaire, des magistrats de la Cour des comptes, et de la caisse de prévoyance des conseillers d'Etat. Sont également inclus les indexations à charge de l'Etat pour la caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et de la prison. Ces engagements sont valorisés par un expert en prévoyance professionnelle en fonction des bases techniques VZ 2000 postnumerando.

Provision pour heures supplémentaires et pour vacances non prises

Les engagements liés à des soldes d'heures supplémentaires (hors Police & Prison) ainsi que les engagements liés aux soldes de vacances non prises par les collaborateurs sont provisionnés. Les provisions pour les heures supplémentaires sont valorisées sur la base d'un salaire moyen par collaborateur. Quant aux provisions pour les soldes de vacances, elles sont valorisées en traitant nominativement les informations de salaires des collaborateurs.

Provision pour "pont AVS" des enseignants du primaire

Selon les dispositions de la Loi sur l'instruction publique (l'article 127 alinéa 3), pour le corps enseignant du primaire, l'Etat de Genève verse une pension complémentaire, non remboursable, dès le mois où le membre du corps enseignant prend sa retraite et jusqu'au moment où il atteint l'âge ordinaire donnant droit à une rente de l'AVS. Les montants prévus concernent l'utilisation et la dotation à la provision pour ce "pont AVS".

Provision pour assainissement des sites contaminés

Les activités industrielles et les déchets du passé ont parfois laissé des traces indésirables dans notre sous-sol, sous forme de matières polluantes. Enterrées et oubliées, ces substances peuvent néanmoins menacer l'environnement ou le contaminer- en particulier les eaux de surface et les nappes d'eau souterraine. Il s'agit par conséquent d'assainir les sites contaminés.

L'Etat de Genève a doté les comptes 2006 d'une provision de 21,8 millions CHF afin de couvrir les dépenses relatives aux sept sites contaminés majeurs connus en 2006, soit : Site Ancienne usine à gaz (Artamis), Stand de tir Cartigny, Techform Fine Chemicals SA, Décharge de Châtillon, Parker-Lucifer, Hess, Step du nant d'Avril.

En 2009, l'Etat de Genève a prévu de procéder à des travaux d'investigations et de décontamination principalement axés sur le site d'Artamis. La provision sera dès lors utilisée en fonction des coûts prévus, soit 4.05 millions.

Prestations complémentaires AVS-AI

Les engagements liés aux prestations dues par le Service des prestations complémentaires (ex OCPA) sont provisionnés. Le Service des prestations complémentaires (ex OCPA) est chargé de verser des prestations complémentaires fédérales et/ou des prestations complémentaires cantonales aux personnes bénéficiant d'une rente AVS ou AI. De plus, le Service des prestations complémentaires (SPC) alloue des participations ou des remboursements de frais médicaux non couverts par l'assurance-maladie, verse des prestations financières d'assistance aux rentiers AVS/AI en établissement, etc.

Subsides d'assurance maladie

Les engagements liés aux subsides dus par le Service de l'assurance maladie (SAM) sont provisionnés. Le service de l'assurance-maladie (SAM) est chargé des versements d'aide au paiement des primes de caisses-maladie (réduction des primes).

14. Revenus et charges financières

	PB 2009	B 2008 révisé	B2008	C 2007	PB09 vs B08 révisé	PB09 vs B08	PB09 vs C07
Revenus du patrimoine financier							
Capitaux du patrimoine financier	12.0	13.3	13.3	9.4	-1.2	-1.2	2.7
Immeubles du patrimoine financier	41.0	36.9	36.9	47.1	4.0	4.0	-6.2
Gains comptables sur placements du patrimoine financier	8.0	8.8	8.8	89.1	-0.8	-0.8	-81.1
Total revenus du patrimoine financier	61.0	59.0	59.0	145.6	2.0	2.0	-84.6
Divers							
Intérêts fiscaux rémunérateurs	27.0	24.8	24.8	34.3	2.2	2.2	-7.3
Autres	0.6	0.4	0.4	1.0	0.2	0.2	-0.4
Total divers	27.6	25.1	25.1	35.3	2.5	2.5	-7.7
Total revenus financiers	88.6	84.1	84.1	180.8	4.5	4.5	-92.2

	PB 2009	B 2008 révisé	B 2008	C 2007	PB09 vs B08	PB09 vs B08	PB09 vs C07
Intérêts de la dette							
Court terme	11.4	27.9	27.9	13.8	-16.4	-16.4	-2.4
Moyen et long terme	285.6	312.3	312.3	331.6	-26.8	-26.8	-46.0
Envers des entités partic.	5.7	4.0	4.0	5.7	1.6	1.6	-0.0
Autres	1.6	3.1	3.1	4.5	-1.4	-1.4	-2.8
Total intérêts de la dette	304.3	347.3	347.3	355.6	-43.0	-43.0	-51.3
Divers							
Intérêts fiscaux moratoires	9.0	5.2	5.2	7.5	3.8	3.8	1.5
Amortissements du PF	-	-	-	0.1	-	-	-0.1
Autres	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total divers	9.0	5.2	5.2	7.5	3.8	3.8	1.5
Total charges financières	313.3	352.5	352.5	363.1	-39.2	-39.2	-49.8

Les autres intérêts de la dette comprennent les éléments suivants : les intérêts sur les engagements courants, les frais et coûts financiers ainsi que les caps et swaps.

Les gains comptables sur les placements du patrimoine financier sont enregistrés directement en capitaux propres à la mise en application des normes IPSAS. Ce changement de pratique réduit la comparabilité temporelle.

15. Investissements

Les **crédits d'ouvrage**, également appelés investissements nouveaux sont des dépenses qui ont pour but l'acquisition ou la construction d'actifs nouveaux. Ils font l'objet d'une loi formelle spécifique qui se traduit par la présentation d'un crédit d'ouvrage ou d'acquisition qui est valable pour la durée de réalisation du projet

Les **crédits de programme**, également appelés investissements liés résultent de deux types de dépenses :

- les dépenses servant au remplacement ou au renouvellement d'un objet déjà existant sans en modifier la fonctionnalité et la nature;
- les dépenses résultant de l'application de lois fédérales, cantonales ou de l'exécution de décisions judiciaires qui ne laissent à l'autorité d'exécution qu'une marge de manœuvre restreinte ou nulle.

Un crédit de programme fait l'objet d'une loi formelle spécifique qui se traduit par la présentation d'un crédit de programme. Ce crédit de programme est valable quatre années. Passé ce délai, le crédit ne peut plus être utilisé que pour les objets qui ont été engagés.

	PB 2009		B 2008 révisé		B 2008		C 2007		PB09 vs B08 révisé		PB09 vs B08		PB09 vs C07	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Crédits d'ouvrage	63.5	456.2	75.5	476.4	508.1	489.3	231.1	450.1	-12.0	-20.1	-444.6	-33.1	-167.6	6.1
Crédits de programme	10.9	280.8	11.8	270.2	11.8	273.6	5.9	136.0	-0.9	10.6	-0.9	7.2	4.9	144.8
Capitaux de dotation		41.0	-	52.4	-	52.4		36.6	-	-11.4	-	-11.4	-	4.4
Prêts	104.7	9.3	52.0	10.0	52.0	10.0	1.9	1.6	52.7	-0.7	52.7	-0.7	102.8	7.7
Réduction globale		-100.0	-	-100.0	-	-200.0			-	-	-	100.0	-	-100.0
Autres			-	-	-	-			-	-	-	-	-	-
Total investissements	179.1	687.4	139.3	709.0	571.8	625.3	238.9	624.3	39.8	-21.6	-392.8	62.0	-59.8	63.0

16. Fondation de valorisation des actifs de la BCGe

La Fondation de Valorisation des Actifs de la Banque cantonale de Genève (la Fondation de valorisation) a été créée en 2000 par l'Etat de Genève pour contribuer à l'assainissement de la Banque Cantonale de Genève. Alors fortement grevée par de nombreuses créances difficilement recouvrables et insuffisamment provisionnées, remontant à la période de la crise immobilière des années 1990, la BCGe avait un besoin impératif de trouver une solution d'assainissement financier. Au nombre des mesures nécessaires pour sauvegarder la Banque, l'Etat a créé une fondation destinée à prendre en charge ces créances afin que la BCGe puisse poursuivre son activité et assurer sa pérennité.

Les objectifs de la Fondation de valorisation sont de gérer, rentabiliser, valoriser et surtout de réaliser, au meilleur prix, les actifs qui lui ont été transférés par la BCGe. La Fondation est un établissement de droit public, créé le 19 mai 2000 (loi 8194) avec un capital de dotation de CHF 100'000 apporté par l'Etat de Genève. Elle est entrée en liquidation par la loi 10202 modifiant la loi 8184 le 1er juin 2008 et verra ses activités cesser au plus tard le 31 décembre 2009.

a) Les charges et revenus de fonctionnement liés à la Fondation de valorisation se décomposent selon le tableau ci-dessous.

	CHARGES DE FONCTIONNEMENT					REVENUS DE FONCTIONNEMENT					(5)-(10)		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)			
	Pertes sur créances immobilières	Provision sur créances immobilières - Evaluation des risques - Valeur temps (actualisation)	Provision sur avances (exploitation) à la Fondation	Charges nettes d'exploitation de la Fondation (dès 2008)	TOTAL	Réduction de pertes sur créances immobilières	Provision sur créances immobilières - Utilisation - Dissolution	Provision sur avances (exploitation) à la Fondation - Dissolution	Remboursements de la BCGe (dès 2008)	TOTAL	Solde net des opérations Fondation		
2000	19.7	2'700.0	186.0		2'905.7		19.7	0.0		19.7	-2'886.0		
2001	194.6	0.3	50.0		244.9	0.3	194.6	0.0		194.9	-50.0		
2002	292.2	1.2	0.0		293.5	1.2	292.2	0.0	13.0	306.5	13.0		
2003	748.8	15.7	0.0		764.5	15.7	748.8	0.0	0.0	764.5	0.0		
2004	478.3	26.7	0.0		505.0	26.7	478.3	0.0	0.0	505.0	0.0		
2005	237.5	0.0	0.0		237.5	57.2	237.5	190.2	73.5	558.4	320.9		
2006	104.1	0.0	23.0		127.1	24.7	104.1	80.0	0.0	208.8	81.7		
2007	51.9	0.0	7.3		59.2	71.6	51.9	80.0	6.9	210.4	151.2		
B2008	90.0	0.0	4.2	28.6	122.8	15.0	90.0	30.0	7.0	142.0	19.2		
PB2009	77.4	0.0	2.3	18.3	98.0	23.0	77.4	13.7	10.0	124.1	26.1		
Total	2'294.5	2'744.0	6.5	266.2	46.9	5'358.1	235.5	2'294.5	393.9	93.4	17.0	3'034.3	-2'323.9

Pertes sur créances immobilières

Les pertes sur les créances immobilières (1), sous déductions des réductions de pertes sur créances immobilières (6), constituent l'essentiel des charges. Pour les couvrir, une provision de 2'700 millions (2) a été constituée, dans les comptes

2000. La provision est utilisée en fonction des pertes comptabilisées annuellement (7). Elle est réévaluée en fonction de l'estimation du risque global de perte, lequel est en diminution étant donné l'évolution favorable du marché immobilier depuis l'année 2000, d'où les dissolutions de provision effectuées (7). Enfin, avec l'introduction des normes IPSAS, l'estimation de la provision sur les créances immobilières doit également prendre en considération la notion de valeur temps de la provision (actualisation) correspondant au principe de l'escompte. Ainsi, en fonction des échéances prévues pour l'utilisation de la provision sur les créances immobilières, sur la base des taux de rendement des obligations de la Confédération correspondants, la provision sur les créances immobilières doit être actualisée et donc dotée à hauteur de 2.3 millions au B-2009 (2).

Exploitation de la Fondation de valorisation

Outre le paiement des pertes, l'Etat effectue des avances de trésorerie pour assurer l'exploitation de la Fondation de valorisation. Ces avances figurent à l'actif du bilan jusqu'en 2007. Dès 2008, elles sont comptabilisées en charges (4). Les avances 2000-2007 et la provision correspondante (3), constituée à hauteur de 50% pour couvrir le risque sur le recouvrement des avances, ont été passés par fonds propres au bilan d'entrée au 1.1.2008 dans le cadre des normes IPSAS. Quant aux remboursements des avances que la BCGe effectue depuis 2006, ils figurent en revenus dès 2008 (9)

b) Les encaissements et décaissements de trésorerie liés à la Fondation se décomposent comme suit :

	Créances immobilières	Exploitation Fondation		Total des sorties nettes de trésorerie
	Pertes nettes payées	Avances nettes / Charges nettes payées	Remboursements de la BCGe	
2000	19.7	42.1		61.8
2001	67.4	91.4		158.9
2002	158.8	8.2		167.0
2003	298.2	71.7		369.9
2004	250.2	35.2		285.4
2005	292.7	50.4		343.1
2006	250.8	48.1	2.2	296.7
2007	114.4	4.4	3.6	115.2
B 2008	350.0	28.6	7.0	371.6
PB 2009	250.0	18.3	10.0	258.3
Total	2'052.2	398.4	22.8	2'427.8

17. Tableau de variation des capitaux propres - définitions

Le tableau de variation des capitaux propres permet de prévoir la variation de la fortune (ou du déficit reporté si son total est négatif) de l'Etat de Genève. Au résultat reporté de l'exercice antérieur, on ajoute le résultat net du budget de fonctionnement.

Sur ce résultat, des attributions sont faites aux fonds propres affectés, notamment aux financements spéciaux, qui sont des éléments réservés au sein de la fortune (ou du déficit reporté) de l'Etat de Genève.

De plus, certains revenus et charges non réalisés sur des instruments financiers sont comptabilisés directement dans les fonds propres, en application des principes et méthodes comptables des DiCo-GE. Ces éléments sont identifiés dans la rubrique « réserve de réévaluation ». Au budget, le tableau de variation des capitaux propres est construit sur l'hypothèse que ces revenus et charges non réalisés sur des instruments financiers sont nuls.

TABLEAUX

**CLASSIFICATION PAR NATURE ET PAR DÉPARTEMENT DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT
PROJET DE BUDGET 2009**

LIBELLÉ	É T A T D E G E N È V E	CHANCELLERIE	FINANCES	INSTRUCTION PUBLIQUE	INSTITUTIONS	CONSTRUCTIONS ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	TERRITOIRE	SOLIDARITE ET EMPLOI	ECONOMIE ET SANTÉ	GRAND CONSEIL	COUR DES COMPTES	CONSTITUAN TE	POUVOIR JUDICIAIRE
35 DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	244789266	-	95662000	5865000	13091946	14522500	6923820	102850000	101000	-	-	-	5773000
350 CONFÉDÉRATION	21756500	-	-	-	1054500	-	6560000	14130000	12000	-	-	-	-
351 CANTONS	23367446	-	-	5865000	11678946	7500	34000	-	9000	-	-	-	5773000
352 COMMUNES	15293320	-	-	-	358500	14515000	329820	-	80000	-	-	-	-
353 PROPRES ÉTABLISSEMENTS	95662000	-	95662000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
355 PÉDOMMAGEMENT A DES INSTITUTIONS PRIVÉES	12000000	-	-	-	-	-	-	12000000	-	-	-	-	-
356 PÉDOMMAGEMENT A DES PERSONNES PHYSIQUES	76720000	-	-	-	-	-	-	76720000	-	-	-	-	-
36 SUBVENTIONS ACCORDÉES	3461623913	530654	1005300	732175415	20659527	93065652	204002678	1330430605	1068668982	-	-	-	11085100
360 CONFÉDÉRATION	1218255	245354	-	-	-	-	859901	-	113000	-	-	-	-
361 CANTONS	81788606	-	-	78128000	-	-	2154500	105896	1400210	-	-	-	-
362 COMMUNES	8751518	-	1000	3115000	26018	1571400	2488100	-	1550000	-	-	-	-
363 PROPRES ÉTABLISSEMENTS	1646090538	-	3000	411828773	1303300	8757319	182838817	125225999	916133330	-	-	-	-
364 SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE	40150986	235300	726000	36797920	544766	-	1397000	-	450000	-	-	-	-
365 INSTITUTIONS PRIVÉES	535091288	50000	75300	133207222	9016771	11206933	8357360	229995260	143182442	-	-	-	-
366 PERSONNES PHYSIQUES	1135709722	-	200000	69098500	1398672	71530000	1454000	975103450	5840000	-	-	-	11085100
367 ÉTRANGER	12823000	-	-	-	8370000	-	4453000	-	-	-	-	-	-
38 ATTRIBUTIONS AUX FINANCEMENTS SPÉCIAUX	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAUX INTERMÉDIAIRES	7629089997	20950337	1339009473	1900126522	469265047	683139793	338270971	1622658019	1135712358	10759286	3608686	2603636	102985869
37 SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	26283800	-	-	-	-	231000	24852800	1200000	-	-	-	-	-
371 CANTONS	566000	-	-	-	-	-	566000	-	-	-	-	-	-
372 COMMUNES	556000	-	-	-	-	201000	355000	-	-	-	-	-	-
373 PROPRES ÉTABLISSEMENTS	600000	-	-	-	-	-	200000	600000	-	-	-	-	-
374 SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE	200000	-	-	-	-	30000	255000	600000	-	-	-	-	-
375 INSTITUTIONS PRIVÉES	885000	-	-	-	-	-	23476800	-	-	-	-	-	-
376 PERSONNES PHYSIQUES	23476800	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
39 IMPUTATIONS INTERNES	470164227	2268799	41921431	223245595	109488489	38745587	18598940	15887112	6199631	788574	119731	-	12900338
390 IMPUTATIONS INTERNES	1380500	-	-	-	-	1150000	230500	-	-	-	-	-	-
391 FRAIS DE BÂTIMENTS	267419387	1119417	6101689	185320127	35917368	15391895	8368826	5232976	3126397	327054	71410	-	6442228
392 INTÉRÊTS DE LA DETTE	275000	-	275000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
394 RÉTROCESSIONS DE RECETTES	57933749	-	16833749	37718368	39750000	18323431	1550000	9644927	3073234	454220	48321	-	6243110
395 INFORMATIQUE	127064421	1140382	12060993	37718368	30925621	18323431	7431814	9644927	3073234	454220	48321	-	6243110
396 SUBVENTIONS	-	-	-	-	-	3880261	1017800	1009209	-	7300	-	-	215000
397 FACTURATION INTERNE	16071170	9000	6850000	187100	28955900	-	-	-	-	-	-	-	-
398 ACHAT DE BIENS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
399 AUTRES IMPUTATIONS INTERNES	20000	-	-	20000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAUX GÉNÉRAUX	8125538024	23219136	1380930904	2123372117	578753536	722116380	381722711	1639745131	1141911989	11547860	3728417	2603636	115886207

**CLASSIFICATION PAR NATURE ET DÉPARTEMENT DES REVENUS DE FONCTIONNEMENT
PROJET DE BUDGET 2009**

LIBELLÉ	É T A T D E G È N È V E	CHANCELLERIE	FINANCES	INSTRUCTION PUBLIQUE	INSTITUTIONS	CONSTRUCTIONS ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	TERRITOIRE	SOLIDARITE ET EMPLOI	ECONOMIE ET SANTÉ	GRAND CONSEIL	COUR DES COMPTES	CONSTITUA NTE	POUVOIR JUDICIAIRE
40 IMPÔTS	5'667'235'670	-	5'541'020'000	-	87'300'000	-	-	14'795'670	24'120'000	-	-	-	-
400 IMPÔTS SUR LE REVENU ET LA FORTUNE	3832'800'000	-	3826'000'000	-	-	-	-	-	6'800'000	-	-	-	-
401 IMPÔTS SUR LE BÉNÉFICE ET CAPITAL	1'260'200'000	-	1'260'200'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
402 IMPÔTS FONCIERS	123'900'000	-	123'900'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
403 IMPÔTS SPÉCIAUX	67'000'000	-	67'000'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
404 PRODUIT DE L'ENREGISTREMENT ET TIMBRE	160'000'000	-	160'000'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
405 PRODUIT DES SUCCESSIONS	95'000'000	-	95'000'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
406 AUTRES IMPÔTS CANTONAUX	128'335'670	-	8920'000	-	87'300'000	-	-	14'795'670	17'320'000	-	-	-	-
41 PATENTES ET CONCESSIONS	18'344'250	200'000	200'000	-	-	40'350'000	13'247'000	50'000	612'250	-	-	-	-
410 PATENTES	18'144'250	-	200'000	-	-	40'350'000	13'247'000	50'000	612'250	-	-	-	-
411 CONCESSIONS	200'000	200'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
42 REVENUS DES BIENS	299'442'407	53	57'685'000	13'800'093	54'500	157'357'228	26'877'453	31'251'700	12'416'380	-	-	-	-
420 BANQUES	222'000	-	200'000	-	22'000	-	-	-	-	-	-	-	-
421 CRÉANCES	27'375'446	53	27'202'000	65'093	16'500	40'000	100	51'700	-	-	-	-	-
422 CAPITAUX DU PATRIMOINE FINANCIER	12'035'000	-	10'411'000	-	-	-	1'624'000	-	-	-	-	-	-
423 IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER	40'969'336	-	-	-	-	34'459'336	-	6'500'000	-	-	-	-	-
424 GAINS COMPTABLES SUR LES PLACEMENTS DU PATRIMOINE FINANCIER	8'000'000	-	3'000'000	-	-	5'000'000	-	-	-	-	-	-	-
425 PRÊTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	79'464'930	-	750'000	-	-	77'926'217	7'392'13	-	49'500	-	-	-	-
426 PART. PERM. DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	48'760'330	-	6'963'000	-	6'000	8'099'000	1'352'150	200'000	12'350'180	-	-	-	-
427 IMMEUBLES DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	77'817'665	-	4'408'000	13'720'000	10'000	31'817'675	23'161'990	4'700'000	-	-	-	-	-
429 AUTRES REVENUS	4'807'700	-	4'761'000	15'000	-	15'000	-	-	16'700	-	-	-	-
43 RECETTES DIVERSES	695'880'001	2'128'925	277'534'455	27'339'550	155'692'554	477'23'822	37'332'748	101'768'528	18'500'740	32'891	2'107	423	27'823'358
431 ÉMOLUMENTS ADMINISTRATIFS	145'060'432	1'110'550	2'465'000	475'800	75'848'250	31'481'500	2'583'900	1'122'859	11'126'173	-	-	-	18'846'400
432 PENSIONS D'ÉTABLISSEMENTS SPÉCIALISÉS	8'833'400	-	-	8'123'000	710'400	-	-	-	-	-	-	-	-
433 ÉCOLAGES	844'000	-	-	844'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
434 REDEVANCES D'UTIL. ET PREST. DE SERVICE	25'678'466	10'000	62'000	2'684'700	5'364'970	335'000	13'828'558	395'000	492'450	-	-	-	2'505'788
435 VENTES DE MARCHANDISES	5'504'398	870'300	40'000	1'215'128	1'724'020	574'600	616'550	-	171'300	25'000	-	-	267'500
436 DÉDOMMAGEMENTS DE TIERS	152'143'036	137'975	50'531'881	12'155'922	14'004'914	13'880'722	16'026'645	35'226'069	6'024'817	7'891	2'107	423	4'143'670
437 AMENDES	61'002'100	-	-	-	58'030'000	552'000	320'000	62'600	59'500	-	-	-	1'440'000
438 REMBOURSEMENT FRAIS ADMINISTRATIFS	900'000	-	-	-	-	900'000	-	-	-	-	-	-	-
439 DISSOLUTIONS DE PROVISIONS	295'914'169	-	224'435'574	1'841'000	10'000	-	3'957'095	64'962'000	88'500	-	-	-	620'000
44 PARTS À DES RECETTES SANS AFFECTATION	577'332'548	-	577'332'548	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
440 PART À DES RECETTES FÉDÉRALES	446'685'038	-	446'685'038	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
442 PART À L'IMPÔT ANTICIPÉ	16'710'000	-	16'710'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
448 RPT	11'393'7510	-	11'393'7510	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

**CLASSIFICATION PAR NATURE ET DÉPARTEMENT DES REVENUS DE FONCTIONNEMENT
PROJET DE BUDGET 2009**

LIBELLÉ	É T A T D E G E N È V E	CHANCELLERIE	FINANCES	INSTRUCTION PUBLIQUE	INSTITUTIONS	CONSTRUCTIONS ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	TERRITOIRE	SOLIDARITE ET EMPLOI	ECONOMIE ET SANTE	GRAND CONSEIL	COUR DES COMPTES	CONSTITUANTE	POUVOIR JUDICIAIRE
45 DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES	163'897'336	-	62'728'000	5'283'500	24'287'400	20'694'745	3'522'980	47'380'711	-	-	-	-	-
450 CONFÉDÉRATION	78'960'836	-	18'000	-	7'769'400	20'354'745	3'437'980	47'380'711	-	-	-	-	-
451 CANTONS	6'698'500	-	-	4'933'500	1'695'000	-	70'000	-	-	-	-	-	-
452 COMMUNES	78'228'000	-	62'710'000	350'000	14'823'000	330'000	15'000	-	-	-	-	-	-
453 PROPRES ÉTABLISSEMENTS	10'000	-	-	-	-	10'000	-	-	-	-	-	-	-
46 SUBVENTIONS ACQUISES	275'104'990	-	21'251'300	36'273'850	7'066'357	3'395'783	2'933'869	202'151'131	2'032'700	-	-	-	-
460 CONFÉDÉRATION	242'623'881	-	-	31'257'000	6'311'650	648'500	2'281'100	202'106'131	19'500	-	-	-	-
461 CANTONS	870'000	-	-	185'000	-	-	285'000	-	400'000	-	-	-	-
463 PROPRES ÉTABLISSEMENTS	55'000	-	-	55'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
464 FONDS ALLOUÉS PAR DES TIERS	3'131'500	-	1'300	1'039'000	-	485'000	-	-	1'606'200	-	-	-	-
466 PERSONNES PHYSIQUES	850'000	-	-	-	-	850'000	-	-	-	-	-	-	-
467 SUBVENTIONS ÉTRANGERS	300'000	-	-	-	-	-	300'000	-	-	-	-	-	-
468 PRODUITS DIFFÉRENTS DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2'331'209	-	-	44'450	754'707	141'228'3	67'769	45'000	7'000	-	-	-	-
469 AUTRES SUBVENTIONS	24'943'400	-	21'250'000	3'693'400	-	-	-	-	-	-	-	-	-
48 PRÉLÈVEMENTS SUR LES FINANCEMENTS SPÉCIAUX	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAUX INTERMÉDIAIRES	7'697'237'202	2'328'878	6'537'751'303	82'696'993	274'400'811	233'206'578	83'914'050	397'397'740	57'682'070	32'891	2'107	423	27'823'358
47 SUBVENTIONS À REDISTRIBUER	26'283'800	-	-	-	-	231'000	24'852'800	1'200'000	-	-	-	-	-
470 CONFÉDÉRATION	26'283'800	-	-	-	-	231'000	24'852'800	1'200'000	-	-	-	-	-
49 IMPUTATIONS INTERNES	470'164'227	20'000	-	-	67'128'699	399'098'119	2'260'100	-	505'309	-	-	-	1'152'000
490 IMPUTATIONS INTERNES	1'380'500	-	-	-	2'565'250	264'854'137	1'380'500	-	-	-	-	-	-
491 REVENUS DES BÂTIMENTS	267'419'387	-	-	-	275'000	-	-	-	-	-	-	-	-
492 CHARGES ET INTÉRÊTS	275'000	-	-	-	54'713'749	2'350'000	800'000	-	70'000	-	-	-	-
494 PARTS À DES RECETTES	57'933'749	-	-	-	-	127'064'421	-	-	-	-	-	-	-
495 INFORMATIQUE	127'064'421	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
496 SUBVENTIONS	-	-	-	-	9'574'700	48'295'561	79'600	-	435'309	-	-	-	1'152'000
497 FACTURATIONS INTERNES	16'071'170	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
498 VENTES DE BIENS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
499 AUTRES IMPUTATIONS INTERNES	20'000	20'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAUX GÉNÉRAUX	8'193'685'229	2'348'878	6'537'751'303	82'696'993	341'529'510	632'535'687	111'026'950	398'597'740	58'187'379	32'891	2'107	423	28'975'358

COMPARAISON PAR NATURE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT 2009/2007

Nature	Libellés	Projet de Budget 2009	Écart par rapport au Budget 2008		Budget 2008	Compte 2007
30	CHARGES DE PERSONNEL	2'043'603'992	127'188'352	6.64%	1'916'415'640	1'925'229'921.01
300	AUTORITÉS, COMMISSIONS ET JUGES	35'156'528	2'739'244	8.45%	32'417'284	28'934'257.43
301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	921'522'965	79'891'109	9.49%	841'631'856	842'590'316.94
302	TRAITEMENTS DU CORPS ENSEIGNANT	720'260'006	31'335'754	4.55%	688'924'252	673'092'189.45
303	ASSURANCES SOCIALES	127'952'199	8'660'789	7.26%	119'291'410	116'759'725.99
304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	187'469'578	12'975'188	7.44%	174'494'390	196'714'689.75
305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	13'307'791	480'816	3.75%	12'826'975	11'741'115.02
306	PRESTATIONS EN NATURE	2'868'980	692'217	31.80%	2'176'763	2'011'681.86
307	PRESTATIONS AUX RETRAITÉS	39'809'344	3'119'694	8.50%	36'689'650	47'163'776.05
308	PERSONNEL TEMPORAIRE, CHÔMEURS	-12'451'007	-13'655'126	-1134.03%	1'204'119	979'074.60
309	FORMATION, RECRUTEMENT, DIV. CHARGES	7'707'608	948'667	14.04%	6'758'941	5'243'093.92
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	439'293'302	47'579'222	12.15%	391'714'080	419'483'253.81
310	FOURN. BUREAU, IMPRIMÉS, MATÉRIEL	22'529'384	-547'379	-2.37%	23'076'763	22'544'922.57
311	MOBILIER, MACHINES ET VÉHICULES	9'707'039	5'328'191	121.68%	4'378'848	3'491'418.34
312	EAU, ÉNERGIE, COMBUSTIBLES	45'143'000	7'314'600	19.34%	37'828'400	36'192'208.69
313	MARCHANDISES	20'207'681	2'738'775	15.68%	17'468'906	16'526'648.06
314	ENTRETIEN DES IMMEUBLES	59'877'500	8'056'000	15.55%	51'821'500	102'696'898.32
315	ENTRETIEN DE MOBILIER PAR DES TIERS	29'191'372	5'653'248	24.02%	23'538'124	20'980'637.21
316	LOYERS, FERMAGES, REDEVANCES	54'099'079	-4'591'810	-7.82%	58'690'889	56'050'683.16
317	DÉBOURS	16'245'766	397'402	2.51%	15'848'364	13'945'689.07
318	HONORAIRES, PREST. DE SERVICE DE TIERS	182'292'481	23'230'195	14.60%	159'062'286	146'934'072.39
319	REPORTS DE CREDIT	-	-	-	-	120'076.00
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS	313'278'900	-39'199'521	-11.12%	352'478'421	363'067'818.35
320	ENGAGEMENTS COURANTS	377'000	-928'000	-71.11%	1'305'000	363'521.84
321	DETTES À COURT TERME	11'440'000	-16'443'750	-58.97%	27'883'750	13'845'839.21
322	DETTES À MOYEN ET LONG TERME	285'550'000	-26'775'896	-8.57%	312'325'896	331'576'279.34
323	DETTES ENVERS DES ENTITÉS PARTIC.	5'661'900	1'648'125	41.06%	4'013'775	5'708'130.08
328	FRAIS ET COUTS FINANCIERS	1'250'000	-500'000	-28.57%	1'750'000	1'571'309.69
329	AUTRES INTÉRÊTS PASSIFS	9'000'000	3'800'000	73.08%	5'200'000	10'002'738.19
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	605'031'411	96'387'822	18.95%	508'643'589	729'496'866.88
330	AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE FINANCIER	-	-	-	-	56'732.50
331	AMORTISSEMENTS ORDINAIRES DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	234'933'209	-27'493'780	-10.48%	262'426'989	281'817'525.84
332	AMORTISSEMENTS COMPLÉMENTAIRES DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	85'976	85'976	-	-	-
336	AMORTISSEMENTS SUR SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDEES	30'841'393	30'841'393	-	-	1.65
338	PROVISIONS ET RESERVES	219'913'333	101'389'333	85.54%	118'524'000	317'552'843.94
339	CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	119'257'500	-8'435'100	-6.61%	127'692'600	130'069'762.95
34	PARTS ET CONTRIBUTIONS SANS AFFECTATION	521'469'213	19'567'480	3.90%	501'901'733	241'431'305.33
340	PART DES COMMUNES AUX RECETTES	4'500'000	100'000	2.27%	4'400'000	4'423'053.95
341	CONTRIBUTIONS À DES COMMUNES	-	-	-	-	225'895.05
342	PART DES COMMUNES AUX IMPÔTS SPÉCIAUX	-	-	-	-	-129'395.00
343	PART DES COMMUNES TAXES ASSUR. INC.	3'200'000	3'200'000	-	-	3'159'071.60
344	PART POMPIERS TAXES D'ASSURANCE CONTRE L' INCENDIE	3'200'000	3'200'000	-	-	3'159'071.59
346	COMPENSATION FINANCIÈRE AUX COMMUNES FRANÇAISES	131'306'000	11'139'273	9.27%	120'166'727	177'934'555.00
347	PART DES COMM. À L'IMPÔT S/ LA DISSOLUTION DES RÉSERVES ET PROVISIONS	-	-	-	-	-70'439.80
348	RPT	335'180'213	-1'050'960	-0.31%	336'231'173	-
349	AUTRES PARTS	44'083'000	2'979'167	7.25%	41'103'833	52'729'492.94

COMPARAISON PAR NATURE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT 2009/2007

Nature	Libellés	Projet de Budget 2009	Écart par rapport au Budget 2008		Budget 2008	Compte 2007
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	244'789'266	-28'420'485	-10.40%	273'209'751	208'426'913.39
350	CONFÉDÉRATION	21'756'500	4'187'884	23.84%	17'568'616	20'242'180.75
351	CANTONS	23'367'446	-859'369	-3.55%	24'226'815	21'694'945.54
352	COMMUNES	15'283'320	-	0.00%	15'283'320	14'313'849.50
353	PROPRES ÉTABLISSEMENTS	95'662'000	-22'949'000	-19.35%	118'611'000	51'891'322.45
355	DEDOMMAGEMENT A DES INSTITUTIONS PRIVEES	12'000'000	6'500'000	118.18%	5'500'000	5'485'201.50
356	DEDOMMAGEMENT A DES PERSONNES PHYSIQUES	76'720'000	-15'300'000	-16.63%	92'020'000	94'799'413.65
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	3'461'623'913	255'733'410	7.98%	3'205'890'503	3'021'138'457.88
360	CONFÉDÉRATION	1'218'255	-42'680'314	-97.22%	43'898'569	189'567'567.50
361	CANTONS	81'788'606	18'418'198	29.06%	63'370'408	3'827'763.70
362	COMMUNES	8'751'518	728'435	9.08%	8'023'083	19'218'474.90
363	PROPRES ÉTABLISSEMENTS	1'646'090'538	171'335'414	11.62%	1'474'755'124	1'394'379'364.20
364	SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE	40'150'986	1'435'920	3.71%	38'715'066	37'425'293.14
365	INSTITUTIONS PRIVÉES	535'091'288	42'002'862	8.52%	493'088'426	387'982'546.53
366	PERSONNES PHYSIQUES	1'135'709'722	46'034'895	4.22%	1'089'674'827	977'379'311.72
367	ÉTRANGER	12'823'000	1'458'000	12.83%	11'365'000	11'358'136.19
369	SUBVENTIONS REMBOURSEES	-	17'000'000	-100.00%	-17'000'000	-
38	ATTRIBUTIONS AUX FINANCEMENTS SPÉCIAUX	-	-	-	-	24'851'552.38
380	VERSEMENT SUR FINANCEMENTS SPÉCIAUX	-	-	-	-	24'151'552.38
381	DOTATION AUX FONDS SPÉCIAUX	-	-	-	-	700'000.00
	TOTAUX INTERMÉDIAIRES	7'629'089'997	478'836'280	6.70%	7'150'253'717	6'933'126'089.03
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	26'283'800	-443'000	-1.66%	26'726'800	552'723'678.59
370	CONFÉDÉRATION	-	-	-	-	95'800.00
371	CANTONS	566'000	-170'000	-23.10%	736'000	1'527'303.17
372	COMMUNES	556'000	50'000	9.88%	506'000	611'550.00
373	PROPRES ÉTABLISSEMENTS	600'000	-	0%	600'000	513'534'030.69
374	SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE	200'000	-70'000	-25.93%	270'000	-
375	INSTITUTIONS PRIVÉES	885'000	-23'428'800	-96.36%	24'313'800	35'972'278.73
376	PERSONNES PHYSIQUES	23'476'800	23'175'800	7699.60%	301'000	982'716.00
39	IMPUTATIONS INTERNES	470'164'227	-36'220'966	-7.15%	506'385'193	370'708'639.82
390	IMPUTATIONS INTERNES	1'380'500	300'000	27.76%	1'080'500	3'460'620.00
391	FRAIS DE BÂTIMENTS	267'419'387	64'960'924	32.09%	202'458'463	179'515'447.59
392	INTÉRÊTS DE LA DETTE	275'000	-111'217'201	-99.75%	111'492'201	109'024'928.90
394	RÉTROCESSIONS DE RECETTES	57'933'749	1'158'552	2.04%	56'775'197	59'635'217.06
395	INFORMATIQUE	127'064'421	7'531'937	6.30%	119'532'484	300'000.00
396	SUBVENTIONS	-	-400'000	-100.00%	400'000	3'925'374.00
397	FACTURATION INTERNE	16'071'170	1'444'822	9.88%	14'626'348	14'827'052.27
398	ACHAT DE BIENS	-	-	-	-	-
399	AUTRES IMPUTATIONS INTERNES	20'000	-	0.00%	20'000	20'000.00
	TOTAUX GÉNÉRAUX	8'125'538'024	442'172'314	5.75%	7'683'365'710	7'856'558'407.44

COMPARAISON PAR NATURE DES REVENUS DE FONCTIONNEMENT 2009/2007

Nature	Libellés	Projet de Budget 2009	Écart par rapport au Budget 2008		Budget 2008	Compte 2007
40	IMPÔTS	5'667'235'670	311'227'866.00	5.81%	5'356'007'804	5'569'164'621.26
400	IMPÔTS SUR LE REVENU ET LA FORTUNE	3'832'800'000	310'300'000.00	8.81%	3'522'500'000	3'699'585'502.72
401	IMPÔTS SUR LE BÉNÉFICE ET CAPITAL	1'260'200'000	9'500'000.00	0.76%	1'250'700'000	1'246'104'568.93
402	IMPÔTS FONCIERS	123'900'000	8'900'000.00	7.74%	115'000'000	144'007'621.60
403	IMPÔTS SPÉCIAUX	67'000'000	-	0.00%	67'000'000	67'518'617.95
404	PRODUIT DE L'ENREGISTREMENT ET TIMBRE	160'000'000	-18'000'000.00	-10.11%	178'000'000	184'392'381.32
405	PRODUIT DES SUCCESSIONS	95'000'000	-	0.00%	95'000'000	98'453'470.94
406	AUTRES IMPÔTS CANTONAUX	128'335'670	527'866.00	0.41%	127'807'804	129'102'457.80
41	PATENTES ET CONCESSIONS	18'344'250	175'000.00	0.96%	18'169'250	12'675'113.67
410	PATENTES	18'144'250	775'000.00	4.46%	17'369'250	11'998'143.97
411	CONCESSIONS	200'000	-600'000.00	-75.00%	800'000	676'969.70
42	REVENUS DES BIENS	299'442'407	86'856'909.00	40.86%	212'585'498	315'676'682.13
420	BANQUES	222'000	39'426.00	21.59%	182'574	444'621.61
421	CRÉANCES	27'375'446	2'411'006.00	9.66%	24'964'440	34'808'730.99
422	CAPITAUX DU PATRIMOINE FINANCIER	12'035'000	-1'227'205.00	-9.25%	13'262'205	9'382'628.41
423	IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER	40'959'336	4'032'336.00	10.92%	36'927'000	47'120'774.49
424	GAINS COMPTABLES SUR LES PLACEMENTS DU PATRIMOINE FINANCIER	8'000'000	-800'000.00	-9.09%	8'800'000	89'081'073.63
425	PRÊTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	79'464'930	48'591'833.00	157.39%	30'873'097	1'485'868.07
426	PART. PERM. DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	48'760'330	3'999'689.00	8.94%	44'760'641	51'483'100.50
427	IMMEUBLES DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	77'817'665	30'167'609.00	63.31%	47'650'056	76'632'373.66
429	AUTRES REVENUS	4'807'700	-357'785.00	-6.93%	5'165'485	5'237'510.77
43	RECETTES DIVERSES	695'880'001	-10'809'300.00	-1.53%	706'689'301	887'294'494.59
431	ÉMOLUMENTS ADMINISTRATIFS	145'060'432	4'065'410.00	2.88%	140'995'022	146'057'369.61
432	PENSIONS D'ÉTABLISSEMENTS SPÉCIALISÉS	8'833'400	-501'000.00	-5.37%	9'334'400	8'402'357.98
433	ÉCOLAGES	844'000	-8'896.00	-1.04%	852'896	922'617.72
434	REDEVANCES D'UTIL. ET PREST. DE SERVICE	25'678'466	-1'360'156.00	-5.03%	27'038'622	107'024'407.52
435	VENTES DE MARCHANDISES	5'504'398	-393'315.00	-6.67%	5'897'713	6'158'159.02
436	DÉDOMMAGEMENTS DE TIERS	152'143'036	2'314'721.00	1.54%	149'828'315	202'795'760.11
437	AMENDES	61'002'100	1'033'600.00	1.72%	59'968'500	54'377'813.35
438	REMBOURSEMENT FRAIS ADMINISTRATIFS	900'000	-	0.00%	900'000	1'195'819.35
439	DISSOLUTIONS DE PROVISIONS	295'914'169	-15'959'664.00	-5.12%	311'873'833	360'360'189.93
44	PARTS À DES RECETTES SANS AFFECTATION	577'332'548	71'274'640.00	14.08%	506'057'908	562'410'249.49
440	PART À DES RECETTES FÉDÉRALES	446'685'038	57'452'164.00	14.76%	389'232'874	490'893'007.16
442	PART À L'IMPÔT ANTICIPÉ	16'710'000	-11'079.00	-0.07%	16'721'079	12'205'724.00
445	PART À LA COMPENSATION FINANCIÈRE EN FAVEUR DES COMMUNES FRANÇAISES	-	-	-	-	59'311'518.33
448	RPT	113'937'510	13'833'555.00	13.82%	100'103'955	
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES	163'897'336	9'980'963.00	6.48%	153'916'373	156'693'324.56
450	CONFÉDÉRATION	78'960'836	5'101'363.00	6.91%	73'859'473	71'344'148.18
451	CANTONS	6'698'500	-605'400.00	-8.29%	7'303'900	6'595'925.95
452	COMMUNES	78'228'000	5'485'000.00	7.54%	72'743'000	78'743'250.43
453	PROPRES ÉTABLISSEMENTS	10'000	-	0.00%	10'000	10'000.00
46	SUBVENTIONS ACQUISES	275'104'990	25'693'778.00	10.30%	249'411'212	207'494'446.10
460	CONFÉDÉRATION	242'623'881	9'875'780.00	4.24%	232'748'101	191'552'912.20
461	CANTONS	870'000	585'000.00	205.26%	285'000	5'000.00
462	COMMUNES	-	-120'000.00	-100.00%	120'000	120'000.00
463	PROPRES ÉTABLISSEMENTS	55'000	-1'275'700.00	-95.87%	1'330'700	1'346'946.95
464	FONDS ALLOUÉS PAR DES TIERS	3'131'500	560'489.00	21.80%	2'571'011	-
466	PERSONNES PHYSIQUES	850'000	640'000.00	304.76%	210'000	1'528'429.70
467	SUBVENTIONS ÉTRANGERS	300'000	250'000.00	500.00%	50'000	71'742.09
468	PRODUITS DIFFÉRES DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2'331'209	-2'768'791.00	-54.29%	5'100'000	
469	AUTRES SUBVENTIONS	24'943'400	17'947'000.00	256.52%	6'996'400	12'869'415.16
48	PRÉLÈVEMENTS SUR LES FINANCEMENTS SPÉCIAUX	-	-	-	-	7'799'930.06
480	PRÉLÈVEMENTS SUR FINANCEMENTS SPÉCIAUX	-	-	-	-	7'799'930.06
	TOTAUX INTERMÉDIAIRES	7'697'237'202	494'399'856.00	6.86%	7'202'837'346	7'719'208'861.86

COMPARAISON PAR NATURE DES REVENUS DE FONCTIONNEMENT 2009/2007

Nature	Libellés	Projet de Budget 2009	Écart par rapport au Budget 2008		Budget 2008	Compte 2007
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER	26'283'800	-443'000.00	-1.66%	26'726'800	552'723'678.59
470	CONFÉDÉRATION	26'283'800	367'000.00	1.42%	25'916'800	162'566'533.15
471	CANTONS	-	-		-	388'949'549.41
472	COMMUNES	-	-600'000.00	-100.00%	600'000	83'750.00
473	PROPRES ETABLISSEMENTS	-	-210'000.00	-100.00%	210'000	455'760.00
475	INSTITUTIONS PRIVEES	-	-		-	667'887.13
476	PERSONNES PHYSIQUES	-	-		-	198.90
49	IMPUTATIONS INTERNES	470'164'227	-36'220'966.00	-7.15%	506'385'193	370'708'639.82
490	IMPUTATIONS INTERNES	1'380'500	300'000.00	27.76%	1'080'500	3'460'620.00
491	REVENUS DES BÂTIMENTS	267'419'387	64'960'924.00	32.09%	202'458'463	179'515'447.59
492	CHARGES ET INTÉRÊTS	275'000	-111'217'201.00	-99.75%	111'492'201	109'024'928.90
494	PARTS À DES RECETTES	57'933'749	1'158'552.00	2.04%	56'775'197	59'635'217.06
495	INFORMATIQUE	127'064'421	7'531'937.00	6.30%	119'532'484	300'000.00
496	SUBVENTIONS	-	-400'000.00	-100.00%	400'000	3'925'374.00
497	FACTURATIONS INTERNES	16'071'170	1'444'822.00	9.88%	14'626'348	14'827'052.27
498	VENTES DE BIENS	-	-		-	-
499	AUTRES IMPUTATIONS INTERNES	20'000	-	0.00%	20'000	20'000.00
	TOTAUX GÉNÉRAUX	8'193'685'229	457'735'890.00	5.92%	7'735'949'339	8'642'641'180.27

LISTE DES INDEMNITES ACCORDEES DE 2007 A 2009 PAR DEPARTEMENT ET PAR SERVICE
L'historique est retraité (en italique) pour faciliter la comparaison entre les exercices

SERVICE	NATURE	SOUS-NATURE	LIBELLÉ	Loi cadre	Loi de financement ou date de dépôt	Echéance	LIAF	PROJET DE BUDGET 2009	VARIATION PB 2009 / B 2008/rév	BUDGET 2008 révisé	BUDGET 2008	COMPTE 2007
TOTAL ETAT								2'194'157'975	70'124'503	2'124'033'472	1'970'099'153	1'735'937'146.83
2. FINANCES								3'000	-608'600	611'600	611'600	608'600.00
02.21.00.00	SECRETARIAT GENERAL											
02.21.00.00	363 00100		FONDATION EVE EDMOND KAISER (CRÈCHE HOFIN)	L 8198	Art. 4 LIAF			-	-608'600	608'600	608'600	608'600.00
02.23.00.00	OPERATION BANQUE CANTONALE ET FONDATION DE VALORISATION							3'000	-	3'000	3'000	-
02.23.00.00	363 10120		SUBVENTION NON MONETAIRE - FONDATION DE VALORISATION - CAPITAL DE DOTATION	L 8194			3'000	-	-	3'000	3'000	-
3. INSTRUCTION PUBLIQUE								620'672'813	20'604'348	600'068'465	563'212'396	498'247'568.92
03.11.00.00	SECRETARIAT GENERAL							14'853'410	157'000	14'696'410	14'696'410	13'039'290.00
03.11.00.00	365 03701		INSTITUT UNIVERSITAIRE DE HAUTES ETUDES INTERNATIONALES (IUHEI)	LF 414.20				-	-	-	-	7'260'000.00
03.11.00.00	365 03701		INSTITUT DES HAUTES ETUDES INTERNATIONALES ET DU DEVELOPPEMENT (IHEID)	LF 414.20	L 10118	2011	IND	13'655'000	157'000	13'498'000	13'498'000	
03.11.00.00	365 03801		INSTITUT UNIVERSITAIRE ETUDES DU DEVELOPPEMENT (IUED)	LF 414.20			IND	-	-	-	-	4'585'290.00
03.11.00.00	365 09201		RESEAU UNIVERSITAIRE INTERNATIONAL DE GENÈVE	LF 420.1			IND	-	-	-	-	1'194'000.00
03.11.00.00	365 13702		SUBVENTION NON MONETAIRE - IHEID	LF 414.20	L 10118	2011	IND	1'198'410	-	1'198'410	1'198'410	
03.13.00.00	SERVICES PARTAGES ET LOGISTIQUES							29'771'286	813'846	28'957'440	28'449'116	27'159'010.00
03.13.00.00	365 00106		CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE GENÈVE	C 1 10	oct. 2008		IND	10'669'650	314'575	10'355'075	10'169'000	10'190'990.00
03.13.00.00	365 00205		INSTITUT JACQUES DALCROZE	C 1 10	oct. 2008		IND	3'729'910	105'141	3'624'769	3'556'000	3'564'020.00
03.13.00.00	365 00301		CONSERVATOIRE POPULAIRE DE MUSIQUE	C 1 10	oct. 2008		IND	14'041'610	394'130	13'647'480	13'394'000	13'404'000.00
03.13.00.00	365 10205		SUBVENTION NON MONETAIRE - INSTITUT JACQUES DALCROZE	C 1 10	oct. 2008		IND	1'238'112	-	1'238'112	1'238'112	
03.13.00.00	365 10301		SUBVENTION NON MONETAIRE - CONSERVATOIRE POPULAIRE DE MUSIQUE	C 1 10	oct. 2008		IND	92'004	-	92'004	92'004	
03.21.00.00	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE							2'820'000	160'000	2'660'000	2'660'000	12'650'000.00
03.21.00.00	362 00601		GROUPEMENT INTERCOMMUNAL ANIMATION PARASCOLAIRE (GIAP)	C 1 10	art. 4 LIAF		IND	2'820'000	160'000	2'660'000	2'660'000	12'650'000.00
03.23.00.00	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE POST-OBLIGATOIRE							1'850'000	1'850'000	-	-	-
03.23.00.00	363 00122		HAUTE ECOLE DE SANTÉ - ANNÉE PRÉPARATOIRE		art. 4 LIAF		IND	1'850'000	1'850'000	-	-	-
03.25.00.00	HAUTE ECOLE SPECIALISEE DE GENÈVE							96'448'000	-62'167	97'075'167	93'841'700	87'858'153.63
03.25.00.00	361 02901		CONTRIB. HAUTE ECOLE DE THEATRE DE SUISSE ROMANDE (HETSR)	C 1 23	Art. 4 LIAF		IND	37'932'000	-320'000	320'000	320'000	284'247.00
03.25.00.00	361 07701		CONTRIBUTIONS INTERCANTONALES - HESSO	C 1 26 / C 1 27	Art. 4 LIAF		IND	20'020'000	459'179	37'472'821	35'471'000	35'568'639.15
03.25.00.00	361 07801		CONTRIBUTIONS INTERCANTONALES - HESS2	C 1 26 / C 1 29	Art. 4 LIAF		IND	17'400'000	-1'573'000	21'593'000	21'593'000	31'661'214.62
03.25.00.00	361 07802		CONTRIBUTIONS INTERCANTONALES - HES-S2 MUSIQUE ET AUTRES ARTS	C 1 26	Art. 4 LIAF		IND	17'400'000	17'400'000	-	-	-
03.25.00.00	363 03101		ÉCOLE SUPÉRIEURE D'INFORMATIQUE ET DE GESTION (ESIG)	C 1 26	Art. 4 LIAF		IND	-1'400'000	-1'400'000	1'400'000	1'400'000	1'487'443.53
03.25.00.00	363 03201		ÉCOLE SUPÉRIEURE DES BEAUX ARTS DE GENÈVE	C 1 10	Art. 4 LIAF		IND	-7'014'700	-7'014'700	7'014'700	7'014'700	7'105'609.33
03.25.00.00	363 03501		HAUTE ECOLE DE MUSIQUE	C 1 10	Art. 4 LIAF		IND	-12'387'646	-12'387'646	12'387'646	12'156'000	11'731'000.00
03.25.00.00	363 07701		CONDITIONS LOCALES PARTICULIÈRES - HESSO	C 1 26 / C 1 27	Art. 4 LIAF		IND	1'160'000	543'000	617'000	617'000	
03.25.00.00	363 07801		CONDITIONS LOCALES PARTICULIÈRES - HESS2	C 1 26 / C 1 29	Art. 4 LIAF		IND	6'038'000	2'238'000	3'800'000	3'800'000	
03.25.00.00	363 07802		CONDITIONS LOCALES PARTICULIÈRES - HES-S2 MUSIQUE ET AUTRES ARTS	C 1 26	Art. 4 LIAF		IND	178'000	178'000	-	-	
03.25.00.00	363 17701		SUBVENTION NON MONETAIRE - CONDITIONS LOCALES PARTICULIÈRES SUR CHARGES D'INFRASTRUCTURE - HESSO	C 1 26 / C 1 27	Art. 4 LIAF		IND	9'470'000	-	9'470'000	9'470'000	
03.25.00.00	363 17801		SUBVENTION NON MONETAIRE - CONDITIONS LOCALES PARTICULIÈRES SUR CHARGES D'INFRASTRUCTURE - HESS2	C 1 26 / C 1 29	Art. 4 LIAF		IND	3'000'000	-	3'000'000	2'000'000	
03.25.00.00	363 17802		SUBVENTION NON MONETAIRE - CONDITIONS LOCALES PARTICULIÈRES SUR CHARGES D'INFRASTRUCTURE - HES-S2 MUSIQUE ET AUTRES ARTS	C 1 26	Art. 4 LIAF		IND	1'250'000	1'250'000	-	-	
03.26.00.00	UNIVERSITE							384'150'501	14'442'255	369'708'246	339'701'234	285'909'816.29
03.26.00.00	363 00102		ALLOCATIONS AU FONCTIONNEMENT DE L'UNIVERSITÉ	C 1 30	sept.08		IND	301'390'000	14'442'255	286'947'745	280'472'000	285'909'816.29
03.26.00.00	363 10102		SUBVENTION NON MONETAIRE - UNIVERSITÉ DE GENÈVE	C 1 30	sept. 08		IND	82'760'501	-	82'760'501	59'229'234	
03.31.00.00	OFFICE DE LA JEUNESSE							86'116'680	3'808'414	82'308'266	79'201'000	68'992'084.00
03.31.00.00	364 03101		FONDATION GENEVOISE POUR L'ANIMATION SOCIOCULTURELLE	J 6 11	sept. 08		IND	20'014'920	1'088'003	18'926'917	18'465'000	18'477'200.00
03.31.00.00	365 02001		FONDATION SGIPA	J 6 35	PL 10220	2009	IND	3'206'370	83712	3'122'658	3'074'000	2'367'411.00
03.31.00.00	365 05701		FOYER RÉSIDENCE LE VOLTAIRE	J 6 15 / C 2 05	sept. 2008	2010	IND	-2'150'000	-2'150'000	215'000	215'000	215'980.00
03.31.00.00	365 07101		FONDATION OFFICIELLE DE LA JEUNESSE (FOJ)	J 6 15 / J 6 35	sept. 2008	2010	IND	24'274'800	1'472'126	22'802'674	22'366'000	14'017'600.00

LISTE DES INDEMNITES ACCORDEES DE 2007 A 2009 PAR DEPARTEMENT ET PAR SERVICE
L'historique est retraité (en italique) pour faciliter la comparaison entre les exercices

SERVICE	NATURE	LIBELLÉ	Loi cadre	Loi de financement ou date de dépôt	Echéance	LIAF	PROJET DE BUDGET 2009	VARIATION PB 2009 / B 2008/rév	BUDGET 2008 révisé	BUDGET 2008	COMPTE 2007
03.31.00.00	365 07301	FONDATION ENSEMBLE	J 6 35	PL 10220	2009	IND	5'510'510	115815	5'394'695	5'326'000	3'664'806.00
03.31.00.00	365 07402	FONDATION CLAIR-BOIS	J 6 35	PL 10220	2009	IND	12'461'450	351'770	12'109'740	11'890'000	9'515'677.00
03.31.00.00	365 07501	FOYER LA CARAVELLE	J 6 35	sept. 2008	2009	IND	1'001'750	19'971	981'779	964'000	829'880.00
03.31.00.00	365 07601	ASTURAL	J 6 35	sept. 2008	2009	IND	8'573'090	257'272	8'315'818	8'155'000	6'512'200.00
03.31.00.00	365 07701	ÉCOLE PROTESTANTE D'ALTITUDE (EPA)	J 6 35	sept. 2008	2009	IND	2'013'830	65'638	1'948'192	1'899'000	1'263'350.00
03.31.00.00	365 07801	HOSPICE GÉNÉRAL	J 6 35			IND				6'702'070.00	
03.31.00.00	365 07901	ATELIER X	J 6 35	sept. 2008	2010	IND	353'620	7'727	345'893	341'000	342'190.00
03.31.00.00	365 08001	ASSOCIATION CATHOLIQUE D'ACTION SOCIALE (ACAS)	J 6 35	sept. 2008	2010	IND	5'686'550	244'440	5'442'110	5'343'000	5'083'720.00
03.31.00.00	365 08102	LA VOIE LACTÉE	J 6 35	sept. 2008	2010	IND	450'000	132'000	318'000	318'000	318'000
03.31.00.00	365 08202	L'ARC	J 6 35	sept. 2008	2010	IND	935'000	185'000	750'000	750'000	750'000
03.31.00.00	365 17101	SUBVENTION NON MONÉTAIRE - FONDATION OFFICIELLE DE LA JEUNESSE	J 6 15 / J 6 35	sept. 2008	2010	IND	1'539'790	-	1'539'790	95'000	
03.31.00.00	365 17501	SUBVENTION NON MONÉTAIRE - FOYER LA CARAVELLE	J 6 35	sept. 2008	2010	IND	95'000	-	95'000	95'000	
03.32.00.00		OFFICE POUR L'ORIENTATION, LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET CONTINUE					4'662'936	-	4'662'936	4'662'936	2'639'215.00
03.32.00.00	365 08501	INSTITUT DE FORMATION DES ADULTES - GENÈVE	C 2 08	PL 10283	2009	IND	2'318'500	-	2'318'500	2'318'500	1'293'500.00
03.32.00.00	365 08701	ÉCOLE HÔTELIÈRE DE GENÈVE	C 2 05	PL 10284	2009	IND	933'000	-	933'000	933'000	427'850.00
03.32.00.00	365 09101	SUBVENTION QUALIFICATION+ (CFC POUR ADULTES) *	C 2 05 / C 2 08	PL 10282 our le CEBIG	2009	IND	1'293'500	-	1'293'500	1'293'500	917'865.00
03.32.00.00	365 18701	SUBVENTION NON MONÉTAIRE - GASTROSUISSE EHG	C 2 05	PL 10284	2009	IND	117'936	-	117'936	117'936	
4. INSTITUTIONS							1'296'911	27'700	1'269'211	1'269'211	1'107'000.00
04.03.12.00	364 00119	CENTRE D'ACCUEIL POUR LA GENÈVE INTERNATIONALE (CAGI)	A 2 85	PL 10044	2011	IND	375'211	27'700	347'511	347'511	185'300.00
04.03.12.00	364 10119	SUBVENTION NON MONÉTAIRE - CENTRE D'ACCUEIL POUR LA GENÈVE INTERNATIONALE (CAGI)	A 2 85	PL 10044	2011	IND	189'911	27'700	162'211	162'211	
04.05.01.00		DIRECTION DE L'OFFICE PENITENTIAIRE					921'700	-	921'700	921'700	921'700.00
04.05.01.00	363 00412	FONDATION OFFICIELLE DE LA JEUNESSE - FOYER LE PERTUIS	J 6 15	juin 08 intégré au PL groupe DIP		IND	921'700	-	921'700	921'700	921'700.00
5. CONSTRUCTION ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION							8'894'500	1'976'500	6'918'000	6'918'000	5'782'356.00
05.06.00.00		LOGEMENT					8'894'500	1'976'500	6'918'000	6'918'000	5'782'356.00
05.06.00.00	363 18050	SUBVENTION NON MONÉTAIRE - INTERETS SUR DOTATIONS FIDP	I 4 05	???		IND	5'100'000	435'000	4'665'000	4'665'000	4'697'940.00
05.06.00.00	363 18051	SUBVENTION NON MONÉTAIRE - INTERETS SUR DOTATIONS FPLC	I 4 05	???		IND	2'200'000	1'150'000	1'050'000	1'050'000	1'044'366.00
05.06.00.00	365 08150	COUVERTURE BUDGET EXPLOITATION CITÉ UNIVERSITAIRE	I 4 05	L 9974 PL9975A	2011	IND	629'000	349'000	280'000	280'000	
05.06.00.00	365 18050	SUBVENTION NON MONÉTAIRE - PRÊT FONDATION LOGEMENT DES ETUDIANTS (FULE)	I 4 05			IND	55'000	5'000	50'000	50'000	40'050.00
05.06.00.00	365 18150	SUBVENTION NON MONÉTAIRE - INDEMNITE POUR RENTE DROIT SUPERFICIE CITE U	I 4 05	L 9974	2011	IND	539'000	-	539'000	539'000	
05.06.00.00	365 18151	SUBVENTION NON MONÉTAIRE - INDEMNITE POUR INTERET + RENTE DROIT SUPERFICIE EXTENSION CITE U	I 4 05	PL 9975A	2011	IND	371'500	37'500	334'000	334'000	
6. TERRITOIRE							186'911'159	1'907'537	185'003'622	173'548'326	146'241'664.70
06.01.00.00		SECRETARIAT GENERAL					7'000'000	-2'000'000	9'000'000	9'000'000	-
06.01.00.00	363 00104	INDEMNITE DE RESTRUCTURATION DECHETS SPECIAUX SIG		L 9826 Art. 4 LIAF	2011	IND	7'000'000	-2'000'000	9'000'000	9'000'000	

LISTE DES INDEMNITES ACCORDEES DE 2007 A 2009 PAR DEPARTEMENT ET PAR SERVICE
L'historique est retraité (en italique) pour faciliter la comparaison entre les exercices

SERVICE	NATURE	LIBELLÉ	Loi cadre	Loi de financement ou date de dépôt	Echéance	LIAF	PROJET DE BUDGET 2009	VARIATION PB 2009 / B 2008/rév	BUDGET 2008 révisé	BUDGET 2008	COMPTE 2007
06.03.00.00	DIRECTION GENERALE DE LA MOBILITE										
06.03.00.00	363 00113	TRANSPORTS PUBLICS GENEVOIS	H1 50	L 9888	2010	IND	177481009	3907537	173673472	162218176	144571664.70
06.03.00.00	363 10125	SUBVENTION NON MONETAIRE TPG - UTILISATION DES INFRASTRUCTURES				IND	163878537	4470275	159408262	159408262	131986236.70
06.03.00.00	363 10221	SUBVENTION NON MONETAIRE - SUBVENTION FONDATION DES PARKINGS				IND	112243322	-230974	11455296		-
06.03.00.00	365 00124	SOCIETE DES MOQUETTES GENEVOISES NAVIGATION S.A.				IND	2075150	-258000	258000	258000	
06.03.00.00	365 00502	FRAIS COMMUNAUTÉ TARIFAIRE	H1 50	PL 101689A	2008	IND	300000	178190	1896960	1896960	1736000.00
06.03.00.00	365 00602	GARANTIE POUR DIMINUTION DES CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES (PAB)	H1 50	L 10078	2010	IND	300000	-	300000	300000	10849428.00
06.03.00.00	365 10105	SUBVENTION NON MONETAIRE - SUBVENTION FONDATION DES PARKINGS	PAB 2004			IND	30000	-351954	351954	351954	
06.03.00.00	365 10113		H1 13			IND	3000	3000	3000	3000	
06.06.00.00	DIRECTION GENERALE DE L'AGRICULTURE										
06.06.00.00	365 00320	OPAGE PROMOTION AGRICOLE	M 2 05 / M 2 05	PL 10285 / 27 juin 08 / 09		IND	2430150	100000	2330150	2330150	1670000.00
06.06.00.00	365 10103	SUBVENTION NON MONETAIRE - OPAGE, DOTATION	M 2 05	PL 10285 / 27 juin 08		IND	2340000	100000	2240000	2240000	1670000.00
06.06.00.00	365 10407	SUBVENTION NON MONETAIRE - PRESTATIONS DE SERVICE ET MISE A DISPOSITION DE LOCAUX EN FAVEUR DE L'OPAGE	M 2 05	PL 10285 / 27 juin 08		IND	150	-	150	150	
06.06.00.00	365 10407		M 2 05	PL 10285 / 27 juin 08		IND	90000	-	90000	90000	
07.14.11.00	DIRECTION GENERALE DE L'ACTION SOCIALE (DGAS)										
07.14.11.00	363 00101	EPH-ETABLISSEMENTS SOCIO-EDUCATIFS POUR PERSONNES HANDICAPÉES MENTALES - EPSE - FONCTIONNEMENT	LOI K 1 40			IND	337410770	16962550	320448220	313215378	226292364.13
07.14.11.00	363 00121	HOSPICE GÉNÉRAL : FONCTIONNEMENT	J 4 05			IND	84945950	2316335	82629615	81245583	12679045.00
07.14.11.00	363 00301	EPH-CENTRE D'INTEGRATION PROFESSIONNELLE - IMMEUBLE	LOI K 1 35	PL 10149A	2009	IND	35755745	900656	34855089	34251430	81324247.00
07.14.11.00	363 00501	EPH-ETABLISSEMENT PUBLICS POUR L'INTEGRATION - EPI - FONCTIONNEMENT	K 1 36	PL 10219		IND	305472	-	305472	305472	3572836.00
07.14.11.00	363 10121	SUBVENTION NON MONETAIRE : HOSPICE GÉNÉRAL - UTILISATION IMMEUBLE	J 4 05	PL 10149A	2009	IND	3799332	-	3799332	3799332	60620.00
07.14.11.00	363 10801	L'INTEGRATION - EPI - UTILISATION IMMEUBLE	K 1 36	PL 10219		IND	165000	165000	97872091	94250628	3020710.00
07.14.11.00	363 10802	EPH - ÉTABLISSEMENT PUBLIC POUR L'INTEGRATION - EPI - UTILISATION RÉSEAU CANTONAL				IND	105025823	7153732	4160118	4070807	85930167.50
07.14.11.00	365 00134	EMS - SUBVENTION D'EXPLOITATION *	J 7 20	octobre 08		IND	4275122	115004	7392057	7267774	1305511.00
07.14.11.00	365 00232	EPH-CENTRE ESPoir (ARMÉE DU SALUT)	K 1 36	PL 10219		IND	3127686	-4264371	2683313	2633004	
07.14.11.00	365 00234	ENVELOPPE POUR LES NOUVELLES PLACES 2008 ET L'ANNUALISATION DES PLACES OUVERTES EN 2007	K 1 36	PL 10219		IND	2737910	54597	285906	281071	
07.14.11.00	365 00235	EPH - FONDATION PRO ENTREPRISE SOCIALE PRIVEE	K 1 36	PL 10219		IND	293555	7649			
07.14.11.00	365 00236	EPH - ASSOCIATION POINT DU JOUR	K 1 36	PL 10219		IND	7297934	7297934			
07.14.11.00	365 00237	ANNUALISATION DES PLACES EPH CREEES EN 2008 ET NOUVELLES PLACES 2009	K 1 36	PL 10219		IND	6942549	1196819	5745730	5651790	3497512.63
07.14.11.00	365 00304	EPH-FONDATION POUR L'HEBERGEMENT PERSONNES HANDICAPÉES PSYCHIQUES (FHP)	K 1 36	PL 10219		IND	13137416	323960	12813456	12605352	5685533.00
07.14.11.00	365 00405	EPH-FONDATION AIGUES VERTES	K 1 36	PL 10219		IND	13987465	399501	13587964	13325645	6611284.00
07.14.11.00	365 00504	EPH-FONDATION CLAIR-BOIS	K 1 36	PL 10220		IND	8191274	191435	7999839	7881203	3098002.00
07.14.11.00	365 00603	EPH-FONDATION ENSEMBLE	K 1 36	PL 10220		IND	820000	-	820000	820000	800000.00
07.14.11.00	365 00610	LAVI - ASSOCIATION DU CENTRE GENEVOIS DE CONSULTATION POUR LES VICTIMES D'INFRACTIONS	J 4 10	novembre 08		IND	16308522	336248	15972274	15757922	4502870.00
07.14.11.00	365 00702	EPH-FONDATION FOYER HANDICAP	K 1 36	PL 10219		IND	2186359	63092	2123267	2080304	491183.00
07.14.11.00	365 00802	EPH-ASSOCIATION LA COROLLE	K 1 36	PL 10219		IND	4873930	123561	4750369	4660036	1788244.00
07.14.11.00	365 00902	EPH-FONDATION TRAJETS	K 1 36	PL 10219		IND	1460819	43251	1417568	1387798	1104947.00
07.14.11.00	365 01002	EPH-LA MAISON DES CHAMPS	K 1 36	PL 10219		IND	15612978	370978	15242000	15015731	6953915.00
07.14.11.00	365 02002	EPH - SOCIÉTÉ GENEVOISE POUR L'INTEGRATION PROFESSIONNELLE D'ADOLESCENTS ET D'ADULTES - SGIPA	K 1 36	PL 10220		IND	534011	13284	520727	513134	200827.00
07.14.11.00	365 04501	EPH - ASSOCIATION POUR L'APPARTEMENT DE JOUR (APAJ)	K 1 36	PL 10219		IND	2965541	112282	2853259	2835000	2800000.00
07.14.11.00	365 06010	ASSOCIATION ARGOS	K 1 75.03	novembre 08		IND	418623	8902	409821	404417	94006.00
07.14.11.00	365 07910	EPH - ASSOCIATION ARCADE 84	K 1 36	PL 10219		IND	581213	32801	548412	511404	354904.00
07.14.11.00	365 09610	EPH - ASSOCIATION RÉALISE	K 1 36	PL 10219		IND	38539	-	38539	38539	
07.14.11.00	365 10405	SUBVENTION NON MONETAIRE - EPH-FONDATION AIGUES VERTES, UTILISATION IMMEUBLE	K 1 36	PL 10219		IND					

LISTE DES INDEMNITES ACCORDEES DE 2007 A 2009 PAR DEPARTEMENT ET PAR SERVICE
L'historique est retraité (en italique) pour faciliter la comparaison entre les exercices

SERVICE	NATURE	SOUS-NATURE	LIBELLÉ	Loi cadre	Loi de financement ou date de dépôt	Echéance	LIAF	PROJET DE BUDGET 2009	VARIATION PB 2009 / B 2008/rév	BUDGET 2008 révisé	BUDGET 2008	COMPTE 2007
07.14.11.00	365	10604	SUBVENTION NON MONETAIRE - EPH-CLAIR-BOIS. UTILISATION IMMEUBLE	K 1 36	PL 10220		IND	205'092	-	205'092	205'092	
07.14.11.00	365	10603	SUBVENTION NON MONETAIRE - EPH-FONDATION ENSEMBLE. UTILISATION IMMEUBLE	K 1 36	PL 10220		IND	30'544	-	30'544	30'544	
07.14.11.00	365	10702	SUBVENTION NON MONETAIRE - EPH-FOYER HANDICAP. UTILISATION IMMEUBLE	K 1 36	PL 10219		IND	260'820	-	260'820	260'820	
07.14.11.00	365	10902	SUBVENTION NON MONETAIRE - EPH-FONDATION TRAJETS. UTILISATION IMMEUBLE	K 1 36	PL 10219		IND	18'396	-	18'396	18'396	
07.14.11.00	365	11102	SUBVENTION NON MONETAIRE - FONDATION POUR L'EXPLOITATION DE PENSIONS POUR PERSONNES AGEES LA VESPERALE. UTILISATION IMMEUBLE	J 7 20	octobre 08		IND	416'000	-	416'000	416'000	416'000.00
07.14.11.00	365	12002	SUBVENTION NON MONETAIRE - EPH - SOCIETE GENEVOISE POUR L'INTEGRATION PROFESSIONNELLE D'ADOLESCENTS ET D'ADULTES - SGIPA. UTILISATION IMMEUBLE	K 1 36	PL 10220		IND	691'150	-	691'150	691'150	
8. ECONOMIE ET SANTE								1'038'968'822	29'254'468	1'009'714'354	911'324'242	857'657'593.08
08.03.21.00 DIRECTION GENERALE DES CASS ET DU RESEAU DE SOINS								1'031'658'297	29'294'648	1'002'363'649	903'973'537	853'455'936.90
08.03.21.00	363	00117	INDEMNITE DE FONCTIONNEMENT HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE GENEVE (HUG)	K 2 05	PL 10281		IND	639'231'318	247'325'583	614'498'735	598'186'580	673'780'000.00
08.03.21.00	363	00119	INDEMNITE DE FONCTIONNEMENT CLINIQUE DE JOLIMONT ET MONTANA	K 2 05	PL 10280		IND	16'607'620	475'478	16'132'142	15'783'790	157'910'000.00
08.03.21.00	363	00209	INDEMNITE RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE GENEVE (HUG)	K 2 05	PL 10281		IND	115'000'000	-	115'000'000	115'000'000	750'000'000.00
08.03.21.00	363	00210	INDEMNITE HUG MISSION D'INTERET GENERAL	K 2 05	PL 10281		IND	40'021'835	-	40'021'835	40'021'835	
08.03.21.00	363	10110	INDEMNITE NON MONETAIRE - CLINIQUE JOLIMONT ET MONTANA. LOCATION FINANCEMENT BATIMENT ET EQUIPEMENT	K 2 05	PL 10280		IND	8'000	-	8'000	8'000	
08.03.21.00	363	10111	INDEMNITE NON MONETAIRE - HUG. LOCATION FINANCEMENT BATIMENTS ET EQUIPEMENTS	K 2 05	PL 10281		IND	62'438'321	-830'679	63'269'000	11'701'000	
08.03.21.00	363	10112	INDEMNITE NON MONETAIRE - HUG. LOCATION FINANCEMENT INTERETS DE LA DETTE	K 2 05	PL 10281		IND	35'841'321	-700'679	36'542'000	8'681'000	
08.03.21.00	363	10113	INDEMNITE NON MONETAIRE - CLINIQUE JOLIMONT ET MONTANA. LOCATION FINANCEMENT INTERETS DE LA DETTE	K 2 05	PL 10280		IND	9'000	-	9'000	9'000	
08.03.21.00	363	10202	INDEMNITE NON MONETAIRE UTILISATION TERRAINS ET BATIMENTS CLINIQUE JOLIMONT ET MONTANA	K 2 05	PL 10280		IND	1'575'390	-	1'575'390	1'575'390	1'575'390.00
08.03.21.00	365	00117	FSASD (Fondation des services d'aide et de soins à domicile) - INDEMNITE DE FONCTIONNEMENT	K 1 05	PL 10064A	2011	IND	116'440'208	3'592'625	112'847'583	110'546'978	
08.03.21.00	365	00419	UNITES D'ACCUEIL TEMPORAIRE (UAT)	K 1 05	PL 10064A	2011	IND	2'850'000	2'850'000	188'607	188'607	233'799.90
08.03.21.00	365	10141	INDEMNITE NON MONETAIRE - FSASD MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL	K 1 05	PL 10064A	2011	IND	1'635'284	-188'607	1'823'891	1'645'284	1'891'458.00
08.03.21.00	365	10142	INDEMNITE NON MONETAIRE - FSASD MISE A DISPOSITION DE MATERIEL INFORMATIQUE	K 1 05	PL 10064A	2011	IND	300'525	-636'073	2'271'357	2'271'357	
08.05.11.00 DIRECTION GENERALE DE LA SANTE (DGS)								300'525	-	300'525	300'525	1'757'000.00
08.05.11.00	363	00108	INDEMNITE UNITE EIS - UNIVERSITE DE GENEVE	K 2 05			IND	20'000	-	20'000	20'000	1'757'000.00
08.05.11.00	363	00216	HUG - CENTRALE 144	K 1 21			IND	-	-	-	-	
08.05.11.00	363	10106	INDEMNITE NON MONETAIRE - MISE A DISPOSITION PERSONNEL UNITE EIS	K 2 05	avril 08		IND	280'525	-	280'525	280'525	
08.07.11.00 DIRECTION DES AFFAIRES ECONOMIQUES								1'710'000	-40'000	1'750'000	1'750'000	1'475'000.00
08.07.11.00	365	00315	FONDATION POUR LE TOURISME	I 1 60	octobre 08		IND	485'000	-	485'000	485'000	485'000.00
08.07.11.00	365	01302	SUBVENTION OPI	PL 10255	2011		IND	1'225'000	-40'000	1'265'000	1'265'000	990'000.00
08.07.21.00 SERVICE DE LA PROMOTION ECONOMIQUE								5'300'000	-180	5'300'180	5'300'180	969'656.18
08.07.21.00	363	00103	SUBVENTION FAE - FONDATION AIDE AUX ENTREPRISES	I 1 37	PL 10265	2011	IND	4'700'000	-180	4'700'000	4'700'000	969'656.18
08.07.21.00	365	10171	SUBVENTION NON MONETAIRE - FAE. CAPITAL DE DOTATION	I 1 37	PL 10265	2011	IND	600'000	-180	600'180	600'180	-

LISTE DES AIDES FINANCIERES ACCORDEES DE 2007 A 2009 PAR DEPARTEMENT ET PAR SERVICE
L'historique est retraité (en italique) pour faciliter la comparaison entre les exercices

SERVICE	NATURE	LIBELLÉ	Loi cadre	Loi de financement ou date de dépôt	Echéance	LIAF	PROJET DE BUDGET 2009	VARIATION PB 2009 / B 2008	BUDGET 2008 révisé	BUDGET 2008	COMPTE 2007
TOTAL ETAT							111'577'438	4'829'821	106'747'617	99'977'374	101'143'991.41
1. CHANCELLERIE							285'300	-50'000	335'300	235'300	192'700.00
01.00.01.00	CONSEIL D'ETAT ET CHANCELIER						50'000	-50'000	100'000	-	100'000.00
01.00.01.00	365 00131 SUBVENTIONS ASSOCIATIONS DIVERSES					AF	50'000	-50'000	100'000	-	100'000.00
01.02.02.00	SERVICE DU PROTOCOLE						235'300	-	235'300	235'300	92'700.00
01.02.02.00	364 00413 MANDAT INTERNATIONAL (CENTRE D'ACCUEIL POUR LES DELEGATIONS ET ONG)		A 2 65	PL 10044	2011	AF	92'700	-	92'700	92'700	92'700.00
01.02.02.00	364 10413 SUBVENTION NON MONETAIRE EN FAVEUR DE MANDAT INTERNATIONAL		A 2 65	PL 10044	2011	AF	134'000	-	134'000	134'000	-
01.02.02.00	364 10509 SUBVENTION NON MONETAIRE EN FAVEUR SERVICE D'INFORMATION ANTI-RACISME (ARIS)		A 2 65			AF	8'600	-	8'600	8'600	-
2. FINANCES							802'300	-60'000	862'300	862'300	192'000.00
02.22.00.00	DIRECTION GENERALE DES FINANCES DE L'ETAT						802'300	-60'000	862'300	862'300	-
02.22.00.00	362 08301 SUBV. LEGS ROTHSCHILD (VILLE DE GENEVE)					AF	1'000	-	1'000	1'000	-
02.22.00.00	364 10601 SUBVENTION NON MONETAIRE - PARKING BAUD-BOUY 2 A 10 - INTERETS SUR PRETS			???		AF	726'000	-	726'000	726'000	-
02.22.00.00	365 05802 SUBV. FDS LANGLAND-AUBERT (ENFANCE MALHEUREUSE)					AF	300	-	300	300	-
02.22.00.00	365 05803 SUBV. FDS ECKERT (EN FAVEUR DE L'ENFANCE)					AF	-60'000	-	60'000	60'000	-
02.22.00.00	365 10181 SUBVENTION NON MONETAIRE - FEDERATION DES CAFETIERS - CAPITAL DE DOTATION - INTERETS SUR PRETS					AF	15'000	-	15'000	15'000	-
02.22.00.00	365 10182 SUBVENTION NON MONETAIRE - FONDATION POUR L'HISTOIRE DES SUISSES A L'ETRANGER - INTERETS SUR PRETS					AF	60'000	-	60'000	60'000	-
02.28.99.00 FONDS DE LA LOTERIE SUISSE A NUMEROS							-	-	-	-	192'000.00
02.28.99.00	365 00104 PRESTATIONS DU FONDS DE LA LOTERIE SUISSE A NUMEROS			Dissolution par arrêté au CE 20.03.07		AF	-	-	-	-	192'000.00
3. INSTRUCTION PUBLIQUE							35'076'102	1'638'250	33'437'852	33'437'852	321'29'093.95
03.11.00.00	SECRETARIAT GENERAL						1'155'250	211'000	944'250	944'250	748'848.00
03.11.00.00	364 03401 CENTRE INTERCANTONAL D'INFORMATION SUR LES CROYANCES		C 1 10			AF	150'000	150'000	328'300	328'300	180'000.00
03.11.00.00	365 03301 ASSOCIATION MONDIALE POUR ÉCOLE INSTRUMENT DE PAIX		C 1 10			AF	328'300	-	69'650	69'650	32'830.00
03.11.00.00	365 06401 UNIVERSITÉ DU 3 ÈME ÂGE					AF	69'650	-	218'900	218'900	69'650.00
03.11.00.00	365 06801 CONTRIBUTION À LA PROMOTION DE LA PAIX *					AF	218'900	-	199'000	199'000	163'073.00
03.11.00.00	365 06901 FONDATION GIPRI					AF	200'000	1'000	124'370	124'370	199'000.00
03.11.00.00	365 09601 PROJETS REGIONAUX ET TRANSFRONTALIERS					AF	124'370	-	99'500	99'500	81'295.00
03.11.00.00	365 09801 SUBVENTIONS PONCTUELLES *			Art. 4 LIAF		AF	99'500	-	200'000	200'000	23'000.00
03.11.00.00	365 09902 FONDS SPECIAUX - SUBVENTIONS AUX INSTITUTIONS PIVEES					AF	260'000	60'000	868'250	25'324'872	25'091'309.00
03.13.00.00 SERVICES PARTAGES ET LOGISTIQUES							26'183'122	-162'500	295'000	295'000	295'000.00
03.13.00.00	362 00501 THEATRE ST.GERVAIS		C 3 05			AF	142'500	-162'500	75'000	75'000	75'000.00
03.13.00.00	362 00502 CENTRE DE L'IMAGE CONTEMPORAINE		C 3 05			AF	152'500	162'500	40'272	40'272	2'500'000.00
03.13.00.00	363 01301 INSTITUT NATIONAL GENEVOIS		C 3 10			AF	75'000	-	371'000	371'000	371'000.00
03.13.00.00	363 11301 SUBVENTION NON MONETAIRE - INSTITUT NATIONAL GENEVOIS		C 3 10			AF	40'272	-	8'500'000	8'500'000	8'500'000.00
03.13.00.00	364 0201 THÉÂTRE DE CAROUGE ET ATELIER		C 3 05	PL 10286	2012	AF	2'500'000	-	600'000	600'000	912'000.00
03.13.00.00	364 0601 CENTRE D'ANIMATION CINÉMATOGRAPHIQUE		C 3 05	oct. 2008		AF	371'000	-	500'000	500'000	500'000.00
03.13.00.00	364 0801 ORCHESTRE DE LA SUISSE ROMANDE		C 3 05	PL 10289	2012	AF	8'500'000	-	2'250'000	2'250'000	1'000'000.00
03.13.00.00	364 0901 MARIONNETTES DE GENEVE		C 3 05	PL 10286	2012	AF	600'000	-	2'200'000	2'200'000	260'000.00
03.13.00.00	364 01101 AM STRAM GRAM		C 3 05	PL 10286	2012	AF	912'000	-	1'000'000	1'000'000	220'000.00
03.13.00.00	364 01201 FONDATION BODMER		C 3 05	PL 10281	2011	AF	500'000	-	337'300	337'300	337'300.00
03.13.00.00	364 01401 FONDATION D'ART DRAMATIQUE		C 3 05	PL 10286	2012	AF	2'250'000	-	220'000	220'000	260'000.00
03.13.00.00	364 06001 FONDAMCO		C 3 05	PL 10281	2011	AF	1'000'000	-	220'000	220'000	260'000.00
03.13.00.00	365 00403 ONDINE GENEVOISE		C 3 05			AF	200'000	-20'000	337'300	337'300	337'300.00
03.13.00.00	365 00501 CADETS DE GENEVE		C 1 10	oct. 2008		AF	357'300	20'000	337'300	337'300	337'300.00

LISTE DES AIDES FINANCIERES ACCORDEES DE 2007 A 2009 PAR DEPARTEMENT ET PAR SERVICE
L'historique est retraité (en italique) pour faciliter la comparaison entre les exercices

SERVICE	NATURE	LIBELLÉ	Loi cadre	Loi de financement ou date de dépôt	Echéance	LIAF	PROJET DE BUDGET 2009	VARIATION PB 2009 / B 2008:év	BUDGET 2008 révisé	BUDGET 2008	COMPTE 2007
03.13.00.00	365 00601	CONCOURS DE GENEVE	C 3.05	PL 10289	2012	AF	250'000	1250	248'750	248'750	248'750.00
03.13.00.00	365 00701	AIDE AUX FORMATIONS INDÉPENDANTES *	C 3.05			AF	560'000	-	560'000	560'000	490'000.00
03.13.00.00	365 00801	ORCHESTRE DE CHAMBRE DE GENEVE	C 3.05	PL 10289	2012	AF	99'500	-	99'500	99'500	99'500.00
03.13.00.00	365 00901	FONCTION : CINÉMA	C 3.05			AF	149'250	-	149'250	149'250	149'250.00
03.13.00.00	365 01001	THÉÂTRE DU GRUTLI	C 3.05			AF	300'000	-	300'000	300'000	300'000.00
03.13.00.00	365 01301	THÉÂTRE DU LOUP	C 3.05	PL 10286	2012	AF	735'000	-	735'000	735'000	735'000.00
03.13.00.00	365 01601	FONDATION ETM	C 1.10	oct. 2008		AF	149'350	-	149'350	149'350	129'350.00
03.13.00.00	365 01701	ASSOCIATION ESPACE MUSICAL	C 1.10			AF	400'000	-	400'000	400'000	400'000.00
03.13.00.00	365 01901	CONTRECHAMPS	C 3.05	PL 10289	2012	AF	647'500	-	147'500	147'500	385'000.00
03.13.00.00	365 02301	GRANDES MANIFESTATIONS *	C 3.05			AF	62'680	500'000	62'680	62'680	62'680.00
03.13.00.00	365 02601	RENCONTRES INTERNATIONALES	C 3.05			AF	1'425'000	200'000	1'225'000	1'225'000	1'295'000.00
03.13.00.00	365 02701	AIDE PONCTUELLE A LA CULTURE *	C 3.05			AF	555'000	-	555'000	555'000	554'210.00
03.13.00.00	365 03001	MUSEE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET CROISSANT-ROUGE	LF 432.41	PL 10281	2011	AF	150'000	-	150'000	150'000	238'800.00
03.13.00.00	365 04101	TEATRO MALANDRO	C 3.05			AF	238'800	-	238'800	238'800	590'000.00
03.13.00.00	365 05901	ASSOCIATION POUR L'ENCOURAGEMENT DE LA MUSIQUE IMPROVISEE (AMR)	C 1.10	PL 10289	2012	AF	1'000'000	-	1'000'000	1'000'000	524'870.00
03.13.00.00	365 06601	AIDE AUX COMPAGNIES INDÉPENDANTES *	C 3.05			AF	68'1870	157'000	524'870	524'870	129'350.00
03.13.00.00	365 06701	DIFFUSION ET ÉCHANGES CULTURELS *	C 3.05			AF	129'350	-	129'350	129'350	149'250.00
03.13.00.00	365 09301	ATELIERS D'ETHNOMUSICOLOGIE	C 3.05			AF	149'250	-	149'250	149'250	450'000.00
03.13.00.00	365 09401	CINÉMA TOUT ÉCRAN	C 3.05			AF	450'000	-	450'000	450'000	250'000.00
03.13.00.00	365 09501	FESTIVAL DE LA BATIE	C 3.05	PL 10301	2011	AF	250'000	-	250'000	250'000	200'000.00
03.13.00.00	365 09703	FONDATION POUR L'ECRIT	C 3.05	sept. 2008		AF	200'000	-	200'000	200'000	19'900.00
03.13.00.00	365 09902	FONDS SPECIAUX - SUBVENTIONS AUX INSTITUTIONS PRIVEES	C 3.05			AF	19'900	-	19'900	19'900	19'900.00
03.21.00.00	365 02801	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	C 1.10.21			AF	19'900	-	19'900	19'900	19'900.00
03.22.00.00	365 02801	ENSEIGNEMENT CYCLE D'ORIENTATION	C 1.10.24			AF	77'000	-	77'000	77'000	70'000.00
03.22.00.00	365 02801	ENSEIGNEMENT D'ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES (GAPP / FAPECO)	C 1.10.24			AF	10'000	-	10'000	10'000	10'000.00
03.22.00.00	365 03201	ÉCOLE ET QUARTIER VERSOIX	C 1.10			AF	67'000	-	67'000	67'000	60'000.00
03.23.00.00	365 01501	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE POST-OBLIGATOIRE	C 3.05			AF	105'000	-100'000	205'000	205'000	98'500.00
03.23.00.00	365 02901	CULTURE ET RENCONTRE	C 1.10			AF	105'000	-100'000	105'000	105'000	98'500.00
03.31.00.00	365 03101	OFFICE DE LA JEUNESSE	J 6 05			AF	3'353'770	-	3'353'770	3'353'770	3'050'405.30
03.31.00.00	365 03101	ÉCOLE DES PARENTS	J 6 05	PL 10300	2009	AF	316'410	-	316'410	316'410	316'410.00
03.31.00.00	365 04401	GROUPEMENT LIAISON GENEVOIS DES ASSOCIATIONS DE JEUNESSE (GLAJ)	J 6 05			AF	130'000	-	130'000	130'000	130'000.00
03.31.00.00	365 04701	COLONIES DE VACANCES *	J 6 05	L 10086	2009	AF	1'439'000	-	1'439'000	1'439'000	1'211'036.00
03.31.00.00	365 04801	UNIONS CHRÉTIENNES	J 6 05			AF	90'000	-	90'000	90'000	90'000.00
03.31.00.00	365 04901	ASSOCIATION DU SCOUTISME GENEVOIS	J 6 05	PL 10086	2009	AF	348'250	-	348'250	348'250	195'000.00
03.31.00.00	365 05001	FONDATION SUISSE DU SERVICE SOCIAL INTERNATIONAL	J 6 05	PL 10287	2012	AF	129'350	-	129'350	129'350	348'250.00
03.31.00.00	365 05301	GROUPEMENT GENEVOIS CENTRE ENTRAIDE AUX MÉTHODES ACTIVES (CEMEA)	J 6 05 / C 2 08			AF	190'000	-	190'000	190'000	129'350.00
03.31.00.00	365 05401	SPORT - ENCADREMENT ET ENTRAÎNEMENT DES JEUNES (7-9 ANS)	B 6 15			AF	30'000	-	30'000	30'000	189'584.00
03.31.00.00	365 05601	CENTRE CONSULTATION POUR LES VICTIMES D'ABUS SEXUELS	LF 312.5			AF	501'660	-	501'660	501'660	-
03.31.00.00	365 05601	SOUTIEN A L'ENFANCE *	J 6 05 / J 6 25	PL 10288	2012	AF	179'100	-	179'100	179'100	316'660.00
03.31.00.00	365 07001	INSTITUTIONS HORS CANTON ACCUEILLANT DES MINEURS	Convention intercantonale relative aux institutions pour mineurs (CIS)	Art. 4 LIAF		AF	179'100	-	179'100	179'100	124'115.30

LISTE DES AIDES FINANCIERES ACCORDEES DE 2007 A 2009 PAR DEPARTEMENT ET PAR SERVICE
L'historique est retraité (en italique) pour faciliter la comparaison entre les exercices

SERVICE	NATURE	LIBELLÉ	Loi cadre	Loi de financement ou date de dépôt	Echéance	LIAF	PROJET DE BUDGET 2009	VARIATION PB 2009 / B 2008:rév	BUDGET 2008 révisé	BUDGET 2008	COMPTE 2007
04.06.03.00	365 01115	UNIVERSITE POPULAIRE ALBANAISE (OCE FORMATION CHOMEURS)	A 2 55			AF	87'000	-	87'000	87'000	87'000.00
04.06.03.00	365 01201	ASSOCIATION D'ENTRAIDE AUX REFUGIES CAMARADA	A 2 55	PL 10307	2011	AF	290'000	-	290'000	290'000	240'000.00
04.06.03.00	365 01303	ASSOCIATION MAISON KULTURA	A 2 55			AF	65'000	-	65'000	65'000	30'000.00
04.06.03.00	365 04804	ASSOCIATION TIERRA INCOGNITA	A 2 55			AF	30'000	30'000			
04.06.03.00	365 09813	SUBVENTIONS LIEES A UX SUBVENTIONS COMMI. FED. DES ETRANGERS *	A 2 55			AF	250'000	-	250'000	250'000	31'800.00
04.06.03.00	365 09912	BUREAU DE L'INTEGRATION; AUTRES SUBVENTIONS *	A 2 55			AF	76'164	76'164			78'320.00
04.06.03.00	365 10616	SUBVENTION NON MONETAIRE - CENTRE DE CONTACT SUISSE-IMMIGRES - LOCATION	A 2 55	PL 10307	2011	AF	270'000	-	270'000	270'000	273'889.00
04.06.05.00	FONDS DE LUTTE CONTRE LA DROGUE		E 4 70	Art. 4 LIAF		AF	270'000	-	270'000	270'000	273'889.00
04.06.05.00	367 00113	COOPERATION AU DEVELOPPEMENT DANS LE TIERS-MONDE				AF	14'100'000	1'000'000	13'100'000	13'100'000	12'136'079.00
04.06.06.00	SOLIDARITE INTERNATIONALE					AF	3'000'000	-	3'000'000	3'000'000	2'500'000.00
04.06.06.00	365 00229	FEDERATION GENEVOISE DE COOPERATION	D 1 06	Art. 4 LIAF		AF	3'000'000	-	3'000'000	3'000'000	3'000'000.00
04.06.06.00	365 00303	COMITE INTERNATIONAL CROIX-ROUGE (CICR)	D 1 06	Art. 4 LIAF		AF	6'800'000	1'000'000	5'800'000	5'800'000	5'548'315.00
04.06.06.00	367 00112	AIDE AUX PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT	D 1 06	Art. 4 LIAF		AF	1'300'000	-	1'300'000	1'300'000	1'087'764.00
04.06.06.00	367 00310	AIDE AUX MISSIONS DES PAYS LES MOINS AVANCES (PMA)	D 1 06	Art. 4 LIAF		AF	10'691'632	204'877	10'486'775	7'204'012	10'482'870.25
05.01.00.00	CONSTRUCTION ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION						5'913'202	75'877	5'837'325	2'786'562	2'071'341.90
05.01.00.00	363 00151	FONDATION DU STADE DE GENEVE - DROIT DE SUPERFICIE (PART CFF)	7283 - 7568			AF	325'000	-	325'000	325'000	324'919.90
05.01.00.00	363 10107	SUBVENTION NON MONETAIRE - SI NORD AVIATION - INTERETS				AF	122'319	-	122'319	122'319	
05.01.00.00	363 10350	SUBVENTION TACHTE - FONDATION DU STADE DE GENEVE - INTERETS SUR LE CAPITAL DE DOTATION, CONTREPARTIE 426.02	7283 - 7568			AF	700'000	40'000	660'000	660'000	657'120.00
05.01.00.00	363 10450	SUBVENTION TACHTE - FONDATION DU STADE DE GENEVE - DROIT DE SUPERFICIE PAR ETAT, CONTREPARTIE 427.52	7283 - 7568			AF	310'000	-	310'000	310'000	310'000.00
05.01.00.00	365 06150	COUVERTURE DEFICIT EXPLOITATION DE GENEVE-PLAGE	B 6 15	???		AF	780'000	-	780'000	780'000	750'000.00
05.01.00.00	365 07150	ASSOCIATION HANDICAPES ARCHITECTURE URBANISME (HAU)				AF	20'000	-	20'000	20'000	29'302.00
05.01.00.00	365 07152	ASSOC.CENTRE SUISSE POUR LA CONSTRUCTION ADAPTEE AUX HANDICAPES				AF	9'300	9'300			
05.01.00.00	365 10107	SUBVENTION NON MONETAIRE - ORGANISATION D'EVENEMENTS SPORTIFS				AF	200'000	-	200'000	200'000	
05.01.00.00	365 10154	SUBVENTION NON MONETAIRE - EIMMAUS - LOCATION		L 9902	2008	AF	144'531	-	144'531	144'531	
05.01.00.00	365 10156	SUBVENTION NON MONETAIRE - FONDATION LES EVAUX - DROIT DE SUPERFICIE				AF	641'216	-	641'216	641'216	
05.01.00.00	365 10255	SUBVENTION NON MONETAIRE - FIPOI - INTERETS	A 2 65	Art. 4 LIAF		AF	1'500	-	1'500	1'500	
05.01.00.00	365 17350	ECOLE INTERNATIONALE (DIFF. SIDROIT DE SUPERFICIE)	A 2 65	???		AF	2'659'336	26'577	2'632'759	423'212	
05.06.00.00	LOGEMENT						50'000	-	50'000	50'000	50'000.00
05.06.00.00	365 07151	SUBVENTION AU RASSEMBLEMENT EN FAVEUR D'UNE POLITIQUE SOCIALE DU LOGEMENT	L 4 05			AF	50'000	-	50'000	50'000	50'000.00
05.07.00.00	PATRIMOINE ET SITES						410'000	-	410'000	410'000	140'000.00
05.07.00.00	365 06151	FRAIS D'ENTRETIEN DU MUSEE HABITAT RURAL DE BALLEMBERG		Art. 4 LIAF		AF	32'000	-	32'000	32'000	32'000.00
05.07.00.00	365 06250	FRAIS D'ENTRETIEN CATHEDRALE ST-PIERRE				AF	108'000	-	108'000	108'000	108'000.00
05.07.00.00	365 07456	SUBVENTION AUX INSTITUTIONS PRIVEES DANS LE CADRE DU FONDS MINS	L 4 05			AF	270'000	-	270'000	270'000	
05.11.00.00	SECURITE CIVILE						618'450	179'000	439'450	207'450	285'928.35
05.11.00.00	362 07011	INSTRUCTION	G 2 05	Art. 4 LIAF		AF	150'000	82'000	68'000	68'000	82'950.00
05.11.00.00	362 07015	SUBVENTION MATERIEL ET EQUIPEMENT	D 3 05F 4 05	Art. 4 LIAF		AF	344'400	98'400	246'000	14'000	163'657.10
05.11.00.00	362 07211	MATERIEL	G 2 05	Art. 4 LIAF		AF	113'000	-	113'000	113'000	29'921.25
05.11.00.00	365 07015	INSTRUCTION	G 2 05	Art. 4 LIAF		AF	650	-	650	650	
05.11.00.00	365 07111	ASSOCIATION POUR LA FORMATION DE JEUNES SAPEURS-POMPIERS	F 4 05	Art. 4 LIAF		AF	1'000	-	1'000	1'000	1'000.00
05.11.00.00	365 07212	SECURITE CIVILE; MATERIEL (INSTITUTIONS. PRIVEES)	G 2 05	Art. 4 LIAF		AF	1'000	-1'400	2'400	2'400	
05.11.00.00	365 07711	FEDERATION DES CORPS DE SAPEURS-POMPIERS	F 4 05	Art. 4 LIAF		AF	4'000	-	4'000	4'000	4'000.00
05.11.00.00	365 09915	DIVERSES SUBVENTIONS	G 2 05	Art. 4 LIAF		AF	4'400	-	4'400	4'400	4'400.00

LISTE DES AIDES FINANCIERES ACCORDEES DE 2007 A 2009 PAR DEPARTEMENT ET PAR SERVICE
L'historique est retraité (en italique) pour faciliter la comparaison entre les exercices

SERVICE	NATURE	LIBELLÉ	Loi cadre	Loi de financement ou date de dépôt	Echéance	LIAF	PROJET DE BUDGET 2009	VARIATION PB 2009 / B 2008:év	BUDGET 2008 révisé	BUDGET 2008	COMPTE 2007
05.90.01.00	COMMISSION CANTONALE DU SPORT-TOTO						3'700'000	-50'000	3'750'000	3'750'000	7'935'600.00
05.90.01.00	362 07016	COMMISSION CANTONALE DU SPORT-TOTO : SUBVENTIONS ORDINAIRES - COMMUNES	13 15.08	Art. 4.LIAF		AF	650'000	-50'000	700'000	700'000	946'000.00
05.90.01.00	362 07110	COMMISSION CANTONALE DU SPORT-TOTO : SUBVENTIONS CONDITIONNELLES - COMMUNES	13 15.08	Art. 4.LIAF		AF	50'000	-	50'000	50'000	70'000.00
05.90.01.00	362 07212	SUBVENTION DE PROJETS SPORTIFS DE MOYENNE ET GRANDE ENVERGURE - COMMUNES	13 15.08	Art. 4.LIAF		AF	200'000	50'000	150'000	150'000	
05.90.01.00	365 07012	ASSOCIATIONS ET SOCIÉTÉS SPORTIVES - SUBVENTIONS ORDINAIRES	13 15.08	Art. 4.LIAF		AF	2'500'000	100'000	2'400'000	2'400'000	2'685'100.00
05.90.01.00	365 07112	ASSOCIATIONS ET SOCIÉTÉS SPORTIVES - SUBVENTIONS CONDITIONNELLES	13 15.08	Art. 4.LIAF		AF	50'000	-	50'000	50'000	28'000.00
05.90.01.00	365 07214	SUBVENTION DE PROJETS SPORTIFS DE MOYENNE ET GRANDE ENVERGURE	13 15.08	Art. 4.LIAF		AF	200'000	-200'000	200'000	200'000	4'000'000.00
05.90.01.00	365 08811	ASSOCIATIONS ET SOCIÉTÉS SPORTIVES - AIDE EN FAVEUR DES SÉLECTIONS SPORTIVES CANTONALES	13 15.08	Art. 4.LIAF		AF	250'000	50'000	200'000	200'000	206'500.00
06.01.00.00	SECRETARIAT GENERAL						8'687'819	811'367	7'876'452	7'876'452	14'073'021.21
06.01.00.00	365 00131	PRESIDENCE ET SECRETARIAT GENERAL : SUBVENTIONS ASSOCIATIONS DIVERSES				AF	1'829'160	225'847	1'603'313	1'603'313	1'629'673.65
06.01.00.00	365 01014	SUBVENTION CGN (COMPAGNIE GÉNÉRALE DE NAVIGATION SUR LE LAC LÉMAN)				AF	32'500	-	32'500	32'500	68'000.00
06.01.00.00	365 10102	SUBVENTION NON MONÉTAIRE - COMPAGNIE GÉNÉRALE DE NAVIGATION SUR LE LÉMAN (CGN), PRÉT				AF	1'550'000	205'000	1'345'000	1'345'000	1'561'673.65
06.01.00.00	365 10104	SUBVENTION NON MONÉTAIRE - COMPAGNIE GÉNÉRALE DE NAVIGATION SUR LE LÉMAN (CGN), INTERETS SUR PRÊT				AF	185'500	-19'349	204'849	204'849	
06.01.00.00	365 10106	SUBVENTION TACITE - CONVENTION 1990 CGN				AF	21'000	36	20'964	20'964	
06.02.00.00	DIRECTION GENERALE DE L'INTERIEUR						602'500	76'000	526'500	526'500	327'618.42
06.02.00.00	365 00312	CÉRÉMONIE À LA MÉMOIRE DES SOLDATS MORTS AU SERVICE DU PAYS (MON-REPOS)				AF	500	-	500	500	500.00
06.02.00.00	365 00614	MUSÉE MILITAIRE GENEVOIS				AF	54'000	-	54'000	54'000	54'000.00
06.02.00.00	365 00716	VIUX-ARTILLEURS (ENTRETIEN DES UNIFORMES)				AF	2'000	-	2'000	2'000	2'000.00
06.02.00.00	365 09601	PROJETS REGIONAUX ET TRANSFRONTALIERS				AF	140'000	-	140'000	140'000	
06.02.00.00	365 09814	GLCT - TELEPHERIQUE DU SALEVE	PL 10162	Art. 4.LIAF		AF	300'000	-	300'000	300'000	242'118.42
06.02.00.00	365 09912	SERVICE DES AFFAIRES EXTERIEURES : AUTRES SUBVENTIONS *				AF	30'000	-	30'000	30'000	29'000.00
06.02.00.00	365 18001	SUBVENTION NON MONÉTAIRES - MUSÉE MILITAIRE GENEVOIS - LOCAUX				AF	35'000	35'000	35'000	35'000	
06.02.00.00	365 18002	SUBVENTION NON MONÉTAIRES - CP 1802 - LOCAUX				AF	36'000	36'000	36'000	36'000	
06.02.00.00	365 18003	SUBVENTION NON MONÉTAIRE FAID FONDS D'AIDE INTERNATIONALE AU DÉVELOPPEMENT, LOCAUX				AF	5'000	5'000	5'000	5'000	
06.03.00.00	DIRECTION GENERALE DE LA MOBILITE						3'997'901	240'262	3'757'639	3'757'639	10'257'880.66
06.03.00.00	360 00116	INDEMNITES TARIFAIRES UNIRESO POUR LES CFF	LTP	Art. 4.LIAF		AF	859'901	24'290	835'611	835'611	
06.03.00.00	363 00511	INDEMNITES AUX TPG POUR LE TRAFIC REGIONAL	L 10078 L 10079	Art. 4.LIAF		AF	215'000	-	207'028	207'028	7'357'340.00
06.03.00.00	365 00404	INDEMNITES AUX TPN POUR LE TRAFIC REGIONAL	L 9898 L 9899	Art. 4.LIAF		AF	80'000	7'972	80'000	80'000	160'797.00
06.03.00.00	365 08002	TRANSPORTS COLLECTIFS - SUBVENTIONS DIVERSES *				AF	650'000	20'000	630'000	630'000	546'260.58
06.03.00.00	367 00114	INDEMNITES A LA SNCF POUR LES TRAINS REGIONAUX				AF	2'193'000	188'000	2'005'000	2'005'000	2'193'483.08
06.03.00.00	367 00402	GLCT : PARTICIPATION AU DEFICIT DES LIGNES TC TRANSFRONTALIÈRES + FONCTIONNEMENT				AF	468'958	127'958	341'000	341'000	96'059.70
06.05.00.00	DIRECTION GENERALE DE LA NATURE ET DU PAYSAGE						248'958	-190'000	190'000	190'000	
06.05.00.00	363 00160	FONDATION NEPTUNE	Convention du 7 juin 1996	PL en cours / CE 22.9.2008		AF	248'958	-190'000	190'000	190'000	
06.05.00.00	363 10108	SUBVENTION NON MONÉTAIRE - MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ET LOCAUX A LA FONDATION NEPTUNE				AF	30'000	30'000	30'000	30'000	
06.05.00.00	363 10122	SUBVENTION NON MONÉTAIRE - FONDATION NEPTUNE - CAPITAL DE DOTATION				AF	54'000	54'000	43'000	43'000	15'000.00
06.05.00.00	365 07018	FONDS FORESTIER - SUBVENTIONS DIVERSES	M 5 10	PL en cours / CE 22.9.2008		AF	43'000	-	38'000	38'000	312'10.00
06.05.00.00	365 08213	SUBVENTIONS RELATIVES À LA NATURE ET AUX SITES NATURELS	L 4 05 et L 4 05 11	PL en cours / CE 22.9.2008		AF	10'000	-	10'000	10'000	498'49.70
06.05.00.00	365 08311	SUBVENTIONS RELATIVES A L'EDUCATION A LA NATURE	L 4 05 et L 4 05 11	PL en cours / CE 22.9.2008		AF	45'000	15'000	30'000	30'000	
06.05.00.00	365 08312	SUBVENTIONS RELATIVES À LA FAUNE	M 5 05	PL en cours / CE 22.9.2008		AF	30'000	-30'000	30'000	30'000	
06.05.00.00	365 10101	SUBVENTION NON MONÉTAIRE - FONDATION NEPTUNE, DOTATION				AF					

LISTE DES AIDES FINANCIERES ACCORDEES DE 2007 A 2009 PAR DEPARTEMENT ET PAR SERVICE
L'historique est retraité (en italique) pour faciliter la comparaison entre les exercices

SERVICE	NATURE	LIBELLÉ	Loi cadre	Loi de financement ou date de dépôt	Echéance	LIAF	PROJET DE BUDGET 2009	VARIATION PB 2009 / B 2008	BUDGET 2008 révisé	BUDGET 2008	COMPTE 2007
06.06.00.00	DIRECTION GENERALE DE L'AGRICULTURE						504'300	136'300	368'000	368'000	299'300.00
06.06.00.00	365 08911	AGRICULTURE : SUBVENTIONS DIVERSES *	M2 05			AF	5'000	-	5'000	5'000	
06.06.00.00	365 00208	PROMOTION AGRICOLE	M2 05 / M2 05.01			AF	26'500	26'500			
06.06.00.00	365 00408	TAXES VITICOLES AFFECTEES REDISTRIBUEES	M2 50	Art. 4 LUAF		AF	62'000	62'000			
06.06.00.00	365 07403	FÉDÉRATION CANTONALE GENEVOISE AVICULTURE, CUNICULTURE, COLOMBOPHILIE ET COLOMBICULTURE	M2 05			AF	1'500	1'500			
06.06.00.00	365 07502	AGRI GENEVE - VULGARISATION	M2 05 / M2 05.01	PL 10325 / 1er sept 08	2012	AF	210'000	47'000	163'000	163'000	163'000.00
06.06.00.00	365 07602	UNION MARAICHERE DE GENEVE, VULGARISATION	M2 05 / M2 05.01	Convention du 20.12.2004		AF	120'000	29'000	91'000	91'000	91'000.00
06.06.00.00	365 07702	BIO GENEVE, VULGARISATION	M2 05 / M2 05.01			AF	10'000	10'000			
06.06.00.00	365 07813	UNION FRUITIERE LEMANIQUE	M2 05 / M2 05.01			AF	5'800	-100'200	106'000	106'000	10'300.00
06.06.00.00	365 07902	SOCIETE GENEVOISE D'APICULTURE	M2 05 / M2 05.01			AF	6'000	6'000			
06.06.00.00	365 08212	SUBVENTION A L'A.O.V.G (ASSOCIATION DES ORGANISATIONS VITICOLES GENEVOISES)	M2 05			AF	32'000	32'000			32'000.00
06.06.00.00	365 08711	ENCOURAGEMENT A LA PRODUCTION ANIMALE	M2 05			AF	22'500	22'500			
06.06.00.00	365 08912	AGRICULTURE : AUTRES SUBVENTIONS *	M2 05 / M3 15.03			AF	3'000	-	3'000	3'000	3'000.00
06.06.00.00	DIRECTION GENERALE DE L'EAU						1'285'000	5'000	1'280'000	1'280'000	1'403'553.53
06.08.00.00	364 08511	MANUEUVRE DU BARRAGE DU SELWET	L 2 15.03 Conv. SIG	Art. 4 LUAF		AF	175'000	5'000	170'000	170'000	167'000.00
06.08.00.00	367 00211	CIPEL (COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DU LEMAN)	Accord du 20.11.1980 sur la déphosphatation des eaux du Lac Léman	Art. 4 LUAF		AF	110'000	-	110'000	110'000	95'549.15
06.08.00.00	367 07010	FONDS CANTONAL DE RENATURATION : PARTICIPATION DANS LE CADRE DES CONTRATS DE RIVIERES TRANSFRONTALIERS	L 2 05.27	Art. 4 LUAF		AF	1'000'000	-	1'000'000	1'000'000	1'141'004.38
06.90.66.00	FONDS VITICOLE						-	-	-	-	58'935.25
06.90.66.00	365 00231	SUBVENTION A L'A.O.V.G (ASSOCIATION DES ORGANISATIONS VITICOLES GENEVOISES)	M2 50			AF	-	-	-	-	53'535.25
06.90.66.00	365 00406	SUBVENTION A LA COMMUNAUTE INTERPROF. DES VINS DE GENEVE (CIVG)				AF	-	-	-	-	5'400.00
07.04.01.00	OFFICE CANTONAL DE L'EMPLOI - PART CANTONALE						17'505'989	-158'525	17'664'514	14'364'514	12'907'709.07
07.04.01.00	365 00505	PROGRAMME D'OCCUPATION	J 2 20	Art. 4 LUAF		AF	50'000	-150'000	200'000	200'000	85'599.12
07.04.01.00	365 06910	ASSOCIATION LE TRIALOGUE	Pas d'arrêté valide			AF	50'000	-150'000	200'000	200'000	5'599.12
07.14.11.00	DIRECTION GENERALE DE L'ACTION SOCIALE (DGAS)						17'455'989	-8'525	17'464'514	14'164'514	12'133'109.95
07.14.11.00	361 00410	FÉDÉRATION ROMANDE ET TESSINOISE DES SERVICES DE CONSULTATION CONJUGALE	K 1 36	PL 10291	2012	AF	900'000	-4'500	900'000	900'000	375'000.00
07.14.11.00	363 08910	FONDS DESTINE A LA LUTTE CONTRE LA DROGUE ET A LA PREVENTION DE LA TOXIMANIE : ACTIONS SOCIALES ET PONCTUELLES *	K 1 36	PL 10219		AF	150'000	-	150'000	150'000	180'000.00
07.14.11.00	365 00143	SUBVENTION AIDE AU RETOUR	J 5			AF	100'000	-	100'000	100'000	85'000.00
07.14.11.00	365 00144	SUBVENTIONS POUR L'INTEGRATION DES PERSONNES ADMISES PROVISOIRES ET LES REFUGIES	J 5			AF	500'000	-	500'000	500'000	25'000.00
07.14.11.00	365 00512	LE RACARD - CENTRE D'HEBERGEMENT ET LIEU DE VIE AVEC SOUTIEN PSYCHOSOCIAL	J 5			AF	2'800'000	-	2'800'000	2'800'000	375'000.00
07.14.11.00	365 00812	CROIX ROUGE GENEVOISE	K 1 36	PL 10291	2012	AF	900'000	-	900'000	900'000	850'000.00
07.14.11.00	365 01811	FONDATION TRANSPORT HANDICAP - MOBILITE POUR TOUS	K 1 36	PL 10219		AF	150'000	-	150'000	150'000	150'000.00
07.14.11.00	365 02010	PRO JUVENTUTE - CARTE FAMILLE GIGOGNE	J 5			AF	88'500	-	88'500	88'500	58'500.00
07.14.11.00	365 02110	ASSOCIATION DES FAMILLES MONOPARENTALES	J 5			AF	35'000	-	35'000	35'000	25'000.00
07.14.11.00	365 02211	COMPAGNA	J 5			AF	205'000	-	205'000	205'000	160'000.00
07.14.11.00	365 02310	PRO MENTE SANA ASSOCIATION ROMANDE	K 1 36	juillet 08		AF	30'250	-	30'250	30'250	20'250.00
07.14.11.00	365 02312	PRO-FILIA GENEVE	J 5			AF	300'000	-	300'000	300'000	230'000.00
07.14.11.00	365 02410	FÉDÉRATION GENEVOISE DE SERVICES PRIVES DE CONSULTATIONS CONJUGALES ET FAMILIALES	J 5	novembre 2008	2008	AF	125'000	-	125'000	125'000	115'000.00
07.14.11.00	365 02510	ASSOCIATION PAROLE	K 1 36			AF	726'000	-	726'000	726'000	600'000.00
07.14.11.00	365 03200	SOLIDARITE FEMMES	F 1 30	avril 08		AF					

LISTE DES AIDES FINANCIERES ACCORDEES DE 2007 A 2009 PAR DEPARTEMENT ET PAR SERVICE
L'historique est retraité (en italique) pour faciliter la comparaison entre les exercices

SERVICE	NATURE	SOUS-NATURE	LIBELLÉ	Loi cadre	Loi de financement ou date de dépôt	Echéance	LIAF	PROJET DE BUDGET 2009	VARIATION PB 2009 / B 2008:év	BUDGET 2008 révisé	BUDGET 2008	COMPTE 2007
07.14.11.00	365 03202		PRO SENECTUTE	J17 20	octobre 2008		AF	30'600	-	30'600	30'600	
07.14.11.00	365 03203		AGORA - ALUMNERIE GENEVOISE OECUMENIQUE AUPRES DES REQUERANTS D'ASILE ET DES REFUGIES		octobre 2008		AF	15'000	-	15'000	15'000	
07.14.11.00	365 03210		FONDATION PHENIX	K 1 75.03	PL 10192	2011	AF	370'000	-	370'000	370'000	370'000.00
07.14.11.00	365 03400		ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES PERSONNES ÂGÉES EN ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX (EIMS) ET DE LEURS FAMILLES (APAF)	J17 20	novembre 2008		AF	205'000	-	205'000	205'000	140'000.00
07.14.11.00	365 03410		FORUM SANTE		avril 08		AF	40'000	-	40'000	40'000	40'000.00
07.14.11.00	365 03600		VIOL SECOURS	F 1 30	PL 10200	2011	AF	295'000	-	295'000	295'000	255'000.00
07.14.11.00	365 03700		ASSOCIATION CÉRÉBRAL GENEVE	K 1 36			AF	80'000	-	80'000	80'000	80'000.00
07.14.11.00	365 03810		ASSUAJ - ASSOCIATION SUISSE DES ASSURÉS				AF	40'000	-	40'000	40'000	40'000.00
07.14.11.00	365 03900		ASSOCIATION AUTREMENT AUJOURD'HUI	K 1 36			AF	155'200	-	155'200	155'200	70'000.00
07.14.11.00	365 04010		CGV - CENTRE GENEVOIS DU VOLONTARIAT		Loi 6987		AF	127'800	-	127'800	127'800	80'000.00
07.14.11.00	365 04410		LE CARE (CARITAS ACCUEIL RENCONTRE ECHANGE)				AF		-			103'500.00
07.14.11.00	365 04510		LA COULOU - ABRU POUR SANS ABRU				AF		-			55'000.00
07.14.11.00	365 04610		CENTRE SOCIAL PROTESTANT GENEVE - ATELIER GALIFFE	K 1 36	mars 08		AF	570'851	-	570'851	570'851	100'000.00
07.14.11.00	365 04702		ENTREPRISE SOCIALE L'ORANGERIE		novembre 2008		AF	246'000	-	246'000	246'000	300'000.00
07.14.11.00	365 04710		CARITAS GENEVE - REFLETS		mars 08		AF	455'000	25'000	430'000	430'000	171'000.00
07.14.11.00	365 04802		SOS FEMMES	F 1 30	avril 08		AF	355'000	-	355'000	355'000	240'000.00
07.14.11.00	365 04902		ARABELLE FOYER D'HEBERGEMENT	F 1 30	avril 08		AF	545'000	-	545'000	545'000	280'000.00
07.14.11.00	365 04910		ARMÉE DU SALUT - ACCUEIL DE NUIT				AF		-			500'000.00
07.14.11.00	365 05002		IPIT INTÉGRATION POUR TOUS				AF	191'500	-	191'500	191'500	145'000.00
07.14.11.00	365 05101		MAISON GENEVOISE DES MÉDIATIONS		PL 10042		AF	128'000	-	128'000	128'000	128'000.00
07.14.11.00	365 05102		APPARTENANCES - GENEVE		mars 08		AF	95'000	-	95'000	95'000	95'000.00
07.14.11.00	365 05103		REFLETS CARITAS GENEVE		L 9840	2008	AF	50'000	-25'000	25'000	25'000	25'000.00
07.14.11.00	365 05104		ELISA ASILE	A 2 55			AF		15'000	15'000	35'000	35'000.00
07.14.11.00	365 05105		EPER ENTRAIDE PROTESTANTE SUISSE	A 2 55			AF		-25'000	25'000	25'000	25'000.00
07.14.11.00	365 05110		PLURIELS - CENTRE DE CONSULTATION ET D'ÉTUDES ETHNOPSICHOLOGIQUES POUR MIGRANTS	A 2 55	août 08		AF	235'000	-	235'000	235'000	220'000.00
07.14.11.00	365 06110		ASSOCIATION POUR LE BATEAU GENEVE				AF		-			200'000.00
07.14.11.00	365 06210		API - ASSOCIATION POUR LE PATRIMOINE INDUSTRIEL	J12 20	ACE25.07.07		AF	151'000	-	151'000	151'000	151'000.00
07.14.11.00	365 06302		ASSOCIATION ANYTAS POUR PERSONNES MENTALEMENT HANDICAPÉES	K 1 36			AF	40'000	-	40'000	40'000	40'000.00
07.14.11.00	365 06400		ASSOCIATION DANSE HABILE	K 1 36			AF	35'000	-	35'000	35'000	35'000.00
07.14.11.00	365 06500		FONDS HELIOS - ACTIONS SOUTIEN INTÉGRATION PERSONNES HANDICAPÉES	K 1 36			AF	500'000	-	500'000	500'000	304'907.75
07.14.11.00	365 06610		INSIEME GENEVE - ASSOCIATION GENEVOISE DE PARENTS ET D'AMIS DE PERSONNES MENTALEMENT HANDICAPÉES	K 1 36			AF	110'000	-	110'000	110'000	24'000.00
07.14.11.00	365 07215		FONDATION TRANSPORT HANDICAP	K 1 36	PL 10219		AF	649'000	-	649'000	649'000	626'500.00
07.14.11.00	365 07411		FÉDÉRATION SUISSE DE CONSULTATION EN MOYENS AUXILIAIRES POUR PERSONNES HANDICAPÉES - FSCMA				AF		-2'500	2'500	2'500	
07.14.11.00	365 07512		DIVERSES ACTIONS SOCIALES PONCTUELLES	K 1 36			AF	750'000	-	750'000	750'000	37'200.00
07.14.11.00	365 07612		PRO-INFIRMIS				AF	159'500	-	159'500	159'500	140'000.00
07.14.11.00	365 07810		FONDATION CAP LOISIRS	K 1 36	novembre 2008		AF	1'000'100	-	1'000'100	1'000'100	975'000.00
07.14.11.00	365 08310		ANTENNE DROGUE FAMILLE - ASSOCIATION GENEVOISE DES PERSONNES CONCERNÉES PAR LES PROBLÈMES LIÉS À LA DROGUE	K 1 36	ACE 26.07.07		AF	36'000	-	36'000	36'000	32'400.00
07.14.11.00	365 08710		FEGEMS (FEDERATION GENEVOISE DES EMS)	J17 20	mars 08		AF	2'355'000	-	2'355'000	2'355'000	2'500'000.00
07.14.11.00	365 08812		ASSOCIATION PROJECT	K 1 36	ACE 26.07.07		AF	38'000	-	38'000	38'000	30'400.00
07.14.11.00	365 08910		CEFFCA - CENTRE DE FORMATION CONTINUE POUR ADULTES	K 1 36			AF	67'500	-	67'500	67'500	33'750.00
07.14.11.00	365 09110		AGIS - ASSOCIATION GENEVOISE D'INSERTION SOCIALE	K 1 36			AF	48'350	-	48'350	48'350	14'175.00
07.14.11.00	365 09310		CLUB EN FAUTEUIL ROULANT GENEVE				AF		-			50'000.00
07.14.11.00	365 09710		CARREFOUR-RUE / ORGANISME DE PRÉVENTION ET D'ACTION SOCIALE				AF		-			182'480.00

LISTE DES AIDES FINANCIERES ACCORDEES DE 2007 A 2009 PAR DEPARTEMENT ET PAR SERVICE
L'historique est retraité (en italique) pour faciliter la comparaison entre les exercices

SERVICE	NATURE	SOUS-NATURE	LIBELLÉ	Loi cadre	Loi de financement ou date de dépôt	Echéance	LIAF	PROJET DE BUDGET 2009	VARIATION PB 2009 / B 2008:rév	BUDGET 2008 révisé	BUDGET 2008	COMPTE 2007
07.14.11.00	365 08910	CARREFOUR PRISON		E 4 70	ACE 16.06.08		AF	175'000	-	175'000	175'000	150'000.00
07.14.11.00	365 08911	FONDS DESTINE A LA LUTTE CONTRE LA DROGUE ET A LA PREVENTION DE LA TOXICOMANIE : ACTIONS SOCIALES ET PONCTUELLES *		D 3 05			AF	400'000	-	400'000	400'000	261'722.20
07.14.11.00	365 08913	BENEFICIAIRES DU DROIT DES PAUVRES *			PL 10281	2012	AF	500'000	-	500'000	500'000	52'000.00
07.14.11.00	365 10812	SUBVENTION NON MONETAIRE - SECT. GENEVOISE CROIX-ROUGE - LOCATION		K 1 36	PL 10280	2011	AF	46'610	-	46'610	46'610	
07.14.11.00	365 13700	SUBVENTION NON MONETAIRE - ASSOCIATION CEREBRAL GENEVE - LOCATION			mars 08		AF	124'345	-	124'345	124'345	
07.14.11.00	365 14610	SUBVENTION NON MONETAIRE - CENTRE SOCIAL PROTESTANT GENEVE, UTILISATION IMMEUBLE			mars 08		AF	51'858	8'475	43'383	43'383	
07.14.11.00	365 14770	SUBVENTION NON MONETAIRE - CARITAS-GENEVE, UTILISATION IMMEUBLE			mars 08		AF	29'025	-	29'025	29'025	
07.90.52.00		FONDS DU DROIT DES PAUVRES										752'000.00
07.90.52.00	365 02210	AU CŒUR DES GROTTES - FOYER POUR FEMMES SEULES OU AVEC LEURS ENFANTS					AF	-	-	-	-	250'000.00
07.90.52.00	365 03500	AVIVO - ASSOCIATION DE DÉFENSE ET DE DÉTENTE DE TOUS LES RETRAITÉS ET FUTURS RETRAITÉS					AF	-	-	-	-	75'000.00
07.90.52.00	365 03800	LESTIME			L 9428		AF	-	-	-	-	80'000.00
07.90.52.00	365 04602	ASPASIE					AF	-	-	-	-	347'000.00
8. ECONOMIE ET SANTE												
08.01.11.00		PRESIDENCE, SECRETARIAT GENERAL						20'590'350	1'116'388	19'473'962	19'386'482	16'109'326.93
08.01.11.00	365 00114	SERVICE FINANCIER : RESERVE POUR DECISIONS CE ET GC					AF	920'000	-50'000	970'000	970'000	348'929.00
08.01.11.00	365 00116	FONDATION IRIS		Conseil d'Etat			AF	900'000	-70'000	970'000	970'000	348'929.00
08.01.15.00		SERVICE DU DEVELOPPEMENT DURABLE		8815			AF	20'000	20'000	40'000	40'000	-
08.01.15.00	365 00221	PRIX CANTONAL DU DEVELOPPEMENT DURABLE		A 2 80			AF	40'000	-	40'000	40'000	40'000.00
08.03.21.00		DIRECTION GENERALE DES CAS ET DU RESEAU DE SOINS						5760'970	159'108	5601'862	5514'382	3'826'542.00
08.03.21.00	365 00204	DIR GEN. DES CASS - AUTRES INSTITUTIONS - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT *		K 1 05	PL 10064A	2011	AF	5'510'970	159'108	5'351'862	5'264'382	3'826'542.00
08.03.21.00	365 00306	ACTIONS PONCTUELLES D'AIDE A DOMICILE *		K 1 05			AF	250'000	-	250'000	250'000	
08.05.11.00		DIRECTION GENERALE DE LA SANTE (DGS)						10'427'700	417'100	10'101'600	10'101'600	9'405'855.93
08.05.11.00	361 00113	INTERASSOCIATION DE SAUVETAGE			Art. ALIAF		AF	30'000	-	30'000	30'000	29'917.70
08.05.11.00	365 00110	DIME DE L'ALCOOL : ACTIONS DE PREVENTIONS *		K 1 03	PL 10257 + Aides ponctuelles / ACE dans l'année		AF	1'100'000	-	1'100'000	1'100'000	1'071'000.00
08.05.11.00	365 00138	ACTION DE PREVENTION DE LA SANTE *		K 1 03	id.		AF	570'000	229'100	340'900	340'900	353'949.05
08.05.11.00	365 00206	FEGPA - FEDERATION GENEVOISE POUR LA PREVENTION DE L'ALCOOLISME		K 1 03	PL 10257	2012	AF	396'200	-	396'200	396'200	430'000.00
08.05.11.00	365 00302	CROIX-BLEUE GENEVOISE		K 1 03			AF	110'000	-	110'000	110'000	70'000.00
08.05.11.00	365 00418	ASSOCIATION FOURCHETTE VERTE					AF	150'000	150'000	12'500	12'500	
08.05.11.00	365 02112	LIGUE PULMONAIRE GENEVOISE		K 1 03			AF	12'500	-	91'000	91'000	81'000.00
08.05.11.00	365 02212	LIGUE GENEVOISE CONTRE LE RHUMATISME		K 1 03			AF	500'000	-185'000	685'000	685'000	479'000.00
08.05.11.00	365 03100	FONDATION HEALTH ON THE NET			octobre 08		AF	500'000	-	154'800	154'800	154'800.00
08.05.11.00	365 04311	RIEN NE VA PLUS - CENTRE DE PREVENTION DES PROBLEMES DU JEU EXCESSIF		K 1 03	Art. ALIAF		AF	1'735'000	-35'000	1'770'000	1'770'000	1'520'000.00
08.05.11.00	365 07014	GROUPE SIDA-GENEVE		K 1 03	PL 10280	2012	AF	705'000	-	705'000	705'000	680'000.00
08.05.11.00	365 07115	DIALOGAI		K 1 03	PL 10280	2012	AF	210'000	-	210'000	210'000	200'000.00
08.05.11.00	365 07209	PVA (PERSONNES VIVANT AVEC)		K 1 03	PL 10280	2012	AF	2'695'000	35'000	2'660'000	2'660'000	2'500'000.00
08.05.11.00	365 07401	PREMIERE LIGNE		K 1 03	PL 10280	2012	AF	150'000	-	150'000	150'000	150'000.00
08.05.11.00	365 07610	ASI-GENEVE ASSOCIATION SUISSE DES INFIRMIERES-INFIRMIERS SECTION DE GENEVE		K 2 05			AF	450'000	-	450'000	450'000	500'000.00
08.05.11.00	365 07911	ASSOCIATION POUR LA PREVENTION DU TABAGISME		K 1 03	PL 10257	2012	AF	1'000'000	-	1'000'000	1'000'000	1'000'000.00
08.05.11.00	365 08210	FONDATION GENEVOISE POUR LE DEPISTAGE DU CANCER DU SEIN		K 1 03	avril 08		AF	100'000	-	100'000	100'000	100'000.00
08.05.11.00	365 08601	ASFAF		K 1 03	PL 10280	2012	AF	70'000	70'000	45'200	45'200	740'39.18
08.05.11.00	365 08702	ACCOMPAGNANTS EN PSYCHIATRIE					AF	198'200	153'000	338.5%		
08.05.11.00	365 08702	ACTION PREVENTION DU JEU *		K 1 03	Art. ALIAF		AF	198'200				

LISTE DES AIDES FINANCIERES ACCORDEES DE 2007 A 2009 PAR DEPARTEMENT ET PAR SERVICE
L'historique est retraité (en italique) pour faciliter la comparaison entre les exercices

SERVICE	NATURE	SOUS-NATURE	LIBELLÉ	Loi cadre	Loi de financement ou date de dépôt	Echéance	LIAF	PROJET DE BUDGET 2009	VARIATION PB 2009 / B 2008:rév	BUDGET 2008 révisé	BUDGET 2008	COMPTE 2007
08.05.51.00			SERVICE DE LA CONSOMMATION ET DES AFFAIRES VETERINAIRES					464'000	3214.3%	14'000	14'000	-
08.05.51.00		M 3 25	SUBVENTION AU FONDS DES ÉPIZOOTIES				AF	400'000	400'000	14'000	14'000	
08.05.51.00		M 3 25	SUBVENTIONS SUITE A DES ÉPIZOOTIES				AF	14'000	-	0.0%		
08.05.51.00			PROGRAMME DE PREVENTION DES ACCIDENTS PAR MORSURE				AF	20'000	20'000			
08.05.51.00			SUBVENTION ESPACE LIBERTE				AF	30'000	30'000			
08.07.11.00			DIRECTION DES AFFAIRES ECONOMIQUES					238'180	40'180	198'000	198'000	138'000.00
08.07.11.00			SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ACCORDEE A L'OFFICE NATIONAL DU TOURISME				AF	13'000	-	0.0%	13'000	13'000.00
08.07.11.00			PRIX MICHEL BAETTIG				AF	5'000	-	0.0%	5'000	5'000.00
08.07.11.00			LEONARDO				AF	25'000	-	0.0%	25'000	25'000.00
08.07.11.00			BIO ALPS				AF	160'000	40'000	33.3%	120'000	60'000.00
08.07.11.00			FFSRT (FONDATION FRANCO-SUISSE POUR RECHERCHES ET TECHNOLOGIES)				AF	35'000	-	0.0%	35'000	35'000.00
08.07.11.00			FFSRT - SUBVENTION NON MONETAIRE - INTERETS				AF	180	180			
08.07.21.00			SERVICE DE LA PROMOTION ECONOMIQUE					2'739'500	100'000	3.8%	2'639'500	2'350'000.00
08.07.21.00		1 1 37	BIODATA				AF	30'000	-	0.0%	30'000	15'000.00
08.07.21.00			BIOSQUARE 2009-2010				AF	100'000	100'000			
08.07.21.00		1 1 37	PRIX INDUSTRIE ET HORLOGERIE				AF	60'000	-	0.0%	60'000	35'000.00
08.07.21.00		1 1 37	INCUBATEUR - E-CLOSION		octobre 08		AF	2'500'000	-	0.0%	2'500'000	2'300'000.00
08.07.21.00		1 1 37	SUBVENTION NON MONETAIRE - FONGITS, INTERETS SUR PRETS DU PA		octobre 08		AF	4'500	-	0.0%	4'500	-
08.07.21.00		1 1 37	SUBVENTION NON MONETAIRE - OGCM, CAPITAL DE DOTATION		octobre 08		AF	45'000	-	0.0%	45'000	-

ALLOCATIONS ACCORDEES A DES PERSONNES PHYSIQUES DE 2007 A 2009 PAR DEPARTEMENT ET PAR SERVICE
L'historique est retraité (en italique) pour faciliter la comparaison entre les exercices

SERVICE	NATURE	LIBELLÉ	Loi cadre	Loi de financement ou date de départ	Echance	UAF	PROJET DE BUDGET 2009	VARIATION PB 2009 / B 2008	BUDGET 2008 révisé	BUDGET 2008	COMPTE 2007
TOTAL ETAT							1'135'714'722	37'332'895	1'098'381'827	1'091'501'827	978'406'205.47
2. FINANCES							200'000	-	200'000	200'000	158'703.20
02.22.00.00	DIRECTION GENERALE DES FINANCES DE L'ETAT						200'000	-	200'000	200'000	158'703.20
02.22.00.00	366 00103	REMISE DE COTISATIONS AVS				PP	200'000	-	200'000	200'000	158'703.20
3. INSTRUCTION PUBLIQUE							69'183'500	-5'211'000	74'394'500	74'394'500	52'195'818.02
03.11.00.00	SECRETARIAT GENERAL					PP	330'000	-	330'000	330'000	278'740.00
03.11.00.00	366 00701	FONDS ANIMATION JEUNESSE				PP	330'000	-	330'000	330'000	278'740.00
03.13.00.00	SERVICES PARTAGES ET LOGISTIQUES					PP	841'000	-157'000	998'000	998'000	938'633.30
03.13.00.00	366 00901	AIDE AUX JEUNES CRÉATEURS (CINÉMA + VIDÉO)	C 3.05			PP	443'000	-157'000	600'000	600'000	600'000.00
03.13.00.00	366 04601	SUBVENTION A LA RESTAURATION COLLECTIVE	C 1.10			PP	250'000	-	250'000	250'000	227'817.30
03.13.00.00	366 06601	SFCAC - BOURSES / AIDE A LA PRODUCTION	L 4.30.04			PP	148'000	-	148'000	148'000	110'816.00
03.22.00.00	CYCLE D'ORIENTATION					PP	320'000	-	320'000	320'000	313'746.00
03.22.00.00	366 06601	EXCURSIONS SCOLAIRES, CLASSES MULTICOLORS (CYCLE D'ORIENTATION)	J 6.05			PP	320'000	-	320'000	320'000	313'746.00
03.23.00.00	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE POST-OBLIGATOIRE					PP	1'039'500	317'000	722'500	722'500	656'402.55
03.23.00.00	366 06601	EXCURSIONS SCOLAIRES, CLASSES MULTICOLORS (POST-OBLIGATOIRE)	J 6.05 Legs, testaments, règlements de fonds			PP	1'016'500	317'000	699'500	699'500	656'402.55
03.23.00.00	366 09802	FONDS SPECIAUX - SUBVENTIONS AUX PERSONNES PHYSIQUES				PP	23'000	-	23'000	23'000	
03.25.00.00 HAUTE ECOLE SPECIALISEE DE GENEVE							4'219'000	436'000	3'783'000	3'783'000	-
03.25.00.00	366 07701	TAXES SCOLAIRES - HESSO	C 1.26 / C 1.27	Art. 4 UAF		PP	970'000	137'000	833'000	833'000	
03.25.00.00	366 07801	TAXES SCOLAIRES - HESS2	C 1.26 / C 1.29	Art. 4 UAF		PP	3'067'000	117'000	2'950'000	2'950'000	
03.25.00.00	366 07802	TAXES SCOLAIRES - HES-S2 MUSIQUE ET AUTRES ARTS	C 1.26	Art. 4 UAF		PP	182'000	182'000			
03.31.00.00 OFFICE DE LA JEUNESSE							28'491'000	1'640'000	26'851'000	26'851'000	10'419'312.85
03.31.00.00	365 04201	POUR ENSEIGNEMENT MINEURS INVALIDES PLACES EN INSTITUTIONS PRIVÉES	J 3.55.03			PP	85'000	-2'45'000	330'000	330'000	234'800.00
03.31.00.00	366 00121	ASSISTANCE EDUCATIVE EN MILIEU OUVERT (AEMO)	J 6.05			PP	700'000	700'000			
03.31.00.00	366 05501	APPUI SOCIAL	C 1.12.03			PP	191'000	-	191'000	191'000	214'723.05
03.31.00.00	366 06602	SUBSIDES POUR LA FORMATION SCOLAIRE SPECIALE	J 6.05 / C 1.10,21			PP	18'665'000	985'000	17'680'000	17'680'000	
03.31.00.00	366 06601	EXCURSIONS SCOLAIRES / CLASSES MULTICOLORS	E 4.30 / J 6.05			PP	750'000	-	750'000	750'000	750'000.00
03.31.00.00	366 08001	FRAIS DE PLACEMENTS		Arrêtés CE relatifs au régime des Fonds sociaux et Lombard		PP	8'080'000	200'000	7'880'000	7'880'000	9'219'789.80
03.31.00.00	366 09802	FONDS SPECIAUX - SUBVENTIONS AUX PERSONNES PHYSIQUES				PP	20'000	-	20'000	20'000	
03.32.00.00 OFFICE POUR L'ORIENTATION, LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET CONTINUE							33'943'000	-7'447'000	41'390'000	41'390'000	39'588'983.32
03.32.00.00	366 00101	ALLOCATIONS D'APPRENTISSAGE	C 2.05			PP	3'780'000	-10'000	3'790'000	3'790'000	3'482'258.00
03.32.00.00	366 00201	REBOURSEMENT DE TAXES POUR APPRENTIS	C 2.05			PP	350'000	-	350'000	350'000	305'558.80
03.32.00.00	366 00301	ALLOCATIONS POUR LE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL	C 2.05			PP	3'000	-	3'000	3'000	3'240.00
03.32.00.00	366 00401	REBOURSEMENT DE TAXES POUR LE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL	C 1.20 / C 2.05			PP	1'600'000	480'000	1'120'000	1'120'000	786'999.00
03.32.00.00	366 01001	ALLOCATIONS ETUDES AUTOMATIQUES	C 1.20			PP	23'050'000	-	23'050'000	23'050'000	21'862'034.82
03.32.00.00	366 02001	ALLOCATIONS ETUDES SPECIALES	C 1.20			PP	400'000	-	400'000	400'000	390'829.00
03.32.00.00	366 02101	CONVERSIONS DE PRÊTS EN ALLOCATIONS	C 1.20			PP	700'000	-	700'000	700'000	995'233.00
03.32.00.00	366 03001	ALLOCATIONS D'ENTRAIDE	C 1.30			PP	460'000	-534'000	534'000	534'000	534'000.00
03.32.00.00	366 04001	REBOURSEMENT TAXES	C 1.20			PP	400'000	-	460'000	460'000	421'893.00
03.32.00.00	366 04201	REBOURSEMENT DES ECOLAGES DE MUSIQUE	C 1.20			PP	400'000	-103'000	503'000	503'000	353'479.00
03.32.00.00	366 05001	ALLOCATIONS D'ENCOURAGEMENT A LA FORMATION	C 1.20 / C 2.05			PP	7'500'000	-7'500'000	7'500'000	7'500'000	7'408'985.10
03.32.00.00	366 05201	CHEQUES FORMATION	C 2.05 / C 2.08			PP	3'000'000	220'000	2'780'000	2'780'000	3'044'473.60
03.32.00.00	366 09802	FONDS SPECIAUX - SUBVENTIONS AUX PERSONNES PHYSIQUES		Testament en 1990 de Mme Ehrhard-Homung au profit de la Fondation Ehrhard-Homung		PP	200'000	-	200'000	200'000	

ALLOCATIONS ACCORDEES A DES PERSONNES PHYSIQUES DE 2007 A 2009 PAR DEPARTEMENT ET PAR SERVICE
L'historique est retraité (en italique) pour faciliter la comparaison entre les exercices

SERVICE	NATURE	LIBELLÉ	Loi cadre	Loi de financement ou date de dépôt	Echance	UAF	PROJET DE BUDGET 2009	VARIATION PB 2009 / B 2008:rév	BUDGET 2008 révisé	BUDGET 2008	COMPTE 2007
4. INSTITUTIONS											
04.05.02.00	PRISON DE CHAMP-DOLLON						1'398'672	-	1'398'672	1'398'672	1'072'440.35
04.05.02.00	366 00213	PRISON DE CHAMP-DOLLON : PECULE ET VETEMENTS					685'000	-	685'000	685'000	648'850.55
04.05.04.00	SERVICE DE PROBATION ET D'INSERTION		F1.50.04			PP	685'000	-	685'000	685'000	648'850.55
04.05.04.00	366 00117	RECLASSEMENT DES DETENUS LIBERES					177'110	-	177'110	177'110	177'109.30
04.05.05.00	SERVICE DES ETABLISSEMENTS DE DETENTION		E.4.50.15			PP	177'110	-	177'110	177'110	177'109.30
04.05.05.00	366 00213	PECULE ET VETEMENTS					536'562	-	536'562	536'562	246'480.50
04.05.05.00	366 00213	PECULE ET VETEMENTS	F1.50.12			PP	536'562	-	536'562	536'562	246'480.50
5. CONSTRUCTION ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION											
05.02.00.00	AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE						3'000'000	3'000'000			-
05.02.00.00	366 05050	DEMOLITIONS, TRANSFORMATIONS ET RENOVATION DE MAISONS D'HABITATION (LDTR LOIS 7292 ET 8883)				PP	3'000'000	-2'000'000	5'000'000		
05.06.00.00 LOGEMENT											
05.06.00.00	366 07750	SUBVENTION AU LOGEMENT SOCIAL	1.4.05			PP	66'610'000	-1'000'000	66'610'000	66'610'000	64'425'822.07
05.06.00.00	366 07850	CHARGES DES PRÊTS SANS INTÉRÊTS ET À TAUX RÉDUITS (HCM-HLM)	1.4.05			PP	34'525'000	-	35'525'000	35'525'000	37'384'459.45
05.06.00.00	366 07950	ALLOCATIONS DE LOGEMENT "SECTEUR SUBVENTIONNÉ"	1.4.05			PP	95'000	-	95'000	95'000	10'935'972.45
05.06.00.00	366 08050	ALLOCATIONS DE LOGEMENT "SECTEUR LIBRE"	1.4.05			PP	11'200'000	-	11'200'000	11'200'000	9'952'810.32
05.06.00.00	366 08150	SUBVENTION EN FAVEUR DES HABITATIONS MIXTES	1.4.05			PP	11'450'000	-	11'450'000	11'450'000	6'158'029.60
05.06.00.00	366 08250	SUBVENTION EPARGNE LOGEMENT	1.4.55			PP	91'900'000	1'000'000	8'190'000	100'000	
05.06.00.00	366 08850	PRISES EN CHARGE DES LOYERS IMPAYÉS DE PERSONNES ÉVACUÉES ET RELOGÉES	1.4.05			PP	100'000	-	100'000	100'000	
05.06.00.00	366 08850	PRISES EN CHARGE DES LOYERS IMPAYÉS DE PERSONNES ÉVACUÉES ET RELOGÉES	1.4.05			PP	50'000	-	50'000	50'000	-5'449.75
05.07.00.00 PATRIMOINE ET SITES											
05.07.00.00	366 07456	SUBVENTION AUX PERSONNES PHYSIQUES DANS LE CADRE DU FONDS MNS	L.4.05			PP	1'920'000	-	1'920'000	40'000	
05.07.00.00	366 07456	SUBVENTION AUX PERSONNES PHYSIQUES DANS LE CADRE DU FONDS MNS	L.4.05			PP	1'920'000	-	1'920'000	40'000	
6. TERRITOIRE											
06.06.00.00	DIRECTION GENERALE DE L'AGRICULTURE						1'404'000	-143'000	1'547'000	1'547'000	474'460.45
06.06.00.00	365 12420	SUBVENTION NON MONÉTAIRE - PRÊTS A TAUX PREFERENTIELS	M.2.05 / M.2 05.01			PP	1'404'000	-85'000	85'000	85'000	
06.06.00.00	366 00202	PROMOTION AGRICOLE	M.2.05 / M.2 05.01			PP	35'000	35'000			
06.06.00.00	366 01003	MODES DE PRODUCTION ET MATIERES PREMIERES RENOUVELABLES	M.2.05 / M.2 05.01			PP	100'000	50'000	50'000	50'000	22'664.00
06.06.00.00	366 01101	PRESERVATION ESPACE RURAL ET RESSOURCES NATURELLES	M.2.05 / M.2 05.01			PP	165'000	-57'000	222'000	222'000	
06.06.00.00	366 02201	AMELIORATIONS STRUCTURELLES	M.2.05 / M.2 05.01			PP	450'000	-150'000	600'000	600'000	
06.06.00.00	366 07201	AMELIORATIONS FONCIERES	M.1.05 / M.1 05.01			PP	40'000	-	40'000	40'000	25'837.00
06.06.00.00	366 08002	LUTTE OBLIGATOIRE CONTRE MALADIES ET RAVAGEURS	M.2.05 / M.2 05.01			PP	20'000	-10'000	30'000	30'000	
06.06.00.00	366 08701	ENCOURAGEMENT A LA PRODUCTION ANIMALE	M.2.05 / M.3 15.06			PP	70'000	-30'000	100'000	100'000	61'761.45
06.06.00.00	366 09301	CONTRIBUTIONS POUR DES PRESTATIONS ÉCOLOGIQUES	10.03 / M.3 15.03			PP	400'000	-20'000	420'000	420'000	364'198.00
06.06.00.00	366 12401	SUBVENTION NON MONÉTAIRE. PRÊTS CANTONAUX DE DÉSENMETEMENT ET AEP À TAUX D'INTÉRÊTS 0%	M.2.05 / M.5.30 / M.5.30.01			PP	124'000	124'000			

ALLOCATIONS ACCORDEES A DES PERSONNES PHYSIQUES DE 2007 A 2009 PAR DEPARTEMENT ET PAR SERVICE
L'historique est retraité (en italique) pour faciliter la comparaison entre les exercices

SERVICE	NATURE	LIBELLÉ	Loi cadre	Loi de financement ou date de dépôt	Echance	UMF	PROJET DE BUDGET 2009	VARIATION PB 2009 / B 2008	BUDGET 2008 révisé	BUDGET 2008	COMPTE 2007
7. SOLIDARITE ET EMPLOI											
07.10.06.00	366 00102	HOSPICE GENERAL - PRESTATIONS	M 2 50				975'103'450	42'994'900	932'108'550	932'108'550	846'796'310.96
07.10.06.00	366 00102	HOSPICE GENERAL - PRESTATIONS									700'960.00
07.11.05.00	366 00501	APPUI SOCIAL	J 6 05								24'810.85
07.11.05.00	366 00502	SUBSIDES PARTIELS AUX ASSURES A RESSOURCES MODESTES									61'39.65
07.11.05.00	366 00502	SUBSIDES PARTIELS AUX ASSURES A RESSOURCES MODESTES									18'671.20
07.14.11.00	366 00102	DIRECTION GENERALE DE L'ACTION SOCIALE (DGAS)	J 4 05	PL 1019A	2009		207'102'850	6'100'000	201'002'850	201'002'850	162'951'277.95
07.14.11.00	366 00102	HOSPICE GENERAL - PRESTATIONS									179'457'850
07.14.11.00	366 00112	LAVI - ASSOCIATION DU CENTRE GENEVOIS DE CONSULTATION POUR LES VICTIMES	J 4 10.02				581'000		581'000	581'000	52'3754.55
07.14.11.00	366 00200	D'INFRACTIONS (PRESTATIONS DESTINEES AUX VICTIMES)	J 4 10.02				990'000		990'000	990'000	1'095'134.80
07.14.11.00	366 00302	ALLOCATION FAMILIALES POUR PERSONNES NON ACTIVES	J 5 10				25'100'000	6'100'000	19'000'000	19'000'000	
07.14.11.00	366 00409	MESURES DE SOUTIEN AUX PERSONNES AGEES (101 LAVS)	J 7 10				794'000		794'000	794'000	
07.14.11.00	366 01002	CONTRIBUTION AU PLACEMENT HORS CANTON DANS LE CADRE DE LA CIIS					180'000		180'000	180'000	
07.14.22.00	366 00501	APPUI SOCIAL					40'000	40'000			
07.14.22.00	366 00501	APPUI SOCIAL					40'000	40'000			
07.14.33.00	366 00114	PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES FEDERALES (PCF) - SPC	J 7 10				481'860'600	24'564'900	457'295'700	457'295'700	431'483'854.26
07.14.33.00	366 00214	ABONNEMENTS TPG - SPC	J 7 15				330'892'217	51'602'043	279'290'174	279'290'174	251'454'338.10
07.14.33.00	366 00314	SERVICE DES PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES : SERVICE SOCIAL	J 7 15				6'400'000		6'400'000	6'400'000	6'262'187.00
07.14.33.00	366 00412	PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES CANTONALES (PCC) - SPC	J 7 15				10'000		10'000	10'000	2'864.90
07.14.33.00	366 00512	SERVICE DES PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES : PRESTATIONS D'ASSISTANCE	J 7 15				1390'58'383	-28'087'143	167'145'526	167'145'526	167'912'955.00
07.14.33.00	366 00512	SERVICE DES PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES : PRESTATIONS D'ASSISTANCE	J 7 15				5'500'000	1'050'000	4'450'000	4'450'000	5'851'509.26
07.14.51.00	366 00118	SUBSIDES AUX ASSURES A RESSOURCES MODESTES OU DEBITEURS	J 3 05				286'100'000	12'400'000	273'700'000	273'700'000	251'635'408.50
07.14.51.00	366 00313	CREANCE IRRECUPERABLES DES ASSURES A RESSOURCES MODESTES	J 3 05				242'600'000	59'000'000	183'600'000	183'600'000	163'463'869.28
07.14.51.00	366 00502	SUBSIDES PARTIELS AUX ASSURES A RESSOURCES MODESTES	J 3 05				43'500'000	4'500'000	39'000'000	39'000'000	37'910'391.22
07.14.51.00	366 00502	SUBSIDES PARTIELS AUX ASSURES A RESSOURCES MODESTES	J 3 05					-51'100'000	51'100'000	51'100'000	50'261'148.00
8. ECONOMIE ET SANTE											
08.05.11.00	366 00212	HOSPITALISATION HORS CANTON	J 3 05				5'810'000	1'500'000	4'310'000	4'310'000	3'307'577.40
08.05.11.00	366 00212	HOSPITALISATION HORS CANTON					5'100'000	1'500'000	3'600'000	3'600'000	2'587'577.40
08.07.51.00	366 04001	REBOURSEMENTS TAXES									720'000.00
08.07.51.00	366 04001	REBOURSEMENTS TAXES									720'000.00
08.07.61.00	366 04001	REBOURSEMENTS TAXES					710'000		710'000	710'000	
08.07.61.00	366 04001	REBOURSEMENTS TAXES					710'000		710'000	710'000	
14. POUVOIR JUDICIAIRE											
14.01.00.00	366 00110	EMOLUMENTS DE L'ASSISTANCE JURIDIQUE	E 2 05				11'085'100	191'995	10'893'105	10'893'105	9'975'073.02
14.01.00.00	366 00215	TRADUCTIONS, TÉMOINS, EXPERTISES AJ	E 2 05				1'035'772	-557'333	1'593'105	1'593'105	1'106'644.00
14.01.00.00	366 00311	FRAIS D'ASSISTANCE JURIDIQUE	E 2 05				166'788	-133'212	300'000	300'000	474'911.62
14.01.00.00	366 00312	FRAIS D'ASSISTANCE JURIDIQUE (FRAIS DENQUETES)	E 2 05				9'882'540	882'540	9'000'000	9'000'000	8'393'517.40

SUBVENTIONS NON SOUMISES A LA LIAF ACCORDEES DE 2007 A 2009 PAR DEPARTEMENT ET PAR SERVICE
L'historique est retraité (en italique) pour faciliter la comparaison entre les exercices

SERVICE	NATURE	LIBELLÉ	Loi cadre	Lot de financement ou date de dépôt	Echance	LIAF	PROJET DE BUDGET 2009	VARIATION PB 2009 / B 2008	BUDGET 2008 révisé	BUDGET 2008	COMPTE 2007
TOTAL ETAT							20'173'778	-42'873'871	63'047'649	44'312'149	205'651'114.17
1. CHANCELLERIE							245'354	-370'771	616'125	616'125	201'698.00
01.01.02.00	SECRETARIAT GENERAL						245'354	-370'771	616'125	616'125	201'698.00
01.01.02.00	360 00110	CONFÉRENCE DES GOUVERNEMENTS CANTONAUX				NS	175'000	-	175'000	175'000	165'231.00
01.01.02.00	360 00210	FONDATION POUR LA COLLABORATION CONFÉDÉRALE				NS	60'854	-370'771	431'625	431'625	27'245.00
01.01.02.00	360 00311	CONTRIBUTION À LA BADAC				NS	9'500	-	9'500	9'500	9'222.00
2. FINANCES							-	-	-17'000'000	-17'000'000	-
02.21.00.00	SECRETARIAT GENERAL						-	-	-17'000'000	-17'000'000	-
02.21.00.00	369 00101	SUBVENTIONS PRISES EN CHARGE PAR LE FEC	B 6 10	L 9679		NS	-	-	-17'000'000	-17'000'000	-
3. INSTRUCTION PUBLIQUE							7'243'000	590'000	6'653'000	6'653'000	7'252'607.70
03.11.00.00	SECRETARIAT GENERAL						7'243'000	590'000	6'653'000	6'653'000	7'252'607.70
03.11.00.00	361 00501	CONFÉRENCE INTERCANTONALE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SR/TI)	C 105			NS	2'626'000	348'000	2'278'000	2'278'000	2'334'357.70
03.11.00.00	361 00601	CONFÉRENCE SUISSE DES DIRECTEURS CANTONAUX DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE	C 105			NS	1'252'000	111'000	1'141'000	1'141'000	1'232'787.00
03.11.00.00	361 00701	COMMISSION PUBLICATION COLLECTION CH	C 105			NS	894'000	237'000	657'000	657'000	643'839.00
03.11.00.00	361 00801	CONTRIBUTIONS INTERCANTONALES DIVERSES	C 105			NS	135'000	-5'000	5'000	5'000	4'604.00
03.11.00.00	361 01101	CONFÉRENCE UNIVERSITAIRE SUISSE	C 133			NS	285'000	5'000	130'000	130'000	95'420.00
03.11.00.00	361 02601	COTISATIONS INTERCANTONALES	C 105			NS	60'000	-	285'000	285'000	300'999.00
03.13.00.00	SERVICES PARTAGES ET LOGISTIQUES						-	-	60'000	60'000	60'708.70
03.13.00.00	362 06150	SFCAC - SUBVENTIONS AUX COMMUNES	L 4 30 04			NS	-	-	-	-	30'000.00
03.31.00.00	OFFICE DE LA JEUNESSE						-	-	-	-	30'000.00
03.31.00.00	362 08001	CONTRIBUTION DE L'ETAT AU FINANCEMENT DES CRECHES *				NS	-	-	-	-	1'913'250.00
03.32.00.00	OFFICE POUR L'ORIENTATION, LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET CONTINUE						4'617'000	242'000	4'375'000	4'375'000	2'975'000.00
03.32.00.00	363 02401	SUBVENTION CANTONALE ORDINAIRE AU FFPP	C 2 05			NS	1'825'000	-50'000	1'875'000	1'875'000	1'875'000.00
03.32.00.00	363 02501	SUBVENTION CANTONALE EXTRAORDINAIRE AU FFPP	C 2 08			NS	2'792'000	292'000	2'500'000	2'500'000	1'100'000.00
4. INSTITUTIONS							26'018	26'018	-	-	-
04.04.00.00	CORPS DE POLICE						26'018	26'018	-	-	-
04.04.00.00	362 10100	SUBVENTION NON MONETAIRE - POLYCOM				NS	26'018	26'018	-	-	-
5. CONSTRUCTION ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION							1'949'500	-1'200'000	3'149'500	1'414'000	650'485.00
05.01.00.00	CONSEIL D'ETAT, SECRETARIAT GENERAL						1'949'500	-1'200'000	1'885'500	150'000	19'422.00
05.01.00.00	365 07250	LOCATION AUPRÈS DE TIERS POUR ONG	Accord Cant.-Canton-OMC, accord siège OMC annexe L PMA du 27.11.96			NS	150'000	-	150'000	150'000	19'422.00
05.01.00.00	365 10155	SUBVENTION NON MONETAIRE - TSR - DROIT DE SUPERFICIE				NS	1'735'500	-	1'735'500	1'735'500	-
05.04.00.00 BÂTIMENTS							-	-1'200'000	1'200'000	1'200'000	631'063.00
05.04.00.00	365 07251	LOCATION AUPRÈS DE TIERS POUR PMA ET OMC	A 2 85	ExpV 7297/2001 du 30 mai 2001		NS	-	-1'200'000	1'200'000	1'200'000	861'063.00
05.04.00.00	365 07252	LOCATION AUPRÈS DE TIERS POUR ONUSIDA	A 2 85	Lettre CE 722-96 du 31.7.1996		NS	-	-	1'200'000	1'200'000	-230'000.00
05.07.00.00 PATRIMOINE ET SITES							64'000	-	64'000	64'000	-
05.07.00.00	362 07456	SUBVENTION AUX COMMUNES DANS LE CADRE DU FONDS MNS	L 4 05			NS	64'000	-	64'000	64'000	-

SUBVENTIONS NON SOUMISES A LA LIAF ACCORDEES DE 2007 A 2009 PAR DEPARTEMENT ET PAR SERVICE
L'historique est retraité (en italique) pour faciliter la comparaison entre les exercices

SERVICE	NATURE	LIBELLÉ	Loi cadre	Lot de financement ou date de dépôt	Echance	LIAF	PROJET DE BUDGET 2009	VARIATION PB 2009 / B 2008	BUDGET 2008 révisé	BUDGET 2008	COMPTE 2007
6. TERRITOIRE							6'999'700	227'017	6'772'683	6'772'683	4'727'131.47
06.02.00.00	DIRECTION GENERALE DE L'INTERIEUR						903'000	274'000	629'000	629'000	697'650.40
06.02.00.00	363.01005	HABILLEMENT ET EQUIPEMENT DES MUSIQUES CANTONALES	G 1.25.03			NS	30'000	24'000	6'000	6'000	<i>5'934.10</i>
06.02.00.00	363.02003	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX MUSIQUES CANTONALES	G 1.25.03			NS	60'000	-	60'000	60'000	<i>60'000.00</i>
06.02.00.00	363.03002	RETRIBUTION DES CHEFS DE MUSIQUE	G 1.25.03			NS	163'000	-	163'000	163'000	<i>159'845.30</i>
06.02.00.00	363.10103	SUBVENTION NON MONETAIRE - ELITE CORPS DE MUSIQUE, LOCAUX	G 1.25.03			NS	75'000	-	75'000	75'000	
06.02.00.00	363.10104	SUBVENTION NON MONETAIRE - LANDWEHR CORPS DE MUSIQUE, LOCAUX	G 1.25.03			NS	75'000	-	75'000	75'000	
06.02.00.00	367.00214	INTERREG IV	L.10662			NS	500'000	250'000	250'000	250'000	<i>471'871.00</i>
06.04.00.00	DIRECTION GENERALE DE L'ENVIRONNEMENT						5'205'600	50'017	5'155'583	5'155'583	2'876'848.30
06.04.00.00	360.00115	SUBVENTIONS ETAT DE GENEVE AU PROGRAMME CONFEDERATION/CANTONS				NS		-			<i>7'663.00</i>
06.04.00.00	360.00212	SUBVENTIONS DE L'ETAT DE GENEVE AUX CENTRES INFOENERGIE				NS		-			<i>15'674.50</i>
06.04.00.00	361.00115	FONDS ENERGIE DES COLLECTIVITES PUBLIQUES : SUBVENTIONS ACCORDEES AU CANTON	L.2.40			NS	2'154'500	-	2'154'500	2'154'500	<i>330'213.40</i>
06.04.00.00	362.00111	SOUTIEN AUX ACT. D'INFO., DE SENSIBILISATION ET DE FORM. AUX COMMUNES	L.1.20			NS	200'000	50'000	150'000	150'000	
06.04.00.00	362.00113	FONDS ENERGIE DES COLLECTIVITES PUBLIQUES : SUBVENTIONS ACCORDEES AUX COMMUNES	L.2.40			NS	1'751'100	17	1'751'083	1'751'083	<i>1'423'746.55</i>
06.04.00.00	364.00117	SOUTIEN AUX ACTIVITES D'INFORMATION, DE SENSIBILISATION ET DE FORMATION A LA SADEC	L.1.20			NS	100'000	-	100'000	100'000	<i>100'000.00</i>
06.04.00.00	364.00314	SUBVENTIONS POUR L'ENCOURAGEMENT A L'UTILISATION D'ENERGIES RENOUVELABLES ET A L'UTILISATION RATIONNELLE DE L'ENERGIE	L.2.30.01			NS	1'000'000	-	1'000'000	1'000'000	<i>999'550.85</i>
06.05.00.00	DIRECTION GENERALE DE LA NATURE ET DU PAYSAGE						239'100	-15'000	254'100	254'100	341'518.48
06.05.00.00	362.07014	FONDS FORESTIER : SUBVENTIONS AUX COMMUNES (LIEES AUX SUBVENTIONS FEDERALES)	M.5.10			NS	52'000	-	52'000	52'000	
06.05.00.00	365.07912	INDEMNITES AUX PECHEURS PROFESSIONNELS POUR L'ECOULEMENT DU POISSON BLANC	Art 31 du Concordat intercantonal sur la pêche dans le Lac Léman du 7 oct. 1999	Convention du 6 mai 2004		NS	2'100	-	2'100	2'100	
06.05.00.00	365.08511	SUBVENTIONS SUITE AUX DEGATS DUS A LA FAUNE	M.5.05			NS	185'000	-15'000	200'000	200'000	<i>341'518.48</i>
06.06.00.00	DIRECTION GENERALE DE L'AGRICULTURE						402'000	-82'000	484'000	484'000	356'965.54
06.06.00.00	362.07210	AMELIORATIONS FONCIERES	M.1.05.7 M.1.05.01 M.2.05.7/M.2 05.01/M.2			NS	280'000	80'000	200'000	200'000	
06.06.00.00	362.08010	LUTTE OBLIGATOIRE CONTRE MALADIES ET RAVAGEURS	15.06 M.1.05.7 M.1.05.01	Fondé le 6.6.1988		NS	5'000	-	5'000	5'000	
06.06.00.00	364.07210	AMELIORATIONS FONCIERES	M.1.05.7 M.1.05.01			NS	100'000	-150'000	250'000	250'000	
06.06.00.00	364.07310	AGRIDEA	M.2.05.7/M.2 05.01			NS	500	-	500	500	<i>51'347.00</i>
06.06.00.00	364.07410	CENTRALE SUISSE DE CULTURE MARAICHERE	M.2.05.7/M.2 05.01			NS	9'000	-	9'000	9'000	<i>8'754.00</i>
06.06.00.00	364.07710	RECHERCHE ET VULGARISATION BIOLOGIQUE	M.2.05.7/M.2 05.01			NS	7'000	-7'000	7'000	7'000	
06.06.00.00	364.08910	SERVICE DE CONSULTATION EN MATIERE D'ECONOMIE LAITIERE	K.5.10.03			NS		-			<i>-2'900.56</i>
06.06.00.00	364.09110	CENTRE NATIONAL DU CHEVAL	M.2.05			NS		-5'000	5'000	5'000	<i>5'000.00</i>
06.06.00.00	364.09210	OFFICE INTERCANTONAL DE CERTIFICATION	M.2.05	Convention du 1.7.1988		NS	7'500	-	7'500	7'500	<i>7'458.00</i>
06.06.00.00	365.00120	MESURES D'URGENCE EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE GENEVOISE	M.2.36.7/M.2 36.01			NS		-			<i>-12'692.90</i>
06.06.00.00	365.00222	SUBVENTION AU FONDS DE COMPENSATION AGRICOLE	M.2.05			NS		-			<i>300'000.00</i>
06.08.00.00	DIRECTION GENERALE DE L'EAU						250'000	-	250'000	250'000	21'000.00
06.08.00.00	362.00113	FONDS CANTONAL DE RENATURATION : SUBVENTIONS ACCORDEES AUX COMMUNES	L.2.65.27			NS	200'000	-	200'000	200'000	<i>21'000.00</i>
06.08.00.00	365.07010	FONDS CANTONAL DE RENATURATION : PARTICIPATION A DES PRIVÉS	L.2.65.27			NS	50'000	-	50'000	50'000	<i>433'148.75</i>
06.90.66.00	FONDS VITICOLE						-	-	-	-	433'148.75
06.90.66.00	365.00320	SUBVENTION AU FONDS DE PROMOTION AGRICOLE	M.2.50			NS		-			<i>433'148.75</i>

SUBVENTIONS NON SOUMISES A LA LIAF ACCORDEES DE 2007 A 2009 PAR DEPARTEMENT ET PAR SERVICE
L'historique est retraité (en italique) pour faciliter la comparaison entre les exercices

SERVICE	NATURE	LIBELLÉ	Lot cadre	Lot de financement ou date de dépôt	Echance	LIAF	PROJET DE BUDGET 2009	VARIATION PB 2009 / B 2008	BUDGET 2008 révisé	BUDGET 2008	COMPTE 2007
7. SOLIDARITE ET EMPLOI											
07.04.01.00	OFFICE CANTONALE DE L'EMPLOI - PART CANTONALE						410'396	-42'405'879	42'816'275	42'816'275	189'617'585.20
07.04.01.00	0365 00219	INTERMITTENTS DU SPECTACLE	J.2.20			NS	150'000	-	150'000	150'000	150'000.00
07.04.02.00	OFFICE CANTONALE DE L'EMPLOI - PART FEDERALE					NS	-	-	150'000	150'000	14'464.10
07.04.02.00	0364 00121	SUBVENTION EN FAVEUR DE LA POLITIQUE DU MARCHE DU TRAVAIL				NS	-	-			14'464.10
07.14.11.00	DIRECTION GENERALE DE L'ACTION SOCIALE (DGAS)						260'396	-42'405'879	42'666'275	42'666'275	189'453'121.10
07.14.11.00	0360 00111	PART DU CANTON A L'AVS	831.10 art. 103			NS	-	-			79'798'867.00
07.14.11.00	0360 00211	PART DU CANTON A L'AI	831.20 art. 78			NS	-	-			109'530'665.00
07.14.11.00	0361 00211	CSIAS - CONFERENCE SUISSE DES INSTITUTIONS D'ACTION SOCIALE	Intercantonal			NS	18'396	4'396	14'000	14'000	18'396.00
07.14.11.00	0361 00312	CONFERENCE DES DIRECTEURS DES AFFAIRES SOCIALES	Intercantonal			NS	87'500	23'558	63'942	63'942	54'058.00
07.14.11.00	0363 00112	COMMISSION CONSULTATIVE EN MATIERE D'ADDICTIONS	K1.75.03			NS	4'500	-	4'500	4'500	1'135.10
07.14.11.00	0363 00210	COMMISSION CANTONALE DE LA FAMILLE	J5.03.06			NS	50'000	-	50'000	50'000	50'000.00
07.14.11.00	0363 00502	COMMISSION CANTONALE D'INDICATION				NS	100'000	-	100'000	100'000	
8. ECONOMIE ET SANTE											
08.01.11.00	PRESIDENCE, SECRETARIAT GENERAL						3'299'810	259'744	3'040'066	3'040'066	3'201'606.80
08.01.11.00	0361 00210	CONFERENCE DIRECTEURS AFFAIRES SANITAIRES	K 1.03			NS	701'022	49'356	651'666	651'666	613'932.05
08.01.11.00	0361 00511	OBSERVATOIRE DE LA SANTE	K 1.03			NS	195'972	-	195'972	195'972	195'971.60
08.01.11.00	0361 01010	CRASS - CONFERENCE ROMANDE AFFAIRES SANITAIRES SOCIALES	K 1.03			NS	90'000	-	90'000	90'000	86'600.00
08.01.15.00	SERVICE DU DEVELOPPEMENT DURABLE						50'000	-	50'000	50'000	331'360.45
08.01.15.00	0362 00112	SOUTIEN AUX AGENDAS 21 COMMUNAUX	A.2.60			NS	50'000	-	50'000	50'000	50'000.00
08.03.21.00	DIRECTION GENERALE DES CASS ET DU RESEAU DE SOINS						1'500'000	-	1'500'000	1'500'000	1'563'950.00
08.03.21.00	0362 00100	LOCAUX MIS A DISPOSITION DES COMMUNES*	K 1.05			NS	1'500'000	-	1'500'000	1'500'000	1'563'950.00
08.05.11.00	DIRECTION GENERALE DE LA SANTE (DGS)						346'188	266'188	80'000	80'000	80'000.00
08.05.11.00	0361 00120	PROGRAMME LATIN DE DON D'ORGANES				NS	276'188	276'188			
08.05.11.00	0361 00201	CENTRE DE DOCUMENTATION LAUSANNE	K 1.03			NS	20'000	-	20'000	20'000	20'000.00
08.05.11.00	0361 00301	PIPADES	K 1.03			NS	-	-10'000	10'000	10'000	10'000.00
08.05.11.00	0364 00101	ONEX SANTE	K 1.03			NS	50'000	-	50'000	50'000	50'000.00
08.05.41.00	SERVICE DU PHARMACIEN CANTONAL						78'000	9'200	68'800	68'800	64'109.00
08.05.41.00	0361 00311	CENTRE SUISSE INFORMATION TOXICOLOGIQUE	K 1.03			NS	78'000	9'200	68'800	68'800	64'109.00
08.05.51.00	SERVICE DE LA CONSOMMATION ET DES AFFAIRES VETERINAIRES						20'000	20'000	-	-	-
08.05.51.00	0361 00119	PARTICIPATION CANTONALE AU SYSTEME D'INFORMATION DU SERVICE VETERINAIRE PUBLIC (SISVET)				NS	20'000	20'000			
08.07.11.00	DIRECTION DES AFFAIRES ECONOMIQUES						375'000	-85'000	460'000	460'000	727'121.00
08.07.11.00	0360 00213	PARTICIPATION AUX ACTIONS DE LOSEC				NS	100'000	100'000			
08.07.11.00	0361 00117	RESEAU ROMAND CCSSO				NS	275'000	-175'000	450'000	450'000	727'121.00
08.07.11.00	0361 02602	CDEP-SO CONF. DEPT ECONOMIE PUBLIQUE DE SUISSE OCCIDENTALE				NS	-	-10'000	10'000	10'000	
08.07.21.00	SERVICE DE LA PROMOTION ECONOMIQUE						214'000	-	214'000	214'000	86'894.75
08.07.21.00	0364 00102	MIP/IM	11.37			NS	110'000	-	110'000	110'000	82'894.75
08.07.21.00	0364 00402	EURO 2008	11.37			NS	-	-60'000	60'000	60'000	
08.07.21.00	0364 00403	TELECOM 2009	11.37			NS	100'000	60'000	40'000	40'000	
08.07.21.00	0365 00615	OFFICE SUISSE D'EXPANSION COMMERCIALE	11.37			NS	4'000	-	4'000	4'000	4'000.00
08.07.61.00	OFFICE CANTONAL DU COMMERCE						15'600	-	15'600	15'600	15'600.00
08.07.61.00	0365 00115	FEDERATION ROMANDE DES CONSOMMATRICES, SECTION GENEVOISE				NS	15'600	-	15'600	15'600	15'600.00

DETAIL DES SUBVENTIONS N'AYANT PAS DE LIGNE PROPRE

CR	Nature et sous-nature	Libellé	PB 2009
DIP			9'771'930
03.11.00.00	365.06801	Contribution à la promotion de la paix	218'900
		Rubrique prévue pour le financement de projets ponctuels non connus à l'avance (octroi sur étude des dossiers reçus dans le courant de l'année)	
03.11.00.00	365.09801	Subventions ponctuelles	99'500
		Rubrique prévue pour le financement de projets ponctuels non connus à l'avance (octroi sur étude des dossiers reçus dans le courant de l'année)	
03.13.00.00	365.02301	Grandes manifestations	647'500
		Association Sirocco (Black Movie)	50'000
		Les autres bénéficiaires ne sont pas connus dans le cadre budgétaire (montants accordés sur étude des dossiers reçus)	
03.13.00.00	365.02701	Aide ponctuelle à la culture	1'425'000
		Théâtre de l'Usine	50'000
		Association Neopostist Ahrrrt	30'000
		Association de soutien à la musique vivante	50'000
		Les autres bénéficiaires ne sont pas connus dans le cadre budgétaire (montants accordés sur étude des dossiers reçus)	
03.13.00.00	365.06601	Aide aux compagnies indépendantes	1'000'000
		Association Théâtre Spirale	120'000
		Compagnie l'Alakran	100'000
		Association le troisième spectacle	80'000
		Fondation Compagnie Gilles Jobin	100'000
		Les conventions de subventionnement avec les autres bénéficiaires sont en cours de finalisation	
03.13.00.00	365.06701	Diffusion et échanges culturels	681'870
		ASMV/Le Chat Noir	50'000
		Les autres bénéficiaires ne sont pas connus dans le cadre budgétaire (montants accordés sur étude des dossiers reçus).	
03.31.00.00	365.04701	Colonies de vacances	1'439'000
		Centre protestant de vacances	310'000
		Association du scoutisme genevois	270'000
		Caritas-Jeunesse	185'000
		Vacances Nouvelles	95'000
		Mouvement de la jeunesse suisse romande	70'000
		Bien que les bénéficiaires sont en général les mêmes d'une année à l'autre, les montants octroyés pour les colonies et camps de vacances ne sont pas connus dans le cadre budgétaire (octroi en fonction des journées de camps réelles)	
03.31.00.00	365.05801	Soutien à l'enfance	501'660
		Pro Juventute	382'160
		Les autres attributions seront connues ultérieurement	
03.32.00.00	365.08801	Cours à divers organismes	742'000
		Voie-F	197'500
		Association Lire et Ecrire	62'900
		CEBIG (contrat et PL : 295'000 sur rubrique 365.08801 et 135'000 sur rubrique 365.09101)	295'000
		Les autres bénéficiaires et les montants octroyés ne sont pas connus dans le cadre budgétaire mais font l'objet de prévisions (octroi en fonction des dépenses déterminantes des organisateurs de cours et stages de perfectionnement)	
03.32.00.00	365.08901	Subv. cantonale pour la formation de base - Cours interentreprise	1'723'000
		Les bénéficiaires et les montants octroyés ne sont pas connus dans le cadre budgétaire mais font l'objet de prévisions (octroi en fonction des cours pratiques de formation dispensés par les associations professionnelles et leur coût effectif)	

DETAIL DES SUBVENTIONS N'AYANT PAS DE LIGNE PROPRE

CR	Nature et sous-nature	Libellé	PB 2009
03.32.00.00	365.09101	Subv. Qualification+	1'293'500
		CEBIG (contrat et PL : 295'000 sur rubrique 365.08801 et 135'000 sur rubrique 365.09101)	135'000
		Les autres bénéficiaires et montants octroyés ne sont pas connus dans le cadre budgétaire mais font l'objet de prévisions (octroi en fonction des heures de formations suivies)	
DI			532'900
04.01.01.00	365.00915	Conseil d'Etat et Secrétariat général "Subventions diverses"	19'900
		Rubrique prévue pour le financement de manifestations ou d'activités ponctuelles non connues à l'avance	
04.06.02.00	365.00300	Service pour la promotion de l'égalité entre hommes et femmes "Diverses associations féminines"	70'000
		Association pour les archives de la vie privée	30'000
		Centre de liaison des associations féminines Genevoises	30'000
		Autres divers non connus à ce jour	10'000
04.06.03.00	365.00810	Subventions projets antiracistes	100'000
		Rubrique prévue pour le financement de manifestations ou d'activités ponctuelles non connues à l'avance	
04.06.03.00	365.00916	Bureau de l'intégration "Subventions liées à des mandats de prestations"	93'000
		Rubrique prévue pour le financement de manifestations ou d'activités ponctuelles non connues à l'avance	93'000
04.06.03.00	365.09912	Bureau de l'intégration "Subventions diverses"	250'000
		non connues à l'avance	250'000
DT			150'500
06.01.00.00	365.00131	Présidence et secrétariat général : subventions associations diverses	32'500
		Association pour le droit à l'environnement (ADE)	5'000
		Association Le Respect	3'000
		Institut d'architecture de Genève (IAUG)	5'000
		Association Zig Zag Zoug - Salon du Livre	5'000
		Autres divers non connus à ce jour	14'500
06.02.00.00	365.09912	Service des affaires extérieures : Autres subventions	30'000
		Midis de l'Europe	15'000
		Autres divers non connus à ce jour	15'000
06.03.00.00	365.08002	Transports collectifs - subventions diverses	80'000
		GAPP Pedibus	30'000
		Genève Roule	50'000
06.06.00.00	364.09911	Agriculture : Subventions diverses	5'000
		Autres divers non connus à ce jour	5'000
06.06.00.00	365.09912	Agriculture : Autres subventions	3'000
		Autres divers non connus à ce jour	3'000
DSE			106'025'823
07.14.11.00	363.09910	FONDS DE LUTTE CONTRE LA DROGUE : ACTIONS SOCIALES ET PONCTUELLES	100'000
		Rubrique prévue pour le financement de manifestations ou d'activités ponctuelles non connues à l'avance.	
07.14.11.00	365.00134	EMS - SUBVENTION D'EXPLOITATION	105'025'823
		Amitié, Résidence	1'511'759
		Arénières, Résidence Les	1'644'066
		Beauregard, Résidence	1'101'794
		Béthel Foyer	644'779
		Bon Séjour Résidence de	2'290'477
		Bruyères, Les	1'908'005
		Butini, Résidence	2'333'927
		Champagne, Résidence de la	1'497'802

DETAIL DES SUBVENTIONS N'AYANT PAS DE LIGNE PROPRE

CR	Nature et sous-nature	Libellé	PB 2009
		Charmettes, Les	2'816'252
		Charmilles, Les	2'623'754
		Châtaigniers, Les	3'387'174
		Châtelaine	2'324'940
		Coccinelle, La	1'093'475
		Eynard Fatio	2'708'243
		Fort Barreau, Résidence	1'689'816
		Franchises, Résidence des	1'892'267
		Genévriers, Les	680'178
		Hanna, Résidence d'	1'882'899
		Happy Days, résidence	1'111'916
		Jardins de Choulex, Résidence Les	649'218
		Jura, Résidence	1'271'224
		Lauriers, Les	1'720'605
		Léman, Le	775'042
		Louvière, Domaine de la	1'986'143
		Maison de retraite du Petit-Saconnex	5'037'800
		Mandement, Résidence	1'251'139
		Marronniers, Les	887'519
		Méridienne, La	535'664
		Mimosas, Les	917'542
		Nant-d'Avril, Résidence	995'367
		Notre-Dame, Résidence	1'205'135
		Nouveau-Kermont, Le	2'361'418
		Pervenches, Les	1'779'309
		Petite Boissière, La	1'839'087
		Pins, Les	1'621'998
		Pressy, Maison de	583'106
		Prieuré, Le	2'984'720
		Provvidenza, La	1'298'591
		Rhodanienne, La	445'147
		Rive, de la	1'677'329
		Saconnay, Résidence	1'344'891
		St-Paul, Foyer	2'563'393
		Terrassière, La	2'013'142
		Tilleuls, Résidence Les	1'873'829
		La Tour, Maison de	1'048'788
		Val Fleuri	7'357'458
		Vallon, Foyer	1'728'815
		Vendée, Résidence	1'798'301
		Vessy, Maison	5'761'820
		Villa Mona	1'177'357
		Villereuse, Résidence	942'027
		Enveloppe pour ajustements	3'494'000
		Complément de subvention IN 125 / chômage	5'467'542
		Annualisation 2008 et nouvelles places 2009	1'487'834
07.14.11.00	365.09911	FONDS DE LUTTE CONTRE LA DROGUE : ACTIONS SOCIALES ET PONCTUELLES	400'000
		Rubrique prévue pour le financement de manifestations ou d'activités ponctuelles non connues à l'avance.	

DETAIL DES SUBVENTIONS N'AYANT PAS DE LIGNE PROPRE

CR	Nature et sous-nature	Libellé	PB 2009
07.14.11.00	365.09913	BÉNÉFICIAIRES DU DROIT DES PAUVRES	500'000
		Rubrique prévue pour le financement de manifestations ou d'activités ponctuelles non connues à l'avance.	
DES			8'701'870
08.03.21.00	362.00100	LOCAUX MIS A DISPOSITION DES COMMUNES	1'500'000
		Communes	1'500'000
08.03.21.00	365.00204	DGCASS : Foyes de jour - autres institutions	5'510'970
		Foyer de jour Aux 5 Colosses	525'210
		Foyer de jour Butini	522'210
		Foyer de jour Le Caroubier	525'210
		Foyer de jour Livada	522'210
		Foyer de jour Soubeyran	541'210
		Foyer de jour Oasis	547'210
		Foyer de jour Relais Dumas	474'400
		Foyer De La Rive	1'094'788
		Sages-femmes à domicile	497'000
		Chaperon rouge	261'522
08.03.21.00	365.00306	DGCASS : Actions ponctuelles aide à domicile	250'000
		Actions ponctuelles	250'000
08.05.11.00	365.00110	Dime de l'alcool : actions de prévention	1'100'000
		Actions ponctuelles	100'000
		CIPRET	500'000
		FEGPA	500'000
08.05.11.00	365.00138	DGS : Actions de prévention de la santé	340'900
		Actions ponctuelles	340'900
08.05.11.00	365.09702	DGS : Actions de prévention du jeu	198'200
		Actions ponctuelles	198'200

Evolution du nombre de postes budgétés (2005 à 2009)

ENTITES	Budget 2005	Budget 2006	Budget 2007	Budget 2008	PB 2009
CHA	61.93	61.93	60.43	59.83	61.83
DF	793.05	783.75	769.85	769.65	762.00
DIP	7'090.65	7'062.06	7'091.66	7'119.46	7'142.71
PAT	1'758.25	1'664.10	1'657.93	1'709.36	1'708.35
ENS	5'332.40	5'397.96	5'433.73	5'410.10	5'443.52
DI	2'702.90	2'697.95	2'741.03	2'729.83	2'692.73
POL		1'517.00	1'554.85	1'554.85	1'573.85
PAT		1'180.95	1'184.18	1'172.98	1'116.88
DCTI	1'167.11	1'141.21	1'116.89	1'098.21	1'092.86
DT	532.80	525.50	518.60	483.89	483.68
D.S.E (y.c 276 / OCE)	598.49	696.69	688.41	684.80	683.66
D.E.S	309.92	307.92	216.31	223.33	224.23
SGC	19.97	19.97	20.97	21.97	21.97
PJ	391.52	391.52	412.92	438.42	441.42
Total Admin. Centr.	13'668.34	13'688.50	13'637.07	13'629.39	13'607.09
HES	532.44	543.94	524.39	513.10	577.51
Université	1'934.29	1'935.07	1'933.13	1'941.53	1'959.78
Sous-total Uni-HES	2'466.73	2'479.01	2'457.52	2'521.47	2'537.29
HUG	8'368.00	8'352.00	8'455.00	8'348.00	8'298.00
Joli-Mont et Montana	206.00	206.00	206.00	207.00	212.00
Hospice général	711.40	715.80	756.70	695.70	695.50
EPI (EPSE-CIP)				360.00	360.00
<i>EPSE</i>	241.75	241.75	241.75		
<i>CIP-CRPH</i>	86.75	86.75	86.75		
Sous-total Etablis. publics médicaux	9'613.90	9'602.30	9'746.20	9'610.70	9'565.50
FSASD	1'395.35	1'389.75	1'376.10	1'390.40	1'390.40
EMS	3'223.00	3'209.80	3'118.30	3'135.25	3'253.25
Sous-total entités privées subvent.	4'618.35	4'599.55	4'494.40	4'525.65	4'643.65
Total Subvention.	16'698.98	16'680.86	16'698.12	17'005.42	16'746.44
TOTAL Grand Etat	30'367.32	30'369.36	30'335.19	30'634.81	30'353.54

Données Administration centrale validées CE du 8-sept-08

Données Subventionnés consolidées le 8-sept-08 (sources DIP + DSE + DES)

Impôts de 2002 à 2009

(en millions de francs)

	C-2002	C-2003	C-2004	C-2005	C-2006	C-2007	B-2008	PB-2009			
								Mios	%	Mios	%
Impôt sur le revenu des pers. physiques IBO	2'163.4	1'983.3	2'041.9	2'139.1	2'186.6	2'436.1	2'347.0	27.2	1.2%	-61.9	-2.5%
Impôt sur le revenu des pers. physiques IS	509.0	557.2	584.0	488.6	605.8	796.3	722.0	262.4	36.3%	188.1	23.6%
Impôt sur la fortune des pers. physiques	329.0	352.0	334.6	360.6	433.2	461.0	446.8	20.7	4.6%	6.5	1.4%
Taxe personnelle	5.5	5.5	6.0	6.0	6.4	6.2	6.8	0.0	0.0%	0.6	9.6%
IMPOTS SUR LE REV. & FORT. DES PERS. PHYSIQUES	3'006.9	2'898.1	2'966.5	2'994.3	3'232.0	3'699.6	3'522.5	310.3	8.8%	133.3	3.6%
Impôt sur le bénéfice	715.1	470.4	711.8	873.3	1'096.6	988.0	1'035.8	-29.4	-2.8%	18.4	1.9%
Impôt sur le capital	182.9	205.3	198.1	171.7	211.7	251.5	208.3	38.8	18.6%	-4.4	-1.7%
Centime additionnel s/bénéfice et le capital halle 6	5.2	4.2	4.8	5.4	7.0	6.7	6.7	0.1	0.9%	0.1	1.1%
IMPÔTS SUR BEN. & CAP. DES PERS. MORALES	903.2	679.9	914.7	1'050.4	1'315.4	1'246.1	1'250.7	9.5	0.8%	14.1	1.1%
TOTAL IMPÔTS ORDINAIRES	3'910.1	3'577.9	3'881.3	4'044.7	4'547.4	4'945.7	4'773.2	319.8	6.7%	147.4	3.0%
IMPÔTS FONCIERS	96.1	109.4	101.3	108.7	102.8	144.0	115.0	8.9	7.7%	-20.1	-14.0%
IMPÔTS SPECIAUX	34.3	23.1	31.5	46.5	70.8	67.5	67.0	0.0	0.0%	-0.5	-0.8%
PRODUIT ENREGISTR. & TIMBRE	174.7	190.0	166.2	170.2	178.2	184.4	178.0	-18.0	-10.1%	-24.4	-13.2%
PRODUIT DES SUCCESSIONS	141.0	155.0	248.8	145.2	95.4	98.5	95.0	0.0	0.0%	-3.5	-3.5%
AUTRES IMPÔTS CANTONAUX	93.9	96.7	105.5	115.8	119.8	129.1	127.8	0.5	0.4%	-0.8	-0.6%
TOTAL AUTRES IMPÔTS	540.0	574.3	653.3	586.4	567.0	623.5	582.8	-8.6	-1.5%	-49.3	-7.9%
TOTAUX IMPÔTS	4'450.2	4'152.2	4'534.6	4'631.1	5'114.4	5'569.2	5'356.1	311.2	5.8%	98.1	1.8%

Sauf mention explicite, les chiffres et tableaux sont présentés :

- ◆ hors recette extraordinaire et régularisations comptables (Or BNS, amortissements rattrapés, réconciliation des comptes AFC, etc.)
- ◆ avec intégration des opérations de valorisation BCGE

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Légende :

ND, division par zéro

NS, variation supérieure à + 1000% et - 1000%

Récapitulation du PROJET de Fonctionnement de l'État

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION B09 -B08		BUDGET 2008	COMPTE 2007
		CHARGES	REVENUS	en F	en %		
	RÉCAPITULATION DU PROJET DE L'ÉTAT						
3	CHARGES	8.125.538.024		442.172.314	5,8	7.683.365.710	7.856.558.407,44
4	REVENUS		8.193.685.229	457.735.890	5,9	7.735.949.339	8.642.641.180,27
	COUVERTURE en F	68.147.205		15.563.576		52.583.629	786.082.772,83
	COUVERTURE en %	100,84%			0,2	100,68%	110,01%
30	CHARGES DE PERSONNEL	2.043.603.992		127.188.352	6,6	1.916.415.640	1.925.229.921,01
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	439.293.302		47.579.222	12,1	391.714.080	419.483.253,81
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS	313.278.900		-39.199.521	-11,1	352.478.421	363.067.818,35
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	605.031.411		96.387.822	18,9	508.643.589	729.496.866,88
34	PARTS ET CONTRIBUTIONS SANS AFFECTATION	521.469.213		19.567.480	3,9	501.901.733	241.431.305,33
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	244.789.266		-28.420.485	-10,4	273.209.751	208.426.913,39
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	3.461.623.913		255.733.410	8,0	3.205.890.503	3.021.138.457,88
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	26.283.800		-443.000	-1,7	26.726.800	552.723.678,59
38	ATTRIBUTIONS AUX FINANCEMENTS SPÉCIAUX						24.851.552,38
39	IMPUTATIONS INTERNES	470.164.227		-36.220.966	-7,2	506.385.193	370.708.639,82
40	IMPÔTS		5.667.235.670	311.227.866	5,8	5.356.007.804	5.569.164.621,26
41	PATENTES ET CONCESSIONS		18.344.250	175.000	1,0	18.169.250	12.675.113,67
42	REVENUS DES BIENS		299.442.407	86.856.909	40,9	212.585.498	315.676.682,13
43	RECETTES DIVERSES		695.880.001	-10.809.300	-1,5	706.689.301	887.294.494,59
44	PARTS À DES RECETTES SANS AFFECTATION		577.332.548	71.274.640	14,1	506.057.908	562.410.249,49
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		163.897.336	9.980.963	6,5	153.916.373	156.693.324,56
46	SUBVENTIONS ACQUISES		275.104.990	25.693.778	10,3	249.411.212	207.494.446,10
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		26.283.800	-443.000	-1,7	26.726.800	552.723.678,59
48	PRÉLÈVEMENTS SUR LES FINANCEMENTS SPÉCIAUX						7.799.930,06
49	IMPUTATIONS INTERNES		470.164.227	-36.220.966	-7,2	506.385.193	370.708.639,82

Récapitulation du département CHANCELLERIE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION B09 -B08		BUDGET 2008	COMPTE 2007
		CHARGES	REVENUS	en F	en %		
01.00.00.00	CHANCELLERIE						
3	CHARGES	23.219.136		5.301.575	29,6	17.917.561	16.274.345,00
4	REVENUS		2.348.878	-1.008.893	-30,0	3.357.771	3.323.012,55
	COUVERTURE en F	-20.870.258		-6.310.468		-14.559.790	-12.951.332,45
	COUVERTURE en %	10,12%			-8,6	18,74%	20,42%
30	CHARGES DE PERSONNEL	11.873.443		1.349.916	12,8	10.523.527	10.367.867,08
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	8.543.240		3.793.300	79,9	4.749.940	5.060.367,16
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	3.000		3.000	ND		
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	530.654		-320.771	-37,7	851.425	394.398,00
39	IMPUTATIONS INTERNES	2.268.799		476.130	26,6	1.792.669	451.712,76
41	PATENTES ET CONCESSIONS		200.000	-600.000	-75,0	800.000	676.969,70
42	REVENUS DES BIENS		53	0	0,0	53	45,93
43	RECETTES DIVERSES		2.128.825	95.475	4,7	2.033.350	2.128.933,88
49	IMPUTATIONS INTERNES		20.000	-504.368	-96,2	524.368	517.063,04

Considérations générales

L'année 2009 sera particulièrement chargée pour la chancellerie d'Etat. D'une part, ses services auront la charge d'organiser les dépouillements centralisés des élections du Grand Conseil et du Conseil d'Etat. Il s'agit de deux opérations de grande envergure qui se déroulent dans les locaux d'Uni-Mail et qui nécessitent pour chacune d'elles la présence de 800 jurés électoraux. L'organisation et la préparation de ces importantes opérations débute en chancellerie un an déjà avant la date des scrutins.

D'autre part, la chancellerie sera fortement impliquée dans la coordination de l'exposition Telecom World 2009 que le canton et la Confédération ont pu faire revenir à Genève. Les groupes de travail réunissant des représentants de l'Etat, de l'Union internationale des télécommunications, ainsi que des intervenants œuvrant notamment du domaine de l'accueil, du tourisme, de l'hôtellerie, du transport et provenant tant de Genève que du canton de Vaud et de la région frontalière, ont débuté leurs travaux en 2006 déjà et les poursuivront de manière accrue en 2009. En effet, l'enjeu lié à cette importante manifestation concerne l'ensemble de la région et du plateau suisse par ses retombées économiques. Du succès de cette édition dépend le maintien à Genève des futures expositions Telecom World dont la prochaine édition pourrait avoir lieu déjà en 2011.

Par ailleurs, deux nouvelles structures sont rattachées à la chancellerie d'Etat:

- La coordination des dossiers fédéraux destinée à mettre en œuvre la stratégie de soutien des intérêts de Genève au plan gouvernemental dans le cadre des dossiers fédéraux majeurs.
- Le groupe de confiance qui sera chargé de la mise en œuvre et de la bonne application des articles 5 à 22 du règlement relatif à la protection de la personnalité à l'Etat de Genève.

La réduction de 5% des effectifs décidée par le Conseil d'Etat a été atteinte dès 2008. Le nombre de poste et la masse salariale restent stables pour 2009, à l'exception de la dotation spécifique aux deux structures mentionnées ci-dessus.

01000100 CONSEIL D'ETAT

Budget

30 Charges de personnel

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	2'324'246	206'554	2'117'692	2'084'782

36 Subventions accordées

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	50'000	50'000	-	100'000

En 2007, la rubrique *actions diverses présidence* a été mise à contribution pour des dons à différentes associations humanitaires. Vu la typologie de ces dépenses, une rubrique de nature 36 (subventions) a été ouverte afin de les comptabiliser en respectant la spécificité qualitative. Au budget 2009, le montant de 100'000 F a été réparti entre les natures 31 et 36.

01010200 SECRETARIAT GENERAL
Missions

Le secrétariat général assure la préparation des séances du Conseil d'Etat et leur déroulement (recueil et consolidation des documents à disposition du gouvernement et du Chancelier d'Etat).

Il se charge de l'établissement et de la diffusion des procès-verbaux et des travaux du secrétariat du Gouvernement.

Le secrétariat général assure également la coordination des activités, la planification des projets et travaux en cours ainsi que la circulation des informations avec l'aide des divers services de la chancellerie.

Pour mener à bien les tâches qui lui sont confiées, le secrétariat général de la chancellerie d'Etat s'appuie sur :

Le contrôle interne et sécurité - Le soutien administratif au collège des secrétaires généraux - La direction administrative et financière - La direction de l'organisation des systèmes d'information et du dépouillement centralisé - Le service des ressources humaines et traducteurs-jurés - Le service administratif du Conseil d'Etat - Le service du protocole - Le service de communication et d'information - La direction des affaires juridiques.

Objectifs 2009 / Priorités

Telecom World 2009

Telecom World 2009 aura lieu à Genève, du 5 au 9 octobre, après une absence de 6 ans. Cette édition est importante en ce qu'elle doit permettre à Genève de montrer sa capacité à coordonner les différents acteurs de l'accueil d'une manifestation de cette taille (taxis, hôteliers, etc.) et à offrir des services performants. En contrepartie, le canton est assuré d'une couverture médiatique unique et de retombées financières importantes.

Le Conseil d'Etat a adopté en mai 2006 un extrait de procès-verbal qui mandate le Chancelier d'Etat pour présider le groupe de liaison qui réunit les représentants de l'Union internationale des télécommunications (UIT), d'une part, et les représentants des acteurs locaux impliqués dans Telecom (Palexpo SA, hôteliers, aéroport international de Genève, etc.), d'autre part. Ce groupe, présidé par le Chancelier, et ses sous-groupes (hébergement, transports, accueil, montage-démontage, protocole et sécurité) ont entamé leurs travaux en 2006 déjà. Parallèlement, la Chancellerie participe aux efforts de promotion de Telecom World auprès de nouveaux publics (nouveaux opérateurs téléphoniques, gouvernements, etc.) et en accueillant les exposants lors des "journées des exposants" que l'Union internationale des télécommunications (UIT) organise chaque année.

Ressources humaines

La chancellerie participe en qualité de site pilote au nouveau programme de gestion des absences. L'application de ce concept a débuté en 2008 déjà et se poursuivra en 2009, année durant laquelle une évaluation du résultat sera effectuée. Il est attendu du développement de ce programme au niveau de l'Etat une meilleure maîtrise de l'absentéisme.

Contrôle interne

Dans le domaine du contrôle interne, le tableau de bord consolidé des activités de la chancellerie, destiné identifier les risques et à fournir des indicateurs en relation avec les objectifs, sera pleinement opérationnel en 2009 après une période préalable de tests réalisés actuellement. La chancellerie s'étant dotée d'un ensemble de directives et ayant réalisé l'inventaire de ses prestations et des risques depuis plusieurs années déjà, cet outil permettra d'optimiser la restitution des informations.

Systeme AIGLE

Le système d'information AIGLE sera rendu accessible au travers de pages intranet sans nécessiter d'installation particulière. Il s'en suivra une facilité d'accès accrue pour les ayant-droit ainsi qu'un allègement de la charge de gestion et d'administration du système. Ce développement va dans le sens de la mesure 28 du plan d'économies P1 du Conseil d'Etat.

Nouvelle législature

La chancellerie prendra toutes les dispositions d'ordre organisationnel et protocolaire pour la mise en place du nouveau Conseil d'Etat et se chargera notamment de l'organisation de la prestation de serment des magistrats élus.

Feuille d'avis officielle (FAO)

La création d'une édition en ligne de la FAO est prévue. En effet, certaines résiliations d'abonnement sont motivées par l'accès gratuit aux archives de la FAO. Elle sera disponible en complément de l'abonnement à la version papier. En 2009, deux tous ménages seront diffusés dans toutes les boîtes aux lettres du canton à l'occasion des élections cantonales. L'occasion de mener une campagne promotionnelle en faveur de la FAO pour gagner de nouveaux lecteurs et annonceurs, et donc d'augmenter la redevance versée à l'Etat.

Archivage de la revue de presse en réseau

Tous les secrétariats généraux tiennent chacun de leur côté une revue de presse se rapportant aux activités de leur département. Le service de la communication et de l'information de la chancellerie (SCI) archive également les articles de presse concernant l'ensemble des activités de l'Etat. Afin d'éviter les doublons et de rationaliser les efforts, le SCI en collaboration avec les autres départements va créer un système commun d'archivage avec une mise en réseau sur Intranet à destination de tous les départements et services.

Guichet universel

Le groupe stratégique du guichet universel présidé par le Chancelier d'Etat travaille à la simplification de procédures au sein de l'administration cantonale. Dans ce contexte il est prévu qu'un certain nombre de démarches supplémentaires puissent être initiées depuis le centre de documentation et de publications (CDP).

Perspectives 2010Telecom World 2011

En 2011, Telecom World fêtera ses 40 ans. Cette foire-exposition est en effet née à Genève, en 1971. Bien que sa périodicité officielle soit quadriennale, l'UIT réfléchit à une édition anniversaire en 2011, qui pourrait marquer le début d'une périodicité biennale. Il y a là une opportunité unique et un enjeu important pour Genève, qui devra investir dans un dossier de candidature pour 2011, d'une part, et, souhaitons-le, dans l'organisation du 40e de Telecom World à Palexpo. 2010 sera une année charnière durant laquelle l'Etat devra continuer à s'investir pour promouvoir Genève.

Budget du service**30 Charges de personnel**

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	5'873'258	342'907	5'530'351	5'502'604
Effectifs	40.53	+ 0,20	40.33	

36 Subventions accordées

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	245'354	- 370'771	616'125	201'698

La contribution demandée aux cantons pour l'aménagement de la Maison des cantons à Berne constituait un versement unique. Dès 2009, seuls les frais d'entretien et de fonctionnement seront répartis. Le budget est diminué en conséquence.

41 Patentes et concessions

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	200'000	- 600'000	800'000	676'970

Cette diminution est consécutive à la nouvelle adjudication du droit d'éditer la Feuille d'Avis Officielle (FAO) et du choix de l'imprimerie sous-traitante, dont le Conseil d'Etat a décidé par arrêté du 21 novembre 2007. Au moment où de nombreux titres de la presse suisse enregistrent une baisse, le rendement publicitaire et le lectorat de la FAO se maintiennent. En revanche une importante diminution des annonces officielles payantes est constatée, due au fait que par mesure d'économie les services de l'Etat et les collectivités publiques renoncent à faire publier certains avis officiels sur la FAO au profit de l'internet. Cette nouvelle pratique, globalement positive pour les finances de l'Etat, a toutefois pour effet de diminuer le chiffre d'affaires de la FAO.

01020200 SERVICE DU PROTOCOLE**Missions**

Le service du protocole assure pour l'Etat la permanence et la qualité de ses relations avec les différentes autorités de la Confédération, le monde diplomatique et consulaire ainsi que les organisations et institutions gouvernementales et non gouvernementales internationales installées à Genève. Il veille à l'application des règles de préséance du canton et permet le bon déroulement protocolaire des manifestations officielles impliquant le Conseil d'Etat ou l'un de ses membres.

Objectifs 2009 / Priorités

Fournir des prestations protocolaires (séjour de chefs d'Etat et de Gouvernement, déjeuners et dîners officiels, visite de courtoisie, manifestations patriotiques, réception ad hoc) adaptées aux exigences du Conseil d'Etat, de la Chancellerie et de la communauté internationale dans le cadre des mesures d'économie fixées.

Participer à l'organisation de Telecom World 2009.

Assurer et participer à l'organisation des nombreuses manifestations liées à la Genève internationale conjointement avec la Confédération et la Ville de Genève.

Suivre les affaires internationales, comprendre les évolutions et les tendances, afin d'informer le Conseil d'Etat des faits marquants avec une attention toute particulière sur les questions liées aux organisations non gouvernementales et à l'accueil de la communauté internationale.

Veiller, en lien avec la Mission Suisse et sur la base des informations recueillies à cet effet par le réseau diplomatique, aux conditions d'accueil de la communauté internationale

Poursuivre l'effort d'implantation de nouvelles ONG à Genève en marge des travaux des organisations internationales dont le siège est à Genève et garder une vision globale de la présence et des activités des ONG.

Traiter les demandes de soutien financier ou organisationnel d'ONG souhaitant mettre sur pied des actions ou manifestations internationales sur territoire genevois en lien avec le fonds Solidarité internationale.

Veiller, en lien avec la Mission Suisse et sur la base des informations recueillies à cet effet par le réseau diplomatique, aux conditions d'accueil de la communauté internationale.

Assurer les dispositions organisationnelles et protocolaires afin de faciliter la transition entre l'ancienne et la nouvelle législature.

Budget du service

30 Charges de personnel

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	1'170'210	- 6'342	1'176'552	1'063'444
Effectifs	7.4	- 0,20	7.6	

31 Dépenses générales

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	4'768'600	2'999'800	1'768'800	1'466'261

De sorte que les engagements pris envers l'union internationale des télécommunications (UIT) puissent être tenus, un certain nombre de manifestations seront financées par le budget de la chancellerie (réceptions protocolaires, concept d'accueil et de transports, etc.). Tout doit être mis en œuvre, de sorte que l'édition 2009 de Telecom World soit un succès, permettant à Genève de concourir dans les meilleures conditions possibles afin de décrocher de futures organisations de cette manifestation qui génère des retombées économiques importantes pour Genève. L'augmentation budgétaire nécessaire pour que le canton puisse tenir ses engagements concerne uniquement le budget 2009 et ne sera pas reconduite en 2010.

01020700 CENTRE DE DOCUMENTATION ET DES PUBLICATIONS

Missions

Les missions du centre de documentation et des publications (CDP) sont multiples. Le centre est entièrement au service de l'utilisateur : il sert de guichet d'orientation vers les nombreuses administrations cantonales et municipales situées en Vieille Ville et dirige l'administré vers le service étatique désiré. Le public peut y obtenir des informations pratiques, y accomplir certaines formalités administratives et également y consulter ou acquérir les publications éditées par l'Etat de Genève, les lois et les règlements.

Le CDP est à disposition aussi bien pour élaborer un projet (députés, membres de l'administration), pour effectuer une recherche (étudiants, professeurs, journalistes) et peut intéresser toute personne en quête de documentation. Les documents à disposition sont régulièrement actualisés et complétés.

On peut également y consulter la Feuille d'avis officielle ainsi que les principaux journaux, les dossiers des récentes conférences de presse du Conseil d'Etat, les principaux documents produits par l'Etat dans les domaines où se déploie l'action publique - notamment en ce qui concerne la promotion économique et l'aide aux entreprises -, les législations cantonale et fédérale et quantité d'ouvrages traitant des activités des organismes parapublics et partenaires. Enfin, une riche collection de dépliants gratuits, présentant en particulier les démarches administratives et simplifiées (Guichet universel), est également à la disposition du grand public.

Le site Internet officiel de l'Etat (www.geneve.ch) peut être consulté sur place, de même que le Système d'information sur la législation (SIL) qui contient notamment le recueil officiel systématique de la législation genevoise en vigueur, les législations de tous les cantons latins, ainsi que le droit fédéral.

Objectifs 2009 / Priorités

Pour 2009, dans le cadre du guichet universel, de nouvelles formalités devraient s'ajouter à la liste ci-dessous qui comprend des prestations d'ores et déjà délivrées :

changement d'adresse dans le canton - changement de nom en tant qu'étranger/ère - changement de nom en tant que confédéré/e - changement de nom en tant que genevois/e - déclaration de perte ou de vol de livret ou autres attestations délivrées par l'office cantonal de la population (OCP) - déclaration de domicile - annonce de changement d'état-civil - annonce d'arrivée à Genève (ressortissants suisses) - annonce et attestation de départ de Genève - extrait de casier judiciaire - certificat de capacité civile - certificat de bonne vie et mœurs - attestation de séjour - attestation de résidence

Perspectives 2010

Le rayon d'action du CDP devrait encore s'accroître, limitant d'autant les déplacements des usagers auprès des services décentralisés.

Budget du service

30 Charges de personnel

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	241'802	7'358	234'444	230'561
Effectifs	2		2	

01020800 DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES**Missions**

Fourniture d'une assistance juridique au Conseil d'Etat et à la chancellerie d'Etat de Genève - traitement des recours au Conseil d'Etat - conseils juridiques au Conseil d'Etat, à la chancellerie d'Etat et aux départements, sous forme d'avis de droit, de rapports, de correspondances, etc... - participation au processus législatif, notamment par l'élaboration et/ou le suivi de projets de lois et règlements, de rapports, etc... - conduite de certaines procédures judiciaires - missions spéciales à caractère juridique (ex : cellule d'indemnisation G8) - contribution vis-à-vis des tiers à la transparence et à la compréhension des textes législatifs - secrétariat du médiateur LIPAD (loi sur l'information du public et l'accès aux documents) - supervision et coordination des activités législatives : assistance et traitement des diverses tâches relatives au processus législatif, notamment la correction, la mise en forme et la relecture des projets de lois et de règlements du Conseil d'Etat, en veillant au respect des règles orthographiques, stylistiques, légistiques et à la conformité au droit supérieur - publication des textes officiels législatifs (RSG, ROLG et SIL) tant sous forme papier qu'électronique, et gestion des abonnements à ces publications - élaboration du contenu du SIL (Système d'information sur la législation).

Pour rappel, le SIL comprend aujourd'hui la législation de tous les cantons latins ainsi que le droit fédéral. Il est devenu un outil de référence au plan suisse et rapporte à l'Etat de Genève une recette annuelle de 300'000F - tenue et mise à jour des pages "législation" du site internet de l'Etat qui, outre la publication électronique du RSG, recense les modifications récentes, les projets de lois de portée générale en cours, ainsi que les référendums et initiatives du canton depuis 1993 - assurer l'authenticité et la pérennité des textes législatifs, - promotion de la publicité et la connaissance, dans le public, des textes législatifs : faciliter la compréhension de la législation par la complémentarité de ses modes de diffusion - fourniture d'avis de droit ou des renseignements d'ordre juridique à des tiers relativement à la législation genevoise.

Objectifs 2009 / Priorités

Développer la qualité et la diversité de l'assistance et du conseil juridique fourni à tous les acteurs du processus législatif, au Conseil d'Etat et aux départements.

Assurer l'exactitude et la cohérence de la législation, dans le respect du droit supérieur.

Réformer les processus d'élaboration et de contrôle des textes législatifs avant leur soumission au Conseil d'Etat.

Faciliter la connaissance et la compréhension du public quant à la législation genevoise, notamment en veillant à la pluralité de ses modes de diffusion, en particulier au moyen des nouvelles technologies de l'information.

Perspectives 2010

Renforcement de l'assistance en matière d'élaboration de textes législatifs, de conduite de procédures judiciaires et d'analyse juridique, dans une perspective de transversalité et d'efficacité accrues.

Développement du système d'information sur la législation (SIL) ;

Développement des bases de données à vocation juridique, nécessaires à l'accomplissement des missions du service (jurisprudence, avis de droit, doctrine).

Budget du service**30 Charges de personnel**

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	1'530'412	98'564	1'431'848	1'420'527
Effectifs	9.9	-	9.9	

01020900 COORDINATION DES DOSSIERS FEDERAUX**Missions**

Apporter en tout temps l'appui nécessaire au Gouvernement dans la mise en œuvre de sa stratégie de soutien des intérêts de Genève dans les dossiers fédéraux majeurs portant notamment sur les finances et la fiscalité, les transports, les communications et l'énergie, la santé et le social et la Genève internationale.

Assurer la coordination nécessaire à cette fin au sein de l'administration cantonale et centraliser l'information avec l'appui du collège des secrétaires généraux et des hauts fonctionnaires en charge des dossiers spécifiques, qui sont responsables de leur pilotage au sein de leur département et par là, de leur contenu au fond.

Assurer la coordination nécessaire avec la haute administration fédérale et la députation genevoise aux Chambres fédérales, cas échéant via les assistants parlementaires.

Exploiter un dispositif de veille permanent efficace sur l'état des dossiers majeurs tant à Genève (Conseil d'Etat / Grand Conseil) qu'à Berne (Conseil fédéral / départements fédéraux et Assemblée fédérale - ordre du jour / débats / décisions / procès verbaux - tant en plénière qu'au sein des Commissions parlementaires).

Assurer la coordination nécessaire avec la ou les entreprise(s) de lobbying apportant un appui à Genève dans le cadre d'actions spécifiques destinées aux parlementaires fédéraux.

Organiser dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de soutien des intérêts de Genève au plan gouvernemental dans les dossiers fédéraux majeurs, des campagnes de sensibilisation / de soutien de projets auprès de l'Assemblée fédérale selon les modes usuels (présentations, séminaires, réceptions au Palais fédéral, etc..).

Objectifs 2009 / Priorités

L'action sera axée principalement sur les cinq politiques suivantes, prioritaires pour Genève :

Finances/Fiscalité - Transports/Communications/Energie - Santé/Social - Genève internationale

Budget du service**30 Charges de personnel**

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	300'696	300'696		

31 Dépenses générales

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	208'300	208'300		
Effectifs	-	-	-	-

La dotation budgétaire de cette nouvelle structure est destinée à la couverture financière de 1,5 agent spécialisé ainsi du budget de fonctionnement tenant compte des nombreux déplacements Genève-Berne qui seront effectués. Il est également prévu qu'il soit fait appel à des organismes spécialisés dans le domaine du lobbying.

01095100 DEPOUILLEMENT CENTRALISE DES ELECTIONS**Missions**

Le service du dépouillement centralisé est en charge des opérations électorales du canton et traite, de manière centralisée, l'ensemble des bulletins de vote de chaque élection qui font l'objet d'un premier tri dans les locaux de vote. Les travaux sont assurés par quelque 800 jurés électoraux qui sont réunis dans le bâtiment d'Uni-Mail.

Objectifs 2009 / Priorités

En 2009, le service aura à assurer le dépouillement des élections du Grand Conseil et du Conseil d'Etat. Pour chacune de ces opérations près de 800 jurés seront réunis à Uni Mail, pour les opérations menées sous la responsabilité de la chancellerie. La priorité, sera la stabilisation des systèmes de comptage, la sécurité et la mise en place des plans de secours.

Perspectives 2010

Aucune élection n'aura lieu en 2010. Les seules opérations concerneront la centralisation et la consolidation du résultat des votations. Le budget sera réduit en conséquence.

Budget du service**30 Charges de personnel**

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	67'234	34'594	32'640	65'948

31 Dépenses générales

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	1'219'000	610'694	608'306	1'475'664

Pour une totale transparence, le budget de ce service correspond exactement aux dépouillements centralisés des élections qu'il organise. Il est tributaire du calendrier électoral :

- 2007, les montants figurant aux comptes correspondent aux dépouillements des élections des Conseils municipaux, des exécutifs communaux et des Chambres fédérales.
- 2008, le budget est destiné au dépouillement du scrutin de l'élection de la Constituante.
- 2009, le budget est prévu pour les élections du Grand Conseil et du Conseil d'Etat

01096100 GROUPE DE CONFIANCE**Missions**

Le groupe de confiance est chargé de la mise en œuvre et de la bonne application des articles 5 à 22 du règlement relatif à la protection de la personnalité à l'Etat de Genève du 18 juin 2008 (B 5 05.10).

Il informe les personnes chargées de définir et promouvoir la politique de prévention du harcèlement psychologique et sexuel et intervient lors de la séance d'accueil des nouveaux collaborateurs et collaboratrices.

Sa mission principale consiste à traiter les demandes des personnes qui font appel à lui et à contribuer à ce que cessent les atteintes constatées, d'entente avec la hiérarchie.

Objectifs 2009 / Priorités

Mettre en œuvre la politique du Conseil d'Etat en matière de protection de la personnalité à l'Etat de Genève

Budget du service**30 Charges de personnel**

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	365'585	365'585		
Effectifs	2	2	-	-

31 Dépenses générales

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	35'000	35'000	-	-

Le budget du groupe de confiance pour l'exercice 2009 comprend la couverture financière de deux postes à plein temps ainsi qu'un budget de fonctionnement correspondant. Selon les besoins, cette structure montera en puissance durant les prochaines années.

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION B09 -B08		BUDGET 2008	COMPTE 2007
		CHARGES	REVENUS	en F	en %		
01.00.00.00	CHANCELLERIE						
3	CHARGES	23.219.136		5.301.575	29,6	17.917.561	16.274.345,00
4	REVENUS		2.348.878	-1.008.893	-30,0	3.357.771	3.323.012,55
	COUVERTURE en F	-20.870.258		-6.310.468		-14.559.790	-12.951.332,45
	COUVERTURE en %	10,12%			-8,6	18,74%	20,42%
01.00.01.00	CONSEIL D'ETAT ET CHANCELIER						
3	CHARGES	2.894.840		312.687	12,1	2.582.153	2.535.495,74
4	REVENUS		85.013	-39.840	-31,9	124.853	101.486,98
	COUVERTURE en F	-2.809.827		-352.527		-2.457.300	-2.434.008,76
	COUVERTURE en %	2,94%			-1,9	4,84%	4,00%
30	CHARGES DE PERSONNEL	2.324.246		206.554	9,8	2.117.692	2.084.781,90
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	364.500		-50.000	-12,1	414.500	303.669,28
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	50.000		50.000	ND		100.000,00
39	IMPUTATIONS INTERNES	156.094		106.133	212,4	49.961	47.044,56
43	RECETTES DIVERSES		85.013	13	0,0	85.000	85.429,80
49	IMPUTATIONS INTERNES			-39.853	-100,0	39.853	16.057,18
01.01.02.00	SECRETARIAT GÉNÉRAL						
3	CHARGES	8.675.472		131.684	1,5	8.543.788	7.209.868,40
4	REVENUS		1.360.481	-595.923	-30,5	1.956.404	1.938.971,38
	COUVERTURE en F	-7.314.991		-727.607		-6.587.384	-5.270.897,02
	COUVERTURE en %	15,68%			-7,2	22,90%	26,89%
30	CHARGES DE PERSONNEL	5.873.258		342.907	6,2	5.530.351	5.502.604,29
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.338.184		14.050	1,1	1.324.134	1.312.628,90
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	3.000		3.000	ND		
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	245.354		-370.771	-60,2	616.125	201.698,00
39	IMPUTATIONS INTERNES	1.215.676		142.498	13,3	1.073.178	192.937,21
41	PATENTES ET CONCESSIONS		200.000	-600.000	-75,0	800.000	676.969,70
42	REVENUS DES BIENS		33	0	0,0	33	30,08
43	RECETTES DIVERSES		1.160.448	82.098	7,6	1.078.350	1.230.142,50
49	IMPUTATIONS INTERNES			-78.021	-100,0	78.021	31.829,10

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION B09 -B08		BUDGET 2008	COMPTE 2007
		CHARGES	REVENUS	en F	en %		
01.02.02.00	SERVICE DU PROTOCOLE						
3	CHARGES	6.661.923		3.097.588	86,9	3.564.335	2.783.067,64
4	REVENUS		972	-359.005	-99,7	359.977	438.407,38
	COUVERTURE en F	-6.660.951		-3.456.593		-3.204.358	-2.344.660,26
	COUVERTURE en %	0,01%			-10,1	10,10%	15,75%
30	CHARGES DE PERSONNEL	1.170.210		-6.342	-0,5	1.176.552	1.063.444,13
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	4.768.600		2.999.800	169,6	1.768.800	1.466.260,80
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	235.300		0	0,0	235.300	92.700,00
39	IMPUTATIONS INTERNES	487.813		104.130	27,1	383.683	160.662,71
43	RECETTES DIVERSES		972	972	ND		703,00
49	IMPUTATIONS INTERNES			-359.977	-100,0	359.977	437.704,38
01.02.07.00	CENTRE DE DOCUMENTATION ET PUBLICATIONS						
3	CHARGES	949.170		-27.653	-2,8	976.823	727.341,16
4	REVENUS		900.523	-12.745	-1,4	913.268	842.041,12
	COUVERTURE en F	-48.647		14.908		-63.555	114.699,96
	COUVERTURE en %	94,87%			1,4	93,49%	115,77%
30	CHARGES DE PERSONNEL	241.802		7.358	3,1	234.444	230.560,54
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	577.656		-25.844	-4,3	603.500	466.738,20
39	IMPUTATIONS INTERNES	129.712		-9.167	-6,6	138.879	30.042,42
42	REVENUS DES BIENS		20	0	0,0	20	15,85
43	RECETTES DIVERSES		880.503	10.503	1,2	870.000	812.658,58
49	IMPUTATIONS INTERNES		20.000	-23.248	-53,8	43.248	29.366,69
01.02.08.00	DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES						
3	CHARGES	1.841.916		262.328	16,6	1.579.588	1.476.959,53
4	REVENUS		1.267	-2.002	-61,2	3.269	2.105,69
	COUVERTURE en F	-1.840.649		-264.330		-1.576.319	-1.474.853,84
	COUVERTURE en %	0,07%			-0,1	0,21%	0,14%
30	CHARGES DE PERSONNEL	1.530.412		98.564	6,9	1.431.848	1.420.527,82
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	32.000		1.300	4,2	30.700	35.405,85
39	IMPUTATIONS INTERNES	279.504		162.464	138,8	117.040	21.025,86
43	RECETTES DIVERSES		1.267	1.267	ND		

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION B09 -B08		BUDGET 2008	COMPTE 2007
		CHARGES	REVENUS	en F	en %		
01.02.08.00	DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES (Suite)						
49	IMPUTATIONS INTERNES			-3.269	-100,0	3.269	2.105,69
01.02.09.00	COORDINATION DES DOSSIERS FÉDÉRAUX						
3	CHARGES	508.996		508.996	ND		
4	REVENUS		252	252	ND		
	COUVERTURE en F	-508.744		-508.744			
	COUVERTURE en %	0,05%			0,1		
30	CHARGES DE PERSONNEL	300.696		300.696	ND		
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	208.300		208.300	ND		
43	RECETTES DIVERSES		252	252	ND		
01.09.51.00	DÉPOUILLEMENT CENTRALISÉ DES ÉLECTIONS						
3	CHARGES	1.286.234		615.360	91,7	670.874	1.541.612,53
4	REVENUS		64	64	ND		
	COUVERTURE en F	-1.286.170		-615.296		-670.874	-1.541.612,53
	COUVERTURE en %	0,01%					
30	CHARGES DE PERSONNEL	67.234		34.594	106,0	32.640	65.948,40
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.219.000		610.694	100,4	608.306	1.475.664,13
39	IMPUTATIONS INTERNES			-29.928	-100,0	29.928	
43	RECETTES DIVERSES		64	64	ND		
01.09.61.00	GROUPE DE CONFIANCE						
3	CHARGES	400.585		400.585	ND		
4	REVENUS		306	306	ND		
	COUVERTURE en F	-400.279		-400.279			
	COUVERTURE en %	0,08%			0,1		
30	CHARGES DE PERSONNEL	365.585		365.585	ND		
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	35.000		35.000	ND		
43	RECETTES DIVERSES		306	306	ND		

Récapitulation du département FINANCES

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION B09 -B08		BUDGET 2008	COMPTE 2007
		CHARGES	REVENUS	en F	en %		
02.00.00.00	FINANCES						
3	CHARGES	1.380.930.904		-80.176.993	-5,5	1.461.107.897	1.132.445.020,08
4	REVENUS		6.537.751.303	253.549.227	4,0	6.284.202.076	6.740.174.326,42
	COUVERTURE en F	5.156.820.399		333.726.220		4.823.094.179	5.607.729.306,34
	COUVERTURE en %	473,43%			43,3	430,10%	595,19%
30	CHARGES DE PERSONNEL	146.727.722		10.149.047	7,4	136.578.675	146.063.877,33
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	16.417.846		2.113.099	14,8	14.304.747	14.596.928,05
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS	313.271.900		-39.201.521	-11,1	352.473.421	363.067.255,15
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	256.038.492		-66.709.963	-20,7	322.748.455	297.558.857,23
34	PARTS ET CONTRIBUTIONS SANS AFFECTATION	509.886.213		19.467.480	4,0	490.418.733	230.257.237,73
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	95.662.000		-22.949.000	-19,3	118.611.000	51.891.322,45
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	1.005.300		16.331.400	-106,6	-15.326.100	959.303,20
39	IMPUTATIONS INTERNES	41.921.431		622.465	1,5	41.298.966	28.050.238,94
40	IMPÔTS		5.541.020.000	310.700.000	5,9	5.230.320.000	5.529.898.222,31
41	PATENTES ET CONCESSIONS		200.000	0	0,0	200.000	539.044,13
42	REVENUS DES BIENS		57.685.000	-3.579.801	-5,8	61.264.801	119.806.556,83
43	RECETTES DIVERSES		277.534.455	-30.277.045	-9,8	307.811.500	351.643.054,79
44	PARTS À DES RECETTES SANS AFFECTATION		577.332.548	71.274.640	14,1	506.057.908	562.410.249,49
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		62.728.000	5.015.000	8,7	57.713.000	64.744.194,66
46	SUBVENTIONS ACQUISES		21.251.300	11.710.000	122,7	9.541.300	2.206.314,16
48	PRÉLÈVEMENTS SUR LES FINANCEMENTS SPÉCIAUX						33.008,37
49	IMPUTATIONS INTERNES			-111.293.567	-100,0	111.293.567	108.893.681,68

2.1. Considérations générales

Dans le cadre du budget 2009, le département des finances continue d'avancer dans les lignes directrices définies en 2007 et 2008. Ainsi, la réorganisation générale entamée en 2007 est menée à son terme, ce qui permet au département de respecter les mesures d'efficacité. La réalisation du PB 09 reste axée sur 3 axes spécifiques : efficacité, rigueur, clarification.

Les réorganisations et analyses opérationnelles ayant été menées à bien, les activités peuvent se concentrer sur les aspects plus stratégiques des métiers réunis au sein du département. Les projets et objectifs transversaux sont le point de départ des réflexions et objectifs verticaux, qui se déclinent selon les axes suivants :

- Le développement du système de contrôle interne, tant transversal que départemental.
- L'activation de la seconde phase de la centralisation finances.
- La préparation d'un budget par prestations, après celle du budget par politique publique en 2008.
- L'élaboration d'outils de reporting.
- L'application de la nouvelle politique des ressources humaines (RH) et la stabilisation de l'outil du système d'information des ressources humaines (SIRH).
- L'aboutissement des réformes structurelles (standardisation des organigrammes, refonte des emplois de référence, ...).
- L'amélioration continue de la relation avec les contribuables, notamment en finalisant le projet de refonte informatique de l'Administration fiscale cantonale (AFC) et en concrétisant le projet d'administration en ligne (AEL).

L'atteinte des objectifs du département en 2009 se poursuit donc dans la continuité des perspectives déjà annoncées et capitalise sur les résultats atteints dès à présent.

02.21.00.00 SECRETARIAT GENERAL - SG

Mission

Unité d'état-major du département, le secrétariat général (SG) fait en sorte que les choix et priorités fixés par le conseiller d'Etat en charge du département soient traduits en actes concrets. Les activités sont essentiellement orientées vers la coordination entre niveau stratégique et politique et les directions opérationnelles du département. Le secrétariat général est également en charge de la conduite des grands chantiers législatifs avec l'appui des directions générales du département et des collèges spécialisés transversaux. C'est au SG que sont préparés les dossiers traités par le Conseil d'Etat et suivis ceux du Grand Conseil qui se rapportent au département. La communication interne et externe, la mise en place et la maintenance des systèmes de contrôle interne et de gestion, le service des ressources humaines, le service financier du département, l'unité des systèmes d'information et la logistique départementale lui sont rattachés.

Objectifs 2009 / Priorités

En plus des chantiers prioritaires mentionnés dans l'exposé, les priorités du secrétariat général pour l'année 2009 sont les suivantes :

- **Ouvrir le chantier législatif de l'imposition sur la fortune** : L'impôt sur la fortune fera d'ailleurs l'objet d'une vaste réforme, dont les travaux préparatoires seront entrepris dans le courant de l'année 2009. L'objectif est de rendre la loi genevoise parfaitement compatible avec la LHID, en évaluant au plus juste prix les biens immobiliers (comme l'impose le droit fédéral) et les collections d'art, tout en introduisant les mesures correctrices pour éviter que cet effort d'harmonisation ne se solde par une augmentation de l'impôt sur la fortune. En parallèle, le département des finances poursuit ses travaux de mise à jour de la valeur fiscale du parc immobilier (non commercial), dont la dernière estimation générale par une commission d'experts date de 1964.
- **Moderniser la loi sur les droits d'enregistrement et réformer l'impôt sur les gains et bénéfiques immobiliers (IGBI)** : La loi sur l'enregistrement se présente sous une forme désuète. Elle est source de nombreuses tracasseries administratives qui compliquent inutilement la tâche des usagers et doit donc être modernisée. En parallèle, certains aspects de l'impôt sur les gains et bénéfiques immobiliers, qui pourraient éventuellement être considérés comme non conformes au principe de l'égalité de traitement, doivent impérativement être revus.
- **Définir un nouveau système de retraites anticipées conforme au droit fédéral** : L'actuel PLEND n'est pas conforme au droit fédéral et a largement montré ses limites (coût et désorganisation du travail des services à cause du non remplacement pendant six mois). Un nouveau système de retraites anticipées doit donc entrer en vigueur le 1er janvier 2011. Dès l'automne 2008, le Conseil d'Etat fera des propositions aux représentants des salariés pour entamer une négociation qui sera forcément difficile. Cette réforme doit être englobée dans une réflexion plus générale sur les accommodements qui peuvent être mis en œuvre pour les dernières années de carrière, particulièrement dans les métiers qui présentent une forte pénibilité.

En parallèle, **la mise en exploitation complète du nouveau système d'information des ressources humaines (SIRH)** permettra d'améliorer notablement le suivi centralisé de l'utilisation des postes et de donner chaque année des informations précises sur les caractéristiques du personnel de l'Etat (âge, sexe, qualification, rémunération, taux de rotation, taux de vacance des postes, taux d'absentéisme, etc.). L'appui de l'office cantonal de la statistique permettra d'assurer le respect des méthodes statistiques reconnues pour le calcul des données.

Les objectifs suivants sont fixés en parallèle :

- Veiller au respect des objectifs du Conseil d'Etat en matière de redressement des finances publiques et d'application des mesures d'efficience.
- Assurer la coordination et la supervision des différents projets impliquant des systèmes d'information au sein et du ressort du DF.
- Renforcer le système de contrôle interne en réactualisant notamment les directives de gestion départementales et transversales.
- Garantir la mise en place de la politique souhaitée par le chef de département en exerçant la surveillance nécessaire et, au besoin, en accompagnant le processus décisionnel des directions générales.
- Maintenir les efforts d'économie de moyens afin de respecter les engagements pris par le Conseil d'Etat.

Perspectives 2010

Poursuivre les diverses actions prévues en 2009 pour consolider les acquis tout en respectant les engagements du département en matière d'économie de moyens.

Budget du service**30 Charges de personnel**

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	4'135'117	- 1'204'447	5'339'564	8'471'535
Effectifs	38.35	- 13.15	51.5	61.1

La réduction des charges de personnel est liée au transfert des activités Expédition & Courrier et Atelier au service Logistique, lequel est rattaché à l'administration fiscale cantonale. Ainsi ne figurent aux effectifs du SG que les collaborateurs assurant des fonctions d'état-major ou d'activités de support pour l'ensemble du département. Seuls deux CR restent identifiés sous le SG, l'un pour le SG à proprement parler et l'autre pour l'unité des systèmes d'information (USI). Ce dernier changement d'organisation met un terme à la réorganisation débutée il y a 3 années.

31 Dépenses générales

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	4'070'274	- 3'184'644	7'254'918	7'189'372

C'est également le transfert des activités mentionnées ci-dessus qui génère la réduction des dépenses générales puisque le budget d'affranchissement, ainsi que divers autres postes de dépenses courantes, sont transférés au service Logistique.

Les dépenses en développement informatique sont réduites de 450'000 F; ce montant est cependant attribué à l'Office du Personnel de l'Etat pour permettre les évolutions nécessaires au système SIRH afin de traiter le nouveau système de rémunération et les changements liés à la LPAC.

Éléments budgétaires particuliers

On relèvera que des changements de comptabilisation sont opérés sur la nature 36 Subventions accordées, qui présente au PB 09 un montant nul.

En effet, la loi 10076 portant sur la dissolution et le transfert de la fondation pour la petite enfance implique le traitement en prestations en nature des montants précédemment accordés en subvention pour la crèche. Un montant identique a donc été prévu au budget de l'office du personnel (OPE) sous rubrique 306.0800 Prestations en nature.

Enfin, le traitement appliqué à la subvention accordée par le fonds d'équipement communal (FEC) dans les comptes 2007 du Département du Territoire a également été retenu pour les comptes 2008 et le budget 2009 dans un souci de continuité de traitement. Le montant de - 17'000'000 F passe ainsi d'une nature 369.0101 en produit sous 469.07901 Participation du FEC.

Effet IPSAS : le calcul des amortissements ayant pu être fait sur la base réévaluée des immobilisations, la ligne prévue au budget 2008 pour refléter l'impact global Etat n'est plus utilisée pour le budget 2009.

02.22.00.00 DIRECTION GENERALE DES FINANCES DE L'ETAT - DGFE**Mission**

- Développer et mettre en œuvre la politique budgétaire, comptable et financière du Conseil d'Etat.
- Assister le Conseil d'Etat dans l'élaboration du plan financier quadriennal et du budget annuel avec l'appui du collège des directeurs financiers et du collège des secrétaires généraux.
- Assurer le bouclage annuel des comptes d'Etat.
- Assurer les obligations financières de l'Etat ainsi que ses financements à court, moyen et long termes.
- Gérer le portefeuille de la dette de l'Etat en minimisant les coûts et les risques.
- Veiller à ce qu'il y ait en permanence et en flux tendus les liquidités nécessaires à la réalisation des prestations, notamment par la mise en œuvre de la caisse centralisée au sein du petit et grand Etat.
- Assurer le suivi administratif, comptable et financier des demandes d'avances et de paiement des pertes de la Fondation de valorisation.
- Elaborer la politique d'achat de l'Etat en matière de fournitures et de services et approvisionner l'administration et certaines entités publiques ou privées subventionnées dans son domaine de compétence.

Objectifs 2009 / Priorités

- Présenter les comptes 2008 selon les prescriptions des normes IPSAS.
- Présenter en annexe au budget 2010, un budget par prestation avec les indicateurs permettant de mesurer l'atteinte des objectifs fixés.
- Réduire le niveau de la dette par l'optimisation de la gestion des liquidités et garantir l'Etat contre les risques de taux et de liquidité
- Développer et poursuivre l'amélioration des services de la centrale commune d'achats (CCA).
- Développer et préparer la réforme du plan comptable genevois sur base de celui prôné pour les collectivités publiques suisses.
- Réaliser un manuel financier et comptable.
- Inventorier et élaborer des procédures verticales et transversales en matière de trésorerie et de finances.

Perspectives 2010

- Préparation du compte consolidé de l'Etat de Genève
- Déployer de nouveaux outils de gestion pour le budget par prestations.
- Développer de nouveaux outils d'analyses financières et outils de pilotage pour le Conseil d'Etat.

Budget du service**30 Charges de personnel**

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	12'133'558	+ 82'390	12'051'168	10'410'258
Effectifs	79	- 4	83	72.7

31 Dépenses générales

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	1'410'312	- 108'845	1'519'157	1'577'989

32 Intérêts passifs et frais d'emprunts

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	304'271'900	- 43'001'521	347'273'421	355'582'863

Le projet de budget 2009 est basé sur un certain nombre d'hypothèses tant pour le calcul du niveau de la dette que pour les intérêts y relatifs. Pour le calcul des intérêts de la dette dans le cadre du budget 2008, il a été tenu compte d'un montant de dette de 12.3 milliards de F. Le niveau de la dette étant en baisse, les intérêts de la dette pour 2009 ont été calculés en conséquence.

33 Amortissements, provisions, irrécouvrables

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	5'085'956	4'816'956	269'000	2'400'078

L'amortissement (4'688'921 F) concernant l'application CFI figurait dans le budget 2008 au SG du DF.

42 Revenus des biens

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	27'572'000	- 4'997'337	32'569'337	74'259'071

Les revenus budgétés pour l'année 2009 sont inférieurs à ceux de 2008 essentiellement en raison des dividendes de la BCGe, dont la projection a été revue à la baisse. En effet, le montant des dividendes encaissés est inférieur à celui prévu au budget 2008. Le montant inscrit pour 2009 table sur une stabilité par rapport au montant effectivement reçu en 2008. De plus, il est à noter une diminution au niveau des revenus relatifs aux prêts en raison de la prise en compte des amortissements annuels.

Éléments budgétaires particuliers

Le projet "caisse centralisée", permettant d'optimiser les flux et les coûts financiers par une centralisation des liquidités au sein de la trésorerie générale, a vu l'ensemble des développements, tels que prévus par la loi d'investissement, finalisés au cours de l'exercice budgétaire 2008. Cependant, comme indiqué dans la loi, des charges de fonctionnement sont nécessaires pour le suivi financier et l'optimisation des liquidités des entités autonomes ayant adhéré aux concepts. C'est pourquoi, la loi 9734 n'est pas bouclée et des frais de fonctionnement sont encore prévus au budget 2009.

Les charges de fonctionnement seront encore d'actualité en 2010 afin d'optimiser la planification des flux de trésorerie pour éviter le recours aux établissements financiers.

Budget d'investissement du service**Crédits d'ouvrage (Loi N° 9734 - Caisse centralisée)**

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	0	- 1'500'000	1'500'000	1'281'773

02.23.00.00 OPERATION FONDATION DE VALORISATION ACTIFS BCGe (Avances et Pertes)**Mission**

Assurer le suivi administratif, comptable et financier des demandes d'avances de fonctionnement et de paiement de pertes de la fondation, conformément aux dispositions de la loi 8194 sur la fondation, du règlement financier tripartite et de la loi 10202 modifiant la loi 8194, relative à la mise en liquidation de la Fondation, loi entrée en vigueur le 1^{er} juin 2008.

Objectifs 2009 / Priorités

Terminer la liquidation des derniers actifs de la Fondation avec un objectif de perte finale totale pour l'Etat d'environ 2 milliards au lieu des 2.7 milliards initialement prévus.

Perspectives 2010

Selon la loi 10202, la fondation sera dissoute au plus tard le 31 décembre 2009. En 2010, les éventuels actifs et passifs résiduels seront repris par l'Etat, et la fondation de valorisation aura terminé sa mission.

Budget du service**35 Dédommagements à des collectivités publiques**

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	95'662'000	- 22'949'000	118'611'000	51'891'322

Les dernières pertes sur créances suite aux reprises de biens immobiliers effectuées par la fondation et aux ventes réalisées à des tiers s'élèvent à 77.4 mios.

Les charges de fonctionnement de la dernière année d'activité de la fondation de valorisation s'élèvent à 18.3 mios.

43 Recettes diverses

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	124'108'719	- 17'891'281	142'000'000	210'364'214

Les gains sur revente d'immeubles et l'utilisation de la provision pour pertes sur réalisation des actifs BCGe s'élèvent respectivement à 23 et 77.4 mios.

Les remboursements effectués par la BCGe à l'Etat sont inscrits sur une nature 436 "remboursements BCGe des charges de fonctionnement" pour 10 mios.

Éléments budgétaires particuliers

Impacts IPSAS : actualisation de la provision pour risques sur avances pour 2.3 mios.

02.24.00.00 ADMINISTRATION FISCALE CANTONALE - AFC**Mission**

L'Administration fiscale cantonale (AFC) est chargée, sur la base des règles de droit fiscal fédéral et cantonal, de procéder à la taxation des impôts périodiques et ponctuels; elle restitue l'impôt anticipé suisse, impute les impôts à la source étrangers et préavise les demandes d'exonération ou d'octroi d'allègements fiscaux. D'autre part, l'AFC perçoit les créances fiscales pour le compte de l'Etat, des communes, de la Confédération ou des Eglises officielles, y compris l'impôt à la source, applique la législation et la réglementation en matière fiscale en assistant le Conseil d'Etat dans ses réflexions, par la mise à disposition de son expertise et la fourniture des travaux et documents. En complément, on mentionnera la fonction de vérification, de détection et de répression des fraudes, ainsi que celle relative à la tenue du rôle des contribuables. Enfin, l'AFC est chargée d'estimer les recettes fiscales (budget et comptes), de les comptabiliser et d'en assurer le suivi.

Objectifs 2009 / Priorités

- Rationaliser et automatiser la taxation de certains contribuables personnes physiques.
- Poursuivre le projet d'estimation du parc immobilier genevois.
- Terminer la seconde phase de la refonte informatique en l'étendant aux autres impôts.
- Concrétiser le concept d'administration en ligne (AEL) en permettant, aux contribuables, plusieurs actions en ligne, telles que :
 - modifier ses acomptes provisionnels;
 - demander un délai pour le retour de sa déclaration;
 - solliciter un délai de paiement;
 - retourner la liste récapitulative pour les employeurs des contribuables imposés à la source.
- Mettre en ligne le nouveau site Internet de l'AFC, complètement retravaillé et qui offrira notamment la possibilité de s'inscrire à une "newsletter".
- Concrétiser un système de tableaux de bord standardisé et qui permettra, du collaborateur jusqu'au magistrat, d'avoir une même vue sur les objectifs et les performances réalisées.

Perspectives 2010- 2011

- Organiser le traitement centralisé des ADB de divers services de l'Etat.
- Assurer le bon déroulement du projet d'estimation du parc immobilier genevois.
- Actualiser et développer de nouvelles fonctions du système informatique.
- Développer l'AEL en permettant notamment le dépôt de la déclaration d'impôt par Internet.

Budget du service**30 Charges de personnel**

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	60'638'192	+ 5'091'424	55'546'768	54'460'836
Effectifs	500.80	+ 10.5	490.3	493.55

Augmentation suite au transfert de collaborateurs du SG (CR 02.21.00.00) dans le cadre de la création de la direction Logistique.

31 Dépenses générales

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	6'676'930	+ 3'395'052	3'281'878	3'809'311

Transfert de 2'570'000 F en provenance du SG en relation avec la création de la direction Logistique.

Augmentation de 400'000 F du budget alloué à l'affranchissement en raison de l'augmentation des envois (mensualisation de l'IFD, augmentation du nombre des rappels d'acomptes provisionnels).

Augmentation de 300'000 F des frais de chèques postaux et bancaires suite à l'augmentation des tarifs et du nombre d'opérations enregistrées et facturées (notamment suite à la mensualisation de l'IFD).

Augmentation de 205'000 F des frais de poursuite hors canton du fait de l'augmentation des tarifs et du nombre de procédures.

32 Intérêts passifs

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	9'000'000	+ 3'800'000	5'200'000	7'484'392

L'augmentation de 3 mios résulte d'une augmentation de taux et de l'accélération de la procédure de remboursement; cette dernière génère également des intérêts sur impôts à rembourser en augmentation de 800'000 F.

33 Amortissements, irrécouvrables et provisions

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	214'480'517	+ 16'013'409	198'467'108	277'073'022

Augmentation des provisions de 24'300'000 F du fait de l'application de la nouvelle méthodologie servant à apprécier les débiteurs douteux, en vigueur depuis le 1.1.2008.

Diminution des créances irrécouvrables de 8'200'000 F résultant de l'amélioration de la procédure de recouvrement.

34 Parts et contributions sans affectation

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	174'706'000	+ 20'518'440	154'187'560	230'257'238

Augmentation de 11'139'273 F de la compensation aux communes frontalières françaises en relation avec l'augmentation du nombre de frontaliers et de la masse salariale.

Réintroduction de la part des communes et des pompiers à la taxe d'assurance incendie : + 6.4 mios.

Le solde de l'écart est dû à la part du FEC qui varie en fonction de l'estimation fiscale.

40 Impôts

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	5'541'020'000	+ 310'700'000	5'230'320'000	5'529'898'222

Selon prévision des économètres (voir exposé spécifique).

43 Recettes diverses

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	125'315'809	- 13'889'191	139'205'000	131'622'343

Diminution de 12'200'000 F des dissolutions de provision du fait de la nouvelle méthodologie de calcul introduite le 1.1.2008 (cf. supra).

44 Part à recettes sans affectation

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	366'410'000	+ 57'488'921	308'921'079	497'347'059

Selon prévision des économètres (voir exposé spécifique).

45 Dédommagements de collectivités publiques

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	62'710'000	+ 5'015'000	57'695'000	64'690'195

La retenue aux communes génère un revenu à la hausse du fait de l'augmentation de la base fiscale.

02.25.00.00 OFFICE DU PERSONNEL DE L'ETAT - OPE**Mission**

L'Office du personnel de l'Etat (OPE) a une mission d'autorité, d'expertise et de gestion dans le domaine des ressources humaines pour l'ensemble de l'administration publique genevoise. Son champ d'intervention est à la fois stratégique et opérationnel. A ce titre, il est chargé d'appliquer et de coordonner, entre les différents départements, la mise en place de la politique de gestion des ressources humaines choisie par le Conseil d'Etat. Les directions qui composent l'OPE participent à sa mission générale dans leurs champs de compétences. Il s'agit :

- de la direction administrative et financière qui comprend :
 - le service budget, finances et outils de pilotage;
 - le service des paies et d'administration du personnel;
 - le service des assurances de l'Etat.

Cette direction s'occupe également des activités transversales telles que : le suivi métier du système d'information RH (SIRH), les prestations aux retraités, le PLEND, l'adaptation au coût de la vie, les frais d'actuaire liés à la caisse de pension, le projet de fusion des caisses de pension, les assurances Casco de l'Etat;

- de la direction du développement des ressources humaines qui comprend :
 - le service des ressources humaines incluant les dossiers juridiques;
 - le centre de formation;
 - le service de santé.

De plus, cette direction a la responsabilité de la formation des apprenti-e-s, des expertises médicales demandées par le service de santé auprès de médecins consultants externes et des enquêtes administratives.

Objectifs 2009 / Priorités

- Mettre en œuvre le plan d'action défini dans la réponse à la Motion 1658 (répertoire des emplois de référence de l'administration genevoise (RepEr), recrutement, gestion des compétences, développement, parcours professionnels, politique des cadres).
- Décentraliser la gestion administrative du personnel dans les départements et déployer le SIRH.
- Développer les tableaux prospectifs de gestion budgétaire et des effectifs (indicateurs de pilotage).
- Assister le Conseil d'Etat dans la fusion des caisses de pension.
- Définir, faire valider et mettre en œuvre la nouvelle politique de formation.
- Appliquer les résultats du projet de suivi des absences à toute l'administration.
- Réorganiser les services des assurances suite à l'audit de la Cour des Comptes.
- Mettre en place le nouveau système de rémunération au sein de l'Etat et des organismes subventionnés (sous réserve du vote du Grand Conseil).

Perspectives 2010

Consolider la mise en place des nouvelles politiques (rémunération, recrutement, développement, mobilité et formation) et des nouveaux systèmes (RepEr, SIRH).

Budget du service**30 Charges de personnel**

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	59'645'357	+ 5'519'758	54'125'599	63'516'084
Effectifs	81.15	- 0.55	81.7	77.35

Le budget 2009 prévoit une augmentation du traitement des apprenti-e-s et des stagiaires (+ 848'000 F) conformément à la décision du Conseil d'Etat. Par ailleurs, les prestations en nature augmentent de 608'600 F qui correspondent aux coûts de la crèche pour les collaborateurs du département, en lieu et place de la subvention qui était versée par le SG. Le solde de l'écart est lié à l'indexation des salaires qui se répercute également sur les prestations aux retraités (+ 2.9 mios).

Les frais de formation augmentent également de 100'000 F pour couvrir les dépenses supplémentaires liées à la formation des directeurs d'école de l'enseignement primaire, la formation certifiante en partenariat avec la HEC, ainsi que la généralisation du projet "gestion des absences et bien être au travail". Une baisse de 150'000 F est cependant prévue pour la formation des utilisateurs SIRH.

31 Dépenses générales

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	3'233'716	2'062'423	1'171'293	1'165'959

Le budget 2009 comprend 602'400 F pour couvrir les coûts des abonnements TPG pour le personnel cofinancés par l'Etat.

Les dépenses de mandats à des tiers augmentent du fait du projet amiante (+ 812'500 F), des développements additionnels pour la gestion du nouveau système de rémunération et de la LPAC dans SIRH (+ 450'000 F) et de la réorganisation du service des assurances suite à l'audit de la Cour des Comptes (+ 100'000 F).

On notera également un mandat additionnel de 110'000 F pour le projet de fusion des caisses de pensions; ce montant est compensé par une réduction des jetons de présence en nature 30.

33 Amortissements, provisions, irrécouvrables

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	34'136'065	+ 9'887'065	24'249'000	5'289'611

La provision pour risques et charges augmente de 7.8 mios pour les caisses de pensions.

43 Recettes diverses

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	26'485'120	+ 1'958'120	24'527'000	4'654'025

On relèvera une hausse de 1.1 mio du fait de l'enregistrement de la contribution des magistrats du PJ à leur caisse de pension.

Par ailleurs, différents dédommagements (perte de gain, maladie, remboursement de traitement, ...) sont à présent enregistrés sous les CR des collaborateurs au lieu d'être comptabilisés de manière centralisée sous l'OPE.

02.26.00.00 OFFICE CANTONAL DE LA STATISTIQUE - OCSTAT**Mission**

L'Office cantonal de la statistique (OCSTAT) a pour mission principale la gestion de la fonction statistique cantonale. Il réalise les principales enquêtes statistiques dans le canton, gère, stocke et documente les informations statistiques cantonales et en assure la diffusion; il entretient les relations nécessaires aux niveaux fédéral et régional. L'OCSTAT remplit une fonction transversale en relation avec tous les départements de l'Etat et avec les communes. Son activité est en lien fort avec celle de l'Office fédéral de la statistique.

Objectifs 2009 / Priorités

- Consolider et apurer les fichiers des bâtiments et des logements, notamment en vue de la mise en œuvre de la LHR en 2010 ; procéder à des échanges de données de ces fichiers avec les gestionnaires du parc immobilier, ce partage de l'information s'inscrivant dans le cadre de l'Administration en ligne et des mesures de simplification administrative.
- Participer activement à la mise en œuvre de la LHR dans le canton de Genève et, dans ce cadre, à la préparation du recensement de la population pour sa partie « relevés fondés sur les Registres de personnes et le Registre fédéral des bâtiments et logements ».
- Préparer la partie du recensement de la population fondée sur des enquêtes par échantillonnage, échelonnées de 2010 à 2015.
- Veiller à l'exhaustivité du recensement fédéral des entreprises (RFE 2008) en procédant aux rappels téléphoniques et collaborer avec l'OFS au contrôle de la qualité des données.
- Améliorer le dispositif d'observation conjoncturelle, notamment par la constitution et la mise à jour de séries longues (dites historiques).
- Développer la mise à disposition de résultats statistiques par commune et sous-secteur statistique, certaines de ces données contribuant à une analyse des équilibres sociaux.
- Dans le cadre de l'Observatoire statistique transfrontalier, procéder à une analyse de la précarité dans le cadre de l'agglomération transfrontalière, afin d'en obtenir une vision harmonisée à un niveau géographique fin.

Perspectives 2010

Les perspectives 2010 s'inscrivent dans la continuité des priorités 2009 : en particulier, mise en place de la LHR et des divers volets du recensement fédéral de la population dans le canton, exploitation des résultats du RFE 2008.

Budget du service**30 Charges de personnel**

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	4'331'434	+ 231'426	4'100'008	4'150'921

DEPARTEMENT DES FINANCES

Effectifs	28.20	- 0.65	28.85	29.45
-----------	-------	--------	-------	-------

L'effectif de l'OCSTAT diminue de 0.65 poste au 31.12.2008 en raison de la rationalisation de tâches et de l'externalisation d'enquêtes directes.

31 Dépenses générales

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	659'442	- 47'466	706'908	579'815

Inscription d'un montant de 20'000 F sur la nature 316 pour la location du CICG à l'occasion des Journées suisses de la statistique, qui auront lieu du 18 au 20 octobre 2009 à Genève. Nouvelle baisse sensible des frais d'affranchissement (- 9'000.- F). Diminution des frais de régionalisation due à la périodicité de certaines enquêtes. La statistique sur les salaires (LSE) n'aura pas lieu en 2009 (- 65'000 F).

43 Recettes diverses

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	192'530	+ 103'030	89'500	154'599

Diminution des recettes de ventes de publications en relation avec la suppression de publications "papier". En 2009, l'OCSTAT percevra des recettes exceptionnelles et ponctuelles (indemnités de l'OFS pour les rappels téléphoniques du RFE2008 de 114'400 F).

On relèvera que la Ville de Genève ne verse plus depuis le 1.1.2008 la subvention de 120'000 F qui était jusque-là inscrite au budget du service.

02.29.01.00 COMMISSION EXTERNE D'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CEPP**Mission**

Organisme indépendant rattaché administrativement au DF, la commission d'évaluation (CEPP) est chargée de seconder le Conseil d'Etat, la commission de contrôle de gestion et la commission des finances du Grand Conseil dans leurs tâches d'évaluation des politiques de l'Etat et des services publics, des entités dépendant de l'Etat et des entités subventionnées (art.15 de la Loi sur la surveillance de la gestion administrative et financière et l'évaluation des politiques publiques, D 1 10). La commission agit sur mandat des autorités politiques. Elle peut également prendre l'initiative d'évaluer une loi ou une politique publique (autosaisine).

Objectifs 2009 / Priorités

Réaliser les projets d'évaluation ayant abouti à une clause favorable lors de leur étude de faisabilité.

Budget du service**30 Charges de personnel**

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
--	-------------	---------------------	-------------	--------------

Total	522'038	+ 7'243	514'795	452'616
-------	---------	---------	---------	---------

Jetons de présence (189'398 F) : les 16 membres de la commission d'évaluation sont indemnisés pour des séances plénières, des séances de sous-commission et des missions individuelles (analyse de résultats, réalisation et compte-rendu d'entretiens, synthèse, rédaction, etc.). Les dépenses prévisionnelles sont stables par rapport à 2008.

Le traitement des agents spécialisés est identique à 2008 à 251'470 F.

02.29.02.00 INSPECTION CANTONALE DES FINANCES - ICF

Mission

Organisme indépendant rattaché administrativement au DF, l'inspection cantonale des finances (ICF) assure la surveillance de la gestion administrative et financière de l'Etat. A ce titre, sa mission est de procéder aux contrôles prévus par la loi, notamment auprès des départements, de la Chancellerie et de leurs services, auprès du service du Grand Conseil, auprès des services centraux et des greffes du Pouvoir judiciaire, auprès des institutions cantonales de droit public, auprès des institutions privées dans lesquelles l'Etat possède une participation financière majoritaire ou une représentation majoritaire au sein des organes supérieurs de l'institution, auprès de tout organisme privé bénéficiant d'une subvention de l'Etat.

Objectifs 2009 / Priorités

- Répondre dans une démarche proactive aux attentes du parlement et du gouvernement en leur apportant une aide efficace dans leurs tâches de gestion et de haute surveillance de l'Etat. (art. 4 et 5 LSGAF).
- Assurer que ces derniers reçoivent, via les audits, les informations utiles et nécessaires à la maîtrise des risques de l'Etat.
- Planifier et réaliser les audits en fonction desdits risques (art. 14 LSGAF).
- Assurer l'efficacité et l'efficience de la réalisation des audits dans le respect des normes de la profession. (art. 9 et 10 LSGAF).
- Être un pôle de compétences à disposition de l'Etat en matière de systèmes de gestion, de normes comptables et de finance (art. 6 LSGAF).

Budget du service

30 Charges de personnel

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	4'180'599	+ 294'821	3'885'778	3'298'449
Effectifs	26.9	-	26.9	26.9

31 Dépenses générales

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	114'459	- 1'732	116'191	137'422

La réduction de la nature 31 résulte du respect des plans de mesure décidés par le Conseil d'Etat.

02.29.03.00 SURVEILLANCE DES FONDATIONS ET INSTITUTIONS DE PREVOYANCE - SSF**Mission**

Organisme indépendant rattaché administrativement au DF, le service assume la surveillance des fondations classiques et des institutions de prévoyance en application des dispositions du règlement relatif à la surveillance des fondations de droit civil et des institutions de prévoyance du 7 juin 2006.

Objectifs 2009 / Priorités

- Finaliser les analyses sur les états financiers 2005 à 2007 des institutions de prévoyance.
- Former en permanence le personnel afin de garantir la qualité des prestations offertes au public.

Perspectives 2009-2010

Maintenir une qualité de traitement des dossiers optimum en tendant à un autofinancement du service de 100% par le biais des émoluments.

Budget du service**30 Charges de personnel**

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	1'141'427	+ 126'432	1'014'995	989'374
Effectifs	7.6	+ 0.2	7.4	7.8

31 Dépenses générales

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	32'745	- 1'150	33'895	46'062

43 Recettes diverses

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	1'200'955	955	1'200'000	1'570'686

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION B09 -B08		BUDGET 2008	COMPTE 2007
		CHARGES	REVENUS	en F	en %		
02.00.00.00	FINANCES						
3	CHARGES	1.380.930.904		-80.176.993	-5,5	1.461.107.897	1.132.445.020,08
4	REVENUS		6.537.751.303	253.549.227	4,0	6.284.202.076	6.740.174.326,42
	COUVERTURE en F	5.156.820.399		333.726.220		4.823.094.179	5.607.729.306,34
	COUVERTURE en %	473,43%			43,3	430,10%	595,19%
02.21.00.00	SECRETARIAT GÉNÉRAL						
3	CHARGES	9.608.908		-84.448.456	-89,8	94.057.364	23.322.110,52
4	REVENUS		17.124.389	16.418.466	NS	705.923	203.704,59
	COUVERTURE en F	7.515.481		100.866.922		-93.351.441	-23.118.405,93
	COUVERTURE en %	178,21%			177,5	0,75%	0,87%
30	CHARGES DE PERSONNEL	4.135.117		-1.204.447	-22,6	5.339.564	8.471.535,34
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	4.070.274		-3.184.644	-43,9	7.254.918	7.189.371,63
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	24.954		-95.546.393	-100,0	95.571.347	5.535.608,62
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES			16.391.400	-100,0	-16.391.400	608.600,00
39	IMPUTATIONS INTERNES	1.378.563		-904.372	-39,6	2.282.935	1.516.994,93
42	REVENUS DES BIENS		108.000	0	0,0	108.000	108.000,00
43	RECETTES DIVERSES		16.389	-572.611	-97,2	589.000	78.158,87
46	SUBVENTIONS ACQUISES		17.000.000	17.000.000	ND		
49	IMPUTATIONS INTERNES			-8.923	-100,0	8.923	17.545,72
02.22.00.00	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES DE L'ETAT - DGFE						
3	CHARGES	661.611.558		-40.493.986	-5,8	702.105.544	372.028.594,24
4	REVENUS		242.907.020	-107.603.970	-30,7	350.510.990	253.540.240,52
	COUVERTURE en F	-418.704.538		-67.109.984		-351.594.554	-118.488.353,72
	COUVERTURE en %	36,71%			-13,2	49,92%	68,15%
30	CHARGES DE PERSONNEL	12.133.558		82.390	0,7	12.051.168	10.410.257,61
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.410.312		-108.845	-7,2	1.519.157	1.577.989,43
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS	304.271.900		-43.001.521	-12,4	347.273.421	355.582.862,71
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	5.085.956		4.816.956	NS	269.000	2.400.077,82
34	PARTS ET CONTRIBUTIONS SANS AFFECTATION	335.180.213		-1.050.960	-0,3	336.231.173	

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION B09 -B08		BUDGET 2008	COMPTE 2007
		CHARGES	REVENUS	en F	en %		
02.22.00.00	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES DE L'ETAT - DGFE (Suite)						
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	1.002.300		-60.000	-5,6	1.062.300	158.703,20
39	IMPUTATIONS INTERNES	2.527.319		-1.172.006	-31,7	3.699.325	1.898.703,47
41	PATENTES ET CONCESSIONS		200.000	0	0,0	200.000	380.413,45
42	REVENUS DES BIENS		27.572.000	-4.997.337	-15,3	32.569.337	74.259.070,68
43	RECETTES DIVERSES		211.172	10.172	5,1	201.000	3.157.831,58
44	PARTS À DES RECETTES SANS AFFECTATION		210.922.548	13.785.719	7,0	197.136.829	65.063.190,00
46	SUBVENTIONS ACQUISES		4.001.300	-5.160.000	-56,3	9.161.300	1.884.060,16
49	IMPUTATIONS INTERNES			-111.242.524	-100,0	111.242.524	108.795.674,65
02.23.00.00	OPÉRATION FONDATION DE VALORISATION ACTIFS BCGE						
3	CHARGES	97.976.000		-24.830.000	-20,2	122.806.000	59.151.859,98
4	REVENUS		124.111.719	-17.891.281	-12,6	142.003.000	210.364.213,81
	COUVERTURE en F	26.135.719		6.938.719		19.197.000	151.212.353,83
	COUVERTURE en %	126,68%			11,0	115,63%	355,63%
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	2.311.000		-1.881.000	-44,9	4.192.000	7.260.537,53
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	95.662.000		-22.949.000	-19,3	118.611.000	51.891.322,45
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	3.000		0	0,0	3.000	
42	REVENUS DES BIENS		3.000	0	0,0	3.000	
43	RECETTES DIVERSES		124.108.719	-17.891.281	-12,6	142.000.000	210.364.213,81
02.24.00.00	ADMINISTRATION FISCALE - AFC						
3	CHARGES	498.506.988		51.802.233	11,6	446.704.755	596.176.099,49
4	REVENUS		6.125.457.809	360.724.565	6,3	5.764.733.244	6.269.047.559,03
	COUVERTURE en F	5.626.950.821		308.922.332		5.318.028.489	5.672.871.459,54
	COUVERTURE en %	1.228,76%			-61,7	1.290,50%	1.051,54%
30	CHARGES DE PERSONNEL	60.638.192		5.091.424	9,2	55.546.768	54.460.835,85
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	6.676.930		3.395.052	103,4	3.281.878	3.809.311,34
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS	9.000.000		3.800.000	73,1	5.200.000	7.484.392,44
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	214.480.517		16.013.409	8,1	198.467.108	277.073.022,24

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION B09 -B08		BUDGET 2008	COMPTE 2007
		CHARGES	REVENUS	en F	en %		
02.24.00.00	ADMINISTRATION FISCALE - AFC (Suite)						
34	PARTS ET CONTRIBUTIONS SANS AFFECTATION	174.706.000		20.518.440	13,3	154.187.560	230.257.237,73
39	IMPUTATIONS INTERNES	33.005.349		2.983.908	9,9	30.021.441	23.091.299,89
40	IMPÔTS		5.541.020.000	310.700.000	5,9	5.230.320.000	5.529.898.222,31
42	REVENUS DES BIENS		30.002.000	1.417.536	5,0	28.584.464	45.439.121,05
43	RECETTES DIVERSES		125.315.809	-13.889.191	-10,0	139.205.000	131.622.342,85
44	PARTS À DES RECETTES SANS AFFECTATION		366.410.000	57.488.921	18,6	308.921.079	497.347.059,49
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		62.710.000	5.015.000	8,7	57.695.000	64.690.194,66
49	IMPUTATIONS INTERNES			-7.701	-100,0	7.701	50.618,67
02.25.00.00	OFFICE DU PERSONNEL DE L'ETAT - OPE						
3	CHARGES	100.178.835		16.711.896	20,0	83.466.939	71.243.728,03
4	REVENUS		26.735.120	1.918.119	7,7	24.817.001	4.877.123,26
	COUVERTURE en F	-73.443.715		-14.793.777		-58.649.938	-66.366.604,77
	COUVERTURE en %	26,69%			-3,0	29,73%	6,85%
30	CHARGES DE PERSONNEL	59.645.357		5.519.758	10,2	54.125.599	63.516.084,01
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	3.233.716		2.062.423	176,1	1.171.293	1.165.959,39
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	34.136.065		9.887.065	40,8	24.249.000	5.289.611,02
39	IMPUTATIONS INTERNES	3.163.697		-757.350	-19,3	3.921.047	1.272.073,61
43	RECETTES DIVERSES		26.485.120	1.958.120	8,0	24.527.000	4.654.024,88
46	SUBVENTIONS ACQUISES		250.000	-10.000	-3,8	260.000	202.254,00
49	IMPUTATIONS INTERNES			-30.001	-100,0	30.001	20.844,38
02.26.00.00	OFFICE CANTONAL DE LA STATISTIQUE - OCSTAT						
3	CHARGES	6.120.771		603.764	10,9	5.517.007	4.856.820,02
4	REVENUS		192.530	-16.970	-8,1	209.500	283.211,25
	COUVERTURE en F	-5.928.241		-620.734		-5.307.507	-4.573.608,77
	COUVERTURE en %	3,15%			-0,7	3,80%	5,83%
30	CHARGES DE PERSONNEL	4.331.434		231.426	5,6	4.100.008	4.150.921,05
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	659.442		-47.466	-6,7	706.908	579.815,07
39	IMPUTATIONS INTERNES	1.129.895		419.804	59,1	710.091	126.083,90

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION B09 -B08		BUDGET 2008	COMPTE 2007
		CHARGES	REVENUS	en F	en %		
02.26.00.00	OFFICE CANTONAL DE LA STATISTIQUE - OCSTAT (Suite)						
42	REVENUS DES BIENS						4,15
43	RECETTES DIVERSES		192.530	103.030	115,1	89.500	154.598,85
46	SUBVENTIONS ACQUISES			-120.000	-100,0	120.000	120.000,00
49	IMPUTATIONS INTERNES						8.608,25
02.29.01.00	COMMISSION EXTERNE D'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CEPP						
3	CHARGES	780.663		45.361	6,2	735.302	544.055,94
4	REVENUS		266	266	ND		
	COUVERTURE en F	-780.397		-45.095		-735.302	-544.055,94
	COUVERTURE en %	0,03%					
30	CHARGES DE PERSONNEL	522.038		7.243	1,4	514.795	452.615,74
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	219.968		-539	-0,2	220.507	90.997,60
39	IMPUTATIONS INTERNES	38.657		38.657	ND		442,60
43	RECETTES DIVERSES		266	266	ND		
02.29.02.00	INSPECTION CANTONALE DES FINANCES - ICF						
3	CHARGES	4.794.976		266.313	5,9	4.528.663	3.550.936,69
4	REVENUS		21.495	-909	-4,1	22.404	82.146,00
	COUVERTURE en F	-4.773.481		-267.222		-4.506.259	-3.468.790,69
	COUVERTURE en %	0,45%				0,49%	2,31%
30	CHARGES DE PERSONNEL	4.180.599		294.821	7,6	3.885.778	3.298.448,55
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	114.459		-1.732	-1,5	116.191	137.421,79
39	IMPUTATIONS INTERNES	499.918		-26.776	-5,1	526.694	115.066,35
43	RECETTES DIVERSES		3.495	3.495	ND		28.146,00
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		18.000	0	0,0	18.000	54.000,00
49	IMPUTATIONS INTERNES			-4.404	-100,0	4.404	

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION B09 -B08		BUDGET 2008	COMPTE 2007
		CHARGES	REVENUS	en F	en %		
02.29.03.00	SURVEILLANCE DES FONDATIONS ET DES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE - SFP						
3	CHARGES	1.352.205		165.882	14,0	1.186.323	1.065.010,30
4	REVENUS		1.200.955	941	0,1	1.200.014	1.571.075,81
	COUVERTURE en F	-151.250		-164.941		13.691	506.065,51
	COUVERTURE en %	88,81%			-12,3	101,15%	147,52%
30	CHARGES DE PERSONNEL	1.141.427		126.432	12,5	1.014.995	989.374,31
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	32.745		-1.150	-3,4	33.895	46.061,80
39	IMPUTATIONS INTERNES	178.033		40.600	29,5	137.433	29.574,19
43	RECETTES DIVERSES		1.200.955	955	0,1	1.200.000	1.570.685,80
49	IMPUTATIONS INTERNES			-14	-100,0	14	390,01
02.29.99.10	CAFÉTARIA						
3	CHARGES						313.804,87
4	REVENUS						13.052,15
	COUVERTURE en F						-300.752,72
	COUVERTURE en %						4,16%
30	CHARGES DE PERSONNEL						313.804,87
43	RECETTES DIVERSES						13.052,15
02.29.99.30	SWISSLOTTO						
3	CHARGES						192.000,00
4	REVENUS						192.000,00
	COUVERTURE en F						
	COUVERTURE en %						100,00%
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES						192.000,00
41	PATENTES ET CONCESSIONS						158.630,68
42	REVENUS DES BIENS						360,95
48	PRÉLÈVEMENTS SUR LES FINANCEMENTS SPÉCIAUX						33.008,37

Récapitulation du département INSTRUCTION PUBLIQUE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION B09 -B08		BUDGET 2008	COMPTE 2007
		CHARGES	REVENUS	en F	en %		
03.00.00.00	INSTRUCTION PUBLIQUE						
3	CHARGES	2.123.372.117		249.050.820	13,3	1.874.321.297	2.288.971.559,43
4	REVENUS		82.696.993	-4.010.548	-4,6	86.707.541	611.511.485,32
	COUVERTURE en F	-2.040.675.124		-253.061.368		-1.787.613.756	-1.677.460.074,11
	COUVERTURE en %	3,89%			-0,7	4,63%	26,72%
30	CHARGES DE PERSONNEL	1.097.345.553		61.173.171	5,9	1.036.172.382	1.018.229.157,71
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	49.120.338		7.478.660	18,0	41.641.678	40.795.691,74
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	15.620.216		20.916.253	-394,9	-5.296.037	29.405.904,15
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	5.865.000		-174.000	-2,9	6.039.000	5.373.753,45
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	732.175.415		54.477.667	8,0	677.697.748	590.552.209,59
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES			-231.000	-100,0	231.000	528.137.468,49
39	IMPUTATIONS INTERNES	223.245.595		105.410.069	89,5	117.835.526	76.477.374,30
42	REVENUS DES BIENS		13.800.093	2.324.950	20,3	11.475.143	68.909,20
43	RECETTES DIVERSES		27.339.550	-6.507.659	-19,2	33.847.209	29.638.988,83
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		5.283.500	-170.400	-3,1	5.453.900	5.291.840,35
46	SUBVENTIONS ACQUISES		36.273.850	3.856.090	11,9	32.417.760	44.334.015,45
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER			-231.000	-100,0	231.000	528.137.468,49
49	IMPUTATIONS INTERNES			-3.282.529	-100,0	3.282.529	4.040.263,00

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

L'année 2009 s'annonce, pour le département de l'instruction publique (DIP), à la fois comme une année de continuité dans une législature dont le cadre politique a été défini par le discours de Saint-Pierre, et comme une année décisive du point de vue de la gestation de certains projets.

La dette, et d'une manière générale nos finances publiques, même renouant avec des bonis engendrés grâce au contrôle des charges et à la bonne santé économique genevoise, contraignent de définir notre politique budgétaire sous l'angle de la rigueur ; étant précisé que la rigueur se définit - contrairement à l'austérité - comme une politique de contrôle des charges en faveur d'un projet politique.

Même si, en part de dépenses de l'Etat et du revenu cantonal, les parts consacrées à l'instruction publique demeurent stables à un niveau plancher (environ 28% des dépenses publiques), le Conseil d'Etat a maintenu, et maintient pour ce budget 2009, une priorité en faveur de l'éducation. En effet, les obligations légales de l'Etat, notamment en faveur de tiers dans le cadre de la politique sociale, ont pour effet de limiter en termes relatifs les parts de dépenses publiques liées à l'éducation. En revanche, en termes réels, les dépenses en faveur de l'éducation continuent de croître, comme le nombre de postes, directement ou indirectement attachés à l'enseignement. Ces quatre ans doivent permettre en effet de préparer, grâce à une amélioration de la situation financière de l'Etat, de grands projets structurants en faveur de la société de la connaissance.

Très concrètement, le budget alloué au DIP augmente de +13.29% en 2009 (soit +9.70% par rapport au budget 2008 révisé) et le nombre de postes de 23.25 unités. Hors imputations internes et subventions redistribuées, la croissance des charges est de +8.19% par rapport au budget 2008 et de +4.54% par rapport au budget 2008 révisé.

L'ensemble des projets 2009 du DIP s'inscrit dans la triple volonté de modernisation du service public, l'augmentation du niveau d'exigences et enfin un renforcement du dispositif tourné vers l'égalité des chances et la démocratisation des études.

Autant d'initiatives qui se trouvent placées, pour l'année à venir, soit en tant que projet en gestation, soit en tant que projet de loi ou projet de règlement, ou encore, dans la phase d'application qui nécessite également beaucoup de mobilisation et de soin.

En ce qui concerne la modernisation du service public, il s'agit de mettre en évidence tant le nouveau rôle des établissements du niveau primaire que celui des hautes écoles. Un cadre d'autonomie accru pour ces établissements signifie des responsabilités supplémentaires, des projets d'établissements, une gouvernance renforcée, des moyens de contrôles adaptés à la délégation de compétences et, enfin, le développement du partenariat tel qu'il ressort par exemple des conseils d'établissements ou encore des processus de consultations prévus au niveau des hautes écoles.

L'école genevoise agit pour renforcer les exigences. A cet égard, le Conseil d'Etat et le Grand Conseil défendent leur projet sur le Cycle d'orientation consacrant le retour des sections et, surtout au niveau de la scolarité obligatoire, par un vaste processus d'harmonisation autour de trois projets de loi :

- harmonisation suisse,
- harmonisation romande,
- harmonisation au niveau de la pédagogie spécialisée.

A noter que le DIP a commandé un audit en été 2008. Ce dernier vient compléter un travail de fond déjà entamé sur la réorganisation de l'enseignement spécialisé, qui verra son aboutissement avec le PL 9865 sur l'intégration des handicapés et des mineurs à besoins spéciaux, adopté par le gouvernement. Ce PL anticipe les dispositions légales et l'organisation à mettre en place pour le 1^{er} janvier 2011. Le projet de loi genevois a été adopté par la commission parlementaire chargée de son examen et sera inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine session du parlement. L'entrée en vigueur des dispositions légales signifiera donc un changement en profondeur de l'organisation, du fonctionnement et de l'interaction entre enseignement ordinaire, prise en charge des besoins spécifiques et enseignement spécialisé, dans une perspective d'intégration.

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Ces processus exigent des standards d'éducation dans quatre domaines :

- l'école obligatoire à 4 ans,
- l'enseignement d'une deuxième langue étrangère dès la 5ème primaire,
- un nouveau plan d'étude romand définissant les exigences pour l'ensemble des disciplines pour les enfants de 4 à 15 ans pour l'ensemble de la suisse romande, accompagné de manuels communs d'enseignements et de test individuels de références (épreuves intercantionales),
- la formation des enseignants du primaire et du secondaire.

Ce mouvement engagé au niveau de l'école obligatoire s'accompagne de la réorganisation de la formation professionnelle par pôles engagés en 2008, les nouvelles exigences d'obtention de la maturité gymnasiale et la mise en place de la maturité spécialisée, rencontrant un vif succès auprès des élèves et se traduisant par la construction d'une troisième école de culture générale.

L'engagement en 2006 de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) de passer à 95% d'ici 2015 le pourcentage de jeunes gens et jeunes filles décrochant un diplôme au degré secondaire II, est soutenu par ces initiatives et par l'exigence d'adapter notre dispositif en faveur de l'égalité des chances et de la démocratisation des études. Ce mouvement se fera grâce :

- au développement du réseau d'enseignement prioritaire (soutien renforcé aux établissements scolaires intervenant dans les régions et quartiers en rupture de mixité sociale et engagement des autorités communales et cantonales à accompagner ce projet par une politique de la Ville),
- au renforcement du dispositif d'accueil des élèves migrants et à la politique d'intégration, comme le rapprochement des services de l'Office de la jeunesse avec les établissements scolaires,
- ou encore la révision de la loi sur les bourses d'études.

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

	Projets en préparation	Adaptation du projet de loi	Mise en application
Modernisation du service public	Projet cinéma Sport-études	Enseignement musical de base	Directions d'établissements. Projets et conseil d'établissement. Mise en application de la Convention d'objectifs de l'Université et de la HES-SO au niveau cantonal et intercantonal, ainsi que de l'IHEID. Projet de convention de subventionnement dans le domaine de la culture et de l'éducation et de concordat sur l'enseignement spécialisé. Cité des métiers permanente. Service cantonal de la culture.
Hausse des exigences	Projet cinéma Projet de création d'une cité de la connaissance intégrant l'Université, les HES, HEID et l'EPFL Sport-études	Petite enfance Concordat Harmos et accord école romande IN134-138 et contreprojet Formation des enseignants	Modification ORRM Pôles de formation professionnelle Disposition sur l'information et l'orientation professionnelle et la formation professionnelle Dispositif d'évaluation des projets du primaire
Renforcement de l'égalité des chances et démocratisation des études		Petite enfance PL concordat sur la pédagogie spécialisée PL intégration Enseignement musical de base Bourses et allocations d'études	REP

Comme on peut le constater à la lecture de ce tableau, pourtant non exhaustif, le nombre de projets et leur ambition fait de cette année 2009 une année charnière. Il en découle une réorganisation profonde du département, de son organigramme, telle qu'engendrée par le travail d'harmonisation des organigrammes de tous les départements. Préparer une société dont la connaissance est accessible à chacune et chacun, exige un vaste mouvement d'adaptation mené à rythme soutenu dans un cadre budgétaire rigoureux.

3.1. Secrétariat général et services transversaux

N° CR : 03.11.00.00 / 03.13.00.00 Intitulé CR : Secrétariat général et services transversaux

Le Chef du Département s'appuie sur le Secrétariat général qui l'assiste dans toutes les tâches qu'impliquent l'administration générale et le pilotage stratégique du département.

Mission

Le Secrétariat général assure le pilotage et le suivi des projets visant à concrétiser les 13 priorités du département. Il joue également un rôle croissant dans la coordination interdépartementale et représente le département au sein des instances intercantionales, en particulier dans le contexte de l'harmonisation scolaire aux plans suisse et romand.

Le Secrétariat général assume la responsabilité de son organisation et de son bon fonctionnement. Il est en charge du pilotage de la politique des ressources humaines et financières, du contrôle interne, des systèmes d'information et de la logistique. Il assure la coordination entre les directions générales et les services transversaux, ainsi que la surveillance des activités afin de les faire exécuter conformément aux lois et aux décisions du Conseil d'Etat.

Services généraux

La nouvelle ossature du Secrétariat Général est conforme à la volonté du Conseil d'Etat d'harmoniser les organigrammes départementaux. Il se compose de :

- une direction des finances,
- une direction des ressources humaines,
- une direction du contrôle interne,

une unité regroupant les systèmes d'informations "métiers" du DIP (SEM et direction des systèmes d'information et de gestion),

- une unité regroupant la logistique.

Les services directement rattachés au Secrétariat Général délivrent les activités de support et prestations suivantes :

- le Service Ecoles-Médias (SEM)

regroupe l'ensemble des prestations concernant la documentation, la communication, les moyens audiovisuels et l'informatique pour la pédagogie et la structure administrative du département.

- le Service de la recherche en éducation (SRED)

évalue le système éducatif, effectue des recherches dans le domaine éducatif, produit des statistiques et diffuse les résultats de ses travaux.

- le Service de l'enseignement privé

délivre les autorisations et assure la surveillance des écoles privées.

- le Service Le Point

intervient et soutient le personnel du département et leur offre un centre de compétences et de médiations. Il apporte une expertise en gestion de crise et accompagne les projets dans les écoles, les quartiers et les communes par des actions de communication et de formation.

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

- le Service cantonal de la culture (SCC)

favorise l'accès à la culture, en particulier aux élèves des écoles de tous les ordres d'enseignement, promeut l'art public, notamment les artistes contemporains, encourage les acteurs et actrices et les organismes culturels, ainsi que les écoles de musique. Il soutient la création artistique et participe à la conservation du patrimoine culturel et artistique.

- le Service technique

supervise et coordonne tous les travaux dirigés par le DCTI concernant l'ensemble des bâtiments du département, en particulier toutes les écoles.

- le Service de la restauration scolaire

surveille la gestion et les prestations des cafétérias des établissements de l'ensemble du secondaire II.

Activités spécifiques du secrétariat général :

- la conduite des priorités stratégiques et le suivi des projets
- l'organisation et la gestion du département
- la communication interne et externe
- le conseil juridique
- le suivi des plans de mesures du Conseil d'Etat
- l'élaboration du projet de budget et le pilotage du plan financier quadriennal
- la coordination régionale, intercantonale, fédérale et internationale
- la mise en œuvre de l'harmonisation de la scolarité obligatoire : HarmoS, la Convention scolaire romande et Pédagogie spécialisée
- le pilotage stratégique et le suivi de l'enseignement supérieur : Université et HES.

Objectifs 2009 / Priorités

L'année 2009 verra le Secrétariat général :

- renforcer la coordination entre les directions générales de l'enseignement et les directions générales d'offices (OJ et OFPC) afin que ces entités interviennent en complète concertation auprès des mêmes publics cibles tout en offrant des prestations complémentaires (sociales, médicales et d'orientation) à celles de formation ;
- poursuivre et conforter la mise en œuvre du système de contrôle interne et la gestion des risques dans l'ensemble du département ;
- renforcer et unifier le suivi des contrats de prestations liant le département aux institutions subventionnées et assurer leur contrôle ;
- veiller au déploiement de la nouvelle politique RH du département en fonction des projets stratégiques du DIP et en lien avec les objectifs de la politique RH définie par le Conseil d'Etat (motion 1658).
- assurer le suivi et la coordination des projets stratégiques du département ;
- mettre en place l'unité d'enseignement supérieur (UES) qui a pour mission de travailler avec le rectorat à la mise en œuvre et le suivi de la convention d'objectifs de l'Université et l'adaptation de la gouvernance et au suivi du développement de la HES-SO ;
- soutenir la mise en œuvre du projet transversal « école et culture » du Plan d'action Ecole, Arts et Culture (PAEC), qui renforce et renouvelle les collaborations entre les directions générales des trois niveaux d'enseignement, les établissements scolaires et les organismes culturels et les artistes.;
- mettre en application le nouveau règlement relatif à l'enseignement privé ;
- accompagner la mise en œuvre des trois axes prioritaires du SRED : la qualité de la recherche, la valorisation des résultats et le travail en réseau ;
- veiller à la mise en œuvre des nouvelles modalités de financement, d'accréditation et de collaboration des écoles de musique, dès l'acceptation par le Grand Conseil du projet de loi 10238.

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Budget du service

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007*
30 Charges de personnel				
Frs	31'857'816	3'626'057	28'231'759	29'506'049.53
Effectifs	197.847	3.234	194.613	191.230
301 Traitements du personnel				
Frs	23'155'842	2'876'809	20'279'033	20'522'475.43
Effectifs	176.117	1.954	174.163	168.712
302 Traitements du personnel enseignant				
Frs	3'279'469	137'481	3'141'988	3'378'247.05
Effectifs	21.730	1.280	20.450	22.518
31 Dépenses générales				
Frs	3'879'977	947'377	2'932'600	2'799'588.96
36 Subventions				
Frs	75'760'068	2'739'420	73'020'648	69'620'188.00
4 Revenus sans imputations internes et sans subventions redistribuées				
Frs	1'353'306	85'122	1'268'184	494'103.15

**Afin de permettre la comparabilité inter-exercice, la structure 2009 a été répliquée sur les comptes 2007 pour assurer un périmètre organisationnel constant. Il s'agit notamment de l'intégration du SEM aux services transversaux (encore au PO en 2007).*

Éléments budgétaires particuliers

- L'augmentation des charges de personnel s'explique par la mise en place du 13^{ème} salaire, l'application des mécanismes salariaux et le démarrage du projet HarmoS (études préliminaires menées par le SRED).
- Le budget des dépenses générales révèle une importante croissance qui s'explique notamment par la remise à niveau du budget du Secrétariat général qui avait endossé une part importante de la coupe demandée par le Grand Conseil lors du vote du budget 2008.

3.2. Enseignement primaire (EP)

N° CR : 03.21.00.00 Intitulé CR : Enseignement primaire

Mission

La direction générale assure la direction pédagogique et administrative de l'enseignement primaire. Sa responsabilité s'exerce notamment dans les secteurs de l'enseignement, de la scolarité des élèves, des ressources humaines, du budget et de la gestion, ainsi que dans la coordination avec les autres ordres d'enseignement.

93 directrices et directeurs d'établissement scolaire primaire ainsi que 5 inspectrices et inspecteurs de l'enseignement spécialisé dirigent les unités scolaires : établissements (composés d'une ou plusieurs écoles), regroupements de classes spécialisées, institutions spécialisées.

Prestations :

- Enseignement ordinaire,
- Enseignement d'appui,
- Intégration d'élèves handicapés,
- Orientation et encadrement,
- Encouragement et animation des activités culturelles,
- Animation parascolaire.

Division ordinaire :

Dans la division ordinaire, les ressources au bénéfice des 32'912 élèves annoncés pour la rentrée 2009, selon les prévisions du service de la recherche en éducation (SRED), visent à maintenir une moyenne cantonale d'environ 20,5 élèves pour l'ensemble des quelques 1'610 classes prévues et un taux d'encadrement cantonal d'un poste d'enseignement pour un maximum de 17 élèves. Avec la nouvelle organisation de l'enseignement primaire - et donc en comptant les directeur-trice-s -, le taux d'encadrement des élèves s'est amélioré à la rentrée 2008.

Enseignement et éducation spécialisés

- Enseignement spécialisé,
- Evaluation et orientation,
- Création et adaptation de situations d'apprentissage,
- Création et adaptation de moyens d'enseignement,
- Intégration d'élèves handicapés,
- Prévention en matière de sécurité et de santé.

Prestations en lien avec le Service médico-pédagogique de l'OJ :

- Placement en établissements spécialisés,
- Enseignement et éducation selon les besoins spécifiques des enfants,
- Assistance et soutien aux familles.

Division spécialisée :

Les prévisions relatives aux effectifs de la division spécialisée font état, pour la rentrée 2009, de 1'242 élèves, soit les 3,6 % de l'enseignement primaire. Au vu de la forte augmentation des demandes de placement à la rentrée 2008, le DIP a prévu l'ouverture de deux nouveaux centres médico-pédagogiques en janvier 2009 (voir aussi la partie OJ).

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

La division spécialisée offre un encadrement spécifique aux élèves âgés de 3 à 18 ans :

- a) les élèves pour lesquels les conditions des classes ordinaires ne peuvent assurer l'encadrement pédagogique qui leur convient ; ces élèves composent la population des regroupements de classes spécialisées ;
- b) les élèves souffrant d'une atteinte organique ou psychique majeure et handicapante ; ces élèves sont placés dans les institutions spécialisées qui offrent des prestations d'enseignement ainsi qu'une prise en charge éducative et thérapeutique quotidienne.

Deux autres types de prestations pédagogiques et thérapeutiques sont assurées par la division spécialisée :

- le soutien pédagogique à l'intégration d'enfants handicapés dans les trois niveaux d'enseignement ;
- la prise en charge en *foyer d'accueil* de nuit d'enfants handicapés en situation de crise aiguë.

Objectifs 2009 / Priorités

1. Réorganisation de l'enseignement spécialisé

Au vu de la forte augmentation des demandes de placement dans l'enseignement spécialisé à la rentrée 2008, le DIP a décidé, début juillet, de faire un audit sur le processus de gestion afin d'analyser finement ce phénomène. Cet audit vient compléter un travail de fond déjà entamé sur la réorganisation de l'enseignement spécialisé qui verra son aboutissement avec le PL 9865 sur l'intégration des handicapés et des mineurs à besoins spéciaux, adopté par le gouvernement. Ce PL anticipe les dispositions légales et l'organisation à mettre en place pour le 1^{er} janvier 2011. Le projet de loi genevois a été adopté par la Commission parlementaire et sera inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine session du parlement. L'entrée en vigueur des dispositions légales signifiera donc un changement en profondeur de l'organisation, du fonctionnement et de l'interaction entre enseignement ordinaire, prise en charge des besoins spécifiques et enseignement spécialisé dans une perspective d'intégration.

2. Fonctionnement de l'enseignement primaire

La mise en place du nouveau fonctionnement à la rentrée 2008 sera évaluée par un Observatoire créé à cet effet et mandaté par le secrétariat général du DIP. Il rassemblera quelques experts qui pourront s'associer le concours de collaboratrices et collaborateurs de l'enseignement primaire et de partenaires.

L'Observatoire évaluera notamment les fonctions, processus et impacts à l'œuvre :

- au sein de la direction générale de l'enseignement primaire dans sa nouvelle organisation en charge de la direction des régions,
- entre la direction générale et les établissements,
- entre le SRED et les établissements,
- de la réorganisation du CEFEP,
- entre les établissements et leurs partenaires : parents, collectivités locales, services de l'Office de la jeunesse, enseignement spécialisé, directions des collèges du cycle d'orientation,
- au sein des établissements : élaboration du projet d'établissement, mise en place du conseil d'établissement, apport et utilité des maîtresses et maîtres adjoints,
- dans la concertation locale, à travers les conseils d'établissement,
- dans la concertation cantonale, à travers les commissions faitières réunissant la direction générale et les partenaires de l'enseignement primaire.

Sur la base du rapport remis par l'Observatoire, des ajustements seront, le cas échéant, apportés au fonctionnement de l'enseignement primaire à la rentrée 2009.

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

3. Réseau d'enseignement prioritaire (REP)

Créé à la rentrée 2006, le REP rassemble des écoles dont plus de 55% des élèves sont issus de catégories sociales défavorisées. Ces écoles sont dotées de ressources et de moyens particuliers afin de favoriser les apprentissages chez ces élèves. Un partenariat est développé avec les autorités communales concernées.

Perspectives

Les autres projets, actuellement en cours, et appelés à jouer un rôle important sur le long terme de l'enseignement primaire s'inscrivent dans le développement et le renforcement de la coordination scolaire, ils peuvent être regroupés selon les deux axes stratégiques, ci-dessous :

L'harmonisation intercantonale de la scolarité obligatoire (concordat Harnos) impliquant entre autres, adaptations, la scolarisation à 4 ans, le temps scolaire, le plan d'études avec notamment l'introduction de l'anglais ainsi que les standards de compétences.

La mise en place d'une direction unifiée de la scolarité obligatoire (aspects organisationnels, pédagogiques et fonctionnels ainsi que l'élaboration de la formation initiale et continue des enseignants en collaboration avec l'Université de Genève).

Budget du service

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
30 Charges de personnel				
Frs	366'909'287	16'228'370	350'680'917	338'822'753.36
Effectifs	2.544.070	3.300	2'540.770	2'510.446
301 Traitements du personnel				
Frs	37'976'499	9'140'404	28'836'095	24'66'094.75
Effectifs	325.790	3.140	322.650	241.158
302 Traitements du personnel enseignant				
Frs	271'418'165	4'393'033	267'025'132	259'716'537.12
Effectifs	2'218.280	0.160	2'218.120	2'269.288
31 Dépenses générales				
Frs	6'968'260	659'260	6'309'000	6'715'056.98
36 Subventions				
Frs	2'839'900	160'000	2'679'900	12'669'900.00
4 Revenus sans imputations internes et sans subventions redistribuées				
Frs	6'724'862	577'942	6'146'920	4'678'620.43

Éléments budgétaires particuliers

- L'augmentation des charges de personnel est liée à la mise en place du 13ème salaire, à l'application des mécanismes salariaux et à l'augmentation de la capacité d'accueil de l'enseignement spécialisé.
- Souvent réduit ces dernières années, le budget des dépenses générales a été remis à niveau pour 2009 afin d'assurer un enseignement et un encadrement de qualité aux élèves des filières ordinaire et spécialisée.

3.3. Cycle d'orientation (CO)

N° CR : 03.22.00.00 Intitulé CR : Cycle d'orientation

Mission

La mission du cycle d'orientation est précisée dans les articles 44, al 1, 52, 53, 54 et 55 de la Loi sur l'instruction publique C 1.10. Le cycle d'orientation se définit comme une école dispensant un enseignement de culture générale pour les trois dernières années de la scolarité obligatoire. Il prend en charge les enfants âgés de 12 à 15 ans. Il constitue l'enseignement secondaire 1 selon la terminologie internationale.

Le cycle d'orientation se doit de coordonner ses actions d'enseignement avec, d'une part, l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire postobligatoire, et d'autre part, l'ensemble des cantons suisses francophones dans le cadre de l'Espace romand de formation mis en place par la Conférence intercantonale des directrices et directeurs de l'instruction publique (CIIP).

Le cycle d'orientation se doit également d'évaluer de façon certifiante, à la fin de chaque année de l'enseignement secondaire 1, et notamment de la dernière, les connaissances et les compétences acquises par les élèves en vue de leur insertion dans l'une des trois filières de l'enseignement secondaire postobligatoire.

Prestations :

- Enseignement ordinaire,
- Enseignement cours complémentaires,
- Orientation et encadrement,
- Structures d'accueil et de prise en charge d'élèves allophones et en difficulté,
- Intégration des élèves handicapés,
- Encouragement et animation des activités culturelles,
- Enseignement aux parents d'élèves.

Objectifs 2009 / Priorités

Les décisions populaires relatives aux initiatives IN 134, IN 138 et au contre-projet PL 10176 impliqueront des modifications structurelles et pédagogiques importantes pour préparer la rentrée 2010-2011.

Dans l'intervalle, le cycle d'orientation continuera à focaliser ses efforts sur la qualité de l'enseignement et sur l'orientation des élèves sur les trois années. Il poursuivra la définition précise de la progression des apprentissages des élèves en termes de connaissances et de compétences. Ceci permettra de spécifier des seuils d'acquisition évalués à la fin de chaque année. 2009 verra la mise en place du Plan d'études romand se concrétiser. Elle nécessitera un effort important et continu au niveau de l'information, de la formation et de l'encadrement du corps enseignant.

Ce travail sera conduit d'une part avec l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire postobligatoire et d'autre part avec l'ensemble des cantons suisses francophones, dans le cadre de l'Espace romand de formation voulu par la CIIP. Il nécessitera un important effort d'élaboration et de réalisation de l'évaluation commune (épreuves communes cantonales et épreuves communes romandes de référence).

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Par ailleurs, dès 2009, les conseils d'établissement seront mis en place (partenariat famille-école) et le réseau d'enseignement prioritaire sera étendu au cycle d'orientation à la rentrée 2009.

L'extension de la capacité d'accueil du collège de la Seymaz (classes de 9^{ème} année), la mise à disposition progressive du nouveau collège de Drize et les transformations du collège de la Florence permettront de désengorger les établissements en visant un effectif maximum de 650 élèves pour un meilleur encadrement et de meilleures conditions d'apprentissage.

Perspectives

- Mise en place, pour toutes les classes des trois dernières années de la scolarité obligatoire, de la nouvelle organisation du cycle d'orientation en réponse aux initiatives IN 134 et IN 138 et conformément au PL 10176 (contreprojet direct à l'IN 134 et indirect à l'IN 138).
- Contribution à la mise en place du regroupement des directions générales de l'enseignement primaire et du cycle d'orientation : une direction générale unique de l'enseignement obligatoire.
- Implémentation du projet de mise en cohérence des degrés d'enseignement primaire et secondaire 1.
- Finalisation du collège de Drize afin de désengorger les établissements de la région Arve-Lac, en respectant le seuil maximum de 600-650 élèves, garantie d'un encadrement optimal (lutte contre les incivilités notamment).

Budget du service

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
30 Charges de personnel				
Frs	243'312'013	13'797'785	229'514'228	226'571'131.16
Effectifs	1'527.349	1.560	1'525.789	1'511.304
301 Traitements du personnel				
Frs	23'575'776	1'825'947	21'749'829	21'922'654.60
Effectifs	219.200	1.650	217.550	210.772
302 Traitements du personnel enseignant				
Frs	181'312'634	9'736'165	171'576'469	168'426'893.55
Effectifs	1'308.149	-0.090	1'308.239	1'300.532
31 Dépenses générales				
Frs	7'378'752	869'552	6'509'200	6'443'131.94
36 Subventions				
Frs	397'000	0	397'000	383'746.00
4 Revenus sans imputations internes et sans subventions redistribuées				
Frs	2'243'326	-395'724	2'639'050	1'903'444.93

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Éléments budgétaires particuliers

- L'augmentation des charges de personnel est liée à la mise en place du 13^{ème} salaire et à l'application des mécanismes salariaux.
- Le budget des dépenses générales est stable si l'on excepte le transfert budgétaire des dépenses d'investissement vers les dépenses générales (environ 0.9 MCHF) suite à l'entrée en vigueur des normes IPSAS et l'application du nouveau règlement sur les investissements.

3.4. Enseignement post-obligatoire (ESPO)

N° CR : 03.23.00.00 Intitulé CR : Enseignement secondaire post obligatoire

Mission

Les 23 écoles et les 7 pôles ou centres de formation professionnelle du secondaire II post-obligatoire récemment mis en place ont pour mission de proposer un cursus de formation de 2 à 4 ans aux élèves et apprenant-e-s qui sont âgés entre 15 et 19 ans, qui leur permet, à son terme, d'obtenir un titre reconnu (niveau CITE 3 de la classification de l'OCDE) dans les domaines de :

- la formation générale : certificat et maturité spécialisée de l'Ecole de culture générale, maturité gymnasiale du collège de Genève ;
- la formation professionnelle initiale : attestation cantonale de formation professionnelle, attestation fédérale de formation professionnelle initiale, diplôme de commerce, certificat fédéral de capacité, certificat de maturité professionnelle des sept Centres de formations professionnelle (arts appliqués, commerce, construction, services et hôtellerie/restauration, nature et environnement, santé et social, et technique) et la maturité technique de l'Ecole d'enseignement technique – EET.

Ces écoles et centres de formation professionnelle ont également pour missions connexes de :

- préparer, en étroite collaboration avec le CO, les élèves :
 - ✓ qui ne maîtrisent pas suffisamment le français par des classes d'accueil pour élèves non francophones ;
 - ✓ provenant du cycle d'orientation et qui ne satisfont pas aux normes d'admission du postobligatoire par des classes :
 - insertion scolaire
 - insertion professionnelle
- proposer différents cursus de formation à des adultes afin qu'ils briguent à leurs termes un titre de niveau CITE 3 ou 4 ou qu'ils puissent accéder à une HES.

Prestations :

Formation professionnelle initiale

- Formation à l'attestation fédérale,
- Formation au CFC,
- Formation à la matu Pro,
- Développement qualitatif et quantitatif de l'offre de formation professionnelle,
- Qualification professionnelle des jeunes et des adultes,
- Structures d'accueil d'élèves non francophones,
- Structures d'insertion,
- Intégration d'élèves handicapés,
- Suivi individualisé des jeunes en difficulté.

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Formation post-obligatoire générale

- Formation gymnasiale,
- Formation de culture générale,
- Formation de culture générale et à la matu spécialisée,
- Structures d'accueil d'élèves non francophones,
- Structures d'insertion,
- Intégration des élèves handicapés,
- Formation générale des adultes,
- Orientation et encadrement,
- Encouragement et animation des activités culturelles.

Formation professionnelle supérieure

- Formation professionnelle supérieure avec obtention de diplômes professionnels post CFC.

Contribution aux prestations publiques suivantes pouvant faire l'objet de la facturation d'un émolument conformément à l'art. 9 de la LGAF (fournies par d'autres CR) :

- Formation professionnelle initiale : prestations fournies à des tiers par les apprenant-e-s en formation plein-temps (selon le règlement C 1 10.40).
- Formation professionnelle initiale : Pensions à l'internat du Centre de formation professionnelle nature et environnement (Centre de Lullier).

Objectifs 2009 / Priorités

- Intégrer l'Ecole supérieure d'informatique de Gestion (ESIG) qui dépend jusque-là de la HES Genève.
- Faire face à une augmentation des effectifs :
 - Plus de 223 élèves et apprenant-e-s supplémentaires sont annoncés par le SRED pour la rentrée 2009, soit un total de 21'982.
 - Pour ce faire, la 3^{ème} ECG augmentera progressivement sa capacité d'accueil.
- Atteindre, au plus tard en 2015, l'objectif énoncé par la CDIP en novembre 2006 qui vise à ce que 95 % des jeunes décrochent un diplôme du secondaire II, tout en améliorant l'orientation afin que les jeunes perdent moins de temps à changer de voie ou à «patienter dans un sas».
- Adapter l'offre de formation dans le domaine professionnel en mettant en place :
 - un cursus de formation dans le domaine des laboratoires,
 - une attestation de formation professionnelle initiale à plein-temps dans le domaine commercial,
 - une réforme dans le domaine de la transition scolaire et professionnelle,
 - une formation pratique intégrée à la formation commerciale à plein-temps.
- Renforcer les compétences linguistiques des élèves en les soutenant financièrement lors du passage d'examen de certification reconnu au niveau international.

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Perspectives

- Poursuivre l'adaptation de la transition scolaire et professionnelle en se préparant aux modifications structurelles du Cycle d'orientation.
- Certifier progressivement les Centres de formation professionnelle conformément aux exigences de la loi fédérale sur la formation professionnelle.
- Poursuivre les objectifs fixés par la CDIP.
- Les prévisions d'effectifs continuent d'annoncer des augmentations, même si elles sont de moindre importance. La perspective d'une stabilisation des effectifs du PO est annoncée en 2011-2012.
- Poursuivre la mise en place d'infrastructures scolaires pour faire face aux augmentations d'effectifs (notamment à l'Ecole de culture générale, au collège et dans les Centres de formation professionnelle).
- Se préparer à reprendre le financement et l'organisation de l'année préparatoire actuellement dispensée par la HEdS.

Budget du service

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007*
30 Charges de personnel				
Frs	356'896'519	21'341'394	335'555'125	330'550'395.35
Effectifs	2'174.719	17.570	2'157.149	2'131.412
301 Traitements du personnel				
Frs	36'001'147	1'037'685	34'963'462	35'283'734.48
Effectifs	341.307	-9.800	351.107	335.952
302 Traitements du personnel enseignant				
Frs	264'249'738	17'069'075	247'180'663	241'570'511.73
Effectifs	1'833.412	27.370	1'806.042	1'795.460
31 Dépenses générales				
Frs	16'762'441	3'543'841	13'218'600	12'473'791.30
36 Subventions				
Frs	2'994'500	2'067'000	927'500	754'902.55
4 Revenus sans imputations internes et sans subventions redistribuées				
Frs	33'875'385	2'301'426	31'573'959	20'074'909.59

**Afin de permettre la comparabilité inter-exercice, la structure 2009 a été répliquée sur les comptes 2007 pour assurer un périmètre organisationnel constant. Il s'agit notamment de l'intégration du SEM aux services transversaux (encore au PO en 2007).*

Éléments budgétaires particuliers

- L'augmentation sur les charges de personnel s'explique par la mise en place du 13^{ème} salaire, l'application des mécanismes salariaux, le renforcement des ressources pour faire face à l'augmentation des effectifs d'élèves (+ 934 entre 2007 et 2009 selon les prévisions) et l'intégration de l'Ecole Supérieure d'Informatique de Gestion (ESIG) en provenance des HES.
- En ce qui concerne les dépenses générales, on note une importante augmentation qui s'explique essentiellement par :
 - le transfert budgétaire des dépenses d'investissements vers les dépenses générales (3.2 MCHF) suite à l'entrée en vigueur des normes IPSAS et l'application du nouveau règlement sur les investissements,
 - l'intégration des mandats dans les dépenses générales conformément aux normes IPSAS,
 - la mise en adéquation des ressources avec la hausse des effectifs d'élèves.
- Transfert en provenance des HES de la 1^{ère} année préparatoire concernant la Haute école de santé.

3.6. L'office de la jeunesse (OJ)

N° CR : 03.31.00.00 Intitulé CR : Office de la jeunesse

Mission

Dans l'intérêt des enfants et des jeunes, dans le cadre de l'éducation et de l'enseignement spécialisé ainsi que dans l'aide aux familles et à la jeunesse en lien avec l'enseignement ordinaire :

- Prévenir et traiter les troubles du développement psychologique, sensoriel et psychomoteur, du comportement et de la relation qui entravent la vie sociale et l'apprentissage des mineurs.
- Assurer l'attribution de subventions et assurer leur suivi et leur contrôle.
- Aider la famille dans sa tâche éducative, protéger les mineurs et exercer la juridiction pour enfants en assurant l'exécution et le suivi des mandats tutélaires et des mesures de protection de l'enfance ordonnées par l'autorité judiciaire.
- Promouvoir la santé de tous les enfants et jeunes du Canton par des actions de prévention et de protection contre les risques pour la santé, les conduites à risques et les dépendances, les atteintes à la santé et à l'intégrité des enfants menacés par des violences, des abus ou des conditions de vie inadéquates.
- Prévenir et soigner les mineurs des familles du canton dans les domaines de la santé dentaire, de l'orthodontie et des soins auprès des populations vivant dans des conditions sociales défavorisées.
- Contribuer à l'élaboration, la promotion et la coordination des loisirs éducatifs pour les mineurs du canton en gérant des activités périscolaires qui offrent aux enfants et adolescents (4 à 18 ans) des prestations sportives, récréatives, culturelles et de découvertes.
- Autoriser et surveiller les structures de la petite enfance, les familles d'accueil de jour, les familles d'accueil avec hébergement ainsi qu'instruire les procédures d'adoption.

Prestations :

- Protection des mineurs et assistance socio-éducative,
- Surveillance des placements d'enfants hors du lieu familial,
- Education et responsabilisation à la santé des enfants et adolescents (programme hygiène, sexualité, toxicodépendance, premiers soins),
- Education à la santé dentaire et contrôles,
- Prévention et accompagnement des parents et enfants/adolescents lors de traitements médico-pédagogiques des troubles du comportement,
- Promotion et organisation de loisirs éducatifs pour les mineurs (séjours vacances sur temps scolaire, aides aux mouvements de jeunesse, associations et clubs, surveillance des spectacles et divertissements s'adressant aux jeunes).
- Placements en établissements spécialisés,
- Enseignement et éducation selon les besoins spécifiques des enfants,
- Assistance et soutien aux familles.

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Objectifs 2009 / Priorités

- Revoir l'organisation actuelle des services afin de regrouper les activités liées à la surveillance d'institutions de placement, au suivi des subventions allouées aux institutions et dans le cadre des mesures scolaires spéciales afin de pouvoir renforcer les contrôles et améliorer le suivi financier.
- Proposer une nouvelle organisation transversale et adaptée afin d'améliorer l'efficacité du SPMi, suite à la mise en œuvre du logiciel "TAMI".
- Participer à la réorganisation de l'enseignement spécialisé (voir point 3.2).
- Démarrer le concept de soutien éducatif de proximité (AEMO) et évaluer, dès octobre, les premiers effets de cette nouvelle prestation.
- Développer une politique visant à encourager de nouvelles familles d'accueil, notamment en adaptant les barèmes appliqués aux familles d'accueil avec hébergement et en organisant des soutiens de professionnels aux familles confrontées à de grandes difficultés.
- Suivre l'évolution du projet pilote relatif à la mise en œuvre des mandats pénaux d'assistance personnelle (art. 13 DPMin).
- Revoir le dispositif genevois pour le placement d'enfants (IGE) afin de proposer des adaptations dans le but de réduire le nombre de placements hors-canton et de simplifier les flux financiers entre les IGE et les services placeurs.
- Accompagner le processus législatif visant à redéfinir la politique cantonale dans le domaine de l'accueil de la petite enfance.
- Proposer un concept transversal pour le transport des enfants.

Perspectives

- Poursuivre la politique de promotion des familles d'accueil avec hébergement en développant un nouveau concept d'accueil d'enfant dans des familles "professionnelles".
- Etudier les résultats de la campagne de deux ans sur la prévention de la carie dentaire afin de vérifier si le bilan est positif et étendre cette prévention à l'ensemble des écoles primaires du canton.
- Etudier la possibilité d'informatiser les prestations du service santé de la jeunesse et de la clinique dentaire de la jeunesse.
- Développer la transversalité au sein des services de l'Office de la jeunesse.

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Budget du service

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
30	Charges de personnel			
Frs	73'744'017	4'425'247	69'318'770	70'485'296.44
Effectifs	540.875	-0.414	541.289	530.850
301	Traitements du personnel			
Frs	61'501'093	3'704'218	57'796'875	58'040'662.40
Effectifs	540.875	-0.414	541.289	530.850
31	Dépenses générales			
Frs	11'537'366	819'088	10'718'278	10'175'219.12
36	Subventions			
Frs	117'961'450	8'555'680	109'405'770	84'375'052.15
4	Revenus sans imputations internes et sans subventions			
Frs	12'941'143	1'442'993	11'498'150	36'924'408.83

Éléments budgétaires particuliers

- L'augmentation sur les charges de personnel s'explique par la mise en place du 13^{ème} salaire, l'application des mécanismes salariaux et l'extension de la capacité d'accueil de l'enseignement spécialisé.
- Le budget des dépenses générales a été indexé à la hausse des prix du transport et tient compte de l'extension et de l'ouverture d'institutions pour l'enseignement spécialisé.

3.5. L'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC)

N° CR : 03.32.00.00 Intitulé CR : Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue

Mission

- Faciliter la gestion individuelle des parcours de formation, l'orientation des jeunes et des adultes, la réussite de la formation scolaire et professionnelle.
- Renforcer l'apprentissage tout au long de la vie et la formation continue des adultes.
- Contribuer à l'évolution d'un système de formation performant et améliorer la lisibilité du système par une information sur l'ensemble des filières et leurs débouchés.

Prestations

- Information et documentation sur les études et les professions
- Aide à l'orientation scolaire et professionnelle tout au long de la vie,
- Développement de la qualité de la formation professionnelle et continue,
- Financement de l'offre et de la demande de formation scolaire, professionnelle, des études et de la formation continue,
- Insertion scolaire et professionnelle des jeunes et des adultes,
- Promotion de l'ensemble des filières d'études et de formation professionnelle et continue,
- Formation continue (PO).

Objectifs 2009 / Priorités

- Mettre en place des nouvelles modalités d'attribution des bourses et prêts d'études qui répondent mieux aux besoins de la population et soient en adéquation avec le projet d'harmonisation de la CDIP.
- Encourager les entreprises à s'engager davantage dans la formation des apprentis et apprenties par la mise en place de mesures incitatives aussi bien sur le plan quantitatif que qualitatif.
- Introduire un nouveau dispositif de surveillance de l'apprentissage conformément aux modalités définies dans la loi cantonale sur la formation professionnelle. Ce dispositif doit être ciblé sur les jeunes en formation et sur les entreprises qui rencontrent des difficultés.
- Développer une certification qualité pour les prestations d'information et d'orientation scolaires et professionnelles ainsi que pour les centres de formation professionnelle.
- Faire connaître la Cité des Métiers et de la formation, Genève, qui a ouvert ses portes le 5 septembre 2008 et doit permettre aux jeunes comme aux adultes de trouver dans un même lieu, en libre accès, gratuitement et sans rendez-vous, l'essentiel des appuis en matière d'information scolaire et professionnelle, d'orientation, de formation, d'insertion, de retour à l'emploi. Le DSE est partie prenante dans cette Cité.
- Parallèlement, participer à l'organisation d'une nouvelle édition de la cité des métiers Palexpo 2009 et assurer la responsabilité des stands des centres de formation et des écoles du DIP.
- Développer l'information en ligne et supprimer les imprimés notamment par la création d'un cybermagazine, premier du genre en Suisse dans le domaine de l'orientation.

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

- Réorganiser les cours interentreprises en donnant cette responsabilité aux associations professionnelles.
- Renforcer le suivi des élèves en difficulté et développer un projet cantonal dans le cadre du concept de l'OFFT de Case Management. Ce projet coordonné par l'OFPC implique directement la DGCO, la DGPO et la DGOJ.

Perspectives

- Mettre en application la nouvelle loi cantonale sur les bourses et prêts d'études.
- Poursuivre l'introduction du Masterplan et la mise en place des nouvelles ordonnances de formation professionnelle.
- Renforcer le dispositif d'orientation au cycle d'orientation ainsi que le suivi individualisé des élèves.
- Poursuivre le transfert des cours interentreprises vers les associations professionnelles.
- Mettre en place un dispositif interinstitutionnel d'aide à l'insertion des jeunes en rupture.
- Faciliter l'accès aux prestations de l'OFPC par leur mise en ligne.

Budget du service

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
30 Charges de personnel				
Frs	24'625'901	1'754'318	22'871'583	22'293'531.87
Effectifs	157.850	-2.000	159.850	158.827
301 Traitements du personnel				
Frs	20'581'184	1'683'433	18'897'751	18'564'781.45
Effectifs	157.850	-2.000	159.850	158.827
31 Dépenses générales				
Frs	2'593'542	639'542	1'954'000	2'188'933.44
36 Subventions				
Frs	47'404'996	-6'536'000	53'940'996	48'253'329.97
4 Revenus sans imputations internes et sans subventions				
Frs	11'838'971	-4'890'778	16'729'749	15'258'266.90

Éléments budgétaires particuliers

- L'augmentation sur les charges de personnel s'explique par la mise en place du 13ème salaire, l'application des mécanismes salariaux et le renforcement des ressources liées aux projets de l'OFPC (Interreg, gestion du suivi individualisé (GSI), l'évaluation des jeunes demandeurs d'emploi...). Ces ressources nouvelles sont financées par des recettes en provenance de la confédération.
- Le budget des dépenses générales augmente de 0.6 MCHF, dédiés à l'organisation de la Cité des métiers.

3.7. Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale – Genève (HES-SO)

N° CR : 03.25.00.00 Intitulé CR : Haute école spécialisée de Genève

Mission

- S'acquitter des missions fédérales qui incombent aux HES : développement des formations de base, de la recherche appliquée et des prestations de services à des tiers ainsi que de la formation continue à l'attention des diplômé-e-s ou des professionnels.
- Suivre les directions prises dans le cadre du nouveau modèle de gouvernance de la HES-SO approuvé par la Confédération en 2003.
- Renforcer la cohésion entre les écoles qui la composent et élaborer, avec leur appui, sa stratégie de développement.

Prestations :

- Enseignement - Etudes principales,
- Enseignement – Formation post-grade,
- Recherche appliquée et développement,
- Prestations à des tiers,
- Formation professionnelle supérieure,

Objectifs 2009 / Priorités

L'introduction généralisée des enseignements master, l'intégration des nouveaux domaines (la HEM et sa filiale neuchâteloise ainsi que les arts visuels) dans le système financier de la HES-SO Genève, auront un impact considérable en 2009 en terme de management et de gestion des ressources, notamment financières et budgétaires. A cela, s'ajoutent la sortie de l'année préparatoire de la HEdS du système de financement HES ainsi que le transfert de l'ESIG hors du giron de la HES-SO Genève, changements qu'il s'agira d'accompagner au mieux. En outre, la HES-SO Genève poursuivra en 2009 la mise en œuvre des projets suivants :

- la réunion des deux écoles d'ingénieurs,
- l'intégration effective de la Haute Ecole de Musique dans le dispositif genevois et la mise en place des classes décentralisées à Neuchâtel,
- la réorganisation des tâches entre la direction générale et les écoles dans un souci d'efficacité et d'allocation optimale des ressources (obtention de la certification ISO 9001 pour le management administratif et financier).

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Perspectives

- Préparation de la nouvelle convention intercantonale qui rentrera en vigueur au plus tard en 2011.
- Préparation de l'accréditation institutionnelle dans le cadre de la mise en œuvre du paysage des Hautes Ecoles suisses à partir de 2012.
- Renforcement de la collaboration avec l'Université de Genève dans le cadre du projet de la mise en place de l'unité de l'enseignement supérieur.
- Rapprochement des écoles sur des projets pédagogiques et scientifiques communs, notamment le développement durable.
- Révision de la loi cantonale sur les hautes écoles spécialisées (C 1 26) en fonction de la nouvelle convention et donnant plus d'autonomie à la HES-SO Genève.
- Harmonisation de ses formations selon le modèle de Bologne et développement de son offre de masters.
- Organisation de son fonctionnement selon la notion de prestations, grâce notamment à des conventions d'objectifs.
- Mise en place d'un statut du personnel enseignant HES commun à toutes les écoles.
- Participation à l'élaboration et la mise en œuvre du nouveau système financier de la HES-SO.
- Déploiement de la stratégie visant à regrouper les écoles de la HES-SO Genève sur deux à trois sites principaux.

Budget du service

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
36 Subventions	100'667'000	2'905'300	97'624'700	
HES-SO subvention	49'532'000	3'004'000	46'391'000	
- Subvention monétaire	40'062'000	3'004'000	36'921'000	34'699'000
Contribution intercantonale	37'932'000	2'461'000	35'471'000	
Conditions locales particulières	1'116'000	543'000	617'000	
Taxes scolaires	970'000	137'000	833'000	
- Subvention non monétaire	9'470'000	0	9'470'000	
HES-S2 subvention	32'125'000	1'782'000	30'343'000	
- Subvention monétaire	29'125'000	782'000	28'343'000	29'982'000
Contribution intercantonale	20'020'000	-1'573'000	21'593'000	
Conditions locales particulières	6'038'000	2'238'000	3'800'000	
Taxes scolaires	3'067'000	117'000	2'950'000	
- Subvention non monétaire	3'000'000	1'000'000	2'000'000	

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

HES-S2 Musique et autres arts (HEM, ESBA, HETSR) subvention	19'010'000	19'010'000	0
- Subvention monétaire	17'760'000	17'760'000	0
Contribution intercantonale	17'400'000	17'400'000	0
Conditions locales particulières	178'000	178'000	0
Taxes scolaires	182'000	182'000	0
- Subvention non monétaire	1'250'000	1'250'000	0
	0	-20'890'700	20'890'700
			21'335'421
HETSR	0	-320'000	320'000
HEM	0	-12'156'000	12'156'000
ESIG	0	-1'400'000	1'400'000
ESBA	0	-7'014'700	7'014'700
CCSO	0	0	0
			727'121
4 Revenus	13'720'000	382'000	13'338'000
Retour de subvention SO	0	-1'868'000	1'868'000
HES-SO revenu non monétaire	9'470'000	0	9'470'000
HES-S2 revenu non monétaire	3'000'000	1'000'000	2'000'000
HES-S2 Musique et autres arts revenu non monétaire	1'250'000	1'250'000	0
36/4 Subventions / revenus	86'947'000	2'523'300	84'286'700
Effectifs	579.85		514.86

Éléments budgétaires particuliers

- La subvention 2008 pour la HES-SO a été réduite de 1.3 millions.
- Les effectifs 2009 par rapport à ceux de 2008 incluent le personnel de la HEM mais plus ceux de l'ESIG.
- Transfert à l'enseignement postobligatoire de la 1^{ère} année préparatoire concernant la Haute école de santé.

3.8. Université de Genève

N° CR : 03.26.00.00 Intitulé CR : Université de Genève

Mission

- Donner à ses étudiants une formation académique de base et approfondie, les initier à la recherche scientifique et contribuer à l'éducation permanente,
- Contribuer à la recherche scientifique, au renouvellement et au développement des connaissances scientifiques,
- Contribuer à la reconnaissance internationale de Genève,
- Développer et diffuser une culture fondée sur les connaissances scientifiques,
- Faire prendre conscience de la responsabilité que les chercheurs, les enseignants et les étudiants assument envers la société.

Prestations :

- Formation de base,
- Formation post-grade,
- Recherche,
- Formation continue,
- Services.

Objectifs 2009 / Priorités

- La votation populaire du 30 novembre 2008 décidera de la possible entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'Université (L 10103) et de sa mise en œuvre.
- Les Pôles de recherche attribués par la Confédération en Génétique et en Physique sont progressivement intégrés par des réallocations budgétaires. Celui de Sciences affectives planifie son intégration.
- Les Sciences de l'Environnement, confortées par l'afflux d'étudiants dès l'ouverture du nouveau Master, développent leurs programmes de recherche.
- L'Institut Universitaire de Formation des Enseignants (IUFE) achève la mise en place de son organisation et de ses programmes.
- L'Université développe ses outils d'évaluation, l'accueil et l'accompagnement des étudiantes et des étudiants.

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

- Réalisation des objectifs de la convention, notamment des pôles d'excellence de l'Université :
 - Pôle d'excellence en Sciences de la vie : 900'000 frs,
 - Pôle d'excellence en Sciences physiques : 900'000 frs,
 - Pôle d'excellence en Neurosciences : 900'000 frs,
 - Pôle d'excellence en Sciences de l'environnement et international : 150'000 frs,
 - Pôle historique : 200'000 frs,
 - Pôle Finance et société : 150'000 frs,
 - 450ème de l'Université : 500'000 frs,
 - Périodiques électroniques : 300'000 frs.

Perspectives

- Nouvelle tranche de la convention d'objectifs : 3'110'000 frs
- Transfert de budget de l'IFMES : 9'777'137 frs (valeur début 2008)

Budget du service

	PB 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
36 Subventions	384'150'501	44'449'267	339'701'234	285'909'816.29
Allocation au fonctionnement de l'Université	301'390'000	20'918'000	280'472'000	285'909'816.29
Subvention non monétaire	82'760'501	23'531'267	59'229'234	

Éléments budgétaires particuliers

- L'Institut Universitaire de Formation des Enseignants (IUFE) ouvrira ses portes dans ses locaux en 2009. Entre temps, les charges engendrées par l'IUFE seront assumées par un transfert de budget de l'IFMES (DIP) vers l'Université.
- Transfert des bourses en provenance du SAEA (534'000 frs).
- Transfert de l'unité d'enseignement de médecine générale des HUG à la faculté de médecine (200'000 frs).

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION B09 -B08		BUDGET 2008	COMPTE 2007
		CHARGES	REVENUS	en F	en %		
03.00.00.00	INSTRUCTION PUBLIQUE						
3	CHARGES	2.123.372.117		249.050.820	13,3	1.874.321.297	2.288.971.559,43
4	REVENUS		82.696.993	-4.010.548	-4,6	86.707.541	611.511.485,32
	COUVERTURE en F	-2.040.675.124		-253.061.368		-1.787.613.756	-1.677.460.074,11
	COUVERTURE en %	3,89%			-0,7	4,63%	26,72%
03.11.00.00	SECRETARIAT GÉNÉRAL						
3	CHARGES	31.288.238		2.502.298	8,7	28.785.940	95.885.897,54
4	REVENUS		597.178	24.657	4,3	572.521	11.138.795,47
	COUVERTURE en F	-30.691.060		-2.477.641		-28.213.419	-84.747.102,07
	COUVERTURE en %	1,91%			-0,1	1,99%	11,62%
30	CHARGES DE PERSONNEL	8.795.766		1.351.325	18,2	7.444.441	13.590.270,92
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	965.588		882.588	NS	83.000	1.419.696,49
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	1.395.822		1.053.482	307,7	342.340	33.514,10
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	18.964.660		716.000	3,9	18.248.660	69.620.188,00
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES						10.718.985,10
39	IMPUTATIONS INTERNES	1.166.402		-1.501.097	-56,3	2.667.499	503.242,93
42	REVENUS DES BIENS		65.073	60.000	NS	5.073	
43	RECETTES DIVERSES		487.655	320.555	191,8	167.100	380.364,48
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES			-400.000	-100,0	400.000	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		44.450	44.450	ND		10.115,90
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER						10.718.985,10
49	IMPUTATIONS INTERNES			-348	-100,0	348	29.329,99
03.12.00.00	SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS						
3	CHARGES						6.540.435,42
4	REVENUS						31.669,99
	COUVERTURE en F						-6.508.765,43
	COUVERTURE en %						0,48%
30	CHARGES DE PERSONNEL						5.544.961,98
31	DÉPENSES GÉNÉRALES						290.414,91

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION B09 -B08		BUDGET 2008	COMPTE 2007
		CHARGES	REVENUS	en F	en %		
03.12.00.00	SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS (Suite)						
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES						276.000,00
39	IMPUTATIONS INTERNES						429.058,53
42	REVENUS DES BIENS						476,62
43	RECETTES DIVERSES						31.146,93
49	IMPUTATIONS INTERNES						46,44
03.13.00.00	SERVICES PARTAGÉS ET LOGISTIQUES						
3	CHARGES	88.310.075		9.092.286	11,5	79.217.789	-55.510,98
4	REVENUS		756.128	44.352	6,2	711.776	9.676,45
	COUVERTURE en F	-87.553.947		-9.047.934		-78.506.013	65.187,43
	COUVERTURE en %	0,86%				0,90%	-17,43%
30	CHARGES DE PERSONNEL	23.062.050		2.274.732	10,9	20.787.318	270,00
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	2.914.389		64.789	2,3	2.849.600	-55.780,98
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	56.795.408		2.023.420	3,7	54.771.988	
39	IMPUTATIONS INTERNES	5.538.228		4.729.345	584,7	808.883	
42	REVENUS DES BIENS						9.676,45
43	RECETTES DIVERSES		140.128	57.128	68,8	83.000	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		616.000	2.989	0,5	613.011	
49	IMPUTATIONS INTERNES			-15.765	-100,0	15.765	
03.21.00.00	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE						
3	CHARGES	386.282.752		19.523.391	5,3	366.759.361	359.373.788,23
4	REVENUS		6.724.862	560.572	9,1	6.164.290	4.709.303,67
	COUVERTURE en F	-379.557.890		-18.962.819		-360.595.071	-354.664.484,56
	COUVERTURE en %	1,74%			0,1	1,68%	1,31%
30	CHARGES DE PERSONNEL	366.909.287		16.228.370	4,6	350.680.917	338.822.753,36
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	6.968.260		659.260	10,4	6.309.000	6.715.056,98
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	3.617.069		190.069	5,5	3.427.000	242.365,13
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	2.839.900		160.000	6,0	2.679.900	12.669.900,00
39	IMPUTATIONS INTERNES	5.948.236		2.285.692	62,4	3.662.544	923.712,76
42	REVENUS DES BIENS		15.020	15.000	NS	20	48.928,80

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION B09 -B08		BUDGET 2008	COMPTE 2007
		CHARGES	REVENUS	en F	en %		
03.21.00.00	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE (Suite)						
43	RECETTES DIVERSES		5.849.842	683.642	13,2	5.166.200	3.761.809,33
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		500.000	-100.000	-16,7	600.000	418.441,30
46	SUBVENTIONS ACQUISES		360.000	-20.700	-5,4	380.700	449.441,00
49	IMPUTATIONS INTERNES			-17.370	-100,0	17.370	30.683,24
03.22.00.00	CYCLE D'ORIENTATION						
3	CHARGES	312.085.289		56.485.289	22,1	255.600.000	244.708.627,13
4	REVENUS		2.243.326	-1.121.682	-33,3	3.365.008	2.439.012,57
	COUVERTURE en F	-309.841.963		-57.606.971		-252.234.992	-242.269.614,56
	COUVERTURE en %	0,72%			-0,6	1,32%	1,00%
30	CHARGES DE PERSONNEL	243.312.013		13.797.785	6,0	229.514.228	226.571.131,16
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	7.378.752		869.552	13,4	6.509.200	6.443.131,94
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	2.405.080		252.954	11,8	2.152.126	2.482.493,25
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS						111.060,00
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	397.000		0	0,0	397.000	383.746,00
39	IMPUTATIONS INTERNES	58.592.444		41.564.998	244,1	17.027.446	8.717.064,78
42	REVENUS DES BIENS			-50	-100,0	50	5.017,45
43	RECETTES DIVERSES		2.113.326	-437.274	-17,1	2.550.600	1.768.827,48
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		130.000	42.800	49,1	87.200	129.600,00
46	SUBVENTIONS ACQUISES			-1.200	-100,0	1.200	
49	IMPUTATIONS INTERNES			-725.958	-100,0	725.958	535.567,64
03.23.00.00	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE POSTOBLIGATOIRE						
3	CHARGES	471.862.269		79.180.050	20,2	392.682.219	383.608.062,25
4	REVENUS		33.875.385	767.122	2,3	33.108.263	22.077.396,44
	COUVERTURE en F	-437.986.884		-78.412.928		-359.573.956	-361.530.665,81
	COUVERTURE en %	7,18%			-1,3	8,43%	5,76%
30	CHARGES DE PERSONNEL	356.896.519		21.341.394	6,4	335.555.125	340.920.941,98
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	16.762.441		3.543.841	26,8	13.218.600	13.619.019,84
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	3.893.345		-660.728	-14,5	4.554.073	4.765.399,00

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION B09 -B08		BUDGET 2008	COMPTE 2007
		CHARGES	REVENUS	en F	en %		
03.23.00.00	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE POSTOBLIGATOIRE (Suite)						
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	962.000		282.000	41,5	680.000	693.655,00
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	2.994.500		2.067.000	222,9	927.500	754.902,55
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES			-210.000	-100,0	210.000	1.122.476,03
39	IMPUTATIONS INTERNES	90.353.464		52.816.543	140,7	37.536.921	21.731.667,85
42	REVENUS DES BIENS						416,92
43	RECETTES DIVERSES		6.412.485	392.426	6,5	6.020.059	6.006.420,79
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		3.478.500	1.211.000	53,4	2.267.500	3.927.715,00
46	SUBVENTIONS ACQUISES		23.984.400	698.000	3,0	23.286.400	10.202.679,65
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER			-210.000	-100,0	210.000	1.122.476,03
49	IMPUTATIONS INTERNES			-1.324.304	-100,0	1.324.304	817.688,05
03.25.00.00	HAUTE ÉCOLE SPÉCIALISÉE DE GENÈVE						
3	CHARGES	119.070.540		12.560.505	11,8	106.510.035	212.145.677,58
4	REVENUS		13.720.000	236.314	1,8	13.483.686	116.113.673,29
	COUVERTURE en F	-105.350.540		-12.324.191		-93.026.349	-96.032.004,29
	COUVERTURE en %	11,52%			-1,1	12,66%	54,73%
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES			-456.358	-100,0	456.358	546.297,00
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	2.350.000		0	0,0	2.350.000	2.089.233,25
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	100.667.000		3.042.300	3,1	97.624.700	88.585.274,63
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES						115.893.026,82
39	IMPUTATIONS INTERNES	16.053.540		9.974.563	164,1	6.078.977	5.031.845,88
42	REVENUS DES BIENS		13.720.000	2.250.000	19,6	11.470.000	
46	SUBVENTIONS ACQUISES			-1.868.000	-100,0	1.868.000	
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER						115.893.026,82
49	IMPUTATIONS INTERNES			-145.686	-100,0	145.686	220.646,47

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION B09 -B08		BUDGET 2008	COMPTE 2007
		CHARGES	REVENUS	en F	en %		
03.26.00.00	UNIVERSITÉ						
3	CHARGES	410.821.718		56.408.168	15,9	354.413.550	734.988.894,45
4	REVENUS			-804.076	-100,0	804.076	398.756.981,87
	COUVERTURE en F	-410.821.718		-57.212.244		-353.609.474	-336.231.912,58
	COUVERTURE en %				-0,2	0,23%	54,25%
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	2.831.970		20.541.995	-116,0	-17.710.025	19.745.836,00
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	384.150.501		44.449.267	13,1	339.701.234	285.909.816,29
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES						397.460.251,87
39	IMPUTATIONS INTERNES	23.839.247		-8.583.094	-26,5	32.422.341	31.872.990,29
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER						397.460.251,87
49	IMPUTATIONS INTERNES			-804.076	-100,0	804.076	1.296.730,00
03.31.00.00	OFFICE DE LA JEUNESSE						
3	CHARGES	221.446.199		17.570.418	8,6	203.875.781	171.798.157,65
4	REVENUS		12.941.143	1.189.308	10,1	11.751.835	38.081.005,60
	COUVERTURE en F	-208.505.056		-16.381.110		-192.123.946	-133.717.152,05
	COUVERTURE en %	5,84%			0,1	5,76%	22,17%
30	CHARGES DE PERSONNEL	73.744.017		4.425.247	6,4	69.318.770	70.485.296,44
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	11.537.366		819.088	7,6	10.718.278	10.175.219,12
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	1.308.623		67.952	5,5	1.240.671	1.124.521,66
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	117.961.450		8.555.680	7,8	109.405.770	84.375.052,15
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES			-21.000	-100,0	21.000	238.714,67
39	IMPUTATIONS INTERNES	16.894.743		3.723.451	28,3	13.171.292	5.399.353,61
42	REVENUS DES BIENS						813,49
43	RECETTES DIVERSES		11.104.143	-287.007	-2,5	11.391.150	10.309.756,89
46	SUBVENTIONS ACQUISES		1.837.000	1.730.000	NS	107.000	26.613.838,45
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER			-21.000	-100,0	21.000	238.714,67
49	IMPUTATIONS INTERNES			-232.685	-100,0	232.685	917.882,10

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION B09 -B08		BUDGET 2008	COMPTE 2007
		CHARGES	REVENUS	en F	en %		
03.32.00.00	OFPC - OFFICE POUR L'ORIENTATION, LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET CONTINUE						
3	CHARGES	82.205.037		-4.271.585	-4,9	86.476.622	79.977.530,16
4	REVENUS		11.838.971	-4.907.115	-29,3	16.746.086	18.153.969,97
	COUVERTURE en F	-70.366.066		-635.530		-69.730.536	-61.823.560,19
	COUVERTURE en %	14,40%			-5,0	19,36%	22,70%
30	CHARGES DE PERSONNEL	24.625.901		1.754.318	7,7	22.871.583	22.293.531,87
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	2.593.542		639.542	32,7	1.954.000	2.188.933,44
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	168.307		-73.113	-30,3	241.420	189.478,01
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	2.553.000		-456.000	-15,2	3.009.000	2.479.805,20
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	47.404.996		-6.536.000	-12,1	53.940.996	48.253.329,97
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES						2.704.014,00
39	IMPUTATIONS INTERNES	4.859.291		399.668	9,0	4.459.623	1.868.437,67
42	REVENUS DES BIENS						3.579,47
43	RECETTES DIVERSES		1.231.971	-7.237.129	-85,5	8.469.100	7.380.662,93
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		1.175.000	-924.200	-44,0	2.099.200	816.084,05
46	SUBVENTIONS ACQUISES		9.432.000	3.270.551	53,1	6.161.449	7.057.940,45
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER						2.704.014,00
49	IMPUTATIONS INTERNES			-16.337	-100,0	16.337	191.689,07

Récapitulation du département INSTITUTIONS

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION B09 -B08		BUDGET 2008	COMPTE 2007
		CHARGES	REVENUS	en F	en %		
04.00.00.00	INSTITUTIONS						
3	CHARGES	578.753.536		31.498.447	5,8	547.255.089	540.914.579,39
4	REVENUS		341.529.510	-1.210.145	-0,4	342.739.655	264.054.658,42
	COUVERTURE en F	-237.224.026		-32.708.592		-204.515.434	-276.859.920,97
	COUVERTURE en %	59,01%			-3,6	62,63%	48,82%
30	CHARGES DE PERSONNEL	371.821.082		20.616.913	5,9	351.204.169	364.593.755,89
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	49.404.192		-1.312.609	-2,6	50.716.801	48.277.477,30
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	7.205.300		-1.996.735	-21,7	9.202.035	29.034.290,09
34	PARTS ET CONTRIBUTIONS SANS AFFECTATION	7.083.000		0	0,0	7.083.000	6.796.225,65
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	13.091.946		-48.204	-0,4	13.140.150	12.377.298,84
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	20.659.527		1.604.182	8,4	19.055.345	16.968.710,35
38	ATTRIBUTIONS AUX FINANCEMENTS SPÉCIAUX						72.763,66
39	IMPUTATIONS INTERNES	109.488.489		12.634.900	13,0	96.853.589	62.794.057,61
40	IMPÔTS		87.300.000	-1.150.000	-1,3	88.450.000	
42	REVENUS DES BIENS		54.500	-6.000	-9,9	60.500	36.635,91
43	RECETTES DIVERSES		155.692.554	-1.675.905	-1,1	157.368.459	173.323.646,76
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		24.287.400	236.000	1,0	24.051.400	22.857.976,07
46	SUBVENTIONS ACQUISES		7.066.357	842.357	13,5	6.224.000	6.330.301,00
48	PRÉLÈVEMENTS SUR LES FINANCEMENTS SPÉCIAUX						15.276,50
49	IMPUTATIONS INTERNES		67.128.699	543.403	0,8	66.585.296	61.490.822,18

4.1. Charges de fonctionnement

Hors imputations internes, le projet de budget 2009 du DI présente un total de charges de F 469.3 millions, soit une augmentation de F 18.9 millions par rapport à 2008.

Cette variation est la résultante de différentes variations, positives ou négatives selon les rubriques, dont les principales sont :

- Une augmentation de F 20.6 millions sur les charges de personnel, due principalement aux mécanismes salariaux 2009, à savoir l'annuité versée en janvier, les effets de l'indexation dont le taux a été porté à 2.5 % (0.9 % pour le rattrapage 2008), ainsi que les effets de l'introduction du 13^e salaire. A cet égard, il convient de préciser que certains services, dont le nombre de postes diminue sensiblement, voient néanmoins leur masse salariale augmenter en raison de l'application des mécanismes énoncés ci-dessus.
- Une diminution de F 1.3 millions sur les dépenses générales. Il s'agit principalement et à la fois de l'inscription de montants supplémentaires à hauteur de F 0.9 million pour les dépenses non maîtrisables de la police (voir CR 04.04.00.00 ci-après) et de diminutions dues au fait que le budget 2008 enregistrait des dépenses générales en lien avec l'Euro 2008 de F 2.7 millions, montant qui ne se retrouvent évidemment pas au PB 2009.
- Une diminution de F 2.0 millions sur les amortissements et provisions. Il s'agit à la fois et principalement de la disparition du montant prévu en 2008 pour les heures supplémentaires faites par la police dans le cadre de l'Euro 2008 (- F 4 millions) et de l'augmentation des amortissements due au démarrage du projet Polycom à la police (+ 1.5 million). Le solde est composé de différents ajustements sur provisions et amortissements dans divers services du département.
- Une augmentation de F 1.6 millions sur les subventions accordées. Il s'agit d'une part de l'augmentation des subventions versées au titre de la solidarité internationale (voir CR 04.06.06.00 ci-après) et d'autre part d'inscription de subvention non monétaire et du transfert de deux subventions en provenance du DSE.

4.2. Revenus de fonctionnement

Hors imputations internes, les revenus de fonctionnement du DI pour l'exercice 2009 s'établissent à F 274.4 millions, soit une diminution de F 1.8 million par rapport à 2008.

La cause principale en est la diminution du produit de l'impôt auto (- F 1.15 million), en raison de la loi 8700 qui allège le barème de l'imposition pour les véhicules de livraison.

4.3. Commentaires par service

04.01.00.00 PRESIDENCE, SECRETARIAT GENERAL

Mission

Le secrétariat général et les services d'état-major du DI :

- assurent la direction et l'administration du département, en application des décisions du chef du département et du Conseil d'Etat;
- définissent les stratégies de travail et coordonnent les activités opérationnelles des services;
- traitent les objets parlementaires liés au domaine de compétence du

département et collaborent aux travaux des Commissions parlementaires;

- assurent les relations avec le Pouvoir judiciaire;
- gèrent le contentieux impliquant des personnes au bénéfice de privilèges et immunités diplomatiques dans le respect des Conventions de Vienne sur les relations diplomatiques et consulaires et des Accords de siège en lien avec la Mission permanente de la Suisse auprès des organisations internationales;
- gèrent l'ensemble des ressources humaines du département (y compris l'établissement du budget);
- supervisent la gestion financière du département (élaboration et exécution du budget, bouclage des comptes, supervision de l'activité comptable);
- assurent la maîtrise d'ouvrage départementale et soutiennent et accompagnent les services du département dans leurs projets de changement;
- assurent et coordonnent le contrôle interne de l'ensemble du département.

Objectifs 2009 / Priorités

Pour 2009, le secrétariat général du département a les priorités et objectifs principaux suivants:

- la concrétisation de l'organigramme départemental harmonisé par le renforcement des tâches de coordination dévolues aux directions générales de domaines, l'adaptation correspondante des procédures de conduite de l'action publique et l'intensification de la collaboration transversale entre les différents services du département;
- l'accentuation du contrôle interne et la finalisation de la mise en place d'un réseau de correspondants liant le responsable départemental et les directions générales du département;
- la réduction de 5 % des effectifs fixée par le Conseil d'Etat pour la législature, selon la planification interne établie par direction générale;
- la préparation du budget par prestations et par politiques publiques;
- l'amélioration de la communication interne par l'exploitation interactive d'un site Intranet départemental qui permettra de renforcer la collaboration transversale entre les différents services du département, tel que mentionné ci-dessus.

Perspectives 2010

A l'horizon 2010, la direction départementale a les perspectives suivantes :

- l'amélioration et la fluidification de la collaboration entre la Police et ses partenaires dans les domaines de la sécurité et des secours (cf. notamment le projet de loi sur les agents de sécurité municipaux et la participation au réseau radio national de sécurité POLYCOM);
- l'augmentation des effectifs de la Gendarmerie pour faire face à l'évolution de la situation sécuritaire;
- la mise en œuvre de la réforme Justice 2010, issue de l'entrée en vigueur des

nouveaux codes de procédure fédéraux en matière pénale et civile, de la nouvelle loi sur le Tribunal fédéral et de la révision du code civil suisse;

- l'application des Accords de libre circulation des personnes avec l'Union européenne et des Accords Schengen/Dublin;
- l'introduction des nouveaux documents d'identité biométrique, en lien avec les exigences de l'Union européenne;
- la poursuite de la réalisation progressive de la planification pénitentiaire fixée par le Conseil d'Etat (cf. notamment la construction d'un établissement d'exécution des mesures en milieu fermé - projet CURABILIS)

Budget du service

30 Charges de personnel

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	- 858'821	+ 220'981	- 1'079'802	8'004'574.58
Effectifs	44.20	- 4.70	48.90	

Le secrétariat général contribue à la diminution des effectifs de 5% avec la suppression de 4,7 postes.

Éléments budgétaires particuliers

Une diminution importante est constatée sur les recettes diverses du secrétariat général. Cela est dû au fait que, jusqu'à l'année passée, les indemnités journalières de l'assurance accidents étaient centralisées au budget du secrétariat général, alors qu'elles sont maintenant ventilées dans les services.

04.02.01.00 DIRECTION GENERALE DE L'OFFICE CANTONAL DE LA POPULATION

Mission

La direction générale de l'office cantonal de la population est chargée de coordonner et d'optimiser les activités des quatre services qui lui sont rattachés. Elle fixe le cadre pour que les services puissent atteindre et remplir leurs missions et leur apporte aide et appui par le biais des services transversaux (service juridique, ressources humaines, services financiers, systèmes d'information et contrôle interne).

Objectifs 2009 / Priorités - Perspectives 2010

De manière générale, l'objectif prioritaire des services de l'office cantonal de la population est d'offrir aux usagers des prestations qualitativement élevées, dans des délais raisonnables, compte tenu des nombreux changements en cours ou à venir dans ce domaine. Plus particulièrement, les projets majeurs qui se profilent à l'office cantonal de la population sont :

- la mise en œuvre des accords de Schengen - Dublin;
- la loi sur l'harmonisation des registres (LHR);
- l'entrée en vigueur des passeports biométriques.

Budget du service**30 Charges de personnel**

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	2'777'237			
Effectifs	19.90			

Dans le cadre de l'harmonisation des organigrammes souhaitée par le Conseil d'Etat, le département des institutions s'est doté de directions générales et/ou d'office. La direction générale de l'OCP regroupe la direction cantonale de l'état civil, le service des passeports et de la nationalité, le service des naturalisations et le service des étrangers et des confédérés (anciennement office cantonal de la population). Les postes qui composent cette direction générale sont tous issus de transferts internes.

04.02.02.00 SERVICE DES ETRANGERS ET DES CONFEDERES**Mission**

Le service des étrangers et des confédérés (SEC) est chargé d'établir et de tenir à jour un répertoire général des habitants du canton. Il fournit aux divers départements cantonaux, aux administrations municipales et au public les renseignements et documents qui leur sont nécessaires.

Le SEC est aussi chargé de gérer les rôles électoraux en ce qui concerne les Suisses et il assure, en ce qui concerne les étrangers, l'application de la loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers et ses règlements d'exécution.

Pour le compte de l'office fédéral des migrations (ODM), le SEC enregistre également les requérants d'asile, procède à leur audition et instruit leur procédure selon la loi fédérale sur l'asile.

Objectifs 2009 / Priorités

Pour 2009, les priorités du service des étrangers et des confédérés sont :

- la mise en œuvre des accords de Schengen - Dublin;
- la mise en application du NAA (nouvelle carte pour les étrangers) dès décembre 2008.

Perspectives 2010

Les perspectives pour 2010 sont :

- la mise en application de la carte biométrique pour étrangers;
- la finalisation de la loi sur l'harmonisation des registres (LHR).

Budget du service**30 Charges de personnel**

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	16'292'856	- 1'550'027	17'842'883	17'503'500.04
Effectifs	131.31	- 30.85	162.16	

Outre les postes transférés à la direction générale de l'OCP, le service des étrangers et des confédérés a contribué à l'effort de réduction des effectifs voulue par le Conseil d'Etat. Cette diminution des postes a été rendue possible grâce aux premiers effets du regroupement en un seul lieu des quatre services composant l'office cantonal de la population.

04.02.03.00 SERVICE DES PASSEPORTS ET DE LA NATIONALITE**Mission**

Autorité cantonale de surveillance en matière de documents d'identité, le service des passeports et de la nationalité a pour principale mission de contrôler les demandes de passeports et de cartes d'identité en provenance des communes genevoises, puis de les scanner à l'office fédéral de la police et de les introduire dans la base de données de la Confédération pour fabrication des documents commandés.

Objectifs 2009 / Priorités - Perspectives 2010

La priorité principale du service pour les années à venir est la mise en œuvre des passeports biométriques (prévue en mars 2010). Dans un premier temps, des premiers tests seront effectués au cours du 2^e semestre 2009 sur les nouvelles applications métier pour les enregistrements biométriques (photographie numérisée du visage, empreintes digitales de deux doigts, signature du requérant). Dans ce cadre, des travaux d'adaptation des bureaux seront effectués de manière à produire ces documents dans un seul centre de commande pour tout le canton. Un projet de loi est en préparation à cet effet. L'année 2009 constituera donc une période charnière en vue de l'introduction, en mars 2010, du nouveau passeport biométrique qui impliquera une restructuration complète du service.

Budget du service**30 Charges de personnel**

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	1'070'296	+247'936	822'360	864'780.37
Effectifs	7.20	- 1.00	8.20	

Un poste destiné à la légalisation des documents est cédé à la direction départementale des finances, responsable de cette prestation depuis le courant de l'année 2007.

Éléments budgétaires particuliers

Les dédommagements des collectivités publiques, à savoir la part d'émoluments rétrocédée au service des passeports et de la nationalité sur les documents d'identité émis par les communes, a été augmenté pour mieux correspondre aux prévisions d'encaissement au vu des comptes 2007.

04.02.04.00 DIRECTION CANTONALE DE L'ETAT CIVIL**Mission**

La direction cantonale de l'état civil a pour mission de surveiller, par délégation du Conseil d'Etat et sous la surveillance du département des institutions, l'exercice et la gestion de l'état civil dans le canton de Genève.

Objectifs 2009 / Priorités - Perspectives 2010

Les projets qui occuperont prioritairement la direction cantonale de l'état civil en 2009 et 2010 sont :

- l'introduction de la nouvelle procédure de traitement des dossiers de demande de naturalisation. Les candidats seront inscrits, en début de procédure, directement dans le registre informatisé Infostar;
- le contrôle régulier de l'état de la ressaisie des données du registre informatisé Infostar qui servira de base pour l'établissement des nouveaux passeports biométriques;
- la poursuite des négociations avec les communes concernant le regroupement des arrondissements de l'état civil;
- la formation des nouveaux collaborateurs à l'état civil par la commission cantonale de formation.

Budget du service**30 Charges de personnel**

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	1'971'502	+ 260'482	1'711'020	1'435'923.34
Effectifs	10.00	+ 1.00	9.00	

Le poste supplémentaire est un transfert du service des étrangers et des confédérés. A noter que, depuis 2007, le service emploie du personnel auxiliaire afin de résorber les retards dans le traitement des dossiers.

04.02.05.00 SERVICE CANTONAL DES NATURALISATIONS**Mission**

Le service a pour mission le traitement, le suivi administratif et la conduite d'enquêtes en matière d'acquisition, de ré-acquisition ou de libération de la nationalité suisse et genevoise ou de droit de cité genevois.

Il traite notamment les procédures de naturalisations ordinaires pour étrangers, les naturalisations genevoises de Confédérés, les réintégrations dans la nationalité suisse et genevoise, la réintégration dans le droit de cité genevois, les libérations de la nationalité suisse et genevoise ou, pour les Confédérés, du droit de cité genevois.

Il procède à la conduite d'enquêtes en matière de naturalisation facilitée à la demande de

l'Office fédéral des migrations. Il peut également être appelé à réaliser des enquêtes pour d'autres cantons.

Il veille au respect de l'application de la législation en vigueur.

Objectifs 2009 / Priorités

Une révision des méthodes de conduite des enquêtes ainsi que de la teneur des rapports est envisagée dans le courant de l'année 2009. L'objectif principal de cette révision est le maintien des délais actuels de traitement et la qualité du travail fourni aux autorités, qui restent la priorité.

Perspectives 2010

Depuis deux ans, le service constate une stabilisation du nombre de nouvelles demandes qui se situe à environ 3000 dossiers par année, toutes procédures confondues. Cette situation devrait perdurer dans les prochaines années. Les constantes adaptations apportées permettent de maintenir des délais moyens de 18 à 24 mois au maximum (ce qui correspond à la moyenne helvétique), malgré les diminutions d'effectifs.

Budget du service

30 Charges de personnel

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	1'962'047	- 433'759	2'395'806	2'139'038.65
Effectifs	15.00	- 2.00	17.00	

La diminution de l'effectif s'inscrit dans le cadre de la décision du Conseil de réduire de 5% les effectifs.

04.03.01.00 SERVICE DES VOTATIONS ET ELECTIONS

Mission

Le service a pour mission d'assurer l'exercice et la promotion des droits civiques et politiques, conformément à la Constitution et à la loi sur l'exercice des droits politiques (A 5 05).

Objectifs 2009 / Priorités

En 2009, le service des votations et élection assurera l'organisation des scrutins suivants :

- votations populaires des 7 février, 17 mai, 27 septembre et 29 novembre 2009;
- élection du Grand Conseil du 11 octobre 2009;
- élection du Conseil d'Etat du 15 novembre 2009.

Budget du service**30 Charges de personnel**

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	1'631'811	+ 112'999	1'518'812	1'526'569.46
Effectifs	5.70	- 0.30	6.00	

La diminution de l'effectif s'inscrit dans le cadre de la décision du Conseil de réduire de 5% les effectifs. Quant à l'augmentation de la masse salariale, elle se réfère au coût de l'engagement du personnel auxiliaire nécessaire à l'organisation des scrutins mentionnés ci-dessus.

Éléments budgétaires particuliers

En 2009, en plus des quatre votations habituelles, le service des votations et élections devra faire face aux élections du Grand Conseil et du Conseil d'Etat. Cela a des impacts sur les dépenses générales du service et sur les subventions (participation de l'Etat aux frais électoraux des partis politiques).

Par ailleurs, le service constate une concentration d'objets soumis en votation lors des opérations électorales. Comme le nombre d'objets soumis augmente, les brochures explicatives sont plus volumineuses et les frais d'affranchissement plus élevés. A titre d'exemple, au 2e semestre 2007, le poids moyen des enveloppes de votations était de 80g, pour un prix de F 150'000 par expédition, alors que pour le 1er semestre 2008 la moyenne est de 152g, pour un prix de F 191'000 par expédition.

04.03.07.00 SERVICE CANTONAL DES OBJETS TROUVES**Mission**

Le service a pour mission de gérer l'ensemble des objets trouvés du canton qui lui sont transmis par différents services publics (police, TPG, mairies, etc.), par les grandes entreprises privées de la place (Migros, Manor, La Poste, etc.) et les citoyens et résidents de passage dans la ville.

Objectifs 2009 / Priorités - Perspectives 2010

Avec une infrastructure et un effectif inchangé, le service doit assurer des dépôts dont le nombre est fonction des grands événements organisés à Genève (Euro 2008, Fêtes de Genève, Telecom 2009, etc.).

Budget du service**30 Charges de personnel**

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	726'334	+ 86'968	639'366	631'590.13
Effectifs	6.00	0.00	6.00	

Ce service est en mesure d'assurer ses prestations 2009 avec son effectif actuel.

04.03.09.00 ARCHIVES D'ETAT

Mission

Les Archives d'Etat sont responsables de la gestion et de la conservation des archives publiques. Le service a pour tâches la mise en valeur des fonds publics (inventaire, édition, exposition, publication) et l'encouragement à la constitution de fonds privés. Il veille également à la bonne gestion des archives communales. Dans le domaine de la consultation des fonds, les Archives d'Etat veillent à la protection des données personnelles sensibles et au respect de la loi sur l'information du public et l'accès aux documents (LIPAD).

Objectifs 2009 / Priorités

Pour 2009, les objectifs des Archives d'Etat sont :

- la protection des documents à forte valeur sur le marché : inventarisation, numérisation et/ou microfilmage;
- le développement de la collaboration avec les archivistes départementaux;
- l'inventarisation des fonds d'archives publiques des XIXe et XXe siècles;
- l'édition des registres du Conseil (mise en valeur du patrimoine);
- l'organisation d'une exposition;
- la publication d'un guide sur les recherches généalogiques aux Archives d'Etat;
- le développement d'une stratégie en matière de gestion électronique des documents et de l'archivage électronique.

Perspectives 2010

Pour 2010, le service prévoit :

- la numérisation des plans cadastraux anciens et des registres des paroisses et de l'état civil (XVIe – XIXe siècles) en vue de leur conservation, de l'acquisition des données et de leur diffusion;
- la poursuite des programmes de mise en valeur (éditions, expositions, inventaires);
- la recherche d'une solution répondant au manque d'espace et aux problèmes de locaux du service.

Budget du service**30 Charges de personnel**

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	2'002'120	+ 62'262	1'939'858	1'981'702.50
Effectifs	15.60	- 1.00	16.60	

La diminution de l'effectif s'inscrit dans le cadre de la décision du Conseil d'Etat de réduire de 5% les effectifs. C'est le poste d'archiviste adjoint qui n'a pas été repourvu lorsque son titulaire a repris la direction des Archives d'Etat.

04.03.12.00 DELEGUE A LA GENEVE INTERNATIONALE**Mission**

Dans le cadre de l'application de la loi sur les relations et le développement de la Genève internationale (A 2 65), le délégué à la Genève internationale a pour mission de pérenniser et renforcer le rôle de la Genève internationale.

Objectifs 2009 / Priorités

Pour 2009, les objectifs prioritaires du délégué à la Genève internationale sont :

- le soutien de la mise en œuvre du projet de site unique de l'OMC, notamment en renforçant la communication sur le projet;
- le suivi, dans le cadre du Groupe permanent conjoint, des actions engagées pour assurer l'installation de missions permanentes d'au moins cinq pays qui ne sont pas encore représentés à Genève;
- le renforcement des activités de communication, notamment en supervisant la mise en place d'un portail Genève internationale sur le site internet de l'Etat et la création d'une brochure de présentation.

Perspectives 2010

Les incertitudes liées à la réduction des dépenses de fonctionnement des OI, à la concurrence des autres villes internationales, au financement des frais de rénovation des bâtiments, à la lente réforme de l'ONU et à la politique de la nouvelle administration américaine devraient encourager le canton à renforcer son dispositif de veille et la coordination de son action en le dotant de tous les outils et du personnel nécessaires. Par ailleurs, le changement de législature devrait être l'occasion de procéder à une clarification de la répartition des tâches entre le service du protocole et le délégué à la Genève internationale, notamment en renforçant le rôle de ce dernier dans les domaines de la veille, de la coordination et de la communication et en le libérant des dossiers de nature opérationnelle.

Budget du service**30 Charges de personnel**

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	377'276	-54'053	431'329	597'593.77
Effectifs	2.50	-1.00	3.50	

La diminution s'inscrit dans le cadre de la décision du Conseil d'Etat de réduire de 5% les effectifs. Le poste de délégué adjoint n'a pas été repourvu lorsque le titulaire a repris la fonction de délégué.

Éléments budgétaires particuliers

Les moyens à disposition du délégué à la Genève internationale pour remplir sa mission ont été augmentés par prélèvement sur l'enveloppe globale des dépenses générales du département.

Par ailleurs, l'augmentation des subventions correspond à l'inscription de subventions non monétaires pour le Centre d'accueil pour la Genève internationale (CAGI) et le Club suisse de la presse (CSP) en application de la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF).

04.04.00.00 CORPS DE POLICE**Mission**

En application de la loi sur la police (F 1 05), le corps de police est chargé d'assurer la tranquillité, la sécurité et l'ordre publics, la police judiciaire et administrative, la police de la circulation, la police des étrangers, l'exécution des décisions judiciaires et administratives, ainsi que la coordination des préparatifs et la conduite en cas de catastrophe et en matière de défense générale.

Dans l'exécution des tâches requérant l'usage de la force publique, la police prête assistance aux autres services de l'Etat qui la requièrent.

La police contribue également à la prévention de la criminalité. En cas de nécessité et en l'absence d'autres organismes pouvant intervenir, elle prête aide et secours aux personnes dans le besoin.

Objectifs 2009 / Priorités

Pour 2009, les principales priorités de la police sont :

- la finalisation du déploiement de POLYCOM (réseau radio national de sécurité);
- le bon déroulement de TELECOM 2009;
- la création d'une Inspection générale des services;
- la mise en production le logiciel informatique DATAPOL (outil de statistiques police);
- la consolidation de la formation continue du personnel et des cadres subalternes;
- la systématisation la formation CAP Manager pour les officiers et cadres

supérieurs.

Perspectives 2010

Pour 2010, les objectifs d'ores et déjà connus sont :

- le déploiement du système SYCOTRIN (transfert automatique des données radar);
- le regroupement des compétences techniques et scientifiques au sein d'une section scientifique de la police (création d'un 5^e service);
- le développement de l'informatique nomade;
- l'extension des prestations en ligne de la police (dans le cadre de l'administration en ligne);
- la conduite d'une réflexion liée au redéploiement des effectifs et des postes de gendarmerie;
- l'organisation et la formation du corps de police au nouveau code de procédure pénale.

Budget du service

30 Charges de personnel

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	240'866'554	+ 13'799'212	227'067'342	235'191'861.85
Effectifs totaux	1'660.26	+ 1.40	1'658'86	
DONT: Etat major	20.00	0.00	20.00	
Police judiciaire	293.00	0.00	293.00	
Gendarmerie	792.00	+ 9.00	783.00	
PSI	206.00	+ 9.00	197.00	
Personnel administratif	349.26	-16.60	365.86	

Comme annoncé en 2007, l'effectif de la gendarmerie est augmenté afin de faire face à l'augmentation des activités dans les domaines qui relèvent de sa compétence. C'est le début d'un processus visant à augmenter l'effectif de la gendarmerie de 50 unités à raison d'une dizaine par année (9 en 2009).

L'effectif de la PSI sera également augmenté dans les mêmes proportions pour faire face notamment à l'accroissement des tâches dû aux transferts des compétences entre la Confédération et le canton dans le domaine de la protection des représentations étrangères (ambassades, consulats et résidences et des organismes protégés par le droit international public (organisations internationales).

Au total, de 2009 à 2013, l'augmentation des effectifs policiers s'élève à 100 unités (soit 50 pour la gendarmerie et 50 pour la PSI).

Bien que le département prévoie une augmentation du personnel policier dès 2009, il a

décidé de diminuer l'effectif du personnel administratif, répondant à la décision du Conseil d'Etat de réduire de 5% les effectifs. Les postes ainsi supprimés sont des postes restés vacants tout au long de l'exercice budgétaire précédent.

Éléments budgétaires particuliers

La variation sur les dépenses générales de la police s'explique principalement par deux éléments. Tout d'abord, le budget 2008 enregistrerait des montants en lien avec l'Euro 2008 (F 2.7 millions) qui ne se retrouvent bien évidemment plus en 2009. Par ailleurs, des montants supplémentaires pour F 930'000 ont été inscrits pour couvrir les dépenses que la police ne maîtrise pas (telles que les frais d'analyses ADN et d'alcoolémie, frais de traduction, frais de transports des détenus, etc.).

La variation sur les provisions est due au fait que le budget 2008 prévoyait F 4 millions pour les heures supplémentaires générées par l'Euro 2008.

La rubrique 46 "Subventions acquises" enregistre une augmentation de F 0.8 million. Outre l'indexation de la subvention versée par la Confédération pour les gardes de sécurité diplomatique (GSD), cette augmentation est un écart technique en lien avec l'application des normes IPSAS. En effet, jusqu'à maintenant, les subventions d'investissements versées par la Confédération étaient comptabilisées intégralement lors de leur versement. En application des normes IPSAS, la comptabilisation sera désormais différée dans le temps et, chaque année, on enregistrera dans les comptes des "produits différés" correspondant à la "participation" de la Confédération sur l'amortissement des biens qu'elle subventionne.

04.05.01.00 DIRECTION DE L'OFFICE PENITENTIAIRE

Mission

La direction de l'office pénitentiaire est chargée de mettre en œuvre une politique pénitentiaire cohérente et homogène conformément aux décisions prises par les autorités exécutives, législatives et judiciaires. Elle assure, conformément à la législation en vigueur, la direction opérationnelle des services et établissements qui lui sont subordonnés. Elle représente le canton au sein des organes du Concordat latin pour l'exécution des peines et mesures pour adultes ainsi qu'auprès des autorités fédérales compétentes.

La direction de l'office pénitentiaire met en œuvre la planification pénitentiaire décidée par le Conseil d'Etat. Elle assure, conjointement avec le département constructeur et les établissements publics concernés, le pilotage des projets de construction d'établissements de détention en cours ou à venir. Elle s'assure des ressources financières et des moyens humains, y compris sous l'angle du subventionnement, en vue d'atteindre des objectifs assignés.

Elle assure en outre le secrétariat de la Commission d'évaluation de la dangerosité instituée par l'article 7 LACP (E 4 10).

Objectifs 2009 / Priorités - Perspectives 2010

La direction générale de l'office pénitentiaire poursuivra les réalisations en application de la planification pénitentiaire décidée par le Conseil d'Etat et veillera à l'adoption de toutes mesures utiles pour lutter contre la surpopulation carcérale, notamment :

- la réalisation d'un établissement d'exécution des mesures (mesures thérapeutiques selon l'article 59, alinéa 3 CP, internement selon l'article 64 CP);
- le développement d'une vision et d'une culture de travail transversales pour favoriser une amélioration qualitative des prestations dans les domaines opérationnels (contrôle interne, gestion administrative et financière, maîtrise

d'ouvrage informatique, etc.).

Budget du service

30 Charges de personnel

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	575'944	+ 72'739	503'205	698'755.45
Effectifs	3.00	- 1.00	4.00	

Dans le cadre de la décision du Conseil d'Etat de réduire de 5% les effectifs, le poste d'adjoint de direction n'a pas été repourvu.

Éléments budgétaires particuliers

La participation cantonale au Centre suisse de formation pour le personnel pénitentiaire (CSFPP) a augmenté par rapport au montant inscrit au budget 2008. En effet, dans le cadre de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), la Confédération devait verser une subvention au CSFPP. Cependant, cette participation est moins élevée que prévue, ce qui a pour conséquence d'augmenter les parts cantonales.

D'autre part, la subvention à l'association La Pâquerette des champs a été transférée du DSE au DI dans le cadre du présent projet de budget pour un montant de F 205'000.

04.05.02.00 PRISON DE CHAMP-DOLLON

Mission

La prison de Champ-Dollon a pour mission d'accueillir les prévenus (hommes et femmes), les condamnés en attente de transfert, les détenu-e-s à titre extraditionnel, les personnes sur ordre des autorités fédérales et les personnes condamnées à une peine d'arrêts ou d'emprisonnement de 3 mois au plus, ou qui doivent subir un solde de peine d'une durée inférieure à 3 mois, pour autant qu'elles ne puissent être placées dans un établissement pour des condamnés à des courtes peines.

Objectifs 2009 / Priorités

Nonobstant l'ouverture de la prison de la Brenaz, en février 2008, le nombre moyen de détenus à la prison de Champ-Dollon demeure, pour les mois de janvier à juillet 2008, plus élevé que durant l'année 2007. La gestion de la surpopulation carcérale, sous tous ses aspects, en particulier s'agissant des questions sécuritaires subséquentes, demeurera l'objectif principal de la prison de Champ-Dollon en 2009. Suivant l'évolution de l'effectif carcéral et des ressources mises à disposition de la prison, une éventuelle adaptation des prestations en faveur des détenus sera étudiée.

Perspectives 2010

L'organisation et la gestion des travaux liés au projet Curabilis, qui auront un impact direct sur la prison (nouveau sas avancé, nouvelles cuisines et cafétéria) seront prioritaires. Une étude interne sera réalisée relative à l'organisation de la prison de Champ-Dollon après l'ouverture de Curabilis (déménagement du centre de psychothérapie "La Pâquerette", mise en œuvre des

diverses synergies, etc.).

Budget du service

30 Charges de personnel

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	35'032'905	+ 884'045	34'148'860	34'835'110.53
Effectifs				
DONT : Personnel administratif	14.90	+ 1.20	13.70	
Personnel de surveillance	218.80	- 1.50	220.30	

Le département n'a pas prévu de diminuer l'effectif de la prison de la Champ-Dollon. La légère baisse du nombre de postes du personnel de surveillance reflète toutefois la situation réelle.

Éléments budgétaires particuliers

En prévision de l'ouverture du nouvel établissement de détention de la Brenaz, la prison de Champ-Dollon avait tablé, en 2008, sur un taux d'occupation moyen de 420 détenus et établi le budget pour la nourriture sur cette base-là. Or, dans la réalité, le taux d'occupation est resté sensiblement plus élevé. Par conséquent, les dépenses générales ont été augmenté en 2009 pour tenir compte d'une moyenne de 470 détenus par jour.

04.05.03.00 SERVICE DE L'APPLICATION DES PEINES ET MESURES

Mission

Le service de l'application des peines et mesures (SAPEM) reçoit des tribunaux pénaux genevois et des tribunaux militaires les jugements concernant:

- les peines privatives de liberté;
- les mesures;
- les peines avec sursis et règles de conduite;
- la conversion des contraventions et des peines pécuniaires en peines privatives de liberté de substitution.

Le service reçoit également des peines déléguées par d'autres cantons en fonction du domicile des condamné-e-s (peines jusqu'à 1 an) ou lors de peines prononcées dans différents cantons (la peine la plus longue régit la compétence). Selon les mêmes critères, le SAPEM délègue également aux autres cantons des peines à faire exécuter.

En vertu du CPS et de droit concordataire latin, le SAPEM fixe les modalités des peines et des mesures prononcées à l'encontre des adultes (placement dans l'établissement d'exécution de peine, octroi d'un régime progressif, préavis quant à la modification de la sanction pénale, l'exécution anticipée, la libération conditionnelle ou la modification ou la levée de la mesure).

Objectifs 2009 / Priorités

Pour 2009, les objectifs prioritaires de SAPEM sont :

- la mise à exécution progressivement des courtes peines de détention des condamnés ne répondant pas aux convocations;
- la poursuite de la collaboration intercantonale (placement des personnes condamnées dans des établissements d'exécution de peines concordataires et non concordataires);
- la diminution des délais d'attente pour les transferts hors canton des condamnés à des longues peines;
- l'introduction du module caisse et débiteurs de la CFI pour l'encaissement des contraventions et peines pécuniaires convertissables en PPLS (peines privatives de liberté et de substitution) et la refacturation des frais de pensions relatifs aux peines déléguées par d'autres cantons.

Perspectives 2010

Pour 2010, les perspectives du SAPEM sont :

- une utilisation optimale des nouvelles places concordataires à disposition à Bellechasse, Bochuz et Bellevue;
- le retour à la normale pour l'exécution des sanctions pénales grâce à la mise à disposition de places supplémentaires qui devraient permettre une diminution de la surpopulation à Champ-Dollon (fin du dispositif Risiko);
- l'exécution anticipée des peines (placements en priorité à Bellechasse dans le nouvel établissement);
- la préparation à l'entrée en vigueur du nouveau code de procédure pénale.

Budget du service**30 Charges de personnel**

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	1'550'885	+ 286'454	1'264'431	1'133'370.36
Effectifs	9.50	+ 1.00	8.50	

L'augmentation de l'effectif provient du transfert d'un poste de l'Office des poursuites. La charge de travail de ce service l'oblige par ailleurs à recourir à du personnel auxiliaire.

04.05.04.00 SERVICE DE PROBATION ET D'INSERTION**Mission**

En application de son règlement et de l'article 93 du code pénal suisse, le Service de probation et d'insertion a pour mission de favoriser l'intégration sociale des détenu-e-s à la

prison de Champ-Dollon et des condamné-e-s avec sursis ou libéré-e-s conditionnellement qui sont astreint-e-s à une assistance de probation. Cela consiste, notamment, à apporter un soutien, des conseils sociaux et administratifs et une aide à la formation et à l'insertion professionnelle. L'assistance de probation implique de préserver les personnes prises en charge de la commission de nouvelles infractions. Le service reçoit également toute personne majeure qui s'adresse à lui moins d'un an après avoir été l'objet d'une condamnation à une peine ou une mesure de sûreté.

Objectifs 2009 / Priorités

Pour 2009, les priorités du SPI sont les suivantes :

- le développement des contrats de stages de réinsertion en entreprise;
- l'augmentation des possibilités de formation ad hoc pour les détenus libérés;
- la continuation du développement du projet "ferme" en augmentant la surface cultivée et en prospectant les débouchés commerciaux;
- l'orientation de la prise en charge sociale plus spécifiquement sur le risque de récidive;
- la consolidation du nouveau secteur d'animation et d'hébergement dont l'existence concrète date de 2008;
- le développement du système d'information statistique du service.

Perspectives 2010

Pour 2010, le service prévoit de :

- préparer l'entrée en vigueur du nouveau code de procédure pénale unifié;
- consolider les dispositifs de prise en charge avant jugement;
- développer des solutions de logement à long terme pour les usagers du service.

Budget du service

30 Charges de personnel

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	4'819'570	+ 340'257	4'479'313	4'446'937.06
Effectifs	39.60	- 0.05	39.65	

Le département n'a pas prévu de diminuer l'effectif de ce service. La légère baisse du nombre de postes du personnel reflète toutefois la situation réelle.

04.05.05.00 SERVICE DES ETABLISSEMENTS DE DETENTION ET DES PEINES ALTERNATIVES

Mission

Le service gère les établissements, ouverts ou fermés, genevois ou concordataires, d'exécution des peines pour adultes ou mineurs et assure l'exécution des peines sous la forme du travail d'intérêt général ou des arrêts domiciliaires.

Objectifs 2009 / Priorités

Les priorités du service pour 2009 sont :

- d'assurer la gestion d'une nouvelle répartition entre les établissements des différentes formes d'exécution;
- d'initier l'intégration de l'exécution des mesures.

Perspectives 2010

En 2010, le service prévoit de poursuivre les objectifs 2009 en les adaptant aux décisions prises par les autorités compétentes.

Budget du service

30 Charges de personnel

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	14'829'742	+ 711'612	14'118'130	11'641'126.04
Effectifs	120.21	- 5.00	125.21	

La diminution de l'effectif résulte de la décision du Conseil d'Etat de réduire de 5% les effectifs. Il s'agit du non-renouvellement d'un poste à la maison de Riant-Parc, d'un autre à la maison de Favra et trois postes à la direction administrative du SED.

04.06.01.00 DIRECTION GENERALE DE L'OFFICE DES DROITS HUMAINS

Mission

La direction générale de l'Office des droits humains est chargée de mettre en œuvre une politique homogène et coordonnée des services qui lui sont rattachés. Elle exerce un contrôle hiérarchique sur les activités de ses différents services et contribue au développement d'une politique active en faveur des droits humains.

Son champ d'action concerne l'intégration des étrangères et des étrangers, la promotion de l'égalité entre hommes et femmes, la prévention de la violence domestique et la solidarité internationale.

Ses missions principales sont de :

- coordonner des projets communs existant entre les services;
- favoriser la mise en place de nouveaux projets dans l'objectif d'une collaboration

transversale entre les services;

- sensibiliser l'administration ainsi que le public genevois à des problématiques liées au non-respect des droits humains;
- rédiger des projets de loi ou d'arrêtés liés aux problématiques traitées par les services de l'Office des droits humains et veiller à la cohérence des projets, en cas de thématiques connexes, et assurer la cohérence des aides financières;
- participer à des consultations juridiques pour des projets de lois cantonaux ou fédéraux liés à des thématiques traitées par les services de l'Office des droits humains;
- fournir une aide juridique et de technique financière aux services de l'Office des droits humains;
- préparer les dossiers de prise de position et projets de réponse aux courriers et aux objets parlementaires portant sur la thématique des droits humains.

Objectifs 2009 / Priorités - Perspectives 2010

En 2009, l'Office déploiera ses effets en particulier par le travail commun des services qui lui sont rattachés, notamment dans les projets concernant :

- la prévention des mutilations génitales féminines;
- la prévention des mariages forcés et des crimes d'honneur;
- la traite des femmes (en collaboration avec la police notamment).

Ses autres objectifs sont :

- le développement des liens avec les ONG notamment dans le cadre de l'EPU, examen périodique universel, Conseil des droits de l'Homme;
- le développement également des contacts et collaboration avec le DFAE, Division IV, section des droits humains;
- la mise à jour et en valeur des différents traités internationaux et conventions liés au respect des droits humains.

Budget du service

30 Charges de personnel

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	335'260			
Effectifs	3.60			

Cet office a été créé en 2008. Il regroupe quatre services, à savoir le service pour la promotion de l'égalité entre hommes et femmes, le bureau du Délégué aux violences domestiques, le bureau du Délégué à la l'intégration des étrangers ainsi que le service de la solidarité internationale.

Éléments budgétaires particuliers

Le budget de dépenses générales de ce service a été constitué par prélèvement sur l'enveloppe globale des dépenses générales du département.

04.06.02.00 SERVICE DE PROMOTION DE L'EGALITE ENTRE HOMMES ET FEMMES

Mission

Le service pour la promotion de l'égalité entre hommes et femmes (SPPE) et sa commission consultative mènent des actions conformément au règlement du Conseil d'Etat B 1 30.12 qui les institue. La mission du service découle notamment de la Convention internationale pour l'interdiction de toutes les discriminations à l'égard des femmes. Le SPPE veille à l'application des articles 8 de la Constitution fédérale et 2A de la Constitution genevoise sur l'égalité et de la loi fédérale sur l'égalité (LEg). Les tâches prioritaires du service pour toutes les questions liées à l'égalité entre hommes et femmes sont les suivantes: législation, information et sensibilisation, conseils et expertise, accueil et orientation, études, enquêtes et statistiques, documentation. Il accueille, informe, oriente et rend la population et l'administration attentives aux questions liées à l'égalité. Le SPPE travaille en collaboration avec le Bureau fédérale de l'égalité et les bureaux romands de l'égalité. Il entretient d'étroites relations avec le tissu associatif genevois et les autres départements de l'administration genevoise.

Objectifs 2009 / Priorités

Pour 2009, les priorités du service pour la promotion de l'égalité entre hommes et femmes portent sur les sujets suivants :

- promotion de l'égalité dans le travail : sensibilisation auprès des entreprises sur les mesures de promotion des femmes et conciliation des vies professionnelle et familiale, diffusion de l'étude sur l'impact de la fiscalité et des tarifs des crèches sur l'activité professionnelle des femmes, organisation en collaboration avec l'OCIRT d'un séminaire sur le harcèlement sexuel, mise sur pied du contrôle de l'égalité dans les marchés publics;
- promotion de l'égalité dans la formation : animation d'un stand à la Cité des métiers, organisation de la 9e Journée des filles, projet romand "Profil+" de soutien aux perspectives professionnelles des jeunes filles, animations et formation sur le dossier "Des images pour l'égalité" dans les écoles secondaires I et II;
- prévention de la violence : enquête et colloque d'information sur les mariages forcés en collaboration avec le Bureau du délégué aux violences domestiques et le Bureau de l'intégration des étrangers, table ronde sur le trafic des femmes et la prostitution forcée, organisation d'une campagne de prévention des violences conjugales avec les services concernés.

Perspectives 2010

Le SPPE assurera en 2010, pour ses dossiers prioritaires (travail, représentation politique, prévention des violences, formation), le suivi des actions débutées en 2009. Il articulera également ses priorités en fonction des recommandations reçues par l'ONU au 3^e rapport de la Suisse dans le cadre de l'application de la CEDEF prévue en 2009. En 2010, un fort accent sera mis sur l'égalité dans le monde du travail.

Budget du service**30 Charges de personnel**

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	859'509	- 42'499	902'008	911'254.27
Effectifs	5.90	- 0.80	6.70	

La diminution provient d'un transfert de poste à la direction générale des droits humains.

Éléments budgétaires particuliers

La subvention au Centre de liaison des associations féminines genevoises (CLAFG) a été transféré du DSE au DI pour un montant de F 18'000.

04.06.03.00 BUREAU DE L'INTEGRATION**Mission**

Le bureau de l'intégration (BIE) est chargé de la réalisation des objectifs de la loi sur l'intégration des étrangers (A 2 55). Il aide à promouvoir, en s'appuyant sur les organismes publics ou privés existant concernés par l'intégration, l'accès des étrangers à tous les vecteurs d'intégration, notamment dans les domaines suivants:

- l'éducation et la formation générale, professionnelle et continue;
- la connaissance et l'accès au tissu social genevois, notamment par l'apprentissage de la langue et la participation aux manifestations culturelles, sportives et de loisirs;
- l'accès aux associations et institutions compétentes en matière d'assurances, d'aides sociales, de garde d'enfants, de soins, d'emploi et de logement;
- l'accès aux associations d'étrangers et à celles qui ont pour but l'accueil et l'intégration des étrangers;
- la connaissance de leurs droits, notamment en collaboration avec le service pour la promotion de l'égalité entre hommes et femmes;
- la connaissance et, le cas échéant, la mise en œuvre des dispositions pénales sur le racisme.

Le bureau de l'intégration apporte son soutien aux partenaires publics et privés concernés par l'intégration et favorise leurs contacts, leur collaboration et leur coordination. Il cherche également à sensibiliser la population résidente du canton à la diversité culturelle et informe régulièrement sur l'ensemble des activités en cours et sur les changements réalisés.

Objectifs 2009 / Priorités

Pour 2009, les objectifs du bureau de l'intégration sont :

- l'achèvement de la redéfinition des relations contractuelles entre le BIE et les entités au bénéfice d'aides financières de fonctionnement, le test et le peaufinage des outils d'évaluation associés aux divers contrats de prestations;
- la poursuite des travaux engagés dans le cadre de la Commission forfait intégration afin de mettre en place un dispositif d'offres de formation et d'insertion socioprofessionnelle au profit des bénéficiaires d'une admission provisoire (permis

F) et des réfugiés statutaires (permis B réfugié);

- la poursuite de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une stratégie de communication sur l'intégration et la migration;
- la mise en œuvre du "programme-cadre" pour l'apprentissage de la langue française réalisé en 2008 selon les directives de l'Office fédéral des migrations (ODM) en collaboration avec divers partenaires (OFPC, OCE, HG et divers organismes œuvrant dans le domaine de l'intégration);
- l'encouragement et l'accompagnement à la mise en place de projets d'intégration financés par la Confédération et le canton en faveur de l'intégration des personnes étrangères. Une fois ces projets réalisés, le BIE en analyse les impacts;
- la coordination et l'encouragement à la mise en place d'un dispositif d'accueil et d'information des personnes nouvellement arrivées à Genève, suisses ou étrangères, en collaboration avec les communes;
- la mise en place, en collaboration avec les services concernés, d'un dispositif visant à encourager et faciliter l'accession à la nationalité suisse par le conseil, l'information et la formation
- la coordination de la mise en place d'un dispositif d'action contre le racisme et les discriminations liées à l'origine nationale ou ethnique, à la couleur de la peau, à la culture et aux croyances;
- la mise à disposition de la population d'une publication claire, complète et accessible sur les réalités démographiques, sociales et culturelles des populations musulmanes du canton de Genève, avec le concours de spécialistes reconnus;
- la mise en œuvre, en collaboration avec les autorités communales et la Confédération, du mandat d'information défini dans l'article 56 de la loi fédérale sur les étrangers (LEtr).

Perspectives 2010

Outre la continuation des objectifs fixés en 2009, le BIE adaptera ses activités aux perspectives et objectifs dictés par la nouvelle législation fédérale (LEtr et OIE) et développera la communication auprès du public et des partenaires institutionnels et privés.

Budget du service

30 Charges de personnel

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	1'062'083	- 26'079	1'088'162	1'039'393
Effectifs	4.90	0.00	4.90	

Ce service est en mesure d'assurer ses prestations 2009 avec son effectif actuel et 3 postes d'auxiliaires destinés à des projets financés par la Confédération à hauteur de F 250'000.

Éléments budgétaires particuliers

L'augmentation des subventions correspond à l'inscription d'une subvention non monétaire pour le Centre de contact Suisse-Immigré (CCSI) en application de la loi sur les

indemnités et les aides financières (LIAF).

04.06.04.00 DELEGUE AUX VIOLENCES DOMESTIQUES

Mission

Le Bureau du Délégué aux violences domestiques, directement subordonné au Conseil d'Etat, remplit des tâches de coordination, d'évaluation et d'information, telles que prévues dans la loi sur les violences domestiques (F 1 30).

Objectifs 2009 / Priorités

Pour 2009, les objectifs prioritaires du service sont :

- la création d'un observatoire des violences domestiques: la récolte et l'analyse statistique des données chiffrées transmises par les institutions membres de la Commission consultative sur les violences domestiques;
- l'organisation de deux forums violences domestiques et du 3e colloque franco-suisse sur les violences domestiques;
- la sensibilisation et la formation des professionnels-les dans le domaine des violences domestiques: étude, réflexions et analyses sur ce qui se fait dans le canton de Genève. Emission de propositions en fonction de cette étude et des besoins décelés.

Perspectives 2010

En 2009, le Bureau proposera au Conseil d'Etat des améliorations de l'article 8 de la loi sur les violences domestiques (mesures d'éloignement). Si ces propositions sont acceptées, les nouvelles procédures seront mise en œuvre dès 2009 et en 2010.

Par ailleurs, le service souhaite s'axer sur :

- la collecte annuelle des données pour l'observatoire des violences domestiques;
- la campagne de sensibilisation destinée à la population genevoise;
- l'implémentation d'outils à destination des professionnels travaillant dans le domaine social et du soin.

Budget du service

30 Charges de personnel

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	197'510	+ 11'080	186'430	0.00
Effectifs	0.00	0.00	0.00	

Actuellement, ce bureau est composé de deux personnes à temps partiel (1.6 postes) sous contrats auxiliaires. Il est prévu de pérenniser cette structure dès 2010.

Éléments budgétaires particuliers

Le bureau du délégué aux violences domestiques a été doté d'un budget plus important en 2009, prélevé sur l'enveloppe globale des dépenses générales du département, pour lui permettre de financer ses activités propres.

04.06.05.00 FONDS DE LUTTE CONTRE LA DROGUE**04.06.06.00 SOLIDARITE INTERNATIONALE****Mission**

Le service de la solidarité internationale a été mis sur pied en 2003, avec pour mission d'appliquer la loi sur le financement de la solidarité internationale (D 1 06). Selon cette loi, le canton de Genève devrait consacrer au moins 0.7 % de son budget annuel de fonctionnement à la solidarité internationale, en soutenant des projets ou des actions de coopération au développement, d'aide humanitaire, de promotion de la paix et de défense des droits humains.

Conformément au règlement d'application de la loi, le service canalise les demandes de financement des ONG ou associations requérantes et gère les dossiers sur la base de critères unifiés pour l'ensemble de l'Etat.

Le service est également chargé du suivi et du contrôle des projets, ainsi que de conventions signées avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et la Fédération Genevoise de Coopération (FGC). Les actions qui se déroulent à Genève en relation avec la solidarité internationale sont traitées avec le service du protocole de la Chancellerie.

Le service est ainsi chargé de la gestion budgétaire de l'enveloppe allouée à la Solidarité internationale, il est aussi en charge de la gestion du fonds de lutte contre la drogue en faveur des pays en voie de développement.

Objectifs 2009 / Priorités

Pour 2009, les objectifs prioritaires de la solidarité internationales sont :

- l'instruction et l'évaluation des dossiers de demandes de soutien pour les projets de coopération au développement et d'aide humanitaire;
- le suivi des projets soutenus et garantir la bonne utilisation des fonds;
- l'établissement d'un nouveau contrat de partenariat avec la Fédération Genevoise de Coopération (FGC) pour les années 2009-2012;
- le suivi de la convention avec le Comité International de la Croix-Rouge (CICR);
- les engagements pris avec l'Union internationale des télécommunications (UIT) concernant la venue à Genève de participants ressortissants des pays les moins avancés à la manifestation Telecom World 2009;
- le développement d'un projet de santé mentale en Bosnie, conjointement avec les cantons de Berne, Fribourg et Jura;
- la mise sur pied d'actions visant à sensibiliser le public et les institutions genevoises aux enjeux de la solidarité internationale : organisation d'un forum sur la coopération au développement à Genève.

Perspectives 2010

En 2010, le service entend :

- poursuivre la progression budgétaire pour atteindre l'objectif fixé par la loi sur le financement de la solidarité internationale (0.7 %);
- assurer l'instruction des dossiers d'évaluation des projets de coopération au développement et d'aide humanitaire et assurer le suivi des projets soutenus en garantissant la bonne utilisation des fonds;
- garantir le suivi des contrats de prestations avec la FGC et le CICR;
- augmenter les projets de coopération décentralisée développés par les différents départements de l'Etat de Genève;
- continuer à développer une synergie avec les autres institutions suisses travaillant dans la solidarité internationale, ainsi que la sensibilisation et l'information au public et aux institutions.

Budget du service

30 Charges de personnel

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	622'917	+ 160'937	461'980	423'264.89
Effectifs	4.60	0.00	4.60	

L'augmentation de la masse salariale résulte de la décision prise par le Grand Conseil, dans le cadre des travaux budgétaires 2008, de diminuer de F 250'000 la masse salariale de ce service. Cette décision a impacté également les montants destinés aux mécanismes salariaux des collaborateurs en poste.

Éléments budgétaires particuliers

Par rapport à 2008, les subventions du service de la solidarité internationale ont augmenté de F 1 millions. Il s'agit d'une part de la poursuite de l'augmentation annuelle de F 1 million amorcée en 2008 en vue d'atteindre l'objectif de 0.7 % fixé par la loi. En 2009, ce montant servira à financer la venue de certains participants des pays les moins avancés à Telecom World 2009 (Symposium sur le développement des télécommunications).

04.07.02.00 OFFICE DES POURSUITES

Mission

L'office des poursuites (OP) est chargé de l'application de la loi fédérale sur la poursuites pour dettes et la faillite (LP), de ses ordonnances d'exécution, des législations, autres lois spéciales et des circulaires, instructions et avis du Tribunal fédéral y relatifs. L'OP donne suite aux réquisitions de poursuite, de continuer la poursuite, de vente et de prise d'inventaire que lui transmettent les créanciers. L'OP exécute aussi les ordonnances de séquestre qui lui sont transmises par le Tribunal de première instance. Il délivre également des extraits de ses registres à tout tiers rendant un intérêt vraisemblable.

Objectifs 2009 / Priorités

Pour 2009, les objectifs prioritaires de l'office des poursuites sont les suivants :

- l'édition du commandement de payer dans le délai d'une semaine dès réception de la réquisition de poursuite (maintien de l'objectif 2008);
- la poursuite de la collaboration avec le canton de Vaud en matière de formation;
- le démarrage opérationnel du processus de refonte informatique;
- la délivrance des renseignements commerciaux et des attestations de non-poursuite dans les 24 heures dès leur réception (fax et courrier);
- la poursuite de la mise en œuvre du contrôle interne (identification des risques et définition des indicateurs nécessaires);
- le remplacement du microfilmage des réquisitions de poursuite par de la numérisation (archivage fonctionnel, simplification de la recherche de documents archivés, réduction des coûts et mise en place d'un système pouvant s'intégrer dans une nouvelle application informatique et servant de base à une GED).

Perspectives 2010

L'année 2010 doit voir la poursuite du processus opérationnel de refonte informatique. Dans le prolongement des objectifs 2009, l'année 2010 vise également une réduction des délais et l'amélioration de la qualité dans le traitement des dossiers, ainsi que la poursuite des efforts de formation (démarrage de la 4^e volée "attestation de perfectionnement Vaud-Genève).

Budget du service

30 Charges de personnel

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	22'036'081	+ 1'281'219	20'754'862	18'169'179.39
Effectifs	179.93	- 5.50	185.43	

La réduction de l'effectif s'inscrit dans le cadre de la décision du Conseil d'Etat de diminuer de 5% les effectifs. Par ailleurs, un poste a été transféré au SAPEM. L'augmentation de la masse salariale tient également compte d'une augmentation du budget pour le personnel auxiliaire.

Éléments budgétaires particuliers

Les émoluments sont en augmentation pour tenir compte du fait que les renforts en personnel auxiliaire attribués en raison du volume croissant des réquisitions de poursuites et des réquisitions de continuer la poursuite permettront de traiter une plus grand nombre d'affaires et, par conséquent, de percevoir plus d'émoluments.

04.07.03.00 OFFICE DES FAILLITES**Mission**

L'office des faillites (OF) est chargé de l'application de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP). En particulier, il a pour mission d'exécuter les jugements de faillite prononcés par le juge (tribunal de première instance), ainsi que de liquider les successions répudiées. L'OF délivre également des extraits de ses registres à tout tiers rendant un intérêt vraisemblable.

Objectifs 2009 / Priorités

Pour 2009, les objectifs prioritaires de l'office des faillites sont :

- l'entrée en vigueur, le 1er janvier 2009, de la nouvelle organisation de l'office des faillites;
- le développement du système de contrôle interne, soit l'identification des risques en relation avec les procédures et la mise en place d'outils de contrôle et autres améliorations;
- la réduction du nombre de dossiers faillite sous gestion et le maintien d'un bon niveau de qualité dans le traitement des affaires;
- la finalisation de l'aménagement du local des archives des comptabilités des faillites;
- le développement de la nouvelle application informatique de l'office (refonte) en collaboration avec le CTI;
- la réalisation de travaux importants visant à isoler, transformer et rafraîchir les locaux administratifs de l'office des faillites.

Perspectives 2010

Pour 2010, l'office des faillites prévoit :

- la finalisation de la mise en place du système de contrôle interne;
- le démarrage des contrôles nouvellement adoptés;
- la mise en œuvre de la première partie de la nouvelle application informatique.

Budget du service**30 Charges de personnel**

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	7'548'686	+ 528'419	7'020'267	6'920'222.04
Effectifs	53.00	-5.00	58.00	

La réduction de l'effectif s'inscrit dans le cadre de la décision du Conseil d'Etat de diminuer de 5% les effectifs.

Éléments budgétaires particuliers

En application des normes IPSAS, un montant de F 100'000 a été inscrit en frais de formation (nature 309) en 2009. En effet, la loi 10112 ouvrant un crédit de 5'405'000 F destiné à financer la réalisation du nouveau système informatique de l'office des faillites prévoit un montant de F 200'000 pour formation des collaborateurs à la nouvelle application, à savoir F 100'000 en 2009 et F 100'000 en 2010. Or, en vertu des normes IPSAS, les frais de formation ne peuvent plus être activés en investissement et doivent être comptabilisés dans le budget de fonctionnement.

04.08.01.00 OFFICE CANTONAL DES AUTOMOBILES ET DE LA NAVIGATION

Mission

L'office cantonal des automobiles et de la navigation (anciennement service cantonal des automobiles et de la navigation) gère l'admission des personnes et des véhicules à la circulation routière et à la navigation:

- administrativement et techniquement;
- de manière préventive et répressive;
- dans le domaine de la sécurité routière et navale.

Objectifs 2009 / Priorités

Pour 2009, les objectifs prioritaires de l'OCAN sont :

- la consolidation opérationnelle du nouveau système informatique métier (introduit en novembre 2008);
- la consolidation de l'interface avec la base de données fédérale des détenteurs de véhicules "MOFIS" et du système informatique national "Attestations d'assurance électroniques", dont l'implémentation est prévue en décembre 2008;
- l'introduction de modifications légales, en particulier de l'Ordonnance sur l'admission des chauffeurs professionnels, avec des conséquences importantes, notamment sur les processus opérationnels et les ressources humaines, l'examen de théorie de la conduite passant de 45 minutes à 4 heures (01.09.2009);
- la mise en réseau informatique de l'équipement des pistes de contrôle technique en lien avec l'application des nouvelles normes fédérales d'assurance qualité;
- la mise en application des nouvelles dispositions légales cantonales en matière d'imposition des bateaux, en fonction du résultat du référendum de décembre 2008 (L 10082);
- les travaux préparatoires en vue de la mise en application de nouvelles dispositions légales cantonales en matière d'imposition de véhicules à moteurs, prévoyant la taxation selon les émissions de CO₂ (PL 10150);
- la délocalisation provisoire de la fourrière cantonale des véhicules en raison des travaux du CEVA;
- la contribution aux travaux législatifs concernant le projet de loi ouvrant un crédit

d'étude en vue de la délocalisation de l'OCAN, en fonction des décisions du Grand Conseil.

Perspectives 2010

Pour 2010, le service prévoit :

- l'application des nouvelles dispositions légales cantonales en matière d'imposition de véhicules à moteurs, prévoyant la taxation selon les émissions de CO₂ en fonction des décisions du Grand Conseil et du résultat du référendum (PL 10150)
- la contribution aux travaux législatifs et/ou à l'étude en relation avec le projet de loi ouvrant un crédit d'étude de la délocalisation de l'OCAN, en fonction des décisions du Grand Conseil

Budget du service

30 Charges de personnel

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	13'530'778	+ 543'231	12'987'547	
Effectifs	117.12	- 5.80	122.92	

La réduction de l'effectif s'inscrit dans le cadre de la décision du Conseil d'Etat de diminuer de 5% les effectifs

Éléments budgétaires particuliers

Suite à l'allègement du barème d'imposition pour les véhicules de livraison (loi 8700), l'office cantonal des automobiles et de la navigation prévoit une baisse des recettes de l'impôt.

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION B09 -B08		BUDGET 2008	COMPTE 2007
		CHARGES	REVENUS	en F	en %		
04.00.00.00	INSTITUTIONS						
3	CHARGES	578.753.536		31.498.447	5,8	547.255.089	540.914.579,39
4	REVENUS		341.529.510	-1.210.145	-0,4	342.739.655	264.054.658,42
	COUVERTURE en F	-237.224.026		-32.708.592		-204.515.434	-276.859.920,97
	COUVERTURE en %	59,01%			-3,6	62,63%	48,82%
04.01.00.00	PRÉSIDENTE, SECRÉTARIAT GÉNÉRAL						
3	CHARGES	4.775.141		1.621.622	51,4	3.153.519	
4	REVENUS		6.249.777	-3.224.018	-34,0	9.473.795	
	COUVERTURE en F	1.474.636		-4.845.640		6.320.276	
	COUVERTURE en %	130,88%			-169,5	300,42%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	-858.821		220.981	-20,5	-1.079.802	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.333.746		-91.837	-6,4	1.425.583	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	514.922		397.253	337,6	117.669	
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	420.000		20.000	5,0	400.000	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	923.207		-8.000	-0,9	931.207	
39	IMPUTATIONS INTERNES	2.442.087		1.083.225	79,7	1.358.862	
42	REVENUS DES BIENS		1.000	0	0,0	1.000	
43	RECETTES DIVERSES		1.753.527	-3.203.973	-64,6	4.957.500	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		180.000	-20.000	-10,0	200.000	
49	IMPUTATIONS INTERNES		4.315.250	-45	0,0	4.315.295	
04.01.01.00	CONSEIL D'ETAT ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL - DI						
3	CHARGES						7.328.703,62
4	REVENUS						4.611.751,29
	COUVERTURE en F						-2.716.952,33
	COUVERTURE en %						62,93%
30	CHARGES DE PERSONNEL						4.569.540,30
31	DÉPENSES GÉNÉRALES						1.491.676,99
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES						92.389,00
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS						277.708,60
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES						335.657,00

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION B09 -B08		BUDGET 2008	COMPTE 2007
		CHARGES	REVENUS	en F	en %		
04.01.01.00	CONSEIL D'ETAT ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL - DI (Suite)						
39	IMPUTATIONS INTERNES						561.731,73
43	RECETTES DIVERSES						136.683,30
46	SUBVENTIONS ACQUISES						180.752,00
49	IMPUTATIONS INTERNES						4.294.315,99
04.01.03.00	DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES						
3	CHARGES						953.933,99
4	REVENUS						1.163.322,82
	COUVERTURE en F						209.388,83
	COUVERTURE en %						121,95%
30	CHARGES DE PERSONNEL						913.890,58
31	DÉPENSES GÉNÉRALES						8.400,45
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES						13.250,00
39	IMPUTATIONS INTERNES						18.392,96
42	REVENUS DES BIENS						544,56
43	RECETTES DIVERSES						1.162.742,96
49	IMPUTATIONS INTERNES						35,30
04.01.04.00	ORGANISATION, PLANIFICATION ET SYSTÈME D'INFORMATION						
3	CHARGES						2.607.957,94
4	REVENUS						28.241,20
	COUVERTURE en F						-2.579.716,74
	COUVERTURE en %						1,08%
30	CHARGES DE PERSONNEL						2.521.143,70
31	DÉPENSES GÉNÉRALES						69.685,90
39	IMPUTATIONS INTERNES						17.128,34
43	RECETTES DIVERSES						28.241,20

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION B09 -B08		BUDGET 2008	COMPTE 2007
		CHARGES	REVENUS	en F	en %		
04.02.01.00	DIRECTION GÉNÉRALE DE L'OFFICE CANTONAL DE LA POPULATION						
3	CHARGES	4.845.412		4.845.412	ND		
4	REVENUS		2.341	2.341	ND		
	COUVERTURE en F	-4.843.071		-4.843.071			
	COUVERTURE en %	0,05%					
30	CHARGES DE PERSONNEL	2.777.237		2.777.237	ND		
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	138.225		138.225	ND		
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	305.473		305.473	ND		
39	IMPUTATIONS INTERNES	1.624.477		1.624.477	ND		
43	RECETTES DIVERSES		2.341	2.341	ND		
04.02.02.00	SERVICE DES ÉTRANGERS ET DES CONFÉDÉRÉS						
3	CHARGES	20.691.293		20.691.293	ND		
4	REVENUS		8.793.671	8.793.671	ND		
	COUVERTURE en F	-11.897.622		-11.897.622			
	COUVERTURE en %	42,50%			42,5		
30	CHARGES DE PERSONNEL	16.292.856		16.292.856	ND		
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	596.822		596.822	ND		
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	1.588.500		1.588.500	ND		
39	IMPUTATIONS INTERNES	2.213.115		2.213.115	ND		
43	RECETTES DIVERSES		8.643.671	8.643.671	ND		
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		150.000	150.000	ND		
04.02.03.00	SERVICE DES PASSEPORTS ET DE LA NATIONALITÉ						
3	CHARGES	1.427.743		1.427.743	ND		
4	REVENUS		1.080.896	1.080.896	ND		
	COUVERTURE en F	-346.847		-346.847			
	COUVERTURE en %	75,71%			75,7		
30	CHARGES DE PERSONNEL	1.070.296		1.070.296	ND		
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	168.490		168.490	ND		
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	15.000		15.000	ND		

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION B09 -B08		BUDGET 2008	COMPTE 2007
		CHARGES	REVENUS	en F	en %		
04.02.03.00	SERVICE DES PASSEPORTS ET DE LA NATIONALITÉ (Suite)						
39	IMPUTATIONS INTERNES	173.957		173.957	ND		
43	RECETTES DIVERSES		80.896	80.896	ND		
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		1.000.000	1.000.000	ND		
04.02.04.00	DIRECTION CANTONALE DE L'ÉTAT CIVIL						
3	CHARGES	2.384.135		2.384.135	ND		
4	REVENUS		549.034	549.034	ND		
	COUVERTURE en F	-1.835.101		-1.835.101			
	COUVERTURE en %	23,03%			23,0		
30	CHARGES DE PERSONNEL	1.971.502		1.971.502	ND		
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	42.450		42.450	ND		
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	8.941		8.941	ND		
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	129.300		129.300	ND		
39	IMPUTATIONS INTERNES	231.942		231.942	ND		
43	RECETTES DIVERSES		302.634	302.634	ND		
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		126.400	126.400	ND		
49	IMPUTATIONS INTERNES		120.000	120.000	ND		
04.02.05.00	SERVICE CANTONAL DES NATURALISATIONS						
3	CHARGES	2.620.160		2.620.160	ND		
4	REVENUS		2.621.645	2.621.645	ND		
	COUVERTURE en F	1.485		1.485			
	COUVERTURE en %	100,06%			100,1		
30	CHARGES DE PERSONNEL	1.962.047		1.962.047	ND		
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	284.712		284.712	ND		
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	11.795		11.795	ND		
39	IMPUTATIONS INTERNES	361.606		361.606	ND		
43	RECETTES DIVERSES		2.501.645	2.501.645	ND		

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION B09 -B08		BUDGET 2008	COMPTE 2007
		CHARGES	REVENUS	en F	en %		
04.02.05.00	SERVICE CANTONAL DES NATURALISATIONS (Suite)						
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		120.000	120.000	ND		
04.03.01.00	SERVICE DES VOTATIONS ET ÉLECTIONS						
3	CHARGES	5.258.608		1.056.307	25,1	4.202.301	4.696.181,85
4	REVENUS		94.408	12.408	15,1	82.000	258.130,85
	COUVERTURE en F	-5.164.200		-1.043.899		-4.120.301	-4.438.051,00
	COUVERTURE en %	1,80%			-0,2	1,95%	5,50%
30	CHARGES DE PERSONNEL	1.631.811		112.999	7,4	1.518.812	1.526.569,46
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	3.024.850		834.954	38,1	2.189.896	2.624.844,88
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES						9.001,45
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	260.000		240.000	NS	20.000	289.000,00
39	IMPUTATIONS INTERNES	341.947		-131.646	-27,8	473.593	246.766,06
43	RECETTES DIVERSES		94.408	12.408	15,1	82.000	258.130,85
04.03.02.00	SERVICE DES PASSEPORTS ET DE LA NATIONALITÉ						
3	CHARGES	0		-1.247.601	-100,0	1.247.601	1.071.828,31
4	REVENUS		0	-583.269	-100,0	583.269	1.702.527,99
	COUVERTURE en F			664.332		-664.332	630.699,68
	COUVERTURE en %				-46,8	46,75%	158,84%
30	CHARGES DE PERSONNEL			-822.360	-100,0	822.360	864.780,37
31	DÉPENSES GÉNÉRALES			-168.490	-100,0	168.490	170.536,37
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS			-20.000	-100,0	20.000	13.552,60
39	IMPUTATIONS INTERNES			-236.751	-100,0	236.751	22.958,97
43	RECETTES DIVERSES			-80.000	-100,0	80.000	499.519,80
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES			-500.000	-100,0	500.000	1.200.902,50
49	IMPUTATIONS INTERNES			-3.269	-100,0	3.269	2.105,69

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION B09 -B08		BUDGET 2008	COMPTE 2007
		CHARGES	REVENUS	en F	en %		
04.03.03.00	DIRECTION CANTONALE DE L'ÉTAT CIVIL						
3	CHARGES	0		-2.147.387	-100,0	2.147.387	1.898.007,83
4	REVENUS		0	-576.400	-100,0	576.400	720.355,10
	COUVERTURE en F			1.570.987		-1.570.987	-1.177.652,73
	COUVERTURE en %				-26,8	26,84%	37,95%
30	CHARGES DE PERSONNEL			-1.711.020	-100,0	1.711.020	1.435.923,34
31	DÉPENSES GÉNÉRALES			-42.044	-100,0	42.044	54.905,55
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS			-154.700	-100,0	154.700	402.495,45
39	IMPUTATIONS INTERNES			-239.623	-100,0	239.623	4.683,49
43	RECETTES DIVERSES			-300.000	-100,0	300.000	278.662,55
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES			-156.400	-100,0	156.400	401.402,55
49	IMPUTATIONS INTERNES			-120.000	-100,0	120.000	40.290,00
04.03.04.00	OFFICE CANTONAL DE LA POPULATION						
3	CHARGES	0		-23.847.959	-100,0	23.847.959	23.919.937,37
4	REVENUS		0	-7.937.234	-100,0	7.937.234	9.371.537,75
	COUVERTURE en F			15.910.725		-15.910.725	-14.548.399,62
	COUVERTURE en %				-33,3	33,28%	39,18%
30	CHARGES DE PERSONNEL			-17.842.883	-100,0	17.842.883	17.503.500,04
31	DÉPENSES GÉNÉRALES			-735.317	-100,0	735.317	1.000.745,98
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES			-55.575	-100,0	55.575	1.033,00
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS			-1.588.950	-100,0	1.588.950	1.415.202,55
39	IMPUTATIONS INTERNES			-3.625.234	-100,0	3.625.234	3.999.455,80
43	RECETTES DIVERSES			-7.747.250	-100,0	7.747.250	9.017.368,44
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES			-150.000	-100,0	150.000	218.754,00
49	IMPUTATIONS INTERNES			-39.984	-100,0	39.984	135.415,31

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION B09 -B08		BUDGET 2008	COMPTE 2007
		CHARGES	REVENUS	en F	en %		
04.03.05.00	SERVICE DES AUTOMOBILES ET DE LA NAVIGATION						
3	CHARGES	0		-20.614.152	-100,0	20.614.152	18.913.054,96
4	REVENUS		0	-117.287.300	-100,0	117.287.300	29.682.863,23
	COUVERTURE en F			-96.673.148		96.673.148	10.769.808,27
	COUVERTURE en %				-569,0	568,97%	156,94%
30	CHARGES DE PERSONNEL			-12.987.547	-100,0	12.987.547	12.856.761,73
31	DÉPENSES GÉNÉRALES			-2.052.499	-100,0	2.052.499	1.879.755,02
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES			-726.009	-100,0	726.009	660.427,00
39	IMPUTATIONS INTERNES			-4.848.097	-100,0	4.848.097	3.516.111,21
40	IMPÔTS			-88.450.000	-100,0	88.450.000	
43	RECETTES DIVERSES			-27.719.300	-100,0	27.719.300	28.461.329,24
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES			-595.000	-100,0	595.000	606.747,35
49	IMPUTATIONS INTERNES			-523.000	-100,0	523.000	614.786,64
04.03.06.00	SERVICE CANTONAL DES NATURALISATIONS						
3	CHARGES	0		-3.097.655	-100,0	3.097.655	2.484.575,78
4	REVENUS		0	-2.585.067	-100,0	2.585.067	3.046.662,78
	COUVERTURE en F			512.588		-512.588	562.087,00
	COUVERTURE en %				-83,5	83,45%	122,62%
30	CHARGES DE PERSONNEL			-2.395.806	-100,0	2.395.806	2.139.038,65
31	DÉPENSES GÉNÉRALES			-284.715	-100,0	284.715	269.852,48
39	IMPUTATIONS INTERNES			-417.134	-100,0	417.134	75.684,65
43	RECETTES DIVERSES			-2.500.000	-100,0	2.500.000	2.902.298,90
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES			-80.000	-100,0	80.000	141.100,00
49	IMPUTATIONS INTERNES			-5.067	-100,0	5.067	3.263,88

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION B09 -B08		BUDGET 2008	COMPTE 2007
		CHARGES	REVENUS	en F	en %		
04.03.07.00	SERVICE CANTONAL DES OBJETS TROUVÉS						
3	CHARGES	1.073.864		216.663	25,3	857.201	702.325,34
4	REVENUS		181.609	3.444	1,9	178.165	223.841,27
	COUVERTURE en F	-892.255		-213.219		-679.036	-478.484,07
	COUVERTURE en %	16,91%			-3,9	20,78%	31,87%
30	CHARGES DE PERSONNEL	726.334		86.968	13,6	639.366	631.590,13
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	26.777		0	0,0	26.777	25.457,69
39	IMPUTATIONS INTERNES	320.753		129.695	67,9	191.058	45.277,52
43	RECETTES DIVERSES		181.609	3.609	2,0	178.000	219.210,95
49	IMPUTATIONS INTERNES			-165	-100,0	165	4.630,32
04.03.09.00	ARCHIVES D'ETAT						
3	CHARGES	4.036.256		292.712	7,8	3.743.544	2.986.940,19
4	REVENUS		25.676	-14.586	-36,2	40.262	43.147,46
	COUVERTURE en F	-4.010.580		-307.298		-3.703.282	-2.943.792,73
	COUVERTURE en %	0,64%			-0,4	1,08%	1,44%
30	CHARGES DE PERSONNEL	2.002.120		62.262	3,2	1.939.858	1.981.702,50
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	526.350		9.541	1,8	516.809	346.031,25
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	22.769		-231	-1,0	23.000	23.000,00
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	210.000		0	0,0	210.000	210.000,00
39	IMPUTATIONS INTERNES	1.275.017		221.140	21,0	1.053.877	426.206,44
43	RECETTES DIVERSES		21.676	1.676	8,4	20.000	18.662,80
46	SUBVENTIONS ACQUISES		4.000	0	0,0	4.000	3.894,00
49	IMPUTATIONS INTERNES			-16.262	-100,0	16.262	20.590,66
04.03.10.00	SERVICE DE PROMOTION DE L'ÉGALITÉ ENTRE HOMMES ET FEMMES						
3	CHARGES	0		-1.749.783	-100,0	1.749.783	1.615.462,63
4	REVENUS		0	-749	-100,0	749	27.230,60
	COUVERTURE en F			1.749.034		-1.749.034	-1.588.232,03
	COUVERTURE en %					0,04%	1,69%
30	CHARGES DE PERSONNEL			-902.008	-100,0	902.008	911.254,27
31	DÉPENSES GÉNÉRALES			-137.524	-100,0	137.524	110.206,88

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION B09 -B08		BUDGET 2008	COMPTE 2007
		CHARGES	REVENUS	en F	en %		
04.03.10.00	SERVICE DE PROMOTION DE L'ÉGALITÉ ENTRE HOMMES ET FEMMES (Suite)						
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES			-585.000	-100,0	585.000	585.000,00
39	IMPUTATIONS INTERNES			-125.251	-100,0	125.251	9.001,48
43	RECETTES DIVERSES			-700	-100,0	700	15.515,60
49	IMPUTATIONS INTERNES			-49	-100,0	49	11.715,00
04.03.11.00	BUREAU DE L'INTÉGRATION						
3	CHARGES	0		-2.724.843	-100,0	2.724.843	2.246.350,37
4	REVENUS		0	-200.000	-100,0	200.000	265.604,00
	COUVERTURE en F			2.524.843		-2.524.843	-1.980.746,37
	COUVERTURE en %				-7,3	7,34%	11,82%
30	CHARGES DE PERSONNEL			-1.088.162	-100,0	1.088.162	1.039.393,22
31	DÉPENSES GÉNÉRALES			-211.922	-100,0	211.922	34.766,30
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES			-1.325.000	-100,0	1.325.000	1.100.120,00
39	IMPUTATIONS INTERNES			-99.759	-100,0	99.759	72.070,85
43	RECETTES DIVERSES						15.604,00
46	SUBVENTIONS ACQUISES			-200.000	-100,0	200.000	250.000,00
04.03.12.00	DÉLÉGUÉ À LA GENÈVE INTERNATIONALE						
3	CHARGES	1.370.390		190.668	16,2	1.179.722	1.040.038,24
4	REVENUS		310	-1.161	-78,9	1.471	947,51
	COUVERTURE en F	-1.370.080		-191.829		-1.178.251	-1.039.090,73
	COUVERTURE en %	0,02%			-0,1	0,12%	0,09%
30	CHARGES DE PERSONNEL	377.276		-54.053	-12,5	431.329	597.593,77
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	241.689		37.745	18,5	203.944	174.049,58
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	544.766		47.000	9,4	497.766	254.825,00
39	IMPUTATIONS INTERNES	206.659		159.976	342,7	46.683	13.569,89
43	RECETTES DIVERSES		310	310	ND		
49	IMPUTATIONS INTERNES			-1.471	-100,0	1.471	947,51

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION B09 -B08		BUDGET 2008	COMPTE 2007
		CHARGES	REVENUS	en F	en %		
04.03.13.00	DÉLÉGUÉ AUX VIOLENCES DOMESTIQUES						
3	CHARGES	0		-245.810	-100,0	245.810	
	COUVERTURE en F			245.810		-245.810	
	COUVERTURE en %						
30	CHARGES DE PERSONNEL			-186.430	-100,0	186.430	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES			-9.500	-100,0	9.500	
39	IMPUTATIONS INTERNES			-49.880	-100,0	49.880	
04.04.00.00	CORPS DE POLICE						
3	CHARGES	347.426.301		13.749.113	4,1	333.677.188	336.890.050,45
4	REVENUS		141.845.367	311.922	0,2	141.533.445	153.518.472,77
	COUVERTURE en F	-205.580.934		-13.437.191		-192.143.743	-183.371.577,68
	COUVERTURE en %	40,83%			-1,6	42,42%	45,57%
30	CHARGES DE PERSONNEL	240.866.554		13.799.212	6,1	227.067.342	235.191.861,85
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	19.761.689		-1.741.695	-8,1	21.503.384	21.357.609,13
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	4.362.614		-2.767.524	-38,8	7.130.138	25.765.134,65
34	PARTS ET CONTRIBUTIONS SANS AFFECTATION	7.083.000		0	0,0	7.083.000	6.796.225,65
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	95.000		-30.000	-24,0	125.000	52.138,09
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	26.018		26.018	ND		
39	IMPUTATIONS INTERNES	75.231.426		4.463.102	6,3	70.768.324	47.727.081,08
42	REVENUS DES BIENS		11.000	-6.000	-35,3	17.000	10.108,67
43	RECETTES DIVERSES		77.181.010	590.010	0,8	76.591.000	94.231.051,20
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		20.595.000	-285.000	-1,4	20.880.000	18.988.688,62
46	SUBVENTIONS ACQUISES		5.812.357	812.357	16,2	5.000.000	5.067.765,00
49	IMPUTATIONS INTERNES		38.246.000	-799.445	-2,0	39.045.445	35.220.859,28

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION B09 -B08		BUDGET 2008	COMPTE 2007
		CHARGES	REVENUS	en F	en %		
04.05.01.00	DIRECTION DE L'OFFICE PÉNITENTIAIRE						
3	CHARGES	2.522.252		-948.891	-27,3	3.471.143	2.295.747,39
4	REVENUS		7.486	1.486	24,8	6.000	937,00
	COUVERTURE en F	-2.514.766		950.377		-3.465.143	-2.294.810,39
	COUVERTURE en %	0,30%			0,1	0,17%	0,04%
30	CHARGES DE PERSONNEL	575.944		72.739	14,5	503.205	698.755,45
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	79.900		-850	-1,1	80.750	68.364,00
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	600.646		97.646	19,4	503.000	605.053,25
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	1.132.700		205.000	22,1	927.700	921.700,00
39	IMPUTATIONS INTERNES	133.062		-1.323.426	-90,9	1.456.488	1.874,69
42	REVENUS DES BIENS		6.000	0	0,0	6.000	
43	RECETTES DIVERSES		1.486	1.486	ND		937,00
04.05.02.00	PRISON DE CHAMP-DOLLON						
3	CHARGES	48.628.444		5.987.190	14,0	42.641.254	43.773.481,97
4	REVENUS		2.367.793	332.868	16,4	2.034.925	3.357.163,93
	COUVERTURE en F	-46.260.651		-5.654.322		-40.606.329	-40.416.318,04
	COUVERTURE en %	4,87%			0,1	4,77%	7,67%
30	CHARGES DE PERSONNEL	35.032.905		884.045	2,6	34.148.860	34.835.110,53
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	4.067.027		231.268	6,0	3.835.759	3.684.069,46
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	253.615		-98.108	-27,9	351.723	1.898.955,60
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	378.500		-150.000	-28,4	528.500	729.180,90
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	685.000		0	0,0	685.000	648.850,55
39	IMPUTATIONS INTERNES	8.211.397		5.119.985	165,6	3.091.412	1.977.314,93
43	RECETTES DIVERSES		2.117.793	326.993	18,3	1.790.800	3.045.232,88
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		250.000	0	0,0	250.000	311.931,05
49	IMPUTATIONS INTERNES			5.875	-100,0	-5.875	

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION B09 -B08		BUDGET 2008	COMPTE 2007
		CHARGES	REVENUS	en F	en %		
04.05.03.00	SERVICE DE L'APPLICATION DES PEINES ET MESURES						
3	CHARGES	11.942.552		664.326	5,9	11.278.226	10.063.215,67
4	REVENUS		2.300	665	40,7	1.635	2.039,49
	COUVERTURE en F	-11.940.252		-663.661		-11.276.591	-10.061.176,18
	COUVERTURE en %	0,02%				0,01%	0,02%
30	CHARGES DE PERSONNEL	1.550.885		286.454	22,7	1.264.431	1.133.370,36
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	386.700		1.522	0,4	385.178	243.991,45
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	9.650.000		40.000	0,4	9.610.000	8.671.967,40
39	IMPUTATIONS INTERNES	354.967		336.350	NS	18.617	13.886,46
43	RECETTES DIVERSES		2.300	2.300	ND		986,65
49	IMPUTATIONS INTERNES			-1.635	-100,0	1.635	1.052,84
04.05.04.00	SERVICE DE PROBATION ET D'INSERTION						
3	CHARGES	6.514.281		1.316.480	25,3	5.197.801	5.067.811,59
4	REVENUS		199.038	94.038	89,6	105.000	201.444,70
	COUVERTURE en F	-6.315.243		-1.222.442		-5.092.801	-4.866.366,89
	COUVERTURE en %	3,06%			1,0	2,02%	3,98%
30	CHARGES DE PERSONNEL	4.819.570		340.257	7,6	4.479.313	4.446.937,06
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	211.000		-1.553	-0,7	212.553	164.363,48
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	177.110		0	0,0	177.110	177.109,30
39	IMPUTATIONS INTERNES	1.306.601		977.776	297,4	328.825	279.401,75
43	RECETTES DIVERSES		199.038	94.038	89,6	105.000	201.427,00
49	IMPUTATIONS INTERNES						17,70
04.05.05.00	SERVICE DES ÉTABLISSEMENTS DE DÉTENTION						
3	CHARGES	20.896.166		2.787.553	15,4	18.108.613	14.450.751,34
4	REVENUS		2.808.756	-57.190	-2,0	2.865.946	2.357.487,65
	COUVERTURE en F	-18.087.410		-2.844.743		-15.242.667	-12.093.263,69
	COUVERTURE en %	13,44%			-2,4	15,83%	16,31%
30	CHARGES DE PERSONNEL	14.829.742		711.612	5,0	14.118.130	11.641.126,04
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	2.685.399		2	0,0	2.685.397	1.969.740,29
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	78.895		15.974	25,4	62.921	44.000,00

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION B09 -B08		BUDGET 2008	COMPTE 2007
		CHARGES	REVENUS	en F	en %		
04.05.05.00	SERVICE DES ÉTABLISSEMENTS DE DÉTENTION (Suite)						
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	536.562		0	0,0	536.562	246.480,50
39	IMPUTATIONS INTERNES	2.765.568		2.059.965	291,9	705.603	549.404,51
43	RECETTES DIVERSES		548.756	18.442	3,5	530.314	511.266,60
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		1.440.000	0	0,0	1.440.000	988.450,00
46	SUBVENTIONS ACQUISES		820.000	0	0,0	820.000	827.890,00
49	IMPUTATIONS INTERNES			-75.632	-100,0	75.632	29.881,05
04.06.01.00	DIRECTION GÉNÉRALE DE L'OFFICE DES DROITS HUMAINS						
3	CHARGES	348.660		348.660	ND		
4	REVENUS		281	281	ND		
	COUVERTURE en F	-348.379		-348.379			
	COUVERTURE en %	0,08%			0,1		
30	CHARGES DE PERSONNEL	335.260		335.260	ND		
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	13.400		13.400	ND		
43	RECETTES DIVERSES		281	281	ND		
04.06.02.00	SERVICE DE PROMOTION DE L'ÉGALITÉ ENTRE HOMMES ET FEMMES						
3	CHARGES	1.848.127		1.848.127	ND		
4	REVENUS		2.404	2.404	ND		
	COUVERTURE en F	-1.845.723		-1.845.723			
	COUVERTURE en %	0,13%			0,1		
30	CHARGES DE PERSONNEL	859.509		859.509	ND		
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	137.524		137.524	ND		
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	603.000		603.000	ND		
39	IMPUTATIONS INTERNES	248.094		248.094	ND		
43	RECETTES DIVERSES		2.404	2.404	ND		

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION B09 -B08		BUDGET 2008	COMPTE 2007
		CHARGES	REVENUS	en F	en %		
04.06.03.00	BUREAU DE L'INTÉGRATION						
3	CHARGES	2.798.429		2.798.429	ND		
4	REVENUS		250.880	250.880	ND		
	COUVERTURE en F	-2.547.549		-2.547.549			
	COUVERTURE en %	8,97%			9,0		
30	CHARGES DE PERSONNEL	1.062.083		1.062.083	ND		
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	209.382		209.382	ND		
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	5.000		5.000	ND		
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	1.401.164		1.401.164	ND		
39	IMPUTATIONS INTERNES	120.800		120.800	ND		
43	RECETTES DIVERSES		880	880	ND		
46	SUBVENTIONS ACQUISES		250.000	250.000	ND		
04.06.04.00	DÉLÉGUÉ AUX VIOLENCES DOMESTIQUES						
3	CHARGES	253.010		253.010	ND		
4	REVENUS		151	151	ND		
	COUVERTURE en F	-252.859		-252.859			
	COUVERTURE en %	0,06%			0,1		
30	CHARGES DE PERSONNEL	197.510		197.510	ND		
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	55.500		55.500	ND		
43	RECETTES DIVERSES		151	151	ND		
04.06.05.00	FONDS DE LUTTE CONTRE LA DROGUE						
3	CHARGES	270.000		270.000	ND		
4	REVENUS		270.000	270.000	ND		
	COUVERTURE en F						
	COUVERTURE en %	100,00%			100,0		
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	270.000		270.000	ND		
43	RECETTES DIVERSES		270.000	270.000	ND		

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION B09 -B08		BUDGET 2008	COMPTE 2007
		CHARGES	REVENUS	en F	en %		
04.06.06.00	SOLIDARITÉ INTERNATIONALE						
3	CHARGES	14.964.263		14.964.263	ND		
4	REVENUS		14.964.263	14.964.263	ND		
	COUVERTURE en F						
	COUVERTURE en %	100,00%			100,0		
30	CHARGES DE PERSONNEL	622.917		622.917	ND		
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	156.046		156.046	ND		
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	14.100.000		14.100.000	ND		
39	IMPUTATIONS INTERNES	85.300		85.300	ND		
43	RECETTES DIVERSES		514	514	ND		
49	IMPUTATIONS INTERNES		14.963.749	14.963.749	ND		
04.07.01.00	DIRECTION GÉNÉRALE DES OFFICES DES POURSUITES ET DES FAILLITES						
3	CHARGES	0		-3.349.609	-100,0	3.349.609	4.875.165,36
	COUVERTURE en F			3.349.609		-3.349.609	-4.875.165,36
	COUVERTURE en %						
30	CHARGES DE PERSONNEL						1.641.246,22
31	DÉPENSES GÉNÉRALES						5.338,40
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES						314.000,00
39	IMPUTATIONS INTERNES			-3.349.609	-100,0	3.349.609	2.914.580,74
04.07.02.00	OFFICE DES POURSUITES						
3	CHARGES	34.738.539		1.920.283	5,9	32.818.256	26.016.987,54
4	REVENUS		34.021.638	156.438	0,5	33.865.200	32.919.811,58
	COUVERTURE en F	-716.901		-1.763.845		1.046.944	6.902.824,04
	COUVERTURE en %	97,94%			-5,3	103,19%	126,53%
30	CHARGES DE PERSONNEL	22.036.081		1.281.219	6,2	20.754.862	18.169.179,39
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	8.242.392		-143.700	-1,7	8.386.092	7.784.665,16
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	442.004		7.004	1,6	435.000	2.474,15
39	IMPUTATIONS INTERNES	4.018.062		775.760	23,9	3.242.302	60.668,84
42	REVENUS DES BIENS		20.500	0	0,0	20.500	15.335,85
43	RECETTES DIVERSES		25.694.438	343.438	1,4	25.351.000	24.604.811,89

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION B09 -B08		BUDGET 2008	COMPTE 2007
		CHARGES	REVENUS	en F	en %		
04.07.02.00	OFFICE DES POURSUITES (Suite)						
49	IMPUTATIONS INTERNES		8.306.700	-187.000	-2,2	8.493.700	8.299.663,84
04.07.03.00	OFFICE DES FAILLITES						
3	CHARGES	14.728.712		896.084	6,5	13.832.628	11.981.009,66
4	REVENUS		8.219.426	-1.097.169	-11,8	9.316.595	7.516.077,45
	COUVERTURE en F	-6.509.286		-1.993.253		-4.516.033	-4.464.932,21
	COUVERTURE en %	55,81%			-11,5	67,35%	62,73%
30	CHARGES DE PERSONNEL	7.548.686		528.419	7,5	7.020.267	6.920.222,04
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	5.134.182		-332.440	-6,1	5.466.622	4.684.792,51
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	300.000		0	0,0	300.000	210.625,24
39	IMPUTATIONS INTERNES	1.745.844		700.105	66,9	1.045.739	165.369,87
42	REVENUS DES BIENS		16.000	0	0,0	16.000	10.646,83
43	RECETTES DIVERSES		8.048.426	-1.097.169	-12,0	9.145.595	7.455.350,45
49	IMPUTATIONS INTERNES		155.000	0	0,0	155.000	50.080,17
04.08.01.00	SERVICE DES AUTOMOBILES ET DE LA NAVIGATION						
3	CHARGES	22.390.798		22.390.798	ND		
4	REVENUS		116.970.360	116.970.360	ND		
	COUVERTURE en F	94.579.562		94.579.562			
	COUVERTURE en %	522,40%			522,4		
30	CHARGES DE PERSONNEL	13.530.778		13.530.778	ND		
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.879.940		1.879.940	ND		
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	904.272		904.272	ND		
39	IMPUTATIONS INTERNES	6.075.808		6.075.808	ND		
40	IMPÔTS		87.300.000	87.300.000	ND		
43	RECETTES DIVERSES		28.042.360	28.042.360	ND		
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		606.000	606.000	ND		
49	IMPUTATIONS INTERNES		1.022.000	1.022.000	ND		

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION B09 -B08		BUDGET 2008	COMPTE 2007
		CHARGES	REVENUS	en F	en %		
04.90.01.00	FONDS DE LUTTE CONTRE LA DROGUE						
3	CHARGES			-270.000	-100,0	270.000	273.889,00
4	REVENUS			-270.000	-100,0	270.000	273.889,00
	COUVERTURE en F						
	COUVERTURE en %				-100,0	100,00%	100,00%
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES			-270.000	-100,0	270.000	273.889,00
43	RECETTES DIVERSES			-270.000	-100,0	270.000	258.612,50
48	PRÉLÈVEMENTS SUR LES FINANCEMENTS SPÉCIAUX						15.276,50
04.90.02.00	SOLIDARITÉ INTERNATIONALE						
3	CHARGES	0		-13.798.894	-100,0	13.798.894	12.761.171,00
4	REVENUS		0	-13.795.197	-100,0	13.795.197	12.761.171,00
	COUVERTURE en F			3.697		-3.697	
	COUVERTURE en %				-100,0	99,97%	100,00%
30	CHARGES DE PERSONNEL			-461.980	-100,0	461.980	423.264,89
31	DÉPENSES GÉNÉRALES			-156.046	-100,0	156.046	53.628,10
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES			-13.100.000	-100,0	13.100.000	12.136.079,00
38	ATTRIBUTIONS AUX FINANCEMENTS SPÉCIAUX						72.763,66
39	IMPUTATIONS INTERNES			-80.868	-100,0	80.868	75.435,35
49	IMPUTATIONS INTERNES			-13.795.197	-100,0	13.795.197	12.761.171,00

Récapitulatif du département

CONSTRUCTIONS ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION B09 -B08		BUDGET 2008	COMPTE 2007
		CHARGES	REVENUS	en F	en %		
05.00.00.00	CONSTRUCTIONS ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION						
3	CHARGES	722.116.380		-7.448.620	-1,0	729.565.000	690.891.211,91
4	REVENUS		632.535.697	153.637.584	32,1	478.898.113	298.030.005,60
	COUVERTURE en F	-89.580.683		161.086.204		-250.666.887	-392.861.206,31
	COUVERTURE en %	87,59%			22,0	65,64%	43,14%
30	CHARGES DE PERSONNEL	132.594.442		9.366.830	7,6	123.227.612	134.389.775,65
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	241.774.295		21.865.609	9,9	219.908.686	196.995.678,48
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	201.182.904		90.836.025	82,3	110.346.879	134.410.630,88
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	14.522.500		500	0,0	14.522.000	13.691.050,35
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	93.065.652		11.024.171	13,4	82.041.481	81.341.533,32
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	231.000		-2.000	-0,9	233.000	250.660,00
38	ATTRIBUTIONS AUX FINANCEMENTS SPÉCIAUX						2.693.644,15
39	IMPUTATIONS INTERNES	38.745.587		-140.539.755	-78,4	179.285.342	127.118.239,08
41	PATENTES ET CONCESSIONS		4.035.000	-500.000	-11,0	4.535.000	4.498.064,52
42	REVENUS DES BIENS		157.357.228	71.815.680	84,0	85.541.548	61.698.753,21
43	RECETTES DIVERSES		47.723.822	100.381	0,2	47.623.441	45.045.569,77
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		20.694.745	1.272.000	6,5	19.422.745	3.361.998,60
46	SUBVENTIONS ACQUISES		3.395.783	2.238.783	193,5	1.157.000	3.437.940,70
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		231.000	-2.000	-0,9	233.000	250.660,00
48	PRÉLÈVEMENTS SUR LES FINANCEMENTS SPÉCIAUX						3.998.290,28
49	IMPUTATIONS INTERNES		399.098.119	78.712.740	24,6	320.385.379	175.738.728,52

1. Priorités du département

1.1 Construction

Faire aboutir la première étape du projet "Praille-Acacias-Vernets" (PAV) en menant à bien les études et autres démarches de planification requises pour sa réalisation en collaboration avec les autres départements concernés (DT et DES)

Promouvoir l'avancement du projet d'extension de l'OMC

Accélérer les procédures d'autorisation de construire et responsabiliser les mandataires

1.2 Bâtiments

Terminer la réorganisation de l'office des bâtiments afin d'augmenter l'efficacité et la qualité de ses prestations, notamment dans les secteurs de la gestion et de l'exploitation en tirant profit des synergies

Optimiser l'utilisation des locaux par les services de l'administration

Réaliser le programme d'assainissement "Amiante" en fonction des résultats des expertises en cours

1.3 Génie civil

Faire progresser l'avancement et la réalisation des grands chantiers de transports publics (Trams, CEVA)

Lancer les études pour la réalisation de la future traversée sous-lacustre

Poursuivre l'amélioration du réseau routier, des pistes cyclables et renforcer les mesures de protection contre le bruit

1.4 Logement

Développer l'offre de logements d'utilité publique (LUP)

Poursuivre la réorganisation des fondations immobilières de droit public en réalisant leur fusion

1.5 Sport

Faire progresser la candidature aux jeux olympiques de Genève et de la région "Lake of Geneva" dans une perspective régionale

Lancer, en collaboration avec le DIP, une étude de faisabilité d'un centre sport-études.

1.6 Informatique

Poursuivre la réalisation du projet d'administration en ligne (AEL)

Adapter la structure du CTI et redéfinir les rôles et responsabilités entre la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage

Améliorer et standardiser la gestion des projets informatiques à l'aide de la méthode HERMES

1.7 Aide au pilotage et support

DEPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Améliorer le pilotage des activités et projets ainsi que la gestion des risques en développant les instruments de contrôle interne et de gestion

Poursuivre la mise en œuvre de la gestion centralisée des investissements

Continuer les efforts entrepris pour moderniser la gestion des ressources humaines

Les principaux changements structurels qui modifient le budget publié 2009 sont :

La création de la direction générale du projet "Praille-Acacias-Vernets" (CR 05.14.00.00)

Le rattachement au CTI de la cellule de sécurité des systèmes d'information (ex CR 05.13.00.00)

Le transfert du CEVA à l'office du génie civil (CR 05.05.00.00)

DEPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
2. Budget consolidé du département

Hors imputations internes, la forte progression des charges et des revenus entre 2009 et 2008 est principalement due à des facteurs techniques, notamment aux impacts des normes IPSAS et au transfert d'une grande partie des amortissements au DCTI, qui rendent délicates les comparaisons avec les années précédentes.

En tenant compte des imputations internes, les charges diminuent légèrement en raison de la non répartition des intérêts de la dette, tandis que les revenus augmentent fortement grâce à une meilleure répartition des charges relatives aux bâtiments et à l'informatique sur tous les services de l'administration qui bénéficient des prestations de moyens fournies par le DCTI.

Le taux de couverture des charges par les revenus, en raison de la forte progression de ces derniers, s'améliore notablement. En 2009, il atteint **87,6%** avec les imputations internes, soit quasiment le double de celui obtenu en 2007!

(En millions)	Budget 2009	Variation 2009/8	%	Budget 2008	Compte 2007
Charges (hors imputations internes)	683.37	133.09	24.2%	550.28	563.77
Charges (avec imputations internes)	722.12	-7.45	-1.0%	729.57	690.89
Revenus (hors imputations internes)	233.44	74.93	47.3%	158.51	122.29
Revenus (avec imputations internes)	632.54	153.64	32.1%	478.9	298.03
Couverture en F (hors imp. internes)	-449.93	58.16	-14.8%	-391.77	-441.48
Couverture en % (hors imp. internes)	34.16%	-	-	28.81%	21.69%
Couverture en F (avec imp. internes)	-89.58	-161.09	64.3%	-250.67	-392.86
Couverture en % (avec imp. internes)	87.59%	-	-	65.64%	43.14%

2.1 Charges consolidées

Hors imputations internes, l'ensemble des charges du DCTI augmente de **133.1 millions (+24.2%)**. Avec les imputations internes, les charges diminuent de **7,45 millions (-1%)**. Les principaux motifs de ces variations sont indiqués ci-après.

30 Charges de personnel

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Compte 2007	
Total 30	132'594'442	9'366'830	123'227'612	134'389'775.65	
Effectifs	1'092.85	-5.36	1'098.21	1'116.89	

L'augmentation de 7.6% des charges de personnel s'explique principalement par les effets conjugués des mécanismes salariaux, de l'introduction du 13^{ème} salaire et de l'indexation de 2,5% ainsi que par la création de 5 agents spécialisés pour le projet « Praille-Acacias-Vernets » et de 5,3 autres agents spécialisés pour le programme « Amiante ».

Conformément aux normes IPSAS, il est prévu d'activer 12'451'007 F sur le CR technique constitué pour le financement d'une partie des charges salariales du CTI et du CEVA par le budget des investissements.

Entre 2006 et 2009, le DCTI a nettement dépassé l'objectif de réduction de 5% des postes en diminuant ses effectifs de **74.25 ETP (-6,36%)**.

DEPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

31 Dépenses générales : + 21'865'609 F (+9.9%)

Les principaux autres facteurs qui contribuent à la progression des dépenses générales sont les coûts de l'énergie (+7,5 millions), en raison de la forte hausse des prix de l'électricité et du mazout, l'extension du périmètre des systèmes informatiques (+4,4 millions), les études pour les projets PAV (+4,3 millions) et les expertises « Amiante » (+0,65 millions).

La progression des dépenses générales est en partie (+10,8 millions) due à l'application des normes IPSAS relatives aux immobilisations. Cette augmentation technique, qui concerne principalement les prestations fournies par les offices des bâtiments (+4 millions) et le CTI (+4,9 millions) ainsi que le secrétariat général (+1,5 million), est compensée par une diminution équivalente des dépenses d'investissement.

Par ailleurs, l'entretien des routes nationales, dont les frais sont intégralement compensés par un revenu équivalent versé par la Confédération, augmente de 2,5 millions suite à une révision des prestations fournies par l'Office du génie civil.

En contrepartie de ces augmentations, les loyers sont en baisse (-1,4 million) et les charges relatives à l'Euro 2008 disparaissent (-3,8 millions). En outre, un transfert au DT a été opéré pour les études d'aménagement (-1,4 million). Le solde de l'écart résulte de diverses variations sur les différents CR.

33 Amortissements, provisions, irrécouvrables : + 90'836'025 F (+82.3%)

Le transfert des amortissements du DF au DCTI est à l'origine de cette très forte augmentation.

35 Dommages à des collectivités publiques : + 500 F (0%)

36 Subventions accordées + 11'024'171 F (+ 13.4%)

L'application des normes IPSAS à certaines lois (LDTR + LPMNS) et au fond des assureurs provoque une augmentation technique de 5,1 millions.

Par ailleurs, l'application de la LIAF et la revalorisation de certaines subventions tacites contribuent pour environ 4,8 millions à cette variation. En outre, les subventions non monétaires au logement progressent de 1,6 million. Divers ajustements de moindre ampleur engendrent une baisse cumulée d'environ 0,5 million.

38 Attributions aux financements spéciaux : 0 F

39 Imputations internes : - 140'539'755 F (- 78.4%)

La forte baisse des imputations internes provient principalement des intérêts de la dette qui n'en font plus partie (-92,6 millions) ainsi que de la nouvelle méthode d'imputation des charges de bâtiments qui permet une meilleure répartition des charges en fonction des surfaces occupées.

DEPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

2.2 Revenus consolidés

Hors imputations internes, l'ensemble des revenus du DCTI augmente de **74.9 millions (+47.3%)**. Avec les imputations internes, les revenus progressent de **153.6 millions (+32,1%)**. Les principaux motifs de ces variations sont indiqués ci-après.

41 Patentes et concessions : - 500'000 F (-11%)

Cette diminution est la conséquence d'une baisse des revenus du Sport-Toto.

42 Revenus des biens : + 71'815'680 F (+84%)

Cette très forte progression est essentiellement le résultat d'adaptation des revenus, consécutivement à la réévaluation des actifs des locations-financement des HUG et de l'université (+ 48.8 millions) ainsi que de la location simple des infrastructures du domaine public aux TPG (+11,2 millions). En outre, le droit de superficie aux SIG (+2 millions) et l'augmentation des intérêts sur dotations (+1,6 million) ainsi que divers revenus locatifs (+1,2 million). Par ailleurs, les revenus relatifs aux subventions tacites augmentent de 6,5 millions.

43 Recettes diverses : + 100'381 F (+0.2%)

Les recettes versées par la Confédération pour l'entretien des routes nationales augmentent (+ 2,5 millions) tandis que celles provenant de l'Euro 2008 disparaissent (- 2 millions). Le solde (-0,5 million) provient de divers ajustements sur différents CR.

45 Dédommagements de collectivités publiques : + 1'272'000 F (+6.5%)

Cette hausse est due à un ajustement de la redevance sur la taxe poids lourds (RPLP) versée par la Confédération.

46 Subventions acquises : + 2'238'783 F (+193.5%)

Cette progression est due aux revenus du fond des assureurs (+0,5 million), aux produits différés des subventions reçues (+1,4 million) ainsi qu'au remboursement des allocations au logement (+0,6 million). Elle est légèrement atténuée par une baisse de la subvention au fond MNS (-0,3 million)

48 Prélèvements sur les financements spéciaux : 0 F

49 Imputations internes : + 78'712'740 F (24.6%)

Les revenus des imputations internes augmentent principalement à cause du changement de méthode de calcul pour les frais de locaux (loyer standard moyen) et de la prise en compte du parc informatique pédagogique.

05.01.00.00 SECRÉTARIAT GÉNÉRAL (SG)

Mission

Le secrétariat général s'assure que les choix politiques, les orientations et priorités stratégiques fixés par le chef du département soient traduits dans les actes, en assure le suivi et garantit une bonne coordination avec toutes les directions du département et des autres administrations. Il veille aussi à la mise en place du contrôle interne et de gestion du département et des entités qui lui sont rattachées.

De plus, il coordonne la communication externe et interne du département en lien avec les services concernés.

Avec une nouvelle organisation de l'état-major du département, entrée en vigueur le 1er janvier 2007, est intervenue une clarification entre les fonctions d'état-major proprement dites et les fonctions de support. Les fonctions de support ont été réunies en une direction comprenant les ressources humaines, les systèmes d'information, la logistique (domaines jusqu'alors directement rattachés au secrétariat général) et les ressources financières.

Cette nouvelle organisation se veut une réponse aux exigences du Conseil d'État en matière d'efficacité, en dotant le département d'une structure efficace au service des différentes directions qui le composent, et en permettant une meilleure collaboration transversale avec les autres départements.

Objectifs 2009 / Priorités

DEPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Mettre en œuvre le SCI au niveau de tout le département en s'assurant que les directions générales et les directions de services s'approprient l'outils et les méthodes du contrôle interne

Définir et mettre en œuvre le contrôle de gestion au sein du DCTI; s'assurer que les services et Directions générales définissent des objectifs SMART avec les indicateurs;

Veiller à la mise en place d'un système de reporting permettant de répondre à toutes les demandes tant internes qu'externes au DCTI dans un délai raisonnable

Définir et mettre en œuvre un tableau de pilotage stratégique permettant d'une part de suivre la réalisation des objectifs et stratégies du DCTI et d'autre part un bon reporting tant interne DCTI qu'au niveau de l'Etat de Genève

Adapter la stratégie de communication du DCTI aux priorités opérationnelles. Assurer une bonne coordination entre les diverses directions générales et services du DCTI en vue de garantir une mise en œuvre cohérente et partagée de la stratégie de communication du DCTI.

Participer à la mise en place d'une communication interne en coordination avec l'unité COM et la direction RH.

Garantir la mise à disposition des ressources des DG afin qu'elles puissent mettre en œuvre de manière efficace et efficiente les objectifs fixés, notamment pour les projets stratégiques du DCTI. Assurer une bonne adéquation entre les ressources tant au niveau quantitatif que qualitatif et les objectifs fixés.

Perspectives 2010

Poursuivre la réalisation des objectifs 2009

Budget du service
30 Charges de personnel

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	846'757*	837'617*	9'140*	4'970'993.46
Effectifs	32.2	2.2	30.0	48.46

Le budget réel s'élève à 5'894'818 hors la réduction technique linéaire* (-5'057'201), soit environ 4% de la masse salariale totale du DCTI, qui est inscrite au secrétariat général pour l'ensemble du département.

L'augmentation de l'effectif de 7.3% s'explique par deux transferts internes (ex CSSI + DSU) et d'un ajustement de taux d'activité. Par ailleurs, un agent spécialisé à 80% est prévu pour le programme « Amiante ».

31 Dépenses générales

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	3'520'800	- 4'418'100	7'738'900	1'087'151.59

318 Honoraires, prestations de service de tiers - 4'4918'100

Suppression des budgets lié à l'Euro 2008 (- 3'838'100)

Frais d'étude - avant projets de crédits d'ouvrages d'investissements (- 900'000):

- Nouvelles études d'avant projet + 500'000.

- Transfert au département du territoire - 1'400'000 :

Le Budget d'études des avant-projets de construction et de la rénovation-transformation de bâtiments et d'ouvrages de génie civil, ainsi que les études en matière d'aménagement du territoire et de politique de transport jusqu'à concurrence de 3 mio CHF sera géré jusqu'à fin 2008 par le DCTI. A partir de 2009, chaque département devra budgétiser sa part (1.6 mio au DCTI, 1.4 mio au DT).

Frais d'exploitations site web-marchés publics (+20'000)

Frais d'étude de faisabilité d'un centre sport-études à Genève (+ 300'000)

33 Amortissement, provisions, irrécouvrables

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	- 2'810'618	- 3'406'618	596'000	3'374'457.00

331 Amortissements ordinaires du patrimoine administratif - 4'130'362

336 Amortissements sur subventions d'investissements accordées + 723'744

36 Subventions accordées

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	7'798'702	7'778'702	20'000	29'302.00

363 Propres établissements + 1'457'319

365 Institutions privées + 6'321'383

Pour l'entrée en vigueur de la LIAF, les subventions ont été remises à jour en coordination avec d'autres départements. Certaines subventions ont été centralisées au secrétariat général.

42 Revenus des biens

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	5'700'000	- 23'289'596	28'989'596	91'832.75

424 Gain comptables sur les placements du patrimoine financier + 5'000'000

Gains comptables sur les ventes de terrains transférés de la direction de support au secrétariat général.

DEPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

425 Prêts du patrimoine administratif - 28'989'596

Intérêts liés au locations financement transférés du secrétariat général à l'office des bâtiments.

426 Participation permanente du patrimoine administratif + 700'000

Fondation du stade de Genève - intérêts sur la dotation transférés de la direction de support au secrétariat général.

43 Recettes diverses

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	34'258	- 2'592'742	2'627'000	38'438.40

Participation perte de gain maladie (+ 258)

Vente de documents guide pratique AIMP (- 10'000)

Indemnité journalières de l'assurance accidents transférée à la direction de support (-510'000)

Remboursement assurance maternité transféré à la direction de support (-23'000)

Suppression du mandats Euro 2008 - revenus lié à la manifestation (- 2'050'000)

45 Dédommagements de collectivités publiques

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	0	- 16'122'000	16'122'000	0.00

450 Dédommagement de la confédération (-16'122'000)

Il s'agit du revenu lié à la RPLP, le budget à été transféré à l'office du génie civil.

46 Subventions acquises

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	66'000	66'000	0	0.00

Produit différé de subventions reçues + 66'000

Éléments budgétaires particuliers

Éléments IPSAS (DICO-GE relative aux immobilisations) :

Frais d'étude - avant projets de crédits d'ouvrages d'investissements était jusqu'à présent budgétisé en investissement. L'application des normes IPSAS implique le reclassement de ces études en fonctionnement. Cette augmentation des charges est compensée par une diminution des dépenses d'investissement + 1'500'000

Éléments LIAF :

L'application de la LIAF a impliqué le recalcule des subventions avec la coordination des autres départements + 6'321'383

05.02.00.00 OFFICE DES AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE (OAC)

Mission

- Instruction et délivrance des autorisations de construire
- Instruction et délivrance des autorisations de mise en service
- Défense de l'intérêt général et maintien de l'ordre public en matière de construction
- Sécurité des chantiers
- Suivi du contentieux
- Conseil et information en matière de police des constructions
- Versement du bonus à la rénovation (LDTR)

Objectifs 2009 / Priorités

- Assurer que les projets respectent le droit public de la construction
- Assurer que les travaux sont conformes aux autorisations délivrées
- Veiller à la défense de l'intérêt général et au maintien de l'ordre public
- Assurer que les conditions de sécurité sur les chantiers sont bien respectées
- Assurer la défense du département dans le cadre des procédures de recours contre les décisions de l'OAC
- Assurer conseil et information auprès des administrés (MPQ, avocats, notaires, particuliers, etc.)
- Assurer que les conditions relatives à l'attribution et au versement du bonus à la rénovation sont bien réalisées

Perspectives 2010

idem objectifs 2009

Budget du service

30 Charges de personnel

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	8'137'915	1'203'885	6'934'030	7'037'047.66
Effectifs	60.20	6.15	54.05	54.79

La masse salariale augmente de 17,4% et l'effectif progresse de 11.4% en raison de la création de 3 nouveaux postes et de 3 transferts (ex DT, OGC) ainsi que d'un ajustement de taux d'activité.

DEPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

31 Dépenses générales

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	178'600	0	178'600	149'466.25

33 Amortissement, provisions, irrécouvrables

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	0	- 2'000'000	2'000'000	2'686'382.00

331 Amortissements, provisions, irrécouvrables : amortissement des dépenses annuelles des lois les dépenses annuelles des lois 7292 et 8883 sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation. Afin de répondre aux normes IPSAS, ces dépenses doivent être comptabilisées comme des charges de subventions et non plus comme des investissements (- 2 000 000)

36 Subventions accordées

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	3'000'000	3'000'000	0	0.00

366 Personnes physiques : démolitions, transformations et rénovation de maisons d'habitation. Afin de répondre aux normes IPSAS, ces dépenses doivent être comptabilisées comme des charges de subventions et non plus comme des investissements (+ 3 000 000)

43 Recettes diverses

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	3'426'759	276'759	3'150'000	3'555'728.85

431 Émoluments administratifs (+ 260 000) :

Émoluments pour autorisation de construire : augmentation de 10% des tarifs et augmentation des autorisations (+ 500 000)

Diminution des émoluments pour permis d'habiter sous réserve du vote du PL 10198 modifiant la loi sur les constructions et les autorisations diverses (L 5 05) (- 150 000)

Transfert des émoluments liés aux ascenseurs à la sécurité civile (- 100 000) et augmentation des émoluments pour les ventes d'appartements (+ 80 000)

Suite à la réorganisation du service des chantiers, la partie administrative sera prise en charge par l'IFAGE qui donne les cours et ne sera plus facturée (- 50 000)

435 Vente de marchandises : ventes diverses (+ 10 000)

436 Dédommagements de tiers : participation perte de gain maladie (+ 6 759)

Éléments budgétaires particuliers

Impacts IPSAS : les dépenses annuelles des lois 7292 et 8883 sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation doivent être comptabilisées comme des charges de fonctionnement et non plus comme des investissements :

Nature 33 Amortissements, provisions, irrécouvrables : - 2 000 000

Nature 36 Subventions accordées : + 3 000 000

05.04.00.00 OFFICE DES BÂTIMENTS (OBA)

Mission

L'office des bâtiments a pour mission de construire, maintenir, exploiter et gérer les bâtiments publics cantonaux et extra-cantonaux. Cette mission implique : l'étude et la construction de bâtiments neufs ; la maintenance, la rénovation et la transformation des bâtiments existants ; la gestion des approvisionnements en énergies et des contrats d'entretien ; l'entretien courant des bâtiments existants ; l'inventaire régulier des biens immobiliers ; la gestion administrative du patrimoine auprès de l'administration ou de tiers privés ; le nettoyage des locaux occupés.

Objectifs 2009 / Priorités

Consolider la réorganisation de l'OB (structure, gestion, visibilité financière, efficience, synergies, innovations et communication)

Améliorer l'entretien et la rénovation des bâtiments afin de préserver la valeur du patrimoine

Poursuivre la mise en œuvre des mesures d'efficacité énergétique

Optimiser l'occupation et l'allocation des surfaces afin de freiner la croissance des locations

Améliorer la rentabilité du patrimoine financier au travers des locations à des tiers

Perspectives 2010

Poursuivre et consolider les objectifs 2009

Finaliser les transferts d'actifs

Budget du service

30 Charges de personnel

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	27'695'518	2'221'754	25'473'764	25'122'767.69
Effectifs	251.45	-2.0	253.45	266.61

DEPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

La masse salariale augmente de 8.7% alors que l'effectif diminue de 0.8% en raison de la suppression de 3 postes partiellement compensée par un transfert interne (ex DSU). Par ailleurs, 4,5 agents spécialisés sont prévus pour le programme « Amiante »

31 Dépenses générales

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	151'885'850	8'161'000	143'724'850	130'348'386.05

312 Eau, énergie, combustible (+ 7 500 000) :

Combustible pour immeuble publics : augmentation des prix du gaz et du mazout par rapport à 2008 qui est notamment contenue par les prises d'effet liés au projet de la loi L10209 sur l'assainissement énergétique (+ 1 986 500)

Combustible pour immeuble publics : hypothèse d'augmentation du prix du bois de 6% par rapport à 2008 (+ 13 500)

Électricité pour immeubles publics : augmentations substantielles des tarifs de l'électricité par les services industriels entre janvier 2008 et janvier 2009. Le prix du kWh augmente de 5.6 centimes (+ 5 290 000)

Eau pour immeubles publics : mesures l'économie (- 150 000)

Chauffage pour locaux loués : hypothèse d'augmentation des prix de 10% (+ 300 000)

Électricité pour immeuble locatifs : adaptation en fonction des dépenses historiques (moins de kWh), malgré l'augmentation du prix de l'électricité (- 90 000)

Énergie - frais divers : taxes SIG forfaitaires (+ 150 000)

313 Marchandises (- 14 850) :

Matériel et produits de conciergerie (+ 35 150)

Achats d'ampoules et de matériel électrique (- 50 000)

314 Entretien des immeubles (+ 4 295 000) :

Entretien - jardiniers : réévaluation des contrats (périmètre des prestations, augmentations des surfaces et indexation (+ 800 000)

Entretien et plantations d'arbres : rattrapage de prestations (+ 100 000)

Entretien courant : transferts de dépenses de l'investissement vers le fonctionnement afin de répondre aux nouvelles normes IPSAS, rattrapage de travaux non-réalisés depuis quelques années, vieillissement et accroissement du parc immobilier, augmentation des dépréciations (+ 4 000 000) partiellement compensée par une réduction des dépenses courantes (- 1 000 000)

Entretien général par le service de la gérance des immeubles publics (+ 20 000)

Entretien courant des façades et toitures : pour répondre aux normes IPSAS, les dépenses de la loi L8519 pour les travaux d'effacement des tags sur les bâtiments administratifs et scolaires doivent être comptabilisées en charges en non plus en investissement (+ 300 000)

Entretien courant des immeubles locatifs : rattrapage des travaux non-réalisés, vieillissement du parc et dégradations croissantes (+ 75 000)

315 Entretien et réparations diverses (+ 17 000)

316 Locations auprès de tiers : résiliation de certains baux (poste de police à la rue des Bossons, OMC, pavillons provisoires Rolliet, OCP, etc.) (- 4 244 450)

318 Honoraires, prestation de service de tiers (+ 608 300) :

DEPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Assurance incendie (+ 6 800)

Assurances payées par la gérance (+ 10 000)

Dépollution des terrains de l'État : fin des investigations (- 50 000)

Frais de nettoyage immeubles publics par entreprises diverses et entretien journalier: personnel interne remplacé par du personnel externe, augmentation des surfaces et indexation des contrats (+ 1 281 100)

Frais de nettoyage immeubles publics - nettoyage des moquettes, des tapis et des rideaux (- 24 600)

Frais de surveillance des immeubles publics : fin d'un gros mandat pour le Palais de justice (- 750 000)

Participations diverses (- 40 000)

Frais de gestion Batelle (- 400 000)

Mandats d'expertise amiante : expertises générales et ponctuelles (+ 625 000)

Frais d'affichage sur domaine publics (- 50 000)

33 Amortissement, provisions, irrécouvrables

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	124'693'704	78'876'259	45'817'445	43'042'305.50
331 Amortissements des immobilisations : les amortissements liés à la réévaluation des biens dans EPIE avaient été budgétisés en 2008 au DF et sont transférés au DCTI en 2009 (+ 77 408 717).				
336 Amortissements subventions accordées : différenciation depuis 2009 entre les amortissements des immobilisations et l'amortissement des subventions accordées (+ 1 467 542)				

36 Subventions accordées

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	0	- 3'002'031	3'002'031	1'725'404.90
363 Propres établissements (- 447 319) :				
36300151 Fondation du stade de Genève - droit de superficie (part CFF) transféré au secrétariat général (-325'000)				
36310107 Si Nord aviation subvention non monétaire - intérêt : transféré au secrétariat général (- 122'319)				
365 Institutions privées (- 2 554 712) :				
36507251 Location auprès de tiers pour p.m.a et o.m.c : résiliation bail O.M.C et prise en charge par le DI des locations pour les pays moyennement avancés (- 1 200 000)				
36517350 École internationale (différence sur droit de superficie) : transféré au secrétariat général (- 423 212).				
36506150 Frais d'exploitation de Genève-Plage : transféré au secrétariat général (- 780 000).				
36507250 Location auprès de tiers pour o.n.g : transféré au secrétariat général (- 150 000)				
36510255 FIPOI subvention non monétaire - intérêt : transféré au secrétariat général (- 1 500)				

DEPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
42 Revenus des biens

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	132'916'306	87'936'654	44'979'652	43'513'381.00

423 Immeubles du patrimoine financier (+3 832 336) :

Loyers des immeubles locatifs : nouveaux objets et hausse des loyers actuels (+ 500 000)

Produit des droits de superficie - patrimoine financier (+ 10 000)

Produit des parkings locatifs - patrimoine financier : hausse des loyers et facturation des parkings des établissements scolaires (+ 735 000)

Loyers téléphonie mobile (- 72 000)

Produit des droits de superficie de l'école internationale - tacite : inclut la mise à disposition de bâtiments et de terrains qui n'ont pas été prévus en 2008 (+ 2 659 336)

425 Prêts du patrimoine administratif (+ 77 748 898) :

Intérêts sur les location-financement des HUG : transfert du secrétariat général et augmentation liée à la réévaluation des actifs (+ 35 841 321)

Intérêts sur location-financement de l'université : transfert du secrétariat général et augmentation liée à la réévaluation du périmètre des actifs (+ 41 907 577)

427 Immeubles du patrimoine administratif (+ 6 355 420) :

Rétrocession des redevances selon loi sur les procédés de réclame (+ 50 000)

Produit des locations immeubles administratifs - appartements concierges (+ 15 000)

Produit des locations immeubles administratifs divers (+ 2 250)

Rente droit de superficie des SIG (+ 2 047 500)

Diverses contreparties - subventions non monétaires - locations: pour l'entrée en vigueur de la LIAF, les subventions non monétaires ont été remises à jour en coordination avec les départements (+ 4 240 670)

43 Recettes diverses

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	2'510'997	-1'115'003	3'626'000	5'158'721.41

436 Dédommagements de tiers (- 1 115 003) :

Remboursement des frais de chauffage - immeubles locatifs : la hausse des combustibles implique une baisse des remboursements en fin de période de chauffage (- 800 000)

Remboursement des frais d'assurance - immeubles publics (+ 35 000)

Remboursement des frais d'exploitation - immeubles publics (- 26 000)

Remboursement des frais d'exploitation - immeubles locatifs (- 50 000)

Remboursement sur provisions chauffage - immeubles publics : la hausse des combustibles implique une baisse des remboursements en fin de période de chauffage (- 200 000)

Honoraires de gestion : forfait FCIG (- 100 000)

Site internet - remboursement frais d'exploitation (+ 2 500)

Participation perte de gain maladie (+ 23 497)

46 Subventions acquises

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	389'082	389'082	0	0.00
468 Produits différés de subventions d'investissements : prise en compte depuis 2009 du produit différé des subventions d'investissements (+ 389 082)				

Éléments budgétaires particuliers

Impacts IPSAS : la mise en application des normes IPSAS nécessite la comptabilisation de certaines charges de maintenance en fonctionnement et non en investissements :

Nature 31 Dépenses générales : + 4 000 000

LIAF : afin d'être en conformité avec la LIAF, les subventions non-monétaires ont été revues :

Nature 42 Revenus des biens : + 4 240 670

05.05.00.00 OFFICE DU GENIE CIVIL (OGC)

Mission

L'office du génie civil, qui comprend les directions des routes, des ouvrages d'art et de la voirie cantonale, est chargé d'établir les dossiers généraux, définitifs et d'exécution des projets d'ouvrages de génie civil et d'équipements routiers. Ces dossiers sont établis conformément aux documents de base, aux implantations et aux besoins définis par la direction générale de l'aménagement du territoire et la direction générale de la mobilité du département du territoire (DT). En qualité de maître d'ouvrage, l'office du génie civil organise et dirige la construction des ouvrages de génie civil et d'équipements et assure la gestion, l'entretien et la maintenance des ouvrages de génie civil et de transport, en engageant d'une manière optimum le personnel et les moyens à disposition.

Objectifs 2009 / Priorités

Sur le réseau routier cantonal (RC), études et aménagements planifiés de pistes et de bandes cyclables ainsi que de passerelles pour piétons; études et réalisations d'aménagements de modération du trafic et de sécurité (giratoires, etc.). Étude des projets d'intérêt cantonal. Études des projets d'assainissement planifiés et mise en place des mesures d'assainissement du bruit routier sur les réseaux RC et RN. Poursuite de l'extension des nouvelles lignes de tramways avec les travaux de la 2^{ème} étape du Tram Cornavin-Meyrin-CERN (TCMC) et le démarrage des travaux du Tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB). Reconstruction du pont de Lully (RC 64), dans le cadre du projet de la 2^{ème} étape de la renaturation de l'Aire.

Poursuite des études concernant la traversée du lac.

Perspectives 2010

Poursuite de l'aménagement planifié de pistes et de bandes cyclables sur le réseau routier cantonal, ainsi que des études et réalisations de divers aménagements de sécurité et de modération du trafic. Poursuite des études et des travaux d'aménagements et d'assainissement ainsi que de la surveillance, inspections et travaux de gros entretien des chaussées et des ouvrages d'art de ce réseau. Poursuite des projets d'intérêt cantonal sur le réseau des RN. Poursuite des travaux concernant le TCMC et le TCOB. Poursuite des études concernant la traversée du lac.

Budget du service

30 Charges de personnel

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	18'410'586	1'813'625	16'596'961	15'810'392.58
Effectifs	150.85	-1.95	152.80	154.09

La masse salariale augmente de 10,9% en raison du transfert des agents spécialisés pour le projet CEVA alors que l'effectif en postes fixes diminue de 1,3% en raison d'un transfert interne (OAC) à temps partiel, de la suppression de 1.5 poste et d'un ajustement de taux d'activité.

Par ailleurs, il est prévu d'activer 1'133'119 F sur le CR technique prévu pour le financement des charges salariales du CEVA par les investissements. En conséquence, le budget de fonctionnement réel de l'OGC s'élève à 17'277'467 F pour les charges de personnel.

31 Dépenses générales

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	15'549'400	2'624'000	12'925'400	11'198'114.72

313 Marchandises + 124'000

Augmentation du prix du carburant.

314 Entretien des routes + 2'500'000

Augmentation des travaux d'entretien des routes nationales entièrement remboursés par la Confédération. Ils sont donc intégralement compensés par des recettes. L'impact sur le résultat est neutre.

318 Honoraires, prestations de service de tiers + 1'500'000

Crédit d'étude pour le projet de loi 10015 pour la réalisation d'une traversée urbaine sous-lacustre de Genève. Selon les normes IPSAS (DICO-GE relative aux immobilisations) les études avant réalisation sont à comptabiliser en charges car elles ne peuvent pas être activées. Augmentation des charges de fonctionnement et diminution des dépenses d'investissement.

33 Amortissement, provisions, irrécouvrables

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	42'357'878	22'792'762	19'565'116	40'073'613.62

331 Amortissements ordinaires du patrimoine administratifs (+ 22'780'528)

42 Revenus des biens

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	11'233'422	11'231'322	2'100	0.05

427 Immeubles du patrimoine administratif + 11'231'322

Cette augmentation est due à une valorisation des biens (meubles ou immeubles) et terrains propriété de l'Etat, mis à disposition des TPG.

43 Recettes diverses

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	11'661'550	2'495'550	9'166'000	4'779'705.14

436 Dédommagement de tiers + 2'500'000

Augmentation des travaux d'entretien des routes nationales en dépenses générales entièrement remboursés par la Confédération. L'impact sur le résultat est neutre.

45 Dédommagements de collectivités publiques

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	20'354'745	17'394'000	2'960'745	3'058'794.00

450 Redevances sur la taxe des poids lourds (RPLP) de la Confédération (+ 17'394'000). Le budget, qui était auparavant inscrit au secrétariat général, augmente (+1'272'000) par rapport à 2008.

46 Subventions acquises

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	957'201	957'201	0	1'868'832.00

468 Produit différé de subventions reçues + 957'201

Éléments budgétaires particuliers

Éléments RPT :

Ajustement à la hausse des travaux liés aux routes nationales qui sont entièrement remboursés par la Confédération. L'impact sur le résultat est neutre puisque les charges sont compensées par des revenus identiques :

Dépenses générales + 2'500'000

Recettes diverses + 2'500'000

05.06.00.00 OFFICE CANTONAL DU LOGEMENT (OCL)

Mission

Mettre en œuvre la politique sociale du logement découlant des mandats constitutionnels et législatifs, assurer, par ailleurs, par le biais d'un contrôle des plans financiers et l'exercice du droit de préemption les conditions nécessaires à la mise en œuvre de cette politique.

Objectifs 2009 / Priorités

Mise en œuvre de la loi pour la construction de logements d'utilité publique, en particulier intégration des immeubles acquis par les fondations immobilières de droit public et la fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif à la fondation de valorisation des actifs de la BCGe;

Accompagnement des grands projets d'urbanisation (conseils)

Soutien à l'accession à la propriété et au développement des coopératives

Suivi des mesures d'économie pour le logement social

Suivi du projet de refonte du système d'information de l'office du logement

Perspectives 2010

Mise en œuvre de la loi pour la construction de logements d'utilité publique;

Déploiement des premiers modules du système d'information de l'office;

Accompagnement des grands projets d'urbanisation (conseils, suivi technique)

Accompagnement de la réforme des fondations immobilières de droit public;

Suivi de la mise en place du RDU

Budget du service

30 Charges de personnel

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	6'971'971	557'137	6'414'834	6'250'063.64
Effectifs	51.8	0	51.8	54.26

La masse salariale progresse de 8,7% alors que l'effectif reste stable.

31 Dépenses générales

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	153'550	- 18'800	172'350	110'965.53

La suppression prochaine des logements d'urgence Pré-bois et Galiffe diminue les charges pour les natures eau, énergie, combustible et l'entretien des immeubles.

33 Amortissement, provisions, irrécouvrables

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	877'808	163'808	714'000	1'601'517.26

331 Amortissement ordinaires du patrimoine administratif + 163'808

36 Subventions accordées

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	75'554'500	1'976'500	73'578'000	70'258'178.07

Augmentation des subventions tacites liées à la hausse des taux d'intérêt de 3% à 3.25% et accroissement du capital de dotation. Le montant de 1'627'500 est compensé par des augmentations de revenus tacites. Le résultat est donc neutre.

363 Propres établissements : + 1'585'000

Subventions tacites - intérêts dotation FIDP (+ 435'000)

Subventions tacites - intérêts dotation FPLC (+ 1'150'000)

365 Institutions privée + 391'500

Indemnité pour intérêt, rente de droit de superficie et couverture du budget d'exploitation-extension Cité U (+ 37'500)

Subventions tacites - intérêts - prêt de la fondation logement étudiant (fule) (+ 5'000)

Ajustement de l'indemnité pour rente droit superficie et couverture du budget d'exploitation Cité U (+ 349'000)

42 Revenus des biens

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	7'467'500	1'597'500	5'870'000	6'124'455.27

Augmentation de revenus non monétaires lié à l'augmentation des dotations et des taux d'intérêt de 3% à 3.25% . Compensé par des subventions.

425 Intérêts des prêts - subvention tacites - fondation uni + 5'000

426 Participations permanentes du patrimoine administratifs + 1'622'500

Intérêts tacites extension cité U (+ 37'500)

Intérêts tacites sur dotations - FIDP (+ 435'000)

Intérêts tacites sur dotations - FPLC (+ 1'150'000)

427 Immeubles du patrimoine administratif -30'000

Logement d'urgence (- 30'000)

429 Autres revenus - 4'000

43 Recettes diverses

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	7'557'330	- 294'170	7'851'500	9'863'157.32

431 Émoluments administratifs - 300'000

Émoluments versés à l'office financier du logement : ajustement à la hausse du revenu au regard des comptes (+ 200'000).

Surtaxe HLM : Diminution du nombre de ménages surtaxés qui devrait continuer mais atteindre un plancher dans un avenir proche(- 500'000).

46 Subventions acquises

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	850'000	640'000	210'000	1'528'429.70

466 Personnes physiques + 640'000

Augmentation des remboursements et des subventions suivantes :

Allocations de logement - secteur subventionné (+ 200'000)

Allocations de logement - secteur libre (+ 300'000)

Subventions pour habitations mixtes (+ 140'000)

05.07.00.00 OFFICE DU PATRIMOINE ET DES SITES (OPS)

Mission

L'office du patrimoine et des sites (OPS) est responsable de la sauvegarde du patrimoine culturel bâti et naturel du canton de Genève. Sa mission est fondée sur les dispositions légales, fédérales et cantonales, prévues à cet effet (LPN, LAT, LALAT, LCI, LPMNS). Celles-ci orientent son action dans trois directions principales: identification du patrimoine (fouilles archéologiques, recherches, études, recensement), gestion du patrimoine (mise en œuvre des mesures légales), sensibilisation du public au patrimoine (manifestations, publications).

Objectifs 2009 / Priorités

Poursuivre les procédures de mise sous protection résultant de la LPMNS notamment en matière d'inscription à l'inventaire.

Poursuivre le recensement des immeubles et sites dignes de protection et l'inventaire des grands domaines.

Publier le tome III (Genève, Cité: morphologie et fortifications) de l'Inventaire des monuments d'art et d'histoire et entamer les études du tome IV.

Finaliser et mettre en production la base de données informatisée de l'office du patrimoine et y introduire progressivement l'ensemble de la documentation sur le patrimoine bâti du canton.

Préparer l'introduction des données du recensement architectural du canton dans le SITG.

Perspectives 2010

Développer les objectifs de 2009 (voir ci-dessus).

Développer l'information du public par l'établissement de fiches techniques.

Budget du service

30 Charges de personnel

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	4'952'550	384'444	4'568'106	4'428'479.50
Effectifs	29.65	0	29.65	27.68

La masse salariale progresse de 8,4% alors que l'effectif est stable. Un agent spécialisé, auparavant payé par le fond MNS, émarge désormais au budget en raison de l'application des nouvelles règles de comptabilisation.

31 Dépenses générales

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	3'018'800	150'000	2'868'800	346'127'96.96

Reclassification en fonctionnement des dépenses liées à la loi 8390 sur le recensement et l'inscription à l'inventaire d'immeubles dignes d'être protégés, pour répondre aux normes IPSAS.

DEPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

33 Amortissements, provisions, irrécouvrables

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	0	-2'171'000	2'171'000	972'819.00

Afin de répondre aux normes IPSAS, les dépenses des lois 8390 et 7937 doivent être comptabilisées en fonctionnement et non plus en investissement. Il n'y a donc plus d'amortissements.

*

36 Subventions accordées

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	2'394'000	1'880'000	514'000	140'000,00

366 Subventions aux personnes physiques, dans le cadre du fonds MNS (+ 1 880 000)

Reclassification en fonctionnement des subventions accordées au titre de la protection des monuments, de la nature et des sites (L 7937), en raison de l'application des normes IPSAS.

43 Recettes diverses

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	4'966	3'966	1'000	27'976.35

436 Participation perte de gain maladie (+ 3 966)

46 Subventions acquises

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	600'000	-300'000	900'000	0

Subvention de la Confédération: - 300 000 (RPT)

Éléments budgétaires particuliers

Impact IPSAS : Les dépenses des lois 7937 et 8390 doivent être comptabilisées comme des charges de fonctionnement et non plus comme des investissements

Dépenses générales : + 150 000

Subventions accordées : + 1 880 000

Charges de personnel : + 120 000

Amortissements : - 2 150 000

05.08.00.00 CENTRE DES TECHNOLOGIES ET DE L'INFORMATION (CTI)

Mission

Le Centre des technologies de l'information (CTI) est l'office cantonal responsable des matériels, logiciels et moyens nécessaires pour garantir le bon fonctionnement des systèmes informatiques et des télécommunications de l'administration cantonale genevoise. Ce «socle» des systèmes d'information de l'État de Genève est dimensionné et adapté afin d'assurer la pérennité des investissements en la matière.

Le CTI est également chargé de promouvoir la transversalité de l'informatique et des télécommunications au sein de l'administration, notamment par ses choix en matière d'intégration des systèmes et des outils. A ce titre il est partenaire des départements, de la Chancellerie d'État, sans oublier le Grand Conseil et le Pouvoir judiciaire, pour tout projet mettant en œuvre les technologies informatiques et de télécommunications. En outre, le CTI préside les travaux de la structure de coordination transversale sur les systèmes d'information, et participe activement aux groupes traitant de la sécurité, de la planification et de la mise en priorité des projets informatiques.

Objectifs 2009-2012 / Priorités et perspectives

Assurer la conduite et la réussite des projets au niveau État par l'implantation de la méthode HERMES, ainsi que la définition et formalisation des rôles/responsabilités entre les départements et le CTI (MOA/AMOA/MOE) pour

SERVICE CLIENTS : Assurer un service de qualité et répondant aux attentes des clients

SOLUTIONS INFORMATIQUES : Fournir des solutions adaptées aux besoins réels des clients en respectant les objectifs, les délais et le budget convenus

INFRASTRUCTURES INFORMATIQUES : Assurer la disponibilité, l'évolutivité, la performance et la sécurité des infrastructures informatiques aux meilleurs coûts

STRATEGIE DSI : Définir la stratégie des systèmes d'information au niveau État et respect du plan de convergence inhérent à cette dernière.

Assurer la mise en œuvre et la réussite du projet AEL

Perspectives 2010-2012

Cf. plus haut

Budget du service

30 Charges de personnel

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	52'577'553	2'637'616	49'939'937	48'468'346.69
Effectifs	336.4	-2.35	338.75	367.35

La masse salariale augmente de 5.3% alors que l'effectif diminue de 0.7% en raison de la suppression de 2,75 postes et du transfert de 2 postes à la DSU partiellement compensés par celui de 2,4 postes (ex CSSI + DI)

Par ailleurs, il est prévu d'activer 11'317'888 F sur le CR technique prévu pour le financement d'une partie des charges salariales du CTI par les investissements. En conséquence, le budget de fonctionnement réel du DCTI s'élève à 41'259'665 F pour les charges de personnel.

DEPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
31 Dépenses générales

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	57'257'295	9'282'964	47'974'331	50'736'996.57
310 Fournitures générales - 112 600				
Transféré du CTI vers la direction de support (-159 000)				
Augmentation des fournitures pour l'éditique (+46 000)				
Transfert des charges du comité de sécurité des systèmes d'information vers le CTI (+150 000)				
Réduction des mandats d'étude et des prestations de service de tiers (-1 200 000)				
311 Achats de matériel et logiciels - 206 900				
Diminution des acquisitions de matériel informatique, réseau et télécommunications, logiciels informatiques et de véhicules ou engins et divers (-249 300)				
Diminution liée au transfert du CTI vers la direction de support (-10 000)				
Augmentation acquisition de mobilier (+50 000)				
Augmentation frais divers ou remplacement de matériel et mobilier à la suite de sinistres ou de vols (+2 400)				
313 Marchandises - 1 500				
314 Entretien des immeubles - 50 000				
315 Entretien +5 678 345				
Hausse essentiellement due à la mise en production de nouveaux systèmes informatiques dont les coûts de maintenance et d'entretien, inclus dans le prix d'acquisition (=investissements) pour les premières années, se répercutent sur le fonctionnement à l'issue de la période d'extension de garantie ainsi qu'à l'augmentation du nombre de licences et des redevances d'utilisation des logiciels (+5 897 745)				
Diminution des charges d'entretien du matériel réseau et télécommunication (-214 700)				
Autres diminutions (-4 700)				
316 Frais de location téléphonie - 323 000				
Diminution des abonnements en raison de la mise en place de la téléphonie sous IP (-250 000)				
Transfert des charges de la location et taxes de machines à photocopier du CTI vers la direction de support (-75 000)				
Augmentation des contrats de location (+2 000)				
Augmentation des frais de communications téléphoniques et de transmission de données (+513 000)				

DEPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

317 Débours - 42'000

Réduction des frais et débours du personnel (-42 000)

318 Honoraires, prestation, de service de tiers + 4 340 619

Conformément aux normes IPSAS relatives aux immobilisations incorporelles, les dépenses non activables (ex: formation, conseil, organisation, accompagnement du changement, etc.) prévues dans plusieurs lois votées en cours ne doivent désormais plus être prises en charge par le budget des investissements, mais considérées comme des charges de fonctionnement (+4 874 000).

33 Amortissements, provisions, irrécouvrables

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	35'433'692	-3'420'190	38'853'882	41'946'324

331 Amortissements ordinaires du patrimoine administratif -3'420'190

43 Recettes diverses

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	525'548	40'507	485'041	466'263.55

434 Redevances d'utilisation et prestations de service

Augmentation des prestations externes des TIC (+15 000)

436 Dédommagements de tiers - 165'511

Augmentation de la participation perte de gain maladie (+44 489)

Diminution des subventions ponctuelles reçues (-150 000)

Diminution de l'assurance maternité (-60'000)

436101 Mise à disposition de personnel + 191 018

Conformément aux normes IPSAS les prestations non monétaires doivent être valorisées à leur juste valeur, dans les états financiers du destinataire et du "subventionneur".

Polycom - Subvention non monétaire - Informatique (+26 018)

EPI - Subvention non monétaire - Informatique (+165 000)

Éléments budgétaires particuliers

Impacts IPSAS

relatifs aux immobilisations incorporelles, les dépenses non activables prévues dans plusieurs lois votées doivent être comptabilisées en fonctionnement (+4 874 000).

relatifs aux subventions non monétaires (+191'018).

Autres impacts liés à la mise en production de nouveaux systèmes d'information et applications informatiques (+4 400 000).

05.09.00.00 DIRECTION DU SUPPORT (DSU)

Mission

Soutenir le chef de département, le secrétariat général et les directions "métiers" en leur donnant les moyens humains, financiers et les informations ainsi que le support logistique nécessaires à l'accomplissement de leurs missions et à la délivrance de leurs prestations.

Objectifs 2009 / Priorités

Achever la mise en œuvre de la nouvelle gestion financière des investissements, notamment la gestion des immobilisations et des projets. Mettre en œuvre le budget par prestations / politiques publiques et définir les fondements d'une comptabilité analytique pour les prestations de moyens.

Poursuivre la modernisation de la gestion des ressources humaines en portant l'accent sur la mobilité des personnes, la gestion prévisionnelle des effectifs et la relève des cadres. Mettre en place la délégation des compétences et optimiser/simplifier les procédures administratives.

Finaliser l'optimisation en cours des prestations de type « services généraux » et l'allocation des ressources dans le domaine de la logistique en exploitant systématiquement toutes les synergies potentielles.

Assister la maîtrise d'ouvrage (secrétariat général et directions métiers) dans la planification, la conception, la mise en œuvre et le suivi des projets de systèmes d'information prioritaires. Optimiser l'utilisation des outils informatiques existants en renforçant le soutien aux utilisateurs.

Améliorer le système de contrôle interne et poursuivre le développement d'outils de reporting et d'aide au pilotage.

Perspectives 2010

Contribuer à l'évolution des méthodes et outils de gestion concernant les fonctions de support (Finances, Ressources humaines, Logistique, Organisation & Systèmes d'Information).

Budget du service

30 Charges de personnel

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	11'043'634	1'222'903	9'820'731	9'084'848.36
Effectifs	83.25	-0.05	83.3	-

La masse salariale augmente de 12.5% en partie à cause de la centralisation de certaines dépenses (assurances, personnel temporaire et formation) prises en charge par le service RH pour l'ensemble du département. L'effectif varie de 0.06% suite à 3 transferts (ex DT + CTI) compensés par la suppression d'un poste ainsi que la cession de deux postes (SG + ODB) et un ajustement de taux d'activité.

31 Dépenses générales

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	3'213'200	274'145	2'939'055	1'545'995.34

Transfert des budgets du CTI à la direction de support sur les natures suivantes + 244'000 :

Fournitures générales (+ 150'000)

Impressions de formules (+9'000)

Acquisitions d'équipement audiovisuel (+ 10'000)

Location et taxes de machines à photocopier (+75'000)

Transfert des budgets du comité de sécurité des systèmes d'information CSSI à la direction de support (+ 30'000)

33 Amortissement, provisions, irrécouvrables

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	10'000	-45'000	55'000	130'340.50

331 Diminution des charges d'amortissement des immobilisations - 45'000

36 Subventions accordées

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	0	-970'000	970'000	967'120.00

363 Propres établissements -970'000

Transférés au secrétariat général :

36310350 Subvention tacite - fondation du Stade de Genève intérêts sur le capital de dotation (-660'000).

36310450 Subvention tacite - fondation du Stade de Genève - droit de superficie par de l'Etat (-310'000).

42 Revenus des biens

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	0	- 5'660'000	5'660'000	11'925'986.92

424 Gain comptables sur les placements du patrimoine financier -5'000'000.

Gains comptables sur les ventes de terrain transférés au secrétariat général

426 Participation permanente du patrimoine administratif -660'000

Fondation du stade de Genève - intérêts sur la dotation transférés au secrétariat général

43 Recettes diverses

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	696'326	656'326	40'000	139'097.70

436 Dédommagements de tiers + 656'326

Participation perte de gain maladie (+ 9'326)

Remboursement des frais administratifs (+ 7'500)

Remboursement assurance maternité, transféré du CTI à la direction de support (+ 137'500)

Indemnités journalières de l'assurance maternité, transféré du secrétariat général à la direction de support (+ 500'000)

Recettes diverses (+ 2'000)

05.11.00.00 OFFICE DE LA SECURITÉ CIVILE (OSC)

Mission

PRÉVENIR la survenue de sinistres;

SECOURIR en assurant des moyens de sauvetage et d'assistance;

PROTÉGER en garantissant la mise à l'abri des personnes et des biens;

CONTRÔLER les organisations de PCI et les corps de sapeurs-pompiers.

Objectifs 2009 / Priorités

Application de la nouvelle législation cantonale d'application des dispositions fédérales sur la protection civile.

Mise en œuvre d'une carte des risques au niveau cantonal en matière de protection de la population;

Consolider le concept sapeurs-pompiers XXI.

DEPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
Perspectives 2010

Optimiser l'organisation de la sécurité civile dans le cadre de la diminution des moyens financiers et de la rationalisation des moyens en personnel.

Budget du service
30 Charges de personnel

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	8'621'246	-381'241	9'002'487	8'915'803.48
Effectifs	63.00	-5.71	68.71	77.10

La masse salariale diminue de 4.2% et l'effectif de 8.3% suite à 3 transferts au DT et à la suppression effective de 3 postes consécutive au transfert de tâches aux communes. Le solde résulte d'ajustement de taux d'activité.

31 Dépenses générales

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	1'196'400	162'000	1'034'400	1'103'110.67

310 Fournitures de bureau, imprimés, matériel (+ 7 100) :

Charges financées par le fonds des assureurs (+ 8 000)

Impression de rapports d'activité (- 900)

311 Mobilier, machines et véhicules : charges financées par le fonds des assureurs (+ 31 000)

312 Eau, énergie, combustibles : combustibles pour constructions cantonales (+ 2 000)

313 Marchandises (+ 29 550) :

Charges financées par le fonds des assureurs (+ 20 000)

Carburants et pièces pour entretien et réparation véhicules (- 2 950)

Construction cantonales protection civile (+ 10 000)

Prévention (+ 5 000)

Détachement de déminage et protection des biens culturels (- 2 500)

314 Entretien des immeubles (+ 62 000) :

Charges financées par le fonds des assureurs (+ 50 000)

Maintenance du réseau des sirènes (+ 12 000)

315 Entretien de mobilier par des tiers (+ 30 850) :

Entretien et réparation de véhicules ou d'engins (+ 18 250)

Entretien formations cantonales (+ 4 000)

Entretien matériel technique (+ 10 000)

Entretien des appareils de liaison des spécialistes et habillement (- 1 400)

316 Loyers, fermages, redevances : télécommande du réseau des sirènes (- 10 100)

317 Débours : frais de repas et de logement et indemnités habillement (- 8 800)

318 Honoraires, prestations de service de tiers (+ 18 400) :

DEPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Instruction : charges liées à l'Euro 2008 en moins (- 40 000)
 Charges financées par le fonds des assureurs (+ 53 000)
 Construction, honoraires d'ingénieurs (+ 10 000)
 Concessions PTT (- 15 000)
 Divers honoraires (+ 10 400)

33 Amortissements, provisions, irrécouvrables

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	611'402	72'982	538'420	529'000.00
331 Amortissements des immobilisations : différenciation depuis 2009 entre les amortissements des immobilisations et l'amortissement des subventions accordées (- 435 276)				
336 Amortissements subventions accordées : différenciation depuis 2009 entre les amortissements des immobilisations et l'amortissement des subventions accordées (+ 509 858)				
339 Irrécouvrables (- 1 600)				

36 Subventions accordées

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	618'450	411'000	207'450	285'928.35
362 Communes (+ 325 000) :				
36207011 Instruction : augmentation nécessaire afin que l'Etat puisse répondre à ses obligations inscrites dans la loi fédérale sur la protection de la population et de protection civile (LPPCi) (+ 82 000)				
36207015 Subvention matériel et équipement : augmentation nécessaire afin que l'État puisse répondre à ses obligations conformément à la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (+86 000) + part financée par le fonds des assureurs (+ 243 000)				
365 Institutions privées : 36507212 Matériel (- 1 400)				

37 Subventions redistribuées

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	231'000	-2'000	233'000	250'660.00

42 Revenus des biens

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	0	-200	200	292.73

DEPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
43 Recettes diverses

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	271'808	119'908	151'900	273'826.35
431	Émoluments administratifs : transfert des émoluments liés aux ascenseurs de l'office des autorisations de construire (+ 100 000)			
434	Redevances diverses pour le service de la police du feu (+ 10 000)			
435	Ventes de marchandises (+100)			
436	Dédommagements de tiers (+ 9 808) :			
	Participation perte de gain (+ 7 208)			
	Remboursement des frais de poursuite (- 2 400)			
	Instruction (+ 5 000)			

46 Subventions acquises

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	533'500	486'500	47'000	45'679.00
460	Confédération : protection des biens culturels (+ 1 500)			
464	Fonds alloués par des tiers : produits différés en contrepartie des charges financées par le fonds des assureurs (+ 485 000)			

47 Subventions à redistribuer

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	231'000	-2'000	233'000	250'660.00

Éléments budgétaires particuliers

Impacts IPSAS : le fonds des assureurs pour la lutte et la prévention des incendies doit être comptabilisé sur des natures de charges et de revenus. Au budget 2008, il avait été prévu sur des comptes de bilan. Globalement l'augmentation des charges est compensée par une augmentation équivalente des revenus :

- Nature 30 Charges de personnel : + 5 000
- Nature 31 Dépenses générales : + 162 000
- Nature 36 Subventions accordées : + 243 000
- Nature 33 Amortissements : + 75 000
- Nature 46 Subventions acquises : + 485 000

Obligation légale : Afin de répondre à la loi fédérale sur la protection de la population et la protection civile (LPPCI) ainsi que sur la loi sur la prévention des sinistres et l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers :

- Nature 36 Subventions accordées : + 168 000

05.12.00.00 REGISTRE FONCIER (RF)

Mission

Conformément à l'article 942 CC, le registre foncier donne l'état des droits sur les immeubles

Objectifs 2009 / Priorités

Parfaire la restructuration du service.

Démarrer la phase test pour une migration majeure, prévue en 2010, de l'application Capitastra (progiciel pour la gestion du processus lié à l'inscription et à la gestion des droits réels).

Démarrer la gestion numérique des documents.

Perspectives 2010

Procéder à la migration de l'application Capitastra (voir objectif 2009).

Être prêt à intégrer les modifications techniques et juridiques découlant de la révision partielle du CCS.

Budget du service

30 Charges de personnel

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	4'511'448	500'460	4'010'988	3'774'833.01
Effectifs	33.40	0.60	32.80	36.65

La masse salariale augmente de 12,5% en partie à cause d'un renfort en personnel auxiliaire et d'une hausse de l'effectif de 0,6% suite à des adaptations de taux d'activité.

31 Dépenses générales

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	191'500	33'000	158'500	274'870'75

310 : Fournitures de bureau, imprimés, matériel + 30 500
Transféré de la direction de support vers le registre foncier (+ 30 500)

33 Amortissements, provisions, irrécouvrables

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	9'038	-26'978	36'016	53'872

331 : Amortissements ordinaires du patrimoine administratif - 25 978

339 : Irrécouvrables - 1 000

43 Recettes diverses

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	21'003'782	503'782	20'500'000	20'742'654.70

431 : Émoluments administratifs + 500 000

Une augmentation des émoluments perçue est prévisible, eu égard à la bonne conjoncture économique et à la croissance des actes y relatifs (+500 000).

436 : Participation perte de gain maladie (+ 3 782)

05.14.00.00 Direction générale du projet Praille-Acacias-Vernets (PAV)

Mission

Garantir l'avancement cohérent du projet de développement du quartier Praille Acacias Vernets (PAV). Diriger à cet effet les études, thématiques et sectorielles, nécessaire, et conduire le processus de concertation et les procédures de modification du régime des zones et d'aménagement localisées y relatifs.

Objectifs 2009 / Priorités

Faire aboutir le projet de loi portant sur la modification du régime des zones applicable au périmètre PAV et la création d'instruments d'aménagements ad hoc pour la planification directrice et sectorielle.

Conduire en parallèle un large processus de concertation avec les acteurs concernés par le développement du périmètre et mettre à disposition de ces derniers et du public les informations relatives au projet en cause.

Élaborer les premiers plans localisés de quartier "PAV" portant sur les secteurs du périmètre définis comme prioritaires par le Conseil d'État, le cas échéant après avoir organisé les concours d'urbanisme nécessaires.

Engager, en collaboration avec le département de l'Économie et de la Santé, les démarches utiles pour la relocalisation des entreprises dont la présence ne sera plus compatible avec les objectifs d'aménagement poursuivis pour le périmètre PAV.

Perspectives 2010

Permettre l'adoption des premiers plans localisés de quartier PAV.

Encourager les projets de réalisation exemplaires, publics ou privés, qui pourraient être autorisés sans attendre l'adoption des plans localisés de quartier PAV.

Poursuivre les démarches nécessaires à la relocalisation des entreprises.

Budget du service

30 Charges de personnel

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	1'155'589	1'155'589	(333'333)*	0
Effectifs	0	0	0	0

L'équipe progressivement mise en place à partir de 2008 pour conduire le projet PAV sera constituée en 2009 par 5 agents spécialisés et un auxiliaire administratif.

* = autorisation de dépassement de crédit octroyée par la commission des finances

31 Dépenses générales

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	4'300'000	4'300'000	(600'000)*	0

Les deux fiches d'arbitrage n°2 et 3 liées au projet « Praille-Acacias-Vernet » ont été acceptées par le conseil d'Etat le 21 mai 2008.

* financement des dépenses générales assuré en 2008 par les reports de crédit SG

Éléments budgétaires particuliers

Impacts IPSAS

Conformément aux directives d'application sur les immobilisations, les mandats confiés à des tiers pour réaliser des études avant réalisation ne peuvent pas être financés par le budget des investissements.

Autres

La commission des finances a accepté, dans le courant du printemps 2008, un crédit pour la constitution de l'équipe de projet PAV.

05.90.01.00 COMMISSION DU SPORT-TOTO (CST)

Mission

Valorisation du sport dans l'ensemble des domaines de la santé, l'éducation, le social (...)
Garant de l'application des lois fédérales en matière de sport, assurer la représentation et la défense des intérêts du canton en matière de sport.

Répartition des subventions reçues par la Loterie Romande au profit du sport : aide aux communes associations, organismes...

Objectifs 2009 / Priorités

Perspectives 2010

Budget du service

30 Charges de personnel

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	120'682	3'094	117'588	89'792.05
Effectifs	0.40	0	0.40	0.40

Ce budget, qui augmente de 2.6%, comprend un poste de secrétaire à temps partiel ainsi que les indemnités et jetons de présence versés aux commissaires.

31 Dépenses générales

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	8'900	0	8'900	11'915.50

35 Dédommagements à des tiers

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	7'500	500	7'000	0

36 Subventions accordées

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	3'700'000	-50'000	3'750'000	7'935'600

41 Patentes et concessions

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	4'000'000	-500'000	4'500'000	4'463'064.52

410 : Versements de la société du sport toto, part ordinaire -500 000

Diminution du versement de la Loterie Romande expliqué par la concurrence des loteries étrangères et l'Euro Millions (-500 000).

DEPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

42 Revenus des biens

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	40'000	0	40'000	42'804.49

43 Recettes diverses

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	30'034	5'034	25'000	0

436 Dédommagements de tiers+ 5 034

Augmentation participation perte de gain maladie (+34)

Augmentation (+5 000)

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION B09 -B08		BUDGET 2008	COMPTE 2007
		CHARGES	REVENUS	en F	en %		
05.00.00.00	CONSTRUCTIONS ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION						
3	CHARGES	722.116.380		-7.448.620	-1,0	729.565.000	690.891.211,91
4	REVENUS		632.535.697	153.637.584	32,1	478.898.113	298.030.005,60
	COUVERTURE en F	-89.580.683		161.086.204		-250.666.887	-392.861.206,31
	COUVERTURE en %	87,59%			22,0	65,64%	43,14%
05.01.00.00	CONSEIL D'ETAT, SECRÉTARIAT GÉNÉRAL - DCTI						
3	CHARGES	10.112.518		144.061	1,4	9.968.457	10.438.718,21
4	REVENUS		5.800.693	-41.945.406	-87,9	47.746.099	522.191,25
	COUVERTURE en F	-4.311.825		-42.089.467		37.777.642	-9.916.526,96
	COUVERTURE en %	57,36%			-421,6	478,97%	5,00%
30	CHARGES DE PERSONNEL	846.757		837.617	NS	9.140	4.970.993,46
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	3.320.800		-4.418.100	-57,1	7.738.900	1.087.151,59
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	-2.810.618		-3.406.618	-571,6	596.000	3.374.457,00
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	7.798.702		7.778.702	NS	20.000	29.302,00
39	IMPUTATIONS INTERNES	956.877		-647.540	-40,4	1.604.417	976.814,16
42	REVENUS DES BIENS		5.700.000	-23.289.596	-80,3	28.989.596	91.832,75
43	RECETTES DIVERSES		34.693	-2.592.307	-98,7	2.627.000	38.438,40
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES			-16.122.000	-100,0	16.122.000	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		66.000	66.000	ND		
49	IMPUTATIONS INTERNES			-7.503	-100,0	7.503	391.920,10
05.02.00.00	AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE						
3	CHARGES	12.551.246		2.523.201	25,2	10.028.045	9.990.946,32
4	REVENUS		3.426.759	275.803	8,8	3.150.956	3.557.896,02
	COUVERTURE en F	-9.124.487		-2.247.398		-6.877.089	-6.433.050,30
	COUVERTURE en %	27,30%			-4,1	31,42%	35,61%
30	CHARGES DE PERSONNEL	8.137.915		1.203.885	17,4	6.934.030	7.037.047,66
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	178.600		0	0,0	178.600	149.466,25
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES			-2.000.000	-100,0	2.000.000	2.686.382,00
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	3.000.000		3.000.000	ND		

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION B09 -B08		BUDGET 2008	COMPTE 2007
		CHARGES	REVENUS	en F	en %		
05.02.00.00	AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE (Suite)						
39	IMPUTATIONS INTERNES	1.234.731		319.316	34,9	915.415	118.050,41
43	RECETTES DIVERSES		3.426.759	276.759	8,8	3.150.000	3.555.728,85
49	IMPUTATIONS INTERNES			-956	-100,0	956	2.167,17
05.04.00.00	BÂTIMENTS						
3	CHARGES	310.843.049		-28.540.096	-8,4	339.383.145	290.866.087,01
4	REVENUS		400.670.254	158.003.926	65,1	242.666.328	212.800.688,35
	COUVERTURE en F	89.827.205		186.544.022		-96.716.817	-78.065.398,66
	COUVERTURE en %	128,90%			57,4	71,50%	73,16%
30	CHARGES DE PERSONNEL	27.695.518		2.221.754	8,7	25.473.764	25.122.767,69
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	151.885.850		8.161.000	5,7	143.724.850	130.348.386,05
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	124.693.704		78.876.259	172,2	45.817.445	43.042.305,50
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES			-3.002.031	-100,0	3.002.031	1.725.404,90
38	ATTRIBUTIONS AUX FINANCEMENTS SPÉCIAUX						219.011,96
39	IMPUTATIONS INTERNES	6.567.977		-114.797.078	-94,6	121.365.055	90.408.210,91
42	REVENUS DES BIENS		132.916.306	87.936.654	195,5	44.979.652	43.513.381,00
43	RECETTES DIVERSES		2.510.729	-1.115.271	-30,8	3.626.000	5.158.721,41
46	SUBVENTIONS ACQUISES		389.082	389.082	ND		
48	PRÉLÈVEMENTS SUR LES FINANCEMENTS SPÉCIAUX						-7.702,44
49	IMPUTATIONS INTERNES		264.854.137	70.793.461	36,5	194.060.676	164.136.288,38
05.05.00.00	GÉNIE CIVIL						
3	CHARGES	100.439.948		12.809.119	14,6	87.630.829	101.075.960,09
4	REVENUS		48.696.371	31.685.203	186,3	17.011.168	13.300.414,98
	COUVERTURE en F	-51.743.577		18.876.084		-70.619.661	-87.775.545,11
	COUVERTURE en %	48,48%			29,1	19,41%	13,16%
30	CHARGES DE PERSONNEL	18.410.586		1.813.625	10,9	16.596.961	15.810.392,58
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	17.049.400		4.124.000	31,9	12.925.400	11.198.114,72
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	42.357.878		22.792.762	116,5	19.565.116	40.073.613,62
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	14.500.000		0	0,0	14.500.000	13.028.352,00

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION B09 -B08		BUDGET 2008	COMPTE 2007
		CHARGES	REVENUS	en F	en %		
05.05.00.00	GÉNIE CIVIL (Suite)						
39	IMPUTATIONS INTERNES	8.122.084		-15.921.268	-66,2	24.043.352	20.965.487,17
42	REVENUS DES BIENS		11.233.422	11.231.322	NS	2.100	0,05
43	RECETTES DIVERSES		11.661.442	2.495.442	27,2	9.166.000	4.779.705,14
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		20.354.745	17.394.000	587,5	2.960.745	3.058.794,00
46	SUBVENTIONS ACQUISES		957.201	957.201	ND		1.863.832,00
49	IMPUTATIONS INTERNES		4.489.561	-392.762	-8,0	4.882.323	3.598.083,79
05.06.00.00	LOGEMENT						
3	CHARGES	85.052.120		3.082.338	3,8	81.969.782	78.486.135,03
4	REVENUS		15.874.830	1.941.614	13,9	13.933.216	17.527.300,38
	COUVERTURE en F	-69.177.290		-1.140.724		-68.036.566	-60.958.834,65
	COUVERTURE en %	18,66%			1,7	17,00%	22,33%
30	CHARGES DE PERSONNEL	6.971.971		557.137	8,7	6.414.834	6.250.063,64
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	153.550		-18.800	-10,9	172.350	110.965,53
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	877.808		163.808	22,9	714.000	1.601.517,26
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	75.554.500		1.976.500	2,7	73.578.000	70.258.178,07
39	IMPUTATIONS INTERNES	1.494.291		403.693	37,0	1.090.598	265.410,53
42	REVENUS DES BIENS		7.467.500	1.597.500	27,2	5.870.000	6.124.455,27
43	RECETTES DIVERSES		7.557.330	-294.170	-3,7	7.851.500	9.863.157,32
46	SUBVENTIONS ACQUISES		850.000	640.000	304,8	210.000	1.528.429,70
49	IMPUTATIONS INTERNES			-1.716	-100,0	1.716	11.258,09
05.07.00.00	PATRIMOINE ET SITES						
3	CHARGES	11.040.894		336.608	3,1	10.704.286	7.944.065,22
4	REVENUS		1.354.966	201.378	17,5	1.153.588	29.958,30
	COUVERTURE en F	-9.685.928		-135.230		-9.550.698	-7.914.106,92
	COUVERTURE en %	12,27%			1,5	10,78%	0,38%
30	CHARGES DE PERSONNEL	4.952.550		384.444	8,4	4.568.106	4.428.479,50
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	3.018.800		150.000	5,2	2.868.800	346.127,96
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES			-2.171.000	-100,0	2.171.000	972.819,00
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	2.394.000		1.880.000	365,8	514.000	140.000,00

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION B09 -B08		BUDGET 2008	COMPTE 2007
		CHARGES	REVENUS	en F	en %		
05.07.00.00	PATRIMOINE ET SITES (Suite)						
38	ATTRIBUTIONS AUX FINANCEMENTS SPÉCIAUX						2.000.000,00
39	IMPUTATIONS INTERNES	675.544		93.164	16,0	582.380	56.638,76
43	RECETTES DIVERSES		4.966	3.966	396,6	1.000	27.976,35
46	SUBVENTIONS ACQUISES		600.000	-300.000	-33,3	900.000	
49	IMPUTATIONS INTERNES		750.000	497.412	196,9	252.588	1.981,95
05.08.00.00	CENTRE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (CTI)						
3	CHARGES	160.042.680		-1.745.260	-1,1	161.787.940	154.164.940,22
4	REVENUS		127.589.510	7.526.045	6,3	120.063.465	6.476.090,97
	COUVERTURE en F	-32.453.170		9.271.305		-41.724.475	-147.688.849,25
	COUVERTURE en %	79,72%			5,5	74,21%	4,20%
30	CHARGES DE PERSONNEL	52.577.553		2.637.616	5,3	49.939.937	48.468.346,69
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	57.257.295		9.282.964	19,3	47.974.331	50.736.996,57
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	35.433.692		-3.420.190	-8,8	38.853.882	41.946.324,00
39	IMPUTATIONS INTERNES	14.774.140		-10.245.650	-41,0	25.019.790	13.013.272,96
43	RECETTES DIVERSES		525.089	40.048	8,3	485.041	466.263,55
49	IMPUTATIONS INTERNES		127.064.421	7.485.997	6,3	119.578.424	6.009.827,42
05.09.00.00	DIRECTION DE SUPPORT						
3	CHARGES	15.818.793		609.785	4,0	15.209.008	11.865.267,88
4	REVENUS		1.036.226	-4.664.634	-81,8	5.700.860	12.067.031,70
	COUVERTURE en F	-14.782.567		-5.274.419		-9.508.148	201.763,82
	COUVERTURE en %	6,55%			-30,9	37,48%	101,70%
30	CHARGES DE PERSONNEL	11.043.634		1.222.903	12,5	9.820.731	9.084.848,36
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	3.213.200		274.145	9,3	2.939.055	1.545.995,34
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	10.000		-45.000	-81,8	55.000	130.340,50
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES			-970.000	-100,0	970.000	967.120,00
39	IMPUTATIONS INTERNES	1.551.959		127.737	9,0	1.424.222	136.963,68
42	REVENUS DES BIENS			-5.660.000	-100,0	5.660.000	11.925.986,92
43	RECETTES DIVERSES		696.226	656.226	NS	40.000	139.097,70

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION B09 -B08		BUDGET 2008	COMPTE 2007
		CHARGES	REVENUS	en F	en %		
05.09.00.00	DIRECTION DE SUPPORT (Suite)						
49	IMPUTATIONS INTERNES		340.000	339.140	NS	860	1.947,08
05.11.00.00	SÉCURITÉ CIVILE						
3	CHARGES	13.428.926		52.425	0,4	13.376.501	12.777.162,70
4	REVENUS		3.011.308	604.208	25,1	2.407.100	2.488.198,47
	COUVERTURE en F	-10.417.618		551.783		-10.969.401	-10.288.964,23
	COUVERTURE en %	22,42%			4,4	18,00%	19,47%
30	CHARGES DE PERSONNEL	8.621.246		-381.241	-4,2	9.002.487	8.915.803,48
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.196.400		162.000	15,7	1.034.400	1.103.110,67
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	611.402		72.982	13,6	538.420	529.000,00
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	15.000		0	0,0	15.000	662.698,35
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	618.450		411.000	198,1	207.450	285.928,35
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	231.000		-2.000	-0,9	233.000	250.660,00
39	IMPUTATIONS INTERNES	2.135.428		-210.316	-9,0	2.345.744	1.029.961,85
41	PATENTES ET CONCESSIONS		35.000	0	0,0	35.000	35.000,00
42	REVENUS DES BIENS			-200	-100,0	200	292,73
43	RECETTES DIVERSES		271.808	119.908	78,9	151.900	273.826,35
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		340.000	0	0,0	340.000	303.204,60
46	SUBVENTIONS ACQUISES		533.500	486.500	NS	47.000	45.679,00
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		231.000	-2.000	-0,9	233.000	250.660,00
49	IMPUTATIONS INTERNES		1.600.000	0	0,0	1.600.000	1.579.535,79
05.12.00.00	REGISTRE FONCIER						
3	CHARGES	5.881.355		852.973	17,0	5.028.382	4.198.012,32
4	REVENUS		21.003.782	503.782	2,5	20.500.000	20.748.374,70
	COUVERTURE en F	15.122.427		-349.191		15.471.618	16.550.362,38
	COUVERTURE en %	357,12%			-50,6	407,69%	494,24%
30	CHARGES DE PERSONNEL	4.511.448		500.460	12,5	4.010.988	3.774.833,01
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	191.500		33.000	20,8	158.500	274.870,75
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	9.038		-26.978	-74,9	36.016	53.872,00
39	IMPUTATIONS INTERNES	1.169.369		346.491	42,1	822.878	94.436,56

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION B09 -B08		BUDGET 2008	COMPTE 2007
		CHARGES	REVENUS	en F	en %		
05.12.00.00	REGISTRE FONCIER (Suite)						
43	RECETTES DIVERSES		21.003.782	503.782	2,5	20.500.000	20.742.654,70
49	IMPUTATIONS INTERNES						5.720,00
05.13.00.00	COMITÉ DE SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION						
3	CHARGES	0		-643.684	-100,0	643.684	570.443,09
4	REVENUS		0	-94	-100,0	94	-1,25
	COUVERTURE en F			643.590		-643.590	-570.444,34
	COUVERTURE en %					0,01%	0,00%
30	CHARGES DE PERSONNEL			-389.086	-100,0	389.086	436.407,53
31	DÉPENSES GÉNÉRALES			-184.600	-100,0	184.600	82.577,55
39	IMPUTATIONS INTERNES			-69.998	-100,0	69.998	51.458,01
49	IMPUTATIONS INTERNES			-94	-100,0	94	-1,25
05.14.00.00	PROJET PRAILLE-ACACIAS-VERNETS (PAV)						
3	CHARGES	5.465.253		5.465.253	ND		
4	REVENUS		964	964	ND		
	COUVERTURE en F	-5.464.289		-5.464.289			
	COUVERTURE en %	0,02%					
30	CHARGES DE PERSONNEL	1.155.589		1.155.589	ND		
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	4.300.000		4.300.000	ND		
39	IMPUTATIONS INTERNES	9.664		9.664	ND		
43	RECETTES DIVERSES		964	964	ND		
05.19.00.00	CR DE CENTRALISATION - ACTIVATION DES CHARGES						
3	CHARGES	-12.451.007		-2.400.967	23,9	-10.050.040	
	COUVERTURE en F	12.451.007		2.400.967		10.050.040	
	COUVERTURE en %						
30	CHARGES DE PERSONNEL	-12.451.007		-2.400.967	23,9	-10.050.040	

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION B09 -B08		BUDGET 2008	COMPTE 2007
		CHARGES	REVENUS	en F	en %		
05.90.01.00	COMMISSION DU SPORT-TOTO						
3	CHARGES	3.890.605		5.624	0,1	3.884.981	8.513.473,82
4	REVENUS		4.070.034	-495.205	-10,8	4.565.239	8.511.861,73
	COUVERTURE en F	179.429		-500.829		680.258	-1.612,09
	COUVERTURE en %	104,61%			-12,9	117,51%	99,98%
30	CHARGES DE PERSONNEL	120.682		3.094	2,6	117.588	89.792,05
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	8.900		0	0,0	8.900	11.915,50
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	7.500		500	7,1	7.000	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	3.700.000		-50.000	-1,3	3.750.000	7.935.600,00
38	ATTRIBUTIONS AUX FINANCEMENTS SPÉCIAUX						474.632,19
39	IMPUTATIONS INTERNES	53.523		52.030	NS	1.493	1.534,08
41	PATENTES ET CONCESSIONS		4.000.000	-500.000	-11,1	4.500.000	4.463.064,52
42	REVENUS DES BIENS		40.000	0	0,0	40.000	42.804,49
43	RECETTES DIVERSES		30.034	5.034	20,1	25.000	
48	PRÉLÈVEMENTS SUR LES FINANCEMENTS SPÉCIAUX						4.005.992,72
49	IMPUTATIONS INTERNES			-239	-100,0	239	

Récapitulation du département TERRITOIRE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION B09 -B08		BUDGET 2008	COMPTE 2007
		CHARGES	REVENUS	en F	en %		
06.00.00.00	TERRITOIRE						
3	CHARGES	381.722.711		21.983.639	6,1	359.739.072	499.673.183,69
4	REVENUS		111.026.950	18.418.964	19,9	92.607.986	262.906.217,21
	COUVERTURE en F	-270.695.761		-3.564.675		-267.131.086	-236.766.966,48
	COUVERTURE en %	29,09%			3,3	25,74%	52,62%
30	CHARGES DE PERSONNEL	70.583.319		6.478.018	10,1	64.105.301	68.865.260,43
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	41.945.405		8.018.543	23,6	33.926.862	93.902.094,67
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	10.315.749		-7.387.392	-41,7	17.703.141	78.639.216,20
34	PARTS ET CONTRIBUTIONS SANS AFFECTATION	4.500.000		100.000	2,3	4.400.000	4.377.841,95
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	6.923.820		810.084	13,3	6.113.736	4.622.353,45
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	204.002.678		14.258.217	7,5	189.744.461	165.516.277,83
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	24.852.800		-210.000	-0,8	25.062.800	23.974.046,10
38	ATTRIBUTIONS AUX FINANCEMENTS SPÉCIAUX						21.957.718,95
39	IMPUTATIONS INTERNES	18.598.940		-83.831	-0,4	18.682.771	37.818.374,11
41	PATENTES ET CONCESSIONS		13.247.000	1.225.000	10,2	12.022.000	6.856.822,32
42	REVENUS DES BIENS		26.877.453	11.395.180	73,6	15.482.273	88.189.221,12
43	RECETTES DIVERSES		37.332.748	5.838.587	18,5	31.494.161	96.473.785,33
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		3.522.980	482.220	15,9	3.040.760	18.380.443,60
46	SUBVENTIONS ACQUISES		2.933.869	68.669	2,4	2.865.200	9.278.372,84
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		24.852.800	-210.000	-0,8	25.062.800	23.974.046,10
48	PRÉLÈVEMENTS SUR LES FINANCEMENTS SPÉCIAUX						3.034.466,04
49	IMPUTATIONS INTERNES		2.260.100	-380.692	-14,4	2.640.792	16.719.059,86

Alors que le volume des tâches à accomplir ne cesse d'augmenter, notamment pour ce qui est des conditions-cadre pour favoriser la construction de logements, ou la réalisation d'infrastructures de transports publics structurantes, le budget 2009 du département du territoire s'inscrit dans le cadre strict imposé par le Conseil d'Etat au travers du Plan financier quadriennal 2007-2010 (PFQ). Il illustre une nouvelle fois la volonté du département de contribuer avec détermination au retour à l'équilibre durable des comptes tout en poursuivant l'effort de diminution des postes de 5% sur 4 ans. Les charges sont donc à nouveau fortement comprimées et l'effort de recherche de recettes complémentaires poursuivi.

Les actions prioritaires qui seront conduites en 2009 s'inscrivent toutes comme les années précédentes dans une dimension régionale.

Nouveaux outils pour la construction de l'agglomération transfrontalière

- Projet d'agglomération franco-valdo-genevois : poursuite des études de mise en œuvre

Signée en décembre 2007, la charte de l'agglomération constitue la base du projet d'organisation concertée de l'agglomération franco-valdo-genevoise. Après la mise en place et le démarrage de la phase opérationnelle du projet, les travaux vont se poursuivre en 2009 avec l'approfondissement de différents aspects du schéma d'agglomération ainsi que les études tests sur l'ensemble des Périmètre d'aménagement coordonnés d'agglomération (PACA) avec leurs démarches participatives. Des développements thématiques s'effectueront notamment en ce qui concerne le logement, les sites pour les activités économiques, la mobilité, la mise en valeur des espaces naturels, agricoles et paysagers ainsi que la gestion de l'eau.

- Révision du plan directeur cantonal (PDC) : mise en route

La révision du PDC doit intervenir tous les dix ans environ. Le PDC actuel a été adopté en 2001 puis mis à jour quelques années plus tard. Les hypothèses sur lesquelles il reposait concernant le développement de l'agglomération se sont cependant rapidement avérées obsolètes, raison pour laquelle une révision s'avère indispensable et urgente. Cette révision va pouvoir s'appuyer, dans sa dimension spatiale, sur les études de mise en œuvre du Projet d'agglomération conduites en 2008 et en 2009. D'autres études de base sont initiées simultanément et un monitoring du PDC permettant d'en dresser le bilan est mis en place. Ces divers travaux préparatoires permettront, dès le début de la prochaine législature, d'amorcer le débat politique sur la révision du PDC.

- Coopération transfrontalière : les cadres s'affinent

Le cadre d'action transfrontalier sera dynamisé à travers un suivi renforcé des travaux du Comité régional franco-genevois et le développement progressif d'une structure juridique franco-suisse destinée à asseoir le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois sur le plan organisationnel. Il s'agira également de favoriser le montage et l'instruction des projets INTERREG prioritaires pour Genève, afin d'utiliser pleinement le programme et les financements à disposition.

Habitat et développement des activités : intensification des travaux de planification

Dans le cadre de la mise en œuvre du discours de Saint-Pierre, les projets d'envergure suivants seront développés en 2009:

- Praille-Acacias-Vernets (PAV)

Sous l'égide de la délégation du Conseil d'Etat au projet PAV présidée par le DCTI et comprenant les magistrats du DT, du DES et du DF, les travaux se poursuivent avec une collaboration

DEPARTEMENT DU TERRITOIRE

importante du DT, en particulier dans les domaines de l'aménagement du territoire, de la mobilité et de l'environnement.

- Les Vergers, La Chapelle-les-Sciars, Frontenex - La Tulette

La mise en chantier des plans localisés de quartier (PLQ) figure parmi les mesures de mise en œuvre des plans directeurs de quartier (PDQ) des Vergers et de la Chapelle-les-Sciars. Cette planification sera poursuivie en 2009, afin de permettre à brève échéance la mise disposition de nouveaux logements. Concernant le périmètre Frontenex - La Tulette, la planification se poursuivra en 2009 après l'adoption des deux premiers plans localisés de quartier.

- Mon Idée - Communaux d'Ambilly

Le plan directeur de quartier (PDQ) du périmètre d'aménagement coordonné (PAC) Mon Idée - Communaux d'Ambilly (MICA), prévoyant la réalisation de 1'200 logements d'ici 15 ans, a été adopté par le Conseil municipal de Thônex en juin 2008 simultanément à l'approbation par le Grand Conseil d'un projet de loi déclassant le périmètre des Communaux d'Ambilly en zone de développement 3.

Un avant-projet de PLQ d'une pièce urbaine est en cours d'élaboration. L'objectif premier consiste à commencer la réalisation d'un quartier respectueux du développement durable dans les meilleurs délais.

- Bernex-Est

Le Conseil d'Etat a fixé les objectifs d'aménagement et les données quantitatives pour un plan directeur de quartier situé au lieu dit Bernex-Est sur le territoire des communes de Bernex et de Confignon. Ils comprennent la réalisation d'un secteur d'activités de 1'300 emplois et la planification d'un quartier d'habitation d'environ 500 logements. L'étude d'aménagement se poursuivra en 2009 avec l'enquête technique puis l'adoption d'un PDQ.

- Plaine de l'Aire

Une partie de la plaine agricole de l'Aire fait partie des terrains dévolus à une urbanisation à moyen/long termes. Le département a engagé en 2008 les études en vue d'un changement de zone dans ce périmètre. Elles se poursuivront en 2009.

- Valorisation des terrains des gares du CEVA (SOVALP; SOVAGEV; SOVACB)

Les sociétés de valorisation, en particulier celle de la gare des Eaux-Vives, impliquent fortement le département. Les études de détail de l'espace public et des différents projets de construction vont être poursuivis.

De façon générale, tous ces grands projets mobiliseront de façon très importante le département en termes de ressources pour mener à bien des démarches souvent très complexes qui exigent une approche transversale, associant l'aménagement du territoire, la mobilité et la protection de la nature et de l'environnement.

Mobilité: l'extension du réseau de tramway se poursuit

Le développement et l'amélioration du réseau de transport public se poursuit, conformément au plan directeur 2007-2010 et aux contrats de prestations. L'année 2009 devrait notamment être marquée par le démarrage de la réalisation du tramway Cornavin-Onex-Bernex (TCOB) ainsi que par la poursuite de celle du tramway Cornavin-Meyrin-CERN (TCMC), avec notamment la fin de la réalisation de la 2^{ème} étape (Avanchets-Meyrin Cité) et le développement du réseau des transports

DEPARTEMENT DU TERRITOIRE

publics qui y est associé. Parallèlement, l'étude du tramway Genève-Grand-Saconnex sera lancée et celle du prolongement à travers Bernex du TCOB sera finalisée.

En 2009, l'offre ferroviaire régionale sera renforcée en direction de Versoix et de La Plaine et l'on étudiera deux points de croisement (Chambésy et Mies) nécessaires à permettre la cadence au ¼ d'heure entre Genève et Coppet. Dans le domaine ferroviaire toujours, il s'agira, en partenariat avec les autorités françaises et vaudoise, de préciser l'offre à l'horizon de la mise en service de CEVA afin notamment de permettre la commande, par les exploitants, du matériel roulant.

Quant au réseau routier, le budget de réalisation de feux de signalisation lumineuse permettant de rénover les carrefours et de fluidifier la circulation, est augmenté, afin de répondre mieux tant aux attentes des communes qu'aux besoins suscités par le développement important de l'urbanisation et au programme d'accélération des transports publics.

2009 sera enfin particulièrement riche en travaux de planification dans le domaine de la mobilité, puisqu'il s'agira d'élaborer simultanément et en articulation:

- le plan directeur des transports publics 2011-2014
- le plan directeur du réseau routier 2011-2014
- le plan d'action P+R 2011-2014

tout en développant la politique de mobilité douce, en appuyant les nombreuses planifications d'aménagement du territoire dans leur volet mobilité, toujours complexe, et en conduisant les réflexions transfrontalières sur la mobilité, dans le cadre du comité franco-genevois (CRFG) et du projet d'agglomération franco-valdo-genevois. A cet égard, l'accent sera mis notamment, en 2009, sur l'étude des infrastructures de transport pour lesquelles un cofinancement fédéral est attendu dans le cadre du fonds d'infrastructures. Le modèle genevois transfrontalier de simulation du trafic, qui sera disponible dès la fin 2008, constituera pour cela un outil précieux.

Nouvelles actions en matière de recyclage de déchets, de dépollution et de protection des personnes

- Mise en œuvre du nouveau plan de gestion des déchets 2008-2012 : des objectifs ambitieux

Le plan de gestion des déchets (PGD), actualisé tous les 4 ans, est l'outil opérationnel qui décrit l'organisation et les infrastructures mises en place pour maîtriser la problématique des déchets à Genève. Il définit les différentes catégories de déchets et leurs filières d'élimination. Il énumère et planifie les installations de traitement et fixe les zones d'apports pour certaines catégories de déchets. Enfin, il précise les objectifs de la gestion des déchets et les mesures permettant de les atteindre.

La mise en œuvre du nouveau PGD établi pour la période 2008-2012 (PGD-08) permettra de poursuivre la hausse du taux de recyclage à Genève et de mieux intégrer la problématique de la préservation des ressources. Les mesures proposées doivent permettre de recycler 50% des déchets urbains, 85% des déchets de chantier et 70% des déchets produits par l'Etat lui-même dans le cadre de ses nombreuses activités. De surcroît, il est prévu de valoriser 30% des matériaux d'excavation, de sorte à ne plus les mettre en décharge.

- Assainissement de l'air : la version révisée du Plan de mesures OPair 2003-2010 entre en force

Le Plan de mesures d'assainissement de l'air 2003-2010 renforce les dispositions les plus efficaces déjà en application et introduit des mesures nouvelles, innovantes et volontaristes. La version révisée du Plan OPair comprend 36 actions, subordonnées à 13 objectifs sectoriels dont la réalisation est prioritaire. Les mesures décidées tombent dans le domaine de compétence de

plusieurs directions générales, notamment celle de l'environnement où les services de protection de l'air et de l'énergie seront responsables de la mise en œuvre de plusieurs actions. Le lancement de ces mesures nécessitera d'importants travaux de recherche et d'analyse ainsi qu'une étroite collaboration avec les collectivités directement concernées.

Parmi les mesures à mettre en œuvre en priorité, figure l'introduction d'un périmètre de restriction du trafic motorisé au centre ville. Elle nécessitera de conduire, en 2009, des études concernant à la fois les aspects juridiques, de gestion de la circulation, de l'impact financier sur la population et les entreprises concernées.

- Assainissement du site de l'ancienne usine à gaz de la Coulouvrenière (Artamis) : corriger les erreurs du passé

Le site concerné constitue un site contaminé à assainir au sens de l'ordonnance OSites. La nécessité d'assainir découle des concentrations dans la nappe d'eau souterraine de divers polluants tels que des hydrocarbures ou des cyanures, provenant principalement de l'exploitation entre 1844 et 1915 d'une usine à gaz.

L'option d'assainissement choisie implique une excavation des terres fortement contaminées et un traitement de l'eau souterraine. Les travaux dureront environ 3 ans.

- *Substances dangereuses dans l'environnement bâti : mise en œuvre du nouveau règlement*

Le règlement vise à combler les lacunes existantes en matière d'exposition aux substances dangereuses dans l'environnement bâti non professionnel comme l'habitat, les établissements publics ou les écoles. Il désigne les autorités d'exécution et définit les prestations fournies par le canton en la matière, dont l'adoption d'un plan de mesures et l'organisation de campagnes d'information et de sensibilisation des corps de métier concernés.

Le département, par ses compétences scientifiques, assure déjà un rôle moteur dans ce domaine, notamment le contrôle des bâtiments comprenant ce type de substances, leur devenir, les analyses de risques et les mesures à prendre (p. ex. : amiante, PCB, plomb).

- Renaturation des cours d'eau : poursuite des travaux en vue d'une meilleure protection des personnes et des biens

L'année 2009 verra se terminer le 3^{ème} programme quadriennal de renaturation des cours d'eau pour la période 2006-2009, un programme orienté essentiellement vers la sécurité des personnes et des biens contre les inondations. Les principales actions prévues sont les suivantes :

a) achever les travaux de sécurisation de Lully contre les inondations de l'Aire et celles liées aux eaux de ruissellement provenant du coteau de la Feuillée, à l'origine des événements de novembre 2002. Ce chantier implique la démolition/reconstruction du pont de Lully, l'élargissement du cours d'eau dans un nouveau lit s'écoulant en parallèle au canal, et enfin la création d'un fossé d'assainissement des eaux pluviales à travers la plaine maraîchère de Lully.

b) réaliser le chantier de protection du hameau d'Evordes contre les inondations de la Drize, une action Suisse-France du Contrat de rivières transfrontalier du Genevois, cofinancée par la France;

c) démarrer les travaux de renaturation de l'Hermance entre le pont Neuf et le pont des Golettes, une action Suisse-France du Contrat de rivières transfrontalier du Sud-Ouest Lémanique, cofinancée

par la France;

d) lancer le chantier de renaturation de la Seymaz dans sa traversée urbaine de Chêne-Bourg/Chêne-Bougeries.

- Plan directeur de l'énergie : vers une société à 2000 watts

Les objectifs de la politique énergétique sur la législation sur l'énergie et le CO2, sur les principes du développement durable, les obligations contractées par la Suisse dans le cadre du protocole de Kyoto, ainsi que sur la vision à long terme d'une société à 2000 watts, à l'appui d'un approvisionnement durable. Dans ce contexte, la mise en œuvre du Plan directeur de l'énergie (PDE) constitue l'un des points forts de l'action environnementale du département en 2009. Le PDE est la traduction opérationnelle d'orientations définies dans la Conception générale de l'énergie soumise au Grand Conseil en 2007. Pour la période 2005-2009, il s'articule autour de 14 programmes d'actions, dont les étapes de réalisation et les objectifs ont été chiffrés. Les programmes d'actions, renforcés par rapport au PDE, sont déployés sur l'ensemble des filières énergétiques et de ses acteurs, pour engager le canton sur la voie ambitieuse, mais nécessaire, de la société à 2000 watts.

Agriculture, nature et paysage: actions de promotion et de protection du patrimoine

- Vignoble de l'Etat et promotion des produits du terroir : la Maison du terroir prend forme

La construction de la Maison du terroir, qui regroupera la cave et le bouteiller du vignoble de la République ainsi que les bureaux de l'Office de promotion des produits agricoles de Genève (OPAGE) doit aboutir en 2009, ce qui permettra une exploitation rationnelle. L'OPAGE, pour sa part, disposera d'un environnement répondant aux objectifs fixés par la loi sur la promotion de l'agriculture, votée en automne 2004. Ce lieu bien situé permettra d'offrir des prestations en rapport avec la campagne genevoise et ses productions aux touristes de passage à Genève, renforçant ainsi les synergies existantes entre les activités touristiques et promotionnelles.

- Collaboration transfrontalière en matière agricole améliorée

Dans le cadre du groupe agricole du Comité régional franco-genevois (CRFG), différents projets sont amenés à se poursuivre et à se développer dans le prolongement des efforts déployés sur diverses thématiques depuis 2006. Ces projets sont principalement liés à la facilitation des passages de frontière pour les produits agricoles voués à l'exportation, au passage du bétail destiné à l'estivage en zone limitrophe étrangère, au développement d'une vision commune des partenaires franco-valdo-genevois pour la promotion de l'agriculture et aux travaux de préservation des espaces agricoles, dans la perspective de la mise en œuvre du projet d'agglomération.

- Arbres, flore et faune sous contrôle

La lutte contre les plantes néophytes invasives, en particulier l'ambrosie, fortement allergène, reste prioritaire en 2009. Les actions portent d'une part sur la réalisation d'une cartographie des territoires contaminés, et de l'autre sur l'arrachage. Par ailleurs, la gestion des milieux naturels protégés et la conservation de la biodiversité dans les parcelles constituant le patrimoine de l'Etat seront réalisées en lien étroit avec les conventions de programmes en cours de ratification avec la Confédération. Pour ce qui est de la gestion du patrimoine arboré du canton, le suivi des conditions mises aux autorisations d'abattage et le soutien aux communes par une collaboration dans le cadre de mesures paysagères se poursuivront, ainsi que la gestion forestière par les éclaircies sylvicoles et la récolte de bois destinés à une valorisation énergétique.

En matière de faune et de milieux aquatiques, la gestion du patrimoine du canton sera axée en 2009

sur la prévention des dégâts causés par les sangliers et les lièvres.

Gestion budgétaire, contrôle interne et politique du personnel : les réformes mises en œuvre

Sur le plan budgétaire, il convient de préciser que le projet de budget 2009 permet une comparaison de meilleure qualité avec le budget 2008 que cela n'a été le cas pour l'exercice précédent, dans la mesure où les rubriques budgétaires pour 2009 reprennent pour l'essentiel le cadre résultant des changements introduits en 2008, concernant :

- a) les normes IPSAS;
- b) les transferts d'actifs en faveur des TPG et de SIG;
- c) le transfert de l'exploitation du site de Châtillon à SIG;
- d) la nouvelle répartition des tâches et ressources entre la Confédération et les cantons (RPT), tout en sachant que des ajustements ont encore été introduits dans le projet de budget 2009 à l'appui des engagements contractuels pris en 2008;
- e) la valorisation des subventions non-monétaires;
- f) la reclassification de montants apparentés jusqu'en 2007 de près ou de loin à de l'investissement tant en investissement qu'en fonctionnement, sachant là aussi que des ajustements ont encore été introduits dans le projet de budget 2009.

Dans les grandes lignes, le PB 2009 se présente comme suit :

- a. charges courantes (30 - 31 - 34 - 35 et 36) : **327'955'222 F**
- b. revenus courants (41 - 42 - 43 - 44 - 45 et 46) : **83'914'050 F**
- c. le taux de couverture des charges par les revenus est légèrement supérieur à celui attendu par le PFQ et se situe à **26 %**.

S'agissant des ressources humaines, l'effort attendu du département en termes d'efficience se poursuit en 2009. Aux 7,30 postes supprimés en 2006, 6,90 au budget 2007 et 7,14 au budget 2008 viennent s'ajouter 4,96 postes soit, 26,30 postes, ce qui représente au total 5% de la dotation initiale du département en 2006, qui était de 525,50.

Le nombre total de postes attribués au DT, en forte diminution, correspond, après les réaffectations et transferts interdépartementaux, à 483,68 pour 2009.

Sur un plan général, le projet de budget présenté tient compte des profondes mutations auxquelles le département doit faire face, étant rappelé qu'il a absorbé l'impact de tous les facteurs déterminants rappelés ci-avant conformément à l'enveloppe allouée par le PFQ.

S'agissant du déploiement du contrôle interne, l'exercice 2008 a été marqué par le déploiement des outils de contrôle interne dans le département :

- a) premières cartographies des risques stratégiques et opérationnels du département;
- b) inventaire des processus associés aux prestations / contributions et activités de support

DEPARTEMENT DU TERRITOIRE

délivrées par le département;

- c) premières modélisations des processus 'clés' du département et des contrôles 'clés' y afférents.

En 2009, le département poursuivra la mise en œuvre de son système de contrôle interne dans l'esprit voulu par le Conseil d'Etat, le Collège des Secrétaires généraux et le collège spécialisé contrôle interne :

- a) mise à jour annuelle des cartographies de risques;
- b) poursuite de la modélisation des processus;
- c) mise à jour et enrichissement du catalogue des directives départementales;
- d) Poursuite des travaux initiés avec les établissements publics autonomes rattachés au DT (SIG - TPG et Fondation des parkings).

Sur le plan de l'efficience, l'effort soutenu effectué par le département se poursuivra en 2009.

Au-delà des aspects de gestions tels que l'évolution des postes, la direction des services des ressources humaines du département va également développer le volet qualitatif de la gestion du personnel, soutenant la politique énoncée dans le discours de Saint-Pierre axée sur la valorisation des compétences, la formation et le perfectionnement. Une approche caractérisée par une plus grande proximité sera progressivement mise en place, afin d'apporter support et conseils appropriés aux cadres, collaboratrices et collaborateurs du département.

La collaboration transversale entre la direction RH et l'ensemble des directions générales va se renforcer de manière à simplifier les flux et à assurer une gestion homogène. Des méthodes et outils – tels que recrutement, conduite du changement, conseil en organisation, gestion de conflit - seront proposés, afin de soutenir et promouvoir une culture managériale participant à l'efficience recherchée.

Dans cet esprit, les organigrammes départementaux harmonisés montrent l'importance des fonctions de back office telles que les ressources humaines, les finances, l'organisation et les systèmes d'information, la logistique, la communication interne ainsi que le système de contrôle interne.

Au niveau des Plans de mesures P1, P2 et P+, le département poursuit la mise en œuvre des éléments le concernant et ayant fait l'objet d'une valorisation financière.

Pour mettre en œuvre toutes les mutations actuelles, le département entend continuer à s'appuyer résolument sur les instruments de gouvernance dont il s'est progressivement doté durant les précédents exercices, que sont, pour l'essentiel, le déploiement systématique du contrôle interne, la gestion de projets, la valorisation des prestations et leur analyse stratégique.

A l'appui des organigrammes standardisés et l'instauration de collèges interdépartementaux spécialisés pour toutes les grandes fonctions transversales de l'Etat (logistique - contrôle interne - finances - ressources humaines - systèmes d'information), le DT sera à même, comme l'ensemble des départements, d'œuvrer de manière encore plus coordonnée, plus transparente, plus efficace et efficiente.

Sur le plan de la logistique, l'année 2009 permettra d'achever la mise en œuvre opérationnelle de la centralisation des ateliers sur le site de l'ancien arsenal cantonal transformé en un secteur de la logistique civile et militaire. Son champ d'activité est ainsi étendu aux prestations logistiques

DEPARTEMENT DU TERRITOIRE

transversales à l'ensemble de l'administration cantonale en termes de maintenance des biens mobiliers de l'Etat.

Les travaux initiés en vue de rationaliser et simplifier les procédures liées à la délivrance des autorisations de construire qui impliquent fortement plusieurs entités du département vont être poursuivis.

En matière de communication, l'accent sera mis sur l'accompagnement des grands projets prioritaires et la réalisation de produits d'information et de communication auprès de la population, en vue de comportements plus favorables à la protection de l'environnement, avec notamment la campagne air /mobilité et la campagne "ressources" (eau, air, énergie, déchets).

En matière de mensuration officielle, les objectifs prioritaires visent à mettre à disposition des géodonnées complètes, actuelles, cohérentes et homogènes sur tous le territoire genevois et à procéder à l'acquisition de données 3D pour les ouvrages particuliers tel que les ponts tout en procédant au renouvellement des Orthophotos et du Modèle Numérique d'Altitude.

DEPARTEMENT DU TERRITOIRE

06.01.00.00 SECRETARIAT GENERAL

Mission

Le Secrétariat général constitue la direction générale du département. Il est en charge du pilotage des ressources humaines et financières, du contrôle interne, des systèmes d'information et d'organisation, veille à l'application de la directive MSST (santé et sécurité au travail) et offre un appui logistique aux services.

Budget du service

30 Charges de personnel

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
301 Traitements du personnel				
Total	5'170'919 F	458'914 F	4'712'005 F	6'321'652.10 F
Effectifs	51.380	-0.962	52.342	51.661

36 Subventions accordées

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	8'829'160 F	-1'774'153 F	10'603'313 F	1'629'673.65 F

363 Propres établissements

Total	7'000'000 F	-2'000'000 F	9'000'000 F	0 F
-------	-------------	--------------	-------------	-----

Il s'agit de l'indemnité dégressive planifiée sur 4 ans / déchets spéciaux - SIG.

365 Institutions privées

Total	1'829'160 F	225'847 F	1'603'313 F	1'629'673.65 F
-------	-------------	-----------	-------------	----------------

Compagnie Générale de Navigation (CGN): augmentation de la subvention monétaire afin de tenir compte de l'augmentation du carburant (200'000 F) et de la subvention non monétaire liée à un prêt sans intérêt précédemment accordé par le Département solidarité et emploi.

37 Subventions redistribuées

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
375 Institutions privées				
Total	0 F	-600'000 F	600'000 F	0 F

L'utilisation de cette nature pour comptabiliser la participation des communes riveraines au déficit de la CGN a été supprimée. Cette participation, qui pourrait s'élever à 400'000 F pour 2009, est comptabilisée sur une nature 436.

43 Recettes diverses

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	970'821 F	390'171 F	580'650 F	643'461.88 F

436 Dédommagements de tiers

Total	880'771 F	395'171 F	485'600 F	558'126.05 F
-------	-----------	-----------	-----------	--------------

Voir explication de la rubrique 375.

DEPARTEMENT DU TERRITOIRE

Éléments budgétaires particuliers

- Impacts IPSAS: 40'160 F (nouvelle subvention non monétaire en faveur de la CGN).
- Impacts nets transferts d'actifs: 7'000'000 F (indemnité dégressive planifiée sur 4 ans / déchets spéciaux - SIG).

06.02.00.00 DIRECTION GENERALE DE L'INTERIEUR

Mission

La direction générale de l'intérieur regroupe plusieurs services, dont les missions sont indiquées ci-après:

Service de surveillance des communes (SSCO)

- Contrôler, valider les délibérations municipales et préparer les arrêtés du Conseil d'Etat y relatifs.
- Contrôler les budgets et les comptes des communes en vue de leur approbation par le Conseil d'Etat.

Service des affaires extérieures (SAE)

- Appliquer la politique extérieure du Conseil d'Etat, et dans ses domaines de compétences, la politique d'intégration européenne de la Confédération.
- Contribuer au développement harmonieux des relations/coopérations transfrontalières, intercantionales et fédérales, ainsi qu'à la mise en place des conditions administratives, institutionnelles et juridiques utiles à la réalisation des objectifs du Conseil d'Etat et du magistrat en charge des affaires extérieures. Faciliter et coordonner ces coopérations au niveau cantonal.

Service de l'information et de la communication (SIC)

- Assurer l'information et la communication pour l'ensemble des thématiques relevant du département du territoire (DT).

Service de la mensuration officielle (SEMO)

- Assurer le cadre de référence spatial des systèmes d'information du territoire du canton de Genève.
- Diriger, surveiller, vérifier et coordonner les travaux de la mensuration officielle fédérale et cantonale.
- Contrôler l'existence et la qualité des données de la mensuration officielle qui comprend les données spatiales de référence et les données thématiques ainsi que la fourniture des produits et des prestations qui leur sont liés.
- Garantir une veille technologique prospective et créative en s'impliquant dans le développement des compétences des spécialistes en mensuration et en géomatique, collaborateurs des services publics et privés.
- Contribuer à la communication et à la promotion des méthodes, des données, des produits et des prestations.

Service des affaires militaires (SAM)

- Assurer les relations avec la Confédération dans le domaine militaire;
- Effectuer toutes les tâches dévolues au canton dans le domaine militaire (à l'exception de la perception de la taxe d'exemption de l'obligation de servir);
- Mettre à disposition et exploiter les infrastructures de la place d'armes de Genève au profit de l'armée;
- Gérer le poste de rétablissement de Genève et entretenir du matériel d'armée, sur mandat de la base logistique de l'armée;
- Effectuer des prestations logistiques et de maintenance au profit d'autres instances cantonales;
- Appuyer et surveiller les corps de musique militaire cantonaux ("Elite" et "Landwehr");
- Appuyer les sociétés militaires et patriotiques cantonales;
- Élaborer, en collaboration avec le département des institutions, la capacité logistique à coopérer entre la Confédération et le canton lors d'événements majeurs (conférences internationales, etc.).

DEPARTEMENT DU TERRITOIRE

Budget du service

30 Charges de personnel

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
301 Traitements du personnel				
Total	8'350'437 F	735'446 F	7'614'991 F	7'357'564.15 F
Effectifs	72.750	4.393	68.357	67.072

36 Subventions accordées

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	1'505'500 F	350'000 F	1'155'500 F	1'025'268.82 F

365 Institutions privées

Total	602'500 F	76'000 F	526'500 F	327'618.42 F
-------	-----------	----------	-----------	--------------

Il s'agit de trois subventions non monétaires de 35'000 F, 36'000 F et 5'000 F en raison d'utilisation de locaux d'Etat (Musée militaire, Compagnie 1602 et Fonds d'Aide International au Développement).

367 Etranger

Total	500'000 F	250'000 F	250'000 F	471'871.00 F
-------	-----------	-----------	-----------	--------------

En 2009, le programme Interreg sera en pleine phase opérationnelle et devra financer de nombreux projets, dont le projet d'agglomération (250'000 F). La tranche annuelle 2009 d'Interreg s'inscrit toutefois dans le crédit-cadre 2008-2014 de 1'750'000 F.

45 Dédommagements de collectivités publiques

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
--	--------------------	--------------------------------	------------------------	---------------------

450 Confédération

Total	3'437'980 F	482'220 F	2'955'760 F	2'060'318.50 F
-------	-------------	-----------	-------------	----------------

Augmentation contractuelle des dédommagements en provenance de la Confédération au titre des prestations d'infrastructure du personnel de l'arsenal cantonal et de la mise à disposition par l'Etat de Genève de la place d'Armes.

Éléments budgétaires particuliers

- Impacts IPSAS: 76'000 F (nouvelles subventions non monétaires en faveur du Musée militaire genevois, de la Compagnie 1602 et du Fonds d'Aide International au Développement).

06.03.00.00 DIRECTION GENERALE DE LA MOBILITE

Mission

DEPARTEMENT DU TERRITOIRE

La Direction Générale de la Mobilité (DGM) est l'autorité cantonale organisatrice des déplacements, de la circulation et du stationnement.

Elle assure de manière cohérente sur tout le territoire cantonal, et d'entente avec les autorités fédérales, cantonales et françaises compétentes, la planification, la régulation et le contrôle des liaisons propres à permettre la mobilité des personnes et des marchandises par la route, le rail, les voies navigables et les itinéraires cyclables et pédestres espaces de stationnement pour les moyens de déplacement.

Elle veille à leur bonne exploitation et porte une attention particulière à leur sécurité d'utilisation.

Elle contribue, d'entente avec les offices fédéraux concernés, le DCTI et le DES, à un aménagement équilibré du territoire, facteur de développement durable.

Elle respecte les principes constitutionnels applicables en matière de déplacement.

En d'autres termes, la direction générale de la mobilité est en charge d'élaborer et de mettre en œuvre la politique de la mobilité du canton de Genève.

Budget du service
30 Charges de personnel

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
301 Traitements du personnel				
Total	7'480'094 F	1'156'072 F	6'324'022 F	5'991'569.85 F
Effectifs	59.750	1.062	58.688	57.492

31 Dépenses générales

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	7'483'843 F	392'343 F	7'091'500 F	3'685'454.00 F

312 Eau, énergie, combustibles

Total	600'000 F	-170'000 F	770'000 F	523'744.60 F
-------	-----------	------------	-----------	--------------

Dans le cadre de la signalisation lumineuse et routière, l'utilisation de diodes moins consommatrices d'énergie permet une diminution de la consommation d'énergie.

318 Honoraires, prestations de service de tiers

Total	3'902'396 F	533'896 F	3'368'500 F	567'317.97 F
-------	-------------	-----------	-------------	--------------

Le financement d'une étude pour la mise au quart d'heure de la ligne Coppet-Genève et pour l'offre ferroviaire transfrontalière explique l'augmentation des honoraires.

35 Dédommagements à des tiers

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
--	--------------------	--------------------------------	------------------------	---------------------

350 Confédération

Total	6'490'000 F	812'884 F	5'677'116 F	4'200'000 F
-------	-------------	-----------	-------------	-------------

Adaptation de l'indemnité CFF pour les trains régionaux (mise en place de renfort sur la ligne Coppet-Lancy Pont Rouge et modifications du matériel roulant sur la ligne La Plaine-Genève) et augmentation de l'impact RPT de 150'000 F (compensation par le canton de la baisse des subventions fédérales).

DEPARTEMENT DU TERRITOIRE

36 Subventions accordées

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	181'478'910 F	15'503'095 F	165'975'815 F	154'829'545.36 F

363 Propres établissements

Total	175'102'859 F	15'436'597 F	159'666'262 F	139'343'576.70 F
-------	---------------	--------------	---------------	------------------

Augmentation de la subvention versée aux TPG, conformément au contrat de prestations 2007-2010 (+4'470'275 F par rapport à 2008) et suppression de la subvention non-monétaire en faveur de la Fondation des parkings (-258'000 F), conformément à la directive comptable DiCo-GE n°9. Par ailleurs une subvention non monétaire pour l'utilisation par les TPG des infrastructures mises à leur disposition a été inscrite pour 11'224'322 F en regard des exigences IPSAS. Une recette de même montant est inscrite au DCTI.

365 Institutions privées

Total	2'673'150 F	-165'792 F	2'838'942 F	12'746'225.00 F
-------	-------------	------------	-------------	-----------------

La suppression de la garantie pour la diminution des contributions fédérales (-351'954 F) compense l'augmentation de la subvention en faveur de la SMGN (+178'190 F). Cette augmentation est conforme au contrat de prestations en cours de réalisation, qui prévoit l'entrée en vigueur d'une convention collective de travail introduisant notamment un 13^e salaire en 2009.

367 Étranger

Total	2'843'000 F	208'000 F	2'635'000 F	2'739'743.66 F
-------	-------------	-----------	-------------	----------------

La hausse de la subvention en faveur du groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) des transports publics transfrontaliers est due à l'augmentation du coût de la ligne D (du fait de l'augmentation des fréquences), à la prise en charge des frais liés à la convention tarifaire régionale et à l'augmentation des frais de fonctionnement du GLCT (frais de mise en appel d'offres des lignes D, F et Y).

42 Revenus des biens

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	7'718'000 F	-208'000 F	7'926'000 F	7'435'057.80 F

427 Immeubles du patrimoine

Total	6'450'000 F	-208'000 F	6'658'000 F	6'435'057.80 F
-------	-------------	------------	-------------	----------------

Suppression de l'équivalent en recettes de la subvention non-monétaire en faveur de la Fondation des parkings (voir nature 363).

43 Recettes diverses

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	209'681 F	-242'519 F	452'200 F	1'232'379.86 F

436 Dédommagements de tiers

Total	159'681 F	-242'519 F	402'200 F	957'489.15 F
-------	-----------	------------	-----------	--------------

Les dégâts à la signalisation lumineuse et routière diminuent, ce qui occasionne une baisse des remboursements y relatifs.

Éléments budgétaires particuliers

- Impacts RPT: augmentation des charges de 2'837'407 F et diminution des revenus de 68'000 F.
- Impacts IPSAS : +11'224'322 F subvention non monétaire en faveur des TPG pour l'utilisation d'infrastructures (lignes aériennes et au sol).

06.04.00.00 DIRECTION GENERALE DE L'ENVIRONNEMENT

DEPARTEMENT DU TERRITOIRE
Mission

La protection de l'environnement a pour objectif de protéger les hommes, les animaux et les plantes contre les atteintes nuisibles ou incommodantes, telles que les émissions de gaz à effet de serre, les émissions de polluants atmosphériques (oxydes d'azote, poussières fines), le bruit, la pollution par les substances dangereuses ou l'élimination sauvage des déchets, ainsi que de conserver durablement les ressources naturelles. La mission de la direction générale de l'environnement est de proposer et mettre en œuvre cette politique, ainsi que d'appliquer les législations correspondantes, soit la loi sur la protection de l'environnement et la loi sur l'énergie, ainsi que les plans de mesures correspondants, notamment le plan OPair (protection de l'air), le plan directeur de l'énergie (émissions de gaz à effet de serre) et le plan de gestion des déchets.

Budget du service
30 Charges de personnel

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
301 Traitements du personnel				
Total	10'770'199 F	1'755'720 F	9'014'479 F	10'670'979.15 F
Effectifs	77.200	1.343	75.857	88.323

31 Dépenses générales

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	12'272'821 F	4'335'200 F	7'937'621 F	14'169'668.37 F

316 Loyers, fermages, redevances

Total	29'510 F	-103'660 F	133'170 F	306'751.27 F
-------	----------	------------	-----------	--------------

Au budget 2008 du Fonds cantonal pour la gestion des déchets étaient inscrits 100'000 F au titre de droit de superficie et de locations diverses. Dès 2009, cette rubrique est comptabilisée dans une nature 318 (intitulée "Coûts d'exploitation des espaces de récupération du canton").

318 Honoraires, prestations de service de tiers

Total	11'406'256 F	4'504'015 F	6'902'241 F	8'993'506.53 F
-------	--------------	-------------	-------------	----------------

Les projets d'assainissement du site Artamis, de la station d'épuration du Nant d'Avril et de Châtillon engendrent des honoraires supplémentaires de près de 2'500'000 F. En outre, des augmentations sont prévues en ce qui concerne les coûts d'exploitation des espaces de récupération du canton (+1'470'000 F env.), en raison de l'augmentation de la quantité de déchets à traiter et du prix du transport de ces derniers, les honoraires pour des campagnes d'information (+230'000 F, suite à la décision du 19 juin 2008 de la commission de gestion globale des déchets), les indemnités pour les prestations de tiers dans le secteur de la formation sur l'énergie dans les écoles primaires (+200'000 F, suite à la décision du Conseil d'Etat) et enfin les honoraires effectués par des tiers dans le cadre du dossier "amiante" (+100'000 F).

36 Subventions accordées

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	5'205'600 F	50'017 F	5'155'583 F	2'876'848.30 F

362 Communes

Total	200'000 F	50'000 F	150'000 F	0 F
-------	-----------	----------	-----------	-----

La commission de gestion globale des déchets a décidé lors de sa séance du 19 juin 2008 d'allouer un budget de 200'000 F pour le soutien de projets de communication des communes genevoises. Cette nouvelle subvention est entièrement couverte et autofinancée par la redevance sur les déchets.

DEPARTEMENT DU TERRITOIRE

42 Revenus des biens

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	11'371'590 F	9'280'330 F	2'091'260 F	26'197'297.28 F

427 Immeubles du patrimoine administratif

Total	9'871'590 F	+9'280'330 F	591'260 F	24'858'726.03 F
-------	-------------	--------------	-----------	-----------------

La redevance des services industriels pour l'utilisation du domaine public a été transférée du Département des finances au Département du territoire (+9'300'000 F).

43 Recettes diverses

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	14'757'467 F	4'558'467 F	10'199'000 F	17'322'737.11 F

434 Redevance d'utilisation et prestations de service

Total	9'954'600 F	1'713'000 F	8'241'600 F	16'670'411.39 F
-------	-------------	-------------	-------------	-----------------

La commission de gestion globale des déchets a décidé lors de sa séance du 19 juin 2008 d'augmenter la redevance sur les déchets de 13 F à 21 F la tonne, ce qui engendre une hausse de 1'705'000 F par rapport au budget 2008 (soit 5'670'000 F en 2009).

439 Dissolutions et provisions

Total	3'952'095 F	2'352'095 F	1'600'000 F	13.14 F
-------	-------------	-------------	-------------	---------

Il s'agit de la dissolution de provisions en faveur du service de géologie. L'augmentation de 2'852'095 F correspond aux nouveaux projets d'assainissement du site Artamis, de la station d'épuration de Nant d'Avril et de Châtillon.

06.05.00.00 DIRECTION GENERALE DE LA NATURE ET DU PAYSAGE

Mission

Il incombe à la direction générale de la nature et du paysage de garantir durablement au bénéfice de la population genevoise, le développement d'un patrimoine naturel de haute valeur, en particulier au niveau des espèces de la faune et de la flore sauvages - par le maintien et la gestion active d'espaces suffisants.

Budget du service

30 Charges de personnel

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
--	--------------------	--------------------------------	------------------------	---------------------

301 Traitements du personnel

Total	8'418'950 F	196'256 F	8'222'694 F	8'021'506.85 F
Effectifs	75.500	-5.926	81.426	80.926

36 Subventions accordées

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	708'058 F	112'958 F	595'100 F	437'578.18 F

363 Propres établissements

Total	332'958 F	142'958 F	190'000 F	0 F
-------	-----------	-----------	-----------	-----

DEPARTEMENT DU TERRITOIRE

Augmentation de la subvention en faveur de la Fondation Neptune dans le cadre d'un contrat de prestations 2009-2012 (PL en cours). La subvention comprend une part monétaire (248'958 F) et une autre non-monétaire (84'000 F dont 30'000 F ont été transférés depuis une nature 365).

365 Institutions privées

Total	323'100 F	-30'000 F	353'100 F	437'578.18 F
-------	-----------	-----------	-----------	--------------

Transfert d'une subvention non monétaire, au titre de non-rémunération du capital de dotation (30'000 F), à la nature 363 (dans le cadre du contrat de prestations 2009-2012 avec la Fondation Neptune).

37 Subventions redistribuées

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	845'000 F	-150'000 F	995'000 F	1'658'493.50 F

371 Cantons

Total	515'000 F	-150'000 F	665'000 F	1'235'438.50 F
-------	-----------	------------	-----------	----------------

Diminution des subventions redistribuées (voir nature 470).

39 Imputations internes

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
--	--------------------	--------------------------------	------------------------	---------------------

394 Rétrocessions de recettes

Total	750'000 F	500'000 F	250'000 F	0 F
-------	-----------	-----------	-----------	-----

Augmentation de la contribution au Fonds Monuments, Nature et Sites afin de faire face au désengagement de la Confédération, l'objectif étant de maintenir le même niveau de prestations atteint ces dernières années en faveur de la nature et du paysage.

42 Revenus des biens

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	3'715'300 F	2'404'000 F	1'311'300 F	3'649'375.28 F

427 Immeubles du patrimoine administratif

Total	3'631'200 F	2'350'000 F	1'281'200 F	3'649'325.23 F
-------	-------------	-------------	-------------	----------------

Redevance versée à l'Etat de Genève par la Société du Parking du Mont-Blanc.

46 Subventions acquises

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
--	--------------------	--------------------------------	------------------------	---------------------

460 Confédération

Total	500'000 F	-200'000 F	700'000 F	230'204.70 F
-------	-----------	------------	-----------	--------------

Diminution de 90'000 F des subventions dans le cadre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), entrée en vigueur en 2008.

47 Subventions à redistribuer

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
--	--------------------	--------------------------------	------------------------	---------------------

470 Confédération

Total	845'000 F	-150'000 F	995'000 F	1'658'493.50 F
-------	-----------	------------	-----------	----------------

Diminution de 150'000 F des subventions à redistribuer dans le cadre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), entrée en vigueur en 2008 (voir nature 371).

DEPARTEMENT DU TERRITOIRE

49 Imputations internes	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
490 Imputations internes				
Total	1'160'000 F	300'000 F	860'000 F	0 F
Nouvelle recette en provenance du Département des constructions et des technologies de l'information, au titre de prestations d'entretien d'arbres (+300'000 F).				

Éléments budgétaires particuliers

- Impacts RPT: augmentation des charges de 500'000 F (Fonds Monuments, Nature et Sites) et diminution des revenus de 240'000 F (subventions fédérales).

06.06.00.00 DIRECTION GENERALE DE L'AGRICULTURE**Mission**

La direction générale de l'agriculture a pour objectif de:

- mettre en œuvre la politique agricole fédérale et cantonale en apportant notamment un soutien économique à cette branche d'activité ;
- sauvegarder la viabilité des espaces ruraux tout en favorisant une production diversifiée préservant l'environnement, les ressources naturelles et le paysage ;
- promouvoir l'agriculture genevoise et les produits issus de sa région tout en renforçant les liens entre la ville et la campagne, dans une perspective de plus grande proximité intégrant la dimension transfrontalière;
- garantir une formation ainsi qu'une vulgarisation agricole de qualité et veiller à l'état sanitaire des cultures ;
- exploiter le vignoble de l'Etat et élaborer le vin aux armoiries de la République et canton de Genève.

Budget du service

30 Charges de personnel	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
301 Traitements du personnel				
Total	2'746'254 F	-70'092 F	2'816'346 F	3'658'592.40 F
Effectifs	21.750	-2.348	24.098	32.328
36 Subventions accordées				
Total	4'740'450 F	11'300 F	4'729'150 F	2'800'725.99 F
362 Communes				
Total	285'000 F	80'000 F	205'000 F	0 F
Transfert des améliorations foncières de la nature 364 à la nature 362, en regard des divers projets en cours.				
364 Sociétés d'économie mixte				
Total	122'000 F	-416'000 F	538'000 F	323'658.44 F

DEPARTEMENT DU TERRITOIRE

Transferts des améliorations foncières à la nature 362, en regard des divers projets en cours. Par ailleurs, les subventions en faveur d'Agri-Genève et de l'Union maraîchère de Genève ont été transférées vers une nature 365 puisqu'il s'agit respectivement d'association faîtière et de société coopérative dont le capital et les organes sont dominés de manière prépondérante par des privés.

365 Institutions privées

Total	2'929'450 F	-1'056'700 F	3'986'150 F	2'477'067.55 F
-------	-------------	--------------	-------------	----------------

Un nouvel examen des bénéficiaires a engendré un transfert important de subventions de la nature 365 vers la nature 366 (plus de 1'400'000 F), puisque les agriculteurs et privés sont considérés comme des personnes physiques. Ce transfert est toutefois partiellement compensé par le transfert depuis la nature 364 vers la nature 365 des subventions en faveur d'Agri-Genève (210'000 F) et de l'Union maraîchère de Genève (120'000 F).

366 Personnes physiques

Total	1'404'000 F	1'404'000 F	0 F	0 F
-------	-------------	-------------	-----	-----

Voir explications sous la rubrique 365.

37 Subventions redistribuées

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	23'757'800 F	640'000 F	23'117'800 F	21'435'266.60 F

375 Institutions privées

Total	0 F	-22'806'800 F	22'806'800 F	21'435'266.60
-------	-----	---------------	--------------	---------------

Un nouvel examen des bénéficiaires a engendré le transfert complet des subventions inscrites sous la nature 375 vers la nature 376, puisque les agriculteurs sont considérés comme des personnes physiques. Voir explication sous la rubrique 470.

376 Personnes physiques

Total	23'426'800 F	23'426'800 F	0 F	0 F
-------	--------------	--------------	-----	-----

Voir explications sous les rubriques 375 et 470.

46 Subventions acquises

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
--	-------------	------------------------	----------------	--------------

460 Confédération

Total	86'400 F	-139'600 F	226'000 F	225'844.05 F
-------	----------	------------	-----------	--------------

Suite à la mise en œuvre du contrat de prestations passé entre la Confédération et l'Etat de Genève, la majeure partie des mesures agro-environnementales ne bénéficieront plus de subventions versées par la Confédération, dans le cadre de la Loi fédérale sur la protection de la nature. Ce manque à gagner est compensé partiellement par les subventions octroyées pour ces mesures au titre de l'Ordonnance sur la qualité écologique, ces dernières étant revues à la hausse.

47 Subventions à redistribuer

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
--	-------------	------------------------	----------------	--------------

470 Confédération

Total	23'757'800 F	640'000 F	23'117'800 F	21'435'266.60 F
-------	--------------	-----------	--------------	-----------------

Suite à l'adoption par le Conseil Fédéral de deux trains d'ordonnances de la Politique Agricole 2011 (novembre 2007 et juin 2008), de nombreuses modifications vont intervenir dans les dispositions et les tarifs applicables dans le calcul des paiements directs. Les simulations effectuées indiquent une augmentation des paiements directs de l'ordre de 448'000 F (voir nature 376). Par ailleurs, suite à une nouvelle participation de la Confédération, des subventions sont versées à des agriculteurs ou à des groupes d'exploitants.

49 Imputations internes

DEPARTEMENT DU TERRITOIRE

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
494 Parts à des recettes				
Total	800'000 F	-510'000 F	1'310'000 F	0 F
Diminution des compensations financières d'aménagement, en regard de l'avancement des travaux de renaturation.				

Éléments budgétaires particuliers

- Impacts RPT : augmentation des charges de 76'000 F et diminution des revenus en provenance de la Confédération de 35'000 F.

06.08.00.00 DIRECTION GENERALE DE L'EAU**Mission**

1. Observer et rapporter

La Direction générale de l'eau (DG Eau) rapporte sur l'état qualitatif et quantitatif des eaux superficielles du canton, des influences humaines qu'elles subissent et des risques qu'elles représentent pour la population. Ces connaissances sont complétées par une veille environnementale, légale et technique.

2. Protéger

La DG Eau est une actrice essentielle en matière de protection des personnes et des biens contre les atteintes dommageables dues à l'eau. Elle assure également la protection des cours d'eau et des rives contre les atteintes anthropiques et participe activement à la protection de la ressource eau potable.

3. Restaurer

En s'impliquant au niveau cantonal et transfrontalier, la DG Eau contribue à la restauration du cycle de l'eau en milieu urbain et rural, des cours d'eau et de leurs rives ainsi que des ressources en eau.

Budget du service**30 Charges de personnel**

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
301 Traitements du personnel				
Total	9'122'075 F	380'583 F	8'741'492 F	1'074'713.70 F
Effectifs	76.100	-2.081	78.181	79.779

46 Subventions acquises

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	1'694'050 F	390'050 F	1'304'000 F	262'460.58 F

460 Confédération

Total	1'334'900 F	80'900 F	1'254'000 F	195'433.00 F
-------	-------------	----------	-------------	--------------

Les subventions inscrites au budget 2008 en provenance de la Confédération, au titre de la RPT, étaient estimées à défaut de convention-programme. La convention-programme désormais finalisée prévoit un montant de 322'900 F (+68'900 F) pour 2009.

DEPARTEMENT DU TERRITOIRE

467 Subventions Etranger

Total 300'000 F 250'000 F 50'000 F 62'027.58 F

La participation française du chantier de renaturation de l'Hermance, conduit par le DT, s'élève à 50% des travaux.

Éléments budgétaires particuliers

- Impacts RPT : augmentation des charges (honoraires) de 122'500 F et des revenus de 68'900 F.

06.10.00.00 DIRECTION GENERALE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Mission

La Direction générale de l'aménagement du territoire (ci-après DG AT) est chargée de contribuer à l'élaboration de la politique de l'aménagement du territoire du canton de Genève et de la mettre en œuvre.

Son objectif général est d'aménager le territoire de manière concertée. Elle est aussi chargée de maintenir un cadre de vie attractif par une utilisation rationnelle du sol, qui favorise le développement des activités économiques, sociales et culturelles et qui met en valeur l'environnement naturel et bâti.

Les bases légales de la politique d'aménagement du territoire sont définies notamment dans la loi fédérale (LAT), dans la loi cantonale d'application (LaLAT) ainsi que dans le plan directeur cantonal établi en vertu de cette législation.

La DG AT a pour mission générale de coordonner la planification des infrastructures et les politiques publiques ayant une incidence sur l'organisation de l'espace mais également d'établir les conditions nécessaires aux projets d'aménagement privés en tenant compte de l'intérêt général de la collectivité.

Il conduit cette mission dans une vision prospective, tout en respectant l'héritage culturel du développement urbain propre à Genève. L'aménagement du territoire genevois se veut ouvert à son contexte transfrontalier.

Budget du service

30 Charges de personnel

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
--	--------------------	--------------------------------	------------------------	---------------------

301 Traitements du personnel

Total	6'464'846 F	811'475 F	5'653'371 F	5'449'125.10 F
Effectifs	49.250	4.308	44.942	43.261

31 Dépenses générales

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
--	--------------------	--------------------------------	------------------------	---------------------

Total	5'091'453 F	2'650'000 F	2'441'453 F	1'104'887.07 F
-------	-------------	-------------	-------------	----------------

318 Honoraires, prestations de service de tiers

Total	4'735'749 F	2'618'446 F	2'117'303 F	916'364.57 F
-------	-------------	-------------	-------------	--------------

DEPARTEMENT DU TERRITOIRE

La part du budget alloué par l'art. 51 LGAF pour les études des avant-projets en matière d'aménagement du territoire revenant au Département du territoire (1'400'000 F) était géré jusqu'en 2008 par le Département des constructions et des technologies de l'information. Dès 2009, ce montant sera transféré au Département du territoire. Le solde de la variation par rapport à 2008 correspond à l'augmentation des honoraires liés aux grands projets de réalisation de constructions et d'infrastructures de transport dites structurantes.

43 Recettes diverses

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	1'456'469 F	1'256'469 F	200'000 F	263'771.64 F

436 Dédommagements de tiers

Total	1'236'469 F	1'236'469 F	0 F	188'220.53 F
-------	-------------	-------------	-----	--------------

Il s'agit de contributions externes à certaines études imputées sous la nature 318.

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION B09 -B08		BUDGET 2008	COMPTE 2007
		CHARGES	REVENUS	en F	en %		
06.00.00.00	TERRITOIRE						
3	CHARGES	381.722.711		21.983.639	6,1	359.739.072	499.673.183,69
4	REVENUS		111.026.950	18.418.964	19,9	92.607.986	262.906.217,21
	COUVERTURE en F	-270.695.761		-3.564.675		-267.131.086	-236.766.966,48
	COUVERTURE en %	29,09%			3,3	25,74%	52,62%
06.01.00.00	SECRETARIAT GÉNÉRAL						
3	CHARGES	22.139.652		16.200	0,1	22.123.452	11.590.562,05
4	REVENUS		4.442.334	-380.507	-7,9	4.822.841	8.851.260,39
	COUVERTURE en F	-17.697.318		-396.707		-17.300.611	-2.739.301,66
	COUVERTURE en %	20,07%			-1,7	21,80%	76,37%
30	CHARGES DE PERSONNEL	6.239.519		409.193	7,0	5.830.326	7.818.812,83
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	4.107.020		0	0,0	4.107.020	907.863,96
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	1.475.960		1.472.960	NS	3.000	867.466,88
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	8.829.160		-1.774.153	-16,7	10.603.313	1.629.673,65
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES			-600.000	-100,0	600.000	
39	IMPUTATIONS INTERNES	1.487.993		508.200	51,9	979.793	366.744,73
42	REVENUS DES BIENS		3.464.013	-106.550	-3,0	3.570.563	233,70
43	RECETTES DIVERSES		970.821	390.171	67,2	580.650	643.461,88
46	SUBVENTIONS ACQUISES		7.500	7.500	ND		8.180.000,00
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER			-600.000	-100,0	600.000	
49	IMPUTATIONS INTERNES			-71.628	-100,0	71.628	27.564,81
06.02.00.00	DIRECTION GÉNÉRALE DE L'INTÉRIEUR						
3	CHARGES	19.271.633		5.228.035	37,2	14.043.598	13.615.561,00
4	REVENUS		5.806.253	460.729	8,6	5.345.524	15.640.457,52
	COUVERTURE en F	-13.465.380		-4.767.306		-8.698.074	2.024.896,52
	COUVERTURE en %	30,13%			-7,9	38,06%	114,87%
30	CHARGES DE PERSONNEL	9.981.685		907.794	10,0	9.073.891	8.896.470,05
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.408.016		15.000	1,1	1.393.016	1.071.563,71
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	528.162		152.162	40,5	376.000	1.405.174,86
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	2.000		200	11,1	1.800	1.944,00

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION B09 -B08		BUDGET 2008	COMPTE 2007
		CHARGES	REVENUS	en F	en %		
06.02.00.00	DIRECTION GÉNÉRALE DE L'INTÉRIEUR (Suite)						
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	1.505.500		350.000	30,3	1.155.500	1.025.268,82
39	IMPUTATIONS INTERNES	5.846.270		3.802.879	186,1	2.043.391	1.215.139,56
42	REVENUS DES BIENS		369.400	-13.600	-3,6	383.000	10.921.885,47
43	RECETTES DIVERSES		1.943.754	103	0,0	1.943.651	2.523.974,60
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		3.437.980	482.220	16,3	2.955.760	2.060.318,50
46	SUBVENTIONS ACQUISES		10.119	119	1,2	10.000	12.400,00
49	IMPUTATIONS INTERNES		45.000	-8.113	-15,3	53.113	121.878,95
06.03.00.00	DIRECTION GÉNÉRALE DE LA MOBILITÉ						
3	CHARGES	211.173.055		13.524.590	6,8	197.648.465	185.843.130,48
4	REVENUS		8.363.481	-429.960	-4,9	8.793.441	8.861.798,45
	COUVERTURE en F	-202.809.574		-13.954.550		-188.855.024	-176.981.332,03
	COUVERTURE en %	3,96%			-0,5	4,45%	4,77%
30	CHARGES DE PERSONNEL	8.963.737		1.378.565	18,2	7.585.172	7.403.841,73
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	7.483.843		392.343	5,5	7.091.500	3.685.454,00
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	5.710.636		-3.513.725	-38,1	9.224.361	14.475.144,11
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	6.490.000		812.884	14,3	5.677.116	4.200.000,00
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	181.478.910		15.503.095	9,3	165.975.815	154.829.545,36
39	IMPUTATIONS INTERNES	1.045.929		-1.048.572	-50,1	2.094.501	1.249.145,28
42	REVENUS DES BIENS		7.718.000	-208.000	-2,6	7.926.000	7.435.057,80
43	RECETTES DIVERSES		209.681	-242.519	-53,6	452.200	1.232.379,86
46	SUBVENTIONS ACQUISES		435.800	20.600	5,0	415.200	193.200,00
49	IMPUTATIONS INTERNES			-41	-100,0	41	1.160,79

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION B09 -B08		BUDGET 2008	COMPTE 2007
		CHARGES	REVENUS	en F	en %		
06.04.00.00	DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENVIRONNEMENT						
3	CHARGES	34.445.540		5.322.133	18,3	29.123.407	73.863.985,89
4	REVENUS		26.104.057	13.209.267	102,4	12.894.790	51.465.123,19
	COUVERTURE en F	-8.341.483		7.887.134		-16.228.617	-22.398.862,70
	COUVERTURE en %	75,78%			31,5	44,28%	69,68%
30	CHARGES DE PERSONNEL	12.969.059		2.135.980	19,7	10.833.079	12.917.400,50
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	12.272.821		4.335.200	54,6	7.937.621	14.169.668,37
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	1.607.367		-395.134	-19,7	2.002.501	28.424.578,49
34	PARTS ET CONTRIBUTIONS SANS AFFECTATION	100.000		0	0,0	100.000	138.966,50
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	79.820		0	0,0	79.820	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	5.205.600		50.017	1,0	5.155.583	2.876.848,30
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	250.000		-100.000	-28,6	350.000	880.286,00
38	ATTRIBUTIONS AUX FINANCEMENTS SPÉCIAUX						5.075.061,48
39	IMPUTATIONS INTERNES	1.960.873		-703.930	-26,4	2.664.803	9.381.176,25
41	PATENTES ET CONCESSIONS		25.000	25.000	ND		15.346,72
42	REVENUS DES BIENS		11.371.590	9.280.330	443,8	2.091.260	26.197.297,28
43	RECETTES DIVERSES		14.257.467	4.058.467	39,8	10.199.000	17.322.737,11
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES						26.298,45
46	SUBVENTIONS ACQUISES		200.000	-10.000	-4,8	210.000	174.263,51
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		250.000	-100.000	-28,6	350.000	880.286,00
48	PRÉLÈVEMENTS SUR LES FINANCEMENTS SPÉCIAUX						2.233.735,07
49	IMPUTATIONS INTERNES			-44.530	-100,0	44.530	4.615.159,05

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION B09 -B08		BUDGET 2008	COMPTE 2007
		CHARGES	REVENUS	en F	en %		
06.05.00.00	DIRECTION GÉNÉRALE DE LA NATURE ET DU PAYSAGE						
3	CHARGES	18.364.500		-591.678	-3,1	18.956.178	19.785.659,12
4	REVENUS		10.375.677	2.669.097	34,6	7.706.580	10.679.344,79
	COUVERTURE en F	-7.988.823		3.260.775		-11.249.598	-9.106.314,33
	COUVERTURE en %	56,50%			15,8	40,65%	53,98%
30	CHARGES DE PERSONNEL	10.219.515		236.491	2,4	9.983.024	9.779.807,47
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	3.794.950		0	0,0	3.794.950	4.536.744,41
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	166.260		-469.880	-73,9	636.140	670.845,70
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	708.058		112.958	19,0	595.100	437.578,18
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	845.000		-150.000	-15,1	995.000	1.658.493,50
38	ATTRIBUTIONS AUX FINANCEMENTS SPÉCIAUX						439.458,02
39	IMPUTATIONS INTERNES	2.630.717		-321.247	-10,9	2.951.964	2.262.731,84
41	PATENTES ET CONCESSIONS		330.000	0	0,0	330.000	280.839,00
42	REVENUS DES BIENS		3.715.300	2.404.000	183,3	1.311.300	3.649.375,28
43	RECETTES DIVERSES		3.818.377	347.377	10,0	3.471.000	3.352.041,52
46	SUBVENTIONS ACQUISES		500.000	-200.000	-28,6	700.000	230.204,70
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		845.000	-150.000	-15,1	995.000	1.658.493,50
48	PRÉLÈVEMENTS SUR LES FINANCEMENTS SPÉCIAUX						293.014,39
49	IMPUTATIONS INTERNES		1.167.000	267.720	29,8	899.280	1.215.376,40
06.06.00.00	DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AGRICULTURE						
3	CHARGES	33.992.641		262.918	0,8	33.729.723	31.296.718,43
4	REVENUS		26.231.146	36.540	0,1	26.194.606	22.498.857,32
	COUVERTURE en F	-7.761.495		-226.378		-7.535.117	-8.797.861,11
	COUVERTURE en %	77,17%			-0,5	77,66%	71,89%
30	CHARGES DE PERSONNEL	3.453.353		-80.103	-2,3	3.533.456	4.557.420,38
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	744.920		0	0,0	744.920	729.123,49
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	65.377		-211.623	-76,4	277.000	452.095,50
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	32.000		-3.000	-8,6	35.000	176.001,95
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	4.740.450		11.300	0,2	4.729.150	2.800.725,99

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION B09 -B08		BUDGET 2008	COMPTE 2007
		CHARGES	REVENUS	en F	en %		
06.06.00.00	DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AGRICULTURE (Suite)						
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	23.757.800		640.000	2,8	23.117.800	21.435.266,60
39	IMPUTATIONS INTERNES	1.198.741		-93.656	-7,2	1.292.397	1.146.084,52
41	PATENTES ET CONCESSIONS						1.044,00
42	REVENUS DES BIENS		164.150	39.000	31,2	125.150	40.000,01
43	RECETTES DIVERSES		1.422.796	19.996	1,4	1.402.800	777.952,66
46	SUBVENTIONS ACQUISES		86.400	-139.600	-61,8	226.000	225.844,05
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		23.757.800	640.000	2,8	23.117.800	21.435.266,60
49	IMPUTATIONS INTERNES		800.000	-522.856	-39,5	1.322.856	18.750,00
06.08.00.00	DIRECTION GÉNÉRALE DE L'EAU						
3	CHARGES	27.048.738		-2.312.302	-7,9	29.361.040	45.554.450,92
4	REVENUS		28.247.533	1.597.807	6,0	26.649.726	36.441.279,67
	COUVERTURE en F	1.198.795		3.910.109		-2.711.314	-9.113.171,25
	COUVERTURE en %	104,43%			13,7	90,77%	80,00%
30	CHARGES DE PERSONNEL	10.887.651		448.229	4,3	10.439.422	1.286.108,65
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	7.042.382		626.000	9,8	6.416.382	7.695.078,13
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	625.742		-1.298.788	-67,5	1.924.530	14.068.173,25
34	PARTS ET CONTRIBUTIONS SANS AFFECTATION	4.400.000		100.000	2,3	4.300.000	
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	70.000		0	0,0	70.000	45.942,40
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	1.535.000		5.000	0,3	1.530.000	1.424.553,53
39	IMPUTATIONS INTERNES	2.487.963		-2.192.743	-46,8	4.680.706	21.034.594,96
41	PATENTES ET CONCESSIONS		12.892.000	1.200.000	10,3	11.692.000	6.559.592,60
42	REVENUS DES BIENS		75.000	0	0,0	75.000	22.355.344,60
43	RECETTES DIVERSES		13.253.383	8.523	0,1	13.244.860	156.076,30
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		85.000	0	0,0	85.000	70.175,65
46	SUBVENTIONS ACQUISES		1.694.050	390.050	29,9	1.304.000	262.460,58
48	PRÉLÈVEMENTS SUR LES FINANCEMENTS SPÉCIAUX						507.716,58
49	IMPUTATIONS INTERNES		248.100	-766	-0,3	248.866	6.529.913,36

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION B09 -B08		BUDGET 2008	COMPTE 2007
		CHARGES	REVENUS	en F	en %		
06.10.00.00	DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE						
3	CHARGES	15.286.952		533.743	3,6	14.753.209	9.919.873,51
4	REVENUS		1.456.469	1.255.991	626,5	200.478	264.853,59
	COUVERTURE en F	-13.830.483		722.248		-14.552.731	-9.655.019,92
	COUVERTURE en %	9,53%			8,2	1,36%	2,67%
30	CHARGES DE PERSONNEL	7.868.800		1.041.869	15,3	6.826.931	6.736.409,51
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	5.091.453		2.650.000	108,5	2.441.453	1.104.887,07
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	136.245		-3.123.364	-95,8	3.259.609	331.000,00
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	250.000		0	0,0	250.000	120.000,00
38	ATTRIBUTIONS AUX FINANCEMENTS SPÉCIAUX						700.000,00
39	IMPUTATIONS INTERNES	1.940.454		-34.762	-1,8	1.975.216	927.576,93
43	RECETTES DIVERSES		1.456.469	1.256.469	628,2	200.000	263.771,64
49	IMPUTATIONS INTERNES			-478	-100,0	478	1.081,95
06.90.50.00	REDEVANCE POIDS LOURDS LIÉES AUX PRESTATIONS						
3	CHARGES						16.223.651,00
4	REVENUS						16.223.651,00
	COUVERTURE en F						
	COUVERTURE en %						100,00%
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES						16.223.651,00
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES						16.223.651,00
06.90.66.00	FONDS VITICOLE						
3	CHARGES						492.084,00
4	REVENUS						492.084,00
	COUVERTURE en F						
	COUVERTURE en %						100,00%
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES						492.084,00
43	RECETTES DIVERSES						492.084,00

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION B09 -B08		BUDGET 2008	COMPTE 2007
		CHARGES	REVENUS	en F	en %		
06.90.80.00	FONDS CANTONAL D'ASSAINISSEMENT DES EAUX						
3	CHARGES						91.008.325,59
4	REVENUS						91.008.325,59
	COUVERTURE en F						
	COUVERTURE en %						100,00%
30	CHARGES DE PERSONNEL						9.460.816,86
31	DÉPENSES GÉNÉRALES						59.964.965,63
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES						1.721.086,41
34	PARTS ET CONTRIBUTIONS SANS AFFECTATION						4.238.875,45
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS						74.019,00
38	ATTRIBUTIONS AUX FINANCEMENTS SPÉCIAUX						15.313.382,20
39	IMPUTATIONS INTERNES						235.180,04
42	REVENUS DES BIENS						17.590.026,98
43	RECETTES DIVERSES						69.692.724,06
49	IMPUTATIONS INTERNES						3.725.574,55
06.90.91.00	FONDS DES ÉPIZOOTIES						
3	CHARGES						479.181,70
4	REVENUS						479.181,70
	COUVERTURE en F						
	COUVERTURE en %						100,00%
30	CHARGES DE PERSONNEL						8.172,45
31	DÉPENSES GÉNÉRALES						36.745,90
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS						4.446,10
38	ATTRIBUTIONS AUX FINANCEMENTS SPÉCIAUX						429.817,25
43	RECETTES DIVERSES						16.581,70
49	IMPUTATIONS INTERNES						462.600,00

Récapitulation du département SOLIDARITÉ ET EMPLOI

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION B09 -B08		BUDGET 2008	COMPTE 2007
		CHARGES	REVENUS	en F	en %		
07.00.00.00	SOLIDARITÉ ET EMPLOI						
3	CHARGES	1.639.745.131		96.430.759	6,2	1.543.314.372	1.608.273.186,77
4	REVENUS		398.597.740	33.883.062	9,3	364.714.678	376.286.040,53
	COUVERTURE en F	-1.241.147.391		-62.547.697		-1.178.599.694	-1.231.987.146,24
	COUVERTURE en %	24,31%			0,7	23,63%	23,40%
30	CHARGES DE PERSONNEL	91.992.622		5.792.735	6,7	86.199.887	84.049.170,30
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	5.497.900		-44.927	-0,8	5.542.827	3.772.362,13
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS						563,20
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	91.886.892		74.563.826	430,4	17.323.066	115.830.153,79
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	102.850.000		-5.420.000	-5,0	108.270.000	115.336.214,25
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	1.330.430.605		30.118.357	2,3	1.300.312.248	1.273.860.969,36
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	1.200.000		0	0,0	1.200.000	361.504,00
39	IMPUTATIONS INTERNES	15.887.112		-8.579.232	-35,1	24.466.344	15.062.249,74
40	IMPÔTS		14.795.670	907.866	6,5	13.887.804	14.795.671,50
41	PATENTES ET CONCESSIONS		50.000	0	0,0	50.000	75.300,00
42	REVENUS DES BIENS		31.251.700	4.900.000	18,6	26.351.700	45.846.345,51
43	RECETTES DIVERSES		101.768.528	18.537.370	22,3	83.231.158	131.708.823,88
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		47.380.711	3.146.143	7,1	44.234.568	42.056.871,28
46	SUBVENTIONS ACQUISES		202.151.131	6.570.879	3,4	195.580.252	140.479.023,00
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		1.200.000	0	0,0	1.200.000	361.504,00
48	PRÉLÈVEMENTS SUR LES FINANCEMENTS SPÉCIAUX						166.902,22
49	IMPUTATIONS INTERNES			-179.196	-100,0	179.196	795.599,14

1. Introduction

Le budget 2009 du département de la solidarité et de l'emploi a été élaboré sur la base d'une triple ambition politique :

- a) contribuer au redressement des finances publiques tout en assurant les grandes fonctions sociales de l'Etat;
- b) moderniser le fonctionnement des administrations et entités placées sous sa responsabilité;
- c) réformer, dans le cadre des engagements pris lors du discours de Saint-Pierre, la politique en matière d'emploi, de lutte contre le chômage et contre l'exclusion sociale.

Depuis le début de la législature, le département s'est engagé dans la voie des réformes. Objectifs : une efficacité et une lisibilité accrue de l'action publique dans ses domaines de compétences, ainsi qu'une meilleure capacité d'anticipation et de prévisibilité budgétaire. Dans ce cadre, d'importants projets ont été mis en œuvre. Il s'agit notamment :

- a) du regroupement des institutions spécialisées dans le domaine du handicap pour mineurs au département de l'instruction publique et pour adultes au département de la solidarité et de l'emploi (dès le début de la législature et finalisé avec le budget 2007);
- b) de la simplification et de la rationalisation des règles de gestion des établissements médico-sociaux (EMS) et des établissements pour personnes handicapées (EPH) (janvier 2006);
- c) de la réforme de la gouvernance de l'Hospice général et des règles qui président à sa gestion (mars 2006);
- d) de la réforme de la gouvernance des Ports Francs et Entrepôts de Genève SA comprenant notamment une réduction sensible de la taille de son conseil d'administration (juin 2006);
- e) de la réforme du service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) afin d'assurer la pérennité de ses activités (juin 2006, déploiement des effets de la nouvelle loi le 1^{er} juillet 2007);
- f) de la modernisation de l'aide sociale, de l'introduction des mécanismes incitatifs de réinsertion dans le cadre de l'entrée en vigueur de la loi sur l'aide sociale individuelle (LASI) en juillet 2006 et de la suppression des effets de seuil négatifs par la modification de la LASI (projet de loi déposé en juin 2008);
- g) du transfert des actifs de l'Aéroport international de Genève, qui permettra une gestion plus saine et transparente ainsi que la modernisation de cet équipement vital au développement de notre région (loi adoptée en novembre 2006 par le Grand Conseil et en juin 2007 par le peuple);
- h) de la suppression des doublons Ville-Etat en matière de subventionnement et de contrôle des institutions sociales en garantissant le montant total des appuis publics qui leur sont accordés (loi adoptée en novembre 2006, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008);
- i) du regroupement de l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) et de l'office de la main d'œuvre étrangère en vue d'assurer une meilleure lutte contre le travail au noir (décembre 2006);
- j) de l'introduction progressive du revenu déterminant unique (RDU) visant à garantir une meilleure équité et une rationalisation dans l'octroi de diverses prestations sociales (janvier 2007);
- k) de la suppression, par accord contractuel avec les principaux assureurs maladie, des suspensions d'assurance pour les assurés insolvable selon l'art. 64a LAMal (accord signé en février 2007, ratifié depuis cette date par d'autres assureurs et concernant à ce jour environ 80% des assurés);
- l) de la refonte de la loi cantonale sur l'intégration des personnes handicapées en vue de la création des établissements publics pour l'intégration (EPI) regroupant autour d'une structure commune des ateliers et des institutions publiques (loi adoptée en mai 2007, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008);
- m) d'une révision en profondeur de la loi cantonale en matière de chômage visant à accélérer la réinsertion des demandeurs d'emploi et à lutter contre l'exclusion sociale notamment par la création de nouveaux emplois de solidarité (loi adoptée en juin 2007, en décembre 2007 par le peuple et entrée en vigueur le 1^{er} février 2008);
- n) de la mise en œuvre de la 3^{ème} étape de l'introduction progressive de la libre circulation des personnes (juin 2007);

- o) de la modernisation des Ports Francs et la construction d'un nouveau bâtiment (juin 2007);
- p) de la transformation de la structure juridique de Palexpo, dont le capital s'est ouvert à des participations minoritaires du secteur privé, assurant ainsi le financement durable de sa modernisation (loi adoptée en novembre 2007, contrat de fusion signé le 3 juin 2008 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2008);
- q) de l'adoption d'un plan directeur 2007-2011 pour l'Aéroport international de Genève, prévoyant l'extension et le développement du terminal principal, en vue notamment d'améliorer l'accueil des passagers (début des travaux septembre 2007);
- r) du dépôt d'un projet de loi modernisant les règles de gouvernance au sein du conseil d'administration de l'Aéroport international de Genève (septembre 2007);
- s) de l'exigence d'une participation accrue des familles aisées aux frais d'assistance (août 2007);
- t) de l'élaboration d'un mandat de prestations entre l'Hospice général et l'Etat (octobre 2007);
- u) du renforcement du contrôle au sein de l'Hospice général et de l'instauration d'enquêtes préalables systématiques pour améliorer la lutte contre l'abus en matière d'aide sociale (dès 2007);
- v) de la poursuite et du développement de l'expérience-pilote de reclassement des chômeurs de longue durée en collaboration avec une structure privée : extension du dispositif à des bénéficiaires du RMCAS (novembre 2007);
- w) du dépôt d'un projet de loi instituant une "Fondation de gestion du patrimoine immobilier de l'Hospice général" (février 2008);
- x) du dépôt d'un projet de loi visant à renforcer les allocations familiales en particulier dès le 3^e enfant (avril 2008, entrée en vigueur prévue le 1^{er} janvier 2009);
- y) du dépôt d'un projet de loi visant à une attribution plus ciblée et plus équitable des subsides d'assurance-maladie avec l'introduction d'un revenu minimal pour y avoir droit, l'atténuation des effets de seuil à la sortie du barème et la prise en compte des changements de situation notoires et durables (juin 2008, entrée en vigueur prévue le 1^{er} janvier 2009);
- z) de l'élaboration d'un projet de loi visant à réformer la loi sur les établissements médico-sociaux (LEMS) pour en améliorer le système de financement et de contrôle (dépôt annoncé pour novembre 2008).

Par ailleurs, sans impact budgétaire direct, le département s'est fortement mobilisé entre l'automne 2007 et le printemps 2008 pour préserver la paix du travail menacée par le conflit au sein du secteur principal de la construction. Enfin, il s'est mobilisé, avec d'autres cantons romands, contre le projet de la Confédération de réduire l'enveloppe financière consacrée aux mesures sur le marché du travail dans la lutte contre le chômage, projet qui entraînerait des conséquences notables sur le financement de l'aide aux demandeurs d'emploi à Genève.

2. Principaux éléments affectant l'élaboration du budget 2009

2.1. Cible du plan financier quadriennal et décisions du CE

Conformément aux axes définis par le Conseil d'Etat, le projet de budget 2009 du département respecte parfaitement la cible du plan financier quadriennal 2008 - 2011 (PFQ).

Les augmentations de charges, prévues au PFQ, concernent les prestations aux personnes physiques et les augmentations de places en EMS et EPH. Celles-ci se décomposent ainsi - hors mécanismes salariaux - par rapport au budget 2008 :

DEPARTEMENT DE LA SOLIDARITE ET DE L'EMPLOI

<ul style="list-style-type: none"> Adaptation des subventions aux EMS à l'évolution de la capacité d'accueil. 53 places ouvertes courant 2008 bénéficient en 2009 d'un financement pour l'intégralité de l'exercice. 73 places seront ouvertes en 2009. L'augmentation n'intègre pas les effets de l'IN 125 en cours d'évaluation. 	+ 3'100'000 F
<ul style="list-style-type: none"> Adaptation des subventions aux établissements pour personnes handicapées (EPH). 55 places ouvertes courant 2008 bénéficient en 2009 d'un financement pour l'intégralité de l'exercice. 131 places seront ouvertes en 2009. Réactualisation de la planification des ouvertures de places en 2008. 	+ 7'000'000 F - 4'200'000 F
<ul style="list-style-type: none"> Adaptation du budget des prestations complémentaires AVS-AI compte tenu des nouvelles places en EMS et EPH selon la planification des ouvertures, de l'augmentation des bénéficiaires, de la hausse des loyers pris en charge et de l'augmentation des frais d'assistance. 	+ 16'500'000 F
<ul style="list-style-type: none"> Adaptation du budget des subsides complets d'assurance-maladie tenant compte de l'augmentation du nombre de bénéficiaires SPC et de l'Hospice général, d'une légère progression des primes et des primes impayées à la charge du canton. 	+ 12'400'000 F
<ul style="list-style-type: none"> Prise en charge par le canton des allocations familiales pour les personnes sans activité, suite à un arrêt du Tribunal fédéral et adaptation de la loi visant à renforcer les allocations familiales en particulier dès le 3^{ème} enfant. 	+ 6'100'000 F

2.2. Eléments nouveaux intervenus après l'élaboration du PFQ 2009

2.2.1 Le Conseil d'Etat a adopté un arrêté relatif au mode de calcul des compléments de subvention accordés aux entités - bénéficiant d'une indemnité au sens de la LIAF - pour l'indexation et les mécanismes salariaux. Les adaptations salariales accordées en 2009 ont un impact sur le montant des subventions aux entités du secteur conventionné ainsi que sur le prix de pension des EPH et des EMS. Cet impact se décompose ainsi :

<ul style="list-style-type: none"> Adaptation des subventions aux EMS pour couvrir l'indexation et l'introduction du 13^{ème} salaire (au prorata du taux de subventionnement) 	+ 7'603'430 F
<ul style="list-style-type: none"> Adaptation des subventions aux EPH, y compris les EPI, pour couvrir l'indexation et l'introduction du 13^{ème} salaire (au prorata du taux de subventionnement) 	+ 5'516'416 F
<ul style="list-style-type: none"> Adaptation de l'indemnité de fonctionnement versée à l'Hospice général pour couvrir l'indexation et l'introduction du 13^{ème} salaire (au prorata du taux de subventionnement) 	+ 3'700'367 F
<ul style="list-style-type: none"> Adaptation du budget des prestations complémentaires AVS-AI compte tenu de l'augmentation nécessaire des prix de pensions liés à l'indexation et à l'introduction du 13^{ème} salaire 	+ 8'000'000 F

2.2.2 Depuis le 1^{er} juillet 2008, la direction générale de l'action sociale (DGAS) a repris la responsabilité entière du secteur des EMS - compétences jusqu'alors assumées par la direction générale des CASS - relevant du département de l'économie et de la santé (DES). Les compétences spécifiques de ce dernier, en lien avec la loi sur la santé, restent cependant sous sa responsabilité. L'examen des projets de construction et le suivi des constructions et rénovations des EMS au bénéfice d'une subvention d'investissement demeurent de la compétence du DCTI.

DEPARTEMENT DE LA SOLIDARITE ET DE L'EMPLOI

Cette modification constitue la première étape formelle de la réorganisation du secteur des EMS. Elle implique le transfert des montants suivants du DES au DSE :

07.14.11.00	Direction générale de l'action sociale	Augmentation PB 2009
	Transferts du DES au DSE	
30	Charges de personnel (+ 4.80 postes)	709'774
31	Dépenses générales	22'100
36	Association pour la défense des personnes âgées en EMS et de leurs familles APAF	205'000
36	FEGEMS - Fédération genevoise des EMS	2'355'000
	Total	3'291'874

En ce qui concerne la seconde étape, le département élabore actuellement un projet de loi modifiant la loi relative aux EMS (LEMS), projet qui sera déposé d'ici la fin du mois de novembre 2008.

2.3. Impact des normes IPSAS sur le budget 2009

Après l'introduction des normes IPSAS au 1^{er} janvier 2008, il s'agit d'intégrer dans le budget 2009 les impacts correspondant au passage des comptes à ces normes.

Les constitutions, utilisations et dissolutions de provisions ainsi que l'incorporation des fonds spéciaux - qui doivent désormais être clairement distinguées -, ont fait l'objet d'une évaluation budgétaire. Elles provoquent une augmentation des charges de 81'664'000 F et une augmentation des revenus de 65'242'000 F.

		natures	Charges	natures	Produits
OCIRT	Provisions pour dédommagement des prestations des commissions paritaires - dossiers non parvenus. Provisions pour débiteurs douteux et irrécouvrables.	33	144'000	43	132'000
OCE	Provision ETC - litige LPP et provision débiteurs ETC/PCM.	33	170'000	43	60'000
DGAS	Fonds cantonal d'aide au retour. Nécessité d'intégrer les mouvements (charges et revenus) de ce fonds.	36	500'000		
	Fonds Forfaits "intégration". Nécessité d'intégrer les mouvements (charges et revenus) de ce fonds.	36	2'800'000	45	2'800'000
SPC	Dossiers PC - assistance, en attente. Nécessité d'indiquer la constitution et l'utilisation de la provision.	33	33'700'000	43	21'900'000
	Débiteurs SPC. Nécessité d'indiquer la constitution, l'utilisation de la provision et les débiteurs irrécouvrables.	33	3'000'000	43	2'200'000
SAM	Changement de méthode comptable de calcul de la provision. Nécessité d'indiquer la constitution et l'utilisation de la provision.	33	41'350'000	43	38'150'000
Totaux			81'664'000		65'242'000

2.4. Refonte des centres de responsabilité

Le département a poursuivi l'amélioration de la lisibilité de ses budgets et états financiers en les faisant correspondre aux structures de l'organigramme et en simplifiant la structure des centres de responsabilité.

C'est ainsi que le service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) et le service des tutelles d'adultes (STA) - services placés sous la responsabilité de la direction générale de l'action sociale - ont désormais les centres de responsabilités suivants :

- SCARPA 07.14.21.00;
- STA 07.14.22.00.

2.5. Plans de mesures

Toutes les mesures verticales des plans P1 et P2 concernant le département ont désormais été mises en œuvre. Pour mémoire, il s'agit :

Mesure 15 : Transférer les bâtiments, les installations et les équipements aux établissements publics autonomes qui les exploitent

Cette mesure a été concrétisée par le transfert d'actifs en faveur de l'AIG (juillet 2007).

Mesure 49 : Introduire un subventionnement quadriennal 2007-2010 des établissements médico-sociaux (EMS) et des établissements pour handicapés (EPH) garanti et bloqué. Suspending parallèlement les procédures bureaucratiques des demandes de subventions.

Cette mesure est appliquée depuis le budget 2006.

Mesure 50 : Recentrer les activités du service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) sur les avances et le recouvrement des pensions alimentaires pendant une durée de 3 ans.

La loi a commencé à porter ses effets depuis le 1^{er} juillet 2007. Elle vise à limiter la durée des appuis à trois ans, à freiner la croissance des débiteurs et à limiter le coût du contentieux.

Pour le projet de budget 2009, cela implique une stabilisation des coûts, rompant avec l'évolution des dernières années qui montrait une inflation inquiétante. Afin d'évaluer les effets de la nouvelle loi, les cas concernés ont été observés avec précision. Les indicateurs démontrent que la loi n'a pas entraîné de transfert sensible de familles monoparentales vers l'Hospice général, transfert dont l'éventualité avait été redoutée lors des débats parlementaires.

Sans cette mesure, la provision pour pertes sur les avances de pensions alimentaires aurait dû croître - en regard de l'évolution constatée ces dernières années - de près de 2,8 millions en 2009.

Mesure 51 : Créer une inspection cantonale du travail regroupant l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) et l'office de la main-d'œuvre étrangère (OME) et élargir sa mission à la lutte contre le travail au noir.

La fusion entre les deux offices est opérationnelle depuis déjà fin 2006. La loi modifiant la loi sur l'inspection et les relations du travail (LIRT) intégrant les dispositions cantonales d'application de la nouvelle loi fédérale contre le travail au noir, adoptée le 25 janvier 2008 est entrée en vigueur en avril 2008.

Mesure 52 : Introduire, par étapes successives, le revenu déterminant unifié (RDU) pour diverses prestations sociales sur la base des déclarations fiscales de l'année précédente.

Le 1^{er} janvier 2007, le revenu déterminant unifié (RDU) est entré en vigueur, à titre de première étape, pour les prestations versées par le service de l'assurance maladie et par l'Hospice général.

En 2008, le déploiement se poursuit avec l'entrée dans le dispositif des trois prestations tarifaires dans d'autres départements : réductions sur les camps de vacances organisés par le service des loisirs de la jeunesse (DIP), réductions sur les soins dentaires dispensés par la clinique dentaire de la jeunesse (DIP) et taxes de naturalisations pour étrangers du service des naturalisations (DI).

Une nouvelle étape sera franchie en 2009 avec l'utilisation du RDU par le SCARPA et la fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD).

Mesure 53 : Regrouper les institutions spécialisées dans le domaine du handicap pour mineurs au département de l'instruction publique et pour adultes au département de la solidarité et de l'emploi.

Cette mesure a été intégralement mise en œuvre dans le cadre du budget 2007.

Mesure 22 (P2) : Regrouper autour d'une structure commune les ateliers et institutions publiques pour personnes handicapées adultes.

La loi relative à la fusion des établissements publics socio-éducatifs pour personnes handicapées mentales (EPSE) et du centre d'intégration professionnel (CIP) a été adoptée par le Grand Conseil le 4 mai 2007. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008, donnant ainsi naissance aux établissements publics pour l'intégration (EPI) auquel a été également rattaché l'atelier des Cordiers dépendant précédemment des HUG.

Dès le 1^{er} janvier 2009, les foyers des Bains et des Pâquis, actuellement rattachés aux HUG, et la Fondation pour l'hébergement de personnes handicapées psychiques (FHP) seront intégrés aux EPI. Cette structure, dévolue à l'intégration des personnes handicapées, deviendra ainsi la plus grande de Suisse romande. Dans le cadre de la discussion budgétaire, le Conseil d'Etat proposera un amendement entérinant cette décision.

Mesure 23 (P2) : Exiger une participation accrue des familles aisées aux frais d'assistance.

Le règlement d'exécution de la loi sur l'aide sociale individuelle (J 4 04.01) a été modifié en 2007. Il fixe désormais des critères clairs à l'Hospice général pour exiger une contribution de la famille, conformément à l'article 328 du code civil suisse.

Mesure 24 (P2) : Supprimer les doublons Ville-Etat en matière de subventionnement et de contrôle des institutions sociales en garantissant le montant total des appuis publics qui leur sont accordés.

La loi répartissant les subventions dans le domaine social-santé entre la Ville de Genève et l'Etat a été adoptée le 30 novembre 2006. Suite au moratoire d'une année souhaité par le Conseil municipal de la Ville de Genève, cette nouvelle répartition est effective depuis le 1^{er} janvier 2008.

* * *

3. Projet de budget 2009

Le projet de budget 2009 du département, **hors imputations internes et subventions à redistribuer**, présente :

- a) des charges à hauteur de 1'622'658'019 F, soit une augmentation de 105'009'991 F, dont 81'664'000 F induits par les normes IPSAS (+ 23'345'991 F hors effets IPSAS);
- b) des revenus à hauteur de 397'397'740 F, soit une augmentation de 34'062'258 F, dont 65'242'000 F induits par les normes IPSAS (- 31'179'742 F hors effets IPSAS).

NATURES	BUDGET 2008	PB 2009	Variation B08 - PB 09
3 Charges	1'517'648'028	1'622'658'019	105'009'991
30 Charges de personnel	86'199'887	91'992'622	5'792'735
31 Dépenses générales	5'542'827	5'497'900	-44'927
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	17'323'066	91'886'892	74'563'826
35 Dédommagements à des collectivités publiques	108'270'000	102'850'000	-5'420'000
36 Subventions accordées	1'300'312'248	1'330'430'605	30'118'357
4 Revenus	363'335'482	397'397'740	34'062'258
40 Impôts	13'887'804	14'795'670	907'866
41 Patentes et concessions	50'000	50'000	-
42 Revenus des biens	26'351'700	31'251'700	4'900'000
43 Recettes diverses	83'231'158	101'768'528	18'537'370
45 Dédommagements de collectivités publiques	44'234'568	47'380'711	3'146'143
46 Subventions acquises	195'580'252	202'151'131	6'570'879

DEPARTEMENT DE LA SOLIDARITE ET DE L'EMPLOI
3.1. Charges

Comme indiqué précédemment la budgétisation des charges selon les normes IPSAS introduit pour le département une hausse de 81'664'000F, compensée à hauteur de 65'242'000F par une augmentation de revenus.

Si l'on neutralise cet effet et celui des transferts interdépartementaux, le budget du département est en hausse pour des montants liés à des prestations délivrées à la population, en vertu de dispositions légales (prestations complémentaires AVS-AI, subsides d'assurance maladie, accueil en EMS, etc.).

3.1.1. Charges de personnel

Hors services pris en charge par la Confédération, le nombre de postes passe de 421.54 postes en 2006 à 400.45 postes en 2009, soit une diminution de 21.09 postes (- 5 %). Les transferts internes et la RPT représentent une augmentation de 7.20 postes entre 2006 et 2009. Le total des postes 2009 s'élève donc au final à 407.65.

Concernant l'office cantonal de l'emploi (part fédérale) l'effort s'effectue sur les postes d'auxiliaires qui passent de 75 en 2006 à 36.30 en 2009 (- 11.03 %).

Tous les postes fixes supprimés seront effectivement vacants au 1er janvier 2009. En effet, par souci de prudence, seuls les départs certains et effectifs à cette date ont été pris en compte.

Service	B 06	Total postes supprimés 2006-2009	%	PB 09	Cible indicative (-5%)	Transferts et RPT 2006-2009	PB 09
SG	36.67	-2.52	-6.87%	34.15	34.84 ¹⁾	1.50	35.65
OCIRT (+OME)	76.04	-5.34	-7.02%	70.70	72.24		70.70
OCE Cant.	61.45	-3.15	-5.13%	58.30	58.38 ²⁾	-1.00	57.30
DGAS	16.75	-1.15	-6.87%	15.60	15.91 ³⁾	6.70	22.30
SCARPA	27.90	-0.20	-0.72%	27.70	26.51		27.70
Tuteur adultes	70.30	-2.00	-2.84%	68.30	66.79		68.30
SPC	104.70	-6.05	-5.78%	98.65	99.47		98.65
SAM	27.73	-0.68	-2.45%	27.05	26.34		27.05
Sous-total cant.	421.54	-21.09	-5.00%	400.45	400.46	7.20	407.65
OCE féd.(fixes)	216.00	0.00	0.00%	216.00	216.00		216.00
OCE féd.(aux)	75.00	-38.70	-51.60%	36.30	57.45		36.30
CCGC	60.00	0.00	0.00%	60.00	60.00		60.00
Sous-total féd.	351.00	-38.70	-11.03%	312.30	333.45	0.00	312.30
Total général	772.54	-59.79	-7.74%	712.75	733.91	7.20	719.95

¹⁾ 1.50 postes liés à la RPT en 2008

²⁾ 1.00 poste transféré au DF (mesure 59 "centralisation de la fonction finance") en 2008

³⁾ 1.90 postes liés à la RPT en 2008 et 4.80 postes provenant du DES (EMS) en 2009

Il convient de noter que l'effort d'efficacité accompli par le département est sensiblement supérieur à la cible de 5 % fixée par le Conseil d'Etat, particulièrement si l'on tient compte, en plus, de l'augmentation du nombre de dossiers traités par certains services :

Augmentation des dossiers	2005	2007	2005-2007 en %
SAM			
Dossiers affiliations traités	63'908	74'982	17.33%
Dossiers assurés-débiteurs	33'906	41'694	22.97%
SPC (ex OCPA)			
Nombre de pièces traitées (mutations)	68'033	109'713	61.26%
STA			
Nombre de dossiers actifs	1'593	1'761	10.55%
SCARPA			
Dossiers sous gestion	3'345	3'436	2.72%

Malgré ces éléments, le département n'a demandé l'octroi d'aucun nouveau poste pour le budget 2009.

DEPARTEMENT DE LA SOLIDARITE ET DE L'EMPLOI
3.1.2. Dépenses générales

Les dépenses générales sont stables (- 0.81 %) conformément aux objectifs du Conseil d'Etat.

Le budget 2009 est de 5'497'900 F contre 5'542'827 F pour 2008.

3.1.3. Amortissements, provisions, irrécouvrables

Ce poste est en augmentation de 74'563'826 F (91'886'892 F par rapport à 17'323'066 F), pour l'essentiel dû à la mise en conformité des natures concernées aux normes IPSAS (cf. détail sous chiffre 2.3.).

3.1.4. Dédommagements à des tiers

La nature 35 "Dédommagement à des collectivités publiques" est en baisse de 5'420'000 F, principalement liée à la baisse du chômage.

3.1.5. Subventions accordées

Les subventions augmentent globalement de 30'118'357 F, passant de 1'300'312'248 F à 1'330'430'605 F. Il convient toutefois de distinguer les montants versés à la Confédération, des subventions versées aux propres établissements, aux institutions privées et aux personnes physiques, qui présentent des différences sensibles.

Confédération (360)	Paiements des arriérés AI (versement unique en 2008)	-	42.4	mios
Etablissements propres (363)	Subvention de fonctionnement - EPI (indexation/13ème salaire)	+	1.5	mios
	Subvention de fonctionnement - Hospice général (indexation/13ème salaire)	+	3.7	mios
Institutions privées (365)	EMS (indexation/13ème salaire et augmentation du nombre de places)	+	10.7	mios
	EPH (indexation/13ème salaire et augmentation du nombre de places)	+	6.5	mios
	Fondation pour l'hébergement des personnes handicapées psychiques FHP (réintroduction de la diminution de subvention effectuée en 2008 et indexation/13ème salaire)	+	1.2	mios
	ARGOS (indexation/13ème salaire)	+	0.1	mios
	Transfert des subventions concernant les EMS (en provenance du DES)	+	2.5	mios
	Transfert des subventions du Centre de liaison des associations féminines genevoise (CLAFG) et de l'association La Pâquerette des champs au DI ainsi que de l'Entraide protestante suisse (EPER) au DES	-	0.2	mios
	Fonds Forfaits "Intégration" (IPSAS)	+	2.8	mios
	Fonds cantonal d'aide au retour (IPSAS)	+	0.5	mios
Personnes physiques (366)	Prestations complémentaires (accroissement du nombre de dossiers + frais de loyer + nouvelles places et augmentation prix de pension EMS-EPH)			
	<i>Prestations complémentaires fédérales et cantonales</i>	+	15.5	mios
	<i>Prestations d'assistance</i>	+	1.0	mios
	<i>Augmentation prix pension</i>	+	8.0	mios
	Prise en charge par le canton des allocations familiales pour les personnes sans activité lucrative et renforcement des allocations familiales dès le 3ème enfant	+	6.1	mios
SAM : augmentation des subsides (croissance du nombre de dossiers) et des créances irrécouvrables (art. 64 LAMal)	+	12.4	mios	
Total		+	30.1	mios

3.2. Revenus

Les revenus, **hors imputations internes et subventions à redistribuer**, s'élèvent à 397'397'740 F contre 363'335'482 F au budget 2008. Comme indiqué précédemment, la raison principale de la progression tient à l'application des normes IPSAS.

Concernant les principaux autres postes de revenus, on peut mentionner :

Cotisations PCM perçues par les caisses de chômage	-	2.1 mios
Dissolution provision pour paiements arriérés AI (RPT)	-	42.4 mios
Participation de la Confédération (subvention fédérale sur prestations complémentaires)	+	4.4 mios
Participation de la Confédération (subvention fédérale pour assurés à ressources modestes)	+	2.1 mios
Loyer des Ports Francs et Entrepôts de Genève SA	+	0.2 mio
Part de l'Etat au bénéfice de l'Aéroport international de Genève	+	4.7 mios
Droit des pauvres	+	0.9 mio

3.3. Commentaires par service

07.01.00.00 *Présidence, secrétariat général*

Pas de commentaire particulier.

07.03.00.00 *OCIRT*

Le nouvel OCIRT, résultant de la fusion de l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail et de l'office de la main-d'œuvre étrangère, a mis en œuvre la loi fédérale sur le travail au noir (LTN) et la nouvelle loi fédérale sur les étrangers (LEtr) depuis le 1er janvier 2008. La coordination interdépartementale a également été mise en place.

En 2009, les actions prioritaires de l'OCIRT seront les suivantes :

- montée en puissance sur la problématique du travail au noir;
- mise à niveau et refonte du répertoire des entreprises (REG) afin de contribuer à la rationalisation des activités de l'Etat et de prendre place dans l'administration en ligne;
- reconfiguration de l'office et de son système d'information pour l'adapter à ces nouvelles orientations.

Office cantonal de l'emploi (OCE)

07.04.01.00 *Part cantonale*

Prestations complémentaires maladie (PCM)

Cette assurance obligatoire assure son équilibre financier. Au projet de budget 2009, les prestations à verser s'élèvent à 11.1 millions pour 14.1 millions de cotisations perçues. Le différentiel permet de couvrir les frais de gestion (personnel, locaux, indemnisation des caisses de chômage pour la perception des cotisations, réserve pour risques, etc.).

DEPARTEMENT DE LA SOLIDARITE ET DE L'EMPLOI

07.02.02.00 Part fédérale

Comme chaque année, le canton négocie avec le SECO le montant de l'enveloppe destinée à couvrir les frais d'exécution de la loi fédérale sur le chômage.

Pour 2009, le montant accordé à Genève n'est pas encore connu définitivement. Il se situera vraisemblablement aux alentours de 36 millions, soit une contribution quasi identique au budget 2008.

07.04.04.00 Caisse cantonale genevoise de chômage

Pas de commentaire particulier.

07.04.09.00 Mesures cantonales

Conformément à la doctrine du Conseil d'Etat, le budget est établi sur la base des lois définitivement adoptées. Le projet de budget 2009 prend donc en considération la nouvelle loi sur le chômage entrée en vigueur le 1^{er} février 2008.

Les sommes retenues ont été réaffectées au nouveau dispositif. Le budget des mesures cantonales baisse globalement de plus de 6 millions tenant compte de la décreue du chômage.

07.04.09.00 MESURES CANTONALES CHÔMAGES	Budget 2008	PB 2009	Différence
35	82'800'000	76'500'000	-6'300'000
355 .0101 ETC - ARE	5'500'000	12'000'000	6'500'000
356 .0101 ETC	76'000'000	4'700'000	-71'300'000
356 .0102 Programme cantonal d'emploi et de formation (PCEF)		28'200'000	28'200'000
356 .0109 Contribution aux emplois de solidarité		21'600'000	21'600'000
356 .0201 Frais de formation cantonaux	1'300'000	10'000'000	8'700'000

Les éléments retenus sont les suivants :

- les allocations de retour en emploi (ARE) augmentent pour tenir compte d'une promotion accrue qui accélère sa croissance;
- les programmes cantonaux d'emploi et de formation (PCEF) remplaceront définitivement les emplois temporaires cantonaux (ETC) début 2009. L'enveloppe est réduite de 43'100'000 F passant de 76'000'000 F en 2008 à 32'900'000 F en 2009 dont 4'700'000 F pour la terminaison des ETC.
 Cette baisse est en lien direct avec le nouveau dispositif qui vise à placer au plus tard au 12^{ème} mois suivant l'inscription au chômage (régime fédéral) un maximum de demandeurs d'emploi en programme d'emploi et formation (PEF).
 Chaque programme est établi en fonction des besoins du marché du travail et sur la base d'une évaluation approfondie du profil du chômeur. Lorsque le retour à l'emploi n'est pas assuré et que le chômeur a épuisé son droit aux indemnités fédérales, il peut se voir octroyer une mesure cantonale en complément;
- la création de programmes d'emplois de solidarité (EDS) sur le marché complémentaire instituée lors de l'entrée en vigueur de la loi s'accélère. En 2008, aucun budget n'avait été alloué à cette rubrique. Pour 2009, celui-ci se monte à 21'600'000 F.
 Ce programme est destiné aux personnes qui ont épuisé leurs droits sans que les mesures mises en œuvre pour eux précédemment se soient avérées fructueuses;
- les frais de formation pour les personnes en fin de droit augmentent de 8'700'000 F passant de 1'300'000 F en 2008 à 10'000'000 F en 2009 : mise à disposition de l'ensemble des mesures du marché au niveau cantonal (y compris reclassement, Hestia, RMCAS, etc.). Un certain nombre de programmes sont d'ores et déjà en cours d'élaboration sur l'exercice 2008.

07.14.11.00 DGAS***Etablissements pour personnes handicapées (EPH)***

Pour l'ouverture de 131 places supplémentaires en 2009 (70 places résidentielles et 61 en accueil de jour) ainsi que l'annualisation du coût des places créées courant 2008 (24 places résidentielles et 31 places en accueil de jour), l'enveloppe additionnelle pour les EPH s'élève à 7'000'000 F (établissements publics compris), hors indexation.

Précisons que le coût de ces places supplémentaires est calculé en tenant compte de la date prévisionnelle de mise en disponibilité et au prorata du nombre de places de l'établissement concerné avec un facteur de réduction de 33 % pour tenir compte des coûts fixes déjà pris en charge par l'indemnité préexistante.

Les subventions sont également adaptées, conformément à la décision du Conseil d'Etat, pour tenir compte de l'indexation et de l'introduction du 13^{ème} salaire, et ce au prorata du taux de subventionnement (+ 5.5 mios).

Etablissements médico-sociaux (EMS)

L'enveloppe additionnelle (hors IN 125) s'élève à 3'100'000 F, hors indexation, compte tenu des ouvertures et des fermetures (provisoires ou définitives), représentant 73 lits supplémentaires en 2009 et l'annualisation du coût de 53 lits supplémentaires en 2008.

Afin de tenir compte de l'acceptation de l'initiative 125 "Pour une meilleure prise en charge des personnes âgées en EMS" l'enveloppe complémentaire, accordée en 2008 pour financer des postes de travail dans les EMS, est maintenue. Elle a d'ores et déjà permis l'engagement de 51 chômeurs par contrat de durée indéterminée dans 23 établissements. La subvention complémentaire versée à l'EMS est pérennisée si la relation de travail se poursuit au-delà de 12 mois.

Les subventions sont également adaptées, conformément à la décision du Conseil d'Etat, pour tenir compte de l'indexation et de l'introduction du 13^{ème} salaire, et ce au prorata du taux de subventionnement (+ 7.6 mios).

Hospice général

Les subventions accordées à l'Hospice général augmentent de 3.7 millions, passant de 260'703'433 F à 264'403'800 F.

	2007	2008	2009	
Subvention Hospice général	Budget	Budget	Projet de budget	Ecart
Prestations aux ayants droit	157'732'850	179'457'850	179'457'850	0
Participation aux frais de fonctionnement	84'770'083	81'245'583	84'945'950	3'700'367
Total subvention	242'502'933	260'703'433	264'403'800	3'700'367

La subvention pour prestations aux ayants droit reste stable. L'augmentation de la subvention de fonctionnement tient compte uniquement de la prise en charge de l'indexation, calculée au prorata du taux de subventionnement, et du 13^{ème} salaire.

07.14.21.00 SCARPA

La modification de la loi sur l'avance et le recouvrement des pensions alimentaires permet une stabilisation des dépenses. Sans cette mesure, celles-ci auraient dû progresser de près de 2.8 millions en 2009.

07.14.22.00 Service des tutelles d'adultes

Pas de commentaire particulier.

07.14.33.00 Service des prestations complémentaires (SPC, anciennement OCPA)*Subventions aux personnes physiques*

Les prestations directement versées aux personnes physiques augmentent globalement de 24'564'900 F (481'860'600 F par rapport à 457'295'700 F).

La participation de la Confédération aux dépenses relatives aux prestations complémentaires fédérales augmente de 4'425'879 F.

Les subventions aux personnes physiques se répartissent comme suit :

Nature	Budget 08	Budget 09	Ecart	%
PCF	279'290'174	330'892'217	51'602'043	18.48%
PCC	167'145'526	139'058'383	-28'087'143	-16.80%
Total PC	446'435'700	469'950'600	23'514'900	5.27%
Assistance	4'450'000	5'500'000	1'050'000	23.60%
TPG	6'400'000	6'400'000	0	0.00%
Total	10'850'000	11'900'000	1'050'000	9.68%
TOTAL	457'285'700	481'850'600	24'564'900	5.37%
Service social	10'000	10'000	0	0.00%
TOTAL 366	457'295'700	481'860'600	24'564'900	5.37%

Les différentes hypothèses retenues sont les suivantes :

- l'augmentation générale du nombre de bénéficiaires de 1.5 %, basée sur l'évolution des dernières années;
- l'augmentation des loyers (dépenses reconnues) de 3 %, selon constat historique;
- les nouvelles places en EMS et en EPH selon la planification des ouvertures,
- l'indexation des rentes AVS-AI et des barèmes des prestations complémentaires;
- l'augmentation des prix de pension;
- l'augmentation des frais d'assistance liée à l'augmentation du nombre de dossiers constatée depuis plusieurs années.

Budget 2009 des prestations complémentaires (PCF + PCC)	Montant
Prestations 2008 réactualisées	443'470'500
Augmentations en 2009	
Augmentation des loyers 2009 + 3%	5'200'000
Augmentation des lits EMS 2009	2'400'000
Augmentation des places EPH 2009	1'880'100
Augmentation du prix de pension	8'000'000
Indexation 2009	2'000'000
Sous-total	462'950'600
Augmentation du nombre de dossiers	7'000'000
Total des prestations 2009	469'950'600

Répartition PCF- PCC	Montant	%
Prest. complém. fédérales (PCF)	330'892'217	70.41%
Prest. complém. cantonales (PCC)	139'058'383	29.59%
Total	469'950'600	100.00%

La répartition PCF - PCC a été calculée sur la base des comptes à fin août 2008.

DEPARTEMENT DE LA SOLIDARITE ET DE L'EMPLOI

Les recettes de la Confédération en relation avec les prestations complémentaires fédérales augmentent comme suit :

Nature	Budget 08	Budget 09	Ecart	%
PCF - Subvention fédérale	91'603'071	95'950'000	4'346'929	4.75%
PCF - Participation frais administratifs	2'421'050	2'500'000	78'950	3.26%
Total PC	94'024'121	98'450'000	4'425'879	4.71%

07.14.51.00 Service de l'assurance maladie

Les subventions aux personnes physiques augmentent de 12.4 millions de francs, passant de 273.7 millions à 286.1 millions. Elles se décomposent ainsi :

- | | | |
|----|---|--------------------|
| a) | augmentation du nombre de bénéficiaires d'un subside couvrant la totalité des primes (SPC et RMCAS) et augmentation des primes moyennes de 1% | + 7.9 mios |
| b) | augmentation moyenne de 13 % des débiteurs insolubles (primes non payées) sur la base de l'évolution des dix dernières années | + 4.5 mios |
| | Total | + 12.4 mios |

Les recettes de la Confédération augmentent de 2.1 millions de francs (103.6 millions en 2009 par rapport à 101.5 millions en 2008).

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION B09 -B08		BUDGET 2008	COMPTE 2007
		CHARGES	REVENUS	en F	en %		
07.00.00.00	SOLIDARITÉ ET EMPLOI						
3	CHARGES	1.639.745.131		96.430.759	6,2	1.543.314.372	1.608.273.186,77
4	REVENUS		398.597.740	33.883.062	9,3	364.714.678	376.286.040,53
	COUVERTURE en F	-1.241.147.391		-62.547.697		-1.178.599.694	-1.231.987.146,24
	COUVERTURE en %	24,31%			0,7	23,63%	23,40%
07.01.00.00	PRÉSIDENTE, SECRÉTARIAT GÉNÉRAL						
3	CHARGES	6.457.924		-2.808.841	-30,3	9.266.765	8.422.052,88
4	REVENUS		31.522.658	4.689.538	17,5	26.833.120	1.962.826,56
	COUVERTURE en F	25.064.734		7.498.379		17.566.355	-6.459.226,32
	COUVERTURE en %	488,12%			198,6	289,56%	23,31%
30	CHARGES DE PERSONNEL	4.443.709		599.293	15,6	3.844.416	5.332.384,18
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	554.937		412	0,1	554.525	362.146,77
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	96.011		-460.989	-82,8	557.000	454.909,19
39	IMPUTATIONS INTERNES	1.363.267		-2.947.557	-68,4	4.310.824	2.272.612,74
42	REVENUS DES BIENS		31.200.000	4.900.000	18,6	26.300.000	432,39
43	RECETTES DIVERSES		277.658	-255.342	-47,9	533.000	1.958.259,25
46	SUBVENTIONS ACQUISES		45.000	45.000	ND		
49	IMPUTATIONS INTERNES			-120	-100,0	120	4.134,92
07.03.00.00	OFFICE CANTONAL DE L'INSPECTION ET DES RELATIONS DU TRAVAIL						
3	CHARGES	12.144.924		-1.238.717	-9,3	13.383.641	11.276.490,62
4	REVENUS		3.075.170	152.577	5,2	2.922.593	2.693.241,04
	COUVERTURE en F	-9.069.754		1.391.294		-10.461.048	-8.583.249,58
	COUVERTURE en %	25,32%			3,5	21,84%	23,88%
30	CHARGES DE PERSONNEL	9.657.743		377.041	4,1	9.280.702	8.548.410,39
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	660.313		-16.179	-2,4	676.492	361.656,52
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	144.000		125.000	657,9	19.000	177.840,97
39	IMPUTATIONS INTERNES	1.682.868		-1.724.579	-50,6	3.407.447	2.188.582,74
42	REVENUS DES BIENS						6,40
43	RECETTES DIVERSES		1.485.170	152.375	11,4	1.332.795	1.428.896,55

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION B09 -B08		BUDGET 2008	COMPTE 2007
		CHARGES	REVENUS	en F	en %		
07.03.00.00	OFFICE CANTONAL DE L'INSPECTION ET DES RELATIONS DU TRAVAIL (Suite)						
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		1.590.000	0	0,0	1.590.000	972.779,20
49	IMPUTATIONS INTERNES			202	-100,0	-202	291.558,89
07.04.01.00	OCE - PART CANTONALE						
3	CHARGES	36.171.680		1.921.882	5,6	34.249.798	36.738.419,07
4	REVENUS		14.264.313	-1.985.803	-12,2	16.250.116	16.328.226,92
	COUVERTURE en F	-21.907.367		-3.907.685		-17.999.682	-20.410.192,15
	COUVERTURE en %	39,44%			-8,0	47,45%	44,44%
30	CHARGES DE PERSONNEL	7.566.516		418.692	5,9	7.147.824	6.980.072,48
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	479.787		-38.756	-7,5	518.543	393.592,79
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	170.590		158.637	NS	11.953	2.294.809,64
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	26.350.000		880.000	3,5	25.470.000	26.436.165,40
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	200.000		-150.000	-42,9	350.000	235.599,12
39	IMPUTATIONS INTERNES	1.404.787		653.309	86,9	751.478	398.179,64
41	PATENTES ET CONCESSIONS		50.000	0	0,0	50.000	75.300,00
42	REVENUS DES BIENS						9,77
43	RECETTES DIVERSES		14.214.313	-1.985.687	-12,3	16.200.000	16.140.450,00
49	IMPUTATIONS INTERNES			-116	-100,0	116	112.467,15
07.04.02.00	OCE - PART FÉDÉRALE						
3	CHARGES	39.338.435		-715.621	-1,8	40.054.056	35.598.851,71
4	REVENUS		36.447.685	423.661	1,2	36.024.024	35.662.065,65
	COUVERTURE en F	-2.890.750		1.139.282		-4.030.032	63.213,94
	COUVERTURE en %	92,65%			2,7	89,94%	100,18%
30	CHARGES DE PERSONNEL	32.299.856		1.212.807	3,9	31.087.049	30.938.982,58
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.763.230		-8.639	-0,5	1.771.869	1.327.406,89
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES						14.464,10
39	IMPUTATIONS INTERNES	5.275.349		-1.919.789	-26,7	7.195.138	3.317.998,14
43	RECETTES DIVERSES		91.614	91.614	ND		314.433,35
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		36.356.071	346.143	1,0	36.009.928	35.177.871,81

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION B09 -B08		BUDGET 2008	COMPTE 2007
		CHARGES	REVENUS	en F	en %		
07.04.02.00	OCE - PART FÉDÉRALE (Suite)						
49	IMPUTATIONS INTERNES			-14.096	-100,0	14.096	169.760,49
07.04.04.00	CAISSE CANTONALE GENEVOISE DE CHÔMAGE						
3	CHARGES	7.122.553		454.643	6,8	6.667.910	6.113.445,22
4	REVENUS		6.689.602	54.962	0,8	6.634.640	6.075.654,45
	COUVERTURE en F	-432.951		-399.681		-33.270	-37.790,77
	COUVERTURE en %	93,92%			-5,6	99,50%	99,38%
30	CHARGES DE PERSONNEL	7.122.553		454.643	6,8	6.667.910	6.113.445,22
43	RECETTES DIVERSES		54.962	54.962	ND		158.276,65
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		6.634.640	0	0,0	6.634.640	5.917.377,80
07.04.09.00	MESURES CANTONALES CHÔMAGE						
3	CHARGES	76.500.000		-7.038.219	-8,4	83.538.219	88.900.048,85
4	REVENUS			-120.000	-100,0	120.000	-11.330,15
	COUVERTURE en F	-76.500.000		6.918.219		-83.418.219	-88.911.379,00
	COUVERTURE en %				-0,1	0,14%	-0,01%
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	76.500.000		-6.300.000	-7,6	82.800.000	88.900.048,85
39	IMPUTATIONS INTERNES			-738.219	-100,0	738.219	
43	RECETTES DIVERSES			-120.000	-100,0	120.000	-172,62
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES						-11.157,53
07.05.00.00	OFFICE DE LA MAIN D'OEUVRE ÉTRANGÈRE						
3	CHARGES	0		-402.543	-100,0	402.543	0,00
4	REVENUS		0	-10.210	-100,0	10.210	
	COUVERTURE en F			392.333		-392.333	
	COUVERTURE en %				-2,5	2,54%	
39	IMPUTATIONS INTERNES			-402.543	-100,0	402.543	
49	IMPUTATIONS INTERNES			-10.210	-100,0	10.210	

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION B09 -B08		BUDGET 2008	COMPTE 2007
		CHARGES	REVENUS	en F	en %		
07.09.90.00	FONDATION DU PALAIS DES EXPOSITIONS						
3	CHARGES						2.039.000,00
	COUVERTURE en F						-2.039.000,00
	COUVERTURE en %						
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES						836.000,00
39	IMPUTATIONS INTERNES						1.203.000,00
07.09.92.00	AÉROPORT INTERNATIONAL DE GENÈVE						
3	CHARGES						8.648.500,00
4	REVENUS						38.458.964,20
	COUVERTURE en F						29.810.464,20
	COUVERTURE en %						444,69%
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES						6.427.500,00
39	IMPUTATIONS INTERNES						2.221.000,00
42	REVENUS DES BIENS						38.458.964,20
07.09.93.00	PORTS FRANCS ET ENTREPÔTS DE GENÈVE SA						
3	CHARGES						343.000,00
4	REVENUS						7.236.505,90
	COUVERTURE en F						6.893.505,90
	COUVERTURE en %						2.109,77%
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES						155.000,00
39	IMPUTATIONS INTERNES						188.000,00
42	REVENUS DES BIENS						7.236.505,90

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION B09 -B08		BUDGET 2008	COMPTE 2007
		CHARGES	REVENUS	en F	en %		
07.10.06.00	SERVICE CANTONAL D'AVANCE ET DE RECouvreMENT DES PENSIONS ALIMENTAIRES						
3	CHARGES	0		-15.125.440	-100,0	15.125.440	9.766.731,60
4	REVENUS		0	-3.532.957	-100,0	3.532.957	5.294.494,68
	COUVERTURE en F			11.592.483		-11.592.483	-4.472.236,92
	COUVERTURE en %				-23,4	23,36%	54,21%
30	CHARGES DE PERSONNEL			-3.111.838	-100,0	3.111.838	2.831.853,59
31	DÉPENSES GÉNÉRALES			-198.498	-100,0	198.498	146.479,21
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES			-10.900.000	-100,0	10.900.000	5.690.141,27
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES						700.960,00
39	IMPUTATIONS INTERNES			-915.104	-100,0	915.104	397.297,53
42	REVENUS DES BIENS			-700	-100,0	700	682,55
43	RECETTES DIVERSES			-3.532.200	-100,0	3.532.200	5.293.812,13
49	IMPUTATIONS INTERNES			-57	-100,0	57	
07.11.05.00	SERVICE DES TUTELLES D'ADULTES						
3	CHARGES	0		-8.765.965	-100,0	8.765.965	7.899.918,31
4	REVENUS		0	-68.000	-100,0	68.000	210.104,96
	COUVERTURE en F			8.697.965		-8.697.965	-7.689.813,35
	COUVERTURE en %				-0,8	0,78%	2,66%
30	CHARGES DE PERSONNEL			-7.361.798	-100,0	7.361.798	7.561.284,12
31	DÉPENSES GÉNÉRALES			-172.673	-100,0	172.673	141.226,38
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES			-70.000	-100,0	70.000	112.679,15
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES			-110.000	-100,0	110.000	24.810,85
39	IMPUTATIONS INTERNES			-1.051.494	-100,0	1.051.494	59.917,81
42	REVENUS DES BIENS			-35.000	-100,0	35.000	
43	RECETTES DIVERSES			-33.000	-100,0	33.000	210.104,96

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION B09 -B08		BUDGET 2008	COMPTE 2007
		CHARGES	REVENUS	en F	en %		
07.14.11.00	DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ACTION SOCIALE						
3	CHARGES	574.060.213		-4.866.372	-0,8	578.926.585	373.787.916,14
4	REVENUS		20.299.495	-38.850.776	-65,7	59.150.271	5.409.818,54
	COUVERTURE en F	-553.760.718		-33.984.404		-519.776.314	-368.378.097,60
	COUVERTURE en %	3,54%			-6,7	10,22%	1,45%
30	CHARGES DE PERSONNEL	4.660.152		895.398	23,8	3.764.754	2.276.350,19
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	476.534		50.092	11,7	426.442	100.270,40
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	4.608.291		1.743.291	60,8	2.865.000	27.993.183,00
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	562.230.005		-6.626.543	-1,2	568.856.548	342.414.488,33
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	1.200.000		0	0,0	1.200.000	361.504,00
39	IMPUTATIONS INTERNES	885.231		-928.610	-51,2	1.813.841	642.120,22
40	IMPÔTS		14.795.670	907.866	6,5	13.887.804	
42	REVENUS DES BIENS						146.616,00
43	RECETTES DIVERSES		1.503.825	-42.430.008	-96,6	43.933.833	4.901.698,54
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		2.800.000	2.800.000	ND		
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		1.200.000	0	0,0	1.200.000	361.504,00
49	IMPUTATIONS INTERNES			-128.634	-100,0	128.634	
07.14.21.00	SERVICE CANTONAL D'AVANCE ET DE RECOUVREMENT DES PENSIONS ALIMENTAIRES						
3	CHARGES	10.959.244		10.959.244	ND		
4	REVENUS		3.539.600	3.539.600	ND		
	COUVERTURE en F	-7.419.644		-7.419.644			
	COUVERTURE en %	32,30%			32,3		
30	CHARGES DE PERSONNEL	3.228.709		3.228.709	ND		
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	199.026		199.026	ND		
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	6.500.000		6.500.000	ND		
39	IMPUTATIONS INTERNES	1.031.509		1.031.509	ND		
42	REVENUS DES BIENS		700	700	ND		
43	RECETTES DIVERSES		3.538.900	3.538.900	ND		

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION B09 -B08		BUDGET 2008	COMPTE 2007
		CHARGES	REVENUS	en F	en %		
07.14.22.00	SERVICE DES TUTELLES D'ADULTES						
3	CHARGES	10.165.623		10.165.623	ND		
4	REVENUS		90.256	90.256	ND		
	COUVERTURE en F	-10.075.367		-10.075.367			
	COUVERTURE en %	0,89%			0,9		
30	CHARGES DE PERSONNEL	8.078.872		8.078.872	ND		
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	164.700		164.700	ND		
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	40.000		40.000	ND		
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	40.000		40.000	ND		
39	IMPUTATIONS INTERNES	1.842.051		1.842.051	ND		
42	REVENUS DES BIENS		35.000	35.000	ND		
43	RECETTES DIVERSES		55.256	55.256	ND		
07.14.29.00	HOSPICE GÉNÉRAL						
3	CHARGES						243.289.194,03
4	REVENUS						10.540.630,05
	COUVERTURE en F						-232.748.563,98
	COUVERTURE en %						4,33%
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES						77.000,00
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES						242.656.635,00
39	IMPUTATIONS INTERNES						555.559,03
40	IMPÔTS						10.356.970,05
49	IMPUTATIONS INTERNES						183.660,00
07.14.33.00	SERVICE DES PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES (SPC)						
3	CHARGES	535.146.453		60.178.723	12,7	474.967.730	461.790.861,54
4	REVENUS		139.352.171	29.239.555	26,6	110.112.616	79.613.619,76
	COUVERTURE en F	-395.794.282		-30.939.168		-364.855.114	-382.177.241,78
	COUVERTURE en %	26,04%			2,9	23,18%	17,24%
30	CHARGES DE PERSONNEL	11.757.889		751.822	6,8	11.006.067	10.447.871,14
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	834.480		-5.092	-0,6	839.572	756.028,12
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS						563,20

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION B09 -B08		BUDGET 2008	COMPTE 2007
		CHARGES	REVENUS	en F	en %		
07.14.33.00	SERVICE DES PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES (SPC) (Suite)						
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	38.978.000		36.077.887	NS	2.900.113	17.998.577,37
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	481.860.600		24.564.900	5,4	457.295.700	431.483.854,26
39	IMPUTATIONS INTERNES	1.715.484		-1.210.794	-41,4	2.926.278	1.103.967,45
42	REVENUS DES BIENS		16.000	0	0,0	16.000	3.128,30
43	RECETTES DIVERSES		40.886.171	24.839.841	154,8	16.046.330	55.437.556,77
46	SUBVENTIONS ACQUISES		98.450.000	4.425.879	4,7	94.024.121	24.138.917,00
49	IMPUTATIONS INTERNES			-26.165	-100,0	26.165	34.017,69
07.14.51.00	SERVICE DE L'ASSURANCE MALADIE						
3	CHARGES	331.678.082		53.712.362	19,3	277.965.720	308.794.540,63
4	REVENUS		143.316.790	40.260.659	39,1	103.056.131	161.947.001,80
	COUVERTURE en F	-188.361.292		-13.451.703		-174.909.589	-146.847.538,83
	COUVERTURE en %	43,21%			6,1	37,08%	52,44%
30	CHARGES DE PERSONNEL	3.176.623		249.094	8,5	2.927.529	3.018.516,41
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	364.893		-19.320	-5,0	384.213	183.555,05
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	41.350.000		41.350.000	ND		53.612.513,20
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	286.100.000		12.400.000	4,5	273.700.000	251.635.408,50
39	IMPUTATIONS INTERNES	686.566		-267.412	-28,0	953.978	344.547,47
43	RECETTES DIVERSES		39.660.659	38.160.659	NS	1.500.000	45.606.895,80
46	SUBVENTIONS ACQUISES		103.656.131	2.100.000	2,1	101.556.131	116.340.106,00
07.90.50.00	FONDS DE LUTTE CONTRE LA DROGUE						
3	CHARGES						391.722,20
4	REVENUS						391.722,20
	COUVERTURE en F						
	COUVERTURE en %						100,00%
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES						391.722,20
43	RECETTES DIVERSES						258.612,50
48	PRÉLÈVEMENTS SUR LES FINANCEMENTS SPÉCIAUX						133.109,70

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION B09 -B08		BUDGET 2008	COMPTE 2007
		CHARGES	REVENUS	en F	en %		
07.90.52.00	FONDS DU DROIT DES PAUVRES						
3	CHARGES						4.472.493,97
4	REVENUS						4.472.493,97
	COUVERTURE en F						
	COUVERTURE en %						100,00%
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES						4.303.027,00
39	IMPUTATIONS INTERNES						169.466,97
40	IMPÔTS						4.438.701,45
48	PRÉLÈVEMENTS SUR LES FINANCEMENTS SPÉCIAUX						33.792,52

Récapitulation du département ECONOMIE ET SANTÉ

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION B09 -B08		BUDGET 2008	COMPTE 2007
		CHARGES	REVENUS	en F	en %		
08.00.00.00	ECONOMIE ET SANTÉ						
3	CHARGES	1.141.911.989		110.632.296	10,7	1.031.279.693	978.371.204,00
4	REVENUS		58.187.379	5.191.713	9,8	52.995.666	50.131.659,68
	COUVERTURE en F	-1.083.724.610		-105.440.583		-978.284.027	-928.239.544,32
	COUVERTURE en %	5,10%				5,14%	5,12%
30	CHARGES DE PERSONNEL	34.405.043		2.866.391	9,1	31.538.652	28.464.291,18
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	11.022.123		3.183.116	40,6	7.839.007	4.943.891,10
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	21.515.210		-13.995.020	-39,4	35.510.230	43.508.061,46
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	101.000		0	0,0	101.000	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	1.068.668.982		128.048.192	13,6	940.620.790	881.569.983,21
38	ATTRIBUTIONS AUX FINANCEMENTS SPÉCIAUX						127.425,62
39	IMPUTATIONS INTERNES	6.199.631		-9.470.383	-60,4	15.670.014	19.757.551,43
40	IMPÔTS		24.120.000	770.000	3,3	23.350.000	24.470.727,45
41	PATENTES ET CONCESSIONS		612.250	50.000	8,9	562.250	28.913,00
42	REVENUS DES BIENS		12.416.380	7.400	0,1	12.408.980	30.110,95
43	RECETTES DIVERSES		18.500.740	4.751.505	34,6	13.749.235	22.369.247,72
46	SUBVENTIONS ACQUISES		2.032.700	407.000	25,0	1.625.700	1.428.478,95
48	PRÉLÈVEMENTS SUR LES FINANCEMENTS SPÉCIAUX						551.986,65
49	IMPUTATIONS INTERNES		505.309	-794.192	-61,1	1.299.501	1.252.194,96

1. Généralités

Le projet de budget 2009, hors imputations internes, du département de l'économie et de la santé présente :

- 1'135'712'358 F aux dépenses;
- 57'682'070 F aux revenus.

Par rapport au budget voté de l'année 2008 :

- il augmente, aux dépenses, de 120'102'679 F (+ 11.82 %)
- il augmente, aux revenus, de 5'985'905 F (+ 11.57 %)

Toutefois, la comparaison avec le budget 2008 n'est pas pertinente pour les raisons suivantes :

- compte tenu de la mise en œuvre des normes IPSAS au 1^{er} janvier 2008, certains ajustements doivent être opérés dans les comptes 2008 pour satisfaire à ces normes. Pour le département de l'économie et de la santé, il s'agit essentiellement de l'impact de la revalorisation au 1^{er} janvier 2008 dans le bilan d'entrée IPSAS de l'Etat de Genève des bâtiments mis à disposition des Hôpitaux universitaires de Genève. Les effets non prévus dans le budget 2008 voté s'élèvent à 79'429'000 F sous forme de locations financement, et sont compensés par des revenus de même montant au département des constructions et des technologies de l'information.

L'autre impact IPSAS concerne la modification du traitement comptable lié à des opérations autofinancées qui, avant l'introduction des normes IPSAS, s'effectuaient par le biais de compte de bilan. Dorénavant, des comptes de charges et de revenus sont utilisés. Ces modifications n'entraînent toutefois aucune péjoration du résultat annuel de l'Etat de Genève compte tenu du fait que les montants dépensés sont intégralement refacturés à des tiers. Ces effets non prévus au budget 2008 s'élèvent à 3'714'800 F;

- deux éléments liés à la politique de rémunération de l'Etat de Genève n'avaient pas été prévus au budget 2008 à savoir :
 - versement d'une indexation complémentaire de 0,9 % en 2008 représentant un montant de 6,8 millions de francs, soit 0,2 million pour les services du département et 6,6 millions pour les institutions subventionnées;
 - introduction des effets financiers du 13^{ème} salaire à l'Etat de Genève, soit pour 2008 un montant de 13,3 millions de francs, soit 0,3 million pour les services du département et 13 millions pour les institutions subventionnées.

Par conséquent, en tenant compte de ces éléments, la variation par rapport au budget 2008 révisé des effets décrits ci-dessus est :

- aux dépenses, une augmentation de 15,4 millions (+ 1.37 %)
- aux revenus, une augmentation de 0,8 million (+ 1,48 %).

L'explication détaillée par nature des variations entre le budget 2008 voté et le projet de budget 2009 se trouve au point 3 ci-après.

2. Éléments budgétaires particuliers pour 2009

2.1. Transfert du secteur des établissements médico-sociaux au département de la solidarité et de l'emploi

Conformément à la décision du Conseil d'Etat, le secteur des établissements médico-sociaux de la direction générale des CASS et du réseau de soin est transféré dès le 1^{er} juillet 2008 au département de la solidarité et de l'emploi.

Du point de vue budgétaire, ce transfert a les impacts suivants :

- Transfert de 4,8 postes correspondant à 2,3 postes existants et 2,5 postes supplémentaires attribués au département de la solidarité et de l'emploi;
- Transfert de charges de 22'100 F;
- Transfert des lignes de subvention en faveur de la Fédération genevoise des établissements médico-sociaux (FEGEMS) pour 2'355'000 F et de l'association pour la défense des personnes âgées en établissements médico-sociaux et de leurs familles (APAF) pour 205'000 F.

2.2. Transfert des Unités d'accueil temporaires (UAT)

Conformément à la décision du Conseil d'Etat, le financement des UAT est transféré dès le 1^{er} janvier 2009 du département de la solidarité et de l'emploi à la direction générale des CASS et du réseau de soin.

Du point de vue budgétaire, l'impact est la création de la ligne de subvention en faveur des UAT de 2'850'000 F représentant le financement de 48 lits.

2.3. Concrétisation des résultats des votations sur les chiens et sur la fumée passive

L'année 2008 a été marquée par des votations importantes pour Genève, dont les résultats ont fortement impacté l'action du département de l'économie et de la santé. Les résultats des initiatives populaires contre les chiens dangereux (IN 137) et contre la fumée passive dans les lieux publics (IN 129) ont imposé de prendre des mesures urgentes afin de respecter la volonté populaire (règlement d'exécution relatif à l'interdiction de fumer dans les lieux publics, règlement d'exécution sur l'interdiction des chiens dangereux). En 2009, il s'agira d'allouer les ressources nécessaires et de mettre en place les outils législatifs adéquats, ainsi qu'une organisation et des dispositions administratives qui soient à la fois efficaces et économes, afin de répondre aux attentes et aux besoins de la population.

a) Initiative IN 137

La mise en œuvre de l'IN 137 impose au département la création de 1.5 postes fixes et d'une enveloppe budgétaire en francs alloués à des auxiliaires. Le recours à des auxiliaires permettra d'évaluer très concrètement la charge fixe incompressible, en évitant de créer des postes liés à une phase de démarrage atypique en matière de besoins en ressources humaines.

Toutefois, ces charges supplémentaires seront intégralement compensées par l'accroissement des revenus liés à une augmentation des décisions administratives du service de la consommation et des affaires vétérinaires faisant l'objet de facturation d'émoluments.

b) Initiative IN 129

La mise en œuvre de l'IN 129 impose au département la création d'une enveloppe budgétaire en francs alloués à des auxiliaires à la direction générale de la santé. Le recours à des auxiliaires permettra d'évaluer très concrètement la charge fixe incompressible, en évitant de créer des postes liés à une phase de démarrage atypique en matière de besoins en ressources humaines.

2.4. Nouvelles tâches imposées par la Confédération

Dans le cadre de nouvelles ordonnances fédérales, certaines tâches sont dorénavant transférées à la charge des cantons ou exigées des cantons. Il convient de relever que ces transferts de compétences et de financement n'ont pas été inclus dans la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT).

Pour l'exercice 2009, les impacts budgétaires sont les suivants :

- dans le cadre de la gestion des affaires vétérinaires, la Confédération a imposé l'utilisation d'une nouvelle banque de données;
- dans le domaine de la métrologie, les nouvelles ordonnances imposent aux cantons d'effectuer des contrôles supplémentaires;
- dans le domaine de la vaccination des animaux de rente, élargissement des obligations et des devoirs de surveillance.

La mise en œuvre de ces ordonnances impose au département la création d'une enveloppe budgétaire en francs alloués à des auxiliaires. Le recours à des auxiliaires permettra d'évaluer très concrètement la charge fixe incompressible, en évitant de créer des postes liés à une phase de démarrage atypique en matière de besoins en ressources humaines.

Il convient de relever que ces charges supplémentaires sont compensées par de nouveaux revenus prévus dès 2009.

2.5. Respect des normes fédérales et cantonales

Afin de respecter les critères fédéraux, intercantonaux et cantonaux, des moyens supplémentaires doivent être octroyés dans les domaines suivants :

- dans le cadre du contrôle des commerces de denrées alimentaires (2 postes fixes);
- dans le cadre de la tenue du registre du commerce pour les inscriptions, les préavis juridiques et les procédures spéciales (0.7 poste fixe);
- dans le cadre de la délivrance des autorisations du service du commerce (3 postes fixes).

Il convient de relever que ces charges supplémentaires sont compensées par de nouveaux revenus prévus dès 2009.

2.6. Mise en œuvre du 13^{ème} salaire

La mise en œuvre du 13^{ème} salaire au sein de l'Etat de Genève et des établissements publics engendre pour l'année 2009 les conséquences suivantes pour le département :

- pour les services du département, l'impact budgétaire est une augmentation des charges de personnel (rubrique 30) de 0,5 million;
- pour les établissements publics, l'impact budgétaire est une augmentation des indemnités monétaires de 10,4 millions. Conformément à l'arrêté du Conseil d'Etat du 2 avril 2008, la totalité des incidences du 13^{ème} salaire est prise en charge par l'Etat de Genève sous forme d'une augmentation de l'indemnité monétaire.

2.7. Impacts IPSAS

Afin de tenir compte de l'entrée en vigueur des normes IPSAS dès le 1^{er} janvier 2008, le projet de budget 2009 a dû inclure les modifications suivantes :

- concernant les Hôpitaux universitaires de Genève, revalorisation du montant des indemnités non monétaires pour un montant de 77,9 millions entre le budget 2008 voté et le projet de budget 2009 suite à l'évaluation du parc immobilier au 1^{er} janvier 2008 dans le bilan d'entrée de l'Etat de Genève effectué selon les normes IPSAS;
- modification de la méthode de comptabilisation de certaines activités qui, jusqu'à présent, s'effectuait uniquement par le biais de l'utilisation de comptes de bilan. Avec l'entrée en vigueur des normes IPSAS, des comptes de charges et de revenus spécifiques doivent être utilisés. Ces nouvelles charges et revenus étant de même montant, il n'y a aucun effet sur le résultat annuel de l'Etat de Genève. Ces modifications concernent notamment :
 - Méthode d'évaluation Plaisir pour les EMS (augmentation des charges et revenus de 400'000 F);
 - Plan de vaccination HPV (augmentation des charges et revenus de 3'300'000 F).

3. Le budget par nature du département

		Budget 2009	Variation 2008/2009	En %	Budget 2008	Comptes 2007
30	Charges de personnel	34'405'043 F	+2'866'391 F	+8.29	31'538'652 F	28'464'291 F
31	Dépenses générales	11'022'123 F	+3'183'116 F	+40.60	7'839'007 F	4'943'891 F
33	Amortissements	21'515'210 F	-13'995'020 F	-39.41	35'510'230 F	43'507'749 F
35	Dédommagement à des tiers	101'000 F	0 F	0.00	101'000 F	0 F
36	Subventions accordées	1'068'668'982 F	+128'048'192 F	+13.61	940'620'790 F	881'569'983 F
38	Financements spéciaux	0 F	0 F	N/A	0 F	127'425 F
40	Impôts	24'120'000 F	+770'000 F	+3.30	23'350'000 F	24'470'727 F
41	Patentes, concessions	612'250 F	+50'000 F	+8.89	562'250 F	28'913 F
42	Revenus de biens	12'416'380 F	+7'400 F	+0.06	12'408'980 F	30'110 F
43	Recettes diverses	18'500'740 F	+4'751'505 F	+34.55	13'749'235 F	22'369'248 F
46	Subventions acquises	2'032'700 F	+407'000 F	+25.03	1'625'700 F	1'428'479
48	Prélèvements sur financements spéciaux	0 F	-306'200 F	-100.00	0 F	551'987 F

30 Charges de personnel

L'augmentation des charges de personnels de 2'866'391 F est due :

- pour un montant de 0.2 million à l'indexation complémentaire 2008 de 0.9 %;
- pour un montant de 0.3 million à l'introduction du 13^{ème} salaire (effet 2008);
- pour un montant de 0.7 million à l'introduction du 13^{ème} salaire (effet 2009);
- pour un montant de 1.2 million à l'indexation pour 2009 évaluée à hauteur de 2.5 %.

Le solde de l'augmentation est dû aux postes nouveaux et à l'accroissement de la rubrique des auxiliaires.

31 Dépenses générales

L'augmentation de 3'183'116 F est dû à l'entrée en vigueur des normes IPSAS laquelle entraîne une modification de la méthode de comptabilisation de certaines activités qui jusqu'à présent s'effectuent par le biais de compte de bilan. Il s'agit du plan de vaccination HPV (augmentation des charges de 3'300'000 F) et de la méthode d'évaluation Plaisir pour les EMS (augmentation des charges de 400'000 F).

Hors effets IPSAS, les dépenses générales entre 2008 et 2009 diminuent de 516'884 F principalement sur des rubriques d'honoraires et de mandats à des tiers

33 Amortissements

La diminution de 13'995'020 F est principalement liée au transfert de la part des amortissements sur les immeubles sous la nature 36 en location-financement (indemnité non monétaire).

35 Dédommagements de tiers

Aucune variation n'est constatée entre le budget 2008 et le projet de budget 2009.

36 Subventions accordées

L'augmentation de 128'048'192 F entre le budget 2008 voté et le projet de budget 2009 est principalement due :

- pour un montant de 77'897'642 F à l'augmentation des locations financement pour les Hôpitaux universitaires de Genève (augmentation de 79'429'000 F entre le budget 2008 voté et le budget 2008 révisé et diminution de 1'531'358 F entre le budget 2008 révisé et le projet de budget 2009);
- pour un montant 6'635'256 F à la prise en compte de l'indexation complémentaire de 0.9 % versée à fin 2008 et non prévue au budget 2008. Conformément à l'arrêté du Conseil d'Etat du 2 avril 2008, l'indexation est financée au prorata de la participation de l'Etat à la couverture des charges;
- pour un montant de 18'158'621 F à l'indexation 2009 prévue à hauteur de 2,5 % (financement au prorata de la participation de l'Etat à la couverture des charges);
- pour un montant de 23'398'236 F à l'entrée en vigueur d'un 13^{ème} salaire à l'Etat de Genève et dans les établissements conventionnés, soit la part 2008 de 12'988'648 F et la part 2009 de 10'409'588 F. Conformément à l'arrêté du Conseil d'Etat du 2 avril 2008, la totalité des incidences du 13^{ème} salaire est prise en charge par l'Etat de Genève sous forme d'une augmentation de l'indemnité monétaire;
- pour un montant de 1'500'000 F à l'accroissement des dépenses liées aux hospitalisations hors canton;
- pour un montant de 276'188 F au financement du programme latin de don d'organes.

38 Financements spéciaux

Avec l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008 des normes IPSAS, la méthode de comptabilisations des fonds est modifiée et cette rubrique n'est plus utilisée.

40 Impôts

L'augmentation de 770'000 F est liée à l'accroissement des recettes liées à l'impôt sur les casinos.

41 Patentes, concessions

L'augmentation de 50'000 F est liée à une augmentation du volume des patentes délivrées.

42 Revenus des biens

L'augmentation de 7'400 F est liée à l'augmentation des frais de rappel qui sont facturés aux débiteurs en retard.

43 Recettes diverses

L'augmentation de 4'751'505 F est due à l'accroissement du volume de certains émoluments.

46 Subventions acquises

L'augmentation de 407'000 F provient principalement de l'application des normes IPSAS concernant la modification de la comptabilisation de la subvention de l'Etat de Genève au fonds des épizooties pour un montant de 400'000 F, suite à une remarque de l'inspection cantonale des finances.

48 Prélèvement sur les financements spéciaux

Avec l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008 des normes IPSAS, la méthode de comptabilisations des fonds est modifiée et cette rubrique n'est plus utilisée.

4. Le personnel

Le nombre de postes du département passe de 223.33 en 2008 à 224.23 pour 2009, soit une augmentation de 0.90 postes équivalent à 0.4 % et se décompose de la manière suivante :

- a) une réduction de 2.50 postes conformément au plan de mesure du Conseil d'Etat;
- b) un transfert de 4.80 postes en faveur du département de la solidarité et de l'emploi relatif au transfert du secteur des établissements médico-sociaux;
- c) une augmentation de 8.20 postes due aux éléments énoncés au point 2 de l'exposé des motifs.

Centre de responsabilité	B2008	Réduction selon plan de mesure	Transfert externe	Transfert interne	Nouveaux postes	PB2009
Présidence et secrétariat général	37.65	0.00	-1.50	-2.92	0.00	33.23
Service du développement durable	5.80	0.00	0.00	0.00	0.00	5.80
Direction générale des CASS	12.00	0.00	-3.30	0.00	0.00	8.70
Direction générale de la santé	38.55	0.00	0.00	0.00	+0.40	38.95
Service du pharmacien cantonal	7.95	0.00	0.00	0.00	0.00	7.95
Service de protection de la consommation	52.63	0.00	0.00	+0.02	+3.50	56.15
Commission de surveillance	4.35	0.00	0.00	0.00	0.00	4.35
Direction des affaires économiques	7.60	0.00	0.00	+1.90	0.00	9.50
Service de la promotion économique	12.00	0.00	0.00	0.00	0.00	12.00
Registre du commerce	14.50	0.00	0.00	0.00	+0.70	15.20
Service du commerce	30.30	-2.50	0.00	+1.00	+3.60	32.40
Total	223.33	-2.50	-4.80	0.00	+8.20	224.23

5. Le budget par centre de responsabilité

Objectifs et priorités 2009

Les objectifs et priorités du département de l'économie et de la santé sont décrits en détail dans la partie de l'exposé des motifs politiques du Conseil d'Etat.

08.01.11.00 PRESIDENCE ET SECRETARIAT GENERAL

Mission

En sus d'assurer la haute direction du département de l'économie et de la santé, la Présidence et le secrétariat général du département de l'économie et de la santé comprennent différents services transversaux dont les missions sont :

- Contrôle interne, système d'information et logistique : Mise en place du système de contrôle interne départemental, gestion des systèmes d'information départementaux et gestion de la logistique départementale.
- Direction des ressources humaines : appliquer et faire appliquer dans l'ensemble du département la politique définie en matière de ressources humaines; conseiller et assister les directions et les services pour assurer une gestion optimale de leurs ressources humaines en veillant à une application correcte et équitable des lois, règlements et procédures, en collaboration avec l'office du personnel; concevoir, développer et mettre en œuvre des projets et des outils (notamment statistiques, tableaux de bord et outils de pilotage) pour améliorer la gestion des ressources humaines du département.
- Direction des finances : assurer la gestion comptable et financière du département, l'élaboration du budget, fournir conseil et assistance en matière comptable et financière aux directions et services ainsi que selon les besoins aux entités subventionnées
- Direction des affaires juridiques : fournir un conseil juridique au chef du département, aux collaborateurs du secrétariat général et, en fonction des besoins exprimés, aux directions générales, ainsi que traiter les dossiers juridiques de sa responsabilité (projets de loi et de règlement, procédures de consultations fédérales et cantonales et procédures contentieuses).
- Cellule Grand Conseil et Conseil d'Etat : finaliser tout dossier de politiques publiques à l'intention du Conseiller d'Etat et assurer la conduite de projets et de tâches confiées par les autorités du département (conseiller d'Etat, secrétaire générale, secrétaires généraux adjoints).
- Cellule communication : assurer la politique de communication du département et des directions générales.

Budget du service

30 Charges de personnel

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	5'329'201 F	-292'608 F	5'621'809 F	5'342'504 F
Effectifs	33.23	-4.42	37.65	37.98

31	Dépenses générales	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
	Total	1'527'334 F	-545'027 F	2'072'361 F	913'221 F
33	Amortissements	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
	Total	-480'133 F	-480'133 F	0 F	1'327'831 F
36	Subventions accordées	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
	Total	1'621'022 F	-644 F	1'621'666 F	962'861 F
40	Impôts	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
	Total	6'800'000 F	0 F	6'800'000 F	6'203'255 F
43	Recettes diverses	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
	Total	134'838 F	-54'219 F	189'057 F	1'042'628 F

Éléments budgétaires particuliers

La diminution de 292'008 F sur les charges de personnel provient de la diminution de 4,42 ETP (1.50 ETP en transfert externe et 2.92 ETP en transfert interne).

Le montant négatif d'amortissement de 480'133 F correspond à la prise en compte dans le calcul des amortissements annuels de la réduction général des investissements 2008 (RGI) centralisée en 2008 au sein de la Présidence et secrétariat général. Dès 2009, la RGI est ventilée sur l'ensemble des centres de responsabilité.

08.01.15.00 SERVICE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Mission

Les missions principales du service du développement durable sont :

- proposer et promouvoir toute action permettant le respect des principes découlant de l'Agenda 21;
- informer la population et les entreprises sur les actions à mener en respect des principes de l'Agenda 21.

Budget du service**30 Charges de personnel**

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	856'463 F	+41'053 F	815'410 F	747'172 F
Effectifs	5.80	0	5.80	5.80

31 Dépenses générales

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	290'565 F	-7'100 F	297'665 F	258'038 F

36 Subventions accordées

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	90'000 F	0 F	90'000 F	90'000 F

43 Recettes diverses

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	701 F	+701 F	0 F	37'207 F

Éléments budgétaires particuliers

L'augmentation des charges de personnel de 41'053 F provient de l'application de l'indexation et de l'introduction du 13^{ème} salaire.

08.03.21.00 DIRECTION GENERALE DES CENTRES D'ACTION SOCIALE ET DE SANTE ET DU RESEAU DE SOIN**Mission**

La Direction générale des CASS et du réseau de soins (DGCASSRS) :

- organise par secteur les centres d'action sociale et de santé.

Répartis sur l'ensemble du canton, les centres d'action sociale et de santé (CASS) assurent un service de proximité à la population dans les domaines de la santé et du social. Ils regroupent et intègrent les différentes activités des services publics et privés d'aide sociale, ainsi que d'aide et de soins à domicile.

Chaque CASS est composé d'un service d'accueil et de 3 unités qui offrent les prestations suivantes :

- aide sociale et soins à domicile (assurés par la Fondation des services d'aide et de soins à domicile - FSASD);
- action sociale individuelle (assurée par l'Hospice général);
- action sociale communautaire de proximité (assurée par les communes).

Budget du service**30 Charges de personnel**

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	1'485'961 F	-455'757 F	1'941'718 F	1'167'972 F
Effectifs	8.70	-3.30	12.00	9.90

31 Dépenses générales

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	479'067 F	-50'200 F	529'267 F	137'184 F

33 Amortissements

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	21'379'555 F	+19'356'198 F	2'023'357 F	1'713'458 F

36 Subventions accordées

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	1'038'919'267 F	+918'692'943 F	120'226'324 F	92'700'039 F

43 Recettes diverses

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	1'641'300 F	-630'057 F	2'271'357 F	6'577'121 F

Éléments budgétaires particuliers

Dans le cadre du budget 2009, les charges (amortissements et subventions accordées) liées aux Hôpitaux universitaires de Genève et des cliniques genevoises de Joli-Mont et Montana figurent sous le centre de responsabilité de la DGCASSRS. Auparavant, ces éléments figuraient à la Direction générale de la santé.

La diminution de 455'757 F sur les charges de personnel provient du transfert de 2,3 postes existants du secteur des établissements médico-sociaux au département de la solidarité et de l'emploi. Un transfert supplémentaire de 2,5 postes a été effectué en faveur du département de la solidarité et de l'emploi.

08.05.11.00 DIRECTION GENERALE DE LA SANTE**Mission**

Dans le cadre de ses missions, la direction générale de la santé :

- Assume les fonctions qui, selon les législations fédérales et cantonales incombent :
 - aux médecins cantonaux (lutte contre les maladies transmissibles, surveillance des professionnels et des institutions);
 - au service du pharmacien cantonal (contrôle des produits thérapeutiques, des stupéfiants et des substances chimiques);
 - au service de la consommation et des affaires vétérinaires (contrôle des denrées alimentaires et des objets usuels);
 - aux commissions de surveillance des professions de la santé (secteur privé) et des activités médicales (secteur public) ainsi qu'au conseil de surveillance psychiatrique.
- Participe à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de santé et à leur évaluation;
- Articule son action autour des axes suivants :
 - promotion de la santé et prévention des maladies et accidents;
 - planification des systèmes de santé (ambulatoire, pré-hospitalier, hospitalier et médico-social);
 - constitution et exploitation d'un système d'informations sanitaires.
- Exerce ces activités en collaboration avec tous les partenaires, publics et privés, du domaine de la santé et des soins à Genève, ainsi qu'avec les milieux universitaires, les structures intercantionales de coordination, les autorités sanitaires fédérales et l'organisation mondiale de la santé (OMS).

Budget du service**30 Charges de personnel**

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	6'168'766 F	+470'685 F	5'698'081 F	5'337'341 F
Effectifs	38.95	+0.40	38.55	39.05

31 Dépenses générales

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	5'181'817 F	+3'674'246 F	1'507'571 F	729'392 F

33 Amortissements

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	24'285 F	-31'515'715 F	31'540'000 F	1'153'923 F

36 Subventions accordées	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	16'174'413 F	-791'138'307 F	807'312'720 F	14'051'594 F
40 Impôts	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	200'000 F	0 F	200'000 F	0 F
41 Patentes concessions	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	6'250 F	0 F	6'250 F	7'138 F
42 Revenus de biens	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	0 F	-600 F	600 F	1'532 F
43 Recettes diverses	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	4'872'649 F	+3'811'624 F	1'061'025 F	861'659 F
46 Subventions acquises	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	1'606'200 F	0 F	1'606'200 F	0 F

Éléments budgétaires particuliers

Dans le cadre du budget 2009, les charges (amortissements et subventions accordées) liées aux Hôpitaux universitaires de Genève et des cliniques genevoises de Joli-Mont et Montana figurent dorénavant sous le centre de responsabilité de la DGCASSRS (08.03.21.00). Auparavant, ces éléments figuraient à la Direction générale de la santé.

L'augmentation des charges de personnel de 470'685 F est dû :

- à l'application de l'indexation et de l'introduction du 13^{ème} salaire;
- à l'augmentation de 0,4 poste fixe;
- à l'augmentation de l'enveloppe budgétaire pour les auxiliaires concernant l'entrée en vigueur de l'IN 129.

L'augmentation des dépenses générales de 3'674'246 F provient de l'application des normes IPSAS à savoir :

- l'inscription en charges et revenus de l'activité liée à la vaccination HPV (3'300'000 F);
- l'inscription en charges et revenus de l'activité liée à la méthode Plaisir (400'000 F).

Cette augmentation des dépenses générales est compensée par une hausse des recettes diverses (rubrique 43) de 3'811'757 F entre 2008 et 2009.

08.05.41.00 SERVICE DU PHARMACIEN CANTONAL**Mission**

Le service du pharmacien cantonal (SPC) est l'autorité cantonale compétente en matière de produits thérapeutiques et de produits chimiques.

Dans ce cadre, le service veille à l'application de différents textes de loi en relation avec ces domaines. Il est notamment chargé de la surveillance du marché, c'est-à-dire du contrôle et/ou de l'utilisation des médicaments (dont les stupéfiants), des dispositifs médicaux et des produits chimiques.

Le service exerce également une surveillance sur un ensemble de professions de la santé soumises à autorisation (pharmaciens, assistants-pharmaciens, préparateurs en pharmacie, droguistes et opticiens), d'établissements et d'entreprises, ainsi que prévu par la loi cantonale sur la santé.

Une entité spécialisée, la section des toxiques et des substances dangereuses pour l'environnement, traite de tous les objets en relation avec la loi fédérale sur les produits chimiques.

Budget du service**30 Charges de personnel**

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	1'203'497 F	94'491 F	1'109'006 F	1'110'333 F
Effectifs	7.95	0	7.95	7.95

31 Dépenses générales

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	43'500 F	-507 F	44'007 F	30'757 F

33 Amortissements

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	2'000 F	0 F	2'000 F	0 F

36 Subventions accordées

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	78'000 F	+9'200 F	68'800 F	64'109 F

41 Patentes concessions

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	14'000 F	+10'000 F	4'000 F	23'375 F

42 Revenus de biens	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	0 F	0 F	0 F	75 F
43 Recettes diverses	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	107'011 F	+7'961 F	99'050 F	79'200 F
46 Subventions acquises	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	0 F	-500 F	500 F	0 F

Éléments budgétaires particuliers

L'augmentation des charges de personnel de 94'491 F provient de l'application de l'indexation et de l'introduction du 13^{ème} salaire.

08.05.51.00 SERVICE DE LA CONSOMMATION ET DES AFFAIRES VETERINAIRES

Mission

Les missions du service de la consommation et des affaires vétérinaires sont :

- La protection de la santé publique, via le contrôle de l'innocuité des denrées alimentaires et des objets usuels;
- L'inspection des commerces, fabriques de denrées alimentaires et établissements publics afin de contrôler les bonnes conditions d'hygiène;
- La lutte contre la fraude et la tromperie en matière de composition des denrées alimentaires, mais également de déclarations, d'étiquetage et de publicité;
- La protection des animaux, via le contrôle des exploitations d'animaux de rente, des commerces d'animaux, chenils, chatteries et parc animaliers, de l'importation et l'exportation d'animaux vivants, le contrôle de l'abattage, la gestion de la fourrière cantonale et les enquêtes sur plaintes;
- La prévention en matière canine, la gestion des autorisations de détention, la gestion et le suivi des annonces de cas de morsures;
- La lutte contre les épizooties, en veillant à conserver la santé du cheptel genevois, la conservation des espèces menacées et la surveillance de l'élimination des sous-produits animaux et la surveillance de l'importation et l'exportation d'animaux vivants et de produits d'origine animale.

Budget du service

Nota bene : Les comptes 2007 ne comprennent pas les comptes du service des affaires vétérinaires qui dépendait du département du territoire.

30 Charges de personnel

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	8'275'178 F	+1'491'825 F	6'783'353 F	5'402'176 F
Effectifs	56.15	+3.52	52.63	44.08

31 Dépenses générales

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	1'012'498 F	83'144 F	929'354 F	592'094 F

33 Amortissements

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	345'656 F	-53'217 F	398'873 F	390'643 F F

35 Dédommagements à des tiers

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	101'000 F	0 F	101'000 F	0 F

36 Subventions accordées

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	484'000 F	+470'000 F	14'000 F	0 F

41 Patentes

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	2'000 F	0 F	2'000 F	0 F

42 Revenus des biens

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	500 F	0 F	500 F	1'562 F

43 Recettes diverses

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	1'879'871 F	+1'015'320 F	864'551 F	769'884 F

46 Subventions acquises

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	419'500 F	+400'500 F	19'000 F	14'618 F

Éléments budgétaires particuliers

L'augmentation des charges de personnel de 1'491'825 F est due :

- à l'application de l'indexation et de l'introduction du 13^{ème} salaire;
- à l'augmentation de 3.50 postes fixes;
- à l'augmentation de l'enveloppe budgétaire pour les auxiliaires concernant l'entrée en vigueur de l'IN 137.

L'augmentation des postes est compensée par une hausse des recettes diverses (rubrique 43) de 1'015'320 F entre 2008 et 2009.

Suite à une remarque de l'Inspection cantonale des finances, la comptabilisation de la subvention de l'Etat de Genève en faveur du Fonds des épizooties (400'000 F) a dû être modifiée. Ainsi, la comptabilisation sous forme d'imputations internes est remplacée par une comptabilisation dans les subventions accordées et dans les subventions acquises.

08.05.61.00 COMMISSION DE SURVEILLANCE**Mission**

La commission de surveillance a pour missions :

- la surveillance de tous les professionnels de la santé et des institutions de santé tant dans le secteur public que privé et le respect des droits des patients;
- l'application de la nouvelle loi concernant la privation de liberté à des fins d'assistance et reprend dans Ice cadre la majorité des missions qui étaient confiées jusqu'ici au Conseil de surveillance psychiatrique (CSP).

Budget du service**30 Charges de personnel**

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	767'679 F	-36'829 F	804'508 F	668'364 F
Effectifs	4.35	0	4.35	4.35

31 Dépenses générales

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	606'486 F	+248 F	606'238 F	479'280 F

43 Recettes diverses

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	7357 F	+ 7357 F	0 F	6'850 F

Éléments budgétaires particuliers

La diminution des charges de personnel est due à une diminution des jetons de présence de 50'000 F.

08.07.11.00 DIRECTION DES AFFAIRES ECONOMIQUES**Mission**

Les principales missions de la direction des affaires économiques sont :

- la mise en œuvre des objectifs de politique économique du Chef du département, des délégations du Conseil d'Etat auxquelles la direction est représentée, ainsi que du CSPE;
- l'élaboration et l'examen de tous les objets parlementaires ayant une incidence économique;
- le soutien à la création et à l'arrivée d'entreprises à forte valeur ajoutée;
- la supervision et l'organisation des offices rattachés à la direction, ainsi que des organismes semi-privés rattachés à la direction;
- la gestion des activités des divers conseils et commissions dépendant de la direction.

Budget du service**30 Charges de personnel**

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	1657'306 F	+354'853 F	1'302'453 F	1'279'890 F
Effectifs	9.50	+1.90	7.60	7.60

31 Dépenses générales

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	298'219 F	+101'727 F	196'492 F	167'698 F

33 Amortissements

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	51'592 F	-1'211'408 F	1'263'000 F	0 F

36 Subventions accordées

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	2'323'180 F	-84'820 F	2'408'000 F	623'000 F

42 Revenu des biens

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	11'750'000 F	0 F	11'750'000 F	0 F

43 Recettes diverses

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	223'381 F	+23'381 F	200'000 F	230'648 F

46 Subventions acquises

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	7'000 F	+7'000 F	0 F	0 F

Éléments budgétaires particuliers

L'augmentation des charges de personnel de 354'853 F est due :

- à l'application de l'indexation et de l'introduction du 13^{ème} salaire;
- au transfert interne de 1.90 postes fixes.

08.07.21.00 SERVICE DE LA PROMOTION ECONOMIQUE**Mission**

Les missions du service de la promotion économique sont :

- Aide aux entreprises locales et au démarrage de nouvelles entreprises à Genève;
- Promotion du canton de Genève auprès d'entreprises étrangères souhaitant développer leurs activités en Europe et aide à l'implantation et au développement de ces entreprises à Genève;
- Coordination entre les différents acteurs économiques du canton, qu'il s'agisse d'actions communes à l'étranger ou de mise en relation pour la création et le développement d'entreprises à Genève.

Budget du service**30 Charges de personnel**

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	1'973'013 F	+182'680 F	1'790'333 F	1'737'622 F
Effectifs	12.0	0	12.0	12.0

31 Dépenses générales

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	1'043'200 F	-847 F	1'044'047 F	947'435 F

36 Subventions accordées

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	8'253'500 F	+99'820 F	8'153'680 F	4'396'551 F

42 Revenus des biens

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	649'680 f	0 F	649'680 F	0 F

43 Recettes diverses

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	11'651 F	+ 11'651 F	0 F	318'611 F

Éléments budgétaires particuliers

L'augmentation des charges de personnel de 182'680 F provient de l'application de l'indexation et de l'introduction du 13^{ème} salaire.

L'augmentation de 100'000 F relative aux subventions accordées est liée à une aide financière à BioSquare.

08.07.41.00 REGISTRE DU COMMERCE ET REGIMES MATRIMONIAUX**Mission**

Le registre du commerce est un service administratif prévu par le droit fédéral, mais dont l'organisation est laissée aux cantons.

Il joue un rôle essentiel dans le cadre des relations commerciales car il fournit au public des renseignements complets et sûrs au sujet des entreprises enregistrées.

Les inscriptions qu'il effectue (entreprises nouvelles, modifications ou radiations) sont transmises à l'Office fédéral du registre du commerce et régulièrement publiées dans la Feuille officielle Suisse du commerce (FOSC).

Il délivre également des extraits qui constituent des documents officiels sur lesquels figurent notamment la raison exacte, la nature juridique, le siège, l'adresse, la date des statuts, le but, le capital, les administrateurs ainsi que toutes les personnes pouvant engager l'entreprise. Cette publicité s'étend aux pièces justificatives à l'appui des inscriptions telles que statuts, actes constitutifs de sociétés, procès-verbaux d'assemblées générales ou de conseils d'administration.

Budget du service**30 Charges de personnel**

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	1'871'202 F	+269'164 F	1'602'038 F	1'473'462 F
Effectifs	15.20	+0.70	14.50	14.50

31 Dépenses générales

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	82'800 F	-14'510 F	97'310 F	61'176 F

33 Amortissements

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	25'000 F	0 F	25'000 F	14'328 F

42 Revenus de biens

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	12'000 F	+8'000 F	4'000 F	12'754 F

43 Recettes diverses

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	4'487'568 F	+304'448 F	4'183'120 F	4'179'576 F

Éléments budgétaires particuliers

L'augmentation des charges de personnel de 269'164 F est due :

- l'application de l'indexation et de l'introduction du 13^{ème} salaire;
- à l'augmentation de 0.70 poste fixe;
- à l'augmentation de l'enveloppe budgétaire pour les auxiliaires concernant la tenue conforme du RC à la législation fédérale.

L'augmentation des postes est compensée par une hausse des recettes diverses (rubrique 43) de 304'448 F entre 2008 et 2009.

08.07.61.00 SERVICE DU COMMERCE**Mission**

Les missions du service du commerce sont :

- garantir l'application des législations fédérales et cantonales dans le domaine des activités commerciales;
- protéger les intérêts du consommateur;
- réguler les activités commerciales et la concurrence;
- assurer l'équité des transactions commerciales en matière de métrologie légale;
- contribuer aux missions du département en aidant les acteurs économiques des entreprises commerciales genevoises et en favorisant le partenariat dans le domaine du commerce;
- en matière de métrologie, protéger la population et ses intérêts des erreurs de mesurage dans le domaine des transactions commerciales dans les secteurs de la santé, de la sécurité publique ainsi que de la détermination officielle de données se rapportant à des grandeurs physiques (contrôle de la conformité des installations de mesure et des déclarations quantitatives de produits prêts à la vente).

Budget du service**30 Charges de personnel**

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	4'816'777 F	+746'834 F	4'069'943 F	4'197'455 F
Effectifs	32.40	+2.10	30.30	34.0

31	Dépenses générales				
		Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
	Total	426'637 F	-54'767 F	481'404 F	608'362 F
33	Amortissements				
		Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
	Total	167'255 F	-90'745 F	258'000 F	265'889 F
36	Subventions accordées				
		Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
	Total	725'600 F	0 F	725'600 F	735'600 F
40	Impôts				
		Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
	Total	17'120'000 F	+770'000 F	16'350'000 F	18'067'4720 F
41	Patentes, concessions				
		Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
	Total	590'000 F	+40'000 F	550'000 F	0 F
42	Revenus de biens				
		Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
	Total	4'200 F	0 F	4'200 F	14'158 F
43	Recettes diverses				
		Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
	Total	5'134'413 F	+253'338 F	4'881'075 F	4'740'267 F

Éléments budgétaires particuliers

L'augmentation des charges de personnel de 746'834 F est due :

- à l'application de l'indexation et de l'introduction du 13^{ème} salaire;
- à l'augmentation nette de 1.10 postes fixes;
- au transfert interne de 1.0 poste fixe;
- à l'augmentation de l'enveloppe budgétaire pour les auxiliaires concernant les nouvelles ordonnances fédérales sur les inspections en matière de métrologie.

L'augmentation des postes est compensée par une hausse entre 2008 et 2009 des impôts (rubrique 40) de 770'000 F, des patentes et concessions (rubrique 41) de 40'000 F et des recettes diverses (rubrique 43) de 253'666 F.

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION B09 -B08		BUDGET 2008	COMPTE 2007
		CHARGES	REVENUS	en F	en %		
08.00.00.00	ECONOMIE ET SANTÉ						
3	CHARGES	1.141.911.989		110.632.296	10,7	1.031.279.693	978.371.204,00
4	REVENUS		58.187.379	5.191.713	9,8	52.995.666	50.131.659,68
	COUVERTURE en F	-1.083.724.610		-105.440.583		-978.284.027	-928.239.544,32
	COUVERTURE en %	5,10%				5,14%	5,12%
08.01.11.00	PRÉSIDENTE ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL						
3	CHARGES	9.124.714		-782.893	-7,9	9.907.607	6.553.463,27
4	REVENUS		6.934.838	-56.564	-0,8	6.991.402	6.504.896,70
	COUVERTURE en F	-2.189.876		726.329		-2.916.205	-48.566,57
	COUVERTURE en %	76,00%			5,4	70,57%	99,26%
30	CHARGES DE PERSONNEL	5.329.201		-292.608	-5,2	5.621.809	4.251.813,84
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.527.334		-545.027	-26,3	2.072.361	237.077,75
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	-480.133		-480.133	ND		1.325.000,00
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	1.621.022		-644	0,0	1.621.666	613.932,05
39	IMPUTATIONS INTERNES	1.127.290		535.519	90,5	591.771	125.639,63
40	IMPÔTS		6.800.000	0	0,0	6.800.000	6.203.255,25
43	RECETTES DIVERSES		134.838	-54.219	-28,7	189.057	301.565,30
49	IMPUTATIONS INTERNES			-2.345	-100,0	2.345	76,15
08.01.15.00	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE						
3	CHARGES	1.353.738		31.382	2,4	1.322.356	1.179.606,10
4	REVENUS		701	701	ND		37.207,40
	COUVERTURE en F	-1.353.037		-30.681		-1.322.356	-1.142.398,70
	COUVERTURE en %	0,05%			0,1		3,15%
30	CHARGES DE PERSONNEL	856.463		41.053	5,0	815.410	747.172,32
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	290.565		-7.100	-2,4	297.665	258.037,79
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	90.000		0	0,0	90.000	90.000,00
39	IMPUTATIONS INTERNES	116.710		-2.571	-2,2	119.281	84.395,99
43	RECETTES DIVERSES		701	701	ND		37.207,40

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION B09 -B08		BUDGET 2008	COMPTE 2007
		CHARGES	REVENUS	en F	en %		
08.02.12.00	SERVICE FINANCIER						
3	CHARGES						1.738.512,13
4	REVENUS						719.947,05
	COUVERTURE en F						-1.018.565,08
	COUVERTURE en %						41,41%
30	CHARGES DE PERSONNEL						622.154,04
31	DÉPENSES GÉNÉRALES						669.103,25
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES						2.831,26
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES						348.929,00
39	IMPUTATIONS INTERNES						95.494,58
42	REVENUS DES BIENS						30,00
43	RECETTES DIVERSES						719.917,05
08.02.13.00	SERVICE DU PERSONNEL						
3	CHARGES						483.526,10
4	REVENUS						21.160,82
	COUVERTURE en F						-462.365,28
	COUVERTURE en %						4,38%
30	CHARGES DE PERSONNEL						468.535,85
31	DÉPENSES GÉNÉRALES						7.040,50
39	IMPUTATIONS INTERNES						7.949,75
43	RECETTES DIVERSES						21.145,60
49	IMPUTATIONS INTERNES						15,22
08.03.21.00	DIRECTION GÉNÉRALE DES CASS ET DU RÉSEAU DE SOINS						
3	CHARGES	1.062.472.734		937.173.218	747,9	125.299.516	95.963.462,88
4	REVENUS		1.641.300	-630.057	-27,7	2.271.357	6.577.121,02
	COUVERTURE en F	-1.060.831.434		-937.803.275		-123.028.159	-89.386.341,86
	COUVERTURE en %	0,15%			-1,7	1,81%	6,85%
30	CHARGES DE PERSONNEL	1.485.961		-455.757	-23,5	1.941.718	1.167.972,38
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	479.067		-50.200	-9,5	529.267	137.184,03
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	21.379.555		19.356.198	956,6	2.023.357	1.713.958,00

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION B09 -B08		BUDGET 2008	COMPTE 2007
		CHARGES	REVENUS	en F	en %		
08.03.21.00	DIRECTION GÉNÉRALE DES CASS ET DU RÉSEAU DE SOINS (Suite)						
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	1.038.919.267		918.692.943	764,1	120.226.324	92.700.038,90
39	IMPUTATIONS INTERNES	208.884		-369.966	-63,9	578.850	244.309,57
43	RECETTES DIVERSES		1.641.300	-630.057	-27,7	2.271.357	6.577.121,02
08.05.11.00	DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ						
3	CHARGES	28.529.056		-827.689.625	-96,7	856.218.681	21.557.026,31
4	REVENUS		6.685.099	3.525.740	111,6	3.159.359	870.329,31
	COUVERTURE en F	-21.843.957		831.215.365		-853.059.322	-20.686.697,00
	COUVERTURE en %	23,43%			23,1	0,37%	4,04%
30	CHARGES DE PERSONNEL	6.168.766		470.685	8,3	5.698.081	5.337.341,08
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	5.181.817		3.674.246	243,7	1.507.571	729.391,68
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	24.285		-31.515.715	-99,9	31.540.000	1.153.922,79
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	16.174.413		-791.138.307	-98,0	807.312.720	14.051.594,15
39	IMPUTATIONS INTERNES	979.775		-9.180.534	-90,4	10.160.309	284.776,61
40	IMPÔTS		200.000	0	0,0	200.000	
41	PATENTES ET CONCESSIONS		6.250	0	0,0	6.250	7.138,00
42	REVENUS DES BIENS			-600	-100,0	600	1.532,21
43	RECETTES DIVERSES		4.872.649	3.811.624	359,2	1.061.025	861.659,10
46	SUBVENTIONS ACQUISES		1.606.200	0	0,0	1.606.200	
49	IMPUTATIONS INTERNES			-285.284	-100,0	285.284	
08.05.41.00	SERVICE DU PHARMACIEN CANTONAL						
3	CHARGES	1.678.595		273.373	19,5	1.405.222	1.244.794,63
4	REVENUS		121.011	17.461	16,9	103.550	102.650,00
	COUVERTURE en F	-1.557.584		-255.912		-1.301.672	-1.142.144,63
	COUVERTURE en %	7,21%			-0,2	7,37%	8,25%
30	CHARGES DE PERSONNEL	1.203.497		94.491	8,5	1.109.006	1.110.332,63
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	43.500		-507	-1,2	44.007	30.757,25
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	2.000		0	0,0	2.000	312,50
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	78.000		9.200	13,4	68.800	64.109,00
39	IMPUTATIONS INTERNES	351.598		170.189	93,8	181.409	39.283,25

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION B09 -B08		BUDGET 2008	COMPTE 2007
		CHARGES	REVENUS	en F	en %		
08.05.41.00	SERVICE DU PHARMACIEN CANTONAL (Suite)						
41	PATENTES ET CONCESSIONS		14.000	10.000	250,0	4.000	23.375,00
42	REVENUS DES BIENS						75,00
43	RECETTES DIVERSES		107.011	7.961	8,0	99.050	79.200,00
46	SUBVENTIONS ACQUISES			-500	-100,0	500	
08.05.51.00	SERVICE DE LA CONSOMMATION ET DES AFFAIRES VÉTÉRINAIRES						
3	CHARGES	11.965.631		2.401.323	25,1	9.564.308	6.671.389,60
4	REVENUS		2.371.871	1.015.820	74,9	1.356.051	786.573,98
	COUVERTURE en F	-9.593.760		-1.385.503		-8.208.257	-5.884.815,62
	COUVERTURE en %	19,82%			5,6	14,18%	11,79%
30	CHARGES DE PERSONNEL	8.275.178		1.491.825	22,0	6.783.353	5.402.175,74
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.012.498		83.144	8,9	929.354	592.094,45
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	345.656		-53.217	-13,3	398.873	390.820,05
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	101.000		0	0,0	101.000	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	484.000		470.000	NS	14.000	
39	IMPUTATIONS INTERNES	1.747.299		409.571	30,6	1.337.728	286.299,36
41	PATENTES ET CONCESSIONS		2.000	0	0,0	2.000	
42	REVENUS DES BIENS		500	0	0,0	500	1.561,79
43	RECETTES DIVERSES		1.879.871	1.015.320	117,4	864.551	769.883,79
46	SUBVENTIONS ACQUISES		419.500	400.500	NS	19.000	14.617,95
49	IMPUTATIONS INTERNES		70.000	-400.000	-85,1	470.000	510,45
08.05.61.00	COMMISSION DE SURVEILLANCE						
3	CHARGES	1.523.764		7.159	0,5	1.516.605	1.179.911,49
4	REVENUS		7.357	-26.611	-78,3	33.968	83.323,78
	COUVERTURE en F	-1.516.407		-33.770		-1.482.637	-1.096.587,71
	COUVERTURE en %	0,48%			-1,8	2,24%	7,06%
30	CHARGES DE PERSONNEL	767.679		-36.829	-4,6	804.508	668.363,95
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	606.486		248	0,0	606.238	479.280,25
39	IMPUTATIONS INTERNES	149.599		43.740	41,3	105.859	32.267,29
43	RECETTES DIVERSES		7.357	7.357	ND		6.850,00

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION B09 -B08		BUDGET 2008	COMPTE 2007
		CHARGES	REVENUS	en F	en %		
08.05.61.00	COMMISSION DE SURVEILLANCE (Suite)						
49	IMPUTATIONS INTERNES			-33.968	-100,0	33.968	76.473,78
08.06.20.00	HÔPITAUX UNIVERSITAIRES DE GENÈVE						
3	CHARGES						804.053.271,47
4	REVENUS						542.585,06
	COUVERTURE en F						-803.510.686,41
	COUVERTURE en %						0,07%
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES						37.913.000,00
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES						748.780.000,00
39	IMPUTATIONS INTERNES						17.360.271,47
49	IMPUTATIONS INTERNES						542.585,06
08.06.30.00	CLINIQUES DE JOLI-MONT ET MONTANA						
3	CHARGES						18.297.390,00
4	REVENUS						3.369.330,60
	COUVERTURE en F						-14.928.059,40
	COUVERTURE en %						18,41%
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES						726.000,00
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES						17.366.390,00
39	IMPUTATIONS INTERNES						205.000,00
43	RECETTES DIVERSES						3.369.330,60
08.07.11.00	DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES						
3	CHARGES	4.610.542		-1.063.354	-18,7	5.673.896	2.090.201,37
4	REVENUS		11.980.381	27.647	0,2	11.952.734	289.648,00
	COUVERTURE en F	7.369.839		1.091.001		6.278.838	-1.800.553,37
	COUVERTURE en %	259,85%			49,2	210,66%	13,86%
30	CHARGES DE PERSONNEL	1.657.306		354.853	27,2	1.302.453	1.279.889,76
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	298.219		101.727	51,8	196.492	167.698,10
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	51.592		-1.211.408	-95,9	1.263.000	

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION B09 -B08		BUDGET 2008	COMPTE 2007
		CHARGES	REVENUS	en F	en %		
08.07.11.00	DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES (Suite)						
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	2.323.180		-84.820	-3,5	2.408.000	623.000,00
39	IMPUTATIONS INTERNES	280.245		-223.706	-44,4	503.951	19.613,51
42	REVENUS DES BIENS		11.750.000	0	0,0	11.750.000	
43	RECETTES DIVERSES		223.381	23.381	11,7	200.000	230.648,00
46	SUBVENTIONS ACQUISES		7.000	7.000	ND		
49	IMPUTATIONS INTERNES			-2.734	-100,0	2.734	59.000,00
08.07.21.00	SERVICE DE LA PROMOTION ÉCONOMIQUE						
3	CHARGES	11.576.723		-1.153	0,0	11.577.876	7.324.159,13
4	REVENUS		661.331	2.612	0,4	658.719	318.716,26
	COUVERTURE en F	-10.915.392		3.765		-10.919.157	-7.005.442,87
	COUVERTURE en %	5,71%				5,69%	4,35%
30	CHARGES DE PERSONNEL	1.973.013		182.680	10,2	1.790.333	1.737.622,49
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.043.200		-847	-0,1	1.044.047	947.434,58
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	8.253.500		99.820	1,2	8.153.680	4.396.550,93
39	IMPUTATIONS INTERNES	307.010		-282.806	-47,9	589.816	242.551,13
42	REVENUS DES BIENS		649.680	0	0,0	649.680	
43	RECETTES DIVERSES		11.651	11.651	ND		318.611,00
49	IMPUTATIONS INTERNES			-9.039	-100,0	9.039	105,26
08.07.31.00	OFFICE CANTONAL DE L'INSPECTION DU COMMERCE						
3	CHARGES						2.520.674,09
4	REVENUS						1.164.716,25
	COUVERTURE en F						-1.355.957,84
	COUVERTURE en %						46,21%
30	CHARGES DE PERSONNEL						1.884.483,35
31	DÉPENSES GÉNÉRALES						262.802,05
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES						58.180,85
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES						15.600,00
39	IMPUTATIONS INTERNES						299.607,84

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION B09 -B08		BUDGET 2008	COMPTE 2007
		CHARGES	REVENUS	en F	en %		
08.07.31.00	OFFICE CANTONAL DE L'INSPECTION DU COMMERCE (Suite)						
41	PATENTES ET CONCESSIONS						-1.600,00
42	REVENUS DES BIENS						2.656,05
43	RECETTES DIVERSES						1.163.660,20
08.07.41.00	REGISTRE DU COMMERCE ET RÉGIMES MATRIMONIAUX						
3	CHARGES	2.244.569		326.556	17,0	1.918.013	1.573.578,42
4	REVENUS		4.499.568	293.165	7,0	4.206.403	4.200.556,75
	COUVERTURE en F	2.254.999		-33.391		2.288.390	2.626.978,33
	COUVERTURE en %	200,46%			-18,8	219,31%	266,94%
30	CHARGES DE PERSONNEL	1.871.202		269.164	16,8	1.602.038	1.473.461,96
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	82.800		-14.510	-14,9	97.310	61.176,15
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	25.000		0	0,0	25.000	14.328,00
39	IMPUTATIONS INTERNES	265.567		71.902	37,1	193.665	24.612,31
42	REVENUS DES BIENS		12.000	8.000	200,0	4.000	12.754,00
43	RECETTES DIVERSES		4.487.568	304.448	7,3	4.183.120	4.179.576,15
49	IMPUTATIONS INTERNES			-19.283	-100,0	19.283	8.226,60
08.07.51.00	SERVICE DES AUTORISATIONS ET PATENTES						
3	CHARGES						3.992.708,31
4	REVENUS						22.615.623,06
	COUVERTURE en F						18.622.914,75
	COUVERTURE en %						566,42%
30	CHARGES DE PERSONNEL						2.312.971,79
31	DÉPENSES GÉNÉRALES						345.559,17
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES						209.708,01
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES						720.000,00
39	IMPUTATIONS INTERNES						404.469,34
40	IMPÔTS						18.067.472,20
42	REVENUS DES BIENS						11.501,90
43	RECETTES DIVERSES						3.576.607,71

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION B09 -B08		BUDGET 2008	COMPTE 2007
		CHARGES	REVENUS	en F	en %		
08.07.51.00	SERVICE DES AUTORISATIONS ET PATENTES (Suite)						
48	PRÉLÈVEMENTS SUR LES FINANCEMENTS SPÉCIAUX						394.847,65
49	IMPUTATIONS INTERNES						565.193,60
08.07.61.00	SERVICE DU COMMERCE						
3	CHARGES	6.796.534		-35.810	-0,5	6.832.344	
4	REVENUS		23.283.922	1.021.799	4,6	22.262.123	
	COUVERTURE en F	16.487.388		1.057.609		15.429.779	
	COUVERTURE en %	342,59%			16,8	325,83%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	4.816.777		746.834	18,3	4.069.943	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	426.637		-54.767	-11,4	481.404	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	167.255		-90.745	-35,2	258.000	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	725.600		0	0,0	725.600	
39	IMPUTATIONS INTERNES	660.265		-637.132	-49,1	1.297.397	
40	IMPÔTS		17.120.000	770.000	4,7	16.350.000	
41	PATENTES ET CONCESSIONS		590.000	40.000	7,3	550.000	
42	REVENUS DES BIENS		4.200	0	0,0	4.200	
43	RECETTES DIVERSES		5.134.413	253.338	5,2	4.881.075	
49	IMPUTATIONS INTERNES		435.309	-41.539	-8,7	476.848	
08.07.99.00	OFFICE CANTONAL POUR L'APPROVISIONNEMENT ÉCONOMIQUE DU PAYS						
3	CHARGES	35.389		-7.880	-18,2	43.269	20.263,90
4	REVENUS						8,84
	COUVERTURE en F	-35.389		7.880		-43.269	-20.255,06
	COUVERTURE en %						0,04%
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	30.000		-3.291	-9,9	33.291	19.254,10
39	IMPUTATIONS INTERNES	5.389		-4.589	-46,0	9.978	1.009,80
49	IMPUTATIONS INTERNES						8,84

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION B09 -B08		BUDGET 2008	COMPTE 2007
		CHARGES	REVENUS	en F	en %		
08.90.98.00	PRÉVENTION DU JEU						
3	CHARGES						356.264,80
4	REVENUS						356.264,80
	COUVERTURE en F						
	COUVERTURE en %						100,00%
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES						228.839,18
38	ATTRIBUTIONS AUX FINANCEMENTS SPÉCIAUX						127.425,62
40	IMPÔTS						200.000,00
43	RECETTES DIVERSES						156.264,80
08.90.99.00	DIME DE L'ALCOOL						
3	CHARGES						1.571.000,00
4	REVENUS						1.571.000,00
	COUVERTURE en F						
	COUVERTURE en %						100,00%
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES						1.571.000,00
46	SUBVENTIONS ACQUISES						1.413.861,00
48	PRÉLÈVEMENTS SUR LES FINANCEMENTS SPÉCIAUX						157.139,00

Récapitulation du département GRAND CONSEIL

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION B09 -B08		BUDGET 2008	COMPTE 2007
		CHARGES	REVENUS	en F	en %		
11.00.00.00	GRAND CONSEIL						
3	CHARGES	11.547.860		643.341	5,9	10.904.519	8.965.166,08
4	REVENUS		32.891	-77.339	-70,2	110.230	55.632,57
	COUVERTURE en F	-11.514.969		-720.680		-10.794.289	-8.909.533,51
	COUVERTURE en %	0,28%			-0,7	1,01%	0,62%
30	CHARGES DE PERSONNEL	8.007.680		379.062	5,0	7.628.618	6.609.031,63
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	2.601.254		-326	0,0	2.601.580	2.025.861,32
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	150.352		-16.498	-9,9	166.850	199.979,50
39	IMPUTATIONS INTERNES	788.574		281.103	55,4	507.471	130.293,63
43	RECETTES DIVERSES		32.891	5.691	20,9	27.200	22.180,10
49	IMPUTATIONS INTERNES			-83.030	-100,0	83.030	33.452,47

11.01.01.00 GRAND CONSEIL

Mission

Le Grand Conseil exerce le pouvoir législatif : il vote les projets de lois qui lui sont soumis par le Conseil d'Etat et les députés. Il vote également les impôts, décrète les dépenses et arrête les comptes de l'Etat.

Outre la haute surveillance de l'administration qu'il assume au travers de ses commissions de contrôle de gestion et des finances, le Grand Conseil exerce le droit de grâce et certaines fonctions de recours.

Il élit les représentants du Grand Conseil dans les commissions et délégations officielles et les membres du Pouvoir judiciaire dans l'intervalle des élections générales. En outre, les autorités exécutives et judiciaires, ainsi que les magistrats de la Cour des comptes, prêtent serment devant le Grand Conseil.

Budget par politique publique

Politique publique 01: Législatif et exécutif

Prestation: assurer les prestations telles que décrites ci-dessus sous "mission" en ce qui concerne le parlement cantonal.

Objectifs 2009 / Priorités

S'agissant des objectifs et priorités pour 2009, ces développements sont très difficiles à prévoir en ce qui concerne le Grand Conseil, car des décisions politiques peuvent intervenir à tout moment, certaines pouvant également avoir des impacts financiers. Il convient toutefois de relever que 2009 sera l'année des élections du Grand Conseil et du Conseil d'Etat.

Perspectives 2010-2013

Activités du Pouvoir législatif lors de la 57^e législature.

Budget du Grand Conseil

30 Charges de personnel

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
300 Autorités, commissions				
Total	4'050'000	-7'910	4'057'910	3'689'337
301 Traitements du personnel				
Total	307'361	-14'569	321'930	241'263

La baisse du budget des indemnités s'explique essentiellement par des modifications d'imputations comptables demandées par l'ICF, s'agissant des frais de représentation et des frais de repas.

31 Dépenses générales

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	1'774'700	+15'800	1'758'900	1'334'592

Les dépenses générales du Grand Conseil et de son Secrétariat général sont stables et sont conformes à la limite posée par le plan financier quadriennal pour 2009, que le Bureau a repris à son compte en ce qui concerne le budget du parlement. Des réaffectations budgétaires ont été faites afin de suivre des recommandations de l'ICF en ce qui concerne les imputations comptables.

11.02.01.00 SECRETARIAT GENERAL DU GRAND CONSEIL

Mission

Le Secrétariat général du Grand Conseil apporte un soutien technique, administratif et logistique à toutes les activités du parlement. Il seconde notamment le travail de la Présidence et du Bureau dans l'organisation des sessions. Il organise les séances des commissions parlementaires et assure le suivi de leurs décisions. Il traite les demandes du public et assure la diffusion des séances et des décisions du Grand Conseil.

Budget par politique publique

Politique publique 01: Législatif et exécutif

Prestation: assurer les six activités de support permettant au Grand Conseil de remplir sa fonction.

Objectifs 2009 / Priorités

Ces objectifs et priorités sont calqués sur ceux du Grand Conseil, tels que décrits plus haut, à savoir mettre en place l'infrastructure de la nouvelle législature, notamment avec un appel d'offres pour le renouvellement des ordinateurs portables des députés et celui de la publication du Mémorial et des tirés à part.

Perspectives 2010-2013

Assurer le soutien aux travaux du Grand Conseil lors de la 57^e législature.

Budget du service

30 Charges de personnel

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
301 Traitements du personnel				
Total	2'744'011	+336'543	2'407'468	2'041'240
Effectifs	22,97	+ 1,00	21,97	20,97

Outre les mécanismes salariaux calculés par l'Office du personnel de l'Etat (annuités, indexation et autres qui représentent une bonne partie de l'augmentation), la variation entre le budget 2008 et 2009 s'explique par deux décisions du Bureau qui s'accordent avec le respect du plan financier quadriennal.

1. création d'un poste supplémentaire de secrétaire scientifique de commission

A la suite du vote par le Grand Conseil le 26 juin 2008 de la loi 9923 en vue de renforcer le soutien aux commissions parlementaires, le Bureau a souhaité poursuivre l'effort en vue d'assurer au mieux l'appui scientifique aux commissions. C'est la raison pour laquelle, le Bureau entend poursuivre la démarche initiée par le précédent Bureau et assurer à terme un appui scientifique à chaque commission parlementaire, en fonction de ses besoins. Le Bureau a décidé d'inscrire au projet de budget 2009 un poste supplémentaire de secrétaire scientifique de commission.

2. enveloppe budgétaire en vue d'une réorganisation du Secrétariat général du Grand Conseil

Etant donné le retard pris dans la réorganisation souhaitée par le Bureau, notamment en raison de la modification législative souhaitée par le Conseil d'Etat et réalisée par l'adoption de la loi 10230, le Bureau a décidé de reconduire en 2009 l'enveloppe budgétaire qui n'a pu être utilisée en 2008. Il ne s'agit pas d'un montant supplémentaire. Cette démarche s'effectue dans le cadre de l'autonomie du Grand Conseil et des compétences du Bureau prévues à l'article 40 de la loi portant règlement du Grand Conseil, dans l'esprit de la réorganisation de la gestion des ressources humaines décidée par le Conseil d'Etat pour ses départements et en coordination avec le Service d'évaluation des fonctions.

GRAND CONSEIL

31 Dépenses générales

	Budget 2009	Variation 2008/2007	Budget 2008	Comptes 2007
Total	826'554	-16'126	842'680	691'269

Les dépenses générales du Grand Conseil et de son secrétariat général sont stables et sont conformes à la limite posée par le plan financier quadriennal pour 2009, que le Bureau a repris à son compte en ce qui concerne son budget.

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION B09 -B08		BUDGET 2008	COMPTE 2007
		CHARGES	REVENUS	en F	en %		
11.00.00.00	GRAND CONSEIL						
3	CHARGES	11.547.860		643.341	5,9	10.904.519	8.965.166,08
4	REVENUS		32.891	-77.339	-70,2	110.230	55.632,57
	COUVERTURE en F	-11.514.969		-720.680		-10.794.289	-8.909.533,51
	COUVERTURE en %	0,28%			-0,7	1,01%	0,62%
11.01.01.00	GRAND CONSEIL						
3	CHARGES	6.895.384		-215.053	-3,0	7.110.437	5.702.713,00
4	REVENUS		5.146	-46.872	-90,1	52.018	21.409,07
	COUVERTURE en F	-6.890.238		168.181		-7.058.419	-5.681.303,93
	COUVERTURE en %	0,07%			-0,7	0,73%	0,38%
30	CHARGES DE PERSONNEL	4.700.406		-22.544	-0,5	4.722.950	4.116.769,82
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.774.700		15.800	0,9	1.758.900	1.334.592,27
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	150.352		-16.498	-9,9	166.850	166.008,00
39	IMPUTATIONS INTERNES	269.926		-191.811	-41,5	461.737	85.342,91
43	RECETTES DIVERSES		5.146	2.946	133,9	2.200	1.337,60
49	IMPUTATIONS INTERNES			-49.818	-100,0	49.818	20.071,47
11.02.01.00	SECRETARIAT GÉNÉRAL DU GRAND CONSEIL						
3	CHARGES	4.652.476		858.394	22,6	3.794.082	3.262.453,08
4	REVENUS		27.745	-30.467	-52,3	58.212	34.223,50
	COUVERTURE en F	-4.624.731		-888.861		-3.735.870	-3.228.229,58
	COUVERTURE en %	0,60%			-0,9	1,53%	1,05%
30	CHARGES DE PERSONNEL	3.307.274		401.606	13,8	2.905.668	2.492.261,81
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	826.554		-16.126	-1,9	842.680	691.269,05
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES						33.971,50
39	IMPUTATIONS INTERNES	518.648		472.914	NS	45.734	44.950,72
43	RECETTES DIVERSES		27.745	2.745	11,0	25.000	20.842,50
49	IMPUTATIONS INTERNES			-33.212	-100,0	33.212	13.381,00

Récapitulation du département COUR DES COMPTES

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION B09 -B08		BUDGET 2008	COMPTE 2007
		CHARGES	REVENUS	en F	en %		
12.00.00.00	COUR DES COMPTES						
3	CHARGES	3.728.417		314.676	9,2	3.413.741	2.274.330,58
4	REVENUS		2.107	2.107	ND		703,00
	COUVERTURE en F	-3.726.310		-312.569		-3.413.741	-2.273.627,58
	COUVERTURE en %	0,06%			0,1		0,03%
30	CHARGES DE PERSONNEL	3.398.415		253.442	8,1	3.144.973	2.167.194,78
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	171.385		-1.803	-1,0	173.188	105.397,23
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	38.886		-6.814	-14,9	45.700	
39	IMPUTATIONS INTERNES	119.731		69.851	140,0	49.880	1.738,57
43	RECETTES DIVERSES		2.107	2.107	ND		703,00

12.01.01.00 COUR DES COMPTES

Mission

La Cour des comptes a pour but d'assurer un contrôle indépendant et autonome de l'administration cantonale, des communes et des institutions qui en dépendent, des institutions cantonales de droit public, des institutions privées dans lesquelles l'Etat possède une participation majoritaire et des organismes subventionnés (art. 3 D 1 12).

La Cour des comptes vérifie d'office et selon son libre choix la légalité des activités et la régularité des recettes et des dépenses décrites dans les comptes et s'assure du bon emploi des crédits, fonds et valeurs gérés par les entités contrôlées (art. 1 al. 2 D 1 12).

La Cour exerce ses contrôles conformément à l'art. 174a al.1 de la Constitution genevoise qui précise que « l'administration de l'Etat de Genève et des communes doit être fonctionnelle, efficace et structurée de manière à éviter des lenteurs, des travaux faits à double et, d'une manière générale, des dépenses sans relation avec le résultat recherché » (art. 8 al. 1 loi D 1 12).

Chaque contrôle fait l'objet d'un rapport détaillé (art. 8 al. 2 D 1 12). La Cour des comptes rend publics ses rapports. Elle y consigne ses observations, les conclusions de ses investigations, les enseignements qui peuvent en être tirés et ses recommandations éventuelles (art. 9 al. 1 et 2 D 1 12).

Objectifs 2009 / Priorités

Poursuivre et améliorer les prestations tant à l'égard de l'administration qu'à celui des administrés dans une perspective de clarté et d'information du public.

Conduire des audits stratégiques portant sur la structure de l'Etat et des communes afin d'en améliorer la gestion (éviter les dysfonctionnements, doublons, lenteurs, etc.), parallèlement aux audits spécifiques portant sur les problématiques opérationnelles des entités (légalité des activités, régularité des comptes, bon emploi des fonds).

Budget du service

30 Charges de personnel

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	3'398'415	253'442	3'144'973	2'167'195
Effectifs	16.6		16.6	16.6 (voir note)

La hausse de 253'442 provient de plusieurs composantes distinctes :

- + 31'169 : hausse due à la modification du traitement des magistrats selon la loi 10232 votée par le Parlement le 27 juin 2008, ainsi qu'à l'adaptation à la nouvelle échelle de traitement selon l'amendement prévu au PL10250 (remplacement de la prime de fidélité par un 13^{ème} salaire et nouveau système d'annuités).
- + 69'692 : adaptations au coût de la vie pour les collaborateurs de droit privé de la Cour (taux fourni par l'OPE, identique à celui des fonctionnaires de l'Etat)
- + 152'581 : les collaborateurs de droit privé ne bénéficiant pas de la prime de fidélité, ni du 13^{ème} salaire ni du nouveau système d'annuités, la Cour a mis en place une prime selon l'atteinte des objectifs de travail de ceux-ci. Cette prime est budgétée sur la base de 75% d'un salaire mensuel. Le montant de 152'581 intègre l'impact potentiel maximum sur les salaires bruts et les charges sociales.

Note : le budget 2008 a été le premier exercice représentatif d'une activité de la Cour basée sur 12 mois effectifs. Les comptes 2007 correspondaient à une activité de la Cour équivalente à 8 mois d'activité réelle, en raison de l'échelonnement des entrées en service des collaborateurs durant l'année.

31 Dépenses générales

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	171'385	-1'803	173'188	105'397

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION B09 -B08		BUDGET 2008	COMPTE 2007
		CHARGES	REVENUS	en F	en %		
12.00.00.00	COUR DES COMPTES						
3	CHARGES	3.728.417		314.676	9,2	3.413.741	2.274.330,58
4	REVENUS		2.107	2.107	ND		703,00
	COUVERTURE en F	-3.726.310		-312.569		-3.413.741	-2.273.627,58
	COUVERTURE en %	0,06%			0,1		0,03%
12.01.00.00	COUR DES COMPTES						
3	CHARGES	3.728.417		314.676	9,2	3.413.741	2.274.330,58
4	REVENUS		2.107	2.107	ND		703,00
	COUVERTURE en F	-3.726.310		-312.569		-3.413.741	-2.273.627,58
	COUVERTURE en %	0,06%			0,1		0,03%
30	CHARGES DE PERSONNEL	3.398.415		253.442	8,1	3.144.973	2.167.194,78
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	171.385		-1.803	-1,0	173.188	105.397,23
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	38.886		-6.814	-14,9	45.700	
39	IMPUTATIONS INTERNES	119.731		69.851	140,0	49.880	1.738,57
43	RECETTES DIVERSES		2.107	2.107	ND		703,00

Récapitulatif du département CONSTITUANTE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION B09 -B08		BUDGET 2008	COMPTE 2007
		CHARGES	REVENUS	en F	en %		
13.00.00.00	CONSTITUANTE						
3	CHARGES	2.603.636		2.603.636	ND		
4	REVENUS		423	423	ND		
	COUVERTURE en F	-2.603.213		-2.603.213			
	COUVERTURE en %	0,02%					
30	CHARGES DE PERSONNEL	1.702.836		1.702.836	ND		
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	800.000		800.000	ND		
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	100.800		100.800	ND		
43	RECETTES DIVERSES		423	423	ND		

A partir de l'exercice 2010, l'Assemblée Constituante élaborera elle-même son projet de budget. Toutefois, afin de lui permettre de débiter ses travaux dans les meilleures conditions, le Conseil d'Etat vous propose un projet de budget pour l'année 2009.

30 Charges de personnel

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	1'702'836			
Effectifs	4.00			

Le budget du personnel se répartit entre des jetons de présence et des salaires. Une dotation de 4 personnes a été prévue pour la création d'un secrétariat général au service de la Constituante.

Pour le surplus, le projet de budget 2009 de la Constituante prévoit des dépenses générales (principalement pour des frais généraux et des mandats) et des amortissements (pour du matériel informatique, voir aussi la partie "Investissement" du budget).

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION B09 -B08		BUDGET 2008	COMPTE 2007
		CHARGES	REVENUS	en F	en %		
13.00.00.00	CONSTITUANTE						
3	CHARGES	2.603.636		2.603.636	ND		
4	REVENUS		423	423	ND		
	COUVERTURE en F	-2.603.213		-2.603.213			
	COUVERTURE en %	0,02%					
13.01.00.00	CONSTITUANTE						
3	CHARGES	2.603.636		2.603.636	ND		
4	REVENUS		423	423	ND		
	COUVERTURE en F	-2.603.213		-2.603.213			
	COUVERTURE en %	0,02%					
30	CHARGES DE PERSONNEL	1.702.836		1.702.836	ND		
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	800.000		800.000	ND		
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	100.800		100.800	ND		
43	RECETTES DIVERSES		423	423	ND		

Récapitulation du département POUVOIR JUDICIAIRE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION B09 -B08		BUDGET 2008	COMPTE 2007
		CHARGES	REVENUS	en F	en %		
14.00.00.00	POUVOIR JUDICIAIRE						
3	CHARGES	115.886.207		11.338.738	10,8	104.547.469	89.504.620,51
4	REVENUS		28.975.358	-640.265	-2,2	29.615.623	36.167.438,97
	COUVERTURE en F	-86.910.849		-11.979.003		-74.931.846	-53.337.181,54
	COUVERTURE en %	25,00%			-3,3	28,33%	40,41%
30	CHARGES DE PERSONNEL	73.151.835		7.059.991	10,7	66.091.844	61.430.539,03
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	11.995.324		1.686.560	16,4	10.308.764	9.007.504,63
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS	7.000		2.000	40,0	5.000	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	973.610		80.340	9,0	893.270	909.773,58
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	5.773.000		-639.865	-10,0	6.412.865	5.134.920,60
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	11.085.100		191.995	1,8	10.893.105	9.975.073,02
39	IMPUTATIONS INTERNES	12.900.338		2.957.717	29,7	9.942.621	3.046.809,65
42	REVENUS DES BIENS			-500	-100,0	500	103,47
43	RECETTES DIVERSES		27.823.358	-1.680.230	-5,7	29.503.588	34.939.560,53
49	IMPUTATIONS INTERNES		1.152.000	1.040.465	932,9	111.535	1.227.774,97

Mission

La mission du Pouvoir judiciaire, troisième pouvoir de l'Etat, est de rendre la justice avec dignité, rigueur, assiduité, diligence et humanité, à tous également, au pauvre comme au riche, au faible comme au puissant, à l'étranger comme à l'habitant du pays (*cf. art 1, Loi instituant un conseil supérieur de la magistrature - E 2 20 et art. 73, Loi sur l'organisation judiciaire - E 2 05*).

Les juridictions civiles règlent les rapports entre personnes physiques ou morales et tranchent les litiges entre celles-ci.

Le ministère public et les juridictions pénales poursuivent et sanctionnent les comportements constitutifs d'infractions.

Les juridictions administratives quant à elles tranchent les conflits entre les collectivités publiques et les particuliers. Elles ont un rôle de contrôle de l'activité des autorités administratives, des établissements de droit public ou des institutions de droit privé investis du pouvoir de décision par le droit fédéral ou cantonal.

Afin de rendre leurs décisions, les autorités de poursuites pénales, les tribunaux et commissions judiciaires procèdent à l'instruction des affaires; ils convoquent et auditionnent les parties et les témoins éventuels, ils ordonnent des expertises, effectuent des transports sur place, décernent des commissions rogatoires, défèrent aux autorités compétentes toutes les infractions, poursuivent les contrevenants sans aucune acception de personne, veillent à l'observation des lois et des règlements et défendent tous les intérêts que la société leurs confie, ceux des majeurs, des mineurs, des interdits et de toutes les personnes qui réclament une protection spéciale.

Objectifs 2009 / Priorités

- Mettre en œuvre la loi adaptant le droit administratif genevois aux exigences posées par la garantie constitutionnelle de l'accès aux juges et par la loi sur le Tribunal fédéral. Entrée en vigueur prévue : 01 Janvier 2009
- Préparer l'adoption et la mise en œuvre de **l'unification des procédures pénales** (majeurs et mineurs) et **civile au niveau fédéral**. Entrée en vigueur prévue : 01 Janvier 2011.
- Préparer l'adoption de la **révision du droit de la tutelle** (Révision du code civil suisse: protection de l'adulte, droit des personnes et droit de la filiation). Entrée en vigueur prévue : 01 Janvier 2012.
- Maintenir un rythme soutenu de l'instruction des causes et de leur jugement.
- Contribuer à l'effort collectif d'efficacité et d'efficience en mettant en pratique, selon leur degré de faisabilité, les plans des mesures P1 et P2 du Conseil d'Etat ainsi que les propositions de "Simplifications / Économies / Recettes Nouvelles" (SERN) recensées au sein du Pouvoir judiciaire.
- Adapter l'organisation administrative et le fonctionnement du Pouvoir judiciaire (PL9952 - Indépendance du Pouvoir judiciaire)
- Élaborer et mettre en œuvre des conventions entre le Pouvoir judiciaire et l'ensemble des services transversaux de l'Etat dans le cadre de la rédaction de la partie II du manuel de contrôle interne du Pouvoir judiciaire (contrôle interne transversal).
- Moderniser le fonctionnement du Pouvoir judiciaire en s'appuyant davantage sur les technologies de l'information et de la communication : refonte du site internet et développement de la jurisprudence en ligne (cf. rapport sur les enquêtes de satisfaction du 05 Mai 2008)
- Établir un projet de budget 2010 par prestations

Perspectives 2010- 2011

- Mettre en œuvre **l'unification des procédures pénales** (majeurs et mineurs) et **civile au niveau fédéral**. Entrée en vigueur prévue : 01 Janvier 2011.
- Mettre en œuvre la **révision du droit de la tutelle** (Révision du code civil suisse : protection de l'adulte, droit des personnes et droit de la filiation). Entrée en vigueur prévue : 01 Janvier 2012.
- Rédiger et mettre en œuvre la partie III du manuel de contrôle interne du Pouvoir judiciaire (contrôle interne vertical - métier).

POUVOIR JUDICIAIRE

30 Charges de personnel

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
300 Traitements des magistrats				
Total	24'465'858	+1'806'877	22'658'981	20'883'209
Effectifs	95	+3	92	87
301 Traitements du personnel				
Total	38'867'672	+4'227'629	34'640'043	32'154'768
Effectifs	346.42	0	346.42	325.92
300 Traitements des magistrats et du personnel				
301				
Total	63'333'530	+6'034'506	57'299'024	53'037'977
Effectifs	441.92	+3.0	438.42	412.92

Projets de loi :

La hausse des effectifs du Pouvoir judiciaire (+3.0) entre 2008 et 2009 résulte du projet de loi 10253 créant une nouvelle commission cantonale de recours en matière administrative (CCRA). Cette dernière implique l'élection de 3 juges de carrière et d'un juge suppléant supplémentaires rattachés au Tribunal de 1ère Instance (+F.675'024). Aucune autre augmentation des effectifs n'est sollicitée; les collaborateurs des commissions de recours en matière d'impôt, de police des étrangers et de construction constitueront le greffe de la nouvelle commission.

Jetons de présence:

Vu les résultats des comptes 2007 et l'évolution du contentieux en matière de baux et loyers, les jetons de présence des commissaires sont augmentés de +F.91'680 par rapport au budget voté 2008.

Justice 2010 :

Dès 2009, le Pouvoir judiciaire doit préparer l'adoption et la mise en œuvre de l'unification des procédures pénales (majeurs et mineurs) et civile au niveau fédéral, qui entrera en vigueur au 1^{er} Janvier 2011.

Le report d'un an de la date d'entrée en vigueur des nouveaux codes fédéraux permettra au Pouvoir judiciaire, conformément à la volonté exprimée par le Conseil d'Etat et le Procureur général, de préparer la formation de ses magistrats et collaborateurs au nouveau droit et aux nouveaux outils informatiques pour autant que les compétences et les moyens nécessaires soient disponibles dès 2009 soit F.85'290 sous la rubrique frais de formation et F.1'046'922 sous la rubrique auxiliaires (remplacement des magistrats et collaborateurs en charge du projet Justice 2010, notamment de la formation).

Mécanismes salariaux :

Les mécanismes salariaux ainsi que le coût lié à l'introduction du 13^{ème} salaire sont estimés à environ F.4'000'000. En outre, le Pouvoir judiciaire a contribué aux efforts de réduction des charges en appliquant les mesures du Conseil d'Etat pour un montant de - F. 390'382.

31. Dépenses générales

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	11'995'324	+1'686'560 +16.36%	10'308'764	9'007'505

L'augmentation est liée essentiellement à deux facteurs :

- l'augmentation des rubriques métiers, à savoir les frais d'écoutes téléphoniques (+F. 770'000), les frais d'expertises IUML (+F. 293'564) et les indemnités 379 CPP liées aux détentions à tort (+F.130'000)

- la mise en œuvre du projet Justice 2010 avec le recours à des mandats de tiers estimés à F.142'500

S'agissant des rubriques dont le Pouvoir judiciaire a la maîtrise (310), aucune hausse n'est budgétisée par rapport au budget 2008 voté.

35. Dédommagements à des collectivités publiques

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	5'773'000	-639'865 -9.98%	6'412'865	5'134'921

Cette rubrique concerne les frais de placement des mineurs, qui sont budgétisés en diminution de - F.639'865.

La raison principale de cette diminution est la volonté des magistrats du Tribunal de la jeunesse de mettre en œuvre des solutions alternatives aux placements des mineurs en institution telles que les traitements ambulatoires et les mesures d'assistance personnelle, introduites par le nouveau droit pénal des mineurs au 1^{er} Janvier 2007.

36. Subventions

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	11'085'100	+191'995 + 1.77%	10'893'105	9'975'073

Cette rubrique concerne les frais d'Assistance juridique dont les honoraires d'avocats constituent la partie prépondérante (F. 9'882'540)

A la suite de l'entrée en vigueur du nouveau règlement sur l'Assistance juridique en janvier 2007, une hausse des décisions d'octroi d'assistance juridique en matière civile est constatée. En 2009, cela devrait se traduire par une hausse des dépenses d'environ +F.200'000. Cette dernière sera compensée par une augmentation des remboursements des frais d'assistance juridique de + F. 443'000.

43 Recettes diverses

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Total	27'823'820	-1'679'768 -5.69%	29'503'588	34'939'561

Trois facteurs expliquent la diminution des recettes du Pouvoir judiciaire :

- le transfert au Département des Finances des recettes liées à la participation des magistrats à leur caisse de pension (-F.1'100'000)
- au vu des comptes 2007 et en application du principe de précautions, une diminution des émoluments du Tribunal de 1^{ère} Instance est budgétisée (-F.690'300)
- au vu des comptes 2007, une diminution des remboursements de frais de justice et des amendes dont le recouvrement est assuré par le Service des Contraventions est prévue en 2009 (-F.370'000)

En revanche, comme mentionné ci-dessus, les recettes liées aux remboursements des frais d'assistance juridique sont en augmentation de +F.443'000 par rapport au budget 2008.

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION B09 -B08		BUDGET 2008	COMPTE 2007
		CHARGES	REVENUS	en F	en %		
14.00.00.00	POUVOIR JUDICIAIRE						
3	CHARGES	115.886.207		11.338.738	10,8	104.547.469	89.504.620,51
4	REVENUS		28.975.358	-640.265	-2,2	29.615.623	36.167.438,97
	COUVERTURE en F	-86.910.849		-11.979.003		-74.931.846	-53.337.181,54
	COUVERTURE en %	25,00%			-3,3	28,33%	40,41%
14.01.00.00	ADMINISTRATION DU POUVOIR JUDICIAIRE						
3	CHARGES	115.886.207		11.338.738	10,8	104.547.469	89.504.620,51
4	REVENUS		28.975.358	-640.265	-2,2	29.615.623	36.167.438,97
	COUVERTURE en F	-86.910.849		-11.979.003		-74.931.846	-53.337.181,54
	COUVERTURE en %	25,00%			-3,3	28,33%	40,41%
30	CHARGES DE PERSONNEL	73.151.835		7.059.991	10,7	66.091.844	61.430.539,03
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	11.995.324		1.686.560	16,4	10.308.764	9.007.504,63
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS	7.000		2.000	40,0	5.000	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	973.610		80.340	9,0	893.270	909.773,58
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	5.773.000		-639.865	-10,0	6.412.865	5.134.920,60
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	11.085.100		191.995	1,8	10.893.105	9.975.073,02
39	IMPUTATIONS INTERNES	12.900.338		2.957.717	29,7	9.942.621	3.046.809,65
42	REVENUS DES BIENS			-500	-100,0	500	103,47
43	RECETTES DIVERSES		27.823.358	-1.680.230	-5,7	29.503.588	34.939.560,53
49	IMPUTATIONS INTERNES		1.152.000	1.040.465	932,9	111.535	1.227.774,97

BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Objectifs 2009 / Priorités

Deux nouvelles structures seront rattachées à la chancellerie d'Etat dès 2009:

- La coordination des dossiers fédéraux destinée à mettre en œuvre la stratégie de soutien des intérêts de Genève au plan gouvernemental dans le cadre des dossiers fédéraux majeurs.
- Le groupe de confiance qui sera chargé de la mise en oeuvre et de la bonne application des articles 5 à 22 du règlement relatif à la protection de la personnalité à l'Etat de Genève.
- Un budget respectivement de 12'000 F et 22'000 F est prévu pour l'acquisition du mobilier destiné à leur équipement.
- Le budget initial de 25'973 F concerne le remplacement de mobilier pour l'ensemble des services de la chancellerie d'Etat ainsi que pour les salles de l'Hôtel de Ville.
- La réduction générale des investissements (RGI) de 10'027 F est prise en compte dans cette répartition.

Perspectives 2010

Le budget pour l'équipement des deux structures mentionnées ci-dessus ne concerne que l'exercice 2009 et ne sera pas reconduit en 2010.

01010200 SECRETARIAT GENERAL**Budget du service**

		Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
5061	Crédits de programme				
N° loi	Libellé	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
10130	Mobilier, machines, véhicules, équipements (biens meubles)	59'973	29'973	30'000	

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION BU09-BU08	BUDGET 2008	COMPTE 2007
		DEPENSES	RECETTES			
01.00.00.00	CHANCELLERIE					
5	DÉPENSES	59.973		29.973	30.000	
5	CRÉDITS D'OUVRAGE OU D'ACQUISITION - 1 DÉPENSES	-10.027		-10.027		
5	CRÉDITS DE PROGRAMME - 2 DÉPENSES	70.000		40.000	30.000	
	DOTATIONS - 3					
	PRÊTS					
01.01.02.00	SECRETARIAT GÉNÉRAL					
5	DÉPENSES	59.973		29.973	30.000	
	RÉDUCTION GLOBALE DES INVESTISSEMENTS - 1000001	-10.027		-10.027		
5090	AUTRES BIENS D'INVESTISSEMENT	-10.027		-10.027		
	CRÉDIT DE PROGRAMME 2008-2010 : CHANCELLERIE - 2010130	70.000		40.000	30.000	
5061	MOBILIER, ÉQUIPEMENTS, MACHINES, VÉHICULES	70.000		40.000	30.000	

02.21.00.00 SECRETARIAT GENERAL**Objectifs 2009 / Priorités**

Dans le cadre de la réforme du règlement sur les investissements, une part des dépenses de renouvellement de mobilier-matériels-machines a été transférée en investissement dès l'exercice budgétaire 2008. Le crédit de programme 10131 porte sur un montant d'investissement de 200'000 F au total sur 3 années. La tranche 2008 était de 50'000 F. Un montant de 75'000 F est prévu pour l'exercice budgétaire 2009.

Perspectives 2010

En 2010, il conviendra de solder le crédit programme avec une tranche annuelle de 75'000 F.

Budget du service

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Crédits de programme				
Immobilisations génériques	75'000	25'000	50'000	0
Immobilisations métier	0	0	0	0
Total	75'000	25'000	50'000	0

Eléments budgétaires particuliers

Dans le cadre de la réduction globale souhaitée par le Conseil d'Etat, le CR 02.21.00.00 enregistre une réduction sur les investissements de l'ensemble du département à hauteur de 413'261 F sur la "réduction globale des investissements".

Impacts IPSAS : néant.

Impact nouveau règlement des investissements : 75'000 F.

Impact RPT : néant.

Impact transferts d'actifs : néant.

02.22.00.00 DIRECTION GENERALE DES FINANCES DE L'ETAT**Objectifs 2009 / Priorités**

Le projet "caisse centralisée", permettant d'optimiser les flux et les coûts financiers par une centralisation des liquidités au sein de la trésorerie générale, a vu l'ensemble de ses développements finalisés au cours de l'exercice budgétaire 2008. Cependant, comme indiqué dans le projet de loi, des charges de fonctionnement sont nécessaires pour le suivi financier et l'optimisation des liquidités des entités autonomes ayant adhéré aux concepts. C'est pourquoi, la loi 9734 n'est pas bouclée.

Perspectives 2010

Les charges de fonctionnement seront encore d'actualité en 2010 afin d'optimiser la planification des flux de trésorerie pour éviter le recours aux établissements financiers.

Budget du service

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Crédits d'ouvrage				
Loi N° 9734 - Caisse centralisée	0	-1'500'000	1'500'000	1'281'772.79
Total	0	-1'500'000	1'500'000	1'281'772.79

Eléments budgétaires particuliers

Impacts IPSAS : néant.

Impact nouveau règlement des investissements : néant.

Impact RPT : néant.

Impact transferts d'actifs : néant.

02.25.00.00 OFFICE DU PERSONNEL DE L'ETAT**Objectifs 2009 / Priorités**

Le projet "SIRH" doit permettre l'application du changement de système de rémunération (13^{ème} salaire) et de la Loi sur le Personnel de l'administration centrale (LPAC) dans le cadre de l'exercice budgétaire 2009. De plus, une amélioration substantielle des restitutions issues de l'application doivent permettre d'optimiser la gestion des ressources humaines de l'Etat de Genève. Enfin, un effort doit porter sur la gestion des compétences au sein de l'application SIRH afin d'automatiser un certain nombre de tâches actuellement manuelles.

Perspectives 2010

Le projet SIRH doit se terminer dans le courant de l'année 2010.

Budget du service

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Crédits d'ouvrage				
Loi N° 8479 - SIRH	2'810'000	-390'000	3'200'000	5'055'400
Total	2'810'000	-390'000	3'200'000	5'055'400

Éléments budgétaires particuliers

Impacts IPSAS : néant.

Impact nouveau règlement des investissements : néant.

Impact RPT : néant.

Impact transferts d'actifs : néant.

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION BU09-BU08	BUDGET 2008	COMPTE 2007
		DEPENSES	RECETTES			
02.00.00.00	FINANCES					
5	DÉPENSES	2.471.739		-798.675	3.270.414	30.337.172,65
5	CRÉDITS D'OUVRAGE OU D'ACQUISITION - 1 DÉPENSES	2.396.739		-823.675	3.220.414	6.337.172,65
5	CRÉDITS DE PROGRAMME - 2 DÉPENSES	75.000		25.000	50.000	
5	DOTATIONS - 3 DÉPENSES					24.000.000,00
	PRÊTS					
02.21.00.00	SECRETARIAT GÉNÉRAL					
5	DÉPENSES	-338.261		1.091.325	-1.429.586	
	RÉDUCTION GLOBALE DES INVESTISSEMENTS - 1000001	-413.261		1.066.325	-1.479.586	
5090	AUTRES BIENS D'INVESTISSEMENT	-413.261		1.066.325	-1.479.586	
	CRÉDIT DE PROGRAMME 2008-2010 : FINANCES (DF) - 2010131	75.000		25.000	50.000	
5061	MOBILIER, ÉQUIPEMENTS, MACHINES, VÉHICULES	75.000		37.000	38.000	
5062	INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATION			-12.000	12.000	
02.22.00.00	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES DE L'ÉTAT - DGFE					
5	DÉPENSES			-1.500.000	1.500.000	25.281.772,79
	CAISSE CENTRALISÉE - 1009734			-1.500.000	1.500.000	1.281.772,79
5062	INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATION			-1.500.000	1.500.000	1.281.772,79
	AUGMENTATION DU CAPITAL DE DOTATION DES TPG - 3009845					24.000.000,00
5541	PARTICIPATIONS / ENTREPRISES PUBLIQUES / CERCLE CONSOLIDATION					24.000.000,00

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION BU09-BU08	BUDGET 2008	COMPTE 2007
		DEPENSES	RECETTES			
02.25.00.00	OFFICE DU PERSONNEL DE L'ETAT - OPE					
5	DÉPENSES	2.810.000		-390.000	3.200.000	5.055.399,86
	APPLICATION RESSOURCES HUMAINES (SIRH)-REALISA-TION - 1008479	2.810.000		-390.000	3.200.000	5.055.399,86
5061	MOBILIER, ÉQUIPEMENTS, MACHINES, VÉHICULES	2.810.000		2.810.000		
5062	INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATION			-3.200.000	3.200.000	5.055.399,86

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

		B 2009	Variation 2009/2008	B 2008	C 2007
1. Crédit d'ouvrage					
L 8131	CO Montbrillant + villa coray-équipement	-	-	-	1'458
L 9038	C.O. Cayla - équipement	400'000	-900'000	1'300'000	368'979
L 9504	CO Seymaz-équipement	325'000	125'000	200'000	2'318'533
L 9181	CO Drize pavillons provisoires - équipements	-	-	-	11'457
L 9464	ECG Henry-Dunant-étage supérieur-équipement	-	-	-	29'921
L 9585	CEPTA-Projet I-CH	-	-	-	25'473
L 9015	Collège Sismondi démolition et reconstruction	3'630'000	3'430'000	200'000	-
L 9708	CEC Aimée Stitelmann (ex-Rolliet) - équipement	449'000	-3'051'000	3'500'000	-
L 9486	CEC Aimée Stitelman - pavillons provisoires - équipement	-	-500'000	500'000	55'157
L 9485	CEC E. Gourd et A. Chavannes - pavillons provisoires-équipement	42'000	-18'000	60'000	28'666
L 9919	CEC E. Gourd, collège Rousseau et ECG Jean-Piaget-pavillons provisoires-équipement	69'000	-141'000	210'000	815'904
L 9889	CEFOPS-école d'aide familiale - équipements	-	-5'000	5'000	107'796
L 9803	Equipement de l'Ecole des Arts Décoratifs	-	-	-	81'221
L 9928	Uni - informatique	500'000	-500'000	1'000'000	1'258'291
L 9948	Uni - stérilisation instruments (smd)	-	-	-	1'550'000
L 10006	CRER 2-sentier roseraie-équipement	425'000	225'000	200'000	-
L 9329	SMP - Jeux extérieurs + équipements	-	-	-	272'494

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

L 10047	SMP-ouverture nouveaux centres de jour et renforcement de structures existantes	-	-380'000	380'000	-
PL en cours	Uni - Plan directeur informatique 2009-2011	3'000'000	3'000'000	-	-
Total		8'840'000	1'285'000	7'555'000	6'925'350
			-	-	

2. Train annuel de loi

L 8323	Programme tripartite Unige-unil-EPFL	-	-	-	396'269
L 8324	Introduction comptabilité analytique	-	-	-	397'947
Total		-	-	-	794'216

3. Crédit de programme

Renouvellement	9'239'685	2'294'685	6'945'000	N/A
Renouvellement et Extension limitée	1'634'000	-5'176'000	6'810'000	N/A
Subventions d'investissement	20'780'000	2'580'000	18'200'000	N/A
Total	31'653'685	-301'315	31'955'000	13'668'139

4. Autres investissements

Prêts	800'000	-80'000	880'000	1'071'395
Achats et commandes d'œuvres	620'000	10'000	610'000	431'679

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Total 5 avant réduction globale des investissements	41'913'685	913'685	41'000'000	22'890'778
--	-------------------	----------------	-------------------	-------------------

5. Réduction globale des investissements

Réduction globale des investissements*	-5'444'618	567'300	-6'011'918	N/A
--	------------	---------	------------	-----

Total 5	36'469'067	1'480'985	34'988'082	22'890'778
----------------	-------------------	------------------	-------------------	-------------------

* La RGI 2008 a été diminuée de moitié. Pour le DIP, elle était prévue initialement à -12'023'837 et passe à -6'011'918.

Éléments budgétaires particuliers

Impact IPSAS : transfert vers le fonctionnement de 4.5 mios (cf. fonctionnement).

La redéfinition de la notion d'investissement avec l'entrée en vigueur du nouveau règlement sur les investissements dès 2008 a pour conséquence qu'un certain nombre d'achats sont comptabilisés de facto dans les dépenses générales alors qu'ils ont été prévus et autorisés en tant qu'investissement dans le cadre des crédits de programme et / ou des crédits d'ouvrages.

L'impact budgétaire 2009 de ce transfert vers le fonctionnement (dépenses générales - rubrique 31) a été estimé à 4.5 mios, alors qu'il était estimé dans le cadre du budget 2008 à 0.404 mios.

Objectifs 2009 / Priorités

Le budget d'investissement 2009 s'élève à 41.914 mios, avant la réduction globale sur les investissements. Il est en augmentation par rapport au budget 2008 de +0.914 mios, soit +2.23% (après introduction de la réduction globale sur les investissements, il s'élève à 36.469 mios et augmente de +1.480 mios, soit +4.23%).

En isolant l'effet du transfert vers les dépenses générales, le budget d'investissement s'élève alors à 46.414 mios et est en augmentation par rapport au budget 2008 de +5.414 mios, soit +13.2%.

Cette croissance s'explique pour l'essentiel par :

- la mise en service de la première étape du chantier de transformation du CO Florence qui se poursuivra jusqu'en 2011 ;
- la mise en service de la première étape du collège Sismondi. La deuxième étape est prévue pour 2011 ;
- la mise à disposition de nouveaux locaux pour l'IUFE (Institut Universitaire de Formation des Enseignants), qui ouvre ses portes en 2008 dans des locaux provisoires et insuffisants pour fournir l'ensemble des prestations prévues ;
- le plan directeur informatique 2009-2011 de l'Université qui couvre différents projets de système d'information.

L'année 2008 a été marquée par l'aboutissement des projets décrits ci-dessous qui auront un impact mineur sur le budget 2009 :

- l'achèvement des travaux de démolition -reconstruction du CO Cayla ;
- la mise en service de l'École de commerce Aimée-Stitelmann, qui est le plus grand établissement scolaire réalisé depuis le CEC André-Chavanne ;
- l'ouverture de l'École de culture générale Rhône-Arve dans le pavillon de Plan-les Ouates ;
- la fin de la première étape des travaux de restructuration pour le projet DIP-pôles.

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Perspectives

- Plusieurs grands projets de construction et de transformation sont programmés dans les prochaines années pour l'ensemble des filières de formation du DIP.
- A plus court terme, la mise à disposition du nouveau bâtiment du CO Drize permettra au cycle d'orientation d'alléger les effectifs des autres établissements du sud-ouest du canton et d'atteindre l'objectif des 700 élèves maximum par établissement sur l'ensemble du canton.
- L'enseignement secondaire postobligatoire voit toujours croître de façon significative ses effectifs avec notamment une forte progression des effectifs de l'Ecole de culture générale et pour répondre à ses besoins deux bâtiments complets seront mis à disposition d'ici 2013.
- Pour l'Université et les Hautes écoles spécialisées, la réalisation de plusieurs grands projets constitue l'enjeu essentiel pour maintenir leur compétitivité et permettre leur évolution en proposant des formations de très grande qualité.
- En 2010, les réalisations les plus importantes seront les suivantes :
 - Mise en service du bâtiment définitif du CO Drize. La réalisation de ce bâtiment devait s'achever en juin 2009, mais elle a été retardée par une procédure de recours sur l'adjudication d'un mandat à une entreprise. (procédure AIMP),
 - Achèvement d'une nouvelle étape dans le cadre du chantier de transformation du CO Florence (fin des travaux prévus en 2011),
 - Mise à disposition du pavillon actuellement exploité par le CO Drize, pour l'extension de l'ECG Rhône-Arve qui a ouvert ses portes à la rentrée 2008.
- Plusieurs autres grands projets se poursuivront en 2010 et les années suivantes, soit :
 - Mise à disposition du bâtiment définitif pour le collège Sismondi (2011).
 - Poursuite des études pour l'installation définitive de l'ECG Rhône-Arve sur le site de la Plaine à Confignon (2013). Mise à disposition de la première étape en 2011,
 - Projet pour la réalisation du futur collège de Frontenex (2013),
 - Réalisation du bâtiment B pour la HES-SO sur le site de Battelle, que la Haute École de Gestion devrait occuper dès le printemps 2012,
 - Projet de transformation des bâtiments existants C et F et création d'un bâtiment de liaison C1 à Battelle pour la HES-SO (HEdS),
 - Projet d'un nouveau bâtiment E pour la HES-SO sur le site de la Prairie (HEAD),
 - Projet de restructuration des bâtiments existants sur le site de la Prairie pour la HES-SO (HEIAG),
 - Projet d'un nouveau bâtiment D à Battelle pour l'Université et la HES-SO,
 - Transformation des bâtiments d'Uni-Bastions (2012),
 - Transformation et agrandissement de l'Ancienne école de médecine de l'Université (2012),
 - Réalisation du bâtiment du futur CMU 5 (2012), suivi de l'étape 6 (2013).

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION BU09-BU08	BUDGET 2008	COMPTE 2007
		DEPENSES	RECETTES			
03.00.00.00	INSTRUCTION PUBLIQUE					
5	DÉPENSES	36.469.067		7.492.904	28.976.163	22.890.778,08
6	RECETTES		3.904.500	695.000	3.209.500	1.654.406,95
	CRÉDITS D'OUVRAGE OU D'ACQUISITION - 1					
5	DÉPENSES	3.395.382		7.254.219	-3.858.837	8.151.244,22
6	RECETTES		900.000	900.000		706.493,00
	CRÉDITS DE PROGRAMME - 2					
5	DÉPENSES	32.273.685		318.685	31.955.000	13.668.138,86
6	RECETTES		2.239.500	-205.000	2.444.500	264.838,75
	DOTATIONS - 3					
	PRÊTS					
5	DÉPENSES	800.000		-80.000	880.000	1.071.395,00
6	RECETTES		765.000		765.000	683.075,20
03.11.00.00	SECRETARIAT GÉNÉRAL					
5	DÉPENSES	-2.381.396		-10.796.559	8.415.163	659.715,35
6	RECETTES		339.500	-205.000	544.500	
	RÉDUCTION GLOBALE DES INVESTISSEMENTS - 1000001	-2.406.396		3.133.441	-5.539.837	
5090	AUTRES BIENS D'INVESTISSEMENT	-2.406.396		3.133.441	-5.539.837	
	FONDS CANTONAL D'ART CONTEMPORAIN - 1000430					431.678,90
5090	AUTRES BIENS D'INVESTISSEMENT					431.678,90
	ANCIENNE LBA (CORRESPONDANT AUX CRÉDITS DE PROGRAMME) - 2000000					228.036,45
5061	MOBILIER, ÉQUIPEMENTS, MACHINES, VÉHICULES					228.036,45
	CRÉDIT DE PROGRAMME - 2010132	25.000	239.500	-13.725.000	13.510.500	
5061	MOBILIER, ÉQUIPEMENTS, MACHINES, VÉHICULES	25.000		-13.730.000	13.755.000	
5651	SUBVENTIONS / ENTREPRISES PRIVÉES / CERCLE CONSOLIDATION			-200.000	200.000	
6300	SUBVENTIONS / CONFÉDÉRATION ET ENTREPRISES FÉDÉRALES			-205.000	205.000	
6340	ENTREPRISES PUBLIQUES		239.500		239.500	
	REMBOURSEMENT ECOLE INTERNATIONALE - 4800004		100.000		-100.000	
6450	INSTITUTIONS PRIVÉES		100.000		100.000	

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION BU09-BU08	BUDGET 2008	COMPTE 2007
		DEPENSES	RECETTES			
03.12.00.00	SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS					
6	RECETTES					100.000,00
	REMBOURSEMENT ECOLE INTERNATIONALE - 4800004					-100.000,00
6450	INSTITUTIONS PRIVÉES					100.000,00
03.13.00.00	SERVICES PARTAGÉS ET LOGISTIQUES					
5	DÉPENSES	1.251.000		641.000	610.000	
	FONDS CANTONAL D'ART CONTEMPORAIN - 1000430			-610.000	610.000	
5090	AUTRES BIENS D'INVESTISSEMENT			-610.000	610.000	
	CRÉDIT DE PROGRAMME - 2010132	1.251.000		1.251.000		
5061	MOBILIER, ÉQUIPEMENTS, MACHINES, VÉHICULES	631.000		631.000		
5090	AUTRES BIENS D'INVESTISSEMENT	620.000		620.000		
03.21.00.00	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE					
5	DÉPENSES	477.000		297.000	180.000	222.292,40
	CENTRES DE JOUR - EQUIPEMENT - 1010047			-180.000	180.000	
5061	MOBILIER, ÉQUIPEMENTS, MACHINES, VÉHICULES			-180.000	180.000	
	ANCIENNE LBA (CORRESPONDANT AUX CRÉDITS DE PROGRAMME) - 2000000					222.292,40
5061	MOBILIER, ÉQUIPEMENTS, MACHINES, VÉHICULES					222.292,40
	CRÉDIT DE PROGRAMME - 2010132	477.000		477.000		
5061	MOBILIER, ÉQUIPEMENTS, MACHINES, VÉHICULES	477.000		477.000		
03.22.00.00	CYCLE D'ORIENTATION					
5	DÉPENSES	2.289.000		789.000	1.500.000	3.358.370,02
	CO MONTBRILLANT-CONSTR. - 1008131					1.458,20
5061	MOBILIER, ÉQUIPEMENTS, MACHINES, VÉHICULES					1.458,20
	CO CAYLA-CONSTRUCTION - 1009038	400.000		-900.000	1.300.000	368.979,23
5061	MOBILIER, ÉQUIPEMENTS, MACHINES, VÉHICULES	400.000		-900.000	1.300.000	350.906,73

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION BU09-BU08	BUDGET 2008	COMPTE 2007
		DEPENSES	RECETTES			
03.22.00.00	CYCLE D'ORIENTATION (Suite)					
5062	INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATION					18.072,50
	PAVILLONS PROVISOIRES POUR CO DRIZE SUR SITE DU COLLÈGE DE STAEL - 1009181					11.457,25
5061	MOBILIER, ÉQUIPEMENTS, MACHINES, VÉHICULES					11.457,25
	CO SEYMAZ - 1009504	325.000		125.000	200.000	2.318.532,75
5061	MOBILIER, ÉQUIPEMENTS, MACHINES, VÉHICULES	325.000		125.000	200.000	2.318.532,75
	ANCIENNE LBA (CORRESPONDANT AUX CRÉDITS DE PROGRAMME) - 2000000					657.942,59
5061	MOBILIER, ÉQUIPEMENTS, MACHINES, VÉHICULES					657.942,59
	CRÉDIT DE PROGRAMME - 2010132	1.564.000		1.564.000		
5061	MOBILIER, ÉQUIPEMENTS, MACHINES, VÉHICULES	1.564.000		1.564.000		
03.23.00.00	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE POSTOBLIGATOIRE					
5	DÉPENSES	496.000		496.000		175.235,00
	ANCIENNE LBA (CORRESPONDANT AUX CRÉDITS DE PROGRAMME) - 2000000					175.235,00
5061	MOBILIER, ÉQUIPEMENTS, MACHINES, VÉHICULES					175.235,00
	CRÉDIT DE PROGRAMME - 2010132	496.000		496.000		
5061	MOBILIER, ÉQUIPEMENTS, MACHINES, VÉHICULES	496.000		496.000		
03.23.02.00	COLLÈGE DE GENÈVE ET ECOLES DE COMMERCES					
5	DÉPENSES	4.909.000		519.000	4.390.000	1.153.658,29
6	RECETTES					6.920,00
	COLLÈGE SISMONDI-DEMOL ET RECONSTRUCTION - 1009015	3.630.000		3.430.000	200.000	
5061	MOBILIER, ÉQUIPEMENTS, MACHINES, VÉHICULES	3.630.000		3.430.000	200.000	
	EQ PAV PROV CHAVANNE + GOURD - 1009485	42.000		-18.000	60.000	28.826,40
5061	MOBILIER, ÉQUIPEMENTS, MACHINES, VÉHICULES	42.000		-18.000	60.000	28.666,40

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION BU09-BU08	BUDGET 2008	COMPTE 2007
		DEPENSES	RECETTES			
03.23.02.00	COLLÈGE DE GENÈVE ET ECOLES DE COMMERCES (Suite)					
6300	SUBVENTIONS / CONFÉDÉRATION ET ENTREPRISES FÉDÉRALES					-160,00
	PAVILLONS PROVISOIRES ROLLIET - 1009486			-500.000	500.000	48.076,55
5061	MOBILIER, ÉQUIPEMENTS, MACHINES, VÉHICULES			-500.000	500.000	55.156,55
6300	SUBVENTIONS / CONFÉDÉRATION ET ENTREPRISES FÉDÉRALES					7.080,00
	AIMÉE STITELMANN - ROUTE DE BASE - (PLAN-LES OUATES) - 1009708	449.000		-3.051.000	3.500.000	
5061	MOBILIER, ÉQUIPEMENTS, MACHINES, VÉHICULES	449.000		-3.051.000	3.500.000	
	PAVILLONS - 1009919	46.000		-84.000	130.000	556.800,49
5061	MOBILIER, ÉQUIPEMENTS, MACHINES, VÉHICULES	46.000		-84.000	130.000	556.800,49
	ANCIENNE LBA (CORRESPONDANT AUX CRÉDITS DE PROGRAMME) - 2000000					513.034,85
5061	MOBILIER, ÉQUIPEMENTS, MACHINES, VÉHICULES					513.034,85
	CRÉDIT DE PROGRAMME - 2010132	742.000		742.000		
5061	MOBILIER, ÉQUIPEMENTS, MACHINES, VÉHICULES	742.000		742.000		
03.23.04.00	CLASSES D'ACCUEIL					
5	DÉPENSES	81.000		81.000		49.934,30
	ANCIENNE LBA (CORRESPONDANT AUX CRÉDITS DE PROGRAMME) - 2000000					49.934,30
5061	MOBILIER, ÉQUIPEMENTS, MACHINES, VÉHICULES					49.934,30
	CRÉDIT DE PROGRAMME - 2010132	81.000		81.000		
5061	MOBILIER, ÉQUIPEMENTS, MACHINES, VÉHICULES	81.000		81.000		

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION BU09-BU08	BUDGET 2008	COMPTE 2007
		DEPENSES	RECETTES			
03.23.05.00	ECOLES DE CULTURE GÉNÉRALE					
5	DÉPENSES	1.840.000		1.760.000	80.000	360.362,85
	ECG HENRY-DUNANT-ÉTAGE SUPÉRIEUR-CONSTRUCTION - 1009464					29.920,35
5061	MOBILIER, ÉQUIPEMENTS, MACHINES, VÉHICULES					29.920,35
	PAVILLONS - 1009919	23.000		-57.000	80.000	259.103,85
5061	MOBILIER, ÉQUIPEMENTS, MACHINES, VÉHICULES	23.000		-57.000	80.000	259.103,85
	ANCIENNE LBA (CORRESPONDANT AUX CRÉDITS DE PROGRAMME) - 2000000					71.338,65
5061	MOBILIER, ÉQUIPEMENTS, MACHINES, VÉHICULES					71.338,65
	CRÉDIT DE PROGRAMME - 2010132	1.817.000		1.817.000		
5061	MOBILIER, ÉQUIPEMENTS, MACHINES, VÉHICULES	1.817.000		1.817.000		
03.23.11.00	CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE - ARTS APPLIQUÉS					
5	DÉPENSES	565.000		565.000		174.243,33
6	RECETTES					-32.586,40
	ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS POUR FORMATION CONCEPTEURS MULTIMEDIAS (TA) - 1008605					31.400,00
6300	SUBVENTIONS / CONFÉDÉRATION ET ENTREPRISES FÉDÉRALES					-31.400,00
	ANCIENNE LBA (CORRESPONDANT AUX CRÉDITS DE PROGRAMME) - 2000000					175.429,73
5061	MOBILIER, ÉQUIPEMENTS, MACHINES, VÉHICULES					174.243,33
6300	SUBVENTIONS / CONFÉDÉRATION ET ENTREPRISES FÉDÉRALES					-6.745,00
6340	ENTREPRISES PUBLIQUES					5.558,60
	CRÉDIT DE PROGRAMME - 2010132	565.000		565.000		
5061	MOBILIER, ÉQUIPEMENTS, MACHINES, VÉHICULES	565.000		565.000		

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION BU09-BU08	BUDGET 2008	COMPTE 2007
		DEPENSES	RECETTES			
03.23.12.00	CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE - EX-CEPTA					
5	DÉPENSES	1.437.000		1.437.000		1.419.644,28
6	RECETTES					156.775,15
	CEPTA-ÉQUIPEMENT MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE (DIP) - 1008837					109.250,00
6300	SUBVENTIONS / CONFÉDÉRATION ET ENTREPRISES FÉDÉRALES					-109.250,00
	PROJET I-CH AU CEPTA - 1009585					25.473,35
5061	MOBILIER, ÉQUIPEMENTS, MACHINES, VÉHICULES					25.473,35
	ANCIENNE LBA (CORRESPONDANT AUX CRÉDITS DE PROGRAMME) - 2000000					1.128.145,78
5061	MOBILIER, ÉQUIPEMENTS, MACHINES, VÉHICULES					1.394.170,93
6300	SUBVENTIONS / CONFÉDÉRATION ET ENTREPRISES FÉDÉRALES					67.726,00
6340	ENTREPRISES PUBLIQUES					198.299,15
	CRÉDIT DE PROGRAMME - 2010132	1.437.000		1.437.000		
5061	MOBILIER, ÉQUIPEMENTS, MACHINES, VÉHICULES	1.437.000		1.437.000		
03.23.13.00	CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE - NATURE ET ENVIRONNEMENT					
5	DÉPENSES	262.685		262.685		283.870,55
	ANCIENNE LBA (CORRESPONDANT AUX CRÉDITS DE PROGRAMME) - 2000000					283.870,55
5061	MOBILIER, ÉQUIPEMENTS, MACHINES, VÉHICULES					283.870,55
	CRÉDIT DE PROGRAMME - 2010132	262.685		262.685		
5061	MOBILIER, ÉQUIPEMENTS, MACHINES, VÉHICULES	262.685		262.685		
03.23.14.00	ECOLES D'INGÉNIEURS					
5	DÉPENSES					132.646,60
	ANCIENNE LBA (CORRESPONDANT AUX CRÉDITS DE PROGRAMME) - 2000000					132.646,60
5061	MOBILIER, ÉQUIPEMENTS, MACHINES, VÉHICULES					132.646,60

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION BU09-BU08	BUDGET 2008	COMPTE 2007
		DEPENSES	RECETTES			
03.23.16.00	CENTRE DE FORMATIONS PROFESSIONNELLES SANTÉ-SOCIAL					
5	DÉPENSES	1.850.000		1.845.000	5.000	107.795,60
	CEFOPS - EQUIPEMENT DE L'ÉCOLE D'AIDES FAMILIALES - 1009889			-5.000	5.000	107.795,60
5061	MOBILIER, ÉQUIPEMENTS, MACHINES, VÉHICULES			-5.000	5.000	107.795,60
	CRÉDIT DE PROGRAMME - 2010132	1.850.000		1.850.000		
5061	MOBILIER, ÉQUIPEMENTS, MACHINES, VÉHICULES	1.850.000		1.850.000		
03.23.20.00	SERVICE ÉCOLE MÉDIAS					
5	DÉPENSES					130.903,10
	ANCIENNE LBA (CORRESPONDANT AUX CRÉDITS DE PROGRAMME) - 2000000					130.903,10
5061	MOBILIER, ÉQUIPEMENTS, MACHINES, VÉHICULES					130.903,10
03.25.00.00	HAUTE ÉCOLE SPÉCIALISÉE DE GENÈVE					
5	DÉPENSES					81.221,40
	HES - EQUIPEMENT DE L'ÉCOLE DES ARTS DÉCORATIFS - 1009803					81.221,40
5061	MOBILIER, ÉQUIPEMENTS, MACHINES, VÉHICULES					81.221,40
03.26.00.00	UNIVERSITÉ					
5	DÉPENSES	21.071.778		8.555.778	12.516.000	12.948.506,13
6	RECETTES		2.900.000	900.000	2.000.000	840.223,00
	RÉDUCTION GLOBALE DES INVESTISSEMENTS - 1000001	-3.038.222		3.445.778	-6.484.000	
5090	AUTRES BIENS D'INVESTISSEMENT	-3.038.222		3.445.778	-6.484.000	
	PROGRAMME TRIPARTITE UNIGE-UNIL-EPFL - 1008323					396.268,47
5641	SUBVENTIONS / ENTREPRISES PUBLIQUES / CERCLE CONSOLIDATION					396.268,47
	INTRODUCTION COMPTABILITÉ ANALYTIQUE - 1008324					397.946,94

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION BU09-BU08	BUDGET 2008	COMPTE 2007
		DEPENSES	RECETTES			
03.26.00.00	UNIVERSITÉ (Suite)					
5641	SUBVENTIONS / ENTREPRISES PUBLIQUES / CERCLE CONSOLIDATION					397.946,94
	UNI - ÉQUIPEMENT TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION - 1008840					-840.223,25
5061	MOBILIER, ÉQUIPEMENTS, MACHINES, VÉHICULES					-0,25
6300	SUBVENTIONS / CONFÉDÉRATION ET ENTREPRISES FÉDÉRALES					840.223,00
	EVOLUTION STRUCTURE INFORMATIQUE DE L'UNIVERSITÉ - 1009928	500.000		-500.000	1.000.000	1.258.291,02
5061	MOBILIER, ÉQUIPEMENTS, MACHINES, VÉHICULES	500.000		-500.000	1.000.000	1.258.291,02
	DISPOSITIFS MÉDICAUX SECTION MÉDECINE DENTAIRE - 1009948					1.549.999,97
5061	MOBILIER, ÉQUIPEMENTS, MACHINES, VÉHICULES					1.549.999,97
	PLAN DIRECTEUR INFORMATIQUE 2009-2011 - 1909001	3.000.000	900.000	2.100.000		
5061	MOBILIER, ÉQUIPEMENTS, MACHINES, VÉHICULES	3.000.000		3.000.000		
6300	SUBVENTIONS / CONFÉDÉRATION ET ENTREPRISES FÉDÉRALES		900.000	900.000		
	ANCIENNE LBA (CORRESPONDANT AUX CRÉDITS DE PROGRAMME) - 2000000					9.345.999,98
5061	MOBILIER, ÉQUIPEMENTS, MACHINES, VÉHICULES					9.345.999,98
	CRÉDIT DE PROGRAMME 2008-2010 : UNIVERSITE - 2010142	20.610.000	2.000.000	2.610.000	16.000.000	
5641	SUBVENTIONS / ENTREPRISES PUBLIQUES / CERCLE CONSOLIDATION	20.610.000		2.610.000	18.000.000	
6300	SUBVENTIONS / CONFÉDÉRATION ET ENTREPRISES FÉDÉRALES		2.000.000		2.000.000	

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION BU09-BU08	BUDGET 2008	COMPTE 2007
		DEPENSES	RECETTES			
03.31.00.00	OFFICE DE LA JEUNESSE					
5	DÉPENSES	1.497.000		1.097.000	400.000	560.983,88
	MOBILIER, ÉQUIPEMENT ET MAÉRIEL POUR LES SERVICES DE L'OFFICE DE LA JEUNESSE - 1009329					272.493,75
5061	MOBILIER, ÉQUIPEMENTS, MACHINES, VÉHICULES					272.493,75
	CONSTRUCTION NOUVEAU BÂTIMENT CRER II - 1010006	425.000		225.000	200.000	
5061	MOBILIER, ÉQUIPEMENTS, MACHINES, VÉHICULES	425.000		225.000	200.000	
	CENTRES DE JOUR - EQUIPEMENT - 1010047			-200.000	200.000	
5061	MOBILIER, ÉQUIPEMENTS, MACHINES, VÉHICULES			-200.000	200.000	
	ANCIENNE LBA (CORRESPONDANT AUX CRÉDITS DE PROGRAMME) - 2000000					288.490,13
5061	MOBILIER, ÉQUIPEMENTS, MACHINES, VÉHICULES					288.490,13
	CRÉDIT DE PROGRAMME - 2010132	1.072.000		1.072.000		
5061	MOBILIER, ÉQUIPEMENTS, MACHINES, VÉHICULES	902.000		902.000		
5651	SUBVENTIONS / ENTREPRISES PRIVÉES / CERCLE CONSOLIDATION	170.000		170.000		
03.32.00.00	OFPC - OFFICE POUR L'ORIENTATION, LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET CONTINUE					
5	DÉPENSES	824.000		-56.000	880.000	1.071.395,00
6	RECETTES		665.000		665.000	583.075,20
	CRÉDIT DE PROGRAMME - 2010132	24.000		24.000		
5061	MOBILIER, ÉQUIPEMENTS, MACHINES, VÉHICULES	24.000		24.000		
	PRÊT AUX APPRENTIS - 4800001			-30.000	30.000	
5470	PRÊTS / PERSONNES PHYSIQUES			-30.000	30.000	
	PRÊTS AUX ÉTUDIANTS - 4800002	800.000		-50.000	850.000	1.071.395,00
5470	PRÊTS / PERSONNES PHYSIQUES	800.000		-50.000	850.000	1.071.395,00
	REMBOURSEMENT DE PRÊTS APPRENTIS - 4800005			15.000	-15.000	-4.792,00
6470	PRÊTS / PERSONNES PHYSIQUES			-15.000	15.000	4.792,00
	REMBOURSEMENT DE PRÊTS ÉTUDIANTS - 4800006		665.000	-15.000	-650.000	-578.283,20

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION BU09-BU08	BUDGET 2008	COMPTE 2007
		DEPENSES	RECETTES			
03.32.00.00	OFPC - OFFICE POUR L'ORIENTATION, LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET CONTINUE (Suite)					
6470	PRÊTS / PERSONNES PHYSIQUES		665.000	15.000	650.000	578.283,20

Objectifs 2009 / Priorités

Les priorités 2009 sont la poursuite de la mise en œuvre du projet Polycom (nouveau réseau radio Police) et la préparation à l'introduction du passeport biométrique (prévue en mars 2010).

Eléments budgétaires particuliers

Les variations des montants inscrits pour le projet Polycom par rapport au budget 2008, correspondent à un changement de pratique pour la budgétisation. Nous avons inscrit, contrairement à 2008, les éléments en net (c'est-à-dire les montants effectivement prévus comptablement pour les recettes ainsi que pour les dépenses). En 2008, nous avons inscrit les éléments en brut, car nous ne savions alors pas de quelle manière seraient financés les éléments du projet concernant les autres partenaires.

04.01.01.00 CONSEIL D'ETAT ET SECRETARIAT GENERAL**Budget du service**

		Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Réduction globale sur les investissements					
		- 1'977'876	+ 3'193'968	- 5'171'844	
		Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Crédits de programme					
N° loi	Libellé	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
		Dépenses :			
10133	Crédit de programme (2008 - 2010)	4'852'500	- 907'500	5'760'000	
		Recettes :			
		134'000	+ 134'000	0	

04.04.15.00 CORPS DE POLICE - SERVICES GENERAUX**Budget du service**

		Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Crédits d'ouvrage ou d'acquisition					
N° loi	Libellé	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
		Dépenses :			
10034	POLYCOM	8'848'047	- 13'047'245	21'895'292	
		Recettes :			
		0	-11'208'592	11'208'592	

04.02.03.00 SERVICE DES PASSEPORTS ET DE LA NATIONALITE**Budget du service**

		Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Crédits d'ouvrage ou d'acquisition					
N° loi	Libellé	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
	Passeports biométriques	241'120	+ 241'120	0	

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION BU09-BU08	BUDGET 2008	COMPTE 2007
		DEPENSES	RECETTES			
04.00.00.00	INSTITUTIONS					
5	DÉPENSES	11.963.791		-10.519.657	22.483.448	6.068.995,11
6	RECETTES		134.000	-11.109.592	11.243.592	0,00
	CRÉDITS D'OUVRAGE OU D'ACQUISITION - 1					
5	DÉPENSES	7.111.291		-9.612.157	16.723.448	1.389.598,48
6	RECETTES		0	-11.243.592	11.243.592	0,00
	CRÉDITS DE PROGRAMME - 2					
5	DÉPENSES	4.852.500		-907.500	5.760.000	4.679.396,63
6	RECETTES		134.000	134.000		
	DOTATIONS - 3					
	PRÊTS					
04.01.00.00	PRÉSIDENTE, SECÉTARIAT GÉNÉRAL					
5	DÉPENSES	2.874.624		2.286.468	588.156	
6	RECETTES		134.000	134.000		
	RÉDUCTION GLOBALE DES INVESTISSEMENTS - 1000001	-1.977.876		3.193.968	-5.171.844	
5090	AUTRES BIENS D'INVESTISSEMENT	-1.977.876		3.193.968	-5.171.844	
	CRÉDIT DE PROGRAMME 2008-2010 : INSTITUTIONS (DI) - 2010133	4.852.500	134.000	-1.041.500	5.760.000	
5061	MOBILIER, ÉQUIPEMENTS, MACHINES, VÉHICULES	4.852.500		-907.500	5.760.000	
6300	SUBVENTIONS / CONFÉDÉRATION ET ENTREPRISES FÉDÉRALES		134.000	134.000		
04.01.01.00	CONSEIL D'ETAT ET SECÉTARIAT GÉNÉRAL - DI					
5	DÉPENSES					6.655,05
	ANCIENNE LBA (CORRESPONDANT AUX CRÉDITS DE PROGRAMME) - 2000000					6.655,05
5061	MOBILIER, ÉQUIPEMENTS, MACHINES, VÉHICULES					6.655,05

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION BU09-BU08	BUDGET 2008	COMPTE 2007
		DEPENSES	RECETTES			
04.02.03.00	SERVICE DES PASSEPORTS ET DE LA NATIONALITÉ					
5	DÉPENSES	241.120		241.120		
	PASSEPORTS BIOMÉTRIQUES - 1909002	241.120		241.120		
5061	MOBILIER, ÉQUIPEMENTS, MACHINES, VÉHICULES	241.120		241.120		
04.03.03.00	DIRECTION CANTONALE DE L'ÉTAT CIVIL					
5	DÉPENSES					44.703,55
	EQUIPEMENT ET MOBILIER - CHANCY 88 - 1009873					44.703,55
5061	MOBILIER, ÉQUIPEMENTS, MACHINES, VÉHICULES					44.703,55
04.03.04.00	OFFICE CANTONAL DE LA POPULATION					
5	DÉPENSES					1.251.234,48
	GESTION ÉLECTRONIQUE DES DOSSIERS- O.C.P.V/430456 - 1009332					221.372,23
5202	CHARGES DE PERSONNEL INTERNE ACTIVABLES					221.372,23
	EQUIPEMENT ET MOBILIER - CHANCY 88 - 1009873					1.029.862,25
5061	MOBILIER, ÉQUIPEMENTS, MACHINES, VÉHICULES					1.029.862,25
04.03.05.00	SERVICE DES AUTOMOBILES ET DE LA NAVIGATION					
5	DÉPENSES					54.590,60
	ANCIENNE LBA (CORRESPONDANT AUX CRÉDITS DE PROGRAMME) - 2000000					54.590,60
5061	MOBILIER, ÉQUIPEMENTS, MACHINES, VÉHICULES					54.590,60

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION BU09-BU08	BUDGET 2008	COMPTE 2007
		DEPENSES	RECETTES			
04.03.06.00	SERVICE CANTONAL DES NATURALISATIONS					
5	DÉPENSES					58.974,95
	EQUIPEMENT ET MOBILIER - CHANCY 88 - 1009873					58.974,95
5061	MOBILIER, ÉQUIPEMENTS, MACHINES, VÉHICULES					58.974,95
04.04.00.00	CORPS DE POLICE					
5	DÉPENSES	8.848.047		-13.047.245	21.895.292	4.155.398,92
6	RECETTES		0	-11.243.592	11.243.592	0,00
	ACQUISITIONS ÉQUIPEMENTS GSD - 1007694			35.000	-35.000	
6300	SUBVENTIONS / CONFÉDÉRATION ET ENTREPRISES FÉDÉRALES			-35.000	35.000	
	POLYCOM - 1010034	8.848.047		-1.838.653	10.686.700	
5061	MOBILIER, ÉQUIPEMENTS, MACHINES, VÉHICULES	8.848.047		-13.047.245	21.895.292	
6300	SUBVENTIONS / CONFÉDÉRATION ET ENTREPRISES FÉDÉRALES			-7.430.764	7.430.764	
6320	SUBVENTIONS / COMMUNES ET GROUPES INTERCOMMUNEAUX			-3.742.040	3.742.040	
6350	ENTREPRISES PRIVÉES - AUTRES ENTITÉS			-35.788	35.788	
	ANCIENNE LBA (CORRESPONDANT AUX CRÉDITS DE PROGRAMME) - 2000000					4.155.398,92
5061	MOBILIER, ÉQUIPEMENTS, MACHINES, VÉHICULES					4.155.398,92
04.05.02.00	PRISON DE CHAMP-DOLLON					
5	DÉPENSES					324.366,45
	PRISON DE CHAMP-DOLLON - EXTENS. & RÉNOV. - ETUDE - 1099622					218,50
5040	BÂTIMENTS					218,50
	ANCIENNE LBA (CORRESPONDANT AUX CRÉDITS DE PROGRAMME) - 2000000					324.147,95
5061	MOBILIER, ÉQUIPEMENTS, MACHINES, VÉHICULES					324.147,95

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION BU09-BU08	BUDGET 2008	COMPTE 2007
		DEPENSES	RECETTES			
04.05.05.00	SERVICE DES ÉTABLISSEMENTS DE DÉTENTION					
5	DÉPENSES					140.810,26
	NOUVELLE STRUCTURE DÉTANTION À PUPLING - 1009864					2.206,15
5061	MOBILIER, ÉQUIPEMENTS, MACHINES, VÉHICULES					2.206,15
	ANCIENNE LBA (CORRESPONDANT AUX CRÉDITS DE PROGRAMME) - 2000000					138.604,11
5061	MOBILIER, ÉQUIPEMENTS, MACHINES, VÉHICULES					138.604,11
04.07.01.00	DIRECTION GÉNÉRALE DES OFFICES DES POURSUITES ET DES FAILLITES					
5	DÉPENSES					28.257,05
	DÉMÉNAGEMENT OPF - 2005 - 1009473					28.257,05
5061	MOBILIER, ÉQUIPEMENTS, MACHINES, VÉHICULES					28.257,05
04.07.02.00	OFFICE DES POURSUITES					
5	DÉPENSES					4.003,80
	DÉMÉNAGEMENT OPF - 2005 - 1009473					4.003,80
5061	MOBILIER, ÉQUIPEMENTS, MACHINES, VÉHICULES					4.003,80

Objectifs 2009 / Priorités

Les priorités et objectifs 2009 ainsi que les missions et prestations des centres de responsabilité publiés figurent dans l'exposé des motifs du budget de fonctionnement tandis que les explications relatives au budget des investissements de l'Etat figurent dans l'exposé général des motifs.

Le volume des investissements nets du DCTI diminue en 2009 par rapport à 2008. Cette variation doit cependant être relativisée car elle est en grande partie due à l'augmentation des recettes des locations financement ainsi qu'à divers autres impacts IPSAS. En neutralisant ces effets, les dépenses prévues en 2009 sont quasiment au même niveau qu'en 2008, tandis que les recettes augmentent. Il en résulte une légère diminution (-2,9%) des investissements nets.

Vue d'ensemble des investissements du DCTI

(En millions)	INVESTISSEMENTS 2008			INVESTISSEMENTS 2009			ECARTS NETS	
	Dépenses	Recettes	Net	Dépenses	Recettes	Net	Millions	%
A. Crédits d'ouvrage (CO)	396.96	51.40	345.56	399.97	62.34	337.63	-7.93	-2.3%
Bâtiments	184.64	11.40	173.24	136.44	0.33	136.11	-37.13	
Génie Civil	48.80	0.00	48.80	63.10	5.00	58.10	9.30	
TRAM	105.15	40.00	65.15	135.35	56.20	79.15	14.00	
Technologies de l'information	44.22		44.22	47.58	0.81	46.77	2.56	
Autres	14.15		14.15	17.50		17.50	3.35	
B. Crédits de programme (CP)	167.27	8.40	158.87	171.96	7.90	164.06	5.19	3.3%
Bâtiments	76.00	0.50	75.50	89.40	0.50	88.90	13.39	
Génie Civil	42.47	7.24	35.22	39.19	7.30	31.89	-3.33	
Technologies de l'information	46.29		46.29	41.20		41.20	-5.09	
Autres	2.52	0.66	1.86	2.17	0.10	2.07	0.22	
C. Autres	50.60	50.64	-0.04	43.00	103.29	-60.29	-60.25	-
Prêts & dotations	50.60		50.60	43.00		43.00	-7.60	
Locations financement		50.64	-50.64		103.29	-103.29	-52.65	
Total (Avec locations financement)	614.83	110.44	504.39	614.93	173.53	441.40	-62.99	-12.5%
Total (Hors locations financement)	614.83	59.80	555.03	614.93	70.24	544.69	-10.34	-1.9%
RGI *	-74.2		-74.2	-78		-78	-3.8	5.1%
Total final (Après RGI / Hors locations financement)	540.63	59.80	480.83	536.93	70.24	466.69	-14.14	-2.9%

* La RGI 2008 est passée de 200 millions à 100 millions. La part de la réduction absorbée par le DCTI est donc passée de 148.4 millions à 74.2 millions.

A. Crédits d'ouvrage (CO)

Les dépenses pour les nouveaux investissements sont stables, malgré la révision à la baisse de celles consacrées aux bâtiments en raison du report ou de l'étalement de certains projets. Par contre, les autres investissements, notamment pour les transports publics, les ouvrages d'art et les routes, sont en hausse. L'augmentation des recettes a pour effet d'entraîner une légère baisse des investissements nets (-2,3%).

B. Crédits de programme (CP)

Les dépenses relatives au renouvellement et au remplacement des infrastructures existantes sont en légère augmentation en raison du lancement de divers chantiers de rénovation et de transformation de bâtiments existants. En contrepartie, les tranches des crédits de programme du génie civil et des technologies de l'information ont été revues à la baisse. La hausse des dépenses combinée avec une légère diminution des recettes provoquent à elles deux une petite augmentation des investissements nets (+3,3%).

C. Autres - Prêts et dotations / Locations financement

Cette catégorie d'investissements, dont le niveau était particulièrement élevé en 2008, accuse une diminution des dépenses en 2009. Par ailleurs, les recettes augmentent très fortement grâce aux locations financement concernant les HUG et l'Université. Il en résulte une importante diminution des investissements nets.

Éléments budgétaires particuliers

Impacts IPSAS :

L'application des normes IPSAS implique que les enveloppes budgétaires prévues dans le cadre de la LDTR et de la LPMNS doivent être considérées comme des subventions de fonctionnement (-5,15 millions) et non plus comme des investissements amortis dans l'année.

Les études pour la "Traversée Lacustre" (-1,5 million) ainsi que les expertises et travaux d'assainissement pour l'amiante et divers petits travaux (-4 millions), assimilés à des charges d'entretien courant, ont également été transférés en fonctionnement car ils ne peuvent désormais plus être considérés comme des dépenses activables. Il en va de même pour différentes tâches non activables relatives à des projets informatiques (-4.9 millions) qui émergent dorénavant au budget de fonctionnement.

A l'inverse, une partie des charges de personnel du CTI (11,3 millions) et du CEVA (1,1 million) sont considérées, depuis 2008, comme des dépenses d'investissement et activées car elles participent à la création d'actifs. Ces charges salariales activables sont en hausse (+ 1.4 millions) par rapport à 2008.

Enfin, la norme concernant les locations financement engendre une diminution de charges d'amortissements en contrepartie d'une augmentation des recettes car les immobilisations mises à disposition de l'Université et des HUG sont reclassées au bilan de l'Etat en tant que prêts. Symétriquement, les entités précitées enregistreront l'actif immobilisé et une dette dans leur bilan en contrepartie. Afin de pouvoir constater le remboursement et la rémunération de cette dette, il est prévu de leur octroyer une subvention non monétaire composée de deux parties :

- un montant équivalent à l'amortissement calculé sur les immobilisations pour le remboursement de la dette ;
- un montant pour le coût de la dette au taux moyen de la dette de l'Etat (3.25%)

Cette opération se traduit par un jeu d'écritures réciproques sans incidences sur le résultat de l'Etat et des entités. Elle permet aux entités d'inscrire à l'actif les immobilisations dont elles ont la jouissance et d'enregistrer la charge d'amortissement y relative, même si elles ne sont pas propriétaires de ces biens. Il est en effet important de souligner que l'Etat est et demeurera propriétaire des immobilisations car la location financement ne constitue pas un transfert de propriété. Le dispositif prévu par les normes IPSAS a exclusivement pour but de rendre compte de la réalité économique : il n'empêche ni ne favorise de futurs transferts de la propriété des actifs vers ces entités dont la décision relève de la seule compétence du législateur.

Autres :

Il convient de préciser que toutes les catégories d'investissement et tous les CR seront mis à contribution pour absorber la réduction globale des investissements (RGI) qui est inscrite au budget du secrétariat général pour un montant de 78 millions.

SECRETARIAT GENERAL (SG)

Synthèse chiffrée (les chiffres 2008 et 2007 concernent uniquement les lois qui impactent 2009) :

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Crédit d'ouvrage ou d'acquisition				
Dépenses	7'500'000	7'500'000	0	0
Crédit de programme				
Dépenses	2'173'000	-342'000	2'515'000	0

DEPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Recettes	100'000	-560'000	660'000	0
Autres investissements				
Dépenses	-78'024'040	70'393'065	-148'417'105	
TOTAL des Investissements				
Total Net	-68'451'040	78'111'065	-146'562'105	0

05.01.01.00 SECRETARIAT GENERAL

Le Secrétariat Général porte le crédit programme départemental du DCTI qui comporte deux catégories d'immobilisations :

- Générique pour le mobilier, les machines de bureau et d'audiovisuel de l'ensemble des services ainsi que les véhicules de la Sécurité Civile Genevoise.
- Spécifique ou métier pour le matériel et les équipements de la Sécurité Civile Genevoise.

La réduction linéaire de 78 millions est affectée au Secrétariat Général et elle correspond à la part de la réduction globale de 100 millions que le DCTI doit absorber.

Budget du service

Crédits de programme

N° loi	Libellé	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
10134	Crédit de programme 2008-2010 : CONSTRUCTIONS ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION DCTI				
	Dépenses	2'173'000	-342'000	2'515'000	0
	Recettes	100'000	-560'000	660'000	0

Autres investissements

N° loi	Libellé	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
1000001	REDUCTION GLOBAL DES INVESTISSEMENTS (RGI)				
	Dépenses	-78'024'040	70'393'065	-148'417'105	

05.01.01.20 OPERATION FONCIERE

Le Groupe de Politique Foncière dispose d'une enveloppe budgétaire destinée aux acquisitions de terrains.

Budget du service

Crédits d'ouvrage ou d'acquisition

N° loi	Libellé	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
1909019	Acquisitions de terrains				
	Dépenses	7'500'000	7'500'000	0	0

La loi sur les acquisitions de terrain prendra le relais de la loi N° 8552.

OFFICE DES AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE (OAC)**05.02.01.00 Office des autorisations de construire**

Conformément aux normes IPSAS, l'enveloppe budgétaire est transférée en fonctionnement. En conséquence, l'Office des Autorisations de Construire ne dispose plus de budget d'investissements.

Budget du service

Crédits d'ouvrage ou d'acquisition

N° loi	Libellé	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
7292	Bonus conjoncturel à la rénovation				
	Dépenses	0	-2'000'000	2'000'000	2'686'382

OFFICE DES BATIMENTS (ODB)

Dans le cadre de la réorganisation de l'office des bâtiments, les trois anciens CR (Études & Constructions, Maintenance, Gérance & Conciergerie) ont été supprimés et leurs ressources regroupées au sein de deux nouvelles directions :

- Direction des investissements, du patrimoine et des actifs,
- Direction de la gestion et de l'exploitation.

Suite à cette réorganisation, les crédits d'ouvrage, le crédit de programme et les autres investissements sont de la compétence unique de la direction des investissements, du patrimoine et des actifs. Par conséquent, la direction de la gestion et de l'exploitation ne dispose plus d'aucun budget d'investissement.

Synthèse chiffrée (les chiffres 2008 et 2007 concernent uniquement les lois qui impactent 2009) :

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Crédit d'ouvrage ou d'acquisition				
Dépenses	136'440'000	-21'414'000	157'854'000	93'879'259
Recettes	330'000	-6'670'000	7'000'000	4'200'000
Crédit de programme				
Dépenses	89'395'000	13'394'000	76'001'000	45'584'427
Recettes	500'000	0	500'000	257'454
Autres investissements				
Recettes	103'291'245	52'652'607	50'638'638	0
TOTAL des Investissements				
Total Net	121'713'755	-54'002'607	175'716'362	135'006'232

05.04.06.00 DIRECTION DES INVESTISSEMENTS, DU PATRIMOINE ET DES ACTIFS

Cette direction est en charge de planifier, construire, maintenir, rénover et transformer les bâtiments publics de l'Etat de Genève.

A cet effet, elle gère désormais l'ensemble des crédits d'ouvrage et le crédit de programme relatifs aux bâtiments.

En 2009, les principales nouvelles dépenses planifiées concernent des locaux scolaires, des bâtiments hospitaliers et des EMS. Des investissements sont également budgétés pour réaliser des économies d'énergie dans les locaux de l'administration. Par ailleurs, il est prévu d'effectuer diverses études et de réaliser des travaux de rénovation et de transformation des bâtiments existants dans le cadre du crédit de programme.

La construction de l'étape 5 ainsi que l'étude de l'étape 6 du CMU ont été reportées et certaines autres dépenses échelonnées dans le temps afin de respecter le cadre budgétaire fixé pour 2009.

Budget du service

Crédits d'ouvrage ou d'acquisition

N° loi	Libellé	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
08565	Subvention investissement - étude, parc-relais p/r Sécheron et parking OMC				
	Dépenses	450'000	450'000	0	65'438
08822	Hug-sécurité incendie des bâtiments				
	Dépenses	4'500'000	-4'500'000	9'000'000	2'075'643
09015	Collège Sismondi - démolition et reconstruction				
	Dépenses	15'000'000	0	15'000'000	10'797'252
09038	Co Cayla - construction				
	Dépenses	2'100'000	-9'600'000	11'700'000	11'714'603
09422	Hug-maternité-3ème étape - construction Phases 3.1+3.2				
	Dépenses	22'000'000	-3'000'000	25'000'000	7'357'793

Cette Loi, pour les comptes 2007, intègre la construction de la maternité étape 2

DEPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

N° loi	Libellé	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
09497	Fondation Aigues-vertes – rénovation / subvention				
	Dépenses	1'200'000	730'000	470'000	4'034'119
09504	CO Seymaz - Construction				
	Dépenses	400'000	-5'700'000	6'100'000	16'336'108
09548	Etude pour la construction nouveau bâtiment des lits (BDL 2) de l'hôpital cantonal				
	Dépenses	3'000'000	-1'764'000	4'764'000	3'870'852
09610	Subvention pour la construction de 3 EMS (rubrique 2)				
	Dépenses	7'400'000	-4'630'000	12'030'000	4'909'000
09622	Prison de Champ-Dollon - Etude (ex-Curabillis)				
	Dépenses	500'000	-30'000	530'000	1'799'819
09727	Remplacement fluides réfrigérants et mise conformité installations froid				
	Dépenses	1'040'000	-160'000	1'200'000	385'200
09708	Aimée Stitelmann - Route de Base - (Plan-les ouates)				
	Dépenses	10'000'000	-8'000'000	18'000'000	19'528'871
	Recettes	330'000	-2'670'000	3'000'000	4'200'000
09891	Construction - 3è phase travaux Aigues-Vertes				
	Dépenses	3'500'000	-600'000	4'100'000	1'003'525
09897	CO Drize - Construction				
	Dépenses	18'000'000	3'000'000	15'000'000	5'395'458
09995	Construction 5ème étape CMU - Construction				
	Dépenses	0	-17'000'000	17'000'000	1'054'920
	Recettes	0	-4'000'000	4'000'000	0

Les étapes 5 et 6 du Centre Médical Universitaire (CMU) ont été reportées sur les prochaines années afin de respecter le cadre budgétaire défini.

DEPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

N° loi	Libellé	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
10006	Construction nouveau bâtiment CRER II CONSTRUCTION				
	Dépenses	1'800'000	-1'200'000	3'000'000	92'218
10025	Collège Calvin - toiture et façades				
	Dépenses	4'000'000	0	4'000'000	0
10043	Subvention reconstruction EMS Butini				
	Dépenses	5'100'000	-860'000	5'960'000	2'856'650
10045	Subvention cantonale pour la construction de l'extension EPI de Thônex II				
	Dépenses	4'800'000	1'800'000	3'000'000	601'790
10113	Maison du terroir				
	Dépenses	3'650'000	3'450'000	200'000	0
10209	Efficacité énergétique				
	Dépenses	1'800'000	0	1'800'000	0
10210	PO Tulette Frontenex - construction				
	Dépenses	4'000'000	4'000'000	0	0
1909003	EMS - construction - 1 EMS + Agrandissement (6e PL).				
	Dépenses	5'100'000	5'100'000	0	0
1909004	EMS - construction de 3 EMS (5e PL)				
	Dépenses	10'300'000	10'300'000	0	0
1909005	EMS - Bessonette - construction				
	Dépenses	4'200'000	4'200'000	0	0
1909006	FHP Les Marronniers - construction				
	Dépenses	500'000	500'000	0	0
1909007	Délocalisation OCAN à Bernex - étude				
	Dépenses	2'100'000	2'100'000	0	0

Crédits de programme

N° loi	Libellé	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
10138	Crédit de programme 2008-2010 : DCTI - BATIMENTS				
	Dépenses	89'395'000	13'394'000	76'001'000	45'584'427
	Recettes	500'000	0	500'000	257'454

Il s'agit du crédit programme destiné à la maintenance et à la rénovation des bâtiments de l'Etat. Les comptes 2007 correspondent à l'ancienne LBA.

Autres investissements

N° loi	Libellé	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
4800013	Remboursement de prêts pour locations financement				
	Recettes	103'291'245	52'652'607	50'638'638	0

L'augmentation des recettes provient à la fois de la réévaluation des actifs des HUG et de la redéfinition du périmètre de l'université. (voir "Éléments Budgétaires Particuliers" en introduction de l'exposé des motifs du département).

OFFICE DU GENIE CIVIL (OGC)

Les crédits d'ouvrage et autres investissements du génie civil sont répartis dans les centres de responsabilité suivants :

- Direction du génie civil
- Direction des ouvrages d'art
- Liaison ferroviaire CEVA (nouveau CR)
- Direction des routes.

Le crédit de programme du génie civil est porté par la direction de l'office.

Synthèse chiffrée (les chiffres 2008 et 2007 concernent uniquement les lois qui impactent 2009) :

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Crédit d'ouvrage ou d'acquisition				
Dépenses	198'450'000	45'500'000	152'950'000	118'203'714

DEPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Recettes	61'200'000	21'200'000	40'000'000	2'990'145
Crédit de programme				
Dépenses	39'190'000	-3'275'000	42'465'000	27'796'848
Recettes	7'300'000	58'884	7'241'116	4'611'191
TOTAL des Investissements				
Total Net	169'140'000	20'966'116	148'173'884	138'399'226

05.05.01.00 DIRECTION DU GENIE CIVIL

Budget du service

Crédits de programme

N° loi	Libellé	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
10139	Crédit de programme 2008-2010 : DCTI - GENIE CIVIL				
	Dépenses	39'190'000	-3'275'000	42'465'000	27'796'848
	Recettes	7'300'000	58'884	7'241'116	4'611'191

Ce crédit programme concerne la réfection et les gros entretiens des routes et infrastructures pour le réseau des transports publics, le remplacement de véhicules ou engins nécessaire à l'entretien du réseau routier. Les comptes 2007 correspondent à l'ancienne LBA.

05.05.02.00 DIRECTION DES OUVRAGES D'ART

Cette direction est en charge de l'extension du réseau des tramways ainsi que de divers projets d'étude et de construction de ponts et passerelles.

Budget du service

Crédits d'ouvrage ou d'acquisition

N° loi	Libellé	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
00150	Extension des trams (TCMC/TCOB)				
	Dépenses	135'350'000	30'200'000	105'150'000	51'059'025
	Recettes	56'200'000	16'200'000	40'000'000	2'663'587
07618	Passerelle sur l'Arve/NPH - honoraires				
	Dépenses	5'000'000	200'000	4'800'000	0
08795	Passerelle des sports à la Praille				
	Dépenses	2'000'000	-800'000	2'800'000	4'308'784
09956	Renaturation - Pont de Lully				
	Dépenses	4'500'000	4'500'000	0	0

DEPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Ce projet a fait l'objet d'un transfert entre le Département du Territoire et le DCTI

05.05.04.00 LIAISON FERROVIAIRE CEVA

Ce projet a donné lieu à la création d'un nouveau CR, rattaché à l'office du génie civil, qui est en charge de piloter la réalisation du CEVA. Ce crédit d'ouvrage était auparavant rattaché au Secrétariat Général.

Budget du service

Crédits d'ouvrage ou d'acquisition

N° loi	Libellé	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
08191	Étude liaison ferroviaire Cornavin-Annemasse-la Praille- Gare Eaux-Vives				
	Dépenses	500'000	500'000	0	4'751'218
08719	Liaison ferroviaire Cornavin-Annemasse - subvention d'investissement				
	Dépenses	35'000'000	15'000'000	20'000'000	56'475'793
	Recettes	0	0	0	307'100

05.05.05.00 DIRECTION DES ROUTES

La direction des routes est en charge de réaliser les pistes cyclables, de mettre en œuvre les mesures OPB, de mener des études et de réaliser des aménagements routiers.

Budget du service

Crédits d'ouvrage ou d'acquisition

N° loi	Libellé	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
08050	Pistes cyclables				
	Dépenses	1'200'000	1'000'000	200'000	0
08644	Mesures OPB				
	Dépenses	10'000'000	-5'000'000	15'000'000	688'797
	Recettes	2'500'000	2'500'000	0	0
08662	Traversée de Vézenaz				
	Dépenses	2'900'000	-100'000	3'000'000	93'600
	Recettes	2'500'000	2'500'000	0	19'458
08757	Route des Nations - étude				
	Dépenses	2'000'000	0	2'000'000	826'497

OFFICE DU LOGEMENT (OLO)

Synthèse chiffrée (les chiffres 2008 et 2007 concernent uniquement les lois qui impactent 2009) :

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Crédit d'ouvrage ou d'acquisition				
Dépenses	10'000'000	0	10'000'000	30'000'000
Autres investissements				
Dépenses	43'000'000	-5'400'000	48'400'000	554'100
TOTAL des Investissements				
Total Net	53'000'000	-5'400'000	58'400'000	30'554'100

05.06.08.00 SERVICE IMMOBILIER

Le service immobilier de l'office du logement est notamment en charge de mettre en oeuvre la loi concernant les Logements d'Utilité Publique (LUP).

Budget du service

Crédits d'ouvrage ou d'acquisition

N° loi	Libellé	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
10008	Construction de logements d'utilité publique (LUP)				
	Dépenses	10'000'000	0	10'000'000	30'000'000

Prêts et dotations

	Dotations	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
3009975	Dotation à la fondation Cité universitaire				
	Dépenses	3'000'000	1'000'000	2'000'000	0
	Dotations	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
3010008	Construction de logements d'utilité publique (LUP) - Dotations				
	Dépenses	38'000'000	-6'900'000	44'900'000	0
	Prêts	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
4008427	Prêts aux coopérateurs (loi 8427)				
	Dépenses	2'000'000	500'000	1'500'000	554'100

OFFICE DU PATRIMOINE ET DES SITES (OPS)

Conformément aux normes IPSAS, l'enveloppe budgétaire est transférée en fonctionnement. En conséquence, l'Office du Patrimoine et des sites ne dispose plus de budget d'investissements.

05.07.01.00 DIRECTION DU PATRIMOINE ET DES SITES

Budget du service

Crédits d'ouvrage ou d'acquisition

N° loi	Libellé	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
07937	Subventions d'investissement pour la restauration des bâtiments (MNS)				
	Dépenses	0	-2'000'000	2'000'000	797'855
08390	Études et recensements pour mesures protection du patrimoine				
	Dépenses	0	-150'000	150'000	153'964

DIRECTION DU CENTRE DES TECHNOLOGIES ET DE L'INFORMATION (CTI)

Les investissements dans le domaine des technologies de l'information et de la communication ont fait l'objet d'un examen attentif par la commission de gestion du portefeuille de projets (CGPP) qui s'est prononcée non seulement sur les nouveaux projets, mais aussi sur l'ensemble des investissements prévu au budget 2009 du CTI.

Le budget des investissements du CTI se décompose en trois catégories suite à l'entrée en vigueur du règlement sur les investissements :

- Le crédit de renouvellement et d'amélioration du parc existant (crédit de programme) permet de financer le socle. On entend par socle le renouvellement et l'amélioration des équipements, logiciels et applications du patrimoine des technologies de l'information et communication, de l'administration et des écoles de l'Etat de Genève ;

- Le crédit d'extension et nouvelles TIC qui permet de financer les extensions du socle existant ainsi que les nouvelles petites applications n'entrant pas dans le crédit de programme ;

- Les tranches annuelles des projets de lois votés ou à venir dont un tiers est alloué au projet prioritaire « Administration En Ligne » (AEL).

Synthèse chiffrée (les chiffres 2008 et 2007 concernent uniquement les lois qui impactent 2009) :

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Crédit d'ouvrage ou d'acquisition				
Dépenses	47'583'737	10'522'495	37'061'242	10'895'554
Recettes	810'512	810'512	0	308'723
Crédit de programme				
Dépenses	41'199'000	-5'087'500	46'286'500	26'785'350
TOTAL des Investissements				
Total Net	87'972'225	4'624'483	83'347'742	37'372'181

05.08.00.00 CENTRE DES TECHNOLOGIES ET DE L'INFORMATION

Budget du service

Crédits d'ouvrage ou d'acquisition

N° loi	Libellé	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
08216	Refonte I-JUGE 2001 modernisation du système d'information du Pouvoir Judiciaire				
	Dépenses	1'288'150	-882'350	2'170'500	944'609
08218	POLICE 2000 - Production				
	Dépenses	694'113	-59'420	753'533	253'387
08479	SIRH - Phase II - Activation salaires internes CTI				
	Dépenses	585'000	286'000	299'000	0

DEPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

N° loi	Libellé	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
08580	Extension équipements TIC 600 classes primaires élémentaires				
	Dépenses	350'000	0	350'000	32'749
08602	Etude et mise en œuvre du système d'information SANTE - VISAGE				
	Dépenses	170'000	-51'500	221'500	259'942
08961	Équipements informatiques mobiles - Intégration des TIC dans l'enseignement				
	Dépenses	200'000	151'953	48'047	107'607
	Recettes	0	0	0	8'723
09332	GED OCP : gestion électronique des dossiers de l'OCP				
	Dépenses	342'301	-100'699	443'000	209'603
09421	Refonte AFC - suite				
	Dépenses	3'765'500	-912'750	4'678'250	4'341'760
09465	Refonte de l'application des tutelles STA & SPMI - TAMI				
	Dépenses	1'619'418	-944'420	2'563'838	1'598'076
09504	CO SEYMAZ – partie CTI				
	Dépenses	16'658	-31'389	48'047	347'342
09573	Refonte du système d'information du SAN - CARI				
	Dépenses	434'636	-1'666'383	2'101'019	1'875'304
09581	Mise en place d'OGIMI 2 pour la NC PLASTA				
	Dépenses	50'000	-88'500	138'500	0
09594	Mise en œuvre refonte SI DGS - informatique et télécommunications				
	Dépenses	483'220	233'220	250'000	196'780
09616	Réalisation du Portail énergie				
	Dépenses	313'871	-245'579	559'450	261'429
	Recettes	250'000	250'000	0	300'000
09734	Caisse Centralisée - CTI				
	Dépenses	32'500	-97'500	130'000	0

DEPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

N° loi	Libellé	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
09871	BIBLIODIP : Informatisation de la gestion des bibliothèques du DIP				
	Dépenses	50'353	-145'975	196'328	446'512
09906	Réécriture Application métrologie				
	Dépenses	126'146	-172'354	298'500	20'454
10006	Construction du nouveau bâtiment CRER II - Équipements informatiques et de télécommunication				
	Dépenses	235'000	115'000	120'000	0
10027	CYCLOPE : système d'imagerie vidéo de la police – Partie CTI				
	Dépenses	2'838'800	675'800	2'163'000	0
	Recettes	560'512	560'512	0	0
10112	Système informatique de l'office des faillites – partie CTI				
	Dépenses	2'736'850	969'850	1'767'000	0
10177	Programme de développement de l'Administration en ligne (AEL)				
	Dépenses	11'256'570	8'598'790	2'657'780	0
10185	Refonte du système d'information du logement (SIDLO)				
	Dépenses	2'035'836	783'386	1'352'450	0
10188	Extensions et nouvelles TIC 2008-2009				
	Dépenses	12'915'600	1'575'600	11'340'000	0
1909008	LPER				
	Dépenses	539'100	539'100	0	0
1909009	Outil de consolidation des normes IPSAS				
	Dépenses	283'150	283'150	0	0
1909010	Justice 2010				
	Dépenses	1'783'000	1'783'000	0	0
1909011	Passeport biométrique				

DEPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

	Dépenses	207'383	207'383	0	0
--	----------	---------	---------	---	---

N° loi	Libellé	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
1909012	SI de l'office des poursuites - logiciels & application				
	Dépenses	200'000	-200'000	400'000	0

1909013	DataPol				
	Dépenses	1'034'543	1'034'543	0	0

1909014	SI du commerce				
	Dépenses	380'000	-326'500	706'500	0

1909015	HRC-Matic				
	Dépenses	338'039	338'039	0	0

1909016	Refonte SAM				
	Dépenses	13'000	13'000	0	0

1909017	Refonte du REG				
	Dépenses	265'000	-1'040'000	1'305'000	0

Crédits de programme

N° loi	Libellé	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
10140	CREDIT PROGRAMME CTI				
	Dépenses	41'199'000	-5'087'500	46'286'500	26'785'350

Ce crédit de programme concerne le remplacement des équipements et logiciels gérés par le CTI. Il comprend également l'amélioration des performances apportées aux applications de l'Etat de Genève. Par ailleurs, il inclut également une série de portages techniques d'applications et de plateformes afin de permettre l'évolution des systèmes. Les comptes 2007 correspondent à l'ancienne LBA.

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION BU09-BU08	BUDGET 2008	COMPTE 2007
		DEPENSES	RECETTES			
05.00.00.00	CONSTRUCTIONS ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION					
5	DÉPENSES	536.906.697		70.511.283	466.395.414	428.825.986,68
6	RECETTES		173.531.758	63.092.004	110.439.754	24.423.442,67
	CRÉDITS D'OUVRAGE OU D'ACQUISITION - 1					
5	DÉPENSES	321.949.697		76.721.783	245.227.914	315.248.651,59
6	RECETTES		62.340.513	10.940.513	51.400.000	18.349.568,14
	CRÉDITS DE PROGRAMME - 2					
5	DÉPENSES	171.957.000		4.689.500	167.267.500	100.260.419,09
6	RECETTES		7.900.000	-501.116	8.401.116	5.100.152,65
	DOTATIONS - 3					
5	DÉPENSES	41.000.000		-11.400.000	52.400.000	12.597.627,00
	PRÊTS					
5	DÉPENSES	2.000.000		500.000	1.500.000	554.100,00
6	RECETTES		103.291.245	52.652.607	50.638.638	973.721,88
05.01.00.00	CONSEIL D'ETAT, SECRÉTARIAT GÉNÉRAL - DCTI					
5	DÉPENSES					82.753,15
	FRAIS D'ÉTUDES - 1000317					82.753,15
5040	BÂTIMENTS					82.753,15
05.01.01.00	SECRÉTARIAT GÉNÉRAL					
5	DÉPENSES	-68.351.040		57.568.441	-125.919.481	63.346.834,33
6	RECETTES		100.000	-560.000	660.000	4.369.599,60
	RÉDUCTION GLOBALE DES INVESTISSEMENTS - 1000001	-78.024.040		70.410.441	-148.434.481	
5090	AUTRES BIENS D'INVESTISSEMENT	-78.024.040		70.410.441	-148.434.481	
	FRAIS D'ÉTUDES - 1000317					1.611.537,75
5040	BÂTIMENTS					1.611.537,75
	INDEMNISATION ZONES NNI AÉROPORT - 1007610					-3.554.214,30
5090	AUTRES BIENS D'INVESTISSEMENT					508.285,70
6341	SUBVENTIONS / ENTREPRISES PUBLIQUES / CERCLE CONSOLIDATION					4.062.500,00
	ETUDE LIAISON FERROVIAIRE CORNAVIN-ANNEMASSE-LA PRAILLE-GARE EAUX-VIVES - 1008191					4.751.218,28
5010	ROUTES ET VOIES DE COMMUNICATION					4.751.218,28

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION BU09-BU08	BUDGET 2008	COMPTE 2007
		DEPENSES	RECETTES			
05.01.01.00	SECRETARIAT GENERAL (Suite)					
	LIAISON FERROVIAIRE CORNAVIN- ANNEMASSE-SUBVENTION INVESTISSEMENT - 1008719			-20.000.000	20.000.000	56.168.693,00
5600	SUBVENTIONS / CONFÉDÉRATION ET ENTREPRISES FÉDÉRALES			-20.000.000	20.000.000	56.475.792,60
6300	SUBVENTIONS / CONFÉDÉRATION ET ENTREPRISES FÉDÉRALES					307.099,60
	ACQUISITIONS DE TERRAINS - 1909019	7.500.000		7.500.000		
5000	TERRAINS	7.500.000		7.500.000		
	CRÉDIT DE PROGRAMME 2008-2010 : CONSTRUCTIONS ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (DCTI) - 2010134	2.173.000	100.000	218.000	1.855.000	
5061	MOBILIER, ÉQUIPEMENTS, MACHINES, VÉHICULES	943.000		-342.000	1.285.000	
5201	LOGICIELS, APPLICATIONS ET LICENCES	1.230.000			1.230.000	
6300	SUBVENTIONS / CONFÉDÉRATION ET ENTREPRISES FÉDÉRALES		100.000	-560.000	660.000	
05.02.01.00	OFFICE DES AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE					
5	DÉPENSES	0		-2.000.000	2.000.000	2.686.382,00
	BONUS CONJONCTUREL A LA RÉNOVATION (LDTR) (LOI COMPL. 8883 20 MIOS) - 1007292			-2.000.000	2.000.000	2.686.382,00
5670	SUBVENTIONS / PERSONNES PHYSIQUES			-2.000.000	2.000.000	2.686.382,00
05.04.02.00	DIVISION DES ÉTUDES ET CONSTRUCTIONS					
5	DÉPENSES			-166.465.000	166.465.000	140.467.663,49
6	RECETTES			-11.400.000	11.400.000	6.554.173,55
	HÔPITAL CANTONAL-HÔPITAL DES ENFANTS-CONSTR. (CRED.COMP. 8508) - 1007613					14.943,00
5040	BÂTIMENTS					14.943,00
	HÔTEL-DE-VILLE,6-TOITURE ET FACADES - 1008053					1.024.740,00
5040	BÂTIMENTS					1.024.740,00
	ES ART VISUEL-ÉTUDE-BD HELVETIQUE,9 - 1008518					86.702,00
5040	BÂTIMENTS					86.702,00

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION BU09-BU08	BUDGET 2008	COMPTE 2007
		DEPENSES	RECETTES			
05.04.02.00	DIVISION DES ÉTUDES ET CONSTRUCTIONS (Suite)					
	MONTFLEURY BÂTIMENT DÉTENTION POUR MINEURS-CONSTR.& ADAPT.BAT.VENEL/ PINCHAT - 1008557					-861.078,00
5040	BÂTIMENTS					38.922,00
6300	SUBVENTIONS / CONFÉDÉRATION ET ENTREPRISES FÉDÉRALES					900.000,00
	SUBVENTION INVEST-ÉTUDE, PARC-RELAIS P/R SECHERON ET PARKING OMC - 1008565					65.437,60
5640	SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE					65.437,60
	COLLÈGE SISMONDI-ÉTUDE - 1008632					683.258,55
5040	BÂTIMENTS					15.472,85
5660	ORGANISATIONS PRIVÉES À BUT NON LUCRATIF					1.510.716,25
6350	ENTREPRISES PRIVÉES - AUTRES ENTITÉS					842.930,55
	HUG-HÔPITAL DES ENFANTS-BÂTIMENT HAUT-2ÈME ÉTAPE-CONSTRUCTION - 1008709					81.918,75
5040	BÂTIMENTS					81.918,75
	HALTE FERROVIAIRE SECHERON-NATIONS - 1008805					-308.051,25
5040	BÂTIMENTS					-308.051,25
	HUG-SÉCURITÉ INCENDIE DES BÂTIMENTS - 1008822			-9.000.000	9.000.000	2.075.643,00
5040	BÂTIMENTS			-9.000.000	9.000.000	2.075.643,00
	CRÉDITS VOTÉS PAR COMMISSION DES FINANCES / PROJETS 1008888 ET SS. - 1008888					220,00
5040	BÂTIMENTS					220,00
	CO SEYMAZ-ÉTUDE - 1008889					94.591,80
5040	BÂTIMENTS					94.591,80
	PRISON DE CHAMP-DOLLON-SÉCURITÉ - 1008950					75.000,00
5040	BÂTIMENTS					75.000,00
	PAVILLONS ECOLE ROMANDE DE PHARMACIE - 1008951					-600.277,00
5040	BÂTIMENTS					10.966,00
6300	SUBVENTIONS / CONFÉDÉRATION ET ENTREPRISES FÉDÉRALES					611.243,00
	COLLÈGE SISMONDI-DEMOL ET RECONSTRUCTION - 1009015			-15.000.000	15.000.000	10.797.251,65

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION BU09-BU08	BUDGET 2008	COMPTE 2007
		DEPENSES	RECETTES			
05.04.02.00	DIVISION DES ÉTUDES ET CONSTRUCTIONS (Suite)					
5040	BÂTIMENTS			-15.000.000	15.000.000	10.797.251,65
	CO CAYLA-CONSTRUCTION - 1009038			-11.700.000	11.700.000	11.714.603,30
5040	BÂTIMENTS			-11.700.000	11.700.000	11.714.603,30
	AIMÉE STITELMANN - ROUTE DE BASE - (PLAN-LES OUATES) - 1009093					-37.530,10
5040	BÂTIMENTS					-37.530,10
	RÉNOVATION BUREAU DES AUTOS-ÉTUDE - 1009196					271.440,00
5040	BÂTIMENTS					271.440,00
	EMS-CONSTRUC. DE 3 EMS-SUBVENTION - 1009277					13.285.710,00
5650	INSTITUTIONS PRIVÉES					13.285.710,00
	CMU-5ÈME ÉTAPE-ÉTUDE - 1009279					1.263.758,50
5040	BÂTIMENTS					1.263.758,50
	C.O. FLORENCE-ÉTUDE - 1009294					530.811,70
5040	BÂTIMENTS					530.811,70
	CO FLORENCE - EXTENSION - EQUIPEMENT & CONSTRUCTION - 1009295					-40.181,00
5040	BÂTIMENTS					-40.181,00
	PRISON DE CHAMP-DOLLON-ÉTUDE - 1009330					1.237.685,80
5040	BÂTIMENTS					1.237.685,80
	CO DRIZE-ÉTUDE - 1009411					3.785,35
5040	BÂTIMENTS					3.785,35
	HÔPITAL CANTONAL-MATERNITÉ 3ÈME ÉTAPE-CONSTR. - 1009422			-25.000.000	25.000.000	7.357.793,00
5040	BÂTIMENTS			-25.000.000	25.000.000	7.357.793,00
	ENVIRONNEMENT - REGROUP. DES SERVICES-TERRAINS - 1009463			-4.200.000	4.200.000	1.000.000,00
5000	TERRAINS					1.000.000,00
5040	BÂTIMENTS			-4.200.000	4.200.000	
	ECG HENRY-DUNANT-ÉTAGE SUPÉRIEUR- CONSTRUCTION - 1009464					499.986,40
5040	BÂTIMENTS					499.986,40
	FOND.AIGUES-VERTES-RÉNOV.-SUBVENTION - 1009497			-470.000	470.000	4.034.119,30

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION BU09-BU08	BUDGET 2008	COMPTE 2007
		DEPENSES	RECETTES			
05.04.02.00	DIVISION DES ÉTUDES ET CONSTRUCTIONS (Suite)					
5660	ORGANISATIONS PRIVÉES À BUT NON LUCRATIF			-470.000	470.000	4.034.119,30
	ETUDE POUR CONSTRUCTION BÂTIMENT POUR HEG À BATTELLE - 1009503					985.965,00
5040	BÂTIMENTS					985.965,00
	CO SEYMAZ - 1009504			-6.100.000	6.100.000	16.336.107,91
5040	BÂTIMENTS			-6.100.000	6.100.000	16.336.107,91
	ETUDE POUR CONSTRUCTION NOUVEAU BÂT DES LITS (BDL 2) DE L'HÔPITAL CANTONAL - 1009548			-4.764.000	4.764.000	3.870.851,70
5040	BÂTIMENTS			-4.764.000	4.764.000	3.870.851,70
	SUBV. FONDATION CLAIRE-BOIS - CRÉATION D'UN NOUVEAU FOYER - 1009596			-2.000.000	2.000.000	1.280.000,00
5660	ORGANISATIONS PRIVÉES À BUT NON LUCRATIF			-2.000.000	2.000.000	1.280.000,00
	SUBVENTION POUR LA CONSTRUCTION DE 3 EMS - 1009610			-12.030.000	12.030.000	4.909.000,00
5650	INSTITUTIONS PRIVÉES			-12.030.000	12.030.000	4.909.000,00
	PRISON DE CHAMP-DOLLON - ETUDE (EX- CURABILLIS) - 1009622			-530.000	530.000	1.799.819,47
5040	BÂTIMENTS			-530.000	530.000	1.799.819,47
	AIMÉE STITELMANN - ROUTE DE BASE - (PLAN-LES OUATES) - 1009708			-15.000.000	15.000.000	15.328.870,53
5040	BÂTIMENTS			-18.000.000	18.000.000	19.528.870,53
6300	SUBVENTIONS / CONFÉDÉRATION ET ENTREPRISES FÉDÉRALES			-3.000.000	3.000.000	4.200.000,00
	ETUDE TRANSFORMATION ET RÉNOVATION ANCIENNE ECOLE DE MÉDECINE - 1009733					205.622,00
5040	BÂTIMENTS					205.622,00
	SUBVENTION CANTONALE POUR CRÉDIT D'ÉTUDE POUR LABORATOIRES CLUSE - ROSERAIÉ - 1009751			-1.000.000	1.000.000	242.417,15
5641	SUBVENTIONS / ENTREPRISES PUBLIQUES / CERCLE CONSOLIDATION			-1.000.000	1.000.000	242.417,15
	ETUDE TRANSFORMATION ET AMÉN. HDE 3E ÉTAPE - 1009804					880.299,55
5040	BÂTIMENTS					880.299,55

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION BU09-BU08	BUDGET 2008	COMPTE 2007
		DEPENSES	RECETTES			
05.04.02.00	DIVISION DES ÉTUDES ET CONSTRUCTIONS (Suite)					
	NOUVELLE STRUCTURE DÉTANTION À PUPLING - 1009864			-1.680.000	1.680.000	12.985.375,13
5040	BÂTIMENTS			-6.080.000	6.080.000	12.985.375,13
6300	SUBVENTIONS / CONFÉDÉRATION ET ENTREPRISES FÉDÉRALES			-4.400.000	4.400.000	
	3È PHASE TRAVAUX AIGUES-VERTES - 1009891			-4.100.000	4.100.000	1.003.524,70
5660	ORGANISATIONS PRIVÉES À BUT NON LUCRATIF			-4.100.000	4.100.000	1.003.524,70
	CO DRIZE - 1009897			-15.000.000	15.000.000	5.395.457,70
5040	BÂTIMENTS			-15.000.000	15.000.000	5.395.457,70
	PAVILLONS - 1009919			-3.531.000	3.531.000	9.732.319,25
5040	BÂTIMENTS			-3.531.000	3.531.000	9.732.319,25
	CONSTRUCTION 5ÈME ÉTAPE CMU - 1009995			-13.000.000	13.000.000	1.054.919,50
5040	BÂTIMENTS			-17.000.000	17.000.000	1.054.919,50
6300	SUBVENTIONS / CONFÉDÉRATION ET ENTREPRISES FÉDÉRALES			-4.000.000	4.000.000	
	CONSTRUCTION NOUVEAU BÂTIMENT CRER II - 1010006					92.218,00
5040	BÂTIMENTS					92.218,00
	SUBVENTION RECONSTRUCTION EMS BUTINI - 1010043			-5.960.000	5.960.000	2.856.650,00
5650	INSTITUTIONS PRIVÉES			-5.960.000	5.960.000	2.856.650,00
	SUBVENTION CANTONALE POUR LA CONSTRUCTION DE L'EXTENSION EPI DE THÔNEX II - 1010045			-3.000.000	3.000.000	601.790,00
5640	SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE			-3.000.000	3.000.000	601.790,00
	FONDATION CLAIR-BOIS PINCHAT ET LANCY - 1010102			-800.000	800.000	
5660	ORGANISATIONS PRIVÉES À BUT NON LUCRATIF			-800.000	800.000	
	MAISON DU TERROIR - 1010113			-200.000	200.000	
5040	BÂTIMENTS			-200.000	200.000	
	EMS - CONSTR. EMS PRIEURÉ - SUBVENTION - 1908011			-1.000.000	1.000.000	
5650	INSTITUTIONS PRIVÉES			-1.000.000	1.000.000	

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION BU09-BU08	BUDGET 2008	COMPTE 2007
		DEPENSES	RECETTES			
05.04.03.00	DIVISION DE LA MAINTENANCE					
5	DÉPENSES			-94.180.703	94.180.703	50.832.890,25
6	RECETTES			-500.000	500.000	257.453,80
	RÉSEAU CHAUFFAGE DISTANCE (HP,SCIENCES II/III)- ÉQUIPEMENT - 1007618			-723.492	723.492	
5061	MOBILIER, ÉQUIPEMENTS, MACHINES, VÉHICULES			-723.492	723.492	
	HÔTEL-DE-VILLE,6-TOITURE ET FACADES - 1008053			-342.860	342.860	
5040	BÂTIMENTS			-342.860	342.860	
	EFFACEMENT DES TAGS S/DIV BÂTIMENTS ÉTAT - 1008519			-500.000	500.000	99.736,50
5040	BÂTIMENTS			-500.000	500.000	99.736,50
	LA PASTORALE-RTE DE FERNEY-ÉTUDE - 1008788					6.000,00
5040	BÂTIMENTS					6.000,00
	GENÈVE-PLAGE-ÉTUDE - 1008906					297.196,00
5040	BÂTIMENTS					297.196,00
	ENVIRONNEMENT REGROUP.DES SERVICES-ÉTUDE - 1008908					110.960,60
5040	BÂTIMENTS					110.960,60
	C.O. FLORENCE-ÉTUDE - 1009294			-208.402	208.402	
5040	BÂTIMENTS			-208.402	208.402	
	CO FLORENCE - EXTENSION - EQUIPEMENT & CONSTRUCTION - 1009295			-700.000	700.000	
5040	BÂTIMENTS			-700.000	700.000	
	PRISON DE CHAMP-DOLLON-ÉTUDE - 1009330			-465.669	465.669	
5040	BÂTIMENTS			-465.669	465.669	
	REPLACEMENT FLUIDES RÉFRIGÉRANTS - 1009727			-1.200.000	1.200.000	385.199,85
5040	BÂTIMENTS			-1.200.000	1.200.000	385.199,85
	ETUDE TRANSFORMATION ET RÉNOVATION ANCIENNE ECOLE DE MÉDECINE - 1009733			-339.280	339.280	
5040	BÂTIMENTS			-339.280	339.280	
	GENÈVE PLAGE - 1009860			-4.900.000	4.900.000	2.173.674,30
5040	BÂTIMENTS			-4.900.000	4.900.000	1.124.683,10

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION BU09-BU08	BUDGET 2008	COMPTE 2007
		DEPENSES	RECETTES			
05.04.03.00	DIVISION DE LA MAINTENANCE (Suite)					
5061	MOBILIER, ÉQUIPEMENTS, MACHINES, VÉHICULES					1.048.991,20
	EQUIPEMENT ET MOBILIER - CHANCY 88 - 1009873					2.010.506,70
5040	BÂTIMENTS					2.010.506,70
	CONSTRUCTION NOUVEAU BÂTIMENT CRER II - 1010006			-3.000.000	3.000.000	
5040	BÂTIMENTS			-3.000.000	3.000.000	
	COLLÈGE CALVIN-TOITURE ET FAÇADES - 1010025			-4.000.000	4.000.000	
5040	BÂTIMENTS			-4.000.000	4.000.000	
	TRAVAUX D'INVESTISSEMENTS POUR ASSAINISSEMENT ÉNERGÉTIQUE - 1908015			-1.800.000	1.800.000	
5040	BÂTIMENTS			-1.800.000	1.800.000	
	ANCIENNE LBA (CORRESPONDANT AUX CRÉDITS DE PROGRAMME) - 2000000					45.326.973,50
5040	BÂTIMENTS					40.981.838,90
5620	SUBVENTIONS / COMMUNES ET GROUPES INTERCOMMUNAU					4.277.609,00
5660	ORGANISATIONS PRIVÉES À BUT NON LUCRATIF					324.979,40
6310	SUBVENTIONS / CANTONS ET CONCORDATS					257.453,80
	CRÉDIT DE PROGRAMME 2008-2010 : DCTI - BATIMENTS - 2010138			-75.501.000	75.501.000	
5040	BÂTIMENTS			-75.001.000	75.001.000	
5660	ORGANISATIONS PRIVÉES À BUT NON LUCRATIF			-1.000.000	1.000.000	
6300	SUBVENTIONS / CONFÉDÉRATION ET ENTREPRISES FÉDÉRALES			-500.000	500.000	
05.04.04.00	DIVISION DE LA GÉRANCE ET DE LA CONCIERGERIE					
5	DÉPENSES					550.793,00
6	RECETTES			-50.638.638	50.638.638	4.450.000,00
	ACQUISITION TERRAINS ET BÂTIMENTS SIS A BATTELLE - 1008438					-4.450.000,00
6300	SUBVENTIONS / CONFÉDÉRATION ET ENTREPRISES FÉDÉRALES					4.450.000,00
	TRANSFERT D'ACTIFS TPG - 1009845					550.793,00
5000	TERRAINS					550.793,00

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION BU09-BU08	BUDGET 2008	COMPTE 2007
		DEPENSES	RECETTES			
05.04.04.00	DIVISION DE LA GÉRANCE ET DE LA CONCIERGERIE (Suite)					
	REMBOURSEMENT DE PRÊTS POUR LOCATIONS-FINANCEMENTS - 4800013			50.638.638	-50.638.638	
6441	PRÊTS / ENTREPRISES PUBLIQUES / CERCLE CONSOLIDATION			-50.638.638	50.638.638	
05.04.06.00	DIRECTION DES INVESTISSEMENTS, DU PATRIMOINE ET DES ACTIFS					
5	DÉPENSES	225.835.000		225.835.000		
6	RECETTES		104.121.245	104.121.245		
	SUBVENTION INVEST-ÉTUDE, PARC-RELAIS P/R SECHERON ET PARKING OMC - 1008565	450.000		450.000		
5641	SUBVENTIONS / ENTREPRISES PUBLIQUES / CERCLE CONSOLIDATION	450.000		450.000		
	HUG-SÉCURITÉ INCENDIE DES BÂTIMENTS - 1008822	4.500.000		4.500.000		
5040	BÂTIMENTS	4.500.000		4.500.000		
	COLLÈGE SISMONDI-DEMOL ET RECONSTRUCTION - 1009015	15.000.000		15.000.000		
5040	BÂTIMENTS	15.000.000		15.000.000		
	CO CAYLA-CONSTRUCTION - 1009038	2.100.000		2.100.000		
5040	BÂTIMENTS	2.100.000		2.100.000		
	HÔPITAL CANTONAL-MATERNITÉ 3ÈME ÉTAPE-CONSTR. - 1009422	22.000.000		22.000.000		
5040	BÂTIMENTS	22.000.000		22.000.000		
	FOND.AIGUES-VERTES-RÉNOV.-SUBVENTION - 1009497	1.200.000		1.200.000		
5662	SUBVENTIONS / ORGANISATIONS PRIVÉES À BUT NON LUCRATIF APPARTENANT À L'ETAT DE GENÈVE OU SUBVENTIONNÉES	1.200.000		1.200.000		
	CO SEYMAZ - 1009504	400.000		400.000		
5040	BÂTIMENTS	400.000		400.000		
	ETUDE POUR CONSTRUCTION NOUVEAU BÂT DES LITS (BDL 2) DE L'HÔPITAL CANTONAL - 1009548	3.000.000		3.000.000		
5040	BÂTIMENTS	3.000.000		3.000.000		
	SUBVENTION POUR LA CONSTRUCTION DE 3 EMS - 1009610	7.400.000		7.400.000		

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION BU09-BU08	BUDGET 2008	COMPTE 2007
		DEPENSES	RECETTES			
05.04.06.00	DIRECTION DES INVESTISSEMENTS, DU PATRIMOINE ET DES ACTIFS (Suite)					
5652	SUBVENTIONS / ENTREPRISES PRIVÉES APPARTENANT À L'ETAT DE GENÈVE OU SUBVENTIONNÉES	7.400.000		7.400.000		
	PRISON DE CHAMP-DOLLON - ETUDE (EX- CURABILIS) - 1009622	500.000		500.000		
5040	BÂTIMENTS	500.000		500.000		
	AIMÉE STITELMANN - ROUTE DE BASE - (PLAN-LES OUATES) - 1009708	10.000.000	330.000	9.670.000		
5040	BÂTIMENTS	10.000.000		10.000.000		
6300	SUBVENTIONS / CONFÉDÉRATION ET ENTREPRISES FÉDÉRALES		330.000	330.000		
	REMPLACEMENT FLUIDES RÉFRIGÉRANTS - 1009727	1.040.000		1.040.000		
5040	BÂTIMENTS	1.040.000		1.040.000		
	3È PHASE TRAVAUX AIGUES-VERTES - 1009891	3.500.000		3.500.000		
5662	SUBVENTIONS / ORGANISATIONS PRIVÉES À BUT NON LUCRATIF APPARTENANT À L'ETAT DE GENÈVE OU SUBVENTIONNÉES	3.500.000		3.500.000		
	CO DRIZE - 1009897	18.000.000		18.000.000		
5040	BÂTIMENTS	18.000.000		18.000.000		
	CONSTRUCTION NOUVEAU BÂTIMENT CRER II - 1010006	1.800.000		1.800.000		
5040	BÂTIMENTS	1.800.000		1.800.000		
	COLLÈGE CALVIN-TOITURE ET FAÇADES - 1010025	4.000.000		4.000.000		
5040	BÂTIMENTS	4.000.000		4.000.000		
	SUBVENTION RECONSTRUCTION EMS BUTINI - 1010043	5.100.000		5.100.000		
5652	SUBVENTIONS / ENTREPRISES PRIVÉES APPARTENANT À L'ETAT DE GENÈVE OU SUBVENTIONNÉES	5.100.000		5.100.000		
	SUBVENTION CANTONALE POUR LA CONSTRUCTION DE L'EXTENSION EPI DE THÔNEX II - 1010045	4.800.000		4.800.000		
5642	SUBVENTIONS / AUTRES ENTREPRISES PUBLIQUES	4.800.000		4.800.000		
	MAISON DU TERROIR - 1010113	3.650.000		3.650.000		
5040	BÂTIMENTS	3.650.000		3.650.000		

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION BU09-BU08	BUDGET 2008	COMPTE 2007
		DEPENSES	RECETTES			
05.04.06.00	DIRECTION DES INVESTISSEMENTS, DU PATRIMOINE ET DES ACTIFS (Suite)					
	EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE - 1010209	1.800.000		1.800.000		
5040	BÂTIMENTS	1.800.000		1.800.000		
	PO TULETTE FRONTENEX - 1010210	4.000.000		4.000.000		
5040	BÂTIMENTS	4.000.000		4.000.000		
	EMS - CONSTRUCTION - 1 EMS + AGRANDISSEMENT (6E PL). - 1909003	5.100.000		5.100.000		
5652	SUBVENTIONS / ENTREPRISES PRIVÉES APPARTENANT À L'ETAT DE GENÈVE OU SUBVENTIONNÉES	5.100.000		5.100.000		
	EMS - CONSTRUCTION DE 3 EMS (5E PL) - 1909004	10.300.000		10.300.000		
5652	SUBVENTIONS / ENTREPRISES PRIVÉES APPARTENANT À L'ETAT DE GENÈVE OU SUBVENTIONNÉES	10.300.000		10.300.000		
	EMS - BESSONETTE - 1909005	4.200.000		4.200.000		
5652	SUBVENTIONS / ENTREPRISES PRIVÉES APPARTENANT À L'ETAT DE GENÈVE OU SUBVENTIONNÉES	4.200.000		4.200.000		
	FHP LES MARRONNIERS - CONSTRUCTION - 1909006	500.000		500.000		
5662	SUBVENTIONS / ORGANISATIONS PRIVÉES À BUT NON LUCRATIF APPARTENANT À L'ETAT DE GENÈVE OU SUBVENTIONNÉES	500.000		500.000		
	DÉLOCALISATION OCAN À BERNEX, ÉTUDE - 1909007	2.100.000		2.100.000		
5040	BÂTIMENTS	2.100.000		2.100.000		
	CRÉDIT DE PROGRAMME 2008-2010 : DCTI - BATIMENTS - 2010138	89.395.000	500.000	88.895.000		
5040	BÂTIMENTS	85.895.000		85.895.000		
5663	SUBVENTIONS / AUTRES ORGANISATIONS PRIVÉES À BUT NON LUCRATIF	3.500.000		3.500.000		
6300	SUBVENTIONS / CONFÉDÉRATION ET ENTREPRISES FÉDÉRALES		500.000	500.000		
	REMBOURSEMENT DE PRÊTS POUR LOCATIONS-FINANCEMENTS - 4800013		103.291.245	-103.291.245		
6495	CRÉANCES DE LOCATIONS-FINANCEMENT - ENTITÉS DU CERCLE DE CONSOLIDATION		103.291.245	103.291.245		

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION BU09-BU08	BUDGET 2008	COMPTE 2007
		DEPENSES	RECETTES			
05.05.01.00	OFFICE DU GÉNIE CIVIL					
5	DÉPENSES	39.190.000		-3.275.000	42.465.000	
6	RECETTES		7.300.000	58.884	7.241.116	
	CRÉDIT DE PROGRAMME 2008-2010 : DCTI - GENIE CIVIL - 2010139	39.190.000	7.300.000	-3.333.884	35.223.884	
5000	TERRAINS	1.000.000			1.000.000	
5010	ROUTES ET VOIES DE COMMUNICATION	35.830.000		325.000	35.505.000	
5061	MOBILIER, ÉQUIPEMENTS, MACHINES, VÉHICULES	660.000		-3.600.000	4.260.000	
5620	SUBVENTIONS / COMMUNES ET GROUPES INTERCOMMUNAUX	1.000.000			1.000.000	
5660	ORGANISATIONS PRIVÉES À BUT NON LUCRATIF	700.000			700.000	
6300	SUBVENTIONS / CONFÉDÉRATION ET ENTREPRISES FÉDÉRALES		7.300.000	58.884	7.241.116	
05.05.02.00	DIRECTION DES OUVRAGES D'ART					
5	DÉPENSES	146.850.000		34.100.000	112.750.000	66.759.809,81
6	RECETTES		56.200.001	16.200.001	40.000.000	2.663.587,02
	CONSTRUCTION TRAMWAY TCMC - CORNAVIN, MEYRIN, CERN - 1000150	135.350.000	56.200.001	13.999.999	65.150.000	48.395.438,11
5010	ROUTES ET VOIES DE COMMUNICATION	135.350.000		30.200.000	105.150.000	51.059.025,13
6300	SUBVENTIONS / CONFÉDÉRATION ET ENTREPRISES FÉDÉRALES		56.200.001	16.200.001	40.000.000	2.439.004,42
6320	SUBVENTIONS / COMMUNES ET GROUPES INTERCOMMUNAUX					224.582,60
	RÉSEAU CHAUFFAGE DISTANCE (HP,SCIENCES I/III)- ÉQUIPEMENT - 1007618	5.000.000		200.000	4.800.000	
5010	ROUTES ET VOIES DE COMMUNICATION	5.000.000		200.000	4.800.000	
	PASSERELLE DES SPORTS A LA PRAILLE - 1008795	2.000.000		-800.000	2.800.000	4.308.783,51
5010	ROUTES ET VOIES DE COMMUNICATION	2.000.000		-800.000	2.800.000	4.308.783,51
	RENATURATION-PONT DE LULLY - 1009956	4.500.000		4.500.000		
5010	ROUTES ET VOIES DE COMMUNICATION	4.500.000		4.500.000		
	ANCIENNE LBA (CORRESPONDANT AUX CRÉDITS DE PROGRAMME) - 2000000					11.392.001,17
5010	ROUTES ET VOIES DE COMMUNICATION					9.807.450,86
5061	MOBILIER, ÉQUIPEMENTS, MACHINES, VÉHICULES					1.584.550,31

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION BU09-BU08	BUDGET 2008	COMPTE 2007
		DEPENSES	RECETTES			
05.05.03.00	DIRECTION DE LA VOIRIE CANTONALE					
5	DÉPENSES					7.130.455,00
6	RECETTES					2.317.095,50
	ANCIENNE LBA (CORRESPONDANT AUX CRÉDITS DE PROGRAMME) - 2000000					4.813.359,50
5010	ROUTES ET VOIES DE COMMUNICATION					6.501.253,00
5061	MOBILIER, ÉQUIPEMENTS, MACHINES, VÉHICULES					629.202,00
6300	SUBVENTIONS / CONFÉDÉRATION ET ENTREPRISES FÉDÉRALES					2.317.095,50
05.05.04.00	LIAISON FERROVIAIRE CORNAVIN-EAUX-VIVES-ANNEMASSE (CEVA)					
5	DÉPENSES	35.500.000		35.500.000		
	ETUDE LIAISON FERROVIAIRE CORNAVIN-ANNEMASSE-LA PRAILLE-GARE EAUX-VIVES - 1008191	500.000		500.000		
5010	ROUTES ET VOIES DE COMMUNICATION	500.000		500.000		
	LIAISON FERROVIAIRE CORNAVIN-ANNEMASSE-SUBVENTION INVESTISSEMENT - 1008719	35.000.000		35.000.000		
5600	SUBVENTIONS / CONFÉDÉRATION ET ENTREPRISES FÉDÉRALES	35.000.000		35.000.000		
05.05.05.00	DIRECTION DES ROUTES					
5	DÉPENSES	16.100.000		-5.100.000	21.200.000	10.917.311,38
6	RECETTES		5.000.000	5.000.000		2.294.095,47
	CONSTRUCTION TRAMWAY TCMC - CORNAVIN, MEYRIN, CERN - 1000150					0,03
6320	SUBVENTIONS / COMMUNES ET GROUPES INTERCOMMUNAUX					-0,03
	PISTES CYCLABLES - 1008050	1.200.000		1.000.000	200.000	
5010	ROUTES ET VOIES DE COMMUNICATION	1.200.000		1.000.000	200.000	
	MESURES OPB - 1008644	10.000.000	2.500.000	-7.500.000	15.000.000	688.796,60
5010	ROUTES ET VOIES DE COMMUNICATION	10.000.000		-5.000.000	15.000.000	688.796,60
6300	SUBVENTIONS / CONFÉDÉRATION ET ENTREPRISES FÉDÉRALES		2.500.000	2.500.000		
	TRAVERSÉE DE VÉSENAZ- PART CANTONALE - 1008662	2.900.000	2.500.000	-2.600.000	3.000.000	113.057,90
5000	TERRAINS	2.400.000		-100.000	2.500.000	93.600,00
5010	ROUTES ET VOIES DE COMMUNICATION	500.000			500.000	19.457,90

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION BU09-BU08	BUDGET 2008	COMPTE 2007
		DEPENSES	RECETTES			
05.05.05.00	DIRECTION DES ROUTES (Suite)					
6620	REMBOURSEMENT SUBVENTIONS ACCORDÉES / COMMUNES ET GROUPES INTERCOMMUNAUX		2.500.000	2.500.000		
	RTE DES NATIONS ET ADAPTATION JONCTION FERNEY-ÉTUDE - 1008757	2.000.000			2.000.000	841.064,10
5010	ROUTES ET VOIES DE COMMUNICATION	2.000.000			2.000.000	841.064,10
	TRAVERSÉE LACUSTRE DE GENÈVE - PRÉÉTUDES - 1010015			-1.000.000	1.000.000	
5030	AUTRES TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL			-1.000.000	1.000.000	
	ANCIENNE LBA (CORRESPONDANT AUX CRÉDITS DE PROGRAMME) - 2000000					6.980.297,28
5000	TERRAINS					290.399,30
5010	ROUTES ET VOIES DE COMMUNICATION					8.760.917,48
5030	AUTRES TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL					223.076,00
6300	SUBVENTIONS / CONFÉDÉRATION ET ENTREPRISES FÉDÉRALES					2.294.095,50
05.06.08.00	SERVICE IMMOBILIER					
5	DÉPENSES	53.000.000		-10.900.000	63.900.000	43.151.727,00
6	RECETTES					973.721,88
	CONSTRUCTION DE LOGEMENTS D'UTILITÉ PUBLIQUE (LUP) - 1010008	10.000.000			10.000.000	30.000.000,00
5040	BÂTIMENTS	10.000.000			10.000.000	
5561	PARTICIPATIONS / ORGANISATIONS PRIVÉES À BUT NON LUCRATIF / CERCLE CONSOLIDATION					30.000.000,00
	DOTATIONS AUX FONDATIONS IMMOB. DE DROIT PUBLIC (LOIS NO.7244,8488,9429) - 3009429			-5.500.000	5.500.000	11.558.615,00
5541	PARTICIPATIONS / ENTREPRISES PUBLIQUES / CERCLE CONSOLIDATION			-5.500.000	5.500.000	11.558.615,00
	FONDATION PR LA PROMOTION LOGT BON MARCHE&HABITAT COOPERATIF-L.9431/50 MIOS - 3009431					1.039.012,00
5541	PARTICIPATIONS / ENTREPRISES PUBLIQUES / CERCLE CONSOLIDATION					1.039.012,00
	DOTATION A LA FONDATION CITE UNIVERSITAIRE POUR EXTENSION LOI.NO. - 3009975	3.000.000		1.000.000	2.000.000	
5560	PERSONNES PHYSIQUES			-2.000.000	2.000.000	

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION BU09-BU08	BUDGET 2008	COMPTE 2007
		DEPENSES	RECETTES			
05.06.08.00	SERVICE IMMOBILIER (Suite)					
5563	PARTICIPATIONS / AUTRES ORGANISATIONS PRIVÉES À BUT NON LUCRATIF	3.000.000		3.000.000		
	CONSTRUCTION DE LOGEMENTS D'UTILITÉ PUBLIQUE (LUP) - DOTATIONS - 3010008	38.000.000		-6.900.000	44.900.000	
5561	PARTICIPATIONS / ORGANISATIONS PRIVÉES À BUT NON LUCRATIF / CERCLE CONSOLIDATION	38.000.000		-6.900.000	44.900.000	
	PRÊTS AUX COOPÉRATIVES D'HABITATION-LOI 8427 (I4 05) 560000.155.11 - 4008427	2.000.000		500.000	1.500.000	554.100,00
5460	MOBILIER, MACHINES, VÉHICULES, ÉQUIPEMENTS			-1.000.000	1.000.000	350.000,00
5463	PRÊTS / AUTRES ORGANISATIONS PRIVÉES À BUT NON LUCRATIF	1.000.000		1.000.000		
5470	PRÊTS / PERSONNES PHYSIQUES	1.000.000		500.000	500.000	204.100,00
	PRÊTS HYPOTHÉCAIRES HLM - AVEC INTÉRÊTS - 4800007					-973.721,88
6461	PRÊTS / ORGANISATIONS PRIVÉES À BUT NON LUCRATIF / CERCLE CONSOLIDATION					973.721,88
05.07.01.00	OFFICE DU PATRIMOINE ET DES SITES					
5	DÉPENSES	0		-2.150.000	2.150.000	1.582.666,20
	SUBV.INVEST.RESTAURATION TEMPLE DE SAINT-GERVAIS - 1006092					123.955,80
5660	ORGANISATIONS PRIVÉES À BUT NON LUCRATIF					123.955,80
	SAINT-PIERRE CATHÉDRALE AMÉNAGEMENT DU SITE ARCHÉOLOGIQUE - 1006255					408.345,50
5660	ORGANISATIONS PRIVÉES À BUT NON LUCRATIF					408.345,50
	SUBV.INVEST.RESTAURATION BÂTIMENTS (MNS) - 1007937			-2.000.000	2.000.000	896.400,90
5650	INSTITUTIONS PRIVÉES			-2.000.000	2.000.000	896.400,90
	ÉTUDES ET RECENSEMENTS POUR MESURES PROTECTION DU PATRIMOINE - 1008390			-150.000	150.000	153.964,00
5040	BÂTIMENTS			-150.000	150.000	153.964,00

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION BU09-BU08	BUDGET 2008	COMPTE 2007
		DEPENSES	RECETTES			
05.08.00.00	CENTRE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (CTI)					
5	DÉPENSES	88.782.737		1.578.545	87.204.192	41.096.495,20
6	RECETTES		810.512	810.512		543.715,85
	RÉDUCTION LINÉAIRE GRANDS TRAVAUX EN COURS CTI - 1000002			3.299.441	-3.299.441	
5062	INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATION			1.000.000	-1.000.000	
5201	LOGICIELS, APPLICATIONS ET LICENCES			2.299.441	-2.299.441	
	LOIS D'ÉTUDES INFORMATIQUES LOI 7138 (TA) - 1007138					6.456,00
5062	INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATION					6.456,00
	ACQUISITION DU SYSTÈME D'INFORMATION DES BÂTIMENTS (TA) - 1008129			-105.269	105.269	73.187,86
5062	INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATION					73.187,86
5201	LOGICIELS, APPLICATIONS ET LICENCES			-58.469	58.469	
5202	CHARGES DE PERSONNEL INTERNE ACTIVABLES			-46.800	46.800	
	FÉDÉRATION CENTRE TRAIT. INFO. ÉTAT (CTI) - 1008212			-200.000	200.000	713.462,57
5062	INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATION					713.462,57
5201	LOGICIELS, APPLICATIONS ET LICENCES			-200.000	200.000	
	MODERNISATION ET REFONTE APPLIC. INFO.(JUGES) - 1008216	1.288.150		-882.350	2.170.500	944.608,65
5062	INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATION	100.000		-175.000	275.000	944.608,65
5201	LOGICIELS, APPLICATIONS ET LICENCES	700.000		-825.000	1.525.000	
5202	CHARGES DE PERSONNEL INTERNE ACTIVABLES	488.150		117.650	370.500	
	REFONTE SYSTEME INTEGRAT. DONNÉES(POLICE 2000) - 1008218	694.113		-59.420	753.533	253.387,45
5062	INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATION	67.000		67.000		253.387,45
5201	LOGICIELS, APPLICATIONS ET LICENCES	529.613		-93.920	623.533	
5202	CHARGES DE PERSONNEL INTERNE ACTIVABLES	97.500		-32.500	130.000	
	REFONTE APPLIC. AMENDES D'ORDRES/ CONTRAVENTIONS - 1008316			-756.708	756.708	137.190,00

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION BU09-BU08	BUDGET 2008	COMPTE 2007
		DEPENSES	RECETTES			
05.08.00.00	CENTRE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (CTI) (Suite)					
5062	INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATION					137.190,00
5201	LOGICIELS, APPLICATIONS ET LICENCES			-85.908	85.908	
5202	CHARGES DE PERSONNEL INTERNE ACTIVABLES			-670.800	670.800	
	CONDUITE OPÉRATIONNELLE DU PERSONNEL DE POLICE (TA) - 1008363					670.593,70
5062	INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATION					670.593,70
	APPLICATION RESSOURCES HUMAINES (SIRH)-REALISATION - 1008479	585.000		286.000	299.000	
5202	CHARGES DE PERSONNEL INTERNE ACTIVABLES	585.000		286.000	299.000	
	EXTENSION ÉQUIPEMENT 600 CLASSES PRIM. - 1008580	350.000			350.000	32.749,30
5062	INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATION	350.000			350.000	32.749,30
	CRÉDIT INVESTISSEMENT RÉALISATION AUDIT, SÉCURITÉ SYSTÈME DE POLICE (TA) - 1008597					29.590,00
5201	LOGICIELS, APPLICATIONS ET LICENCES					29.590,00
	PROJET D'INVENTAIRE CANTONAL DES DÉCHETS†(TA) - 1008598					18.399,60
5062	INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATION					18.399,60
	PROJET REMPLACEMENT PROGICIEL GÉRANCE - 1008599					45.192,00
5062	INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATION					45.192,00
	MISE EN PLACE DU SYSTÈME D'INFORMATION DU DASS†(TA) - 1008601			-82.500	82.500	9.734,60
5062	INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATION					9.734,60
5201	LOGICIELS, APPLICATIONS ET LICENCES			-50.000	50.000	
5202	CHARGES DE PERSONNEL INTERNE ACTIVABLES			-32.500	32.500	
	SYSTÈME D'INFORMATION DE LA SANTÉ (TA) - 1008602	170.000		-51.500	221.500	259.942,10
5062	INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATION					259.942,10

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION BU09-BU08	BUDGET 2008	COMPTE 2007
		DEPENSES	RECETTES			
05.08.00.00	CENTRE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (CTI) (Suite)					
5201	LOGICIELS, APPLICATIONS ET LICENCES	150.000			150.000	
5202	CHARGES DE PERSONNEL INTERNE ACTIVABLES	20.000		-51.500	71.500	
	PROGICIEL AIDE ENGAGEMENT POLICE - DISPATCH - 1008617					532.728,80
5062	INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATION					532.728,80
	EQUIPEMENTS INFORMATIQUES MOBILES ENSEIGNEMENT SECONDAIRE - 1008961	200.000		151.953	48.047	98.883,85
5062 6300	INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATION SUBVENTIONS / CONFÉDÉRATION ET ENTREPRISES FÉDÉRALES	200.000		151.953	48.047	107.606,85 8.723,00
	ACQUISITION-INSTALLATION MATÉRIEL INFO CEPTA - 1008964			-25.471	25.471	85.061,75
5062 6300	INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATION SUBVENTIONS / CONFÉDÉRATION ET ENTREPRISES FÉDÉRALES			-25.471	25.471	84.380,75 -681,00
	GESTION ÉLECTRONIQUE DES DOSSIERS-O.C.P.V/430456 - 1009332	342.301		-100.699	443.000	209.602,87
5062	INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATION	169.530		8.530	161.000	209.602,87
5201	LOGICIELS, APPLICATIONS ET LICENCES	104.521		-34.479	139.000	
5202	CHARGES DE PERSONNEL INTERNE ACTIVABLES	68.250		-74.750	143.000	
	POLICE-EXTENSION INFRAST.BUREAUTIQUE - 1009334					77.798,23
5062	INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATION					77.798,23
	REFONTE AFC (SUITE DE LA LOI 8713-240009) - 1009421	3.765.500		-912.750	4.678.250	4.341.759,97
5062	INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATION	100.000			100.000	4.341.759,97
5201	LOGICIELS, APPLICATIONS ET LICENCES	2.268.000		-1.332.000	3.600.000	
5202	CHARGES DE PERSONNEL INTERNE ACTIVABLES	1.397.500		419.250	978.250	
	ECG HENRY-DUNANT-ÉTAGE SUPÉRIEUR-CONSTRUCTION - 1009464					52.797,50
5062	INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATION					52.797,50

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION BU09-BU08	BUDGET 2008	COMPTE 2007
		DEPENSES	RECETTES			
05.08.00.00	CENTRE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (CTI) (Suite)					
	PROJET 9465 - 1009465	1.619.418		-944.420	2.563.838	1.598.076,25
5062	INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATION			-177.000	177.000	1.598.076,25
5201	LOGICIELS, APPLICATIONS ET LICENCES	1.619.418		-381.970	2.001.388	
5202	CHARGES DE PERSONNEL INTERNE ACTIVABLES			-385.450	385.450	
	EQ PAV PROV CHAVANNE + GOURD - 1009485					-2.052,00
6300	SUBVENTIONS / CONFÉDÉRATION ET ENTREPRISES FÉDÉRALES					2.052,00
	PAVILLONS PROVISOIRES ROLLIET - 1009486			-300.000	300.000	10.420,15
5062	INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATION			-300.000	300.000	12.534,15
6300	SUBVENTIONS / CONFÉDÉRATION ET ENTREPRISES FÉDÉRALES					2.114,00
	CO SEYMAZ - 1009504	16.658		-31.389	48.047	347.341,50
5062	INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATION	16.658		-31.389	48.047	347.341,50
	REFONTE SYSTEME D'INFORMATION DU SAN - 1009573	434.636		-1.666.383	2.101.019	1.875.304,35
5062	INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATION			-346.000	346.000	1.875.304,35
5201	LOGICIELS, APPLICATIONS ET LICENCES	434.636		-1.255.383	1.690.019	
5202	CHARGES DE PERSONNEL INTERNE ACTIVABLES			-65.000	65.000	
	OGIMI 2 ÈME ÉTAPE - 1009581	50.000		-88.500	138.500	
5062	INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATION	10.000		-30.000	40.000	
5201	LOGICIELS, APPLICATIONS ET LICENCES	40.000			40.000	
5202	CHARGES DE PERSONNEL INTERNE ACTIVABLES			-58.500	58.500	
	MISE EN OEUVRE REFONTE SI DGS - 1009594	483.220		233.220	250.000	196.779,85
5062	INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATION	10.000		-240.000	250.000	196.779,85
5201	LOGICIELS, APPLICATIONS ET LICENCES	395.220		395.220		
5202	CHARGES DE PERSONNEL INTERNE ACTIVABLES	78.000		78.000		
	RÉALISATION DU PORTAIL ÉNERGIE - 1009616	313.871	250.000	-495.579	559.450	-38.571,00
5062	INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATION					261.429,00

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION BU09-BU08	BUDGET 2008	COMPTE 2007
		DEPENSES	RECETTES			
05.08.00.00	CENTRE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (CTI) (Suite)					
5201	LOGICIELS, APPLICATIONS ET LICENCES	213.771		-116.229	330.000	
5202	CHARGES DE PERSONNEL INTERNE ACTIVABLES	100.100		-129.350	229.450	
6310	SUBVENTIONS / CANTONS ET CONCORDATS		250.000	250.000		
6341	SUBVENTIONS / ENTREPRISES PUBLIQUES / CERCLE CONSOLIDATION					300.000,00
	ETUDE RDU - 1009668					235.114,65
5062	INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATION					235.114,65
	AIMÉE STITELMANN - ROUTE DE BASE - (PLAN-LES OUATES) - 1009708			-448.000	448.000	
5062	INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATION			-448.000	448.000	
	CAISSE CENTRALISÉE - 1009734	32.500		-97.500	130.000	
5202	CHARGES DE PERSONNEL INTERNE ACTIVABLES	32.500		-97.500	130.000	
	REMPLACEMENT DE VOTA - 1009815			-101.583	101.583	164.309,20
5062	INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATION					164.309,20
5201	LOGICIELS, APPLICATIONS ET LICENCES			-36.583	36.583	
5202	CHARGES DE PERSONNEL INTERNE ACTIVABLES			-65.000	65.000	
	NOUVELLE STRUCTURE DÉTANTION À PUPLING - 1009864					25.500,40
5062	INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATION					25.500,40
	PROJET BIBIODIP - 1009871	50.353		-145.975	196.328	446.511,83
5062	INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATION					446.511,83
5201	LOGICIELS, APPLICATIONS ET LICENCES	5.085		-102.193	107.278	
5202	CHARGES DE PERSONNEL INTERNE ACTIVABLES	45.268		-43.782	89.050	
	EQUIPEMENT ET MOBILIER - CHANCY 88 - 1009873					312.886,30
5062	INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATION					312.886,30
	CEFOPS - EQUIPEMENT DE L'ÉCOLE D'AIDES FAMILIALES - 1009889					45.033,20

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION BU09-BU08	BUDGET 2008	COMPTE 2007
		DEPENSES	RECETTES			
05.08.00.00	CENTRE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (CTI) (Suite)					
5062	INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATION					45.033,20
	APPLICATION MÉTROLOGIE ET INTÉGRATION SI INSPECTION DU COMMERCE - 1009906	126.146		-172.354	298.500	20.454,00
5062	INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATION					20.454,00
5201	LOGICIELS, APPLICATIONS ET LICENCES	67.646		-81.354	149.000	
5202	CHARGES DE PERSONNEL INTERNE ACTIVABLES	58.500		-91.000	149.500	
	PAVILLONS - 1009919			-58.000	58.000	159.877,15
5062	INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATION			-58.000	58.000	159.877,15
	GESTION DES PRESTATIONS CANTONALES EN CAS DE MALADIE - 1009961			-742.150	742.150	8.700,00
5062	INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATION					8.700,00
5201	LOGICIELS, APPLICATIONS ET LICENCES			-462.000	462.000	
5202	CHARGES DE PERSONNEL INTERNE ACTIVABLES			-280.150	280.150	
	AFC TOURISME - 1009971			-329.600	329.600	
5201	LOGICIELS, APPLICATIONS ET LICENCES			-322.800	322.800	
5202	CHARGES DE PERSONNEL INTERNE ACTIVABLES			-6.800	6.800	
	CONSTRUCTION NOUVEAU BÂTIMENT CRER II - 1010006	235.000		115.000	120.000	
5062	INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATION	235.000		115.000	120.000	
	SYSTÈME D'IMAGERIE VIDEO DE LA POLICE - 1010027	2.838.800	560.512	115.288	2.163.000	
5062	INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATION	2.589.800		838.800	1.751.000	
5201	LOGICIELS, APPLICATIONS ET LICENCES	249.000		-163.000	412.000	
6300	SUBVENTIONS / CONFÉDÉRATION ET ENTREPRISES FÉDÉRALES		560.512	560.512		
	SYSTÈME INFORMATIQUE DE L'OFFICE DES FAILLITES - 1010112	2.736.850		2.736.850		
5062	INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATION	274.150		274.150		
5201	LOGICIELS, APPLICATIONS ET LICENCES	2.341.150		2.341.150		

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION BU09-BU08	BUDGET 2008	COMPTE 2007
		DEPENSES	RECETTES			
05.08.00.00	CENTRE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (CTI) (Suite)					
5202	CHARGES DE PERSONNEL INTERNE ACTIVABLES	121.550		121.550		
	ENVELOPPES D'INFRASTRUCTURES - 1010177	11.256.570		11.256.570		
5062	INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATION	704.586		704.586		
5201	LOGICIELS, APPLICATIONS ET LICENCES	7.295.414		7.295.414		
5202	CHARGES DE PERSONNEL INTERNE ACTIVABLES	3.256.570		3.256.570		
	SIDLO - 1010185	2.035.836		2.035.836		
5062	INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATION	78.700		78.700		
5201	LOGICIELS, APPLICATIONS ET LICENCES	1.606.136		1.606.136		
5202	CHARGES DE PERSONNEL INTERNE ACTIVABLES	351.000		351.000		
	ENVELOPPES D'INFRASTRUCTURES - 1010188	12.915.600		12.915.600		
5062	INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATION	7.797.200		7.797.200		
5201	LOGICIELS, APPLICATIONS ET LICENCES	4.118.400		4.118.400		
5202	CHARGES DE PERSONNEL INTERNE ACTIVABLES	1.000.000		1.000.000		
	EXTENSIONS ET NOUVELLES TIC - 1908041			-11.340.000	11.340.000	
5062	INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATION			-5.547.000	5.547.000	
5201	LOGICIELS, APPLICATIONS ET LICENCES			-4.793.000	4.793.000	
5202	CHARGES DE PERSONNEL INTERNE ACTIVABLES			-1.000.000	1.000.000	
	SI DE L'OFFICE DES FAILLITES LOGICIELS ET APPLICATIONS - 1908042			-1.767.000	1.767.000	
5201	LOGICIELS, APPLICATIONS ET LICENCES			-1.767.000	1.767.000	
	SI DE L'OFFICE DES POURSUITES INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATIONS - 1908043			-400.000	400.000	
5201	LOGICIELS, APPLICATIONS ET LICENCES			-400.000	400.000	
	REFONTE SI LOGEMENT - 1908044			-1.352.450	1.352.450	
5062	INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATION			-107.700	107.700	
5201	LOGICIELS, APPLICATIONS ET LICENCES			-949.300	949.300	

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION BU09-BU08	BUDGET 2008	COMPTE 2007
		DEPENSES	RECETTES			
05.08.00.00	CENTRE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (CTI) (Suite)					
5202	CHARGES DE PERSONNEL INTERNE ACTIVABLES			-295.450	295.450	
	GED POLICE - 1908045			-739.000	739.000	
5062	INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATION			-160.000	160.000	
5201	LOGICIELS, APPLICATIONS ET LICENCES			-540.000	540.000	
5202	CHARGES DE PERSONNEL INTERNE ACTIVABLES			-39.000	39.000	
	PO ECPEN - BOUGERIES : ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATIONS - 1908047			-55.000	55.000	
5062	INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATION			-55.000	55.000	
	GESTION ÉLECTRONIQUE DOCUMENTAIRE CFI INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATIONS - 1908048			-372.700	372.700	
5062	INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATION			-76.600	76.600	
5201	LOGICIELS, APPLICATIONS ET LICENCES			-289.600	289.600	
5202	CHARGES DE PERSONNEL INTERNE ACTIVABLES			-6.500	6.500	
	REFONTE DU REG INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATIONS - 1908049			-1.305.000	1.305.000	
5062	INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATION			-199.000	199.000	
5201	LOGICIELS, APPLICATIONS ET LICENCES			-820.000	820.000	
5202	CHARGES DE PERSONNEL INTERNE ACTIVABLES			-286.000	286.000	
	SI DU COMMERCE INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATIONS - 1908050			-706.500	706.500	
5062	INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATION			-31.500	31.500	
5201	LOGICIELS, APPLICATIONS ET LICENCES			-499.500	499.500	
5202	CHARGES DE PERSONNEL INTERNE ACTIVABLES			-175.500	175.500	
	MANDATS CONFIS À DES TIERS - 1908057			-500.000	500.000	
5201	LOGICIELS, APPLICATIONS ET LICENCES			-500.000	500.000	
	SIGEF - 1908058			-2.339.910	2.339.910	
5062	INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATION			-601.390	601.390	

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION BU09-BU08	BUDGET 2008	COMPTE 2007
		DEPENSES	RECETTES			
05.08.00.00	CENTRE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (CTI) (Suite)					
5201	LOGICIELS, APPLICATIONS ET LICENCES			-1.500.000	1.500.000	
5202	CHARGES DE PERSONNEL INTERNE ACTIVABLES			-238.520	238.520	
	ADMINISTRATION EN LIGNE - 1908060			-2.657.780	2.657.780	
5062	INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATION			-400.000	400.000	
5201	LOGICIELS, APPLICATIONS ET LICENCES			-1.900.000	1.900.000	
5202	CHARGES DE PERSONNEL INTERNE ACTIVABLES			-357.780	357.780	
	LPER - 1909008	539.100		539.100		
5201	LOGICIELS, APPLICATIONS ET LICENCES	519.600		519.600		
5202	CHARGES DE PERSONNEL INTERNE ACTIVABLES	19.500		19.500		
	OUTIL DE CONSOLIDATION DES NORMES IPSAS - 1909009	283.150		283.150		
5062	INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATION	50.000		50.000		
5201	LOGICIELS, APPLICATIONS ET LICENCES	200.000		200.000		
5202	CHARGES DE PERSONNEL INTERNE ACTIVABLES	33.150		33.150		
	JUSTICE 2010 - 1909010	1.783.000		1.783.000		
5062	INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATION	200.000		200.000		
5201	LOGICIELS, APPLICATIONS ET LICENCES	1.100.000		1.100.000		
5202	CHARGES DE PERSONNEL INTERNE ACTIVABLES	483.000		483.000		
	PASSEPORT BIOMÉTRIQUE - 1909011	207.383		207.383		
5062	INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATION	201.783		201.783		
5201	LOGICIELS, APPLICATIONS ET LICENCES	5.600		5.600		
	SI DE L'OFFICE DES POURSUITES - LOGICIELS & APPL. - 1909012	200.000		200.000		
5201	LOGICIELS, APPLICATIONS ET LICENCES	200.000		200.000		
	DATAPOL - 1909013	1.034.543		1.034.543		
5062	INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATION	280.630		280.630		
5201	LOGICIELS, APPLICATIONS ET LICENCES	622.613		622.613		

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION BU09-BU08	BUDGET 2008	COMPTE 2007
		DEPENSES	RECETTES			
05.08.00.00	CENTRE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (CTI) (Suite)					
5202	CHARGES DE PERSONNEL INTERNE ACTIVABLES	131.300		131.300		
	SI DU COMMERCE - 1909014	380.000		380.000		
5201	LOGICIELS, APPLICATIONS ET LICENCES	250.000		250.000		
5202	CHARGES DE PERSONNEL INTERNE ACTIVABLES	130.000		130.000		
	HRC-MATIC - 1909015	338.039		338.039		
5062	INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATION	42.300		42.300		
5201	LOGICIELS, APPLICATIONS ET LICENCES	263.239		263.239		
5202	CHARGES DE PERSONNEL INTERNE ACTIVABLES	32.500		32.500		
	REFONTE SAM - 1909016	13.000		13.000		
5202	CHARGES DE PERSONNEL INTERNE ACTIVABLES	13.000		13.000		
	REFONTE DU REG - 1909017	265.000		265.000		
5201	LOGICIELS, APPLICATIONS ET LICENCES	200.000		200.000		
5202	CHARGES DE PERSONNEL INTERNE ACTIVABLES	65.000		65.000		
	ANCIENNE LBA (CORRESPONDANT AUX CRÉDITS DE PROGRAMME) - 2000000					26.553.966,72
5062	INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATION					26.488.629,62
5201	LOGICIELS, APPLICATIONS ET LICENCES					296.844,95
6300	SUBVENTIONS / CONFÉDÉRATION ET ENTREPRISES FÉDÉRALES					231.507,85
	CRÉDIT DE PROGRAMME 2008 - 2010 - TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION - 2010140	41.199.000		-5.087.500	46.286.500	
5062	INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATION	22.368.000		-4.791.500	27.159.500	
5201	LOGICIELS, APPLICATIONS ET LICENCES	16.431.000		-296.000	16.727.000	
5202	CHARGES DE PERSONNEL INTERNE ACTIVABLES	2.400.000			2.400.000	

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION BU09-BU08	BUDGET 2008	COMPTE 2007
		DEPENSES	RECETTES			
05.09.00.00	DIRECTION DE SUPPORT					
5	DÉPENSES					128.958,60
	MISE EN PLACE D'UNE COMPTABILITÉ ANALYTIQUE PAR PRESTATIONS - 1008326					126.537,60
5201	LOGICIELS, APPLICATIONS ET LICENCES					126.537,60
	ANCIENNE LBA (CORRESPONDANT AUX CRÉDITS DE PROGRAMME) - 2000000					2.421,00
5000	TERRAINS					2.421,00
05.11.01.00	SERVICE CANTONAL DE LA PROTECTION CIVILE					
5	DÉPENSES					40.646,25
	ANCIENNE LBA (CORRESPONDANT AUX CRÉDITS DE PROGRAMME) - 2000000					40.646,25
5061	MOBILIER, ÉQUIPEMENTS, MACHINES, VÉHICULES					40.646,25
05.11.02.00	INSPECTION CANTONALE DU SERVICE DU FEU					
5	DÉPENSES					50.601,02
	ANCIENNE LBA (CORRESPONDANT AUX CRÉDITS DE PROGRAMME) - 2000000					50.601,02
5061	MOBILIER, ÉQUIPEMENTS, MACHINES, VÉHICULES					50.601,02

DEPARTEMENT DU TERRITOIRE

06.01.00.00 SECRETARIAT GENERAL**Budget du service**

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Crédits de programme				
Immobilisations génériques	447'800 F	96'310 F	351'490 F	N/A
Immobilisations métier	18'419'956 F	2'224'646 F	16'195'310 F	N/A
Subventions accordées	330'000 F	0 F	330'000 F	N/A
Recettes de la Confédération	-75'000 F	0 F	-75'000 F	N/A
Total	19'122'756	2'320'956	16'801'800 F	N/A

06.02.00.00 DIRECTION GENERALE DE L'INTERIEUR**Budget du service**

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Autres investissements				
Prêts et participations permanentes	20'000 F	5'000 F	15'000 F	0.00 F
Trains annuels de lois	240'000 F	-131'530 F	371'530 F	937'213.10 F

Les investissements de la Direction générale de l'intérieur concernent d'une part le service des affaires extérieures pour ce qui est des augmentations de capital ou de nouvelles prises de participations dans des sociétés d'économies mixtes dans le cadre de la collaboration transfrontalière et régionale et, d'autre part, la direction cantonale de la mensuration officielle, relatif au train annuel de loi N° 7433 relatif aux honoraires pour l'établissement de la base de données cadastrales.

06.04.00.00 DIRECTION GENERALE DE L'ENVIRONNEMENT**Budget du service**

		Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Crédits d'ouvrage					
N° loi	Libellé	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
9729	Assainissement rue de la tannerie 3	1'700'000 F	400'000 F	1'300'000 F	148'901.83 F

DEPARTEMENT DU TERRITOIRE

8269	Nouvelle décharge - Etude	200'000 F	0 F	200'000 F	20'423.75 F
9354	Remplacement et acquisition de matériel scientifique	130'000 F	-220'000 F	350'000 F	99'922.84 F

Autres investissements

Prêts investissements et désendettement	3'000'000 F	0 F	3'000'000 F	0.00 F
Remboursements prêts	-300'000 F	0 F	-300'000 F	0.00 F

06.05.00.00 DIRECTION GENERALE DE LA NATURE ET DU PAYSAGE

Budget du service

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Autres investissements				
Acquisition de forêts ou de terrains assimilés (TAL)	123'085 F	-26'915 F	150'000 F	139'430.15 F

06.06.00.00 DIRECTION GENERALE DE L'AGRICULTURE

Budget du service

		Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Crédits d'ouvrage					
N° loi	Libellé	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
10113	Maison du Terroir	86'660 F	0 F	0 F	0.00 F
Autres investissements					
Prêts investissements et désendettement		3'200'000 F	-1'100'000 F	4'300'000 F	0 F

DEPARTEMENT DU TERRITOIRE

Prêts aides aux exploitations paysannes	300'000 F	0 F	300'000 F	0 F
Remboursements prêts	-300'000 F	-90'000 F	-210'000 F	0 F
Remboursements prêts	-50'000 F	0 F	-50'000 F	0 F

06.08.00.00 DIRECTION GENERALE DE L'EAU

Budget du service

		Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Crédits d'ouvrage					
N° loi	Libellé	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
8804	Établissement des plans régionaux d'évacuation des eaux (PREE) - Net des recettes fédérales	650'000 F	-250'000 F	900'000 F	0.00 F
7852	Renaturation de la Seymaz Fonds de renaturation	1'000'000 F	0 F	1'000'000 F	140'940 F
9522	AIRE - travaux de renaturation 2ème étape tronçon Certoux-Lully	12'000'000 F	1'750'000 F	10'250'000 F	518'682.47 F
8490	AIRE - Travaux de renaturation 1ère étape tronçon Centenaire-Marais	0 F	-100'000 F	100'000 F	244'043.45 F
8522	SEYMAZ - Renaturation 2ème étape Chambet-Touvière	300'000 F	0 F	300'000 F	1'072'975.80 F

DEPARTEMENT DU TERRITOIRE

8130	Système d'info sur environnement et énergie	200'000 F	-200'000 F	400'000 F	71'155.15 F
9956	Renaturation de l'Aire- Pont de Lully	0 F	-1'000'000 F	1'000'000 F	576'692.60 F

Les travaux liés au Pont de Lully (Loi 9956) ont été transférés au DCTI.

Au budget 2008, deux erreurs de budgétisation sont intervenues concernant la Loi 9522 " AIRE - travaux de renaturation":

- 1) 250'00 F de recettes fédérales ont été injustement inscrites puisqu'elles concernent en réalité la Loi 8804 ("Établissement des plans régionaux d'évacuation des eaux (PREE)").
- 2) 2'500'000 F de travaux concernent en fait la Loi 9956 "Renaturation - Pont de Lully".

En définitive, le budget "réel" 2008 de ces trois lois est:

8804	Établissement des plans régionaux d'évacuation des eaux (PREE) - Net des recettes fédérales	650'000 F	0 F	650'000 F	0.00 F
9522	AIRE - travaux de renaturation 2ème étape tronçon Certoux-Lully	12'000'000 F	4'000'000 F	8'000'000 F	518'682.47 F
9956	Renaturation de l'Aire- Pont de Lully	0 F	-3'500'000 F	3'500'000 F	576'692.60 F

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION BU09-BU08	BUDGET 2008	COMPTE 2007
		DEPENSES	RECETTES			
06.00.00.00	TERRITOIRE					
5	DÉPENSES	38.569.099		5.694.558	32.874.541	82.829.170,06
6	RECETTES		975.000	-432.559.115	433.534.115	64.808.622,83
	CRÉDITS D'OUVRAGE OU D'ACQUISITION - 1					
5	DÉPENSES	12.851.343		4.468.602	8.382.741	66.809.450,76
6	RECETTES		250.000	-432.649.115	432.899.115	64.137.845,18
	CRÉDITS DE PROGRAMME - 2					
5	DÉPENSES	19.197.756		2.320.956	16.876.800	16.019.719,30
6	RECETTES		75.000		75.000	454.481,65
	DOTATIONS - 3					
5	DÉPENSES	20.000		5.000	15.000	
	PRÊTS					
5	DÉPENSES	6.500.000		-1.100.000	7.600.000	0,00
6	RECETTES		650.000	90.000	560.000	216.296,00
06.01.00.00	SECRETARIAT GÉNÉRAL					
5	DÉPENSES	15.169.354		6.881.343	8.288.011	0,00
6	RECETTES		75.000		75.000	200.296,00
	RÉDUCTION GLOBALE DES INVESTISSEMENTS - 1000001	-4.028.402		4.560.387	-8.588.789	
5090	AUTRES BIENS D'INVESTISSEMENT	-4.028.402		4.560.387	-8.588.789	
	CRÉDIT DE PROGRAMME 2008-2010 : TERRITOIRE (DT) - 2010135	19.197.756	75.000	2.320.956	16.801.800	
5010	ROUTES ET VOIES DE COMMUNICATION	3.900.000		3.900.000		
5020	AMÉNAGEMENT DES COURS D'EAU	2.000.000		-3.595.000	5.595.000	
5050	FORÊTS	1.362.500		-20.000	1.382.500	
5061	MOBILIER, ÉQUIPEMENTS, MACHINES, VÉHICULES	10.884.956		1.998.156	8.886.800	
5062	INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATION	80.300		7.800	72.500	
5290	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	640.000		30.000	610.000	
5620	SUBVENTIONS / COMMUNES ET GROUPES INTERCOMMUNAUX			-330.000	330.000	
5652	SUBVENTIONS / ENTREPRISES PRIVÉES APPARTENANT À L'ÉTAT DE GENÈVE OU SUBVENTIONNÉES	330.000		330.000		
6300	SUBVENTIONS / CONFÉDÉRATION ET ENTREPRISES FÉDÉRALES		75.000		75.000	
	CGN-PRÊT POUR RÉNOVATION - 4008558					-200.296,00
6440	ENTREPRISES PUBLIQUES - AUTRES ENTITÉS					200.296,00

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION BU09-BU08	BUDGET 2008	COMPTE 2007
		DEPENSES	RECETTES			
06.02.00.00	DIRECTION GÉNÉRALE DE L'INTÉRIEUR					
5	DÉPENSES	260.000		-126.530	386.530	1.614.585,40
6	RECETTES			-100.000	100.000	422.445,35
	RENOUVELLEMENT DES MENSURATION OFF. ET DU PLAN D'ENSEMBLE - 1007139			100.000	-100.000	-49.963,70
6300	SUBVENTIONS / CONFÉDÉRATION ET ENTREPRISES FÉDÉRALES			-100.000	100.000	49.963,70
	HONORAIRES POUR L'ÉTABLISSEMENT DE LA BASE DE DONNÉES CADASTRALES - 1007433	240.000		-131.530	371.530	937.213,10
5090	AUTRES BIENS D'INVESTISSEMENT	240.000		-131.530	371.530	937.213,10
	ANCIENNE LBA (CORRESPONDANT AUX CRÉDITS DE PROGRAMME) - 2000000					304.890,65
5010	ROUTES ET VOIES DE COMMUNICATION					677.372,30
6350	ENTREPRISES PRIVÉES - AUTRES ENTITÉS					372.481,65
	SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE-RECTANGLE D'OR - 3800004	20.000		5.000	15.000	
5540	SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE	20.000		5.000	15.000	
06.03.00.00	DIRECTION GÉNÉRALE DE LA MOBILITÉ					
5	DÉPENSES					15.828.744,81
6	RECETTES					64.086.520,00
	TRANSFERT D'ACTIF - AIG - 1009827					2.524.527,00
5061	MOBILIER, ÉQUIPEMENTS, MACHINES, VÉHICULES					2.524.527,00
	TRANSFERT D'ACTIFS TPG - 1009845					-64.086.520,00
6030	AUTRES TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL					64.086.520,00
	ANCIENNE LBA (CORRESPONDANT AUX CRÉDITS DE PROGRAMME) - 2000000					13.304.217,81
5010	ROUTES ET VOIES DE COMMUNICATION					8.120.373,01
5061	MOBILIER, ÉQUIPEMENTS, MACHINES, VÉHICULES					5.183.844,80

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION BU09-BU08	BUDGET 2008	COMPTE 2007
		DEPENSES	RECETTES			
06.04.00.00	DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENVIRONNEMENT					
5	DÉPENSES	5.030.000		180.000	4.850.000	2.348.243,72
6	RECETTES		300.000	-171.409.800	171.709.800	16.000,00
	STATION NAPPE EAU VESSY -DÉPLACEMENT PRISE D'EAU -D.I.E.R. - 1007289					206.117,75
5030	AUTRES TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL					206.117,75
	NOUVELLE DÉCHARGE-ÉTUDE - 1008269	200.000			200.000	20.423,75
5030	AUTRES TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL	200.000			200.000	20.423,75
	SERVICE SCIENTIFIQUE ENV. REMPL. STATION ROPAG (1) - 1008821					19.486,45
5061	MOBILIER, ÉQUIPEMENTS, MACHINES, VÉHICULES					19.486,45
	CREATION D'UN ESPACE DE RECUPERATION DES CHANATS - 1008845					38.290,30
5030	AUTRES TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL					38.290,30
	DÉPÔT POUR OTC (V/697841) - 1009075					-4.688,90
5030	AUTRES TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL					-4.688,90
	REEMPL.& ACQUIS. MATÉRIEL SCIENTIF. PR DIV. SERV. PROT. ENVIRONN. ET EAU - 1009354	130.000		-220.000	350.000	99.922,84
5061	MOBILIER, ÉQUIPEMENTS, MACHINES, VÉHICULES	130.000		-220.000	350.000	99.922,84
	ASSAINISSEMENT TANNERIE 3 - 1009729	1.700.000		400.000	1.300.000	148.901,83
5030	AUTRES TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL	1.700.000		400.000	1.300.000	148.901,83
	TRANSFERT D'ACTIF - SIG - 1009826			171.409.800	-171.409.800	
6010	ROUTES ET VOIES DE COMMUNICATION			-518.500	518.500	
6040	BÂTIMENTS			-170.891.300	170.891.300	
	REMPLACEMENT DES STATIONS ROPAG - 1009982					172.308,60
5061	MOBILIER, ÉQUIPEMENTS, MACHINES, VÉHICULES					172.308,60
	1080621 - 1080621					1.338.569,00
5541	PARTICIPATIONS / ENTREPRISES PUBLIQUES / CERCLE CONSOLIDATION					1.338.569,00
	ANCIENNE LBA (CORRESPONDANT AUX CRÉDITS DE PROGRAMME) - 2000000					308.912,10
5000	TERRAINS					308.912,10

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION BU09-BU08	BUDGET 2008	COMPTE 2007
		DEPENSES	RECETTES			
06.04.00.00	DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENVIRONNEMENT (Suite)					
	REMBOURSEMENT DE PRÊTS - 4800008					-16.000,00
6470	PRÊTS / PERSONNES PHYSIQUES					16.000,00
	PRÊTS INVESTISSEMENT ET DÉSENNDETTEMENT - 4800010	3.000.000	300.000		2.700.000	
5450	PRÊTS / ENTREPRISES PRIVÉES	3.000.000			3.000.000	
6450	INSTITUTIONS PRIVÉES		300.000		300.000	
06.05.00.00	DIRECTION GÉNÉRALE DE LA NATURE ET DU PAYSAGE					
5	DÉPENSES	123.085		-26.915	150.000	536.983,47
	ACQUISITIONS DE FORETS OU DE TERRAINS ASSIMILES - 1008327	123.085		-26.915	150.000	139.430,15
5050	FORÊTS	123.085		-26.915	150.000	139.430,15
	ANCIENNE LBA (CORRESPONDANT AUX CRÉDITS DE PROGRAMME) - 2000000					397.553,32
5010	ROUTES ET VOIES DE COMMUNICATION					46.657,17
5050	FORÊTS					105.328,25
5061	MOBILIER, ÉQUIPEMENTS, MACHINES, VÉHICULES					245.567,90
06.06.00.00	DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AGRICULTURE					
5	DÉPENSES	3.586.660		-1.013.340	4.600.000	3.597.545,95
6	RECETTES		350.000	90.000	260.000	82.000,00
	FONDS DE COMPENSATION AGRICOLE - 1000130					3.200.000,00
5560	PERSONNES PHYSIQUES					3.200.000,00
	SERVICE AGRICULTURE-AMÉLIORATIONS FONCIÈRES - 1008863					313.745,95
5650	INSTITUTIONS PRIVÉES					313.745,95
	MAISON DU TERROIR - 1010113	86.660		86.660		
5061	MOBILIER, ÉQUIPEMENTS, MACHINES, VÉHICULES	86.660		86.660		
	ANCIENNE LBA (CORRESPONDANT AUX CRÉDITS DE PROGRAMME) - 2000000					1.800,00
5030	AUTRES TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL					1.800,00
5740	ENTREPRISES PUBLIQUES - AUTRES ENTITÉS					82.000,00
6700	CONFÉDÉRATION ET ENTREPRISES FÉDÉRALES					82.000,00

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION BU09-BU08	BUDGET 2008	COMPTE 2007
		DEPENSES	RECETTES			
06.06.00.00	DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AGRICULTURE (Suite)					
	PRÊTS INVESTISSEMENT ET DÉSENETTEMENT - 4800011	3.200.000	300.000	-1.190.000	4.090.000	
5450	PRÊTS / ENTREPRISES PRIVÉES	3.200.000		-1.100.000	4.300.000	
6450	INSTITUTIONS PRIVÉES		300.000	90.000	210.000	
	PRÊTS AIDES AUX EXPLOITATIONS PAYSANNES - AEP - 4800012	300.000	50.000		250.000	
5470	PRÊTS / PERSONNES PHYSIQUES	300.000			300.000	
6470	PRÊTS / PERSONNES PHYSIQUES		50.000		50.000	
06.08.00.00	DIRECTION GÉNÉRALE DE L'EAU					
5	DÉPENSES	14.400.000		-200.000	14.600.000	53.715.848,21
6	RECETTES		250.000	-261.139.315	261.389.315	1.361,48
	RACORDMT E,U,FERNEY ET GD-SACONNEX S/STATION EPURATION D'AIRE - 1007502					32.401,45
5030	AUTRES TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL					32.401,45
	SE PLAINE DE L'AIRE & ST JULIEN(FRANCE) - 1007657					6.030,15
5030	AUTRES TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL					6.030,15
	DARDAGNY-LA PLAINE-RACCORDEMENT - 1007659					385.791,20
5030	AUTRES TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL					385.791,20
	AMÉNAGEMENT DES TEPPEES DE VERE, BIOLAY & VERBOIS - FONDS RENATURATION - 1007808			-400.000	400.000	617.767,53
5020	AMÉNAGEMENT DES COURS D'EAU			-400.000	400.000	
5030	AUTRES TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL					617.767,53
	RENATURATION DE LA SEYMAZ FONDS DE RENATURATION 698501.501.01 - 1007852	1.000.000			1.000.000	140.940,00
5020	AMÉNAGEMENT DES COURS D'EAU	1.000.000			1.000.000	140.940,00
	SYST.INFO ENVIRONNEMENT & ÉNERGIE (SIENG) - 1008130	200.000		-200.000	400.000	71.155,15
5062	INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATION	200.000		-200.000	400.000	71.155,15
	AIRE-FONDS RENATURATION - 1008490			-100.000	100.000	244.043,45
5020	AMÉNAGEMENT DES COURS D'EAU			-100.000	100.000	244.043,45
	SEYMAZ 2ÈME ÉTAPE-TRAVAUX FONDS RENATURATION - 1008522	300.000			300.000	1.072.975,80

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION BU09-BU08	BUDGET 2008	COMPTE 2007
		DEPENSES	RECETTES			
06.08.00.00	DIRECTION GÉNÉRALE DE L'EAU (Suite)					
5020	AMÉNAGEMENT DES COURS D'EAU	300.000			300.000	1.072.975,80
	PLAN REGIONAL ÉVACUATION DES EAUX (PREE) - 1008804	900.000	250.000	-250.000	900.000	
5020	AMÉNAGEMENT DES COURS D'EAU	900.000			900.000	
6300	SUBVENTIONS / CONFÉDÉRATION ET ENTREPRISES FÉDÉRALES		250.000	250.000		
	REAMÉNAGEMENT DES BERGES DE LA VERSOIX - 1009018					21.898,75
5020	AMÉNAGEMENT DES COURS D'EAU					21.898,75
	AIRE - TRAVAUX DE RENATURATION - 1009522	12.000.000		1.750.000	10.250.000	518.682,47
5020	AMÉNAGEMENT DES COURS D'EAU	11.000.000		500.000	10.500.000	520.043,95
5642	SUBVENTIONS / AUTRES ENTREPRISES PUBLIQUES	1.000.000		1.000.000		
6300	SUBVENTIONS / CONFÉDÉRATION ET ENTREPRISES FÉDÉRALES			-250.000	250.000	
6320	SUBVENTIONS / COMMUNES ET GROUPES INTERCOMMUNEAUX					1.361,48
	CONSTRUCTION DE LA STEP DE BOIS-DE-BAY - 1009582					31.188.217,41
5030	AUTRES TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL					31.188.217,41
	TRANSFERT D'ACTIF - SIG - 1009826			261.139.315	-261.139.315	
6010	ROUTES ET VOIES DE COMMUNICATION			-24.413.640	24.413.640	
6040	BÂTIMENTS			-236.725.675	236.725.675	
	RENATURATION-PONT DE LULLY - 1009956			-1.000.000	1.000.000	576.692,60
5000	TERRAINS			-1.000.000	1.000.000	
5020	AMÉNAGEMENT DES COURS D'EAU					576.692,60
	1080623 - 1080623					17.590.027,00
5030	AUTRES TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL					17.590.027,00
	ANCIENNE LBA (CORRESPONDANT AUX CRÉDITS DE PROGRAMME) - 2000000					1.247.863,77
5020	AMÉNAGEMENT DES COURS D'EAU					1.104.636,82
5640	SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE					143.226,95

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION BU09-BU08	BUDGET 2008	COMPTE 2007
		DEPENSES	RECETTES			
06.90.80.00	FONDS CANTONAL D'ASSAINISSEMENT DES EAUX					
5	DÉPENSES					5.187.218,50
	PLAN REGIONAL ÉVACUATION DES EAUX (PRE) - 1008804					854.716,50
5030	AUTRES TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL					854.716,50
	1080623 - 1080623					4.332.502,00
5030	AUTRES TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL					4.332.502,00

DEPARTEMENT DE LA SOLIDARITE ET DE L'EMPLOI

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 3'951'423 F contre 18'418'598 F au budget 2008.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 150'000 F, versées par la Confédération pour des investissements réalisés par l'office cantonal de l'emploi.

DETAIL DES INVESTISSEMENTS	Cred. prog. Cred. ouvr.	Loi	PB 2009	B 2008
Investissements mobiliers, machines, véhicules, équipement pour département	CP	10136	30'000	30'000
Investissements OCE part fédérale	CP	10136	50'000	50'000
Investissements OCE part fédérale : gestion électronique de documents	CP	10136	100'000	400'000
Confédération subvention à recevoir sur investissements	CP	10136	-150'000	-450'000
Subvention d'investissement - Plan directeur informatique HG/FSASD 2007-2010	CO	10063	3'517'000	4'288'153
Subvention d'investissement EPI	CP		390'000	390'000
Subvention d'investissement : reprise 1/3 OFAS agencement des ateliers	CP		500'000	500'000
Acquisition parcelle Palexpo			0	14'400'000
Recettes acquisition Palexpo				-12'540'010
Réduction globale des investissements			-635'577	-1'639'555
Total des dépenses			3'951'423	18'418'598
Total des recettes			-150'000	-12'990'010

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION BU09-BU08	BUDGET 2008	COMPTE 2007
		DEPENSES	RECETTES			
07.00.00.00	SOLIDARITÉ ET EMPLOI					
5	DÉPENSES	3.951.423		-14.467.175	18.418.598	2.394.412,45
6	RECETTES		150.000	-12.840.010	12.990.010	148.038.844,45
	CRÉDITS D'OUVRAGE OU D'ACQUISITION - 1					
5	DÉPENSES	2.881.423		-14.167.175	17.048.598	1.874.000,00
6	RECETTES			-12.540.010	12.540.010	147.821.147,00
	CRÉDITS DE PROGRAMME - 2					
5	DÉPENSES	1.070.000		-300.000	1.370.000	520.412,45
6	RECETTES		150.000	-300.000	450.000	130.412,45
	DOTATIONS - 3					
	PRÊTS					
07.01.00.00	PRÉSIDENTE, SECRÉTARIAT GÉNÉRAL					
5	DÉPENSES	434.423		-13.696.022	14.130.445	
6	RECETTES		150.000	-12.840.010	12.990.010	87.285,00
	RÉDUCTION GLOBALE DES INVESTISSEMENTS - 1000001	-635.577		1.003.978	-1.639.555	
5090	AUTRES BIENS D'INVESTISSEMENT	-635.577		1.003.978	-1.639.555	
	ACQUISITION PARCELLE PALEXPO - 1908059			-1.859.990	1.859.990	
5000	TERRAINS			-14.400.000	14.400.000	
6000	TERRAINS			-12.540.010	12.540.010	
	CRÉDIT DE PROGRAMME 2008-2010 : SOLIDARITE ET EMPLOI (DSE) - 2010136	1.070.000	150.000		920.000	
5061	MOBILIER, ÉQUIPEMENTS, MACHINES, VÉHICULES	80.000			80.000	
5062	INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATION	100.000		-300.000	400.000	
5600	SUBVENTIONS / CONFÉDÉRATION ET ENTREPRISES FÉDÉRALES	500.000			500.000	
5640	SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE			-390.000	390.000	
5641	SUBVENTIONS / ENTREPRISES PUBLIQUES / CERCLE CONSOLIDATION	390.000		390.000		
6300	SUBVENTIONS / CONFÉDÉRATION ET ENTREPRISES FÉDÉRALES		150.000	-300.000	450.000	
	NS - 0					-87.285,00
6452	PRÊTS / ENTREPRISES PRIVÉES APPARTENANT À L'ÉTAT DE GENÈVE OU SUBVENTIONNÉES					87.285,00

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION BU09-BU08	BUDGET 2008	COMPTE 2007
		DEPENSES	RECETTES			
07.04.02.00	OCE - PART FÉDÉRALE					
5	DÉPENSES					130.412,45
6	RECETTES					130.412,45
07.09.92.00	AÉROPORT INTERNATIONAL DE GENÈVE					
6	RECETTES					147.821.147,00
	TRANSFERT D'ACTIF - AIG - 1009827					-147.821.147,00
6010	ROUTES ET VOIES DE COMMUNICATION					147.821.147,00
07.14.11.00	DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ACTION SOCIALE					
5	DÉPENSES	3.517.000		-771.153	4.288.153	390.000,00
	INFO - FSASD ET HG - 1010063	3.517.000		3.517.000		
5062	INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATION	3.517.000		3.517.000		
	HOSPICE GÉNÉRAL - PLAN DIRECTEUR 2007- 2010 - 1908039			-4.288.153	4.288.153	
5641	SUBVENTIONS / ENTREPRISES PUBLIQUES / CERCLE CONSOLIDATION			-4.288.153	4.288.153	
	ANCIENNE LBA (CORRESPONDANT AUX CRÉDITS DE PROGRAMME) - 2000000					390.000,00
5640	SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE					390.000,00
07.14.33.00	SERVICE DES PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES (SPC)					
5	DÉPENSES					1.874.000,00
	SUBVENTION POUR LA CONSTRUCTION DE 3 EMS - 1009610					1.874.000,00
5650	INSTITUTIONS PRIVÉES					1.874.000,00

Objectifs 2009 / Priorités

Les priorités et objectifs 2009 ainsi que les missions et prestations figurent dans l'exposé des motifs du budget de fonctionnement.

08.01.11.00 PRESIDENCE ET SECRETARIAT GENERAL
Crédits de programme

N° loi	Libellé	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
10137	Crédit programme 2008-2010	1 565 000 F	+704 000 F	861 000 F	0 F

Deuxième tranche de la loi 10137 ouvrant un crédit programme 2008-2010 pour le département de l'économie et de la santé.

08.03.21.00 DIRECTION GENERALE DES CASS ET DU RESEAU DE SOINS
Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD)
Crédits d'ouvrage ou d'acquisition

N° loi	Libellé	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
10063	Informatique des CASS	2 800 000 F	-2 793 300 F	5 593 300 F	0 F

Deuxième tranche de la loi 10063 ouvrant un crédit d'investissement de **17 990 000 F** pour l'informatique de la Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD) et de l'Hospice général.

Le montant inscrit de 2 800 000 F concerne exclusivement la FSASD; la part relative à l'Hospice général figure au projet de budget du département de la solidarité et de l'emploi.

08.03.21.00 DIRECTION GENERALE DES CASS ET DU RESEAU DE SOINS**Hôpitaux universitaires de Genève****Crédits d'ouvrage ou d'acquisition**

N° loi	Libellé	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
9422	Maternité 3 ^{ème} étape équipement	- 5 500 000 F	+5 500 000 F	0 F	0 F

Première tranche pour l'équipement de la loi 9422 ouvrant un crédit de 86 931 000 F pour la construction et l'équipement de la 3^{ème} étape (phases 3.1 et 3.2) de la maternité.

N° loi	Libellé	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
9978	Rénovation blocs opératoires chirurgie urgence	1 316 392 F	+3 923 608 F	5 240 000 F	1 923 607.61

Solde de la loi 9978 ouvrant un crédit au titre d'indemnité d'investissement de 6 240 000 F pour financer la rénovation et la mise aux normes des salles d'opération de la chirurgie ambulatoire sur le site Cluse-Roseraie des Hôpitaux universitaires de Genève.

N° loi	Libellé	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
9980	Rénovation réseau d'eau claire psychiatrie	1 969 022 F	+1 097 978 F	3 067 000 F	0 F

Solde de la loi 9980 ouvrant un crédit au titre d'indemnité d'investissement de 3 567 000 F pour financer la rénovation du réseau d'alimentation en eau potable et défense incendie de la clinique de psychiatrie des Hôpitaux universitaires de Genève.

N° PL	Libellé	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
10266	Acquisition centrale de surveillance anesthésie	946 200 F	-53 800 F	1 000 000 F	0 F

Dernière tranche de la loi 10266 ouvrant un crédit au titre d'indemnité d'investissement de 1 946 200 F pour financer l'acquisition d'une centrale de surveillance des fonctions physiologiques en anesthésie aux Hôpitaux universitaires de Genève.

N° PL	Libellé	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
10267	Acquisition 2 scanners multibarettes service de radiologie	2 000 000 F	+1 000 000 F	1 000 000 F	0 F

Dernière tranche de la loi 10267 ouvrant un crédit au titre d'indemnité d'investissement de 3 000 000 F pour financer l'acquisition de deux scanners multibarettes au service de radiologie du département d'imagerie et des sciences de l'information médicale des Hôpitaux universitaires de Genève.

Crédits de programme

N° loi	Libellé	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
10141	Crédit programme 2008-2010	45 989 514 F	+66 094 F	45 923 420 F	0 F

Deuxième tranche de la loi ouvrant un crédit programme (2008-2010) pour les Hôpitaux universitaires de Genève

08.05.51.00 SERVICE DE LA CONSOMMATION ET DES AFFAIRES VETERINAIRES**Crédits d'ouvrage ou d'acquisition**

N° loi	Libellé	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
9736	Programme de renouvellement de l'équipement scientifique	80 000 F	-420 000 F	500 000 F	331 926,06

Solde de la loi 9736 ouvrant un crédit d'investissement de 1 170 000 F pour financer le programme de renouvellement (2006-2008) de l'équipement scientifique du service de la consommation et des affaires vétérinaires.

08.07.11.00 DIRECTION DES AFFAIRES ECONOMIQUES**Crédits de programme**

N° loi	Libellé	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
10143	Crédit programme 2008-2010	2 750 000 F	-345 000 F	3 095 500 F	0 F

Deuxième tranche de la loi 10143 ouvrant un crédit programme (2008-2010) pour la Fondation des terrains industriels (FTI).

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION BU09-BU08	BUDGET 2008	COMPTE 2007
		DEPENSES	RECETTES			
08.00.00.00	ECONOMIE ET SANTÉ					
5	DÉPENSES	55.671.170		3.240.265	52.430.905	50.797.665,81
6	RECETTES		376.554	-43.429	419.983	0,00
5	CRÉDITS D'OUVRAGE OU D'ACQUISITION - 1 DÉPENSES	5.366.656		2.815.671	2.550.985	50.117.665,81
5	CRÉDITS DE PROGRAMME - 2 DÉPENSES	50.304.514		424.594	49.879.920	680.000,00
6	RECETTES		376.554	-43.429	419.983	
	DOTATIONS - 3					
	PRÊTS					
08.01.11.00	PRÉSIDENTE ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL					
5	DÉPENSES	928.277		22.716.592	-21.788.315	
	RÉDUCTION GLOBALE DES INVESTISSEMENTS - 1000001	-636.723		22.012.592	-22.649.315	
5090	AUTRES BIENS D'INVESTISSEMENT	-636.723		22.012.592	-22.649.315	
	CRÉDIT DE PROGRAMME 2008-2010 : ECONOMIE ET SANTE (DES) - 2010137	1.565.000		704.000	861.000	
5061	MOBILIER, ÉQUIPEMENTS, MACHINES, VÉHICULES	585.000		333.000	252.000	
5641	SUBVENTIONS / ENTREPRISES PUBLIQUES / CERCLE CONSOLIDATION	980.000		371.000	609.000	
08.03.21.00	DIRECTION GÉNÉRALE DES CASS ET DU RÉSEAU DE SOINS					
5	DÉPENSES	52.252.877		46.659.577	5.593.300	0,00
	RÉDUCTION GLOBALE DES INVESTISSEMENTS - 1000001	-8.268.251		-8.268.251		
5090	AUTRES BIENS D'INVESTISSEMENT	-8.268.251		-8.268.251		
	HÔPITAL CANTONAL-MATERNITÉ 3ÈME ÉTAPE-CONSTR. - 1009422	5.500.000		5.500.000		
5641	SUBVENTIONS / ENTREPRISES PUBLIQUES / CERCLE CONSOLIDATION	5.500.000		5.500.000		
	MISE AUX NORMES DES SALLES D'OPÉRATION DE LA CHIRURGIE AMBULATOIRE SUR LE SITE CLUSE- ROSERAIÉ DES HUG - 1009978	1.316.392		1.316.392		

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION BU09-BU08	BUDGET 2008	COMPTE 2007
		DEPENSES	RECETTES			
08.03.21.00	DIRECTION GÉNÉRALE DES CASS ET DU RÉSEAU DE SOINS (Suite)					
5641	SUBVENTIONS / ENTREPRISES PUBLIQUES / CERCLE CONSOLIDATION	1.316.392		1.316.392		
	CLINIQUE PSYCHIATRIQUE - RÉNOV. RÉSEAU ALIMENTATION EAU - 1009980	1.969.022		1.969.022		
5641	SUBVENTIONS / ENTREPRISES PUBLIQUES / CERCLE CONSOLIDATION	1.969.022		1.969.022		
	INFO - FSASD ET HG - 1010063	2.800.000		2.800.000		
5640	SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE	2.800.000		2.800.000		
	SUBVENTION POUR INFORMATIQUE DE LA FSASD - 1908040			-5.593.300	5.593.300	
5640	SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE			-5.593.300	5.593.300	
	ACQUISITION CENTRALE DE SURVEILLANCE ANESTHÉSIE - 1908055	946.200		946.200		
5641	SUBVENTIONS / ENTREPRISES PUBLIQUES / CERCLE CONSOLIDATION	946.200		946.200		
	ACQUISITION 2 SCANNERS MULTIBARRETTES SERVICE RADIOLOGIE - 1908056	2.000.000		2.000.000		
5641	SUBVENTIONS / ENTREPRISES PUBLIQUES / CERCLE CONSOLIDATION	2.000.000		2.000.000		
	CRÉDIT DE PROGRAMME 2008-2010 : HOPITAUX UNIVERSITAIRES (HUG) - 2010141	45.989.514		45.989.514		
5641	SUBVENTIONS / ENTREPRISES PUBLIQUES / CERCLE CONSOLIDATION	45.989.514		45.989.514		
08.05.11.00	DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ					
5	DÉPENSES	0		-65.030.420	65.030.420	
	HUG-SUBVENTION-REMPLACEMENT CENTRALE THERMIQUE GÉRIATRIE - 1009730			-800.000	800.000	
5641	SUBVENTIONS / ENTREPRISES PUBLIQUES / CERCLE CONSOLIDATION			-800.000	800.000	
	RÉNOVATION DE LA CENTRALE THERMIQUE DU SITE CLUSE/ROSERAIÉ DES HUG - 1009867			-2.200.000	2.200.000	

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION BU09-BU08	BUDGET 2008	COMPTE 2007
		DEPENSES	RECETTES			
08.05.11.00	DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ (Suite)					
5641	SUBVENTIONS / ENTREPRISES PUBLIQUES / CERCLE CONSOLIDATION			-2.200.000	2.200.000	
	TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RÉNOVATION DES INSTALLATIONS ET BÂTIMENTS DES HUG - 1009977			-3.600.000	3.600.000	
5641	SUBVENTIONS / ENTREPRISES PUBLIQUES / CERCLE CONSOLIDATION			-3.600.000	3.600.000	
	MISE AUX NORMES DES SALLES D'OPÉRATION DE LA CHIRURGIE AMBULATOIRE SUR LE SITE CLUSE- ROSERAIE DES HUG - 1009978			-5.240.000	5.240.000	
5641	SUBVENTIONS / ENTREPRISES PUBLIQUES / CERCLE CONSOLIDATION			-5.240.000	5.240.000	
	HUG-REMPLACEMENT D'UNE BOMBE AU COBALT PAR UN ÉQUIPEMENT DE RADIOTHÉRAPIE EXTERNE - 1009979			-2.200.000	2.200.000	
5641	SUBVENTIONS / ENTREPRISES PUBLIQUES / CERCLE CONSOLIDATION			-2.200.000	2.200.000	
	CLINIQUE PSYCHIATRIQUE - RÉNOV. RÉSEAU ALIMENTATION EAU - 1009980			-3.067.000	3.067.000	
5641	SUBVENTIONS / ENTREPRISES PUBLIQUES / CERCLE CONSOLIDATION			-3.067.000	3.067.000	
	ACQUISITION CENTRALE DE SURVEILLANCE ANESTHÉSIE - 1908055			-1.000.000	1.000.000	
5641	SUBVENTIONS / ENTREPRISES PUBLIQUES / CERCLE CONSOLIDATION			-1.000.000	1.000.000	
	ACQUISITION 2 SCANNERS MULTIBARRETTES SERVICE RADIOLOGIE - 1908056			-1.000.000	1.000.000	
5641	SUBVENTIONS / ENTREPRISES PUBLIQUES / CERCLE CONSOLIDATION			-1.000.000	1.000.000	
	CRÉDIT DE PROGRAMME 2008-2010 : HOPITAUX UNIVERSITAIRES (HUG) - 2010141			-45.923.420	45.923.420	
5641	SUBVENTIONS / ENTREPRISES PUBLIQUES / CERCLE CONSOLIDATION			-45.923.420	45.923.420	

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION BU09-BU08	BUDGET 2008	COMPTE 2007
		DEPENSES	RECETTES			
08.05.51.00	SERVICE DE LA CONSOMMATION ET DES AFFAIRES VÉTÉRINAIRES					
5	DÉPENSES	80.000		-420.000	500.000	331.926,06
	SPECTROMÈTRE DE MASSE - 1009736	80.000		-420.000	500.000	331.926,06
5061	MOBILIER, ÉQUIPEMENTS, MACHINES, VÉHICULES	80.000		-420.000	500.000	331.926,06
08.06.20.00	HÔPITAUX UNIVERSITAIRES DE GENÈVE					
5	DÉPENSES					49.785.739,75
	HUG-RENOUVELLEMENT DE L'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE 2ÈME PROGRAMME (DASS) - 1008817					10.900.000,00
5641	SUBVENTIONS / ENTREPRISES PUBLIQUES / CERCLE CONSOLIDATION					10.900.000,00
	HUG-RENOUVELLEMENT DES ÉQUIPEMENTS MÉDICAUX-5ÈME CRÉDIT (DASS) - 1008818					6.000.000,00
5641	SUBVENTIONS / ENTREPRISES PUBLIQUES / CERCLE CONSOLIDATION					6.000.000,00
	SUBVENTION POUR ACQUISITION IRM 1.5 TESLA - RADIOLOGIE - 1009498					855.265,34
5641	SUBVENTIONS / ENTREPRISES PUBLIQUES / CERCLE CONSOLIDATION					855.265,34
	ACCÉLÉRATEUR LINEAIRE HAUTE ÉNERGIE POUR RADIO-ONCOLOGIE DES HUG - 1009574					3.300.000,00
5641	SUBVENTIONS / ENTREPRISES PUBLIQUES / CERCLE CONSOLIDATION					3.300.000,00
	SUBVENTION POUR RENOUELEMENT ÉQUIPEMENTS DE LA CTL - 1009618					3.099.958,59
5641	SUBVENTIONS / ENTREPRISES PUBLIQUES / CERCLE CONSOLIDATION					3.099.958,59
	HUG-RENOUVELLEMENT INSTALLATION FROID BAT. C - 1009661					7.338.290,43
5641	SUBVENTIONS / ENTREPRISES PUBLIQUES / CERCLE CONSOLIDATION					7.338.290,43
	HUG-SUBVENTION-REMPLACEMENT CENTRALE THERMIQUE GÉRIATRIE - 1009730					2.736.503,31

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION BU09-BU08	BUDGET 2008	COMPTE 2007
		DEPENSES	RECETTES			
08.06.20.00	HÔPITAUX UNIVERSITAIRES DE GENÈVE (Suite)					
5641	SUBVENTIONS / ENTREPRISES PUBLIQUES / CERCLE CONSOLIDATION					2.736.503,31
	RÉNOVATION DE LA CENTRALE THERMIQUE DU SITE CLUSE/ROSERAIE DES HUG - 1009867					2.400.000,00
5641	SUBVENTIONS / ENTREPRISES PUBLIQUES / CERCLE CONSOLIDATION					2.400.000,00
	TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RÉNOVATION DES INSTALLATIONS ET BÂTIMENTS DES HUG - 1009977					5.534.136,09
5641	SUBVENTIONS / ENTREPRISES PUBLIQUES / CERCLE CONSOLIDATION					5.534.136,09
	MISE AUX NORMES DES SALLES D'OPÉRATION DE LA CHIRURGIE AMBULATOIRE SUR LE SITE CLUSE- ROSERAIE DES HUG - 1009978					1.923.607,61
5641	SUBVENTIONS / ENTREPRISES PUBLIQUES / CERCLE CONSOLIDATION					1.923.607,61
	HUG-REMPLACEMENT D'UNE BOMBE AU COBALT PAR UN ÉQUIPEMENT DE RADIOTHÉRAPIE EXTERNE - 1009979					2.800.000,00
5641	SUBVENTIONS / ENTREPRISES PUBLIQUES / CERCLE CONSOLIDATION					2.800.000,00
	CLINIQUE PSYCHIATRIQUE - RÉNOV. RÉSEAU ALIMENTATION EAU - 1009980					297.978,38
5641	SUBVENTIONS / ENTREPRISES PUBLIQUES / CERCLE CONSOLIDATION					297.978,38
	ACQUISITION D'UNE 2ÈME CAMÉRA PAT/CT AUX HUG - 1009981					2.600.000,00
5641	SUBVENTIONS / ENTREPRISES PUBLIQUES / CERCLE CONSOLIDATION					2.600.000,00

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION BU09-BU08	BUDGET 2008	COMPTE 2007
		DEPENSES	RECETTES			
08.06.30.00	CLINIQUES DE JOLI-MONT ET MONTANA					
5	DÉPENSES					680.000,00
	DIVERS INVESTISSEMENTS LIÉS POUR JOLIMONT ET MONTANA - 2010056					360.000,00
5641	SUBVENTIONS / ENTREPRISES PUBLIQUES / CERCLE CONSOLIDATION					360.000,00
	INDEMNITÉ POUR EXTENSION DES LOCAUX DE LA CLINIQUE DE MONTANA - 2010057					320.000,00
5641	SUBVENTIONS / ENTREPRISES PUBLIQUES / CERCLE CONSOLIDATION					320.000,00
08.07.11.00	DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES					
5	DÉPENSES	2.410.016		-685.484	3.095.500	
6	RECETTES		376.554	-43.429	419.983	
	RÉDUCTION GLOBALE DES INVESTISSEMENTS - 1000001	-339.984		-339.984		
5090	AUTRES BIENS D'INVESTISSEMENT	-339.984		-339.984		
	CRÉDIT DE PROGRAMME 2008-2010 : FONDATION DES TERRAINS INDUSTRIELS (FTI) - 2010143	2.750.000	376.554	-302.071	2.675.517	
5010	ROUTES ET VOIES DE COMMUNICATION	2.750.000		-345.500	3.095.500	
6350	ENTREPRISES PRIVÉES - AUTRES ENTITÉS		376.554	-43.429	419.983	

GRAND CONSEIL**11.01.01.00 GRAND CONSEIL**

Objectifs 2009 / Priorités

Le budget d'investissement ci-dessous prévoit le renouvellement de l'équipement informatique des députés (PC portables et accessoires) prévu à chaque changement de législature. Il comprend également un montant pour la poursuite du projet de gestion électronique des documents et un montant pour l'acquisition ou le renouvellement du mobilier et du matériel courants.

Perspectives 2010

L'année 2010 verra la poursuite du projet de gestion électronique des documents/e-parlement.

Budget du Grand Conseil

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Crédits de programme				
Immobilisations génériques	23'500	- 37'000	60'500	0
Immobilisations métier	727'000	575'000	152'000	6'795
Total	750'500	538'000	212'500	6'795

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION BU09-BU08	BUDGET 2008	COMPTE 2007
		DEPENSES	RECETTES			
11.00.00.00	GRAND CONSEIL					
5	DÉPENSES	642.995		430.495	212.500	6.794,75
5	CRÉDITS D'OUVRAGE OU D'ACQUISITION - 1 DÉPENSES	-107.505		-107.505		
5	CRÉDITS DE PROGRAMME - 2 DÉPENSES	750.500		538.000	212.500	6.794,75
	DOTATIONS - 3					
	PRÊTS					
11.01.01.00	GRAND CONSEIL					
5	DÉPENSES	642.995		430.495	212.500	6.794,75
	RÉDUCTION GLOBALE DES INVESTISSEMENTS - 1000001	-107.505		-107.505		
5090	AUTRES BIENS D'INVESTISSEMENT	-107.505		-107.505		
	ANCIENNE LBA (CORRESPONDANT AUX CRÉDITS DE PROGRAMME) - 2000000					6.794,75
5062	INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATION					6.794,75
	CRÉDIT DE PROGRAMME 2008-2010 : GRAND CONSEIL (GC) - 2010128	750.500		538.000	212.500	
5061	MOBILIER, ÉQUIPEMENTS, MACHINES, VÉHICULES	23.500		-37.000	60.500	
5062	INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATION	617.000		575.000	42.000	
5201	LOGICIELS, APPLICATIONS ET LICENCES	110.000			110.000	

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION BU09-BU08	BUDGET 2008	COMPTE 2007
		DEPENSES	RECETTES			
12.00.00.00	COUR DES COMPTES					
5	DÉPENSES					194.427,70
	CRÉDITS D'OUVRAGE OU D'ACQUISITION - 1					
5	CRÉDITS DE PROGRAMME - 2 DÉPENSES					194.427,70
	DOTATIONS - 3					
	PRÊTS					
12.01.00.00	COUR DES COMPTES					
5	DÉPENSES					194.427,70
	ANCIENNE LBA (CORRESPONDANT AUX CRÉDITS DE PROGRAMME) - 2000000					194.427,70
5061	MOBILIER, ÉQUIPEMENTS, MACHINES, VÉHICULES					58.760,95
5062	INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATION					135.666,75

CONSTITUANTE

A partir de l'exercice 2010, l'Assemblée Constituante élaborera elle-même son projet de budget. Toutefois, afin de lui permettre de débiter ses travaux dans les meilleures conditions, le Conseil d'Etat vous propose un projet de budget pour l'année 2009.

Budget du service

	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Réduction globale sur les investissements				
	- 72'195			
	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
	504'000			

Ce montant vise à financer l'équipement informatique des membres élus et du personnel administratif de la Constituante à hauteur d'une enveloppe de F 6'000 par personne. Cette enveloppe est identique à celle attribuée aux députés du Grand Conseil.

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION BU09-BU08	BUDGET 2008	COMPTE 2007
		DEPENSES	RECETTES			
13.00.00.00	CONSTITUANTE					
5	DÉPENSES	431.805		431.805		
5	CRÉDITS D'OUVRAGE OU D'ACQUISITION - 1 DÉPENSES	431.805		431.805		
	CRÉDITS DE PROGRAMME - 2					
	DOTATIONS - 3					
	PRÊTS					
13.01.00.00	CONSTITUANTE					
5	DÉPENSES	431.805		431.805		
	RÉDUCTION GLOBALE DES INVESTISSEMENTS - 1000001	-72.195		-72.195		
5090	AUTRES BIENS D'INVESTISSEMENT	-72.195		-72.195		
	EQUIP. CONSTITUANTE - 1909021	504.000		504.000		
5062	INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATION	504.000		504.000		

Objectifs 2009 / Priorités

- Mettre en œuvre la loi adaptant le droit administratif genevois aux exigences posées par la garantie constitutionnelle de l'accès aux juges et par la loi sur le Tribunal fédéral. Entrée en vigueur prévue : 01 Janvier 2009
- Préparer la mise en œuvre de l'[unification des procédures pénales](#) (majeurs et mineurs) et [civile au niveau fédéral](#). Entrée en vigueur prévue : 01 Janvier 2011.
- Mettre en place un système de vidéoconférence entre les juridictions pénales et la prison de Champ-Dollon

Perspectives 2010-2011

- Mettre en œuvre de l'[unification des procédures pénales](#) (majeurs et mineurs) et [civile au niveau fédéral](#). Entrée en vigueur prévue : 01 Janvier 2011.
- Mettre en œuvre de la [révision du droit de la tutelle \(Révision du code civil suisse](#) : protection de l'adulte, droit des personnes et droit de la filiation). Entrée en vigueur prévue : 01 Janvier 2012.

Eléments budgétaires particuliers

Les investissements liés au crédit de programme du Pouvoir judiciaire sont en hausse de + 92'500F par rapport au budget 2008. Cette augmentation est en lien avec l'élargissement du projet de vidéoconférence à l'ensemble des juridictions pénales.

Budget du service

		Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
Crédits de programme					
N° loi	Libellé	Budget 2009	Variation 2009/2008	Budget 2008	Comptes 2007
10129	Crédit de programme 2008-2010 - Pouvoir judiciaire	290'000	+ 92'500	197'500	0

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2009		VARIATION BU09-BU08	BUDGET 2008	COMPTE 2007
		DEPENSES	RECETTES			
14.00.00.00	POUVOIR JUDICIAIRE					
5	DÉPENSES	248.459		1.352	247.107	
5	CRÉDITS D'OUVRAGE OU D'ACQUISITION - 1 DÉPENSES	-41.541		-91.148	49.607	
5	CRÉDITS DE PROGRAMME - 2 DÉPENSES	290.000		92.500	197.500	
	DOTATIONS - 3					
	PRÊTS					
14.01.00.00	ADMINISTRATION DU POUVOIR JUDICIAIRE					
5	DÉPENSES	248.459		1.352	247.107	
	RÉDUCTION GLOBALE DES INVESTISSEMENTS - 1000001	-41.541		-28.948	-12.593	
5090	AUTRES BIENS D'INVESTISSEMENT	-41.541		-28.948	-12.593	
	MOBILIER, MACHINES, ÉQUIPEMENT, PALAIS DE JUSTICE - 1908024			-62.200	62.200	
5061	MOBILIER, ÉQUIPEMENTS, MACHINES, VÉHICULES			-62.200	62.200	
	CRÉDIT DE PROGRAMME 2008-2010 : POUVOIR JUDICIAIRE (PJ) - 2010129	290.000		92.500	197.500	
5061	MOBILIER, ÉQUIPEMENTS, MACHINES, VÉHICULES	290.000		92.500	197.500	